This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

154

Soc. 2048 e. 5

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TROYES, EN 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TROYES, EN 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

pour la conservation

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

BODLEIANA · BIBLIOTHECA ·

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
CAEN, TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue Froide, 2.

1854.

Soc. 2048. 2. 1852-

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXe. SESSION

TENUE A TROYES

LE 9 JUIN 1853 ET JOURS SUIVANTS.

1re. Séance du 9 juin 1853.

Présidence de M. de Caumont, directeur de la Société française.

A huit heures du matin, les membres du Congrès se réunissent à la Préfecture, dans la salle des séances du Conseil général, sous la présidence de M. de Caumont, directeur-général de la Société française pour la conservation des monuments.

Sont invités par M. de Caumont à prendre place au bureau : MM. *Parigot*, maire de Troyes ; *Ferrand-Lamotte*, président de la Société académique de l'Aube ; *Camusat de Vaugourdon*, vice-président de la même Société ; *Corrard de Bréban*, président du tribunal civil ; *Doyen*, receveur-général ; *de Mellet*, inspecteur divisionnaire de la Société française ; *de Glanville*, inspecteur de la Société française pour la Seine-Inférieure ; *J. de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône ; *Gaugain*, trésorier de la Société française, MM. l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

L'assemblée tout entière se compose des membres dont suivent les noms (1) :

MM.

* COLLET-MEYGRET ✻, préfet de l'Aube.
* FERRAND-LAMOTTE ✻, président de la Société académique de l'Aube, membre du Conseil général, à Troyes.
* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.
* RAMBOURGT père ✻, trésorier de la Société académique de l'Aube, id.
* GAYOT (Amédée), secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.
* HARMAND, bibliothécaire de la ville de Troyes.
* PAILLOT DE SAINT-LÉGER ✻, président honoraire du Tribunal civil, id.
* CORRARD DE BRÉBAN ✻, président du Tribunal civil, id.
* TRIDON (l'abbé), prêtre auxiliaire, correspondant du Ministère de l'intérieur pour les monuments historiques, id.
* LASNERET fils, maître de poste, id.
* CARTERON-CORTIER, docteur en médecine, id.
* BALTET-PETIT, pépiniériste ✻, id.
* GRÉAU aîné ✻, membre du Conseil général, id.
* BÉDOR ✻, docteur en médecine, id.
* DESGUERROIS, id., id.
* LE GRAND, agent-voyer en chef, id.
* BOUTIOT, commis greffier du Tribunal civil, id.
* BONNEMAIN (Hippolyte), rédacteur en chef de l'*Aube*, id.

TRUELLE (Victor), ancien payeur, id.

(1) L'astérisque indique les membres de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

* TRUELLE (Auguste), payeur du Trésor impérial, à Troyes.
* PATIN, docteur en médecine, id.
* BONAMY DE VILLEMEREUIL, membre du Conseil général de l'Aube, à Villemereuil.
* ANNER-ANDRÉ, président du Tribunal de commerce, à Troyes.
* SCHITZ, artiste peintre, id.
* RAY (Jules), archiviste de la Société académique de l'Aube, id.

FORTIN, juge, id.
BERTHELIN, avocat, id.
GRÉAU (Jules), manufacturier, id.
* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.
SOCARD, bibliothécaire-adjoint de la ville, id.
LE BRUN-DALBANNE, ancien notaire, id.
BOURGEOIS, propriétaire, à St.-Aventin.
* DARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste-paléographe, à Troyes.
PARIGOT, maire de la ville, id.
COUTURAT, notaire, 1er. adjoint, id.
RENAULD-MANCEAU, propriétaire, id.
* ARGENCE, avocat, conseiller municipal, id.
GAUSSEN, artiste peintre, id.
DROUET (Henri), étudiant, id.
* COUTANT (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
BOUQUOT, imprimeur, à Troyes.
CHARON, directeur de la succursale de la Banque de France, id.
PETIT (Joseph), avocat, id.
ROBIN (Henri), juge-suppléant, id.
BOILLETOT (Léon), manufacturier, membre du Conseil général, id.

* CHÉRON, chef d'institution, à Troyes.
VAUTHIER père, ancien notaire, id.
* ISAMBERT (l'abbé), chef d'institution, id.
ROZAIRE père, architecte, id.
BOULANGER, architecte, id.
* DOYEN (le baron) ✻, receveur général, id.
TRUCHY DE LA HUPROYE, propriétaire, id.
GUICHARD, docteur en médecine, id.
* UHRICH ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
HUOT (Charles), manufacturier, id.
DOÉ (Isidore) ✻, propriétaire, id.
MUSNIER, receveur municipal, id.
* COEUR (Mgr.) ✻, évêque de Troyes, id.
* COFFINET (l'abbé), chanoine, vicaire-général, secrétaire de l'évêché, id.
PIGEOTTE (Léon), président de la Société de St.-Vincent-de-Paul, id.
HERVEY, docteur en médecine, id.
* FONTAINE-GRIS ✻, président de la Chambre de commerce, id.
DOUINE, manufacturier, conseiller municipal, id.
MAUBREY-BRUNET, conseiller municipal, id.
SIMONNOT-GERVAISOT ✻, conseiller municipal, id.
BOURGUIGNAT, id., id.
MILLOT, architecte, id.
ANGENOUST, vice-président du Tribunal civil, id.
REGNAULT-VELUT ✻, juge de paix, id.
DUTREIX, avoué, id.
MICHEL, pharmacien, id.
DELACROIX, avoué, id.
DE PLEVILLE ✻, sous-intendant militaire, id.
CAZELLES fils, négociant, id.
FLOGNY-TALLON, négociant, id.

LAVOCAT-SAVOURAT, négociant, à Troyes.
VAUTHIER, notaire, id.
ROLLIN, avoué, id.
RAY (Alexandre) ✻, membre du Conseil général, aux Riceys.
ROSEROT, juge, à Troyes.
REVERCHON ✻, ingénieur des Mines, id.
LE BRUN, avoué, id.
BALTET (Julien), négociant, id.
REY (Eugène), propriétaire, aux Riceys.
GILLIER (Ernest), avoué, à Troyes.
VERNIER (Alphonse), propriétaire, id.
BROCARD, ancien notaire, id.
CHANOINE, id., id.
GESLIN, id., id.
FERRANT-NEVEU, propriétaire, id.
COTTEAU (Gustave), substitut, à Bar-sur-Aube.
BABEAU (Ambroise), inspecteur des Postes, à Troyes.
FLICHE, supérieur du Grand Séminaire, id.
DALBANNE-FLEURY, négociant, id.
VIARDIN, médecin, id.
* DOSSEUR, propriétaire, à Foicy près Troyes.
PAILLARD (l'abbé), professeur d'archéologie au Petit Séminaire, id.
JOUOT, médecin, id.
COUTTOLENC, conservateur des hypothèques, id.
GUYARD, ancien notaire, id.
TAILHARDAT, directeur des Domaines, id.
VARLOT, marchand d'antiquités, id.
BARTHÉLEMY, conseiller municipal, id.
MAROT, propriétaire d'usines, id.
MILLARD (Auguste), ancien représentant, à Paris.
JACQUOT, employé à la Préfecture de la Seine, id.

COLIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Troyes.
MÉCHIN (l'abbé), curé de Vougrey.
GÉRARD-BOILLETOT, chef de division à la Préfecture, à Troyes.
* FICHOT (Charles), artiste dessinateur, à Paris.
ADNOT, notaire, à Chappes.
DE VENDEUVRE (Gabriel), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
DU MANOIR (le comte Jules), maire, à Juaye.
* DE CHAVAUDON (le marquis) ✻, propriétaire, à Ste.-Maure.
* GALLICE-DALBANNE, propriétaire, à Troyes.
FLEURY, procureur impérial, id.
HUGUIER, juge d'instruction, id.
TEZENAS (Prosper), propriétaire, id.
ASSIER, chef d'institution, id.
* VAUDÉ père, architecte, id.
LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.
MAGISTER, censeur du Lycée impérial, à Chaumont.
BOURCELOT, curé de St.-Urbain, à Troyes.
LEROUGE, aumônier du Collége, id.
JACQUEMIN, ancien commissaire-priseur, id.
GALLICE-D'ANBLY, membre du Conseil d'arrondissement, à Barberey.
BONNEMAIN (l'abbé), vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.
SOMPSOIS (l'abbé), curé de St.-Jean, id.
FINOT, ancien chef d'institution, id.
DE MAUROY ✻, propriétaire, id.
PAILLOT (Antoine), id., id.
PAUPE-CLAUSEL, lithographe, id.
CLAUSEL, artiste peintre, id.
DALLEMAGNE-CORTIER, membre de la Commission des Hospices, id.
BOURLON DE ROUVRE, propriétaire, id.

BAUDESSON, contrôleur des Contributions directes, à Troyes.
* DELAPORTE, ancien représentant, à Montiérender.
MANDONNET, propriétaire, à Chicherey.
TABIN (Amédée), propriétaire, à Troyes.
MILLET, architecte, à Paris.
CLÉMENT aîné, membre de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Marne.
* PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys.
AUGER (l'abbé), directeur des études au Petit Séminaire, à Troyes.
EHRLICH, professeur d'Allemand, id.
MOREAU, architecte, id.
HUVIER, juge, à Troyes.
CHALMEL, greffier en chef du Tribunal civil, id.
DE BARTHÉLEMY, inspecteur des monuments de la Meuse, à Châlons.
CHAILLOU-DES-BARRES (le baron) O ✻, président de la Société des sciences, à Auxerre.
JOUAULT (Alphonse), avocat, à Troyes.
BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.
DUFAY, libraire, à Troyes.
SOLLIER, contrôleur principal des Contributions directes, id.
ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.
POLETNICH, membre du Conseil général, à Nogent-sur-Seine.
PAYEN, huissier, à Troyes.
ROIZARD (l'abbé), archiprêtre, id.
ROYER (Henri), propriétaire, aux Riceys.
* DUMESNIL (Edouard), membre de la Société académique de l'Aube, à Némours.
VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.
SESME (Isidore), commissaire-priseur, id.
* DAUTREMANT, membre de la Société académique de l'Aube id.

GAYOT (Emile), étudiant, à Paris.
BABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.
LORILLARD, architecte, à Troyes.
ROBERT (l'abbé), vicaire de St.-Jean, id.
ARMIEUX, médecin militaire au 12e. léger, id.
ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, à Rosières.
D'ANTHENAY (Mme.), propriétaire, à Troyes.
RAISON (l'abbé), curé, à Chappes.
LE MONNIER, directeur de l'Ecole normale, à Troyes.
* GÉRARD-FLEURY, conseiller de Préfecture, secrétaire-général, id.
LALOY, propriétaire, id.
DE COLMONT, ancien secrétaire-général des finances, id.
CHEVALIER (l'abbé), chanoine, id.
LIÈVRE (l'abbé), chanoine honoraire, id.
* DUPRÉ, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.
CAFFÉ, imprimeur, à Troyes.
DRET (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, id.
ROGÈS, docteur-médecin, id.
DES RÉAULX (le comte Gabriel), propriétaire, à Brantigny.
DOUINE fils, étudiant, à Troyes.
SAUSSIER (Louis), manufacturier, id.
GISCLARD, recteur de l'Académie, id.
BRISSON (l'abbé), aumônier de la Visitation, id.
MICHELIN ✻, docteur-médecin, à Provins.
PEIGNÉ-DELACOURT, négociant, à Ourscamps.
PETIT, architecte, à Troyes,
SERCEY (l'abbé), chanoine, id.
MONGINET (l'abbé), curé de St.-Jean de Bonneval.
GEORGES, propriétaire, à St.-Jean-de-Bonneval.
DORMOIS (Camille), économe de l'Hospice, à Tonnerre.
PETIT, chef du mouvement commercial au chemin de fer, à Troyes.

SIMONNOT (Jules), négociant, à Troyes.
* PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazay-en-Plaine.
DE ROSEMONT (Arthur), à Nevers.
CRÉPINEL, docteur-médecin, à Troyes.
DEQUEVAUVILLERS, président des Assises de l'Aube, à Paris.
DE DAMPIERRE (le marquis) O ✻, membre du Conseil général, à Dampierre (Aube).
DOLLAT (l'abbé), curé de Ste.-Madeleine, à Troyes.
DES RÉAULX (le comte Louis), à Brantigny.
DE LAVAUX (le comte), propriétaire, à Troyes.

M. de Caumont déclare la session ouverte, et fait une allocution dans laquelle, après avoir exposé brièvement le but que se propose la Société française dans ses *Congrès archéologiques*, et les bons résultats qu'elle en a déjà obtenus, il trace l'ordre des travaux pour la session de 1853. M. le Directeur termine en remerciant M. le Préfet de l'Aube et M. le Maire de Troyes, MM. les secrétaires-généraux, Gayot et Tridon, ainsi que Messieurs les membres de la Société académique, du concours qu'ils ont prêté à la Société française pour l'organisation et l'installation du Congrès archéologique.

Le secrétaire rend ensuite compte de la correspondance :

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments, empêché par un motif grave de se rendre au Congrès, transmet les excuses de MM. le baron Chaillou-des-Barres; Vée, curé d'Entraignes; Castel, agent-voyer en chef du département de la Manche; de Fontette, du Calvados, et de la Bigotière, de l'Eure.

M. le comte de Straten-Ponthaud, en s'excusant de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session, fait hommage au Congrès d'un mémoire *sur l'état, l'avenir et les progrès du drainage en France.*

M. Baudot, président de la commission archéologique de

la Côte-d'Or, témoigne ses regrets de ne pouvoir, à cause du mauvais état de sa santé, assister aux réunions du Congrès. M. de Broin fait valoir le même motif d'excuse.

M. de Barthélemy, inspecteur des monuments de la Meuse, envoie un travail manuscrit, en réponse à la 2e. question du programme, concernant *les circonscriptions des pagi.*

Il est fait dépôt de plusieurs ouvrages adressés au Congrès, savoir :

Par la Société française au nom de M. Raymond Bordeaux, un volume exposant les *principes d'archéologie appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises;*

Par M. de Caumont, un rapport sur une excursion dans le Midi de la France; et un volume intitulé *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture;*

Par M. de Glanville, membre de l'Institut des provinces, une *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp*, beau volume illustré de nombreuses gravures, et une *Histoire des miracles qui se sont produits dans l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive*, traduits d'un manuscrit latin.

M. le Directeur annonce qu'il est d'usage que les ouvrages offerts au Congrès soient donnés par lui à la bibliothèque publique de la ville où il siége, et qu'en conséquence ces ouvrages seront, après la session, mis à la disposition de M. le Maire de Troyes.

Le secrétaire donne lecture d'une partie du programme du Congrès scientifique qui doit se réunir à Arras, ainsi que du programme entier de l'exposition agricole et industrielle qui, à cette occasion, aura lieu dans cette ville. Tous les membres du Congrès archéologique sont invités au Congrès scientifique de France.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Tridon. Après avoir énuméré toutes les conditions de succès qui se ren-

contrent pour le Congrès dans la ville de Troyes, il fait une revue archéologique des principaux monuments qui sont l'orgueil de cette cité.

DISCOURS DE M. TRIDON.

MESSIEURS,

Depuis que j'eus l'honneur de siéger pour la première fois au sein de la Société française, c'était à Reims, en 1845; depuis que je la retrouvai à Sens, en 1847, et que je pus voir de plus près son illustre fondateur; qu'il m'a été donné d'entendre sa parole, après avoir lu ses savants écrits, j'ambitionnai sa visite pour mon pays.

Que faut-il à la Société pour faire le bien qu'elle se propose, c'est-à-dire pour développer la science, faire connaître, apprécier et mettre en honneur les monuments qu'elle a pris sous son haut patronnage? Un accueil franc et loyal de la part des magistrats et des habitants qu'elle visite; le concert fraternel des amis de la science, qui viennent unir lumière à lumière, pour éclairer d'un plus grand jour l'horizon commun.

Rien de cela, Messieurs, ne vous fera défaut à Troyes.

Les magistrats; — des citoyens honorables de toutes les classes, le clergé, les amis des arts, les membres des Sociétés philharmonique et d'horticulture, tous, unis à la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, ont voulu, dans un concert unanime, répondre à la visite dont honore la capitale de la vieille Champagne, le chef-lieu de l'Aube, la *Société française pour la conservation des monuments.*

Vous nous aiderez, Messieurs, à retrouver les vestiges de ces traditions avec lesquelles vous voulez relier notre époque; de ces temps glorieux, où saint Loup, l'honneur du clergé

des Gaules, l'oracle de ses assemblées; se faisait le rempart et le sauveur de la patrie; — où Urbain IV, pour honorer les auteurs de ses jours et prouver sa reconnaissance envers la mère patrie, jetait sur l'échoppe d'un pauvre artisan, la gloire de sa triple couronne et le reflet de sa piété dans un temple, chef-d'œuvre de l'art, dont il dotait sa ville natale; — où Henri-le-Libéral bâtissait des églises à Jésus-Christ et des palais aux pauvres du bon Dieu; — où Hervée jetait les fondements de ce temple magnifique, dont la perte eût été une calamité, et dont la restauration sera pour nous une fortune publique; de ces temps enfin où Joinville, dans le palais des Thibault, essayait la langue du siècle de Louis-le-Grand, et inaugurait cette politesse exquise et ce haut savoir vivre qui, dans la cour de saint Louis, devait former la base de l'urbanité française. Vous nous aiderez, Messieurs, à tirer de l'oubli et à remettre en lumière ce beau passé, qui sera toujours, quoi qu'on en ait dit, la plus belle portion de notre héritage.

Maintenant, Messieurs du Congrès, et au début de cette session, laissez-moi déposer les fonctions de secrétaire-général, que mon titre m'obligerait à partager avec mon très-honorable et dévoué collègue, M. Gayot. Plus habile et plus exercé que moi dans cet emploi difficile, il saura recueillir fidèlement et dignement reproduire vos pensées et vos discussions, dans tout leur ensemble et leurs intéressants détails.

Livré à mes pensées propres d'ami de l'archéologie, j'essayerai d'éclaircir quelques questions du programme qui se rattachent au cercle de mes études et qui sont plus à ma portée.

Dès ce moment, si vous me permettez, je vous parlerai des monuments de la cité, au sein de laquelle vous ouvrez vos comices; je ne dirai sur chacun d'eux que quelques mots. Ces quelques mots seront la préface d'un compte-rendu plus

ample, que je dois à la Société française, comme inspecteur (1) des monuments du département de l'Aube, compte-rendu ou espèce de mémoire en mosaïque où doivent figurer un certain nombre d'églises du diocèse et qui est destiné à jeter quelque jour sur les questions 10e., 11e. et 12e. du programme, ainsi conçues :

Quelles sont dans le département de l'Aube, les églises et les parties d'églises, de l'époque romane — de l'époque ogivale — et de l'époque de la renaissance ?

La tour St.-Pierre est comme une haute montagne coupée à pic; si vous avez le courage de vous y transporter, vous aurez sous les yeux un magnifique panorama; vous contemplerez le spectacle d'une grande cité qui se développe sous votre regard dans un tableau mouvant et animé, avec ses rues, ses places, ses quais, ses canaux, ses promenades, ses bazars, ses maisons et ses habitants. Mais, au milieu de ces mille objets exposés à votre vue, ce qui vous saisit et vous frappe, ce sont ces huit églises élancées dans les airs, semblables aux chênes séculaires qui ombragent le reste de la forêt.

Sous ce regard, la ville, chef-lieu de l'Aube, jadis la cité des Henri et des Thibault, la capitale d'une grande province, paraît encore être reine, ses monuments sont sa couronne. Si vous portez plus loin votre regard, vous apercevez au second plan du tableau, à travers une belle campagne, quelques clochers et des frontons en pyramides, ce sont les églises de la banlieue et des faubourgs. Placés à l'entour de la cité, elles lui forment une gracieuse ceinture.

Soit à Troyes, soit dans la banlieue, je ne connais pas un

(1) Ce titre d'inspecteur n'est pas officiel au point de vue légal et administratif; celui qui en est honoré par la Société française, en remplit la mission officieuse sous son patronnage dans l'intérêt de nos monuments.

fragment de l'art antique qui soit debout. La cité celtique et la ville gallo-romaine ont disparu. Un édifice, un morceau d'architecture purement romane même n'existe pas.

L'histoire nous parle d'une église de St.-Sauveur, fondée aux premiers siècles du christianisme et retravaillée à diverses époques; la tradition nous montre le lieu où elle fut élevée; mais ses vestiges ont disparu dans la cathédrale d'Hervée qui occupe sa place.

Le morceau d'architecture civile le plus ancien de notre ville, ne remonte pas au-delà du XIe. siècle, c'est la porte du vieux château, menacée de destruction comme beaucoup d'autres choses qui eussent pu, sans dommage, rester debout; elle fut conservée à la prière de M. Didron.

Le plus ancien des monuments religieux, la Madeleine, appartient à peu près à la même époque.

La Madeleine, dans la partie des nefs, au transept et à la première travée du chœur, est l'œuvre de cette architecture mâle et vigoureuse qui a produit St.-Remy de Reims; c'est la transition de l'époque romane qui finit et de l'époque ogivale qui commence; le plein-cintre s'y montre encore, mais l'ogive y domine sensiblement; elle est reine.

Le transept sud est en partie à l'état d'ébauche; le transept nord est surtout remarquable. L'harmonie de ses piliers flanqués de colonnes et de colonnettes, de ses arcades à tores bien nourries, de ses galeries, de son fenestrage et de ses voûtes, est quelque chose d'exquis. On y admire les chapiteaux des colonnes, surtout ceux qui avoisinent le chœur, ce sont de vraies corbeilles de fleurs. Les guirlandes et les colliers de diamants courent le long des galeries ou environnent les baies des portes. Fière de son immortel jubé, élégant comme une dentelle et solide comme le Pont-Neuf (Jean Gualde, son fondateur, repose dessous, attendant la résurrection, sans crainte d'être écrasé), humiliée des muti-

lations et d'une ornementation hybride dont elle a été cent fois victime, elle est surtout honteuse d'un informe rétable qui déshonore son chevet, masque la fenêtre du centre, et lui ôte le plus beau de ses yeux.

Tout le monde sait que la cathédrale de Troyes manque d'unité; la chose est claire comme le jour. Nous n'essayerons pas même à le pallier. St.-Pierre appartenait à quatre époques, les quatre époques de l'art gothique. Ainsi, la première a placé à l'abside sa lancette puissante; la seconde aux transepts ses soleils rayonnants; la troisième a fait onduler ses flammes dans la nef et à la rosace du portail; la quatrième a couronné de fleurs et de guirlandes le front rond uni du temple sacré. Mais ne le remarquez-vous pas, si St.-Pierre manque de l'unité matérielle, ne renferme-t-il pas dans un magnifique ensemble une unité morale et vraie, où l'art ogival est compris tout entier.

Ce monument, qui semble fait pour l'étude, est aimé de l'archéologue, et le chrétien qui vient lui demander des inspirations, en y entrant, est saisi d'une espèce de ravissement qui transporte l'homme dans un autre monde.

Malheureusement, Messieurs, nous avons le regret de ne pouvoir vous faire jouir de ce beau spectacle et de ces émotions; les verrières qui contribuaient si puissamment à les produire ont disparu; le chœur n'est presque plus que ruines. Mais la restauration des chapelles environnantes et notamment du trésor, rendues à leur primitive disposition, nous donne la joie anticipée d'une entière, nous voudrions pouvoir ajouter, et d'une prochaine résurrection.

St.-Urbain qui couvre de son ombre l'échoppe du cordonnier en vieux, de Pantaléon de Court-Palais, dispute le prix de la beauté avec Notre-Dame de St.-Germer; elle le cède à peine à la Ste.-Chapelle. Comme ses contemporaines, la collégiale antique, le monument papal, ne mériterait-elle

pas, et à aussi juste titre, un achèvement complet et une restauration. L'archéologie et l'histoire sont ici en parfait accord; Messieurs du Congrès, vous ne contredirez pas, mais vous appuirez d'aussi puissants suffrages. L'architecture délicate, élégante de St.-Urbain, est d'une finesse exquise; mais je ne le dissimulerai pas, elle commence à être grêle.

Si, voulant juger nos trois monuments principaux, la Madeleine, St.-Urbain et St.-Pierre, en prenant pour terme de comparaison, le corps humain, je dirais : la Madeleine, dans les membres de son architecture, vigoureux, bien nourris, d'une carnation parfaite, a un embonpoint qui va à la pesanteur. — St.-Urbain, dans sa forme svelte, élancée, princière, incline quelque peu du côté de la maigreur; mais St.-Pierre, le chœur de St.-Pierre, est dans son ensemble et ses détails, placée dans ce beau milieu, au point précis et dans des proportions qui donnent pour résultat la perfection, c'est ce qu'il faut, tout ce qu'il faut et rien de plus. Appliquez ces appréciations particulières aux trois époques qui ont produit les trois édifices dont je m'occupe et vous aurez jugé l'architecture des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles.

N'allez pas croire, chers compatriotes, amis dévoués et admirateurs des trois églises, que je veuille faire des deux paroisses un piédestal pour élever la cathédrale; non, ne le croyez pas, je regarde la Madeleine et St.-Urbain comme les dignes acolytes de St.-Pierre; chacun des trois monuments a son mérite, et la justice qui en fait voir la diversité, n'a jamais passé pour une dépréciation.

Commencée par Urbain à la seconde moitié du XIIIe. siècle, 50 ans après qu'Hervée avait jeté les fondements de sa cathédrale, continuée par le cardinal Ancher, son neveu, l'église papale appartient par sa forme au XIVe. siècle.

On y voit mille fois répété, aux pilastres, aux dais, aux fenêtres, à l'intérieur comme à l'extérieur, un gracieux,

motif d'ornementation de cette époque; il se compose de l'arc trilobé, surmonté d'un trèfle, tous deux encadrés et couronnés d'un fronton pyramidal qui est ici et là orné de crochets.

Le chevet et les deux portails collatéraux présentent une véritable végétation de pierres, c'est une floraison du printemps qui réjouit. Le portail principal dans sa beauté sévère instruit et touche; la sculpture y représente la scène du jugement dernier; c'est le seul reste de la sculpture chrétienne dans nos monuments de pierres.

En sortant de ces trois églises principales, l'archéologue visitera avec intérêt les cinq autres. Partout il trouvera des traces de l'art et même quelques morceaux achevés. Je mettrai au premier rang des morceaux achevés du gothique fleuri, indépendamment du frontispice de St.-Pierre qui les domine tous, le portail de l'ancien cimetière de la Madeleine où l'on remarque l'*F* couronnée et la salamandre qui rappellent François Ier., les petits portails sud de St.-Nisier et de St.-Pantaléon, le portail nord de St.-Nicolas. Avant de dire un mot de ces trois derniers, je veux vous introduire à St.-Jean. Nous n'entrerons pas par le portail principal, cette entrée est repoussante; non plus par la porte collatérale sud, vous ne verriez que des ruines; ni par l'ouverture nord, elle est trop vulgaire; je veux vous faire entrer par une porte fermée, inabordable par le Nord, mais interdite; qu'importe, nous entrerons, j'espère; mais, avant de pénétrer à l'intérieur, admirez les détails de ce charmant portail à deux baies, séparées par un pilier composé de plusieurs colonnettes en faisceau et surmontées de deux couronnes superposées, formant chapiteau aussi gracieux que les portails ci-dessus nommés : il ne ressemble à aucun d'eux. Remarquez dans la couronne supérieure deux quadrupèdes, qui, à leur forme svelte, me paraissent être des écureuils. Huit beaux petits oiseaux posés

avec symétrie jouent dans la guirlande inférieure. Ces jolis détails sont surmontés de nuages figurés sur un massif en pierre qui forme la base d'une statue, dont il ne reste que le pied ; au-dessus est demeuré un dais découpé à jour et destiné à couronner la statue dont je n'ai pu connaître le personnage.

Dans le tympan de la porte qui fait fenêtre et éclaire l'église, se dessinent quatre arcs trilobés appuyés d'une part sur les jambages de la porte, de l'autre sur le pilier du centre; elles sont associées deux à deux au-dessus de chaque entrée, et séparées l'une de l'autre par un cul-de-lampe qui en reçoit la partie retombante, comme un modillon suspendu.

Pénétrons à l'intérieur. Deux architectures sont sous nos yeux. La nef est, ce me semble, du XIVe. siècle.

La plupart des piliers de la nef ont un caractère franc et déterminé, une composition simple et harmonieuse. Le fond est une pile carrée dont les angles ont été abattus. Quatre colonnes à demi-engagées règnent sur les quatre faces; chacune de ces colonnes a un but utile et en quelque sorte une fonction. Celle qui est posée dans la grande nef en soutient la voûte; la seconde qui lui est opposée dans le collatéral, atteint le même but ; les deux autres soutiennent les arcades de communication d'une nef à l'autre.

Les colonnes des nefs, un petit nombre excepté, ont le chapiteau, qui est un ornement obligé. Les chapiteaux qui ouvrent la nef vers le chœur, sont de riches corbeilles.

Les arcades, qui sont à tiers-point, sont couronnées de tores ou cordons légèrement adoucis; les nervures des voûtes collatérales ont pour la plupart ces formes adoucies des arcades, que les restaurations n'ont pas rendues à celles des voûtes supérieures. Presque toutes sont à vive arête.

Une singularité frappe l'œil du visiteur attentif dans la nef de St.-Jean, c'est le déversement général et uniforme de tous les piliers. Cette disposition est la disposition voulue par

le constructeur. Sûr de sa force, l'architecte n'a pas craint de poser ses voûtes sur des piliers en quelque sorte fuyants.

Est-ce ici un tour de force sans utilité? Je ne le penserais pas. Dabord cette manière de bâtir donne à l'arcade une façon de fer à cheval qui n'est pas sans grâce; elle prouve en outre au spectateur l'avantage d'embrasser d'une manière complète la vue du rond-point et des vitraux, qui en font presque toujours l'ornement (1).

Le chœur de St.-Jean n'est remarquable que par ses vastes dimensions et les ornements en stalactites qui décorent les voûtes des collatéraux. Les amateurs de belles peintures y admirent le tableau du baptême de Jésus-Christ, par saint Jean, encadrées dans un rétable qu'on attribue à Girardon : c'est un chef-d'œuvre de l'illustre Mignard. On sait que ces grands artistes sont tous deux troyens.

St.-Remy. — La nef de cette église est contemporaine de celle de St.-Jean, mais moins bien conservée. Si St.-Jean est fier du tableau de Mignard et du rétable de Girardon, St.-Remy ne l'est pas moins du Christ que le sculpteur de Louis-le-Grand a légué à sa paroisse, voyez-le vis-à-vis de la chaire. Voyez aussi à la chapelle St.-Frobert, même église, un extrait du testament du grand homme; cet acte prouve une fois de plus que la foi de l'humble chrétien peut s'associer avec le talent d'un artiste éminent et l'éclat du génie.

St.-Nizier. — St.-Nizier est une église à trois nefs, avec

(1) L'opinion de M. Tridon est très-juste. Sans doute, la poussée a pu exagérer cet évasement, mais il entrait dans la pensée de l'architecte du moyen-âge et ce n'est pas sans réflexion qu'il a donné cette forme aux arcades. N'est-il pas honteux pour notre époque de voir des architectes qui, sans se rendre compte de ce fait général, croient que les églises vont tomber, et qui obtiennent des fonds du Gouvernement pour démolir les arcades, sous prétexte qu'elles menacent ruine !!!

la croix formée par le transept, vaste et régulière, des XVe., XVIe. et XVIIe. siècles. Flanquée d'une tour qui n'est pas sans grâce, elle fut admirée par Vauban et peut-être préférée à toutes les autres. L'illustre fortificateur croyait voir sans doute l'image d'une citadelle. Le savant auteur des Annales archéologiques a signalé plusieurs de ses nombreuses et brillantes verrières. Ses trois portails, l'un gothique fleuri, au Sud, les deux autres grecs renaissance, ornent l'extérieur de l'édifice.

St.-Nicolas a deux charmants portails; celui du Nord, avons-nous dit, est gothique fleuri. Comme il était gracieux, quelques jaloux l'ont masqué, déshonoré par une hideuse devanture sans forme et sans nom.

Celui du Midi est grec; il plaisait à Girardon, dont il récréait, dit-on, la vieillesse.

Il faut voir à St.-Nicolas la chaire ornée de bas-reliefs qui rappellent les principaux traits de la vie du saint archevêque de Myre. Si, au moins, les artistes de la chaire de St.-Pierre eussent été à cette vieille école, ils eussent peut-être pensé à traduire dans leur œuvre le *Tu es Petrus;* ce trait bien rendu de la vie du chef de l'Eglise eût pu leur mériter un pardon pour le reste.

St.-Pantaléon. — Courtalon, notre annaliste, qui ne dit pas dix mots sur les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, dont Troyes abondait surtout de son temps, s'est donné la peine de décrire le plat portail de l'Ouest. L'archéologue, après avoir jeté un coup-d'œil sur l'autel du Vau-Luisant (classé, dit-on, récemment dans les monuments historiques), court au petit portail gothique fleuri du Sud. Après avoir admiré avec M. Arnault les détails de sculpture, ses feuillages si vigoureux et si beaux, il entre à l'intérieur.

St.-Pantaléon est un vrai musée à étudier. M. Arnault a signalé le groupe de saint Crépin et saint Crépinien. On dit que Dominique s'est représenté dans la statue de saint Jac-

ques qui ouvre la grande nef à droite, vis-à-vis de laquelle il est enterré.

Les vitres en grisailles sont d'une grande beauté; on y remarque entr'autres l'histoire de Daniel. L'histoire de la Croix qui orne une des chapelles, est le sujet d'une verrière de couleur. On lit dans Courtalon : les vitres sont peintes par Macadré, troyen, qui excellait en ce genre au XVIe. siècle. On assure, continue Courtalon, que le cardinal de Richelieu offrit dix-huit mille livres pour avoir celles du fond qui représentent, pour la plupart, des batailles exécutées avec autant de forces que de correction.

Aux chapelles du collatéral nord, on voit quelques scènes de combat sur les vitraux, ceux vraisemblablement convoités par le puissant ministre.

Le cardinal aura gardé son or, St.-Pantaléon ses verrières, c'est tout ce qu'il y avait de mieux à faire.

Que dire du rétable de St.-Pantaléon qui couvre la fenêtre principale, et du tableau encadré par le rétable? Rien, c'est encore plus qu'ils ne méritent.

Et notre chapelle St.-Gilles de Croncels, aujourd'hui annexe de St.-Jean, sa suivante, toute fière d'avoir donné, dans son dernier curé, un évêque à Quimper, plus fière d'avoir mérité le regard d'un artiste qui la classe parmi les monuments historiques. C'est une chapelle du XIVe. siècle qui a vu passer autour d'elle bien des incendies; elle est en bois cependant comme la vieille ville de Troyes; unique, gracieuse en son genre, elle rappelle les bonnes gens des Trévois et le temps passé si bon, si dévotieux. On y voit quelques fragments de vitraux, et, en peinture sur bois, la légende de la bonne sainte Anne.

On voit à St.-Nizier, sur une verrière du chevet, la légende de saint Gilles.

Églises de la banlieue. — Les églises de la banlieue de

Troyes appartiennent toutes à la même époque, XVIe. et XVIIe. siècles ; toutes, à quelques variantes près, se ressemblent, au fond. La plupart ont trois nefs sans transept. Sous ce dernier rapport, St.-Martin fait exception. St.-Martin, par l'ampleur et la régularité de son plan, et aussi par ses verrières, se distingue parmi toutes les autres.

Le Pont-Ste.-Marie l'emporte par ses portails où s'associe la renaissance au gothique fleuri.

St.-Pierre et St.-André, héritiers, le premier de l'abbaye de Foi-Ci (1), le second du célèbre Monstier-la-Celle, sont riches de saintes reliques et de reliquaires.

St.-André a sur St.-Pierre son portail, où sont étalés, dans un jardin de pierres, les productions du pays. Le *Voyage archéologique* fait mention honorable de la chaire à prêcher, de quelques statues de bon goût et d'un tabernacle. Le tabernacle est une pyramide de 13 pieds de hauteur, surmontée d'un *Ecce homo*, décorée à sa base de reliefs où sont représentés saint Christophe et saint André : lui aussi était un Christophe ; l'Agneau pascal et la manne, figures de l'Eucharistie.

M. Arnault décrit avec complaisance le rétable de la Sainte Vierge ; ce savant n'y compte pas moins de 60 statuettes, il l'appelle l'une des plus charmantes productions « de ce charmant XVIe. siècle auquel nous sommes redevables de presque toutes les élégantes décorations que possèdent nos églises et qui, en ce genre, ne nous laisse après lui rien à admirer. »

St.-Germain a d'élégantes verrières et de bonnes statuettes ; l'artiste y admire sainte Barbe et sa tour.

Ste.-Surine est, comme St.-Pantaléon, un vrai musée ; on y voit cent objets curieux. Le tombeau de Ragnegisile, dix-septième évêque de Troyes, mort en 650, y est conservé sous

(1) Parole qui est attribuée à saint Savinien, apôtre de Troyes, comme une prise de possession du Christ par son héraut et ambassadeur *Foi-Ici*.

un coffre en bois sculpté. Une pierre attachée au pilier voisin parle pour dire que l'évêque du VIIe. siècle est le fondateur de l'église du XVIe. Archéologues, je ne crains pas que vous tombiez dans la méprise.

L'église *des Noës*, voisine de celle de Ste.-Surine, est moins riche d'ornements, de tableaux surtout. On y voit pourtant en vitrail un arbre de Jessé, d'un travail charmant et bien conservé, et dans la sacristie un crucifix antique.

Les dégradations du frontispice prouvent que la craie du pays n'a pas le tempérament fait pour être exposée à la belle étoile. Avis aux bâtisseurs d'église.

La chapelle *St.-Luc* a trois rétables déjà anciens. Le plus curieux des trois est celui de l'autel de la Vierge; la scène de l'Assomption est pleine de vie. On voit dans les verrières du sanctuaire, d'une part, saint Luc peignant la Sainte Vierge.

A peu de distance de la chapelle St.-Luc, s'élèvent deux gracieuses églises qui se rattachent à la banlieue; celle de Ste.-Maure qui conserve le tombeau de sa sainte patronne, vierge de Troyes, morte il y a 1000 ans; celle de Crenay qui unit de beaux détails du XIe. siècle à une église du XVIe.

Telle est l'idée que je me suis formé du cercle archéologique et monumental de la contrée, ayant pour centre le monastère moderne de Notre-Dame-aux-Nonains, où vous siégez en ce moment, grâce à la bienveillance du premier magistrat du département dont nous regrettons à bon droit l'absence.

Ce discours est couvert d'applaudissements.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont annonce que le Congrès va immédiatement passer à l'examen des questions, dans l'ordre tracé par le programme ainsi conçu :

1°. Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de l'Aube? — Ont-ils été fouillés? — Quel a été le résultat de ces fouilles? Quelles sont les traditions ou légendes locales à leur sujet? — Conviendrait-il d'assurer la conservation de quelques-uns? Par quels moyens?

2°. Indiquer les limites du territoire des *Tricasses*, et ce qu'on sait des divers *pagi* qui le composaient?

3°. Quelles ont été les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube? — A quels règnes correspondent-elles? — Leur enfouissement paraît-il se rattacher à certaines catastrophes?

4°. Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube? — A-t-on trouvé des colonnes milliaires le long de ces voies? Quel était leur mode de construction?

5°. Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement aux alentours de Troyes? — Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

6°. Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures de l'âge romain dans le département de l'Aube? — Quels sont les points sur lesquels on pourrait faire ou continuer des fouilles avec succès?

7°. Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789.

8°. Décrire les vieilles maisons historiées encore existantes dans la ville de Troyes, ou détruites depuis peu?

9°. Faire, d'après les documents originaux, chartes, comptes de fabriques, etc., l'histoire de la construction d'une ou de plusieurs églises?

10°. Quelles sont, dans le département de l'Aube, les églises ou parties d'églises de l'époque romane?

11°. Idem — de l'époque ogivale?

12°. Idem — de l'époque de la renaissance ?

13°. Le chant grégorien n'est-il pas, par son ancienneté et par son caractère, la forme la plus convenable pour l'expression de la prière publique.

Indiquer les origines du chant grégorien et ses développements du IVe. au XIIIe. siècle.

14°. Quelles sont les principales verrières des églises du département ? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

15°. Existe-t-il dans quelques églises du diocèse des cryptes anciennes, ou quelques caveaux et chapelles sépulcrales dignes d'intérêt ?

16°. Quelle est la nature des principaux appareils qui sont entrés dans la construction des églises de Troyes et de la banlieue ?

17°. Donner les noms des artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont le plus contribué à embellir les monuments du département de l'Aube ? Que reste-t-il de leurs œuvres ?

18°. Existe-t-il dans quelques églises de Troyes ou du département des autels anciens, des fonts baptismaux, des pierres tombales, des reliquaires et d'autres objets d'art dignes de l'intérêt de l'archéologue ?

19°. Du mobilier des églises, à Troyes, dans le moyen-âge.

20°. Quelles ont été les principales abbayes du département, et qu'en reste-t-il ?

21°. Quels sont, au diocèse de Troyes, les lieux consacrés par la mémoire de saint Bernard ? — Avons-nous des monuments qui perpétuent le souvenir de ce grand homme ?

22°. Quels furent jadis, à Troyes et dans le département, les principaux châteaux forts ? En reste-t-il des traces ?

23°. Indiquer une ville, un bourg ou un village auquel se rattache un fait historique qui puisse être rappelé par un monument ?

24°. Renaissance de l'art chrétien. — Mouvement archéologique dans le département de l'Aube depuis 1830.

M. de Caumont pose la première question :

Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de l'Aube, etc. ?

M. Gayot, en réponse à cette question, donne lecture d'un tableau, dressé par M. le docteur Chertier, membre associé de l'Académie de l'Aube, comprenant tous les dolmens, menhirs et pierres réputées druidiques, existant dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Ce tableau, fait avec le plus grand soin, indique, pour chaque monument, le lieu où il est placé, son nom populaire, son volume et son poids approximatif, le nom du propriétaire du monument, son état de conservation. Il apprend enfin que tous ces monuments, sans exception, sont faits avec les blocs erratiques de grès dur, laissés sur place par le diluvium.

Vingt-trois monuments druidiques sont décrits dans ce travail, mais plusieurs sont indiqués comme mutilés, ou même comme entièrement détruits depuis peu.

M. Gayot pense que le document dont il a donné lecture, rapproché des travaux sur le même sujet insérés dans le 6e. volume des mémoires de la Société de l'Aube, donne un inventaire à peu près complet des dolmens, menhirs ou pierres druidiques du département.

M. de Glanville trouve suspect le grand nombre de monuments druidiques signalés dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Il croit qu'en général les pierres vraiment celtiques sont assez rares pour qu'on ne les trouve pas ainsi accumulées sur un seul point. Il est très-facile de se tromper sur cette matière, à cause des noms donnés par l'ignorance ou la superstition populaire, à des pierres qui, malgré leur poids et leur dimension, peuvent ne représenter

nE dans l'arro

aucune tradition et n'avoir jamais été placées par la main des hommes. Il demande donc que le tableau dont il vient d'être donné lecture, soit discuté et soumis à un examen approfondi.

M. Corrard de Bréban répond que le grand nombre des monuments druidiques sur ce point s'explique naturellement par ce fait que là seulement se trouvent des matériaux propres à ces monuments. Aucune autre partie du département n'offre de pierres dures et d'un volume assez considérable pour un pareil usage. Il ajoute que pour plusieurs de ces dolmens, la question de leur origine et de leur destination est hors de doute ; ils réunissent tous les caractères unanimement reconnus par les savants comme appartenant aux monuments celtiques. Des fouilles, officiellement constatées, ont d'ailleurs été pratiquées sous plusieurs de ces pierres et ont amené des découvertes d'ossements, de haches et de fers de flèches celtiques. Le musée de Troyes contient quelques-uns de ces précieux débris.

M. Thiollet, ingénieur attaché au musée d'artillerie, offre de dessiner les armes dont parle M. Corrard. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

M. de Caumont demande si sur aucune carte on n'a indiqué ces dolmens et leur situation par rapport aux voies romaines. On a constaté en Angleterre, et quelquefois aussi en France, que ces monuments étaient plus nombreux aux abords de ces voies qui ont dû être tracées sur les anciens chemins déjà établis par les populations indigènes.

M. Corrard fait remarquer qu'en effet le plus grand nombre des dolmens encore existant se trouve aux environs de Pont, et qu'une grande voie romaine traversait cette contrée.

M. Michelin a assisté à la levée d'une pierre près de Provins. Elle avait le même caractère que celles de Nogent; on a trouvé dessous des ossements et neuf haches gauloises,

dont une admirable pour le travail et pour la matière. Il a ces haches en sa possession.

M. Chanoine, propriétaire d'un des dolmens de Trancault, donne des explications sur ce monument. Il est intact. Il a été fouillé autrefois; la route, au bord de laquelle il s'élève, a dû être une voie romaine.

M. de Caumont demande si les dolmens n'ont pas été autrefois recouverts de terre, comme des caveaux destinés aux sépultures; la terre aurait pu être déblayée par curiosité, ou emportée pour fertiliser les champs voisins. En Bretagne, en Poitou et en Normandie, on a reconnu que presque tous les dolmens avaient été dans l'origine couverts de terre; on y arrivait souvent par une espèce de galerie couverte.

DOLMEN DÉCOUVERT AU CENTRE D'UN TUMULUS.

M. Chanoine croit cette opinion vraie pour le dolmen de Trancault. Il est adossé à une éminence brusque et élevée, comme si une fouille avait tranché la terre qui le recouvrait.

M. Sollier signale deux dolmens, dont l'un est intact et est situé entre St.-Quentin et Nuisy : il est connu dans le pays sous le nom de Pierre de Ste.-Geneviève; l'autre s'élevait à Lacelle-sous-Chantemerle ; il a été détruit et fouillé, on y a trouvé trois haches et un sceau en cuivre.

M. Sollier signale en outre, comme monument celtique,

un magnifique tumulus situé dans la commune de Baudemant, sur le bord de l'Aube. Ce monument qui n'a pas moins de 20 mètres d'élévation, s'appelle *Butte de Baudemant.* On a tenté de le fouiller, mais l'entreprise mal dirigée a échoué.

M. Gayot signale les deux tumulus connus sous le nom de *Tombelles d'Eroy;* mais il ne leur reconnaît pas le caractère celtique, et leur attribue plutôt une origine féodale. Il signale encore un tumulus placé près de Troyes sur la route de Sens et connu sous le nom de croix La Motte ou La Beigne.

M. le docteur Carteron attribue ce nom à l'usage immémorial suivi par les habitants et les voyageurs, de déposer une motte de terre sur cette éminence, lorsqu'ils passaient devant.

M. Corrard fait remarquer que, dès 1757, Grosley a constaté cet usage comme très-ancien. Cet auteur dit que les passants ne déposaient leur singulière offrande que lors de leur premier passage devant la croix La Motte. Cet usage qui doit avoir une origine religieuse, subsiste encore de nos jours.

M. Legrand indique le tumulus de la forêt de Fiel, arrondissement de Bar-sur-Seine; ce monument très-remarquable a été fouillé par M. Coutant qui y a trouvé des objets antiques, des débris d'armes et d'armures.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Coutant sur les tumulus :

« Deux tumulus existaient à Neuville-sur-Seine, tous deux ont disparu; on en a extrait des bracelets, des colliers, des fibules et quelques poteries grossières (voir ma notice sur Neuville).

« Dans une forêt de l'Etat, connue sous le nom de bois de

Fiel, j'ai sondé un tumulus de grande dimension; j'ai reconnu qu'il contenait un grand nombre de squelettes, auprès desquels j'ai retiré des bracelets, des colliers et un cercle s'ouvrant au milieu : ce cercle était placé sur le crâne de l'un des squelettes.

« Je n'admets pas que cette sépulture gauloise ait eu lieu à la suite d'un combat, car je n'y ai trouvé aucune espèce d'armes; j'y ai recueilli des fibules qui annoncent déjà un certain perfectionnement dans les arts. Je ne serais pas éloigné de croire que cette sépulture appartint à l'époque où des hordes de Germains envahirent les Gaules.

« J'ai remis à M. J. Ray, archiviste de la Société académique de l'Aube, une autorisation ministérielle qui m'autorisait à poursuivre mes fouilles. Ce tumulus pourrait être étudié à peu de frais.

« Il est à remarquer que le tumulus est composé de couches de pierres calcaires sur lesquelles reposent les squelettes. Ce moyen devait nécessairement conserver les corps plus longtemps.

« Les squelettes appartiennent aux deux sexes. »

M. Legrand demande qu'il soit pourvu à la conservation des dolmens encore existants. On pourrait en faire l'acquisition et les entourer d'une défense quelconque.

M. de Caumont demande le renvoi de cette proposition à la commission des vœux.—Le renvoi est prononcé.

Le Congrès passe immédiatement à la discussion de la deuxième question.

AGE ROMAIN.

Indiquer les limites du territoire des Tricasses et ce qu'on sait des divers pagi *qui le composaient?*

M. Darbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, prend la parole.

Il expose qu'il est admis, en principe général, que les circonscriptions territoriales romaines sont les mêmes que celles qui limitaient les anciens diocèses avant 1789; il n'y a que quelques exceptions à cette règle. Le diocèse de Troyes, en 1789, avait conservé les mêmes limites assignées, sous la domination romaine, à la circonscription civile de la cité des Tricasses. Le diocèse actuel n'est plus le même; l'archidiaconé de Sézanne en a été distrait. Il est à remarquer que sous la domination romaine le pays entourant Sézanne était étranger à la cité de Troyes. Au IXe. siècle, ce pays s'appelait *pagus Meldicus;* il devait par conséquent, dans l'origine, dépendre de la cité de Meaux.

On peut faire la même remarque sur Puellemontier *(Puellare monasterium)* qui dépend actuellement du diocèse de la Haute-Marne.

Le diocèse ancien était subdivisé en archidiaconé, et ceux-ci en doyennés. Les archidiaconés et les doyennés ne correspondent pas exactement aux *pagi.* Il est certain qu'au moins le *pagus Arciacensis* était plus étendu que l'archidiaconé d'Arcis et s'étendait jusqu'à Chavanges, dans l'archidiaconé de Marigny, et jusqu'à Prilly-Ste.-Syre, dans celui de Troyes.

Les *pagi* contenus dans le département actuel étaient le *pagus Tricassinus*, chef-lieu Troyes; le *pagus Brienensis*, chef-lieu Brienne; le *pagus Arciacensis*, chef-lieu Arcis; le *pagus Meldicus* qui comprenait les environs de Sézanne; le *pagus Mauripensis*, ceux de Nogent et de Villemaur.

On peut y ajouter une partie de la forêt d'Othe autour de Villemaur, et une partie du *pagus Perthensis* (Sceffonds).

M. d'Arbois a d'ailleurs dressé une carte qui résume son travail.

M. Boutiot croit que les circonscriptions territoriales étu-

diées par M. d'Arbois, c'est-à-dire : les subdivisions des diocèses appelés archidiaconés et doyennés, les subdivisions connues sous le nom de *pagi*, les limites mêmes des diocèses et des cités ont leur racine dans la division naturelle du sol en régions géologiques. Il fait au diocèse de Troyes et à ses subdivisions, à la cité des Tricasses et à ses subdivisions, l'application de cette théorie générale : le diocèse de Troyes est composé exclusivement des assises du terrain crétacé et borné, à l'Ouest, par les terrains tertiaires; au Levant par le terrain jurassique, en en exceptant toutefois le doyenné de Sézanne, incorporé au diocèse de Troyes postérieurement à la domination romaine.

M. de Caumont fait remarquer que ce fait de la correspondance des anciennes divisions avec les régions naturelles différenciées par la diversité des terrains géologiques a été observé sur beaucoup de points du territoire.

L'heure étant très-avancée, M. le Président renvoie à la prochaine séance la lecture d'un mémoire envoyé par M. de Barthélemy sur les *pagi*.

Avant de lever la séance, M. de Caumont proclame les noms des membres qui composeront la commission des vœux; ce sont MM. Corrard de Bréban, président; Doyen, receveur-général; Fléchey, architecte; Legrand, agent-voyer en chef du département; Fleury, procureur Impérial; de Mellet, de la Marne; Le Roux, de Sens.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 9 juin.

Présidence de M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube.

M. de Caumont prie M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube et ancien maire de Troyes, de présider la séance.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont; Parigot; Camusat de Vaugourdon; Corrard de Bréban;* comte *de Mellet; Gaugain; Doyen;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Camille Dormois, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne, fait hommage au Congrès de *Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre.*

M. de Caumont, d'un ouvrage intitulé : *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* (architectures civile et militaire), et de trois cartes géologiques, deux du département de la Manche, et une du Calvados.

M. de Caumont dépose sur le bureau un fragment de bois de chêne, provenant de Jublains (Mayenne).

Il explique qu'à Jublains, à deux lieues de Mayenne, on a trouvé des constructions antiques très-considérables, reste d'un château romain et d'une ville importante, le *Neodunum Diablintum.* Des murailles de 15 pieds de hauteur et trois enceintes constituent le *castellum* ou citadelle qui était le *caput urbis.* Ce château contenait des bains dans lesquels l'eau était amenée de trois lieues de distance par un aquéduc dont la trace est constatée presque sans interruption. Le Conseil général de la Mayenne a acheté l'emplacement de ces ruines qui sont maintenant gardées et à l'abri des attaques du van-

dalisme. A côté est un théâtre qui sera fouillé et déblayé ultérieurement. Dans le château étaient de grandes citernes creusées dans le granit ; on les a déblayées sans y rien découvrir que quelques médailles; mais au fond de l'une d'elles on a trouvé le rouet sur lequel s'enroulait la corde destinée à monter les sceaux, et les poutres qui soutenaient ce rouet : c'est à l'une de ces poutres qu'a été arraché le morceau de chêne présenté par M. de Caumont.

M. de Caumont présente une vue du *castellum* de Jublains et renvoie aux notices qu'il a précédemment publiées dans le Bulletin sur cette importante localité.

Après cette communication qui est écoutée avec un vif intérêt, le Congrès rentre dans son ordre du jour et continue la discussion de la deuxième question du programme sur les *pagi*.

Le secrétaire donne lecture du mémoire sur cette matière envoyé par M. de Barthélemy.

MÉMOIRE DE M. DE BARTHÉLEMY.

C'est avec une grande raison que cette question a été portée au programme du Congrès archéologique de Troyes : de nos jours on s'occupe trop peu des études sérieuses, abstraites, si l'on veut, qui ont pour but de reconstituer l'ancienne géographie de France, de rétablir ses anciennes divisions et arriver par là à une certaine connaissance du mode d'administration aux époques reculées. Ce genre d'étude présente deux questions d'une haute importance : celle qui concerne les voies romaines et celle relative aux anciens *pagi;* c'est à cette dernière que je vais m'attacher aujourd'hui, voulant seulement donner à ce sujet quelques notes, sans avoir la prétention de présenter un travail le moins du monde incomplet; mon but serait rempli, dans le cas où personne

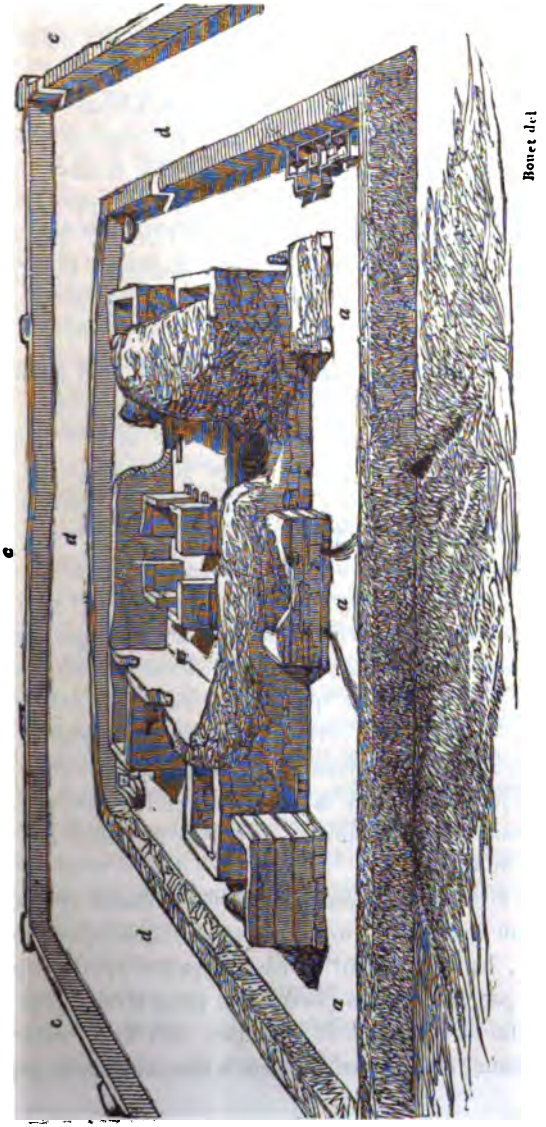

RUINES DU CHATEAU GALLO-ROMAIN DE JUBLAINS.

n'ayant le projet de s'arrêter sur cette matière, mon mémoire attirerait l'attention dessus, et, donnant lieu à une discussion, en ferait jaillir quelque lumière.

Le pagus était la division généralement adoptée dans nos contrées pour la division du pays dans les temps les plus reculés. Avant la conquête des Romains, les Gaules, ou du moins les Gaules Belgiques, avaient été envahies par plusieurs migrations successives de peuples de l'Orient, Celtes ou Parthes, qui, trop multipliés pour demeurer dans leurs patries, durent se séparer et se porter vers le Nord de l'Europe.

Nomades encore pendant quelque temps, ces peuplades barbares durent sentir peu à peu le besoin de se fixer, de s'attacher à un sol : de là l'usage et le nom de canton. Chaque tribu avait son canton propre gouverné par ses magistrats : cette coutume s'était répandue dans toute l'Europe (Jul. Cesar, l. 1, 12, 37).

Les Romains donnèrent à ces divisions territoriales le nom de *Pagi*, et ces *pagi* étaient plus ou moins grands, selon que les tribus étaient plus ou moins nombreuses. Le *pagus* une fois partagé entre les familles, chacune d'elles se bâtissait une demeure sur le patrimoine qui lui était ainsi concédé, et ces cabanes sauvages furent, très-probablement, l'origine de tous les villages que nous voyons aujourd'hui. Puis une cité, portant toujours le nom de la tribu, était élevée dans le lieu le plus commode à défendre et servait de résidence aux magistrats du canton.

Cette division fut conservée par les Romains et subsista également sous les Mérovingiens et les Carlovingiens : sous ces rois, les *pagi* étaient devenus de petites provinces gouvernées par des officiers portant des titres divers, généralement celui de *comtes*, d'où vint que, vers le Xe. siècle, le nom de comté remplaça entièrement la dénomination de *pagus*.

La Champagne était divisée en dix-huit ou vingt *pagi*, subdivisés eux-mêmes en cantons moins importants.

Je ne vais m'occuper ici que de ceux de ces *pagi* qui correspondent, ou à peu près, aux départements actuels de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes, et de ceux de l'Aisne et de la Meuse, en ce qui regarde les parties champenoises. Mes notes sur l'Aube sont trop incomplètes pour que j'ose les soumettre aux savants distingués de ce département.

Dans la portion que je viens d'indiquer, le capitulaire de 779 constate onze *pagi* :

Dolomensis — Dormois.
Vongensis — Vonzois.
Castricensis — Castrois.
Stadonensis — Stenois.
Cathalaunensis — Chalonnois.
Ormensis ou *Otmensis*.
Laudunensis — Laonnois.
Vadensis — Valois.
Porcianensis — Porceanois.
Tardonensis — Tardenois.
Suessionensis — Soissonnois.

Cette liste est incomplète, et une charte de l'année 825 nous apprend que Louis-le-Débonnaire voulant reconstruire à neuf l'église de Reims, où se fait le sacre des rois, donna à cette église le monastère du Der, avec la forêt, situés *in comitatu Blesensi ad pagum Pertensem.*

Le capitulaire de novembre 853 nomme Hincmar, archevêque de Reims, Ricuin et Engiscalun, *missi dominici* dans les *pagi* suivants :

Remtianus — Rémois.
Vonzisus — Vonzois.
Stadinisus — Stenois.
Pertinus — Portois.

Barrisus — Barrois.
Calmizisus — . . . . . .
Catalaunus (*sic*) — Châlonnois.
Virtudisus — Vertusois.
Baganzonisus — Bassigny.
Tardinisus — Tardenois.

De ce tableau ont disparu le Dormois, le Castrois et le Porceanois, parce que ces divisions de 853 ne sont, en partie, que des subdivisions de celles de 779, comme le Vertusois qui est un démembrement du Châlonnois, le Calmizisus (ou Camsiacensis) de Perthois; mais on les voit reparaître dans le partage de 870 qui mit fin au royaume de Lotharingie: tous trois échurent à Charles-le-Chauve.

Les comtes chargés, comme je l'ai dit plus haut, de l'administration des *pagi*, ne tardèrent pas à profiter de l'affaiblissement du pouvoir royal, qui se manifesta sous les derniers Carlovingiens, pour se constituer des souverainetés indépendantes; et à cette époque, en effet, nous voyons disparaître les *pagi* et, à leur place, paraître dans l'histoire les comtés du Dormois, de Vertois, du Perthois, du Clermentois (démembrement du Dormois), du Barrois, etc.

Maintenant quelles étaient les circonscriptions de ces *pagi*? Il est assez aisé de les indiquer approximativement, mais impossible d'entrer à cet égard dans des détails bien positifs.

Le *Remois* formait un triangle entre le Béthelois au Nord, la Lorraine au Levant, la Champagne au Sud, la Brie, le Soissonnois, le Laonnois, au Couchant.

Le *Vonzois* avait pour chef-lieu Vonziers (Ardennes) et se trouvait limité entre le Dormois, le Castrois (pays de Mézières) et le Porceanois.

Le *Stenois*, pays de Sainte-Ménehould, qui subsiste encore en 1197 sous le nom de *comitatus Stadunensis* (Cartul. de l'abbaye de Chatrices).

Le *Dormois*, vaste contrée qui s'étendait depuis le Rémois et le Castrois jusque dans la Basse-Meuse, du côté de Stonne *probablement*. Il figure encore comme comté en 1020, époque où le comte de Grandpré s'en empara.

Le *Perthois*, triangle entre le Rémois au Nord, le Barrois au Levant, Le Stenois au Midi et la Champagne proprement dite au Couchant; il s'étendait dans l'Aube et dans la Haute-Marne. Perthes, village aujourd'hui, était sa capitale.

Le *Barrois* s'étendait surtout en Lorraine et de notre côté se continuait vers le Perthois et le Stenois.

Le *Châlonnois* entourait Châlons à une assez faible distance.

Le *pagus Camsiacensis* ou *Calmizisus* n'est pas bien défini : il occupait un médiocre territoire entre le Pertois et le Barrois, et le ruisseau le Brussois devait se trouver dans ses limites.

Le *Vertusois*, chef-lieu Vertus (Marne).

Le *Bassigny*, comprenait presque tout le département actuel de la Haute-Marne : le pagus *Calvo-Montensis* (Chaumont), qui figure quelquefois dans les chartes, en dépendait.

Le *Tardenois* était un petit pays entre le Soissonnois, le Laonnois et le Rémois : ce nom existe encore et est porté par un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, ville en Tardenois.

Le *Soissonnois*, le *Laonnois*, le *Porceanois* sont assez connus pour que je n'aie pas besoin de m'y arrêter.

Le *pagus Ormensis* ou *Otmensis* est à peu près inconnu, bien que quelques auteurs veulent le placer du côté d'Epernay.

Telles sont les notes que je me permets de présenter au Congrès en réclamant de mes honorables confrères toute l'indulgence possible, et en leur faisant remarquer combien il est peu aisé de disserter à peu près le premier sur une semblable matière.

Je veux encore, en finissant, rapporter les noms de deux *pagi* de l'Aube, dont j'ai retrouvé les noms dans le Cartulaire du chapitre St.-Etienne de Châlons ; on trouve :

Dans une charte royale de 860, que le chapitre possédait *in pago Arciacensi* ou *Arciciso* (Arcis-sur-Aube), les villages de Mailly et l'île avec l'abbatiale St.-Etienne ;

In pago Breonensi (Brienne), *villa Floriniacus* (charte royale de la même année).

Je trouve également dans une charte royale de 869 que le chapitre possédait le village de *Balliolis in pago Bansionensi.*

Une charte de ces *pagi* accompagne le texte du mémoire de M. de Barthélemy, dont la communication est accueillie avec intérêt. La discussion sur les *pagi* étant épuisée, on passe à la troisième question du programme ainsi conçue :

Quelles ont été les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube? A quel règne correspondent-elles ? Leur enfouissement paraît-il se rattacher à certaines catastrophes?

M. Camusat de Vaugourdon lit le mémoire suivant, en réponse à cette question.

MÉMOIRE DE M. CAMUSAT DE VAUGOURDON.

En inscrivant cette question dans le programme des sujets qui seraient soumis au Congrès archéologique de France, dans sa vingtième session, la Société française a eu principalement en vue d'honorer une science dont l'étude se rattache d'une manière si intime à celle de l'histoire ; elle a voulu aussi, en proclamant hautement les avantages que cette science procure, appeler sur elle l'attention de tous les hommes sérieux et érudits du département et les engager, en établissant entre eux des communications régulières au sujet des médailles qui

pourraient être découvertes à l'avenir, ou de celles dont ils seraient possesseurs, à faire profiter chacun des lumières de tous.

En effet, Messieurs, la numismatique est une science immense, dont l'étude devrait faire partie d'une éducation complète.

Elle est inséparable de l'histoire, car non seulement elle lui fournit toujours en quelque sorte des pièces justificatives, mais encore elle sert souvent à rectifier ses erreurs, à rétablir des dates, à la compléter enfin.

Un savant modeste, dont tous les efforts ont eu pour objet de vulgariser cette science, Du Mersan (*Eléments de numismatique*), s'exprime ainsi :

« Dans notre siècle éminemment curieux d'instruction, « chacun aime à tout explorer, à réunir en faisceau les con- « naissances que jadis on laissait se disséminer et se perdre « par leur isolement. Aujourd'hui on peut parler de numis- « matique à tout le monde, parce que l'un s'occupera des « médailles dans leur rapport avec l'histoire; l'autre, avec la « mythologie; celui-ci avec la poésie, celui-là avec le dessin : « parce que les curieux y verront un aliment à leur espèce « de recherches; les amateurs une nouvelle source de richesses « pour leurs collections; parce que l'on sait que tous les pays, « tous les âges sont représentés sur les médailles antiques et « modernes; parce que l'esprit et les yeux peuvent être éga- « lement satisfaits par l'étude de ces petits chefs-d'œuvre, où « l'art antique se trouve pour ainsi dire résumé. »

Malheureusement, Messieurs, nous sommes condamnés à le dire, la Champagne, qui a tenu de tout temps un rang si honorable dans l'histoire et qui compte parmi ses enfants tant d'hommes qui se sont illustrés dans l'Eglise, dans l'armée, dans les sciences, les lettres et les arts, n'a eu, *jusqu'au commencement de notre siècle*, aucun nom à revendiquer parmi les continuateurs ou les émules des Vaillant, des Spanheim, des Eckel, des Barthélemy, des Mionnet, etc.

Cette circonstance est d'autant plus regrettable pour notre pays, que les seules découvertes importantes qui aient été faites à Troyes ou dans la partie de la Champagne qui forme aujourd'hui le département de l'Aube, remontent au XVIIIe. siècle, et que l'absence, à cette époque, de tout homme adonné à l'étude de la numismatique a rendu ces découvertes sans utilité pour le développement du goût de cette science parmi nous, puisque, ainsi que vous le verrez tout à l'heure par l'analyse rapide que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, nos annales ne renferment que quelques lignes énonçant l'époque et le lieu de la découverte, le nombre de médailles, la nature du métal et quelquefois les règnes auxquels elles appartenaient, sans y joindre aucune indication concernant les revers.

Quel parti un numismatiste n'aurait-il pas tiré de semblables découvertes, et combien la rédaction d'un simple catalogue de ces médailles eût pu être utile à la science!

La commission du Congrès, qui connaissait toutes ces circonstances, ne s'est pas dissimulé les difficultés insurmontables que rencontrerait celui qui entreprendrait de traiter cette question. Je partage trop ses convictions à cet égard pour essayer de le faire; mais j'ai cru aussi travailler à atteindre le but qu'elle se proposait en transcrivant ici, non pas l'inventaire de nos richesses numismatiques, puisque celles que le hasard avait fait découvrir ont été perdues pour nous par suite de l'indifférence ou du défaut d'appréciation de nos pères, mais la mention de ces découvertes, dont le simple énoncé, s'il donne lieu à de légitimes regrets, apporte du moins avec lui son enseignement. Voici la relation que Grosley nous a donnée, dans ses *Éphémérides* (1), des deux plus importantes découvertes de médailles :

(1) Voir *Éphémérides* de P.-J. Grosley, édition de M. Patris Debreuil. Paris, Durand, 1811, t. II, chap. x, p. 288 et suiv.

« Le 24 mai 1726, dans une vigne située aux Fallets, « près la porte St.-Jacques, entre la ruelle aux moines et « le champ qui forme aujourd'hui la pépinière du Roi, « Martin Boutard et Rousselet dit l'Endormi, faisant une « fosse pour coucher un cep de vigne, du dernier coup de « bêche, Boutard enleva le couvercle d'un pot de terre et vit « des pièces d'or se répandre autour de lui. D'un second « coup il enleva le pot, dans lequel il compta deux cent « douze pièces d'or de la plus brillante conservation. Le pot « ou urne, de terre rouge, avait la forme d'un creuset de « médiocre grandeur, ou de ces lampes antiques assez sem- « blables aux bocaux de verre suspendus dans les lampes de « nos églises.

« Revenus de l'extase où les avait plongés cette précieuse « découverte, le premier soin de Boutard et de l'Endormi « est d'aller au cabaret, avec ferme résolution de ne décou- « vrir à personne leur bonne fortune. En buvant, ils se « parlent par signes; ils entament mille propos sans suite, et « finissent par présenter au cabaretier une des médailles en « payement. Le cabaretier, qui en ignorait la valeur, la « porte chez un orfèvre, où Boutard et son camarade le « suivent. L'orfèvre n'offre que douze livres de la médaille : « on croit qu'il n'en donne pas la véritable valeur, et on va « chez un autre orfèvre, dans la compagnie du premier. « Les deux orfèvres ne s'accordant pas sur le prix, toute la « troupe va à la Monnaie, où le Directeur arrête la médaille, « avec promesse d'en payer le prix lorsque les autres mé- « dailles lui auront été apportées. En un mot, Boutard et « son camarade procèdent si finement, que le trésor trouvé « à onze heures du matin est, à deux heures de l'après-dînée, « la nouvelle du jour.

« Pour prévenir les effets de leur indiscrétion, ils vont le « déposer chez leur curé, d'où ayant passé successivement

« entre les mains du Ministre des Mathurins et de M. Sallé,
« il fut partagé entre les chanoines de la cathédrale, dont le
« chapitre est propriétaire de la vigne des Fallets.

« Cependant Boutard, assigné au siége de la Monnaie,
« avec conclusions par corps, demande son renvoi à la
« chambre du Trésor. Le subdélégué et le lieutenant parti-
« culier, comme délégué de la chambre du Trésor, instru-
« mentent aussi contre lui. Enfin, l'intendant arrive à Troyes
« avec des ordres de la Cour, et après avoir décrété et inter-
« rogé les deux vignerons, il oblige les chanoines à lui confier
« toutes les médailles, pour être remises au cabinet du Roi.
« Par forme de compensation, le Roi a depuis fait les frais
« du grillage qui forme le sanctuaire de la cathédrale. La
« compensation a été très-légère à l'égard de Boutard et de
« l'Endormi : le Chapitre donna une vache à l'un, et paya
« pour l'autre partie du prix d'une chaumière.

« Les médailles qu'ils avaient trouvées étaient toutes depuis
« Néron jusqu'à Marc-Aurèle, inclusivement, c'est-à-dire
« du plus beau siècle de l'Empire romain pour les médailles. »
(De l'an 807 à 933 de R., 54 à 180 de l'ère chrét.)

Tel fut, Messieurs, le résultat de la découverte de 1726, et, en présence de l'insouciance avec laquelle elle fut accueillie, il n'est pas permis de regretter que ces médailles aient été revendiquées par le domaine de l'Etat, puisque leur réunion au cabinet du Roi a eu pour effet d'en assurer la conservation.

Pour démontrer, jusqu'à l'évidence, les avantages qu'on eût pu retirer alors de recherches sérieuses et dirigées avec intelligence, il me suffira de vous citer un fait digne de remarque, c'est que plusieurs médailles d'or appartenant également au Haut-Empire ont été trouvées, depuis 15 ans, dans cette même contrée des Fallets, qui, malheureusement, est aujourd'hui couverte de constructions.

J'emprunte à une notice de notre savant et honorable col-

lègue M. Corrard de Bréban, conservateur des antiques du musée de Troyes, les détails concernant ces dernières médailles, et à ce sujet je vous demande la permission de vous faire remarquer que si le travail que j'ai entrepris ne se compose, pour ainsi dire, que de citations, c'est que je n'ai pas eu la prétention de dépasser les bornes d'un compte-rendu.

« Plusieurs découvertes d'objets antiques, dit M. Corrard « de Bréban (1), qui eurent lieu dans le siècle dernier en- « dehors et à gauche de la porte St.-Jacques, aux environs « du cimetière actuel, tendent à établir que dans l'âge romain « quelqu'établissement important occupait cette contrée. Des « observations récentes viennent de fortifier cette supposi- « tion.

« Lorsqu'à une époque peu éloignée, on construisit la « maison sise faubourg St.-Jacques, n°. 7, habitée par le « sieur Benoist, sur un terrain où ni les titres ni la tradition « n'indiquaient de constructions antérieures, on ne fut pas « peu surpris de rencontrer rez-terre de larges substructions « qui servirent à asseoir le corps d'une cheminée.

« Au mois de septembre 1838, le sieur Benoist avait fait « répandre dans son jardin des terres extraites de sa vinée ; « il apprit qu'un des ouvriers qu'il avait employés avait trouvé « une pièce d'or ; des recherches auxquelles il se livra dans « son jardin amenèrent la découverte d'une seconde pièce « du même métal ; toutes deux étaient à l'effigie d'Antonin- « le-Pieux : elles ont passé dans le commerce.

« Dans le cours de l'automne 1839, nous fûmes instruits « de ces faits, et que le sieur Benoist, en cultivant le jardin « rechargé par les déblais, venait d'y recueillir deux nouvelles « pièces d'or ; elles se trouvent aujourd'hui au musée : l'une

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. X, année 1841, p. 199-200.

« est à l'effigie de Néron, avec la déesse *Salus* au revers;
« l'autre est d'Antonin-le-Pieux, l'an dix-neuvième de la
« puissance tribunitienne, correspondant à l'an 157 de l'ère
« chrétienne : cette dernière est à fleur de coin.

« Nous nous sommes transportés sur le point de l'héritage
« du sieur Benoist où les fouilles avaient eu lieu. La couleur
« noire, la consistance onctueuse du terrain, les débris de
« charbon dont il est mélangé, et d'autres indices, tout
« annonce que ce lieu a été le théâtre de quelque grande
« ruine. Le sieur Benoist nous a déclaré en avoir extrait une
« quantité considérable de tuiles convexes à rebord, de po-
« teries de toutes couleurs et de toutes formes, d'instruments
« en os, de cornes de cerf, etc. Malheureusement tout a
« disparu; c'est à peine si nous avons pu retrouver quelques
« débris de tuilerie et de poterie, que nous avons déposés
« au Musée comme témoignages irrécusables de l'existence
« en cet endroit de constructions gallo-romaines. »

L'autre découverte, rapportée par Grosley, avait eu lieu plusieurs années auparavant.

« Au mois d'avril 1708, dans un champ situé à Torvilliers,
« dans la banlieue de Troyes, lieu dit Es-Fontaines, entre
« les deux voies, un berger aperçut sur une taupinière plu-
« sieurs pièces d'argent. En fouillant avec sa houlette, il
« arriva à un pot semblable pour la forme à celui découvert
« depuis aux Fallets, excepté qu'il était à anses. Ce pot était
« presque rempli de médailles qui, avec celles que les taupes
« avaient poussées, excédaient le nombre de deux mille,
« toutes de Gordien, de ses successeurs et des tyrans qui
« avaient usurpé ou démembré l'Empire sous le règne de Gallien.
« Les Posthume y dominaient : il y en avait cinq ou six cents
« du même type et presque toutes à fleur de coin. Le berger
« qui les avait trouvées vint les vendre à Troyes, de porte
« en porte, et n'en trouvant pas le débit, il les porta à Paris.

« Ces médailles de billon n'excitèrent l'attention ni des pro-
« priétaires du champ, ni des seigneurs hauts-justiciers. »

Cette nouvelle perte, pour notre pays, est plus fâcheuse encore que la première, sous le rapport de la science; car les 30 années environ (de l'an 238 à l'an 267 de l'ère chrétienne) comprises entre les deux époques assignées dans la découverte, sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la numismatique, les médailles des tyrans étant, en général, d'une extrême rareté, et celles du plus grand nombre de ces princes devant être considérées comme fausses ou suspectes.

La seule découverte importante qui ait eu lieu de nos jours est celle dont M. Corrard de Bréban a rendu compte et qui se trouve insérée dans le XIe. volume de vos Mémoires.

« Le 15 décembre 1842, quatre ouvriers étaient occupés
« dans un jardin du village de Chervey, près Bar-sur-Seine,
« à enlever des terres pour leurs vignes, lorsqu'à la profon-
« deur d'un mètre et demi, la pioche de l'un d'eux atteignit
« et brisa un vase en terre à deux anses, de la forme d'*une*
« *buire à huile* (disent les ouvriers); ce vase, dont les mor-
« ceaux n'ont pu être recueillis, était en terre rouge d'un
« grain très-fin, enduite à l'extérieur d'une couverte verdâtre.
« On a calculé qu'elle ne contenait pas moins de 8,000 mé-
« dailles romaines, toutes en petit bronze et en général bien
« conservées.

« M. Gadan, de Troyes, en a acquis environ 2,000. Autant
« qu'on peut juger du tout par la partie, elles présentent les
« têtes suivantes :

Gallien,	Probus,
Claude-le-Gothique,	Carus,
Aurélien,	Carus et Carinus (têtes conjuguées),
Severina Ulpia,	Numerien,
Tacite,	

Carinus,	Carausus,
Magnia Urbica,	Allectus,
Nigrinien,	Constance Chlore,
Dioclétien,	Galère-Maximien.
Maximien-Hercules,	

« Les plus nombreuses sont les Tacite, les Probus, les « Dioclétien et les Maximien-Hercules. Les seuls Probus « entrent pour un quart dans le total.

« On nous annonce qu'à peu de distance de Chervey passe « un chemin dit *des Romains;* que plusieurs rues de ce « village ont des prolongements qui portent le nom de fau- « bourgs, ce qui dénoterait une plus grande importance dans « les temps anciens. Nous recommandons ces indications à « MM. les associés résidant dans cet arrondissement. »

L'observation par laquelle M. Corrard de Bréban termine sa notice sur la découverte de Chervey, a fait naître en moi un vœu que je serais heureux de voir accueillir par le Congrès, et sur lequel je le prie d'arrêter son attention.

Les pièces provenant de la découverte faite à Chervey ont eu le sort des premières dont nous avons parlé; elles ont été, pour la plupart du moins, vendues à Paris, au grand détriment de nos collections publiques ou particulières. La Société académique de l'Aube, malgré le nombre et le zèle de ses nombreux associés, ne pouvant pas toujours être informée, en temps utile, de toutes les découvertes de médailles ou d'antiques qui ont lieu fréquemment sur un grand nombre de points du département, et que les travaux exécutés pour la construction des chemins de fer peuvent multiplier encore, ne serait-il pas urgent de prier M. le Préfet de l'Aube d'inviter tous les Maires à faire connaître directement à M. le Secrétaire de la Société d'agriculture les découvertes qui seraient faites dans leurs communes ?

Cette correspondance, qui s'établirait par la voie adminis-

trative et par conséquent sans frais, pourrait avoir une grande utilité aujourd'hui, puisque, sur la proposition de notre honorable président, M. Ferrand-Lamotte, le Conseil municipal de la ville de Troyes a inscrit dans son budget un crédit destiné à l'augmentation des médailliers.

Je ne terminerai pas ce rapport sans faire mention de deux médailles d'or qui ont été trouvées dans des lieux différents et que je suis parvenu à soustraire au sort commun.

La première est une médaille d'Adrien; elle provient de la succession de M. Coutant, homme de lettres et ancien précepteur des enfants de M. le général Sainte-Suzanne. Une note de M. Coutant établissait que cette pièce avait été découverte à Poivre, canton de Ramerupt, arrondissement d'Arcis, en l'année 1829; M. Coutant ajoutait qu'il avait montré cette médaille à MM. les conservateurs du cabinet du Roi, qui l'avaient trouvée très-belle.

Quoique cette pièce ait un certain degré de rareté, je n'aurais pas appelé votre intérêt sur elle, sans les circonstances qui se rattachent aux localités voisines de l'endroit où elle a été trouvée. Le village de Poivre est limitrophe de la commune de Mailly, où se trouve situé le village de *Romaincourt* ou Romainecourt, nom donné par les plus anciennes cartes à la partie occidentale de Mailly. C'est dans cette dernière contrée, où un grand nombre de médailles et plusieurs statuettes ont été trouvées à diverses époques, qu'a eu lieu, au mois de juin 1830, la découverte de bijoux antiques insérée dans le tome VII des Mémoires de la Société de l'Aube (1).

Ce petit trésor, qui était enfermé dans un vase de verre blanc placé dans l'intérieur d'une espèce de cloche en fer, consistait en quatre colliers en or à un ou plusieurs rangs,

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc., t. VII, p. 36 et suiv.

trois bagues en même métal, et six autres bagues ou fragments de bagues en feuilles d'or estampées.

Ce rapprochement est digne d'attention ; il fournit une preuve nouvelle des résultats qu'on obtiendrait certainement en fouillant un sol si fertile en découvertes.

Voici la description de la médaille trouvée à Poivre :

Avers : IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG. Buste lauré, à gauche, avec le *paludamentum* et la cuirasse ;

Revers : P. M. TR. P. COS. III. (Pontifex Maximus, Tribunitice Potestate, consul III.) Jupiter assis, tenant dans la main droite la foudre, et la haste dans la main gauche. Très-belle conservation. Ce revers est très-rare.

La seconde médaille est un *aureus* de Dioclétien. Cette pièce a été découverte à Estissac, en 1852. Le seul renseignement que m'ait donné le cultivateur qui l'avait trouvée, en labourant son champ, c'est que le propriétaire précédent avait découvert, il y a 12 ans environ, une autre médaille en or qu'il avait vendue à un orfèvre.

Avers : DIOCLETIANVS. P. AVG. Tête laurée à droite ;

Revers : VIRTVS AVGG. (Virtus augustorum.) Hercule étouffant Antée. A l'exergue, IAN. Cette pièce, dont le revers est très-rare, est à fleur de coin.

J'arrive, Messieurs, à la fin de la tâche que vous m'aviez imposée ; elle eût été trop pénible à remplir si, en la terminant, il ne m'était permis de vous faire entrevoir un meilleur avenir pour la numismatique. Notre département possède aujourd'hui plusieurs hommes d'un vrai savoir qui s'occupent de cette science ; vous en avez déjà eu la preuve par les emprunts que j'ai faits à l'un d'eux ; mais je regarde comme un devoir de placer à leur tête et de signaler à la reconnaissance de tous, un homme qui, né parmi nous, est resté notre concitoyen par le cœur, M. Jourdain, propriétaire à Ervy. Ce numismatiste aussi savant que modeste, après avoir consacré quarante

années d'étude, de recherches et de sacrifices à former deux collections très-importantes, la première, de médailles romaines, l'autre de médailles historiques des temps modernes; uniquement préoccupé du soin d'assurer la conservation de ces richesses scientifiques, et surtout de faire profiter du fruit de ses longs et patients travaux tous ceux qui voudraient s'adonner à la numismatique, M. Jourdain s'est empressé de céder à la ville de Troyes ses deux beaux médailliers, qui font aujourd'hui l'ornement de notre musée.

L'étude de ces médailliers et des catalogues très-remarquables qui les accompagnent, en facilitant à chacun la connaissance de cette science, contribuera puissamment à en développer le goût parmi nous. Telle est du moins, Messieurs, notre ferme espérance, nous la puisons surtout dans l'élan que doit donner à tous les hommes studieux la session du Congrès archéologique. L'homme éminent qui le préside a la noble ambition de répandre la lumière sur toutes les branches des sciences; il nous appelle tous à concourir avec lui à ce but si désirable, quel guide plus sûr pourrions-nous suivre?

M. de Caumont demande si quelque membre du Congrès n'a pas à tirer, des découvertes faites, quelques inductions et quelques considérations générales sur l'époque de l'enfouissement des médailles et sur les catastrophes qui l'ont amené.

M. Coutant fait parvenir le renseignement suivant:

On a trouvé, il y a quelques années, un vase contenant une grande quantité de pièces de billon, dites médailles saucées, près le village de Chervey, arrondissement de Bar-sur-Seine. Voici la liste de celles dont je suis devenu acquéreur.

Probus.	Carinus.
Aurélianus.	Posthumius.
Dioclétianus.	Victorinus.
Maximianus.	Tetricus.
Tacitus.	

En général, les monnaies trouvées dans l'arrondissement de Bar sont connues, elles appartiennent aux règnes de Gordien, Vespasien, Hadrien, Antonin, Faustine, Néron, Trajan, *moins de Contantin.*

M. Camusat déclare que le vœu qu'il vient d'émettre, au sujet des découvertes à venir, a précisément pour but de mettre les archéologues à même de répondre plus tard à cette question. Mais, quant à présent, la disparition des médailles trouvées, le défaut absolu de renseignements détaillés et d'indications précises sur les découvertes passées, interdisent d'émettre aucune opinion plausible sur les questions historiques se rattachant à l'enfouissement des objets trouvés dans le département.

M. de Glanville signale une vaste découverte de médailles de l'empereur Posthume faite, il y a deux ou trois ans, à Elbeuf, département de la Seine-Inférieure. Il y en avait 12 ou 15 kilos. Près de Nîmes, on en a trouvé récemment aussi plusieurs milliers d'argentées du Haut-Empire renfermées dans un vase de plomb. Toutes ces médailles étaient d'une conservation parfaite, ce qui fait supposer que ces monnaies formaient la caisse d'une légion surprise par un départ précipité, ou par une déroute complète.

M. Camille Dormois parle de 40 à 50 médailles et de poteries trouvées, il y a à peine six mois, à Coussegrey; il en possède encore deux, dont l'une de l'empereur Probus.

M. Fléchey, architecte de la ville de Troyes et membre de la Société académique, lit une note sur d'anciennes constructions romaines trouvées, en 1852, à Pésicaudon, canton d'Aix-en-Othe, et sur les magnifiques mosaïques qui paraient l'une des salles mises à découvert. M. Fléchey expose de très-beaux dessins coloriés représentant exactement ces mosaïques. Il rattache la ruine de cet établissement à l'invasion des Barbares.

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE PÉSICAUDON (Aube).

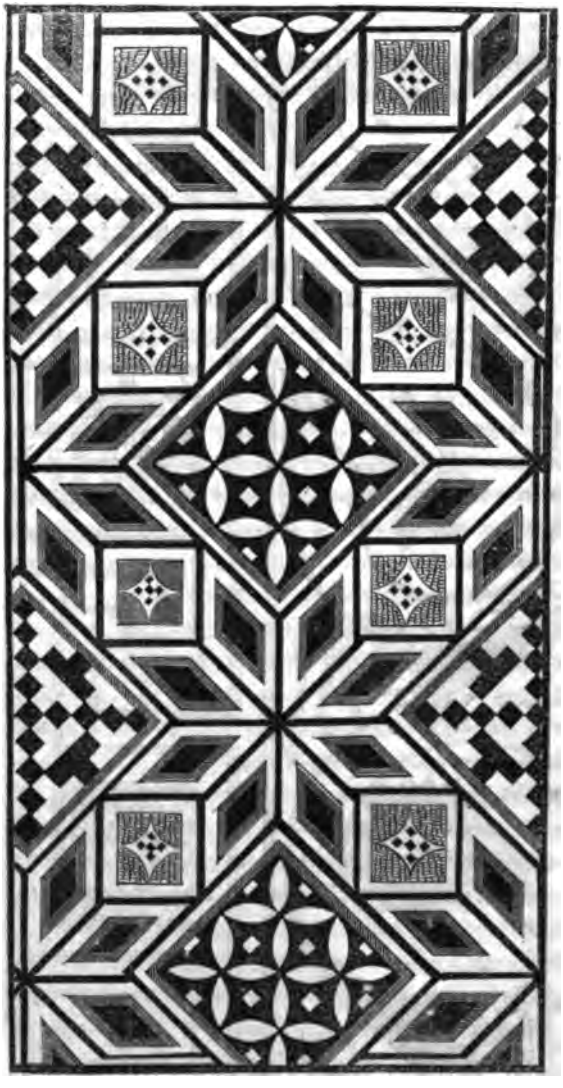

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE PÉSICATION (Aube).

Le même membre parle de la découverte tout récemment faite des restes d'un établissement romain d'une très-grande étendue, à Auxon, chef-lieu de canton, situé à 22 kil. de Troyes, sur la route d'Auxerre et sur le tracé d'une ancienne voie romaine. On a pratiqué dans cet emplacement des fouilles à plus de 1,000 mètres de distance l'une de l'autre, et partout on a trouvé des débris antiques de toutes sortes; deux meules de moulin à bras, provenant de ces fouilles, ont été déposées au musée de Troyes. L'état actuel du terrain, couvert de moissons, ne permet pas de continuer les recherches; mais elles seront reprises à l'automne.

Le Congrès remercie M. Fléchey de son intéressante communication.

M. Ray dépose une note dans laquelle il constate ce fait curieux, qu'une grande quantité de coquilles d'huîtres, en tas, a été trouvée dans les fouilles à Landunum, aussi bien qu'à Pésicaudon, ce qui prouve que ces populations faisaient un usage habituel de cet aliment, et qu'elles avaient des moyens de faire voyager ces coquilles assez rapidement.

Les huîtres, trouvées dans les fouilles, sont des valves de l'*Ostrea edulis* de Linné, l'espèce même que nous mangeons encore aujourd'hui.

On peut assurer qu'elles ne proviennent pas de la Méditerranée, mais certainement de l'Océan.

M. de Caumont propose d'émettre un vœu pour que les fouilles soient continuées à Pésicaudon, sous le patronage et avec une subvention du Congrès, représenté par une commission de membres du Congrès et de l'Académie de l'Aube.

M. Dantremont rappelle que, dès 1843, Auxon était signalé comme le siége d'une ancienne ville gallo-romaine du nom de *Blunum* ou Bloine : on désignait cette localité comme ayant été le théâtre d'une grande catastrophe et comme pro-

mettant aux archéologues une abondante moisson d'objets antiques. Il demande donc que le vœu exprimé par M. de Caumont soit étendu à des fouilles à faire à Auxon.

Ces deux propositions sont adoptées et renvoyées à la commission des vœux.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de la quatrième question du programme concernant les voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube; elle est ainsi conçue :

Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube? — A-t-on trouvé des colonnes milliaires le long de ces voies? — Quel était leur mode de construction ?

M. Corrard de Bréban répond d'une manière complète à cette question par la lecture du mémoire qui va suivre : ce mémoire qui se distingue par une grande abondance de preuves, une grande clarté de style, captive constamment l'assemblée, qui témoigne par ses applaudissements tout le plaisir qu'il lui a causé.

MÉMOIRE DE M. CORRARD DE BRÉBAN.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

J'essaye de répondre à l'une des questions posées par votre programme. Ceci n'est pas quelque chose de complet; c'est un cadre dont je me borne à indiquer quelques linéaments et qui sera successivement achevé, soit par nos voisins des départements limitrophes qui nous signaleront les points de raccord de nos voies avec les leurs, soit par les hommes éclairés des localités citées dans ce travail, qui nous produiront de précieuses données sur les vestiges de ces monuments antiques; car, en pareille matière, le travail du cabinet ne suffit pas. Il faut en sortir les cartes et le compas à la main,

ne pas reculer devant des courses longues et pénibles, et, au besoin, demander à la terre, par des fouilles intelligentes, les enseignements qu'elle enferme.

Je m'occuperai en premier lieu et surtout de celles des voies traversant le département dont l'existence est bien constatée par les anciens itinéraires. Je dirai peu de chose de celles dont la connaissance nous est parvenue par d'autres moyens.

Grosley n'a donné à cette partie de nos antiquités qu'une attention partagée par mille autres sujets. En ne considérant même que les faits peu nombreux qu'il avait observés, on ne comprend pas qu'il ait pu arriver à cette conclusion étrange que *Troyes formait une espèce de cul-de-sac où venait se perdre un grand chemin;* qu'on ne la rencontrait *sur aucune route, mais seulement comme le terme d'une route particulière* (1), etc. Nous allons voir, au contraire, que dans l'âge romain Troyes était déjà un point central autour duquel rayonnaient d'importantes et nombreuses voies de communication, et que c'est probablement à cette circonstance particulière qu'elle a dû son importance dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

SECTION Ire.

VOIES INDIQUÉES PAR LES ITINÉRAIRES.

—

§ 1er.

Voie de Lyon à Boulogne-sur-Mer.

On apprend par Strabon (2) qu'Agrippa, gendre d'Auguste, étant gouverneur des Gaules, considérant la ville de Lyon

(1) *Éphém.*, I. 23.

(2) Strabon, liv. IV. — Danville, *Eclaircissements*, p. 334.

comme le centre et la métropole de cette nation, fit partir de cette ville quatre chaussées militaires de premier ordre dont l'une se rendait en Aquitaine, l'autre sur le Rhin, la troisième à Marseille, et la quatrième à l'Océan par Autun, Auxerre, Reims, Amiens et Boulogne-sur-Mer, qui en était le terme. Cette dernière voie, donnée à la fois et par la table Théodosienne et par l'itinéraire dit d'Antonin, est bien connue des géographes et a donné lieu à des travaux considérables dont nous n'avons pas à nous occuper. Disons seulement que notre ville était une des stations principales de cette grande artère, destinée à faciliter l'administration et la domination romaines. Nous ne suivrons la voie qu'en tant qu'elle traverse notre département, où du reste elle est presque partout fort reconnaissable.

D'Auxerre, cette voie se rend à un lieu nommé, dans l'itinéraire, *Eburobriga*. Dès 1783, l'abbé Pierre, curé de Chaulost, a établi solidement l'identité de cette localité avec le moderne Avrolles (1). Tout le monde s'est rallié à cette opinion, confirmée surabondamment par des découvertes récentes (2). Notre voie croise en cet endroit la voie romaine de Sens à Alise. La distance d'Eburobriga à Tricasis est marquée 33 milles romains ou 22 lieues gauloises, ce qui convient au parcours actuel.

Après avoir passé devant l'église et dans la basse-cour du château d'Avrolles, la voie se rend, par Neuvy-Sautour, dans le département de l'Aube, où elle atteint Villeneuve au chemin auquel elle a donné son surnom.

De là elle se dirige sur Auxon, où le souvenir d'une ville antique dans une contrée nommée Blaine s'est conservé comme

(1) *Almanach de Sens*, 1783.

(2) *Mémoires des Antiquaires*, tome II, 2e. série. — *Annuaire de l'Yonne*. 1849.

tradition populaire. J'ajoute que cette tradition, par un à-propos dont je suis heureux de profiter, vient, depuis quelques mois, de se changer en réalité par la découverte de nombreuses substructions calcinées par l'incendie, médailles, poteries, tuiles à rebord, moulins à bras, statuettes en métal, enfin tout ce qui témoigne d'un établissement des plus importants, qui deviendra, j'espère, pour notre musée et nos mémoires une source des plus abondantes.

A partir d'Auxon, la voie reprend son ancien nom : c'est pour tout le monde, même dans le langage de l'administration et des ponts-et-chaussées, le *Chemin des Romains.*

C'est surtout à partir de là qu'elle déploie ses belles lignes et présente une largeur telle qu'on a pu y tailler un chemin de grande communication et abandonner aux riverains un excédant considérable.

Dans la restauration qu'on vient d'en faire en cette partie, notre musée s'est enrichi de plusieurs médailles du Haut-Empire et d'une petite tête de bacchante en bronze.

Après avoir traversé le Cheminot, dont le nom est significatif, et où Grosley nous apprend qu'au XVIIIe. siècle de nombreux tombeaux furent exhumés le long de cette même voie (1), elle arrive à Chevillette où elle coupe la route impériale n°. 77; peu après elle passait sur un pont qui n'existe plus; de là, elle monte vers la Croix-Lormat qu'elle laisse à gauche, se rend par une ligne droite à l'ancien Lincon, aujourd'hui St.-Germain. Bien que livrée dans cette partie à la culture, elle est parfaitement reconnaissable par son élévation au-dessus du niveau de la plaine. Elle entre dans la rue du village après les deux ou trois premières maisons de gauche et passe devant l'église. A l'extrémité du village, elle quitte la nouvelle route pour obliquer à gauche, passe

(1) *Ephém.*, I, p. 303.

un ruisseau sur un pont nommé le pont de Lart, et court parallèlement à la nouvelle route à une distance de cent pas. Elle est facile à distinguer non-seulement par la disposition des parcelles, mais par la dépression marquée du terrain, qui a été probablement fouillé pour en utiliser les matériaux au profit de la nouvelle route. Après avoir coupé la rue St.-André près de la Croix, elle va se confondre avec le chemin de la Mission, qu'elle abandonne pour s'engager dans les rues de la Tuilerie ou Chapelle-au-Bé et de la Grande-Planche, après quoi elle se présentait à la porte d'Auxerre, démolie depuis quelques mois, et plus anciennement à la porte occidentale de la cité romaine, dite porte de la Girouarde (1). On a déjà fait la remarque que ce quartier de la Grande-Planche devait être parfaitement viable, alors que la Vienne, n'étant pas gênée dans sa pente par la dérivation de la Seine vers Troyes, donnait un libre dégagement aux eaux du marais.

Les personnes de mon âge ont pu voir encore la chaussée de la Grande-Planche dans son intégrité, flanquée de larges fossés et garnie de larges pavés ou plutôt de blocs de grès mal assemblés, dont une partie a dû rester sous les remblais successifs.

Cette section de la chaussée d'Agrippa rappelle plus d'un souvenir intéressant pour l'histoire :

C'est par elle qu'en 356 le César-Julien se portait sur Troyes, refoulant devant lui une armée de Barbares qui avait pénétré jusqu'à Autun (2). C'est elle que suivait saint Germain d'Auxerre, dans la première moitié du Ve. siècle, quand il venait visiter saint Loup. Les historiens nous apprennent que lorsqu'il voyageait, les populations se pressaient à sa rencontre érigeant des croix, des chapelles, voire des églises, sur les

(1) *Ephém.* I, p. 72.

(2) *Mém. de la Société*, n°. 9, nouvelle série.

lieux où il s'était arrêté pour prêcher. L'église de St.-Germain dont nous avons parlé plus haut n'a pas d'autre origine (1).

Enfin c'est à Villery, placé sur cette voie, que la princesse Clotilde quittant la Bourgogne eut sa première entrevue avec Clovis.

D'après l'itinéraire d'Antonin, la voie d'Agrippa se dirigeait de *Trecasis* sur *Arciaca*, en parcourant une distance de 18 milles romains. Nous retrouvons clairement *Arciaca* dans Arcis, dont la haute antiquité n'est pas mise en doute, et les 18 milles romains dans les 6 lieues françaises qui nous en séparent. D'Arcis elle se rendait à *Durocatelaunos*, Châlon-sur-Marne, et les 22 lieues gauloises se retrouvent dans le parcours actuel avec une précision à laquelle on n'est pas accoutumé dans de pareilles matières.

Quant au tracé détaillé de cette voie sur le terrain, je n'ai pas eu occasion de le reconnaître; mais plusieurs indications concourent pour faire penser qu'il ne devait différer qu'en bien peu de chose de la ligne actuelle que suit la route de Nevers à Sedan. En effet, la voie ancienne, comme celle qu'on pratique aujourd'hui, devait traverser la Seine au Pont-Hubert. Avant le XIIe. siècle, la Seine tout entière passait là, et diverses routes viennent en effet y converger.

Comme la nouvelle, elle devait passer à Feuges, car on ne voit pas que la chaîne de collines qui encadre à cet aspect le bassin de Troyes ait été abaissée sur un autre point.

Comme la nouvelle, elle devait passer à Voué, dont le nom peut se traduire avec vraisemblance par le mot *Via*.

Aux abords d'Arcis, elle côtoyait, comme la nouvelle, les anciennes sépultures gallo-romaines découvertes en 1836. On sait que l'usage des anciens le demandait. Enfin, elle devait

(1) *Histoire de St.-Germain*, par don Viole (*Mercure*, avril 1754).

aussi traverser le village de Mailly, relais de poste actuel, car la partie de ce village traversée par la route et qui porte le nom significatif de Romainecourt a de tout temps donné lieu a des découvertes de médailles, de statuettes et autres antiques. Si je suis bien informé, le sol y est jonché de débris de tuiles, briques et poteries; enfin, rappelons que c'est non loin de là qu'en 1837, M. Jacquet, ancien maire de Mailly, déterra, sur un seul point, neuf bagues en or massif dont trois avec pierres gravées, et quatre colliers de femme en même métal, dont un figure dans notre Musée.

Vous excuserez, Messieurs, si je me suis étendu un peu longuement sur la première partie de cet exposé; c'est qu'il m'a toujours semblé que cette circonstance d'avoir été assise sur l'une des grandes lignes de communication établies par les Romains pour assurer leur domination, avait dû avoir une grande influence sur l'avenir de notre cité. Ce ne serait pas, certes, le premier exemple d'une ville qui aurait dû son importance au hasard d'être placée sur le point central d'une division territoriale ou sur le point de rencontre de plusieurs grandes routes.

Or, nous voyons que l'existence de notre ville n'est point constatée à l'époque de la conquête; qu'à la différence des cités voisines, Reims, Châlons, Sens, Langres, etc., on ne lui connaît pas de nom gaulois; qu'elle n'était placée ni sur un fleuve, ni sur une élévation, conditions recherchées pour les grands établissements; que son enceinte primitive ne forme pas la dixième partie de celle qu'on lui a connue depuis.

Nous remarquons, d'autre part, que la première fois qu'elle est nommée dans les auteurs du temps, elle paraît sous le nom d'*Augustobona;* qu'elle devient, sous ce même nom, la capitale d'un district que la politique d'Auguste (diviser pour régner) avait démembré de la grande nation Senonaise; que la seule inscription lapidaire où il soit fait mention d'un de

ses habitants, nous indique que le culte d'Auguste, comme divinité, y était en grand honneur (1).

En réunissant toutes ces données, y aurait-il témérité à supposer qu'elle a été une création de son règne et lui a dû toute son importance politique?

§ 2.

Voie d'Augustobona à Carocotinum (Troyes à Honfleur).

L'itinéraire d'Antonin nous donne le tracé d'une seconde voie qui, partant d'un lieu nommé *Carocotinum*, aboutit et prend fin à Troyes, en passant par Lillebonne, Rouen, Paris, Montereau et Sens. Ce *Carocotinum* a beaucoup exercé les antiquaires, qui ont été le chercher bien loin du vrai, comme Valois qui le place à l'embouchure de la Somme. Danville, avec sa sagacité ordinaire et en mesurant la distance à partir de Lillebonne, avait soupçonné qu'il ne devait pas s'éloigner de beaucoup de Harfleur, port de mer très-fréquenté dans les temps anciens. Les beaux travaux de M. Fallue (2), en 1839, sur les fortifications du littoral de la Manche, l'ont fixé définitivement sur le versant de la côte d'Harfleur, au point où sont situés le Calvaire et la chapelle de St.-Dignefort, dépendant d'Orcher. Il est étranger à l'objet de cette notice d'embrasser cette longue ligne. Restreignons-nous à l'intervalle qui sépare Sens du point d'arrivée, *Augustobona*.

Le chemin de Troyes à Sens a été l'un des premiers réclamés par la civilisation de cette province; il reliait notre ville à une cité qui fut long-temps sa métropole politique avant de devenir sa métropole ecclésiastique. Les 31,000 toises environ qui séparent ces deux villes ne remplissent pas les 33 milles ou

(1) Walkenaer, I, 407, *Mémoires de la Société*, 1834.
(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*,

lieues gauloises (17 et 16) inscrits sur l'itinéraire. On peut, avec Danville, admettre une correction dans le texte et supposer, comme il y en a eu plusieurs exemples, que la lettre numérale V du premier nombre était, dans son premier état, une simple unité; on peut admettre que la différence s'explique en grande partie par les sinuosités de la route. Cela importe peu, puisque le point de départ et celui d'arrivée sont incontestés et immuables. Quant au tracé, il n'a pu, du moins dans notre département, varier que par des rectifications peu considérables. En effet, la voie qui sortait de la cité par la même porte que celle d'Auxerre se porte, par une direction rigoureusement droite, sur le point culminant de la Grange-aux-Retz où un versant crayeux a été échancré pour faciliter son passage. A partir de là, elle est contenue, à gauche, par la vallée de la Vanne; à droite, par la disposition du terrain qui va toujours en se relevant, et d'ailleurs il ne se trouve ni d'un côté ni d'un autre, de tracé ni même de vestige de route tendant dans cette direction, avec laquelle la confusion soit possible. C'est le sentiment des savants qui en ont parlé. et surtout de ceux qui l'ont vue et parcourue. Nous citerons Pasumot, qui paraît avoir exercé les fonctions d'ingénieur dans la ville de Troyes, dont il a fait graver les environs (1). Nous citerons Grosley qui ne la désigne que sous le nom d'*Ancienne voie romaine* de Troyes à Sens (2).

C'est donc sur ce parcours qu'il faut découvrir ce fameux *Clanum*, station intermédiaire à 17 milles de Sens, à 16 milles de Troyes, sur la position de laquelle des opinions bien divergentes ont été énoncées. *Clanum* ou *Glanum*, car on trouve les deux leçons dans les manuscrits, est un nom qui se retrouve dans d'autres localités de l'ancienne Gaule. Dan-

(1) *Almanach de Sens pour* 1784.
(2) *Ephém.*, 1760-1767.

ville, qui, au moyen de la correction dont nous avons parlé plus haut, le rapproche plus de Sens que de Troyes, s'est déterminé pour Vulaines, dont les dernières syllabes se rapprochent de Glanum.

D'autres se sont arrêtés à Villeneuve-l'Archevêque, dont le nom relativement moderne peut en cacher un plus ancien; d'autres ont indiqué Villemor, ancienne ville, réduite à l'état d'un simple village; d'autres ont été chercher jusqu'à Gélane.

M. Walkenaer, le dernier venu, indique qu'il dépend de Villemor une ferme ou un hameau nommé Launay, et l'on aperçoit le rapprochement qu'il en veut faire.

Je ne compliquerai pas cette difficulté en apportant à sa solution des éléments tout aussi incertains. Il est plus simple d'attendre du temps, des fouilles, de l'observation des lieux, du dépouillement des vieux titres, quelque lumière sur ce point de topographie. C'est pour rentrer moi-même dans cet ordre d'idées, que je vais noter ici les quelques antiquités qui se rattachent à cette voie.

Un peu avant la cinquième borne kilomètre, à droite de la route, se trouve, de temps immémorial, un tertre ou monticule conique surmonté d'une croix, connue sous le nom de Croix-Labeigne ou Croix-Lamothe. Grosley nous apprend qu'elle s'était formée de mottes de terre qu'y déposaient tous ceux qui passaient auprès pour la première fois. Cet usage subsistait de son temps; nous pouvons ajouter qu'il n'a jamais cessé. Le même auteur conjecture que Labeigne vient de Labienus (c'était le nom d'un des lieutenants de Cæsar dans les Gaules). Il suppose qu'elle a remplacé le *primum ab urbe lapidem*. Il ne serait pas impossible, en effet, que, dans un pays où la pierre résistante manquait pour marquer les milles, on y eût suppléé par des buttes. En tout cas, ce ne serait pas le premier, mais tout au plus le second mille qu'on de-

vrait rencontrer là. Grosley rapporte encore que, vers 1715, on a trouvé près cette de croix une urne renfermant plus de 3,000 médailles en argent, de Maximin à Posthume.

Dans les chaumes du bourg d'Estissac, situés quelques lieues plus loin, on ramasse fréquemment des médailles. Plusieurs en or m'ont été proposées.

C'est sur le finage de Pésicaudon, dont la chaussée romaine traverse le territoire, qu'a été découverte la mosaïque dont plusieurs fragments sont recueillis au musée, et qui prouve tout au moins qu'une *villa* romaine de premier ordre, avec de vastes dépendances, a existé en cet endroit.

Disons, pour terminer sur ce chapitre, que cette belle chaussée mettait Troyes en communication avec l'Océan et avec Paris, qui devait plus tard prendre une si haute position.

Il est remarquable que cette direction a persisté long-temps après l'ouverture d'autres communications plus courtes. Avant la Révolution, et même depuis, les chaises de poste préféraient le passage par Sens au passage par Provins. N'est-il pas curieux aussi de voir que la voie de fer, en nous forçant de passer de nouveau par Montereau et Melun, n'ait fait que nous rendre à des habitudes qui étaient celles de nos pères il y a deux mille ans.

§ 3.

Voie d'Augustobona à Cesaromagus, de Troyes à Beauvais.

La Table Théodosienne nous fournit une troisième route conduisant de Troyes à Beauvais, passant par *Bibe*, lieu inconnu, *Calagum*, Chailly, et *Fixtuinum*, Meaux. Cette route a donné lieu à des déterminations bien opposées. Nous aurons assez à faire pour la suivre depuis Chailly jusqu'ici.

Tout le monde s'accorde à reconnaître l'ancien *Calagum* dans Chailly, commune située un peu en-deçà de Coulommiers. Ce point de départ nous est donc acquis. L'examen des lieux va nous fournir un second point de repaire. En effet, si, prenant la carte de Bazin, l'une des plus exactes qu'on puisse employer, nous tirons une ligne droite de Chailly vers Troyes, il se trouve que cette ligne traverse le territoire de Villeneuve-au-Châtelot, près de Pont-sur-Seine, et traverse le fleuve aux approches de cette dernière ville. Or, il est facile d'établir que c'était véritablement à Pont que la voie dont nous parlons traversait le fleuve et qu'elle ne pouvait le faire ailleurs.

Les anciens monuments historiques présentent le passage de la Seine sur ce point, comme ayant été le premier et même le seul établi sur un long parcours pendant plusieurs siècles, Nogent, comme son nom l'indique, étant relativement moderne. Quand Attila, en 451, quitte Metz pour se porter sur Orléans, il passe la Seine à Pont; lorsqu'à la fin du VIe. siècle, Sigebert, Fredegaire et Childéric se liguent contre Gondran, l'histoire nous apprend que, pour dominer le théâtre de la guerre, l'un campe sur l'Aube, à Arcis, et l'autre sur la Seine, à Pont. La Seine, plus large que profonde en cet endroit et présentant plusieurs îlots, paraît avoir nécessité un grand nombre de ponts, tant sur le canal principal que sur les abords : d'où il arriva que dans les anciens âges ce lieu s'appela *Duodecim pontes;* c'est ainsi qu'il est désigné dans la loi des Francs (1). Considérant ces ponts comme étant d'une haute importance et la clef du territoire environnant, elle appelle à leur réfection les habitants du *pagus, pagenses,* à qui cette charge incombait. Les capitulaires de Charlemagne contiennent les mêmes réglements. Ce n'est pas tout, et voici

(1) Ad. Valois.

qui va bien plus directement au sujet de nos recherches : le chemin qui de Pont tend à Courtavaut et qui n'est autre chose qu'un fragment de notre voie, est appelé de temps immémorial le Chemin des Romains; c'est ainsi qu'on le désigne sur les lieux et dans les rapports administratifs. Il a été aussi connu sous les noms de *Chemin péré*, *Gros chemin de Pont à Villenauxe*, *Chemin Royal*, *Ancien chemin de Troyes en Champagne*. C'était par ce chemin et par ces ponts qu'au moyen-âge les Flamands et autres peuples du Nord qui fréquentaient les foires de Troyes amenaient leurs marchandises. Le passage de la Seine à Nogent, dont la date n'est pas indiquée, changea ces habitudes. Dans les guerres de la minorité de Louis XIV, le pont principal, dont on reconnaît encore les culées, fut détruit; les ponceaux qui rendaient viable la prairie cessèrent d'être entretenus. Dès lors les voyageurs et le commerce prirent de nouvelles directions.

Dans le tracé que nous allons donner de cette voie durant l'âge romain, nous puiserons plusieurs indications dans un mémoire rédigé par l'abbé Mercier, curé de Villeneuve-au-Châtelot. Nous le suivrons avec d'autant plus de confiance, qu'à l'avantage de demeurer sur les lieux il paraît joindre l'habitude d'observer. En 1787, il se rendait l'organe des intérêts nombreux qui réclamaient la restauration de cette *fameuse chaussée*, comme il l'appelle. Il avait adressé son mémoire à M. Huez, qui faisait alors partie de l'Assemblée des notables.

M. Huez, ancien maire de Troyes, l'une des premières victimes de la Révolution, était, par ses lumières non moins que par son zèle ardent pour le bien public, le promoteur naturel de toutes les entreprises utiles. C'est dans les papiers de ce grand citoyen que j'ai retrouvé ce document.

L'antique voie romaine de Troyes à Beauvais partait de la porte Nord-Ouest de la cité, appelée depuis *Porta Sancti*

Martini (1), débouchait sous le moulin de la Tour, sortait des marais de Preize par la ruelle du puits de St.-Jules, gagnait le marché Rup, se confondait avec la ruelle de ce nom jusqu'au faubourg St.-Martin, qu'elle coupait pour se diriger par la voie des marais et le village de Pouilly à celui du Pavillon. De là elle passait à Echemines, qui en a pris son nom, puis aux Trois-Maisons, traversait St.-Martin et, parvenue à la hauteur de St.-Loup (à la proximité d'un établissement romain dont les ruines ont été signalées en 1836) (2), elle fléchissait à droite pour aller gagner Pont en côtoyant le parc du château. Au débouché du pont, elle traverse le territoire d'une très-ancienne commune nommée St.-André-du-Châtelot, mais qui, en 1665, ne comptait plus que deux maisons. Elle gagne ensuite, au moyen de ponceaux, la commune rurale de Villeneuve-au-Châtelot qui a eu autrefois l'importance d'une ville, tellement qu'en 1175 le comte Henry lui accorda une charte avec priviléges (3). La voie passait ensuite sur la montagne de Molesnoy, coupait le chemin de Châlons, gagnait le Midi de la Rue (hameau du Plessis-Barbuise), traversait un ruisseau, gagnait des hauteurs, laissait le château de Villenauxe à droite, coupait le nouveau chemin de Villenauxe à Nogent, allait à l'Arbre de Montéré où elle croisait le chemin de Provins à Villenauxe, suivait des hauteurs jusqu'à Louan, allait à Angers, gagnait Chailly et formait près de Meaux une fourche dont une branche tendait vers Beauvais et l'autre vers Soissons et l'antique Bavai. Ce tracé, depuis Pont jusqu'à Louan, est maintenu en entier dans la nouvelle carte du Dépôt de la guerre.

Une grande section de cette route est connue dans le dé-

(1) *Ephém.*, I, 300.
(2) *Mémoires de la Société*, n°. 62.
(3) *Recueil des ordonnances*, t. VI.

partement de l'Aube sous le nom d'Ancienne route de Paris, parce que, depuis l'établissement d'un pont à Nogent, elle a prolongé, à partir de St.-Loup, une branche qui gagnait Paris par St.-Aubin, Nogent et les plateaux de la Brie. Depuis lors, et surtout dans les XVIe. et XVIIe. siècles, et dans la première moitié du XVIIIe., cette direction fut presqu'exclusivement suivie.

Dans un voyage de Nogent-sur-Seine à Jérusalem, imprimé en 1536 pour Regnault Chaudière (1), les pélerins s'expriment ainsi : « Nous logeâmes à Nogent au logis du Cygne, *passant par le village de St.-Aubin et par les Trois-Maisons, vînmes au Pavillon à l'hôtel de St.-Hubert.* »

Le poète Regnard, dans son *Voyage de Paris à Chaumont*, qu'il a raconté en vers, a consacré trois couplets *au bon cuisinier*, *aux vins fins* et *au salé de bonne mine des Pavillons.*

Vers 1768, cette route fut abandonnée pour la route actuelle, plus longue et plus accidentée.

Nous en aurions fini avec cette voie de Troyes à Beauvais, qui a laissé tant de traces et tant de souvenirs sur le terrain, si nous ne voulions dire aussi notre avis sur la position de ce *Bibe* placé entre Troyes et Chailly, à 22 milles du premier et à 31 milles du second.

On ne comprend pas comment Danville s'est donné une peine infinie et a argué d'erreur tous les textes et tous les chiffres des itinéraires pour arriver à placer cette station à St.-Martin-d'Ablois (2) ! ou plutôt, on le comprend, si l'on admet, avec M. Walkenaer, que Danville ait consulté une des premières et défectueuses éditions de la Table, qui dirige cette route vers Reims au lieu de la diriger vers Troyes. Il

(1) *Bibl. de Troyes.*

(2) *Notice de la Gaule.*

n'y a rien là d'étonnant, quand on voit que Pasumot, qui nous a laissé d'excellents mémoires géographiques publiés en 1765, a fait l'aveu qu'il ne connaissait pas alors l'édition, pour parler plus juste, le fac-simile qui avait paru à Vienne dès 1753 (1).

Pour nous qui échappons à cette cause d'erreurs, nous appliquons les 22 milles (traduits par 25,000 toises ou 10 lieues de pays) à la distance d'Augustobona à Bibe dans la direction de Chailly, et, par une coïncidence bien remarquable, nous arrivons aux alentours de Pont. Peu nous importe ensuite que la distance de Pont à Chailly soit trop forte de 10,000 toises d'après la Table, puisque ces 10,000 toises sont en excès dans la distance totale de Troyes à Chailly, points immuables, ce qui justifie une correction ; et quand je vois que de son côté M. Walkenaer, par de pures déductions logiques et sans se préoccuper des arguments tirés de l'état des lieux, qu'il ne paraît pas avoir connus, arrive dans son analyse géographique à fixer Bibe à Conflans ou à Marcilly, qui seraient un impasse pour arriver à Troyes et où ne se rencontre aucun vestige d'antiquité. On nous permettra de modifier très-légèrement son indication pour l'asseoir sur la voie romaine existant encore d'effet et de nom et d'admettre, sinon comme une vérité démontrée, du moins comme une haute probabilité, que ce nom de Bibe se cache aujourd'hui sous l'une des dénominations plus modernes de St.-André, de la Villeneuve ou même du Châtelot.

§ 4.

Voie romaine de Langres à Reims, par Bar-sur-Aube.

La Table Théodosienne nous fait connaître une quatrième

(1) *Almanach de Sens*, 1784.

et dernière voie qui, à la vérité, ne traverse et ne touche pas Troyes, mais qui, coupant la partie orientale du département, rentre dans les termes de la question posée par le Congrès.

C'est elle qui de Langres, *Andematunum*, se rend à Reims, *Durocortorum*, par *Segessera* et *Corobilium*. La distance de Reims à Corobilium n'est pas énoncée; nous n'avons point à nous en occuper, prenant pour point de départ Corbeil, qui, par son nom très-reconnaissable et par son assiette sur la voie, représente incontestablement l'antique *Corobilium*. Ici l'inconnue, c'est la station de Segessera, qui doit se trouver à 21 lieues gauloises de Corbeil dans la direction de Langres. Or, Bar-sur-Aube satisfait parfaitement à cette double condition, sa distance à partir de Corbeil étant d'environ 23,000 toises; que si les 21 lieues gauloises indiquées par la table de Peutinger entre Segessera et Langres ne remplissent pas à beaucoup près l'intervalle effectif sur le terrain, nous résoudrons cette objection aussi facilement que nous l'avons déjà fait pour la voie précédente, en disant que les deux points incontestables de Corbeil et de Langres étant distants de près de 55,000 toises, il y a insuffisance forcée dans l'un des chiffres de la Table. Danville l'a porté de 21 à 25, M. Walkenaer, de 21 à 27; je serais tenté de le porter jusqu'à 29.

Quoi qu'il en soit, cette identité de Segessera avec Bar-sur-Aube est professée par les autorités les plus considérables. Les rédacteurs de la carte de l'Académie, dite de Cassini, en traçant cette voie aux abords de Châlons, l'intitulent : *Ancien chemin des Romains de Bar-sur-Aube à Châlons*. Un siècle après, les ingénieurs chargés de la nouvelle carte du Dépôt de la guerre lui conservent le même nom. Danville, au mot *Segessera*, dit que la tradition des gens du pays y était conforme, et il vérifie que cette tradition peut s'appuyer sur les

calculs géodésiques (1). Le comte de Caylus, qui s'occupe de la même voie à l'occasion du camp de Lesmont et ailleurs, en donne le passage par Bar-sur-Aube (2). Enfin, M. Walkenaer, le dernier venu, dans son ouvrage capital sur l'ancienne géographie des Gaules, n'hésite pas à mettre à cette station le nom de Bar-sur-Aube.

Voici son tracé d'après les cartes de Guillaume Delisle et de Cassini, qui la donnent dans toute sa longueur, et d'après les indications combinées du comte de Caylus, de Courtalon et d'un ms. de M. Buret de Longchamps sur l'arrondissement de Bar-sur-Aube. Quittant le département de la Marne, où elle est parfaitement conservée, elle entre dans celui de l'Aube à travers les communes de Donnement, Yèvres et Rosnay, laisse à droite Lesmont et son *camp de César* avec lequel elle se reliait d'après Caylus, passe à Brienne, où, selon le dernier historien de cette ville, elle est appelée *Via antiqua* dans un titre de 1185, reparaît à la Rothière et se confond peu après avec la nouvelle route de Bar-sur-Aube, sort enfin de cette dernière ville en prenant la direction de Bricon. M. Buret de Longchamps lui a trouvé 20 mètres de large en plusieurs endroits.

SECTION II.

VOIES ROMAINES NON MENTIONNÉES DANS LES ITINÉRAIRES.

Il est admis par tout le monde qu'un grand nombre de voies romaines et des plus importantes ont été omises dans les itinéraires, dont les rédacteurs avaient moins en vue de donner une statistique complète que de régler les étapes des troupes, des convois et des courriers. Rien n'empêche donc

(1) T. III, p. 429.
(2) T. VI, p. 348.

de rétablir ces voies quand elles se reconnaissent à des signes certains. Les notes suivantes appartiennent à cet ordre d'investigations.

1°.

Dans ses éclaircissements géographiques (p. 484), Danville s'occupe à prouver l'importance de l'ancienne Alise en énumérant les nombreuses voies antiques qui viennent y aboutir. Après en avoir nommé plusieurs, il ajoute : « Il y avait « encore une branche de chemin tendant à Troyes et qui « passait par Villaines-en-Duesmois, Larrey, et par une « ancienne ville nommée dans le pays Lan-sur-Laigne, située « sur une éminence à une petite demi-lieue de Molesme, « vers le couchant d'hiver, et dont il ne reste plus que « quelques vestiges. Le chemin est assez bien conservé en « quelques endroits et on le reconnaît jusqu'au passage de la « petite rivière de Laignes. »

Ce Lan-sur-Laignes était l'antique *Landunum*, où des découvertes d'un grand intérêt ont eu lieu dans ces derniers temps. M. Coutant, notre compatriote, qui y a pris une part si active et si fructueuse, pourra peut-être donner quelque nouvelle du prolongement de la voie vers Troyes.

2°.

M. Walkenaer, à l'article de Langres (I, 444), nous dit qu'il n'existait peut-être pas une seconde ville de laquelle il partît un aussi grand nombre de voies romaines, et dans l'énumération qu'il en donne, il en mentionne une ayant sa direction sur Troyes. Il n'en apprend pas davantage, et si nous en parlons ici, c'est pour prendre occasion de reproduire un fait archéologique fort important qui pourrait se rattacher au passage de la Seine par cette voie de Langres aux approches de Troyes.

Dans le cours de l'année 1755, à un demi-quart de lieue de Troyes, à cent pas de la route de Bar-sur-Aube, en-deçà de Foissy, au milieu de la prairie que couvre la Seine dans les grandes eaux, le hasard fit découvrir un massif de constructions qui attira l'attention générale. La ville le fit dégager des terres qui le couvraient, et, au moyen de puisements soutenus, le déblai a été poussé jusqu'aux pilotis sur lesquels reposait le massif.

Il avait 16 pieds de haut et se terminait par une naissance de voûte ou d'arcade. Le revêtement de cette construction et de l'arcade était formé de grandes pierres de taille, dures, étrangères à la localité; le surplus était en roches de Fouchères. La solidité de la construction, l'égalité des assises, la taille des pierres qui conservaient leur poli, tout annonçait une haute antiquité et le faire des artistes de Rome. Ces détails furent transmis au *Mercure* par le sieur Vauraout, ingénieur de la province de Champagne (1).

Les opinions se partagent sur la destination de ce monument : les uns y virent un aquéduc destiné à faire arriver à Troyes les eaux de la Seine, d'autres y virent une des arches d'un pont sous lequel passait la Seine entière avant sa dérivavation artificielle dans la ville. Si ce dernier système était vrai, peut-être la voie de Langres débouchait-elle par ce pont. On sait que la route actuelle de Bar-sur-Aube a varié plusieurs fois, même dans les temps modernes. C'est un jalon que je dresse sur un terrain inexploré. Dans tous les cas, il y a là un fait dont devront tenir compte tous ceux qui voudront s'occuper de la topographique troyenne.

3°.

On a dès long-temps remarqué que les Romains ne se con-

(1) Octobre 1757.

tentaient pas de tracer ces longues et belles voies qui reliaient les diverses parties de leur empire, mais qu'ils les reliaient elles-mêmes entr'elles par des routes transversales qu'on pourrait appeler lignes de ceinture. Ce mode d'opérer abrégeait les distances et, en cas de guerre, permettait de se porter sur tous les points sans être forcés de traverser les villes. Nous avons à en signaler une de ce genre qui rattache l'une à l'autre la voie d'Auxerre, celle de Sens et celle de Beauvais devenue depuis celle de Paris.

Cette route, connue dans le pays sous le nom de *la voriau*, qu'on regarde comme une corruption de la *voie royale*, se détache de la voie d'Auxerre, sur le finage de Laisne-aux-Bois, à la Croix de Lormat, traverse la plaine relevée en chaussée dont la largeur était encore de 60 pieds au commencement de ce siècle, traverse le village de Lépine, celui de Torvilliers, coupe la route de Sens, un peu au-dessus de la Croix-Labeigne, et va joindre à travers les vignes l'ancienne route de Paris. Elle est tracée dans la nouvelle carte du Dépôt de la guerre.

4°.

Enfin, nous mentionnerons à tout hasard qu'il résulte du mémoire de l'abbé Mercier, cité plus haut, qu'à partir de Pont-sur-Seine une branche de la voie romaine s'avançait entre le bois de Pont et celui du Tillet, passait sur un pont de pierre l'Arducon à Coquelin, hameau de St.-Aubin, et montait vers Mâcon, Trainel et Sens; c'est probablement ce que M. Camus-Chardon, dans une communication à la Société d'agriculture (1), appelait la voie de Sens à Reims par Pont-sur-Seine.

(1) Année 1832, p. 8 et 11.

SECTION III.

COLONNES MILLIAIRES. — MODE DE CONSTRUCTION DES VOIES.

Nous aurons peu de chose à dire sur ces deux points.

Non-seulement il n'existe aucune colonne milliaire dans le département de l'Aube, mais il ne paraît pas qu'on en ait jamais trouvé; il faut reconnaître que le manque de matériaux convenables a dû en être la principale cause. Comment y suppléait-on? Etait-ce par des colonnes en bois, des pyramides en terre? Nous ne savons.

Quant au mode de construction, il ne faut pas s'attendre, dans une province reculée, peu peuplée, peu ou point cultivée, à trouver les conditions des voies d'Italie. La circulation commerciale n'existant pas, il suffisait qu'elles procurassent un large et libre passage aux troupes. On se contentait donc des ressources qu'on avait à sa portée, c'est-à-dire le plus souvent de la craie et du silex. Sur la route de Châlons à Bar-sur-Aube, le manuscrit de M. Buret de Longchamps apprend qu'on a employé tantôt la craie pure de deux pieds d'épaisseur, passée au crible et posée sur le tuf, tantôt de petits cailloux couleur bleue, de la grosseur d'un œuf, semblables à ceux dont on s'est servi pour la nouvelle route de Vitry à Paris.

Quand les voies traversaient des plaines crayeuses, on se contentait de déblayer la terre végétale, de la remplacer par de la craie et de creuser de chaque côté de larges fossés d'assainissement; sa largeur variait de 15 à 20 mètres.

Tels sont, Messieurs, les renseignements qu'une étude trop sédentaire m'a permis de fournir au Congrès. C'est aux hommes spéciaux qui le composent à compléter cet aperçu. C'est, comme je l'ai dit en commençant, à ceux de nos

compatriotes qui prennent intérêt à cette partie de l'archéologie à interroger le sol, de manière à confirmer ou contredire, par des arguments matériels, les données que les livres nous ont fournies.

Le temps presse; ces voies autrefois si larges seront bientôt réduites à l'état de sentier. Le laboureur avide, *avidus colonus*, les sape chaque jour avec le soc de sa charrue. Les travaux publics et privés, qui se poursuivent de toutes parts avec une ardeur qui n'a point de précédents, bouleversent le sol et effacent les vestiges des civilisations qui ont précédé la nôtre. Que les ouvriers de l'intelligence se hâtent à leur tour, s'ils ne veulent pas encourir le reproche que nous adressons nous-mêmes souvent à nos devanciers, d'avoir, par négligence, laissé périr la mémoire de faits intéressants dont ils devaient nous transmettre la tradition.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un travail sur le même sujet envoyé par M. Guérard, président de la Société d'agriculture de Provins : cette note, qui n'est qu'un extrait d'un ouvrage plus complet actuellement sous presse, traite des voies romaines de l'arrondissement de Provins, lesquelles se continuent dans le département de l'Aube.

La première de ces voies, au Nord, partant de l'extrémité de la Gaule, passait à Senlis, Meaux, Chailly, Courtavaut et Pont-sur-Seine, d'où elle se dirige sur Fay-Lapèze (ancien chemin), pour se joindre à la voie ci-après.

La seconde, désignée dans les itinéraires d'Antonin *à Caracotino Angustolorum usque* (d'Honfleur à Troyes) passait à Caudebec, Rouen, Paris, Melun, Montereau, Jaulnes, Fay-Lapèze, Marigny-le-Châtel, Echemines, le Pavillon et Troyes.

La troisième est la voie intermédiaire allant de Chailly

(Calagum) à Orléans *(Genabum)*, en passant aux Orby, à Jaulnes, à Sens et à Dordives.

M. Guérard cite encore quelques fragments d'une ancienne voie qui paraît se diriger sur le village de Thorigny, venant de Jaulnes *(Agendicum)*.

Ces deux derniers mots, *Jaulnes (Agendicum)*, contiennent la pensée principale de l'auteur du mémoire; car tout le sujet de son travail est consacré à prouver, par les distances qu'il relève sur les voies romaines citées par lui, que l'ancien Agendicum est bien le Jaulnes actuel et non pas Sens ni Provins.

M. Guérard donne également comme preuve certaine de ce fait une inscription tumulaire trouvée à Sens, le 1er. janvier 1839, et par laquelle un certain Amatius est désigné comme ayant été à la fois édile du bourg Agendicum, et édile curule à Sens, ce qui prouve que ces deux localités étaient distinctes.

Le Congrès surseoit, jusqu'après la publication de l'ouvrage complet de M. Guérard, prêt à paraître, à discuter cette question très-importante.

M. Dosseur demande qu'une carte des voies romaines du département soit dressée et annexée au mémoire de M. Corrard, tant pour faciliter l'étude de l'emplacement et du tracé de ces voies, que pour constater l'état actuel des lieux qui tend chaque jour à se dénaturer par les travaux de la culture et la construction de nouveaux chemins.

M. de Caumont déclare que cette proposition est excellente et qu'il y sera donné suite, si M. Corrard veut préparer cette carte; mais il conseille, en outre, une mesure qui a eu ailleurs d'excellents résultats, c'est de déposer dans la salle des séances de l'Académie de l'Aube, un exemplaire de la carte dressée par le Ministère de la guerre, sur laquelle on tracerait en rouge, non-seulement le parcours des anciennes

voies romaines, mais encore toutes les découvertes de ce genre qui se feraient dans le département.

Ces propositions sont adoptées, et le Congrès décide que M. le Préfet de l'Aube sera prié, en son nom, de faire don, pour cet usage, à la Société académique de l'Aube, d'une des cartes dressées par les officiers d'état-major.

M. Chanoine, à propos des chemins romains dont a parlé M. Corrard, signale des fragments d'une ancienne voie ferrée qu'il a remarquée, sur une étendue de 200 mètres, au milieu de la forêt de l'Arrivour, dans une localité où la pierre manque absolument. Il croit y voir les vestiges d'une voie romaine, conduisant peut-être de Tonnerre à Bar-sur-Seine, en passant par Bailly, Chauffour, etc.

M. Boutiot signale des fragments de voie romaine qu'il croit avoir reconnus sur les hauteurs de la vallée d'Arce, allant de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Aube, et passant par Bertignolles et Vitry-le-Croisé.

M. Coutant dit qu'il y a une voie romaine encore très-apparente près d'Avicey, Bagneux et Beauvoir, arrondissement de Bar-sur-Seine. Cette voie, qu'il a suivie et étudiée avec soin, se dirige de Troyes à Alise; elle traverse la grande voie romaine de Sens à Auxerre près de Beauvoir, et celle de Tonnerre à Langres près du bois de Maulne. On n'y a jamais trouvé de colonnes milliaires.

Elle était composée du rudus et du stratumen, puis d'un herisson qui variait selon la contrée.

Elle passait près de Rumilly-les-Vandes.

M. de Caumont, revenant sur la question des cartes, dit qu'une carte très-utile, surtout pour la constatation des fouilles, c'est une copie des cartes cadastrales. On peut, à l'aide de ces cartes, en notant toutes les parcelles successivement fouillées, les rapporter toutes, à un moment donné, pour dresser un plan d'ensemble.

M. Corrard fait observer que, sans avoir mis en usage les cartes cadastrales, pour toutes les fouilles et découvertes faites depuis 10 ans, les membres de la Société de l'Aube ont eu soin de noter le numéro des parcelles du cadastre où les découvertes avaient eu lieu.

La discussion étant épuisée, le Congrès règle, ainsi qu'il suit, l'itinéraire de ses visites à divers monuments de Troyes.

Aujourd'hui 9 juin, à sept heures du soir, il visitera l'église de St.-Martin-ès-Vignes, et la chapelle du Petit Séminaire.

Demain, 10 juin, à midi, il visitera l'église cathédrale et son trésor.

Le 11 juin, à midi, il visitera l'église Ste.-Madeleine.

A la levée de la séance, les membres du Congrès sont admis à examiner les magnifiques armes et bijoux en or trouvés autour d'un squelette à Pouan, près Méry, sur le lieu indiqué comme le champ de bataille d'Attila et d'Aétius.

Ces objets appartiennent aux héritiers de M. Gauthier, orfèvre à Troyes, qui ont bien voulu les déposer sur le bureau du Congrès : ce sont des objets en or d'un immense intérêt (poignées de sabre avec la garniture du fourreau, agrafes, colliers, etc.). M. le Président les remercie au nom de l'assemblée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 10 juin.

Présidence de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube.

Le bureau est composé de MM. *de Caumont; Parigot;*

Fleury, procureur Impérial; *Ferrand-Lamotte; de Glanville; de Mellet; Gaugain;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Peigné-Delacour signale des découvertes très-curieuses faites à Champlieu (Oise), précisément dans le parcours de la voie de Milan à Boulogne, dont M. Corrard a parlé dans la séance précédente. M. Thiollet a fait un travail complet et une série de magnifiques dessins au sujet de ces fouilles : un extrait de ce travail a été publié dans le Bulletin monumental de M. de Caumont et dans les Comptes-rendus de la Société française qui avait contribué pour 200 fr. aux fouilles exécutées sous la direction de MM. le comte de Bréda et Thiollet. M. Peigné-Delacour fait hommage personnellement au Congrès de trois beaux dessins qui lui appartiennent, représentant des statues, chapiteaux et bas-reliefs trouvés dans les ruines de Champlieu.

M. Sollier parle d'une autre voie romaine non encore détruite qui, venant de Sézanne, passe auprès de Grange-sur-Aube, entre dans le département de l'Aube à Etrelles, et là se bifurque en deux directions, l'une sur Méry et l'autre sur Arcis. Des monnaies romaines ont été trouvées par des laboureurs sur les champs qui confinent à cette route.

M. Peigné-Delacour, dans le but de voir constater les observations particulières faites sur les voies romaines dans les différentes localités, demande qu'il soit dressé une carte générale de ces voies pour toute la France.

M. de Caumont lit une lettre de M. l'abbé de Wilmowsky, membre de l'Institut des provinces, qui rend compte de la découverte d'une riche *villa* romaine à Neuvich, près de la Moselle, à 9 lieues de Trèves. Les fouilles ordonnées sur ce point par la Société des recherches utiles de Trèves, ont

mis à découvert une magnifique mosaïque dont le savant chanoine de Trèves donne la description en ces termes :

« L'ensemble de la mosaïque comporte 50 pieds de longueur sur 33 de largeur ; la longueur est de l'Est à l'Ouest. Au centre de la partie orientale, se trouve un bassin de marbre blanc entouré de quatre médaillons octogones alternant aux angles avec des compartiments géométriques, sorte de rosaces étoilées, le tout compris dans un encadrement, et d'un goût exquis.

« Dans la partie à gauche, un lion prêt à dévorer une tête d'animal, se détournant au contact de la main de son gardien, esclave grisonné par l'âge. Au-dessous, médaillon détruit. A droite, une panthère, la patte sanglante sur un poulain terrassé, la tête tournée en arrière, les lèvres et les yeux frémissants d'une joie féroce.—En-dessous trois hommes combattant un ours avec des lanières ; l'un d'eux git à plat ventre et se garantit la nuque par une sorte de brassart, dont les trois jouteurs ont le bras garni. L'ours pèse de tout son poids sur le terrassé.

« Partie occidentale, même disposition : au centre, faisant pendant au bassin, le plus grand, le plus beau des médaillons. Deux combattants et une sorte de juge de camp, ce dernier né romain, d'une noble stature, drapé dans une toge blanche, un bâton dans la main gauche ; de la droite faisant un signe. Les gladiateurs, évidemment non romains, sont nus et ont les reins et le corps recouverts d'une étoffe ferrée. L'un a le casque et un vaste bouclier convexe, et sans doute la *massa plumbea ;* son bras porte un garde-bras. L'autre, un germain, a également le bras gauche sauve-gardé et sa main tient un poignard ; la main droite est armée d'une lance à trois dents *tridens,* de cette lance il cherche à écarter le bouclier de l'adversaire et se dispose à le frapper de son poignard. L'une et l'autre figures formées

de quadrilatères de couleurs comme les autres sujets, et de 3 pieds à 3 pieds 1/2 de hauteur.

« Autour de ce médaillon central sont d'autres scènes : un combattant vainqueur d'un tigre; l'animal abattu mord et brise l'épieu enfoncé dans la blessure. Le vainqueur jette un regard de triomphe aux spectateurs. Deux jouteurs se harcèlent à coups de fouet; à leurs gestes, à leurs physionomies, on voit qu'il s'agit moins de se tuer que de divertir les gradins. Leurs vêtements collent à la peau. Sur un embrasement polygonal est placé un instrument de musique, composé de plusieurs tuyaux, BREF UN ORGUE, derrière est un jeune homme; à côté un homme tenant une sorte de trompe d'une très-vaste courbure. L'un et l'autre semblent attendre un signal.

« Ainsi, combats d'animaux entr'eux; d'hommes et d'animaux; d'homme entre eux; combats et jeux d'un immense intérêt, sous le rapport archéologique et hagiographique. Tout cela d'une exécution de main de maître; en vérité, dit M. Wilmowsky, je ne connais rien de pareil en-deçà des Alpes. »

Le Congrès entend cette communication avec un vif intérêt et décide que M. l'abbé de Wilmowsky sera prié de publier, dans le *Bulletin monumental*, une description complète et les dessins de cette mosaïque.

Dans une autre lettre adressée à M. de Caumont, M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il demande, en termes chaleureux, l'obole de la Société française pour aider à recouvrir l'église de Fontgombaud. Il donne des détails sur l'état de plusieurs monuments historiques placés sous son inspection. Il se plaint de la manière d'opérer des architectes officiels.

Cette lettre est renvoyée à la commission de fonds, pour ce qui regarde Fontgombaud.

Le Congrès apprend avec satisfaction l'arrivée de M. le comte de Montalembert et celle de M. Didron pour lundi prochain.

M. La Villotte écrit pour témoigner ses regrets qu'il éprouve de ne pouvoir, vu son âge avancé, prendre part aux délibérations du Congrès.

La correspondance étant épuisée, M. le Président déclare la discussion ouverte sur la cinquième question du programme ainsi conçue :

Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement aux alentours de Troyes? — Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

M. l'abbé Paillard, professeur au Petit Séminaire, et ancien curé de St.-Mesmin, lit un mémoire qui résume tous les documents connus sur cette question. L'auteur discute tous les points historiques encore controversés, et entre dans des développements très-étendus sur le martyre de saint Mesmin et sur les relations entre saint Loup et Attila. Ce mémoire, accueilli avec beaucoup de faveur par le Congrès, est remis à M. le Président pour prendre place dans le Compte-rendu de la session.

Dans le cours de son travail, M. l'abbé Paillard demande que, dans les travaux de réparation de la cathédrale, prenne place une verrière retraçant la légende si touchante du martyre de saint Mesmin et de ses compagnons.

M. l'abbé Tridon demande en outre qu'une plaque de marbre ou colonne commémorative signale le lieu de la rencontre entre saint Loup et le roi barbare.

Ces deux propositions sont renvoyées à la commission des vœux.

M. l'abbé Tridon dit qu'une tradition rapporte que lorsque

saint Loup reçut d'Attila cette réponse : *je suis le fléau de Dieu*, le saint évêque lui répondit : *et moi je suis le loup préposé à la garde du troupeau.*

M. l'abbé Tridon ajoute que la châsse de saint Loup passera sous les yeux des membres du Congrès lorsqu'ils visiteront la cathédrale.

Le Congrès passe à l'examen de la sixième question, ainsi conçue :

Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures de l'âge romain dans le département de l'Aube? Quels sont les points sur lesquels on pourrait faire ou continuer les fouilles avec succès?

M. Legrand entre dans quelques explications sur le cimetière gallo-romain de Verrières, à deux lieues de Troyes. Il est situé sur le versant d'une colline au Midi. Il est d'une très-grande étendue; une très-petite partie a été fouillée. Les corps sont en général ensevelis dans le gravier; très-peu reposent dans des cercueils. On y a trouvé des squelettes de toute dimension, de tout sexe et de tout âge, ce qui exclut l'idée d'un dépôt de morts après une bataille. Les objets antiques trouvés dans les tombes consistent en armes, armures, colliers et vases. Ces objets sont déposés au musée de Troyes.

M. de Glanville dit qu'il est possible, peut-être, de distinguer les vases mérovingiens des vases romains : les premiers ont une forme plus allongée; sur le collet se trouve une suite de petits points carrés, en forme de tête de diamant, appliqués au poinçon.

M. Legrand répond qu'à Verrières on a trouvé seulement un ou deux vases portant ces empreintes, mais tous étaient d'une forme très-déprimée.

M. de Glanville déclare que, d'après les renseignements communiqués, le cimetière de Verrières semblerait être mé-

rovingien, quoiqu'il soit difficile de déterminer ce genre de sépultures des sépultures gallo-romaines.

M. de Glanville parle ensuite de l'incinération des morts sous la domination romaine.

M. Gayot pense que, même sous la domination romaine, les Gaulois avaient bien pu conserver l'usage d'inhumer leurs morts.

M. Michelin, à l'appui de l'opinion de M. Gayot, avance qu'à Champlieu, établissement reconnu romain, on n'a pas trouvé de cendres ni d'urnes funéraires proprement dites, tandis que le contraire a lieu en Bourgogne, près de St.-Jean-de-Losne.

M. Protat ajoute qu'en sa présence il y a été trouvé sous des pierres tombales, dans la terre, des pots avec de la cendre, et contenant toujours une seule médaille au fond.

M. de Caumont dit que les pierres funéraires que le Congrès a vues à Sens étaient évidemment destinées à recevoir des urnes, comme c'était leur usage dans toutes les grandes villes tout-à-fait romaines, mais il croit, comme M. Gayot, que l'incinération a pu n'être pas d'un usage général : à Rome même il y avait des familles qui ne se faisaient pas brûler, et à Arles des sarcophages considérables en pierre, évidemment antérieurs à l'établissement du christianisme, prouvent que l'inhumation a été usitée concurremment avec l'incinération.

M. Sollier demande si on a trouvé dans les sépultures des environs de Troyes, des lampes en terre cuite. M. Legrand répond affirmativement et dit que ces lampes sont au musée.

M. Victor Truelle déclare avoir aussi fait don au musée d'une lampe antique en bronze, à quatre anses ou anneaux, trouvée dans les déblais du canal de navigation, sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes.

M. Michelin signale, près Donnemarie, plusieurs sépultures gallo-romaines dans lesquelles on a trouvé à la fois des ossements, des glaives, des colliers, des bracelets et même, dans un vase de verre, des nattes de cheveux qui paraissent avoir été coupés à une jeune femme ou à une jeune fille. A Jaulnes, on trouve également de grands cercueils en pierre ayant le caractère que M. de Glanville attribue aux sépultures mérovingiennes. A Heurtebise, au contraire, le caractère des sépultures est complètement romain.

M. Michelin fait passer sous les yeux des membres du bureau une curieuse boucle de ceinturon trouvée dans ce dernier pays.

M. de Glanville fait remarquer qu'aucune des explications données jusqu'à ce moment n'indique quels caractères particuliers distinguent les sépultures de l'âge romain. Il recommande cette étude aux archéologues du département.

Un membre demande que M. Corrard soit prié de donner lecture au Congrès du travail qu'il a présenté à l'Académie de l'Aube sur les fouilles de Verrières. Le Congrès décide qu'en tout cas ce travail sera imprimé, avec les pièces annexées, au compte-rendu de la session.

La note suivante est communiquée au nom de M. Coutant :

« Les sarcophages découverts dans l'arrondissement de Bar sont des auges en pierre plus étroites d'un bout que de l'autre.

« On rencontre fort peu de chose dans ces tombeaux, quelquefois des clefs, des grains de collier, des couteaux.

« Aux Riceys, on rencontre encore assez souvent des agrafes de ceinturon et quelques monnaies romaines.

« Le père Vignier dit avoir vu découvrir aux Riceys un tombeau contenant deux squelettes, l'un d'homme, ayant une couronne et un diadême, des bracelets et une lourde

épée ; l'autre, de femme, ayant un diadême et un bracelet.

« Tous ces objets ont été déposés par Vignier entre les mains de M. Bonhomme, chanoine de la cathédrale, à Troyes.

« Il a laissé des dessins inédits ; que sont-ils devenus ? c'est ce que nous ignorons.

« A Balnot, j'ai assisté à l'ouverture de plusieurs tombeaux : l'un d'eux contenait un squelette décapité, le crâne ayant été renversé avec intention sur l'os du col, ne laissait aucun doute à cet égard. J'ai offert ce tombeau au musée. »

M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur une inscription carlovingienne d'une admirable conservation, trouvée à Château-Gonthier et estampée par M. de la Bealuère de Laval. Il en expose un *fac-simile* sur le bureau. Cette inscription est ainsi conçue :

SUB HOC LAPIDE, REQUIESCIT CORPUS VIRI RELIGIOSI
BEATE MEMORIE NOMINE GISHOVATE CUJUS
FIDES VERA ET VITA FUIT BEATA.
HIC DECESSIT IN V. L. APRIL
HUC QUICUMQUE VENIS ET CERNIS
DICITO QUÆSO
GISHALLI FAMULI REX MISERERE DEUS
ANNO INCARNATIONIS DMI DCCCIXXVI
INDICCIONE VIIII
REGNANTE KAROLO IMPERATORE
ANNO PRIMO.

M. Protat, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, communique au Congrès un travail sur les pierres ségillaires. Ces pierres, étant d'un intérêt général, ne pouvaient rester étrangères à la Champagne.

M. Protat restitue plusieurs inscriptions qui jettent un jour tout nouveau sur l'origine de ces cachets et sur leurs rapports

avec le culte gallo-romain. L'auteur du mémoire est naturellement entraîné par son sujet à parler des asclépiades. Il jette un coup-d'œil sur leur origine et sur les doubles fonctions qu'exerçaient ces hommes, moitié prêtres, moitié médecins. Il raconte leur venue et leur succès à Rome, d'où ils se sont répandus dans les Gaules par les ordres et sous la protection des empereurs. M. Protat va plus loin ; il affirme que les asclépiades ont apporté dans ces contrées et fait adopter à nos ancêtres leurs dieux avec la forme même et l'appareil qu'ils avaient dans leur pays ; enfin, se fondant sur les inscriptions qu'il a interprétées dans la première partie de son mémoire, il soutient que les asclépiades ont introduit dans les Gaules l'unité du culte, c'est-à-dire l'adoration de la lumière représentée par une seule et même divinité sous les noms divers d'Apis, Osiris, Appollon, Bacchus, Mercure, etc.

Le Congrès apprend que ce mémoire a été déjà offert à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui en a ordonné l'impression. Cette circonstance s'oppose à ce que ce travail prenne place dans le compte-rendu de la présente session.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 10 juin.

Présidence de M. SOMPSOIS, curé de St.-Jean.

Etaient présents au bureau MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; *Gaugain*, trésorier ; comte *de Mellet ; Michelin ; Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

La parole est d'abord donnée à M. Dosseur pour la lecture du procès-verbal de la visite faite par la Société, la veille au soir, à l'église de St.-Martin-ès-Vignes et à la chapelle du Petit Séminaire qui s'élève à côté.

M. Dosseur, qui avait bien voulu se charger de ce travail pour venir en aide au secrétaire-général M. Gayot, dont les deux procès-verbaux des séances de la journée avaient absorbé tous les instants, a suivi pas à pas les savants visiteurs, et non-seulement a recueilli avec soin les appréciations, les remarques et les explications qui ont été données sur chacune des verrières de l'église de St.-Martin, et sur l'ensemble de la construction et les détails de la chapelle du Petit Séminaire, mais a saisi jusqu'aux sensations qui se sont produites dans l'assemblée émerveillée à la vue de ces chefs-d'œuvre, et a su les rendre dans un style en harmonie parfaite avec ce brillant sujet.

M. Gayot donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance précédente, et remet sous nos yeux, dans un langage aussi naturel que lucide, le résumé des travaux du matin.

M. Coutant, président de la Société de sphragistique, fait hommage à la Société archéologique 1°. du Bulletin n°. 9 de cette Société, où entr'autres sont publiés les sceaux des doyens de St.-Pierre et de St.-Maclou de Bar-sur-Aube, du chapelain du château, de l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, de l'archidiaconé et de la prévôté de la même ville.

M. Mignard, de Dijon, offre une lithographie représentant le tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource.

« J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Congrès, dit M. Mignard, sur un fragment d'architecture romane de la meilleure époque, seul reste d'un édifice religieux important. Il

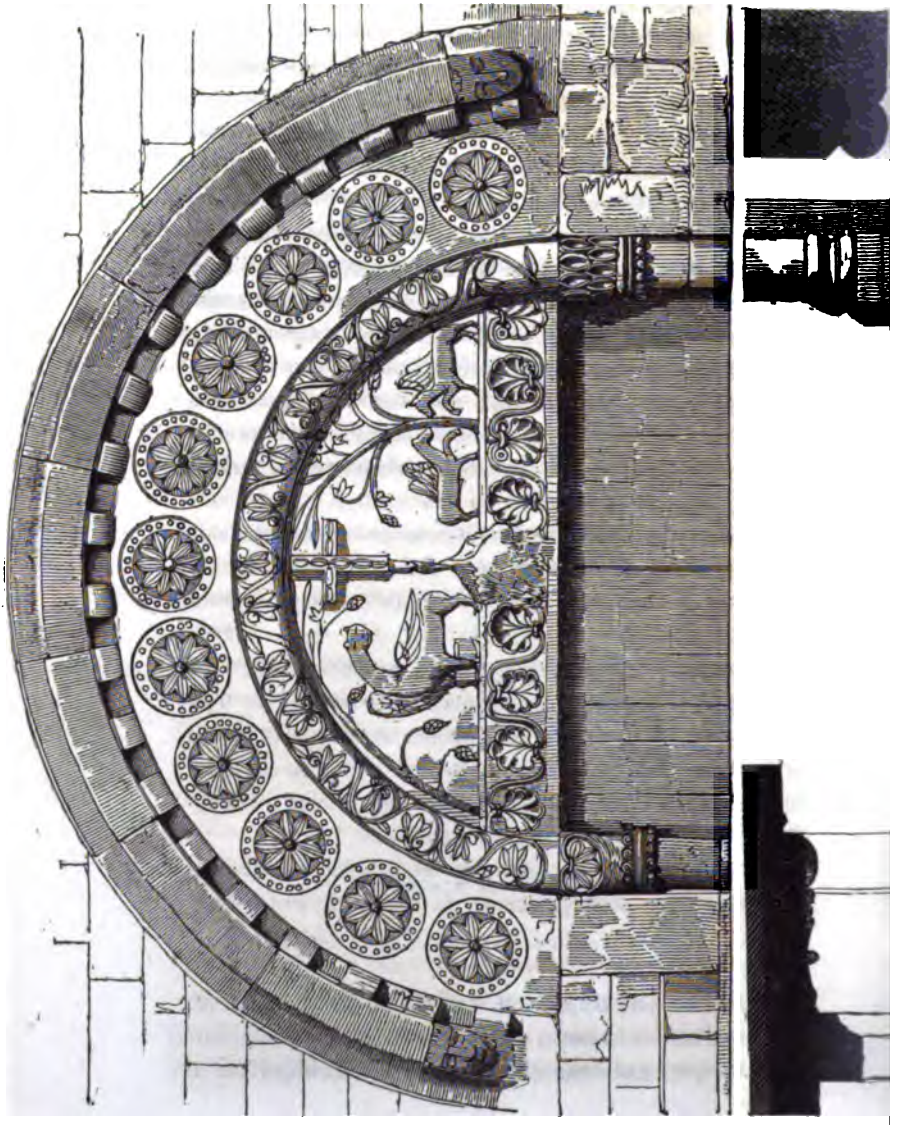

s'agit du tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource, dont j'envoie le dessin exact.

« Ce village et les lieux circonvoisins, tels que la Chassagne et Chassaigne et le hameau de Marigny, était une enclave de la Champagne, enclave qui pénétrait dans les possessions de l'église St.-Mamet, jusque sous les murs de la forteresse de Châtillon.

« Or, on sait que l'architecture était florissante en Champagne avant de s'introduire en Bourgogne : on pourrait donc peut-être attribuer notre précieux morceau de sculpture au temps de Thibaut-le-Grand, huitième comte de Champagne, mort en 1152. Personne n'a fait plus de fondations pieuses que ce prince, et saint Bernard se plaisait à le reconnaître et à en profiter.

« Il y a comme un certain mélange romano-byzantin, à ce qu'il me semble, dans ce précieux tympan. Les rosaces du cintre ou compartiment du milieu ne me paraissent pas chose commune. Les plantes et les animaux symboliques qui accompagnent le *Lignum vitæ*, ou la croix placée ici comme dominatrice du monde, se rapportent, à ce que je crois, à des types orientaux, et peut-être trouverait-en l'interprétation des animaux symboliques dans les mélanges d'archéologie des PP. Martin et Cahier, ou dans l'exposé des vitraux de Bourges.

« Au surplus, je soumets avec empressement et confiance cette question d'archéologie au Congrès réuni à Troyes, et je ne doute pas qu'il n'y donne volontiers un moment d'attention. »

M. Protat est chargé, par M. le Président de la Commission de la Côte-d'Or, de donner avis à la Société que le travail sur la carte des voies romaines qui traversent ce département-là est fort avancé, et que bientôt il sera imprimé et distribué à

MM. les membres de cette Commission, pour qu'ils puissent mieux y faire leurs rectifications. Que la commission s'occupe en outre de relever les inscriptions tumulaires et autres, soit à Dijon, soit dans le département, et d'établir le relevé géométrique des monuments civils de la capitale de la Bourgogne.

M. l'abbé Robert, vicaire de St.-Jean, à Troyes, demande la parole pour la lecture d'un travail qui ne répond pas directement à l'une des questions du programme, mais qui peut se rattacher à plusieurs par les détails qu'il présente sur les temps romains et sur le moyen-âge. Ce travail est intitulé : *Antiquités d'Arcis.*

M. l'abbé Robert fait remarquer d'abord que cette ville qui, par ses constructions actuelles et par l'absence de monuments anciens, paraît d'origine récente, n'a de moderne que la forme, tout ce qu'elle renfermait des siècles passés ayant péri dans différents incendies, dont l'avant-dernier date de 1727 et le dernier de 1815; mais sa position, les restes de terrassements qui l'entourent, les objets antiques qu'on trouve en creusant son sol, prouvent que son berceau remonte à des temps fort reculés et qu'elle a dû jouer un rôle important dans les luttes d'autrefois. Le cimetière gallo-romain qu'on y a découvert a été une mine précieuse où la ville d'Arcis a retrouvé les preuves certaines de sa vieille existence et de son importance tombée. Ce mémoire, écrit dans ce style simple, naturel, qui convient à l'histoire, a constamment captivé l'attention de l'assemblée.

On passe ensuite à la septième question du programme, ainsi conçue :

Quels étaient les monuments anciens de la ville de Troyes existant avant 1789 *et aujourd'hui détruits* ?

Personne ne demandant la parole sur cette question, M. Harmand, bibliothécaire de la ville, offre d'en dire quelques

mots. Remontant d'abord jusqu'aux temps gallo-romains et descendant ensuite à travers le moyen-âge jusqu'aux jours de la renaissance, M. Harmand déplore la perte des trois enceintes de murailles qui marqueraient non-seulement l'étendue, l'importance de la ville à chaque époque, avec ses agrandissements successifs; mais présenteraient encore, réunis en un même lieu, des spécimens précieux de fortifications romaines, moyen-âge et renaissance. Il fait justice de cette passion de nivellement qu'on colore du prétexte de salubrité publique. Puis, passant à un autre ordre de destructions, il établit que la Révolution de 93 et les conséquences des principes qu'elle a posés ont coûté à la ville de Troyes vingt-deux églises ou chapelles, le palais de ses anciens comtes, la mutilation plus ou moins considérable de tous les édifices qui restent, la destruction des admirables tombeaux des princes Henri et Thibaut, et la dispersion du trésor inappréciable de St.-Etienne, qui était la sainte chapelle du palais.

On appelle ensuite la huitième question du programme :

Décrire les vieilles maisons historiées encore existantes dans la ville de Troyes ou détruites depuis peu.

M. Aufauvre, fondateur et rédacteur du journal l'*Industriel*, demande la parole pour traiter cette question intéressante.

La connaissance approfondie du sujet et les ressources d'un langage technique pour le bien rendre, étaient les deux conditions nécessaires pour oser l'aborder ; M. Aufauvre non seulement possède à un degré peu commun ces deux conditions essentielles, mais il ajoute à ces qualités cette prestesse de style, cette souplesse d'élocution qui seule pouvait mettre en relief ces petits riens, ces mille fantaisies, ces caprices insaisissables d'artistes qui auraient désespéré la plume du plus habile architecte. Heureusement que l'insertion de ce travail dans le Bulletin du Congrès peut dispenser d'en insérer l'analyse au procès-verbal. Le Congrès désire que la

critique judicieuse que l'auteur y fait des constructions modernes porte ses fruits et que ceux qui possèdent d'anciennes maisons apprennent à les traiter avec plus de respect.

Ce travail, du reste, a été écouté avec une faveur qui peut faire espérer que les vérités qu'il contient ne seront pas perdues.

M. Fléchey, architecte de la ville, exprime le désir qu'on ajoute cette note au travail de M. Aufauvre : « Que la cheminée sculptée qui figure au musée provient de l'hôtel Chappelaine et a été donnée par M. Eugène Paillot. »

M. Gayot dépose sur le bureau, au nom de M. Adnot, notaire à Chappes, une planchette gravée reproduisant des

dessins de cartes à jouer fabriquées à Troyes au XVIIe. siècle.

Cette planche, gravée sur bois, porte, d'un côté, plusieurs

personnages, des cartes à jouer, et de l'autre côté les armes de la ville, de sorte qu'on s'en servait pour imprimer les cartes et leurs revers qui offraient une série d'écussons de

Champagne : le tirage fait, on n'avait plus qu'à séparer les cartes avec des ciseaux. La planche pouvait en faire trois ou quatre à la fois ; elle a été retrouvée, en 1852, à l'état de

Palson, dans les démolitions d'une ancienne maison sise à l'angle des rues du Temple et de la Limace, à Troyes.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires,

HARMAND.

1re. Séance du 11 juin.

Présidence de M. GRÉAU, vice-président de la Société d'agriculture de l'Aube.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont; Ferrand-Lamotte; Ray*, secrétaire du Conseil général; *Gaugain; de Buyer*, inspecteur des monuments de la Haute-Saône; *de Mellet; de Glanville; Peigné-Delacour; Harmand; Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Caumont demande s'il reste quelques vestiges de la plus ancienne enceinte de Troyes, l'enceinte gallo-romaine : ne trouverait-on pas dans les caves ou dans les cours des maisons particulières des fragments de murs appartenant à cette enceinte? M. de Caumont engage les archéologues à s'occuper de cette recherche et à suivre minutieusement les démolitions dans ce quartier de la ville; on y trouverait indubitablement des pierres intéressantes.

M. le docteur Carteron dit que la terrasse de l'Hôtel-Dieu et celles des maisons du Verd-Galant jusqu'à la petite ruelle de l'évêché, sont des restes de l'enceinte gallo-romaine.

M. Berthelin ajoute que les murs de l'hôtel du Petit-Louvre renferment des restes du mur romain. M. Arnaud l'a signalé comme tel. Dans la rue Neuve-Girardon deux maisons offrent des traces incontestables de l'enceinte antique.

M. Fléchey déclare qu'il a suivi avec soin les travaux de démolition des remparts de la dernière enceinte; ils ont été fouillés à une profondeur de 2 mètres On n'a rencontré aucun débris de construction romaine.

M. de Caumont annonce que M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers, a écrit pour s'excuser de n'avoir pu se rendre au Congrès.

M. Varlot, marchand d'antiquités à Troyes, prie le Congrès de vouloir bien examiner un fragment de tombe qu'il vient de déposer au musée, afin de déterminer à quel siècle il appartient.

Il sera donné satisfaction au désir de M. Varlot lors de la visite que le Congrès fera au musée.

M. le président annonce que le Congrès va continuer la discussion de son programme.

Personne ne demandant la parole sur la neuvième question, la discussion s'engage immédiatement sur les dixième, onzième et douzième questions qui concernent les églises de l'époque romane, de l'époque ogivale et de la renaissance, existant dans le département de l'Aube.

M. Fléchey demande la parole; il expose qu'il est à peu près impossible de traiter séparément les églises des trois époques, à cause de la confusion de style qui règne dans presque tous ces monuments; il parlera donc à la fois des trois époques.

Il dépose sur le bureau les plans et les dessins détaillés de plusieurs églises choisies parmi les plus intéressantes sous le rapport historique et artistique; il donne des explications à l'appui.

1°. *Lhuître*, village au Nord du département, à 3 lieues d'Arcis, possède une très-belle église. Le transept et le chœur sont du XIV°. siècle, la nef du XVI°., la tour est du plus pur roman. Cette église tout entière et la flèche de la tour sont couvertes en plomb.

M. l'abbé Tridon demande à M. Fléchey s'il peut expliquer comment trois âges si différents se rencontrent dans la construction de ce monument.

M. Fléchey répond que la tour romane repose sur d'énormes piliers dont la base est à couvert; on conçoit donc que cette partie, quoique plus ancienne, ait eu plus de solidité et ait mieux résisté que les autres portions de l'édifice. Presque toutes les autres parties des églises et surtout les bas-côtés, chargés par les voûtes, ayant leurs fondations exposées à l'humidité du sol, aux infiltrations pluviales, se détériorent beaucoup plus vite.

C'est ainsi qu'à Lhuitre la tour romane a résisté sans altération, tandis que le reste de l'édifice a dû être restauré à plusieurs reprises.

M. l'abbé Tridon dit que la partie inférieure du chevet actuel de cette belle église se dégrade encore. Il attribue cette détérioration aux boiseries dont le chevet est revêtu et qui empêchent le mur d'être aéré et de sécher.

M. Fléchey répond que la cause en est bien plutôt à l'infiltration des eaux pluviales et à l'exhaussement successif du sol des cimetières qui entretient la craie des assises inférieures dans un état constant d'humidité; l'eau contenue dans la craie gèle pendant l'hiver; de là des exfoliations continuelles et bientôt l'entière désaggrégation des matériaux. M. Fléchey ajoute que la craie est une excellente pierre, mais qui a besoin d'être bien employée; il expose les conditions de ce bon emploi.

M. Fléchey recommande à l'attention du Congrès le dessin qui représente les fonts baptismaux de l'église de Lhuitre: c'est un petit monument roman fort intéressant. Il fait remarquer aussi un magnifique rétable de la renaissance qui devait être jadis dans le chœur, mais qui, maintenant, est relégué aux fonts baptismaux : ce rétable était peint autrefois.

M. Berthelin, après être entré dans quelques détails sur la belle exécution de ce beau monument et sur ses peintures qu'il serait facile de découvrir et de raviver, émet le vœu qu'il soit remis à la place d'honneur qu'il occupait jadis dans l'église.

M. de Glanville déclare qu'il redoute les suites d'un pareil transport. On pourrait fort bien briser quelques-unes des délicates sculptures de ce chef-d'œuvre et lui causer des dommages irréparables.

M. Aufauvre dit qu'il est certain que l'église de Lhuitre figure sur le tableau provisoire des monuments historiques que l'on dresse en ce moment au ministère de l'intérieur. — Cette assertion est contredite par quelques membres. M. de Laporte demande que, dans le doute, le Congrès émette à ce sujet un vœu pressant. Cette proposition est adoptée.

2°. Eglise de *Lemoine*, canton de Méry. M. Fléchey dit que la nef et la tour de cet édifice sont romanes; le reste est de la fin du XVe. siècle. L'église était précédée d'un très-beau porche roman, qui a été abattu l'année dernière par l'ordre de l'autorité locale, dans l'unique but de faire une place. Ce porche, dans le même style que celui de Moussey, était beaucoup plus riche. C'est une perte qu'on ne saurait trop déplorer. M. Fléchey demande qu'au moins les colonnes et les chapiteaux en soient conservés. Le Congrès s'associe à ce vœu.

M. Fléchey recommande à l'attention du Congrès les fonts baptismaux et une charmante piscine qu'il a découverte sous une boiserie qui la cachait entièrement.

M. Berthelin demande que l'album monumental de l'Aube, par M. Fichot et Aufauvre, soit déposé sur le bureau; M. Ad. Truelle propose d'y joindre le voyage archéologique de M. Arnaud. Ces deux demandes sont prises en considération.

3°. Eglise de *Moussey*, à 14 kilomètres de Troyes. Cette église est entièrement romane ; la construction en est d'une nature différente, sous le rapport des matériaux, de celle des édifices religieux élevés dans les siècles suivants. La pierre dure est employée dans les baies et dans la partie inférieure des murs ; l'intérieur de l'église est étroit ; on mesure à peine 4m. 50c. entre les colonnes. Cela donne de la lourdeur à l'édifice, quoiqu'il soit d'un très-bel effet vu en perspective.

M. Auguste Truelle dit que malheureusement cette église vient d'être rayée de la liste des monuments historiques.

M. de Caumont déclare qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette mesure. De ce qu'un monument est classé historique, il ne s'en suit pas qu'il soit de droit l'objet de la faveur ministérielle sous le rapport des fonds à obtenir pour des réparations ou une restauration ; sa situation, pour cet objet, ne diffère pas beaucoup de celle des monuments non classés. Néanmoins, il est désirable que l'église de Moussey soit réintégrée dans la position officielle qu'elle a occupée jusqu'alors.

4°. Eglise de *Ricey-Bas*. Cette église est du XVIe. siècle ; son portail est monumental ; les dimensions de l'édifice sont considérables ; les détails de l'ornementation sont d'une grande beauté.

5°. Eglise de *Villemaur*. Cet édifice est des XIIIe. et XVIe. siècles. Il contient une œuvre admirable, un jubé en bois de la fin du XVe. siècle. M. Fléchey l'a dessiné en entier. Il donne la description de ce merveilleux témoignage de l'habileté et du goût exquis des sculpteurs à cette époque. Malheureusement ce jubé, souvent surchargé et fatigué dans les cérémonies publiques, menace ruine. La commune s'impose en vain de grands sacrifices pour le réparer.

M. Fléchey demande à la Société française de contribuer

pour quelque chose à ce travail. Le renvoi à la commission est ordonné.

M. Gayot propose au Congrès de demander également à M. le Ministre de l'intérieur et à M. le Préfet de l'Aube un secours qui serait peut-être plus efficace. Cette proposition est adoptée.

6e. Eglise de *Rumilly-les-Vandes*. Cet édifice, du XVIe. siècle, possède un portail remarquable, de magnifiques verrières, dont plusieurs attribuées à Linard Gautier. Dans l'intérieur, on admire un très-beau rétable de la renaissance.

7e. L'église de *Verrières* est du XVIe. siècle. Elle possède, entr'autres merveilles, un magnifique portail de la même époque.

M. Fléchey, passant ensuite aux églises de Troyes, parle d'abord de la *Madeleine*, édifice partie roman, partie de la renaissance. Il signale deux panneaux d'une admirable boiserie trouvés dans cette église et à la restauration desquels le ministre a promis de concourir.

Il dit qu'à *St.-Nicolas*, la démolition du mur d'enceinte a mis à découvert, au couchant, un portail de la renaissance depuis long-temps enseveli et caché à tous les yeux. Il communique au Congrès le dessin d'une restauration de cette partie de l'édifice, dont il est l'auteur.

Enfin, il termine cette revue des édifices religieux par quelques explications sur St.-Pantaléon, dont il déclare les détails admirables, et sur St.-Urbain, édifice qu'il a dessiné dans toutes ses parties, afin d'obtenir l'achèvement de cette collégiale.

Le Congrès témoigne de tout son intérêt pour la communication si importante de M. Fléchey.

M. de Caumont insiste ensuite sur la nécessité de connaître les pouillés des diocèses pour pouvoir étudier convenablement la statistique des édifices religieux; ces pouillés font connaître

sous quel patronage étaient les églises. La connaissance de ce seul fait éclaircit bien des mystères et résout bien des problèmes.

M. Fléchey dit que l'église de Lhuitre dépendait de l'abbaye de Toussaint de Châlons.

M. d'Arbois ajoute que l'église actuelle de Villemaur était une collégiale.

M. Gayot fait savoir que la Société académique de l'Aube imprime en ce moment, dans tous ses détails, le pouillé du diocèse de Troyes, avec des notes et des commentaires de M. l'Archiviste du département, qui en feront un document complet.

M. de Caumont demande dans quelle proportion numérique se trouvent les églises fondées aux XIe. et XIIe. siècles comparées à celles qui existaient auparavant.

M. d'Arbois dit qu'il serait fort difficile de faire un pareil travail exactement. On pourrait seulement dresser une liste des églises existant aux XIe. et XIIe. siècles.

M. de Caumont dit que cette nomenclature serait déjà d'un très-grand intérêt. Il recommande ce travail au zèle des archéologues du département de l'Aube.

M. de Mellet dit que, dans l'exposé fait par M. Fléchey, aussi bien que par le résultat de ses propres investigations dans la ville de Troyes, il a constaté qu'il y avait dans le département beaucoup d'églises des XVe. et XVIe. siècles; mais qu'on n'en avait pas noté une seule du XIIIe., de l'époque de saint Louis et de Philippe-Auguste. Il demande si on sait la raison de cette particularité.

M. l'abbé Tridon dit qu'il donnera, dans la prochaine séance, au Congrès, lecture de quelques notes qui répondront en partie à cette question; sous ce modeste titre, M. l'abbé Tridon fait une véritable revue chronologique et descriptive des édifices religieux du département.

Avant de lever la séance, M. le Président donne rendez-vous à ses collègues, à midi, pour visiter les églises de la Madeleine et de St.-Jean.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

3e. Séance du 11 juin.

Présidence de M. DOYEN, receveur-général.

Le bureau se compose de MM. *Corrard de Bréban; Ferrand-Lamotte; de Caumont; Gaugain; de Mellet; Michelin;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

M. Bonnemain lit le procès-verbal de la visite faite par le Congrès à la cathédrale. Il remet sous les yeux des membres du Congrès, avec de très-vives couleurs, toutes les merveilles qu'ils ont admirées dans cet édifice. Il indique les origines des divers objets qui composent le précieux trésor de St.-Pierre. Ce récit, écouté avec le plus vif intérêt, donne lieu à une observation de M. de Glanville.

Cet honorable membre demande à quel comte Henry sont attribuées les trois aumônières contenues au trésor?

Le rapporteur répond que c'est à Henry-le-Libéral, mort en 1180.

M. de Glanville fait alors remarquer que cette tradition ne doit pas être exacte. Il suffit d'une simple inspection pour se convaincre que deux de ces aumônières ne remontent pas plus haut que le XVe. siècle ou la fin du XIVe. La troisième peut dater du XIIIe. siècle ou tout au plus de la fin du XIIe.

M. le docteur Carteron fait observer que ces aumônières peuvent provenir de l'ancien trésor de St.-Etienne, et,

comme cette collégiale avait été fondée par le comte Henry, on a pu en conclure que ces aumônières lui avaient appartenu.

M. Sollier demande qu'au passage du procès-verbal qui traite de la verrière de la chapelle de la Vierge à la cathédrale, on ajoute la mention que cette verrière a été restaurée par M. Vincent-Larcher.

M. Michelin demande que le Congrès visite l'atelier de cet habile artiste.

M. de Caumont déclare que la Société française connaît parfaitement M. Vincent et apprécie son talent comme il le mérite. Elle lui a décerné, il y a trois ans, une médaille d'argent, et partout où la Société française est allée, le nom de M. Vincent-Larcher a été cité honorablement à propos des vitraux peints.

M. Michelin signale l'exécution de la verrière de la grande rose au Midi, qui contraste d'une manière si complète avec les beautés des autres vitraux du monument.

M. de Mellet dit que le plus grand tort de cette profanation ne doit pas être imputé à l'artiste qui a fait les vitraux, mais à ceux qui les ont reçus et conservés en place.

M. l'abbé Tridon déclare que la commission chargée de la réception de cette verrière est entièrement innocente dans cette affaire. Elle avait, à l'unanimité, refusé la verrière ; un ordre supérieur l'a fait admettre et payer.

Après ces explications, le procès-verbal de M. Bonnemain est adopté.

M. Gayot donne lecture du procès-verbal de la précédente séance du Congrès. Il est adopté sans réclamation.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, qui s'excuse de ne pouvoir se rendre au Congrès.

M. l'abbé Lecorcher, vicaire-général, annonce que des

stalles sont mises à la cathédrale, pour la grand'messe, à la disposition de MM. les membres du Congrès. Il annonce, en outre, que non-seulement le chef de saint Bernard, mais encore toutes les reliques contenues dans le maître-autel, seront à découvert et exposées à la vénération des fidèles.

Après la lecture de ces deux lettres, M. le président annonce qu'il va être fait à M. Millart de Mesnil-St.-Père, remise de la médaille qui lui a été décernée en 1852 par la Société française. Il prie M. de Caumont de remettre cette médaille au lauréat, persuadé qu'elle en acquierra plus de prix.

M. de Caumont se refuse à cet honneur, mais il fait une courte allocution dans laquelle il montre quel service M. Millard a rendu au pays en établissant sa fabrique de carreaux émaillés. Jusqu'alors on était forcé de tirer de Londres les pavés destinés à orner nos sanctuaires ; mais ces productions étrangères coûtaient un prix exhorbitant. Les produits de M. Millard coûtent beaucoup moins cher, et se distinguent par l'éclat des couleurs et leur bonne exécution. M. Millard a donc chance de réussir ; il le mérite à tous égards ; il peut compter sur les encouragements et sur l'appui de la Société française.

M. de Caumont saisit cette occasion d'exprimer la vive satisfaction qu'a causée à la même Société la vue de l'album archéologique publié par MM. Gaussen et Yardeaux. Les planches sont si parfaites qu'on a peine à croire qu'elles aient pu être exécutées loin de Paris, dans un chef-lieu d'arrondissement, à Bar-sur-Aube. Cette entreprise est digne de l'encouragement de tous les gens de goût.

Le Congrès reprend ensuite la discussion de son programme.

M. Corrard a la parole sur la sixième question, et lit un mémoire où il expose et raconte les différentes découvertes de médailles et d'objets antiques trouvés dans le départe-

ment, la plupart de ces découvertes ayant été constatées par la Société académique de l'Aube. Ce mémoire, écrit avec la clarté et la concision familières à l'auteur, est écouté avec un vif intérêt.

MÉMOIRE DE M. CORRARD DE BRÉBAN.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Il n'est pas douteux que dans ce pays comme dans les autres parties de la France beaucoup de découvertes curieuses n'aient eu lieu en ce genre dans les siècles qui ont précédé le nôtre, mais les observations, les constatations ont manqué et les objets découverts ont eux-mêmes péri avec leur tradition. Depuis vingt-cinq ans, l'Académie de l'Aube a comblé cette lacune autant qu'il a dépendu d'elle ; elle a centralisé les documents, provoqué ou effectué les recherches. Elle a, dans un musée de récente création, mais plein d'avenir, donné asile aux débris de l'antiquité. Ses actes contiennent déjà des comptes-rendus ou au moins des renseignements sur des champs funéraires reconnus dans dix localités; savoir : Arcis, St.-Loup, Courceroy, Villadin, Mery, Isle-Aumont, Verrières, la Chapelle-Godefroy, Trancault et Pouan, auxquels on peut ajouter Conflans, commune limitrophe du département de la Marne. Pour satisfaire à la question posée, nous allons jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les faits observés jusqu'à ce jour, faire ressortir les caractères communs des sépultures et signaler les faits exceptionnels. Beaucoup de nuances disparaîtront dans ce tableau synoptique, pour lequel le loisir nous a manqué. Nous renvoyons les curieux de détails aux mémoires spéciaux.

§ 1er.

Emplacements des sépultures.

Les Gallo-Romains se montraient évidemment préoccupés de la conservation des corps. L'emplacement des sépultures est sans exception choisi sur les lieux élevés et les plateaux dans des terrains à base de craie, de gravier ou de terre jaune compacte. Quelle que soit la puissance de la terre végétale, ils en épuisaient le déblai pour que les corps reposassent sur la partie solide, quand ils n'y étaient pas engagés totalement. Aussi ces restes sont-ils découverts habituellement par des ouvriers occupés à des extractions de sable ou de pierre, ou parce que les eaux pluviales, agissant sur des plans inclinés, abaissent le niveau du terrain entamé par la charrue. La profondeur de ces fosses varie de 40^c. à 1^m. 60.

La surface des cimetières gallo-romains était considérable eu égard aux centres de populations qu'ils sont présumés avoir desservis, et pourtant les fosses rapprochées les unes des autres par leurs côtés assez régulièrement n'occupaient pas au-delà de 1^m. carré. Ainsi, M. Camus Chardon évalue celui d'Arcis à 2 hectares ; celui de St.-Loup avait plus d'un arpent. A Verrières, on a mesuré 280^m. dans l'intervalle de deux fosses.

Dans ces temps éloignés, le terrain avait moins de valeur. L'inviolabilité des sépultures était entendue autrement que de nos jours, où l'on peut dire qu'on n'est jamais assuré du repos même après la mort.

Ces cimetières réunissaient aux précédentes la condition observée par les anciens d'être établis à portée ou le long des chemins publics, d'où est venue la formule *sta viator*.

§ 2.

Matière des sarcophages.

Je dis sarcophages, parce que dans ce département aucune trace de crémation des corps, aucune urne cinéraire proprement dite, n'ont été remarquées. Partout il s'agit de squelettes d'une décomposition plus ou moins avancée. Ce n'est pas qu'on ne rencontre fort souvent des fragments de charbon. Il est même à noter que le charbon annonce presque toujours à l'avance la présence des vases, mais on ne doit y voir que l'accomplissement de rits funéraires.

Le plus grand nombre des corps était déposé à nu sur le sol ; quelques-uns avaient une pierre sous la tête, une autre sur la poitrine, d'autres pierres étaient rangées de champ autour du corps, d'autres appuyées en arc-boutant à la hauteur de la tête semblaient lui assurer une espèce d'abri. Ailleurs c'étaient des cercueils en béton coulé sur place, formé de tuf et de fragments de grès comme à St.-Loup, des coulées de plâtre comme à Courceroy ou à Conflans. Les cercueils en bois ont été observés à Arcis, à Villadin et ailleurs. Ils étaient de forme rectangulaire, de même largeur aux deux extrémités. Leurs ais très-épais, maintenus par des tringles, étaient fixés par de longs clous et de forts bandages. Parfois des crochets annonçaient qu'ils pouvaient s'ouvrir et se fermer à volonté. Le bois avait complètement péri et ne laissait qu'une teinte noirâtre. Les ferrures subsistaient bien que fortement attaquées par la rouille.

Enfin on a exhumé, mais en petit nombre, des tombes en pierre. Elles paraissaient avoir appartenu aux personnes les plus notables et peut-être bien se trouver dans la partie la plus récemment occupée des cimetières. Des vérifications

faites ont établi pour certaines qu'elles provenaient les unes de Goyé-sur-Seine, les autres de St.-Dizier et de Savonières. Quelques-unes avaient leur fond percé d'un trou. Aucune n'a présenté de signe ou d'inscription. De même aucun monument n'annonçait à l'extérieur la présence des sépultures, si ce n'est dans les environs de Nogent où les grès sont fort communs. Là quelques-unes de ces pierres paraissaient avoir été posées sur le sol au-dessus de la tête des défunts comme indication.

§ 3.

Médailles et leurs places.

Des médailles isolées ont été recueillies dans le plus grand nombre des dix cimetières fouillés. Elles sont exclusivement romaines. Aucune en or, très-peu en argent, presque toutes en moyen et petit bronze assez frustes. Elles commencent par le Haut-Empire Néron, Claude et autres, se poursuivent par les règnes suivants et ne dépassent pas les enfants de Constantin. Elles ne sont certainement pas accidentelles, mais paraissent toutes se rattacher au fameux Péagéalaron. On a pu même constater à Courceroy trois de ces pièces placées avec soin sous trois têtes différentes.

§ 4.

Vases et leur place.

Partout, sauf peut-être la localité d'Isle-Aumont, des quantités considérables de vases en terre (plus rarement en verre blanc ou coloré) ont été exhumés avec les corps, dont ils étaient comme l'accessoire obligé; près des établissements ruraux, ces vases étaient grossiers, fabriqués dans le lieu même comme à Villadin, ou dans un cercle fort restreint. A Arcis-sur-Aube, au contraire, à Mery, ils révélaient des

formes élégantes, présentaient un tissu fin et serré, les belles nuances dites sigillées avec marque de l'artiste, telles qu'on les retrouve dans toutes les parties de la France, telles qu'on les importait à grands frais des manufactures les plus éloignées.

Les trois quarts de ces vases, ramollis qu'ils sont par un long séjour en terre, sont brisés dans l'action des fouilles. Nous avons eu la preuve que plusieurs avaient été brisés originairement par le peu de précautions apportées au comblement des fosses. C'était une règle assez généralement suivie de mêler des vases de forme plate à des vases de forme élevée, soit pour contenir des aliments solides et liquides, soit, du moins, pour être les symboles de ce double mode d'alimentation. On sait que dans les idées des anciens les morts étaient supposés avoir besoin de nourriture. On n'a pas pu en douter lorsqu'à Arcis et à St.-Loup on a trouvé des os de volaille réduits à l'état de phosphate de chaux, déposés sur des plats à côté des cadavres. Quant aux bouteilles ou amphores, quelques-unes, à la vérité, ont laissé voir leurs parois intérieures enduites d'un résidu noirâtre, mais le plus grand nombre n'avait évidemment jamais servi; il est même douteux que certains fussent capables de contenir des liquides tant leur tissu était poreux.

L'emplacement de ces vases était en-dehors des sarcophages et distribué aux pieds, à la tête et aux côtés.

§ 5.

Armes et équipements.

Tout annonce que les peuplades dont nous observons les restes faisaient leur principal métier des armes, tant les armes se rencontrent fréquemment mêlés à leurs ossements. Ce sont, le plus souvent, de longs sabres affilés soit d'un

seul côté, soit des deux; des fers de lances avec des douilles fort longues pour recevoir la hampe en bois; des poignards et des fers de flèche, le tout en fer très-oxidé. — Nous avions long-temps rangé dans cette classe les lames de couteau très-abondantes surtout à Verrières, mais ayant remarqué là que chaque sépulture en contient sans distinction d'âge et de sexe au point qu'un enfant de dix ans en avait un dans le poing fermé. Nous sommes très-portés à n'y voir qu'un objet d'usage domestique.

Il est probable que les guerriers étaient inhumés avec leurs équipement et vêtements de guerre. Cela seul peut expliquer le nombre infini de boutons, agrafes, boucles avec ardillons, fibules de toutes grandeurs, etc., éparses dans le sol. Ces objets sont habituellement en bronze, quelquefois recouverts d'étain.

Dans les fouilles de Verrières, on a eu la bonne fortune de relever un guerrier dans un emplacement bien distinct des autres et sans aucun mélange d'origine. Voici l'inventaire des objets ensevelis avec ce personnage qui était de la plus haute taille.

Indépendamment des deux inévitables vases en terre, l'un en forme d'écuelle, l'autre en forme de pot à boire, on trouva à ses côtés ou sous son corps :

1°. Une énorme lame de sabre, tranchant d'un côté, de près d'un mètre de long;

2°. Un fer de lance de 32^c.;

3°. Un second de 17^c.;

4°. Un fer de flèche;

5°. Un couteau de 18^c. avec sa soie, le tout en fer oxidé;

6°. Une pince à épiler, dont le ressort a conservé tout son jeu, en bronze;

7°. Une quantité considérable de boucles, boutons, viroles, coulants, etc., en divers métaux;

8°. L'armature d'un bouclier déposé sur le corps et qui a dû être formé de fortes peaux ou de bois très-dur;

9°. Enfin une espèce de chaudron en cuivre battu extrêmement mince recouvrait les pieds.

Ce n'est pas la première fois que ces espèces de chaudrons s'offrent à nos regards. Le musée en possède un de la plus complète conservation trouvé à Buchères et donné par M. de Noël. A Pouan, à quelques mètres de la sépulture qui recélait des bijoux d'un si haut prix, on en a trouvé deux autres. Ces vases culinaires ne seraient-ils pas de ceux que portent encore aujourd'hui les soldats expéditionnaires.

§ 6.

Ornements, bijoux.

César nous apprend que l'usage des Gaulois était d'ensevelir avec leurs morts les objets que ceux-ci avaient le plus aimés durant leur vie, ce qui s'étendait jusqu'aux animaux et aux esclaves. A ce titre, nos ancêtres attachaient un grand prix à leurs parures, car on en recueille dans les sépultures aussi abondamment que des armes.

Ce sont souvent des colliers, des bagues en bronze, puis des anneaux du même métal qui étaient engagés aux jambes, aux cuisses, au bas et au haut des bras; les uns fort simples, les autres de formes qui ne sont pas sans élégance et assez artistement gravés et guillochés. Les uns s'entrouvraient élastiquement pour laisser entrer le membre; chez d'autres, un segment du cercle, arrêté par des tenons, se détachait et se replaçait à volonté. Chose étrange! d'autres paraissaient avoir été soudés sur place ou avoir été engagés dans les membres avant l'accroissement de ceux-ci; car il a fallu briser les os des sujets pour les avoir. A Isle-Aumont, plusieurs individus portaient à chaque doigt des anneaux ainsi fixés à perpétuité dont

la forme aplatie devait être de la plus grande incommodité.

D'autres colliers qui rappellent le souvenir des verroteries des sauvages, dont les voyageurs font mention à chaque page, étaient formés des matières les plus variées, c'étaient des grains d'ambre, de pâte ou porcelaine colorée avec la chaux, de verre bleu ou blanc, de jayet, de cristal de roche, etc. ; ceux-ci ont été signalés dans trois fouilles, à Conflans, à St.-Aubin, à la Chapelle, mais c'est surtout à Verrières qu'ils se sont produits avec une fréquence inconnue jusqu'alors. On peut dire que ces colliers à grains sont caractéristiques de cette découverte.

On trouvait encore des fibules de toutes les dimensions, des aiguilles de tête, des boucles d'oreille, etc., le tout en bronze. Cette simplicité n'était pas sans exception. A Arcis-sur-Aube, des colliers en cuivre doré figuraient des serpents qui se mordent la queue. A Courceroy, c'étaient des bagues en argent avec hiéroglyphes, des bagues en or incrustées de turquoises; à Verrières, quelques fibules avaient leur plaque en argent émaillé de grenat ; l'une représente une aigle romaine. Vous avez vu, Messieurs, et admiré avant-hier les merveilleux bijoux de Pouan.

§ 7.

Autres objets.

N'oublions pas d'enregistrer les objets étrangers aux deux catégories qui précèdent et qui se rencontrent dans les cimetières gallo-romains du département.

Sur quatre points, à Courceroy, Mery, Isle et Verrières, on a trouvé de grands ciseaux, connus de nos jours sous le nom de forces; ailleurs des marteaux, ailleurs des styles à écrire, tous objets qu'on peut supposer avoir été placés là pour rappeler la profession du défunt.

A Arcis, on a trouvé des amulettes et des joujoux d'enfant en succin et en ivoire, une cloche carrée, des cuillères en bronze plongeant dans les vases.

Les pinces à épiler ne sont pas rares.

Un assez grand nombre de clefs paraît indiquer des personnes du sexe. Nous l'avons fait ainsi constater une fois par des hommes de l'art.

§ 8.

Observations diverses.

En général, les corps avaient les pieds tournés vers l'Orient. Les bras, dans un même cimetière, étaient aux uns croisés sur la poitrine, aux autres appliqués le long du corps. A Isle-Aumont on trouva plusieurs corps dans la même fosse, face contre face ou couchés en sens inverse. On y trouva aussi un groupe remarquable. Il se composait d'un homme entre deux femmes, dont l'une portait des ornements fort soigneusement travaillés, alors que l'autre n'avait qu'un collier grossier fort lourd et soudé en place; cette dernière avait à ses côtés une jeune fille portant des bracelets. A Conflans, on a trouvé un homme et un cheval enterrés ensemble, et des débris de mors qu'on a recueillis ailleurs feraient penser que ce cas était loin d'être isolé. Une des conséquences qui semble ressortir de ces faits déjà assez nombreux, c'est la rareté relative du bronze comparée à celle du fer. Les armes, les outils, les lourds bandages des sarcophages, tout ce qui réclame l'emploi de beaucoup de matière, est en fer. Les menus objets, les objets de parure sont en bronze. Il y a là une différence bien tranchée avec les tombeaux que nous réputons tombeaux gaulois, qui restent en-dehors de cette notice. Si l'on fouille sous ces énormes pierres dites gauloises, si communes aux environs de Pont, que les paysans appellent

des *dormans*, on n'y trouve que des haches et flèches en bronze en nombre considérable et quelques armes en pierre et point de fer.

Peut-être s'étonnera-t-on de ne trouver aucune mention du cimetière d'*Augustobona*, alors que des localités minimes ont révélé le leur. Voici comme on peut l'expliquer : nos historiens pensent que le cimetière romain occupait le quartier de St^e.-Jules. Or, depuis un temps immémorial, cette contrée est livrée à la culture. La terre a donc rendu depuis long-temps ce qu'elle recélait. Grosley, dans ses Ephémérides de 1767, raconte que plusieurs sarcophages en pierre ont été exhumés vers St^e.-Jules; il assista même à la découverte d'une de ces tombes, sur laquelle étaient gravés la figure de l'*ascia* et quelques lettres inintelligibles qu'il a reproduites. Lorsque la religion chrétienne prévalut, le cimetière des chrétiens fut reporté au Nord de la ville, aux lieux occupés depuis par St.-Aventin et St.-Martin-ès-Aires. C'est là que, dans les Ve. et VIe. siècles, furent enterrés saint Camelien, saint Vinebault, saint Loup et saint Aventin. Peut-être dans l'avenir découvrira-t-on quelques monuments dans ces emplacements bâtis en grande partie.

Bien d'autres questions se présentent à la pensée en observant les restes de ces générations si éloignées de nous par le temps et plus encore par les mœurs; je ne les soulèverai pas, me bornant au rôle modeste de rapporteur et laissant à de plus habiles, notamment à nos savants visiteurs et à celui qui, à bon droit, est considéré comme la personnification de notre archéologie nationale, à éclairer ces mystères.

Pour répondre, en terminant, au dernier paragraphe de la question, je crois que de nouvelles fouilles à Isle-Aumont et surtout à Verrières auraient grandes chances de succès. Je sais qu'on y trouverait de grandes facilités.

Si l'on n'obtenait pas de faits nouveaux, on pourrait les

mieux observer, ce qui est capital. Un déblai très-circonscrit, opéré avec lenteur et circonspection, fait faire de plus grands progrès à l'archéologie que des travaux exécutés sur la plus grande échelle, auxquels ces précautions ne président pas. Je finis donc en émettant le vœu que des fonds puissent être accordés soit par le Congrès, soit à l'aide de son appui pour donner suite aux fouilles commencées sur ces deux points.

Le secrétaire lit un travail manuscrit de M. Assier, intitulé : *Notes pour servir à l'histoire de la construction de Ste.-Madeleine de Troyes.* Ce curieux mémoire rappelle l'origine et la date du jubé, des chapelles, des verrières et des divers autels qui ornent l'église Ste.-Madeleine; il indique le nom des artistes, le prix mis à leurs travaux. Il se termine par le vœu de voir enlever le rétable récent et mesquin qui cache la verrière où est représentée l'histoire de saint Eloi.

M. de Glanville ne nie pas la convenance qu'il y aurait à mettre cette verrière à découvert, mais il craint qu'on ne veuille la réparer, car il se défie singulièrement des réparations de vitraux. Il a vu à Rouen des verrières du plus grand prix, auxquelles il manquait très-peu de chose, et qui sont sorties des mains de l'artiste chargé de les réparer entièrement neuves, c'est-à-dire entièrement défigurées. Il est, en effet, beaucoup plus expéditif et beaucoup moins coûteux de mettre des verres neufs que de réparer les anciens. Les teintes sont très-difficiles à rapporter. Souvent les ouvriers font recuire les anciens verres pour les rapprocher de la teinte des nouveaux.

Ensuite on emploie actuellement des plombs d'une ténuité extrême, en vue du bon marché, mais sous le prétexte qu'ils se voient moins et font meilleur effet, en augmentant la

transparence de la verrière. C'est une grande erreur. Les anciens plombs, plus épais, découpaient les figures, leur donnaient du relief et duraient des siècles.

M. l'abbé Tridon dit qu'il y a à Troyes un peintre-verrier, M. Vincent-Larcher, qui, à force de recherches, de talent et de probité, est devenu passé maître dans l'art des restaurations. Il n'emploie pas les plombs du commerce. Les morceaux qu'il rajuste défient l'œil des plus fins connaisseurs qui ne sauraient les distinguer des anciens verres qui sont à côté.

M. Fléchey fait le même éloge des travaux exécutés par M. Vincent-Larcher.

Le Congrès reprend ensuite la discussion de son programme.

M. l'abbé Tridon a la parole sur les dixième, onzième et douzième questions, et lit le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ TRIDON.

Le roman primitif manque totalement au département de l'Aube. On y trouve moins encore ce genre de cryptes que M. Raoul-Rochette appelle *monumenta arcuata* et qui se rattachent aux catacombes.

St.-Vorles de Châtillon qui date de l'an mil, avec sa crypte de Notre-Dame qui remonte au moins au Ve. siècle, compléterait la série de monuments qui comprend l'art chrétien tout entier.

Parmi les monuments les plus anciens du département, il faut placer au premier rang les églises de Rosnay, de St^e.-Madeleine de Troyes, de St.-Maclou de Bar-sur-Aube.

Rosnay est une église double; l'église inférieure qui occupe les deux tiers de l'église supérieure est le monument le plus remarquable de ce genre, l'unique même du départment; saint Thomas de Cantorbéry en fut le consécrateur et

en est le patron. L'église supérieure a subi des restaurations à une époque de beaucoup postérieure à la construction primitive.

L'église de Rosnay, à raison de son antiquité, de ses belles proportions, de la beauté de son architecture, dans les détails et dans l'ensemble, mérite une des premières places dans la classification monumentale du département. J'avouerai au Congrès que je ne l'ai pas vue de mes propres yeux; cependant je n'ai pas cru pouvoir la passer sous silence; elle méritait cette mention honorable, que plusieurs archéologues de mes amis sont prêts à justifier.

Moussey. — La petite église de Moussey remonte au moins à l'époque de celle de Rosnay. Elle est complète depuis le porche jusqu'à l'abside. Le porche s'ouvre par des arcades géminées, à plein-cintre, séparées par une colonne, dont le chapiteau est un cône renversé orné de feuillage d'une grande simplicité. L'intérieur de l'édifice est étroit; la plupart des fenêtres sont à plein-cintre, quelques-unes à ogives.

A part Moussey et les églises sus mentionnées, on ne trouve guère que des fragments de l'architecture romane de la première ou de la deuxième période.

L'église d'*Essoyes*, qui est en ruines, était en partie, au moins, un morceau de cette époque. La porte principale ne manquait pas de valeur.

L'*Enclos*, *Fouchères*, *Origny-le-Sec* ont des portails romans; *Feuges*, où fut curé l'illustre abbé Sicard, *Isle-Aumont* et *St.-Mémin* ont de charmants détails à l'intérieur, comme chapiteaux et cordons en guirlandes; le sanctuaire de la petite église de Feuges serait un morceau exquis, si une restauration inintelligente n'était venue en dénaturer la partie principale, par l'application d'une boiserie sans caractère et sans goût.

La nef de *Poivre*, l'abside aux trois fenêtres de *Thiefffrain*, la belle nef de *Montierramée*, la tour de *Lhuitre*, sont encore de cette époque.

St.-Maclou de Bar-sur-Aube est une ancienne collégiale. La tour du vieux château qui s'y rattache comme membre nécessaire, est un beau reste de l'architecture civile.

L'église est un monument remarquable par ses dimensions, ses deux portails collatéraux, ses colonnes, ses ogives, ses feuillages et ses diamants. Trop remarquable par son portail principal du XVIIIe. siècle; œuvre froide et plate, uniquement relevée par deux pots, d'où s'échappent fleurs en flammes, je ne sais quels, et qui forment une partie du couronnement.

St.-Pierre, église principale de la même cité, est une vraie cathédrale du XIIe. ou XIIIe. siècle. Elle s'ouvre par un portail à voussures et à colonnettes d'un ton grave qui annonce un monument d'une haute valeur. On y voit trois nefs et un transept qui donne à l'édifice la forme symbolique de la croix. Les nombreuses colonnes y sont à la fois vigoureuses et d'une ornementation élégante.

La voûte du chœur avait disparu, j'ignore de quelle manière. Grâce au zèle de M. le Ministre de la police et les largesses du Gouvernement, cette partie essentielle du monument est en voie de réparation.

Les chapelles qui rayonnent à l'entour du chœur ont dû subir des restaurations qui leur ont enlevé leur cachet et leur beauté; elles me rappellent celles pratiquées à une époque de dégénérescence, à la cathédrale de Châlon-sur-Marne. Je prierais le Congrès de formuler, dans l'intérêt du monument, un vœu qui attirèrait l'attention des restaurateurs sur ce point qui me paraît d'une haute importance.

Puisque je suis dans le voisinage de Clairvaux, je parlerai

de cette célèbre abbaye. Si le chrétien regrette l'absence des anges de la solitude, l'archéologue pleure la perte des monuments qui ont entendu leurs soupirs et leurs prières, qui ont été témoins de leur vertu.

Rien de ce qui a vu la plus grande figure du moyen-âge, l'oracle des pontifes, des empereurs et des rois, l'homme, par excellence, de son siècle, n'est debout. On montrait, comme cellule de saint Bernard, il y a peu d'années, quelques restes d'architecture ancienne, dont la physionomie avait si peu de caractère, que je l'ai totalement oubliée.

Ce qui m'a le plus frappé, au milieu de cette masse de bâtiments modernes qui accuse bien plus encore la dégénérescence de l'esprit monastique que celle de l'art, ce sont deux vastes salles superposées. Elles sont divisées chacune en trois nefs d'environ 70 mètres de longueur sur 20 de largeur. Sur les voûtes courent des bandes de pierres plates qui s'entrecroisent en diagonale et viennent reposer sur les colonnes sans chapiteau. Dans la partie basse comme dans la partie supérieure, les bases ont disparu, en partie, sous les travaux d'assainissement. Ces deux salles, dont j'ai retrouvé les pareilles à l'abbaye de Pontigny, sœur de Clairvaux, comme elle fille de Citeaux, sont les celliers et les greniers des anciens moines.

Mussy-l'Evêque était l'ancienne résidence d'été des évêques de Langres. M. de La Luzerne, d'illustre et sainte mémoire, aimait ce bourg.

L'église actuelle est une collégiale du XIIIe. siècle. Son architecture est à la fois sévère et gracieuse. Sa forme générale se rapproche de celle de St.-Urbain. Un couloir couvert et inaperçu environne le sanctuaire et donnait passage aux processions qui autrement n'eussent pu tourner autour de l'autel.

La chapelle qui s'ouvre, à droite, sur le transept est une

des plus gracieuses coupoles de l'époque ; elle ressemble, avec plus de délicatesse encore, aux chapelles du pourtour de St.-Pierre de Troyes.

Les flèches des trois *Riceys*, quoiqu'assez modernes, combinées entr'elles à certains points de vue, surprennent et charment le regard du voyageur. Celle de Ricey-le-Bas, plus svelte que les autres, rappelle la flèche de St.-Bénigne de Dijon, dont elle serait la petite fille. L'église de Ricey-le-Bas, dans son mélange de gothique des dernières époques, avec son beau portail et ses tours de la renaissance, ses quatorze chapelles, forme un composé presque régulier dans l'ensemble, bien qu'irrégulier dans ses détails.

Des vitraux du XVIe. siècle, quelques jolis rétables du XVIe., un tableau estimé de saint Paul, premier ermite, font sa richesse mobilière et d'ornementation.

L'église de Ricey-Haute-Rive, sans les mutilations de l'extérieur et les restaurations maladroites de l'intérieur, serait un monument assez complet et fort remarquable du XVe. siècle. Le fenestrage du sanctuaire, composé de cinq jours, est d'une rare hardiesse.

La chaire, ornée des quatre évangélistes, surmontée d'une statue de saint Jean-Baptiste, patron de l'église, est une œuvre digne du ciseau des charpentiers à la petite cognée.

Moins finie, mais plus monumentale que celle de notre cathédrale, elle l'emportera sur cette œuvre mesquine indigne d'un tel monument.

Je ne parlerais pas de Ricey-le-Haut, si ses trois nefs modernes ne reposaient sur une église plus ancienne à laquelle elle s'unit et qui forme aujourd'hui transept à l'entrée principale. Ce transept singulier, ou cette église ancienne, appartient au XVe. siècle. Elle se termine, au Midi, par une abside, qui fait aujourd'hui la chapelle du Rosaire. La chapelle est éclairée par un fenestrage fort élancé ; elle est ornée

d'une piscine qui a mérité une place honorable dans le *Voyage archéologique*.

Bar-sur-Seine a une église qui, par ses vastes proportions, ses innombrables et belles verrières et ses nombreuses chapelles, a obtenu, à une époque presque passée, de la célébrité. Cet édifice qui, certainement, a une valeur véritable, a les formes pesantes de la dernière période de l'art; ses colonnes sont sans chapiteau, ses arcatures ont de la raideur.

A l'extérieur, l'église a plus d'élégance. Son portail principal est une charmante production du XVIIe. siècle; on y remarque une très-gracieuse rosace. Si le clocher n'avait disparu, elle ferait encore l'effet d'une reine qui porte noblement sa couronne.

Dans le canton et doyenné de Bar, à part l'église du chef-lieu, je ne connais rien qui l'emporte sur la petite église de Fouchères. La porte est évidemment romane; les figures grotesques attachées aux chapiteaux et l'arcade à plein-cintre de l'entrée en sont la preuve. Les gracieuses colonnes du chœur, ses fenêtres à simple jour, l'œil-de-bœuf qui les couronne, le cordon qui court dans toute son enceinte, à la hauteur de 3 mètres, accuse la première moitié du XIIIe. siècle. Cette partie si précieuse de l'édifice a été cruellement mutilée. Et pourquoi? pour établir une informe boiserie qui, heureusement, a été enlevée dans ces derniers temps.

Chappes. — L'église de Chappes conserve, à l'extérieur, les traces de litres, qui rappellent sans doute un deuil chez les comtes de Chappes. On y admire de belles grisailles, et une charmante verrière de saint Loup, patron du pays.

Rumilly. — En nommant Rumilly, j'entends une protestation contre mon opinion en faveur de l'église de Fouchères.

Rumilly est une cathédrale, j'en conviens; le chanoine Collet, auquel nous devons cette belle construction, ne pensait

pas autrement. Mais l'église de Fouchères appartient, en partie, à l'architecture ogivale du beau siècle, et à part les proportions beaucoup plus développées à Rumilly, aux yeux de l'archéologue qui envisage l'art en foi, la petite église l'emportera sur l'édifice qui, en dégénérescence, nous donne comme au siècle dernier et peut-être jusque dans le nôtre, son chef-d'œuvre. Chaque pilier de l'église de Rumilly portait le nom d'une province de France. C'était le nom du pays où le chanoine fondateur avait recueilli les offrandes, au moyen desquelles avait été élevé ce membre de l'édifice. Il est fâcheux que l'acte de reconnaissance ne soit plus rattaché au bienfait.

Le chœur de l'église de *Chaource*, resserré, peu élevé et éclairé d'étroites fenêtres, appartient à l'art roman du XIe. ou XIIe. siècle. La nef qui domine de beaucoup le sanctuaire et le chœur, est une œuvre du XVIe. siècle.

Au milieu d'un grand nombre de chapelles à rétable de l'époque, brille la chapelle dite du Paradis. C'est une chapelle à part, fermée par une balustrade en pierre, éclairée par trois larges fenêtres ornées de verrières. Les verrières, bien que mutilées, mériteraient une restauration. Un autel, aussi à rétable, occupe la partie qui répond à l'Est, comme l'autel principal. Cet autel se compose d'une large pierre, carré long qui repose sur deux colonnes.

Le rétable, qui forme la partie supérieure, représente en ronde-bosse quelques scènes de la passion de Notre-Seigneur. On remarque dans le lointain un homme pendu à un arbre; c'est le traître Judas qui en ayant la conscience de son crime, en commet un second en se faisant son propre bourreau.

L'église de *Bouilly*, qui appartient au XVIe. siècle, avait l'avantage d'avoir un maître-autel de son époque, rappelant, mais avec un avantage marqué, le rétable de la chapelle du Paradis.

La trahison de Judas, le portement de croix au côté gauche, le crucifiement au centre, la résurrection et l'ascension à droite, sont les sujets dont se compose la partie supérieure du rétable. — Ces sujets sont en ronde-bosse, sculptés avec une perfection presque digne du ciseau des Grecs.

Cette beauté s'échappe à travers même les couches de badigeon, dont il est, bien entendu, encroûté.

La partie inférieure qui forme comme le soubassement du rétable, retrace en relief l'histoire de saint Laurent, patron de l'église et du bourg.

La naissance du saint diacre, son baptême, son ordination par saint Sixte, ses combats contre Satan, sa prédication, ses aumônes, son martyre, y sont indiqués.

La table de l'autel est une pierre d'une grande dimension.

On y lit l'inscription suivante :

ANNO Dni 1556 DIE VERO 4a AUGUSTI
LAPIS ISTE POSITUS FUIT PER M. RODOLPHUM PARCHEMIN
CURATUM HUJUS ECCLESIÆ.

On lit encore :

ALBERTUS (mot illisible) REPOSUI 1559.

Eh bien, cet autel si respectable à tant d'égards, arraché à la place d'honneur, repoussé au fond de l'abside, est masqué par un autel moderne de la plus plate composition.

Je supplie le Congrès d'exprimer un vœu tendant à obtenir que les choses soient, à l'église de Rumilly, rétablies dans l'état primitif.

Ervy. L'église d'Ervy est partie gothique fleuri, partie renaissance. On y voit un monde de statues, de reliefs et de

verrières. La verrière de sainte Anne, étudiée par un de nos savants collègues, est une des plus curieuses du diocèse. Le sacré et le profane se réunissent pour proscrire le vice : c'est le combat de la luxure contre la chasteté et le triomphe de la vertu. L'image de la Sainte Vierge, personnification si vraie de la vertu angélique, en occupe le centre.

Dans la même chapelle on lit la gracieuse épitaphe d'une fiancée, précédée d'une inscription qui rappelle son âge et son nom :

SOUS LE MILIEU DE CET AUTEL REPOSE LE CORPS
D'ANGELIQUE SIMARD QUI DECEDA LE 3 DECEMBRE 1682
AGEE DE 19 ANS.

Passant, ne pleures pas mon sort
Rien ne peut durer dans la vie,
Si la parque me l'a ravie.
Je suis heureusement au port
Mon bonheur est digne d'envie
De reposer sous cet autel
Et de voir que mon corps mortel
Sert de marchepied à Marie
Consolez-vous de mes échanges,
Jésus le maître des époux
Ne m'a retiré d'avec vous
Que pour le louer avec les anges.
Si je m'appelais Angélique.
Ne fallait-il pas vous quitter
Pour avec eux aller chanter
Une sainte et sacrée musique.

MISSE (sic) PAR NICOLAS LANDELLE SON ACCORDÉ.

Je ne chercherai pas à louer cette pièce de poésie chrétienne; elle porte avec elle son parfum et son cachet : le parfum de la vertu et le cachet d'une âme délicate, noble et grande, que la foi a inspirée.

Au canton d'Aix-en-Othe, j'ai vu trois églises riches de

verrières du XVIe. siècle, Villemairan, Rigny et Berulles.

Berulles, qui rappelle l'illustre cardinal de ce nom, possède au sanctuaire, dans des vitres de l'éclat le plus vif, l'histoire de sainte Anne.

Ses fonts baptismaux intéressent également l'art et l'iconographie.

La cuve est un hexagone en pierre, porté sur quatre griffes; elle a 1 mètre de hauteur, 30 centimètres de profondeur et 80 de largeur.

Chaque face de l'hexagone a un sujet sculpté en ronde bosse.

On voit sur la première deux anges avec un cartel; on y lit cette légende : « Qui crediderit et baptizatus fuerit salvus « erit. »

Sur la deuxième se présente en saillie une tête d'ange; cette tête, creusée à l'intérieur, est un vase ou bassin qui communique avec la cuve au moyen d'un canal ou conduit. Ce bassin est destiné à recevoir l'eau qui tombe de la tête du baptisé. On lit sur une banderolle ces mots : « Qui pri^s d : ī « pis salv^s fiebat », qui primus descendebat in piscina salvus fiebat.

A la troisième face est représentée la Pentecôte avec le mot *flaminis*, qui veut dire baptême *de feu* ou d'amour. On voit la date 1629 avec le mot Etienne.

A la quatrième est figuré le Massacre des Innocents avec le mot *sanguinis*, c'est-à-dire baptême de sang.

Le sujet de la cinquième est le baptême du Rédempteur; on lit au-dessus le mot *fluminis*, baptême d'eau.

La sixième face ne porte pas de légende; elle représente le baptême d'un grand personnage par un évêque. On y remarque, à la droite du baptisé, une femme et plusieurs faces d'hommes de guerre. Il est difficile de ne pas reconnaître le baptême de Clovis.

On vous a parlé d'Arcis ; j'admire à l'extérieur le portail fleuri de son église, et à l'intérieur quelques verrières.

Dampierre offre plus d'intérêt. Le chevet de l'église est d'une belle architecture : c'est une production du XIe. au XIIe. siècle. Ses charmantes colonnettes dégradées sous une malheureuse boiserie, mais heureusement réparées ; ses fenêtres à œil-de-bœuf, et tout l'ensemble du sanctuaire, font regretter que l'édifice entier ne soit pas du même jet et de la même main.

Je n'ose rien dire des églises de Lhuitre et de Trouan-le-Grand ; l'une et l'autre mériteraient une monographie.

L'église de Lhuitre est une vraie cathédrale ; elle en a les proportions et les beautés. Le XIVe. siècle a élevé l'abside ; le XVIe., la nef, et, par une singularité digne de remarque, la tour, portée par des piliers énormes qui séparent la nef du chœur, est évidemment romane et appartient au XIIe. siècle.

L'église de Trouan, beaucoup moins vaste que celle de Lhuitre, l'emporte peut-être sur elle en perfection. Elle appartient vraisemblablement au XIIIe. siècle ; le XVIe. lui a ajouté une gracieuse chapelle en style de cette époque dédiée à la Mère de douleurs, au pied de laquelle bien des cœurs ont été consolés.

On a pu remarquer, malgré l'imperfection de ce mémoire, que l'architecture du XVIe. siècle dominait dans l'ensemble de nos églises ; à quoi faudrait-il l'attribuer ? à plusieurs causes peut-être. Les guerres de la Ligue ont été destructives ; souvent nos églises ont été victimes, et ce n'étaient pas seulement les Huguenots qui ruinaient, c'étaient les Catholiques, qui, pour ôter aux royalistes des asiles et des moyens de défense, abattaient les temples élevés par la religion, qu'ils voulaient protéger, témoin le duc de Chevreuse qui détruisit, à St.-Martin près Troyes, l'église paroissiale, la Trinité de Preize et la chapelle des Antonins.

La foi des peuples, vive alors et stimulée par l'hérésie, trouvait les moyens de restauration, mais ils restauraient avec l'art dégénéré, et les églises des beaux siècles avaient disparu sans retour.

Le Congrès passe à l'examen de la treizième question ainsi conçue :

Le chant grégorien n'est-il pas par son ancienneté, par son caractère, la forme la plus convenable pour l'expression de la prière publique? — Indiquer les origines du chant grégorien et ses développements du IVe. au XIIIe. siècle?

M. Bonnemain, en réponse à cette question, lit un mémoire qui contient les considérations les plus élevées sur le caractère, le but et les effets du chant grégorien. Il se livre à des recherches historiques sur ses origines et ses phases successives. Il termine en émettant un double vœu.

Il demande : 1°. que le chant grégorien soit étudié sérieusement dans les établissements publics, tels que les écoles normales et autres; 2°. que l'intonation du plain-chant dans nos églises soit plus élevée, pour permettre aux fidèles de s'y associer.

M. de Mellet pense que le premier vœu a déjà sa satisfaction dans les ordres donnés à ce sujet par le Gouvernement pour les établissements publics qui dépendent de lui, et par les mesures prises par Nos Seigneurs les évêques de Reims et de Cambrai. Quant au second vœu, il lui paraît sortir des attributions du Congrès qui est purement archéologique et qui ne s'occupe que des monuments du passé.

M. Michelin offre d'envoyer à M. Bonnemain, pour qu'il en parle dans son travail, un hymne composé par Abeilard sur la nativité de la Vierge.

La discussion étant épuisée, le Congrès passe à la quatorzième question ainsi conçue :

Quelles sont les principales verrières des églises du département? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

M. Tridon lit, sur ce sujet, un travail de M. Méchin, curé de Vongrey. L'auteur, dans cet ouvrage, fait la description iconographique des trois principales verrières de l'église St.-Martin. Rien ne manque à cette description, dans laquelle la foi vive de l'auteur réchauffe et colore tout ce que certains détails pouvaient, sans cela, avoir d'aride et de froid.

M. l'abbé Méchin termine en émettant le vœu que le grossier rétable qui obstrue la chapelle terminale de l'église disparaisse pour faire place à une verrière qui éclairerait la fenêtre actuellement murée. L'auteur pense qu'on pourrait monter, dans cette baie, un charmant petit sujet, ayant trait à la mère de Dieu, qui se trouve actuellement relégué dans le plan supérieur de la fenêtre septentrionale du transept.

M. le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Adnot, dans laquelle l'auteur signale les magnifiques verrières de l'église de Chappes (Aube) peintes en grisaille, dans le style et peut-être sur les cartons de Linard-Gonthier. Les personnages sont presque de grandeur naturelle; ces belles verrières sont menacées d'une destruction prochaine et complète, faute de fonds pour les faire restaurer.

A ce propos, M. Adnot fait observer que l'église de Chappes est classée parmi les monuments historiques, et que ce pays est en outre riche en souvenirs par la place qu'il occupe, dans l'histoire de la Champagne et de la Bourgogne.

M. de Mellet, tout en attachant un très-grand prix aux communications qui viennent d'être faites, trouve qu'on n'a pas répondu à la question principale sur l'époque et sur les auteurs des verrières.

M. l'abbé Tridon répond que les verrières du chœur de la cathédrale et celles de l'église St.-Urbain sont du XIIIe. siècle; mais après les avoir citées, il faut sauter d'un bond au XVe.

et au XVIe. siècles pour toutes les autres. Il dit que les grisailles sont très-rares, ce qui ajoute un haut prix à celles de St.-Pantaléon. Il donne, de mémoire, des détails et des appréciations sur plusieurs verrières soit à Troyes, soit dans le département.

M. Boutiot décrit en détail une très-belle verrière de l'église d'Ervy.

Pour répondre sur la seconde partie de l'interpellation de M. de Mellet, M. l'abbé Tridon indique Macadré, comme l'auteur des verrières de St.-Pantaléon, et Linard Gontier, comme l'immortel auteur de celles du Pressoir et de St^e.-Anne, à St.-Martin.

M. Gayot rappelle que M. Assier et M. l'abbé Méchin, dans les mémoires qu'ils ont présentés au Congrès, ont indiqué les auteurs des verrières de St.-Martin et de la Madeleine.

La discussion étant épuisée, M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur les assises scientifiques, institution qui émane de l'Institut des provinces. M. de Mellet, l'un des fonctionnaires de cet institut, a convoqué à Troyes ces assises dont il est le président pour la Champagne. M. de Caumont demande à quel jour elles doivent être définitivement fixées; il pense qu'un seul jour et deux séances suffiront pour épuiser les questions du programme.

M. de Mellet indique le mardi 14; la première séance s'ouvrira à 8 heures du matin.

M. le Président annonce que la séance du matin s'ouvrira demain dimanche, à sept heures, à cause de la solennité du jour.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 19 juin.

Présidence de M. Delaporte, ancien président de la Société académique de l'Aube.

Sont assis au bureau : MM. *Parigot; de Caumont; Ferrand-Lamotte; de Glanville; de Mellet; Gaugain; Michelin;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. l'abbé Tridon demande qu'au paragraphe où il est question du portefeuille archéologique de M. Gaussen, on ajoute, avec une mention très-honorable, le nom de M. Jardeaux-Ray, typographe à Bar-sur-Aube, dans les ateliers duquel s'exécutent les beaux dessins chromo-lithographiés qui décorent cet ouvrage. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Peigné-Delacourt n'a pas saisi dans le procès-verbal la date précise assignée par M. de Glanville aux trois aumônières attribuées à Henry-le-Libéral.

M. de Glanville répète qu'à son avis deux de ces aumônières sont du XVe. ou du XVIe. siècle; la troisième peut dater du XIIIe.

A propos de ces aumônières, M. Peigné-Delacourt émet l'opinion que l'une des trois pourrait bien remonter au XIIe. siècle. C'est celle qui affecte le plus spécialement la forme d'un trapèze tronqué et dont les feuillets échiquetés présentent dans chaque canton des images d'animaux fantastiques ou naturels, tels que lions rampants, aigles, griffons, etc., le tout en tapisserie à la main, doublé en peau de daim fine et souple. Le recouvrement est doublé en une espèce de taffetas qui fut cramoisi et qu'on nommait alors *cendal*. Cette

aumônière offre un spécimen curieux de ces *sportæ peregrinationis*, dans lesquels les preux d'alors, à leur retour d'outre-mer, rapportaient les précieuses reliques recueillies aux saints lieux. On trouve, dans les monuments de la monarchie française de Montfaucon, une aumônière analogue différant de celle-ci en ce que les pans représentent alternativement les armes de Nesle-Offencourt et des Bretagne-Dreux.

M. de Glanville demande à dire quelques mots à propos du travail lu par M. Bonnemain sur le chant grégorien et de la discussion qui a suivi. Il pense, contrairement à M. de Mellet, que le Congrès est appelé à formuler des vœux sur toutes les questions soumises à son appréciation. Le vœu de voir le chant grégorien mieux enseigné était parfaitement de sa compétence; et la preuve que ce vœu n'est pas inutile, c'est la manière barbare dont le chant d'église est exécuté dans la plupart des villages et même dans quelques villes.

Quant au second vœu tendant à demander que l'intonation du chant grégorien soit élevée dans le diocèse de Troyes, il lui paraît fort opportun si l'intonation actuelle empêche les fidèles d'accompagner le chant des officiants.

M. de Glanville ne peut pas se rappeler sans émotion l'effet majestueux et magique de ces immenses masses chorales qui, dans les églises d'Allemagne, où la population est née musicienne, remplissent les voûtes d'une admirable harmonie. — Il demande donc que le Congrès, reprenant les conclusions de M. Bonnemain, émette le vœu : 1°. que le plain-chant soit plus complètement enseigné dans les écoles; 2°. que l'intonation du chant soit plus élevée.

M. le Président fait remarquer que cette demande tend à faire revenir le Congrès sur une décision prise hier, lorsque l'assemblée était plus nombreuse. Il doute qu'il soit convenable et utile de raviver cette discussion.

M. de Mellet déclare qu'il professe et soutient la même

opinion que M. de Glanville sur le sujet traité par M. Bonnemain, et qu'il n'a entendu faire hier qu'une objection purement réglementaire.

Après quelques explications de MM. Bonnemain, Gayot et Tridon, M. de Glanville déclare ne pas insister. Cet incident n'a pas d'autre suite, et M. le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté.

Une lettre a été adressée au Congrès par M. le comte de Soultrait, qui s'excuse de ne pouvoir prendre part à la présente session et qui déclare déjà prêt le programme des questions qui devront être traitées en 1854 au Congrès archéologique, à Moulins.

M. de Caumont présente le spécimen d'une des nombreuses pierres tombales que M. de la Beauluère a estampées dans la Mayenne. Il fait remarquer combien il serait important de calquer partout ces monuments par cette méthode si expéditive et si économique.

M. de Mellet rend compte de diverses visites faites hier dans la soirée par le Congrès, sous la direction de M. l'abbé Tridon. Il décrit les principales richesses du cabinet de M. l'abbé Coffinet, vicaire-général, amateur éclairé des arts et de l'archéologie, qui, malheureusement, est absent. Vitraux anciens et modernes, tableaux nombreux sur toile, sur cuivre, sur émail et sur bois, calices d'ivoire sculpté, crosses anciennes, sceaux, meubles curieux sont rangés méthodiquement dans ce beau cabinet, studieux asile où ces miracles de l'art trouvent un refuge assuré contre la destruction.

De là, le bureau du Congrès s'est rendu dans l'atelier de M. Vincent-Larcher, où il a admiré un beau vitrail dans le goût du XIIIe. siècle, un vitrail de la renaissance (l'adoration des mages) et un grand nombre de cartons destinés à compléter les verrières de l'église de Thieffrain.

La chapelle du Petit Séminaire, récemment restaurée, a eu ensuite son tour. L'aspect original de ce monument a frappé le rapporteur. Il y a beaucoup de verve et de pensée dans l'architecture de cet édifice. Les colonnettes qui l'ornent sont un peu grêles et ont des cannelures trop prononcées; les soubassements élevés qui les relient à la muraille sont vidés en trèfle, excepté ceux des colonnettes avoisinant les chapelles latérales qui sont pleins. On en cherche en vain la raison; cela nuit à l'ensemble. L'autel est d'un dessin et d'une exécution satisfaisants.

En revenant, le Congrès s'est arrêté devant les jolis restes des anciennes fortifications près du pont de deux liards, là où se trouve le pont fort curieux sous lequel la Seine franchit le rempart pour entrer dans la ville. Ce monument, avec sa grille en herse, est très-important à conserver. Le Congrès en exprime le vœu le plus pressant à M. le maire de Troyes, présent au bureau.

M. Bonnemain dit que cette grille ou herse, dite de St.-Catherine, servait, suivant, une tradition populaire, à faire retrouver les noyés. Un accident était-il arrivé? lorsque le corps passait sous la grille, la roue tournait d'elle-même et la herse descendait.

M. Fléchey, sur la demande de M. de Caumont, s'engage à faire le dessin du petit monument dont il est question.

M. Carteron fait observer que la même disposition architecturale est répétée sur les murailles de la ville, vis-à-vis les moulins Brulé.

M. de Mellet demande à faire suivre ce rapide exposé de la promenade du Congrès par quelques mots au sujet des travaux entrepris à l'église Notre-Dame de Châlon-sur-Marne. Ce bel édifice, type admirable de l'art de transition, avait subi de nombreuses mutilations en 1793. M. l'abbé

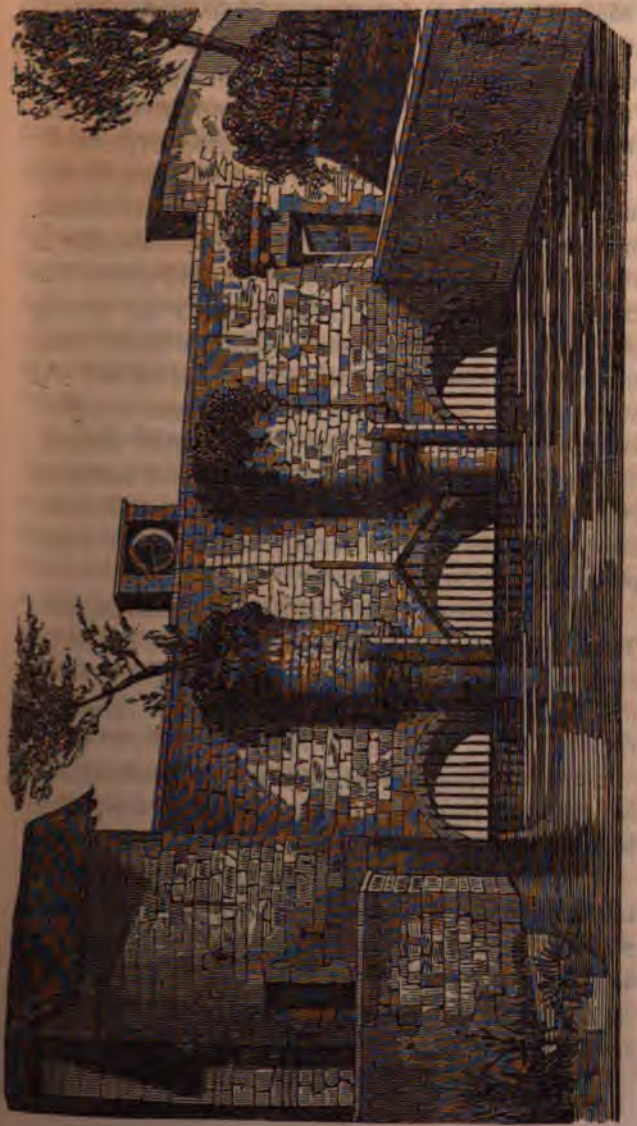

PONT AVEC HERSE EN FER A TROYES.

Champenois, curé de cette église, y a entrepris les travaux gigantesques de réparation et de restauration. Il trouve dans son zèle les moyens de faire face à tout. Une flèche pareille à l'unique qui restait va être reconstruite à neuf. Tout l'intérieur de l'église a été remanié, toutes les voûtes reprises.

Le sol de l'église était couvert d'une foule de pierres tumulaires violées en 1793, et qui, par suite de cette violation, formaient un pavé inégal et brisé. M. l'abbé Champenois les a fait enlever, a abaissé et nivelé le sol et l'a couvert d'un carrelage émaillé. Cette dernière mesure a été vivement blâmée. M. l'abbé Champenois a déconcerté les accusations en conservant soigneusement toutes les pierres tombales et en les appliquant, deux par deux, contre les murs de l'église, avec des encadrements de pierre. Elles seront nettoyées, mastiquées en noir dans tous les creux de leurs inscriptions et de leurs dessins; elles seront donc non-seulement conservées religieusement, mais remises en honneur et rendues plus faciles à visiter et à explorer.

M. de Caumont demande si on a étudié particulièrement à Troyes les églises ayant appartenu aux ordres mendiants. Il a remarqué partout cette singularité, que ces églises n'ont jamais qu'une nef et un seul bas-côté. A-t-on la raison de ce fait?

Les explications données par plusieurs membres constatent, en effet, que l'église des Jacobins à Troyes n'avait qu'un bas-côté, et que celle des Cordeliers n'en avait pas du tout.

M. Carteron dit que, dans l'énumération des églises existant avant 1789, M. Harmand a oublié celles de la Trinité, St.-Jacques, des Capucins de Croncels, des Jacobins, rue du Bourgneuf, des Carmélites et des Chartreux de Croncels, des Cordeliers, des Ursulines, Montier-la-Celle, Notre-Dame-des-Prés, Foicy.

Ces communications préliminaires étant épuisées, M. le

Président déclare de nouveau ouverte la discussion sur la quatorzième question.

M. Bonnemain lit un travail fait sur les verrières de l'église de St.-Léger-sous-Bréviande par M. l'abbé Salomont. C'est une description très-exacte des sujets et des légendes peints sur ces vitraux.

M. l'abbé Tridon émet un vœu qu'il adresse plus particulièrement aux ecclésiastiques, c'est celui de voir relever et conserver religieusement les noms des bienfaiteurs des églises et des donateurs des verrières.

M. Sollier demande si la science est arrivée à un degré tel qu'à l'inspection seule d'une verrière on puisse en indiquer l'auteur.

M. de Mellet ne le pense pas. Il a vu à St.-Jean de Troyes des vitraux semblables, et par leur couleur, et par le dessin, et par le travail, à certaines verrières d'Epernay, à ce point que s'ils étaient dans la même ville on les attribuerait à un seul et même artiste. D'ailleurs les vitraux n'étaient pas faits autrefois par des ouvriers isolés, mais bien plutôt par des fabriques spéciales faisant école, dans lesquelles plusieurs ouvriers employaient la même méthode et les mêmes secrets.

M. l'abbé Tridon dit que tout porte à croire que Troyes a été le siége d'une de ces fabriques.

Le Congrès passe ensuite à l'examen de la quinzième question ainsi conçue :

Existe-t-il dans quelques églises du diocèse des cryptes anciennes ou quelques caveaux et chapelles sépulcrales dignes d'intérêt?

M. l'abbé Tridon rappelle les cryptes de Rosnay ; elles forment une belle église souterraine, d'une admirable conservation, qui a été consacrée par l'archevêque Thomas Becquet, pendant son exil en France. Ces cryptes datent, par conséquent, du XIIe. siècle.

M. l'abbé Tridon parle ensuite d'une chapelle sépulcrale, à Fouchères, qui a servi de sépulture à Elion, abbé de St.-Martin de Troyes et de Boulancourt. Ses restes sont dans une crypte d'une toise carrée, couverte par une voûte. A l'entour règne un cordon en saillie sur lequel reposaient les extrémités du cercueil ; dessous, une pile en maçonnerie soutenait le poids du corps. Le cercueil était en bois, car M. Tridon a trouvé dans ce caveau du bois, des clous et des ossements. Au-dessus de ce tombeau était une chapelle murée. M. l'abbé Tridon fait une description de cette chapelle qu'il a découverte avec M. Arnaud. Il en donne les dimensions, il en décrit les sculptures, les frises, les écussons, sur l'un desquels se trouvaient les armoiries de l'abbé. Les écussons sont très-ornés et rappellent le style du jubé de la Madeleine.

En-dehors de la chapelle se trouvait une tombe en pierre d'ardoise ou en marbre sur laquelle était sculptée l'effigie de l'abbé, crossé et mitré. M. Arnaud a reproduit cette chapelle dans son Voyage archéologique. Il a fait pour ce monument un projet de restauration qu'il serait urgent de réaliser. M. l'abbé Tridon demande au Congrès quelques fonds pour cette destination.

Cette demande est renvoyée à la commission des vœux.

Le Congrès passe à la discussion de la seizième question ainsi conçue :

Quelle est la nature des principaux appareils qui sont entrés dans la construction des églises de Troyes et de la banlieue?

M. l'abbé Tridon pense que la cathédrale a été construite avec la pierre de Lézine.

M. Fléchey dit que la pierre de Lézine n'a été employée qu'aux XVe. et XVIe. siècles, mais point du tout auparavant. Les parties de la cathédrale et les autres édifices qui datent

du XIIIe. siècle sont bâtis en pierre des Riceys ou de Bossancourt, dont la couleur est rougeâtre et le grain un peu rugueux.

A St.-Urbain, les clochetons sont en pierres très-dures dont M. Fléchey ignore la provenance. Ce n'est ni de Tonnerre, ni des Riceys, ni de la Savonnière. Les arêtes des contreforts sont en pierre de Bossancourt; la craie est employée en arrière. Tous les parements, à tous les aspects, sont en craie, mais employée à 3 ou 4^m. au-dessus du sol. Quelques parties seulement ont été dégradées par suite de l'infiltration des eaux pluviales que déversaient sur l'édifice les maisons qui y sont adossées.

Les ornements, sans doute pour économiser la pierre, sont en véritable placage. Ils sont fixés à la maçonnerie avec du fer scellé au plomb.

M. de Caumont demande quel avantage présente l'emploi du plomb.

M. Fléchey dit que tous les autres matériaux employés pour le scellement se détériorent à l'air. Le plomb qui enveloppe le fer l'empêche de s'oxider. La chaux, le souffre n'ont pas le même avantage. L'air, à la longue, les décompose, ils oxident le fer qui fait alors éclater la pierre.

M. Fléchey fournit pour preuve de ce qu'il annonce deux petites tourelles dont les côtés de l'édifice sont flanqués. Leurs murs n'ont que 16^c. d'épaisseur, elles sont entièrement vides, renfermant un escalier et de nombreuses ouvertures. Il est effrayant de monter à 30^m. de hauteur dans cette frêle enveloppe. Ces tourelles sont cependant très-solides parce que chaque joint des murs est scellé au plomb et au fer, en sorte que la tourelle ne fait qu'un corps. — M. Fléchey n'hésite pas à attribuer à l'emploi de ce procédé la belle conservation de St.-Urbain.

M. Peigné-Delacourt pense que, par ce mot appareil, le Congrès doit entendre tous les modes et tous les matériaux de construction des édifices. Il dit qu'il paraît prouvé que les charpentes de la cathédrale et des anciennes boucheries étaient en châtaignier.

M. Fléchey répond que c'est une erreur. Ce prétendu châtaignier est du chêne. M. Carteron rappelle les deux mémoires de M. Desétangs qui ne laissent aucun doute sur ce sujet. — M. Protat et M. de Mellet donnent quelques explications desquelles il résulte que toutes les expériences et toutes les enquêtes ont prouvé que les charpentes des grands édifices étaient en chêne blanc et non en châtaignier, comme on l'avait cru.

M. l'abbé Tridon insiste sur la question de la craie employée dans les constructions. Malgré les assertions de M. Fléchey, il se défie beaucoup de cette pierre, il voudrait la voir proscrite. Il cite des dégradations profondes des églises de Noë et de St.-Maure.

M. Fléchey répète ce qu'il a déjà dit dans une séance précédente : la durée de la craie dépend de sa nature d'abord et des carrières dont elle sort. La craie, vers St°.-Maure, est très-mauvaise; au contraire, dans les carrières sises au couchant de la ville, à Montgueux, elle est de bonne qualité. Ensuite la durée de la craie depend de la manière dont on l'emploie ; il faut la soustraire à l'action des eaux et de l'humidité; voilà pourquoi elle se conserve moins bien à l'exposition du couchant. — Les églises romanes offrent une preuve bien frappante de cette observation; quoique bâties en craie, elles ont défié les siècles, parce que leurs fondations, leurs ouvertures étaient en pierre dure, et que leurs murs de craie étaient revêtus de crépis.

Dans le clocher de St°.-Maure, monument si élégant, la craie est détériorée partout où il y a eu un arrêt d'eau. —

L'église de Lhuitre, dont on a parlé hier, quoiqu'entièrement bâtie en craie, est admirablement conservée.

M. Tridon fait observer que néanmoins les meneaux de cette église sont en mauvais état, et, si l'on n'y met ordre, vont laisser échapper les verrières qu'ils encadrent. M. Fléchey attribue cette dégradation à l'effet du fer qui, incrusté dans la craie, la fait éclater.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Coutant, qui constate que les pierres des carrières des Riceys ont été employées à la construction de la cathédrale, ainsi qu'une grande quantité de pierres extraites des carrières de Bourguignons.

M. Fléchey entre dans quelques détails sur les qualités de cette dernière pierre. Il dit que les anciens remparts de Troyes étaient en partie construits avec la pierre de Bourgogne. Celles de ces pierres qui étaient de couleur noire ou bleue et de haut appareil sont d'une médiocre qualité; celles de couleur jaunâtre et de bas appareil sont excellentes. A la Tour-Boileau, ces dernières pierres ont résisté pendant trois siècles et après leur démolition sont rentrées dans des constructions neuves.

M. de Caumont dit que la qualité de la pierre tient à sa formation géologique; le calcaire oolithique est de tous le meilleur. La nature géologique des pierres doit être le principal guide de l'architecte.

M. le Président annonce qu'on va passer à la dix-septième question ainsi conçue :

Donner les noms des artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont le plus contribué à embellir les monuments du département de l'Aube? — Que reste-t-il de leurs œuvres?

M. l'abbé Tridon cite rapidement Gentil, Mignard, Girardon. Dominique a fait plusieurs statues de St.-Pantaléon,

entr'autres celle de saint Jacques, qui est, dit-on, le portrait du sculpteur lui-même. Jean Petit est l'auteur des deux statues colossales du Christ à St.-Nicolas. Le christ de St.-Remy est un don de Girardon. Ce christ est mal placé. Il était autrefois à l'entrée du chœur, suivant le vœu du donateur. Il faudrait l'y suspendre de nouveau.

M. Fléchey dit que cette opération serait très-difficile. Autrefois la porte du chœur était en bois et fortifiée dans sa partie supérieure par un ornement dont l'épaisseur donnait au précieux crucifix un appui suffisant. La porte moderne n'offre plus les mêmes facilités ni la même garantie.

M. de Glanville insiste néanmoins pour que le christ du grand sculpteur soit remis à sa place et en son jour; le Congrès s'associe à ce vœu.

M. l'abbé Tridon cite encore comme celui d'un habile orfèvre le nom de frère Pierre Frobert, maître de la Maison-Dieu de Troyes, auteur d'une croix du XIIIe. siècle conservée à l'Hôtel-Dieu.

L'heure étant avancée, M. le Président renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 12 juin.

Présidence de M. CORRARD DE BRÉBAN, président du Tribunal civil, membre de la Société académique de l'Aube.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont; Parigot; Emile Thibaut*, de Clermont; *Ferrand-Lamotte; Fleury; Mon-*

nier, président de la Société académique de Nancy ; *de Mellet ; Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

M. Corrard, en prenant possession du fauteuil, déclare qu'il ne le fait que pour répondre aux pressantes et gracieuses sollicitations de M. de Caumont, qu'il n'a pas la prétention de remplacer. Il avertit l'assemblée que le véritable président est toujours M. de Caumont ; c'est le seul à qui l'autorité appartienne dans cette enceinte par le droit du savoir et des services rendus.

M. de Caumont proteste et déclare que la présidence ne peut être mieux placée qu'entre les mains de l'homme à qui l'on doit les progrès de la science dans ce pays, et à la supériorité duquel tous ses concitoyens se plaisent à rendre hommage.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal.

M. de Mellet signale deux légères inexactitudes. En parlant de la chapelle du Petit Séminaire, il n'a pas dit que les colonnettes fussent trop grêles, mais que, eu égard à leurs proportions, les cannelures dont elles sont ornées étaient trop fortes.

Il a dit, en outre, que l'autel ne manquait pas d'élégance, quoiqu'il ne fût pas régulièrement archéologique.

Un peu plus loin, à propos de la question de M. Sollier sur les vitraux, l'opinion qu'il a exprimée était : qu'il était difficile de reconnaître l'auteur d'une verrière à la seule inspection du travail, mais que ce n'était pas impossible ; et, lorsqu'il a cité la parfaite similitude des verrières de St.-Jean de Troyes et de l'église d'Epernay, il concluait précisément que ces deux verrières pourraient bien être l'ouvrage du même artiste.

M. Pigeotte demande qu'il soit mentionné, à propos des cryptes de Rosnay, que M. Fichot a dit que les chapiteaux seuls, appliqués contre les murs, étaient du XIIe. siècle, mais que le reste de l'édifice était du XVIe.

M. Fléchey croit que c'est plutôt le portail du Midi à St.-Urbain qui doit être donné en exemple pour le scellement des pierres au plomb, que les deux tourelles citées dans le procès-verbal.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. Pernot, peintre, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il offre par écrit, et tracée sur un petit plan, la preuve que Jeanne d'Arc n'a jamais été lorraine, mais champenoise. Il joint à cet envoi une notice sur un ouvrage qu'il publie, composé de 1,500 dessins avec texte, reproduisant toutes les bannières, tous les drapeaux, étendards, pavillons et cornettes de la monarchie française.

M. Lemaître, de Tonnerre, témoigne ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session. Il signale une voie romaine qui se dirigeait de Vendœuvre sur Bar-sur-Seine, en passant aux Riceys et à Landunum.

M. Ramé ne peut se rendre au Congrès, faute de temps. Il a fait graver les dessins de trois épis curieux en terre cuite qui sont à Troyes chez M. Valtat et au musée. Il annonce, en outre, que, dans le grand ouvrage qu'il va publier sur les carrelages, il a consacré six planches de couleur à la seule ville de Troyes : trois pour les époques antérieures au XVIe. siècle, et trois pour la renaissance. — Les carrelages de St.-Nicolas, notamment, seront reproduits dans tous leurs détails.

Le secrétaire annonce que M. Millard fait don au Congrès des carreaux émaillés qu'il a exposés. En conséquence, les membres qui en désireraient pourront emporter les échantillons qui leur plairont le plus.

Un membre demande qu'il soit dit un mot, dans le grand

ouvrage de M. Ramé, des travaux et des succès de M. Millard. — M. de Caumont promet d'en parler à M. Ramé.

M. Fichot met à la disposition du Congrès les dessins coloriés des vitraux du chœur de la cathédrale de Troyes. Il regrette de n'avoir pas achevé la notice dont il doit accompagner ces dessins.

M. le curé de St.-Nicolas demande quel jour et à quelle heure le Congrès ira visiter son église. A l'occasion de cette demande, le Congrès règle son itinéraire ainsi qu'il suit :

Le Congrès se transportera ce soir, 12 juin, à St.-Pantaléon et à St.-Nicolas; demain, 13, à midi, au musée et à la bibliothèque; mardi, 14, à midi, à St.-Urbain; le soir, à 7 heures, à St.-Remi et à St.-Nizier. Cet itinéraire sera affiché à la porte des séances.

M. le président annonce qu'on va rentrer dans la discussion de la dix-septième question.

M. l'abbé Dret, professeur de théologie au grand séminaire, lit une liste de divers artistes troyens, en indiquant les ouvrages qu'ils ont laissés. Cette curieuse nomenclature mérite d'être donnée dans son entier :

Noms de divers artistes troyens et leurs ouvrages

ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

Henri de Bruxelles et Soudan.	Jubé de St.-Pierre (détruit).
Denisot et Drouin de Mantes.	Sculptures de ce jubé.
En 1512, maître Jean de Soissons.	Directeur des travaux pour les fondements des deux tours.

Remplacé, en 1517, par Jean Bailly.

Martin Cambiche, de Paris.	Directeur des travaux de la cathédrale de Beauvais, mit aussi pendant quelque temps la main à la nôtre, ayant le précédent sous ses ordres.

Nicolas Simart. } Travaillait en qualité de tailleur de pierres.

Jean Guilde ou Gualde (Gualdo, peut-être italien). } Travailla au jubé de Ste.-Madeleine, commencé en 1503, achevé en 1514.

Nicolas Havelin. } Tailla les trois images du devant du jubé.

François Matray.
Hugues Bailly.
Martin de Vaux.
Nicolas Mauvoisin.
Jean Brisset. } qui devinrent des architectes distingués, maçonnaient sous les ordres de Gualde.

Alors florissaient :

Maurice Faucréau ;
Gérard
et Jean Faulchot. } architectes de St.-Nicolas.

Antoine Dumey, } architecte de St.-Pantaléon,
auquel succéda
Jean Faulchot, de 1546 à 1552;
Remy Mauvoisin, architecte de St.-Jean, de 1570 à 1594.

Et parmi les sculpteurs :

Genet, pour St.-Nicolas, 1533.
Jacques Milon, menuisier.
Jacques Juliot.
Dominique Recouri dit le Florentin, dont le vrai nom est Dominique Rinuccini,
Et son gendre, Gabriel-le-Faudreau, qui sculptèrent le jubé de St.-Etienne, 1549.
François Gentil, décorateur de St.-Jean, 1559-1572.

Au XVIIe. siècle, les principaux architectes furent :

Jessé Daunoy, 1608-1617,
Louis et Gérard Boudrot,
1613-1630. } qui achevèrent la tour St.-Pierre.

Nicolas Madain, 1675.

Peintres verriers :

Jean de Damery, de 1375 à 1379.

Jacquemin retoucha la verrière de St.-Barthélemy dans le chœur de la cathédrale, en 1383.

Guiot Brisetout, en 1412.

Jean de Bar-sur-Aube. } peintre-verrier de Ste.-Madeleine, qui lui doit, pense-t-on, la verrière de St.-Louis; 1460.

Jean Cornuat le remplace en 1512.

Nicolas Cordonnier et son fils. } décorèrent St.-Jean, St.-Nicolas et St.-Pantaléon, de 1520 à 1588.

Jean Soubdain est l'auteur de la grande rose de la cathédrale.

Pierre Soubdain ou Soudain, Gérard, Lejenin, Jacques Cochin, Pierre Lambert, Eustache Planson, Charles Verrat, Jean Eustache et François Pothier, *Manasen*, Pierre et Jean Macadré, lui succédèrent, de 1533 à 1590.

Linard Gonthier. } peintre de St.-Martin-ès-Vignes, S^te.-Savine, Rumilly-les-Vaudes, 1603-1642.

Après Linard ou à ses côtés, Jean Gonthier son frère, Jean Lothereau, Timothée Pisset ou Pisiel, Jean Barbarat, François Clément, 1613-1655.

M. l'abbé Dret ne se rappelle plus où il a pris cette nomenclature; il ne saurait aujourd'hui en indiquer la source.

M. l'abbé Paillard indique Lutrot et Henriet, comme des peintres-verriers du temps de Macadré; Blondel et Nicolas Hudot comme ayant fait des verrières à St.-Martin. L'honorable membre ajoute qu'ayant remarqué une grande ressemblance entre la verrière du martyre de saint Etienne à St.-Martin et un vitrail de Linard Gonthier possédé par M. Camusat, il a comparé ces deux vitraux, et il s'est convaincu que la

verrière de Linard Gonthier avait été véritablement copiée sur le vitrail de St.-Martin, sauf quelques légères différences.

M. Michelin lit un marché ou devis de 1526, d'après lequel Jacques Jubert, tailleur d'images, demeurant à Troyes, s'engage à *tailler bien et duement plusieurs saintes imaiges* pour l'église de la Maladrerie de Croslebarbe, près Provins. L'œuvre du sculpteur Troyen, magnifique d'expression, existe encore à l'église St.-Ayoult, à Provins. M. Michelin en fait passer sous les yeux des membres du Congrès un croquis au trait. Il demande si les Troyens connaissent cet éminent artiste, s'il a laissé des œuvres dans les églises de Troyes.

M. Fléchey dit qu'en effet la *Mater dolorosa* de Croslebarbe est exactement reproduite à St.-Pantaléon. Il n'est pas douteux qu'elle ne doive être du même artiste.

« Troyes et Provins, ajoute M. Michelin, se sont, pendant des siècles, constamment regardées et traitées en bonnes sœurs. Nos souvenirs historiques maintiennent cette union, et, malgré la division départementale, la Brie et la Champagne seront toujours des *provinces unies.* »

Le Congrès témoigne par ses applaudissements tout le plaisir que lui a fait la communication de M. Michelin et l'appel chaleureux qui la termine.

M. Babeau, des Riceys, dit que l'artiste à qui est due la belle chaire de Ricey-Haute-Rive s'appelait Gualde, comme l'auteur du jubé de la Madeleine.

M. Corrard cite un nom d'artiste fondeur, celui de Cottret. Lui et son frère étaient fondeurs en métaux et sculpteurs. Tel était leur talent, qu'on les appelait souvent de fort loin pour jeter au moule des images de personnages fameux. C'est ainsi qu'ils firent plusieurs des figures des mausolées des Guise, à Joinville.

M. Carteron se rappelle, entr'autres noms d'artistes troyens,

celui de Ninet de l'Etaing. Il y a sur lui une notice très-détaillée, dans *Les illustres troyens* de Grosley.

Une note de M. Coutant rappelle que l'artiste Thevenin de Langres, élève de Girardon, est l'auteur de beaucoup de sculptures dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

La discussion étant épuisée, on passe à la dix-huitième question, ainsi conçue :

Existe-t-il dans quelques églises de Troyes ou du département, des autels anciens, des fonts baptismaux, des pierres tombales, des reliquaires et d'autres objets d'art dignes de l'intérêt de l'archéologue ?

M. l'abbé Tridon énumère quelques-unes des richesses mobilières des églises de Troyes. Il signale, à Barbuise, un autel orné d'émaux du XVIe. siècle; à St.-André, un beau rétable; de très-curieux fonts baptismaux à Lhuitre, à Bérulles et à St.-Urbain de Troyes.

Cette dernière cuve baptismale a été donnée par M. Vincent, dont elle entourait le puits. M. le Curé de la paroisse crut d'abord que c'étaient les fonts sur lesquels Urbain IV avait reçu le baptême, parce qu'en effet ils provenaient de St.-Jacques, paroisse des parents de saint Urbain; mais l'erreur ne tarda pas à être reconnue.

M. l'abbé Tridon signale encore de curieux reliquaires à Villenauxe, St.-André, Villemaur, Joncourt; à Troyes, les émaux de la châsse de saint Loup; à St.-Parres, des reliquaires en écaille venant de l'abbaye de Foicy; à Ricey-Haute-Rive, une châsse en argent de saint Prosper.

Le secrétaire lit une note de M. Coutant, ainsi conçue :

« Sur l'emplacement du monastère de Mores existe une tombe de prieur qui se détruit chaque jour; elle serait beaucoup mieux au musée de Troyes.

« Il existe à Mussy-sur-Seine une pierre tombale attribuée par erreur à Gilles Vignier. Cette tombe est du plus haut

intérêt. Malheureusement, mal placée, elle se dégrade chaque jour. Les enfants s'amusent à en casser des fragments. Je ne saurais trop recommander sa conservation au Congrès. Bar-sur-Seine possède plusieurs inscriptions funéraires fort curieuses, entr'autres celle de Bonnefond, poète, né à Bar-sur-Seine. »

M. Fléchey indique, dans l'église de St°.-Maure, la tombe de cette sainte patronne, appartenant au IX°. siècle.

M. de Mellet voit, par les renseignements qui abondent et par ses propres investigations, qu'il existe dans les églises de Troyes un très-grand nombre de pierres funéraires servant de dalles et de carrelage; plusieurs sont déjà entièrement frustes, les autres voient leurs inscriptions et leurs dessins s'effacer tous les jours sous la pression des passants; dans peu d'années, pas une ne sera déchiffrable. Il conseille, pour les tombes qui sont vides, pour les pierres qui ne couvrent plus d'ossements, de les relever et de les incruster à l'intérieur des églises, dans les murailles, comme on a fait à Notre-Dame de Châlons.

M. l'abbé Tridon pense que, quel que soit le dommage, on doit laisser ces pierres à leur destination. Elles ont été faites et posées pour couvrir des tombes; nul n'a le droit de les détourner de ce pieux emploi.

M. de Mellet répond qu'il n'a parlé que des sépultures qui ont été violées, des tombes qui ne recouvrent plus ceux dont elles devaient protéger les restes.

M. le docteur Carteron dit que Grosley ou Courtalon rapportent que le dallage de St.-Pierre a été relevé et reposé à neuf, avant 1789, sans qu'on se soit inquiété des morts qui reposaient dessous.

M. Harmand rappelle que tout récemment, sous la direction de M. Boucher, architecte du département, pareille opération a été faite. Le pavé a été bouleversé, le carrelage reposé

à neuf, en sorte qu'on peut dire hardiment qu'aucune des pierres funéraires n'est restée à sa place primitive.

M. Peigné-Delacourt appuie la proposition de M. le comte de Mellet. Il dit que, grâce à l'absence de précaution, la plupart des tombes, même entières, sont usées et leurs dessins effacés; que pour celles qui ont été brisées et coupées, elles sont à jamais perdues. Il a la satisfaction d'annoncer au Congrès que quelques-unes du moins de ces pierres auront été préservées de l'oubli, pour ce qui concerne la Champagne. Il avait espéré pouvoir présenter à cette session une collection de dessins, au dixième d'exécution, des pierres tombales de cette province, d'après les calques extrêmement fidèles relevés par Gaignières au commencement du XVIIIe. siècle; mais l'artiste qu'il avait envoyé à Oxford pour reproduire ces dessins a été forcé de rentrer en France, pour raison de santé. Il y retournera plus tard; M. Peigné prend avec bonheur l'engagement de faire hommage de cette collection à sa ville natale.

M. le Président remercie vivement M. Peigné-Delacourt, et prend acte de ses offres généreuses.

M. de Glanville prend la liberté de faire une recommandation à MM. les Curés au sujet des cuves baptismales. Très-souvent ils jettent hors de leurs églises des fonts baptismaux de l'époque romane, afin d'en avoir de plus beaux, les trouvant trop grossiers et trop dépourvus d'ornements. En faisant cela, non-seulement ils commettent une faute énorme contre la science, mais encore ils déchirent les lettres de noblesse de leurs églises : ces petits monuments des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, fort rares aujourd'hui, indiquent ce qu'on appelait les *parrochiæ baptismales*, c'est-à-dire les églises dans lesquelles, par un privilége spécial, on baptisait les cathécumènes la veille de certaines grandes fêtes. En les détruisant, on fait disparaître les preuves de cette importante suprématie.

M. de Caumont, revenant aux pierres tombales, dit que si

l'on ne peut toutes les relever, on peut au moins les estamper par le procédé qu'emploie M. de la Beaulnère.

L'histoire des grandes familles y est directement intéressée.

M. l'abbé Tridon rappelle qu'étant au Petit Séminaire il avait jadis estampé ainsi les tombes de St.-Urbain. Cette collection a été perdue ; mais rien n'est plus facile que de la recommencer et de la compléter. Il donne encore les noms de quelques paroisses rurales riches en pierres tumulaires.

M. le Président annonce qu'on va passer à la dix-neuvième question, ainsi conçue :

Du mobilier des églises à Troyes dans le moyen-âge?

Le secrétaire lit une note communiquée par M. Assier. C'est un inventaire, dressé en 1595, du mobilier de l'église St.-Madeleine. Cette pièce, tirée des archives de l'Aube, sera annexée au procès-verbal.

M. le curé de St.-Jean dit que les sœurs de la Visitation possèdent une chasuble qui a été portée par St.-François-de-Sales.

M. Michelin signale la crosse d'Odo, abbé de St.-Jacques de Provins, mort en 1202, comme étant identiquement pareille à celle qui fut trouvée dans le tombeau de l'évêque Hervée; elles proviennent évidemment de la même fabrique.

L'abbé Odo était inhumé en avant de l'autel. Lorsque l'exhumation a eu lieu, on a trouvé de chaque côté du corps six petits pots, remplis de cendres et de charbon. Tout à côté de l'abbé étaient couchés d'autres religieux. Ils avaient les mêmes petits pots dans leur tombe, mais au nombre de trois seulement ; à droite étaient des calices semblables à celui de l'Evêque Hervée, mais en étain.

M. Michelin a des tarifs d'inhumation de 1580 : on y voit figurer deux sols pour les enfants de chœur portant les petits pots. Cette coutume s'est conservée jusqu'en 1780.

M. de Rosement dit qu'à Nevers on a trouvé au cimetière de St.-Etienne, des tombes contenant des calices, des patènes et des vases avec du charbon.

M. Millard rappelle que dans les tombes mises à découvert par les fouilles du bassin du canal à Troyes, on a trouvé également des pots remplis de charbon et de cendres.

M. Fléchey ajoute que l'an dernier, à St^e.-Maure, il a fait lever une tombe sous les marches de l'autel. Il y a trouvé un pot rempli de cendres. Ce pot a été déposé au musée.

M. de Mellet et plusieurs autres membres demandent quelle signification ou quelle utilité ont ces petits pots.

M. de Caumont dit que leur usage est bien connu ; il est exposé en détail dans l'ouvrage de Durand, et dans le 6e. volume de son *Cours d'antiquités monumentales*. Ces pots contenaient du charbon sur lequel on faisait brûler de l'encens.

Le parfum servait à neutraliser la mauvaise odeur. L'encens d'ailleurs était le symbole de la foi. En outre, on croyait qu'il avait le pouvoir d'éloigner le démon.

Aussi, à Bayeux, les cadavres des premiers évêques avaient de pareils pots à côté d'eux, et particulièrement de chaque côté de la tête. Ces foyers étaient restés allumés assez longtemps pour noircir la pierre du cercueil.

Cette discussion sur la vingtième question se termine par la lecture d'une note de M. Coutant exprimant le vœu de voir rendre au culte la belle chapelle de l'ancienne commanderie d'Avalleur, et proposant au Congrès le problême archéologique suivant :

On lit sculptées sur la galerie de l'orgue de St.-Etienne à Bar-sur-Seine les lettres L D B. M. Arnaud a lu : Louis, duc de Bourgogne. M. Coutant lit au contraire : *Louis Dombes Bourbon*, comte de Bar, par son mariage avec Jacqueline de Longwy.—Le Congrès refuse de prendre parti dans une question dont les éléments ne lui sont pas suffisamment connus.

On passe à la vingtième question, ainsi conçue :

Quelles ont été les principales abbayes du département et qu'en reste-t-il?

M. de Caumont engage les membres du Congrès à étudier à fond cette matière. Elle est presque neuve. En vain, il entend dire partout qu'il ne reste rien des anciens couvents; on en trouve toujours quelques vestiges, quand on les examine avec attention. Les plus petites traces ont d'ailleurs leur intérêt et suffisent pour mettre sur la voie.

En effet, la topographie des abbayes est facile à reconstituer; pourvu qu'on ait l'orientation de l'église, on peut déterminer l'emplacement de tous les autres bâtiments : c'est une étude très-intéressante.

M. de Caumont constate en passant que le grand bâtiment qui, sur la place St.-Pierre, fait face au portail de l'église, n'était point une chapelle, comme on le dit, mais un grenier à blé appartenant au chapitre.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble de la question, M. le Secrétaire lit une notice de M. Boutiot sur le *Temple-les-Vendœuvre.* L'auteur établit que les chevaliers du Temple ont possédé et défriché de vastes terrains dans la forêt d'Orient. Ils y avaient plusieurs grandes métairies, une fonderie de minerai de fer et une maison forte ou Temple, édifice d'une architecture aussi militaire que religieuse, qui servait de refuge pour les habitants et d'abri pour les récoltes. Tous ces établissements ont péri, suivant M. Boutiot, lors de la condamnation des Templiers, sous Philippe-le-Bel. Miles VI, seigneur de Noyers et de Vendeuvre, favori de ce monarque et maréchal de France, dut contribuer avec zèle et avec rigueur à cette destruction : il prit la part du lion dans les dépouilles des Templiers. Les chevaliers hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem héritèrent de l'autre part.

Après cette lecture, la séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 18 juin.

Présidence de M. Ferrand-Lamotte.

Sont présents au bureau : MM. *Parigot; Uhrich*, ingénieur en chef; *de Caumont; Doyen*, receveur-général; *Monnier*, de Nancy, membre du Conseil général de l'agriculture; *Peigné-Delacourt; de Mellet; Gaugain; Ray*, archiviste de la Société académique; l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Il est adopté sans réclamation.

M. Petit, commissaire départemental, dépose sur le bureau un sceau ancien dont il fait don au musée de Troyes.

M. l'abbé Bonnemain, vicaire de la Madeleine, a bien voulu rédiger le procès-verbal de la visite du Congrès aux églises de la Madeleine et de St.-Jean. Il lit ce procès-verbal, auquel il a su donner le plus vif intérêt. L'assemblée lui en témoigne toute sa satisfaction.

M. de Glanville demande la parole au sujet du récit fait par M. l'abbé Bonnemain. Il relève une supposition déjà émise par M. l'abbé Tridon, et qui ne lui paraît pas fondée. Il s'agit de la déviation très-sensible des piliers de l'église St.-Jean. On veut que cette déviation soit entrée dans le plan de l'architecte et on en a donné une explication symbolique. On abuse étrangement du symbolisme; on pousse les suppositions sur ce point jusqu'à l'absurde. On dit encore que les architectes du moyen-âge ont voulu imiter les forêts dans l'architecture de leurs basiliques : les colonnes représentent les arbres; les chapiteaux les branches et les feuilles. D'autres prétendent que ces architectes ont imité la construction d'un vaisseau, dont les flancs vont toujours en se renversant.

Ce sont ces préoccupations qui ont fait soutenir que la déviation des piliers de St.-Jean est de dessein prémédité et a existé dès l'origine de l'église.

M. de Glanville croit ce point de vue entièrement faux. Il regarde cette déviation comme accidentelle, comme le résultat de la pression des voûtes; loin d'être un tour de force de construction, c'est une menace de ruine pour l'édifice. Il a remarqué que les nefs latérales présentent la même déviation; il faudrait donc supposer que l'architecte a voulu faire de ces nefs deux petites barques auprès du grand vaisseau : cette idée puérile ne peut supporter l'examen.

M. de Glanville a fait plusieurs remarques qui viennent à l'appui de son opinion.

Il a observé, à l'extérieur, que les contreforts n'ont jamais été élevés à la hauteur qu'ils devaient avoir. Les arcs-boutants ont cédé; il a fallu les refaire ou les consolider. Ces appareils étaient insuffisants pour soutenir l'effort des voûtes; en second lieu, les flancs de l'église sont environnés d'ignobles échoppes, qui sont comme autant de plantes parasites qui la rongent. On peut être sûr que les propriétaires ont creusé les contreforts, chargé les murs, dirigé sur les fondations toutes les eaux de leurs bâtiments.

Enfin, il pourrait bien y avoir une troisième cause à ce mouvement de l'édifice. M. de Glanville croit pouvoir conclure de la hauteur insuffisante des contreforts, que, dans l'origine, la voûte en pierre n'existait pas : il peut y avoir eu une voûte en bois. Au XIVe. siècle, on aura eu la belle idée de charger d'une voûte en pierre des piliers d'une autre époque et destinés à moins de fatigue. Voilà les véritables causes de la déviation.

M. l'abbé Tridon proteste n'avoir jamais attribué au symbolisme ni aux autres causes énoncées par M. de Glanville, la déviation des piliers de St.-Jean. Il croit seulement, à

cause de l'uniformité étonnante qui règne sur tous les points de cette déviation, à St.-Jean comme ailleurs, qu'elle n'est point un accident causé par le tassement des fondations ou la poussée des voûtes, mais bien le résultat d'un parti pris, d'un plan arrêté par les architectes du moyen-âge.

Ces grands artistes ont peut-être eu la pensée d'incliner les piliers dans leur partie supérieure, pour permettre à l'œil de découvrir toutes les verrières et de plonger jusqu'aux extrémités du vaisseau.

M. de Glanville fait remarquer que ce n'est pas seulement à Troyes, mais partout, que cet accident est arrivé. La cathédrale de Tournay, par exemple, offre l'exemple d'une déviation trop prononcée pour qu'on puisse l'attribuer au plan primitif; à St.-Jean même, on remarque des tirants en fer destinés à retenir la poussée et à prévenir un plus grand malheur.

M. Thiollet partage l'opinion de M. de Glanville; il offre, après la séance, de prouver géométriquement et sur des plans que c'est la seule vraie.

M. Peigné-Delacourt cite un *xenodochion* (bâtiment civil antique), où la même déviation existe. La cathédrale de St.-Quentin est dans le même cas.

M. Fléchey dit que M. de Glanville a parfaitement exposé quelques-uns des accidents qui ont affaibli l'église St.-Jean. Au Nord, il a été pratiqué des excavations; en 1830 il a fallu faire des réparations assez importantes et établir des tirants en fer pour parer à la poussée des voûtes devenue menaçante; mais il n'en persiste pas moins à croire que, dès le principe, le bâtiment a été construit avec une déviation. Elle n'est pas moindre de 0^m. 30^c., sur la hauteur totale, à St.-Jean, et de 0^m. 50^c. à St.-Pierre. Il est impossible qu'une si énorme différence dans l'à-plomb tienne à l'effort des voûtes et à l'action du temps.

A St.-Pierre, par exemple, l'inclinaison commence au

transept, dans sa partie supérieure, c'est-à-dire précisément à la rencontre, à la soudure du XIVe. siècle avec le XVe. Rien n'indique là un accident. Sans doute cette disposition architecturale n'a pas été inspirée par le symbolisme, mais c'était un système et peut-être une imitation; car il est remarquable que les grands édifices orientaux présentent le même phénomène.

M. de Glanville ne croit pas que les architectes aient eu pour but de faciliter au regard la vue de l'édifice intérieur; car lorsqu'il y a lieu, en architecture, de diminuer l'épaisseur d'un mur, ce n'est jamais à l'intérieur, mais à l'extérieur.

M. Fléchey convient de ce fait pour les édifices ordinaires, mais non pour les constructions gothiques, dans lesquelles la diminution des murs se prend plutôt à l'intérieur, sans doute à cause de la puissance des contreforts qui rassurait leurs constructeurs à cet égard.

Cette question étant épuisée, M. le maire de Troyes dit qu'il avait eu dessein de faire apporter sur le bureau les deux croix curieuses qui existent à l'Hôtel-Dieu. Mais, informé que cet édifice renfermait également une châsse très-remarquable par son antiquité et par son travail, il croit plutôt devoir engager le Congrès à se transporter à la chapelle même, pour y voir tous ces objets à la fois. Cette invitation est acceptée, et il est décidé que le Congrès se transportera à l'Hôtel-Dieu, en revenant du musée et de la bibliothèque.

M. le Président annonce ensuite que le Congrès va revenir à la discussion de la vingtième question qui concerne les principales abbayes du département.

M. Chanoine réclame de M. de Caumont les explications qu'il a promises au sujet de l'architecture monastique.

M. de Caumont déclare qu'il ne dira que quelques mots, trouvant inutile d'entrer dans des développements qui seraient inintelligibles, sans plans et sans dessins, développements

que renferme d'ailleurs l'*Abécédaire d'archéologie* qu'il vient de publier.

Le plan des abbayes était en général calqué sur celui des grandes maisons romaines, soit de ville, soit de campagne, sauf quelques différences nécessitées surtout pour la construction du principal édifice, l'ÉGLISE, qui occupait à lui seul tout un côté de l'établissement.

Le cloître, cour carrée, formait le centre autour duquel se groupait tout le reste du système.

Au fond de la cour, à l'Est et à angle droit sur le transept de l'église, s'élevait la salle capitulaire, habituellement éclairée par trois arcades; l'une servait de porte, les deux autres de fenêtres, dont la baie se prolongeait jusque très-près du sol. Cette salle remplaçait le *tablinum* ou grand salon romain. De la salle capitulaire, une entrée donnait souvent dans la sacristie et dans l'église. C'était par cette voie que, dans les solennités, les religieux, après s'être rassemblés dans la salle capitulaire, faisaient leur entrée dans le chœur. Une autre observation constante, c'est que le réfectoire était toujours parallèle à l'église. Le dortoir se trouvait le plus ordinairement au-dessus de la salle capitulaire, à proximité de l'église, à cause des offices de nuit. La bibliothèque était souvent placée au-dessus du réfectoire.

Les cuisines, partie importante dans les monastères, étaient en-dehors du réfectoire et du cloître. Le cloître était le théâtre de la vie intérieure; caché aux yeux profanes, il établissait aussi une barrière qui séparait le religieux du dehors.

A côté des cuisines était la cour publique *(area communis)*. Là s'agitait toute la vie extérieure. Autour de cette cour, les bâtiments destinés à héberger les hôtes, les salles des distributions d'aumônes et de vastes bâtiments voûtés comme une église.

Ces bâtiments servaient de greniers et de réserve générale. Autour de la cour publique étaient encore rangés la boulangerie, les celliers et les usines appartenant au couvent.

C'est ainsi qu'à Fontenay, près Montbard, les moulins, forges, etc., entouraient la cour commune. En avant de l'abbaye, se trouvait la cour de la ferme (l'*area magna* des maisons romaines); on y entrait toujours par une grande et belle porte; autour étaient rangées les écuries, les étables et la grange, bâtiment capital et souvent très-vaste. Le *Bulletin monumental* et MM. Lainé et Verdier ont donné des dessins de ces granges. En Angleterre, elles affectaient parfois la forme d'une croix; cette disposition est plus rare en France.

Ainsi : le cloître, l'*area interior*, l'*area magna*, avaient leurs orientations constantes par rapport à l'église; la division générale des abbayes était toujours la même.

M. de Caumont termine en insistant sur la nécessité de rechercher et de dessiner les restes des abbayes, qu'il est très-facile de restituer d'après ces données.

L'assemblée témoigne par des signes non équivoques le plaisir que lui a causé cette improvisation savante et toujours claire du président du Congrès.

On passe à la discussion de la vingt-unième question ainsi conçue :

Quels sont, au diocèse de Troyes, les lieux consacrés par la mémoire de saint Bernard? Avons-nous des monuments qui perpétuent le souvenir de ce grand homme?

M. l'abbé Tridon prend la parole. Après avoir rappelé la date et le lieu de la naissance de saint Bernard, son court noviciat à Citeaux, sa venue, en 1115, à Clairvaux, appelé alors vallée d'Absinthe, il entreprend de donner une nomenclature des lieux consacrés par la mémoire de ce grand homme.

Saint Bernard paraît avoir parcouru le diocèse à plusieurs

reprises, semant partout les miracles sur son passage. Dans son premier voyage, il a visité Doamant ou Dolmant, Rosnay, *Brena* (Brienne), *Barrum super Albam* (Bar-sur-Aube).

Dans le cours d'un autre voyage de Clairvaux à Sens, il visite successivement *Mundi-Villam*, *Villam super Arnam* (Ville-sur-Arce), *Barrum quod alluit Sequana* (Bar-sur-Seine), *Borgonium* (Bourguignon), *Fulcherie* (Fouchères).

Dans ce village, le saint fait deux miracles et guérit des mains desséchées. Un chapiteau de l'église de Fouchères semble, suivant M. Arnaud, commémoratif de ce fait.

Le saint vient ensuite à *Vuanda* (Vaudes), puis à Troyes, où il prêcha dans la cathédrale *(in majori ecclesia)*. On a dit long-temps que l'ancienne chaire de la cathédrale était celle où avait prêché saint Bernard ; malheureusement l'archéologie donne un évident démenti à cette pieuse tradition.

Au sortir de Troyes, saint Bernard vient à *Prunetum* (Prunay), à *Triangulum* (Traisnel), *ad castrum Brenum* (Bray), puis *ad Monasteriolum*, *Ubi Liona fluvius in Sequanam influit* (Montereau), *ad Moretum propè flumen quod Luten vocant* (Moret-sur-Loing), à St.-Ampis, *ad Messam*, *ad Milliacum* et enfin à Sens.

M. l'abbé Tridon termine cet itinéraire en adressant à MM. les curés des localités honorées de la visite du saint, la prière de rappeler ce mémorable événement par une inscription. M. l'abbé Tridon donne ensuite, au nom de M. Dupré, médecin, lecture d'une note sur l'exhumation du corps de saint Bernard et de saint Malachie ; cette note est ainsi conçue :

« En 1793 ou 94, on procéda à l'exhumation du corps de saint Bernard à Clairvaux. Le corps, moins le chef, qui avait été transporté à Citeaux, était enveloppé d'abord dans

un linceul de toile blanche très-fine et bien conservée. Le tout était recouvert d'une étoffe de soie très-épaisse, de couleur bleue, présentant dans son tissu des ornements en soie jaune d'or, représentant des léopards ou griffons.

« M. Delaine, qui est mort il y a quelques années à Dienville, juge de paix du canton de Brienne, était alors secrétaire du district de Bar-sur-Aube ; il assistait à l'exhumation et rédigea le procès-verbal. Il eut en sa possession un assez grand morceau du linceul et un autre grand morceau de l'étoffe de soie bleue ; ces objets se perdirent, à l'exception d'une petite pièce de l'étoffe de soie présentant encore un griffon. Cette pièce était de la grandeur de la main. M. le comte de Montalembert ayant eu connaissance de ces faits, en écrivit à M. Delaine fils qui lui adressa le morceau de soie ayant servi à la tunique, ainsi que la copie légalisée du procès-verbal de l'exhumation. Ainsi, M. le comte de Montalembert doit avoir cette relique et le procès-verbal, qui lui ont été remis il y a peu d'années. Je tiens ces renseignements de M. Delaine fils, habitant actuellement Troyes, et qui avait été long-temps notaire à Dienville. »

M. l'abbé Tridon fait le récit de la manière dont les chefs de saint Bernard et de saint Malachie, archevêque d'Armagh, ont été conservés à la vénération des fidèles.

Sauvés par le dernier abbé de Clairvaux, M. de Raucourt, ils furent donnés par lui à M. de Caffarelli, préfet de l'Aube, qui, lui-même, en fit don à la cathédrale. Ces précieuses reliques sont déposées dans l'intérieur du maître-autel, le chef de saint Bernard à droite, celui de saint Malachie à gauche. Le reste des reliques des deux saints existe, dit-on, à Ville-sous-la-Ferté, mais l'autorité ecclésiastique, toujours si scrupuleuse et si réservée en pareille matière, n'a pas cru pouvoir leur donner le caractère de l'authenticité.

M. Dautrement dit que le village de Cunfin a conservé

religieusement le souvenir d'une visite que lui a faite saint Bernard. On lit, en effet, au livre des miracles de ce saint abbé, chap. 17, les lignes suivantes :

« Il y a près de nos confins un village nommé *Confinium* (Cunfin), par lequel nous avons passé aujourd'hui même; là, sous les yeux de la population qui s'était réunie, l'homme du Seigneur, ayant marqué du signe de la croix et touché un petit garçon qui était boiteux et une femme aveugle dès le sein de sa mère, il a rendu à cette femme la vue dont elle était privée et à ce jeune garçon l'usage de ses jambes. »

Un vieux chêne, assurément âgé de plusieurs siècles, porte encore, à Cunfin, le nom de chêne de saint Bernard.

M. l'abbé Sompsois annonce qu'à Dampierre il y a des reliques de saint Bernard qui ont été apportées par un ancien moine de Clairvaux. On doit croire que leur authenticité est reconnue puisqu'elles sont exposées sur le maître-autel.

M. Peigné-Delacourt dit qu'il a indiqué et communiqué à M. de Montalembert un manuscrit de la bibliothèque de Paris, écrit par un visiteur de l'ordre de Citeaux en 1730. Ce religieux a visité les monastères de cet ordre en Champagne et en Picardie, notamment les abbayes de Ligny, Longpont, Ourscamps, le Mont-St.-Martin, etc.; on recueillerait dans ce manuscrit des renseignements intéressants sur saint Bernard et son siècle. Il ajoute que l'usage était de réunir tous les ans à Citeaux les abbés de tous les couvents dépendant de ce monastère. A Auberive (Haute-Marne), il y avait, dans l'abbaye, un bâtiment spécialement réservé au logement des abbés en passage pour cette destination.

M. Sollier rappelle que saint Bernard est venu et a séjourné à l'abbaye du Mont-Dieu dans les Ardennes; que le but de sa visite et de son séjour était de réformer la discipline fortement relâchée dans cette maison; qu'en outre, on remar-

quait, dans la forêt qui entoure le monastère, une grotte appelée le *bac de saint Bernard.*

Il ajoute que l'abbaye du Mont-Dieu a servi, en 1793, de maison de détention. Une partie a été démolie; ce qui reste est en bon état; c'est aujourd'hui une propriété particulière. La bibliothèque de Charleville, riche en documents et en manuscrits, a recueilli une grande partie de ce qui venait de l'abbaye du Mont-Dieu; on y puiserait d'utiles renseignements sur la vie de saint Bernard.

Une note envoyée au Congrès par M. Coutant constate, auprès de Bar-sur-Seine, l'existence d'une chapelle dédiée à saint Bernard. Elle avait été érigée en souvenir du passage de ce saint. Le vallon qui conduit à Jully-sur-Sarce, siége d'un monastère de filles dont sainte Umbeline, sœur de saint Bernard, fut abbesse, porte encore le nom de *Val-St.-Bernard.*

M. Boutiot dit que le nom de saint Bernard figure au bas d'une transaction passée entre les religieux de Beaulieu près Brienne et l'abbaye de Boulancourt. Cet acte est relaté dans la *Sainteté chrétienne* de Desguerrois.

M. Harmand recommande aux archéologues la lecture d'un travail spécial fait sur saint Bernard par M. Guignard, ancien archiviste du département de l'Aube.

M. l'abbé Tridon dit que la Bible dont se servait saint Bernard est à la bibliothèque publique de Troyes et passera ce soir sous les yeux du Congrès.

La discussion s'ouvre sur la vingt-deuxième question du programme, ainsi conçue :

Quels furent jadis, à Troyes et dans le département, les châteaux-forts? en reste-t-il des traces?

M. Boutiot lit, en réponse à cette question, des notes manuscrites où il énumère plusieurs des châteaux-forts du

département; il donne quelques renseignements historiques sur chacun d'eux.

Ce travail sera annexé au procès-verbal.

M. Bonnemain rappelle que la ville de Mussy-l'Evêque était entourée d'une enceinte continue, formidable pour le temps.

M. Jules Babeau dit que les deux sections des Riceys dont M. Boutiot n'a pas parlé, savoir : Ricey-Haut et Ricey-Haute-Rive, étaient entourées de murs. Les fortifications de Ricey-Haut existent encore en partie. Il parle également du fort St.-Eloi comme d'une citadelle redoutable qui commandait la vallée de la Sarce.

M. Petit, avocat, dit que Rosnay était également fortifié et protégé par des fossés.

M. Fléchey parle du fort Vaupicat, près d'Auxon : il est noté sur la carte de Cassini.

M. Harmand ajoute que ce fort était de construction romaine.

M. Coutant signale à Chaunes, à Bagneux et à Bragelogne les ruines de châteaux-forts qui furent détruits par Jean-sans-Peur, pendant la guerre qu'il soutint contre le comte de Tonnerre. Les ruines annoncent que ces forteresses étaient très-importantes.

M. Coutant signale encore le château de Chacenay, dont il a fait l'histoire dans l'*Annuaire de l'Aube* (1850).

M. Michelin remercie M. de Caumont d'avoir fait reproduire avec tant de perfection, dans son *Abécédaire d'archéologie* (tome 2e.), la belle forteresse féodale de Provins. Grâces à lui, ce monument va fixer l'attention de tous les archéologues; nous saurons enfin son âge réel, dût en mourir de regret le sonneur de son beffroi, qui ne manque pas d'affirmer à tous venant que César seul l'a bâti. Du reste, c'est une construction qui peut défier le temps; les murs ont 4^m. d'épaisseur. Les voûtes de ces deux grandes salles ont 13^m. sous clef; elles sont élevées sur un carré de 9^m.

de côté. La salle au rez-de-chaussée est éclairée par trois ouvertures allongées et larges qui vont en s'évasant du dehors en-dedans et se trouvent comprises dans d'épaisses voussures. — « Je me garderai bien, ajoute M. Michelin, d'en indiquer la forme, de parler du style des arceaux ; je me ferais des ennemis et vous n'en croiriez pas davantage que César, en traversant les Gaules, a inventé l'ogive.

« La tour, carrée à l'extérieur, jusqu'au milieu du premier étage, devient octogone à cette hauteur. Quatre tourelles se séparent de la masse pour s'y rattacher bientôt, et une galerie passe devant elles, autour des huit pans. De cette galerie, on monte aux étages supérieurs par quatre escaliers pris dans l'épaisseur des murs.

« Je n'irai pas plus loin dans cette description. Je crains que ma mémoire ne m'égare sans que vous y gagniez ; car, jusqu'au moindre détail, rien ne vous serait épargné. Vous sauriez comment, au moyen-âge, chaque seigneur, tête nue, genoux à terre, sans épée et sans éperons, rendait foi et hommage au comte de Champagne, et, depuis, au roi notre sire ; quels droits les prisonniers payaient au châtelain de la tour. Ce minutieux tarif remonte au XIIIe. siècle ; il fait la part de tous, du comte, du prévôt et de ses sergents. Il est conservé dans le cartulaire de la ville. Depuis long-temps ce livre passait pour perdu. En 1846, par un hasard que j'appellerai providentiel, j'ai pu le reconquérir à prix d'or. C'était un bon marché, vous allez en juger : ce beau manuscrit s'ouvre à l'an 1350 ; il se compose de 220 feuillets en parchemin petit in-folio ; il renferme la copie (et de la main la plus habile) de plusieurs chartes des comtes de Champagne, lettres d'affranchissement de la commune, lettres de fondation de nos foires ; c'est toute l'histoire de notre vie civile aux XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Chacun de vous comprendra, Messieurs, avec quel bonheur je me suis empressé de l'offrir à ma chère patrie.

« Nous nous occupons en ce moment de l'impression de ce précieux manuscrit : la bibliothèque de Troyes en aura certainement le premier exemplaire. »

M. le Maire de Troyes, présent à la séance, prend acte de la promesse de M. Michelin et lui en exprime toute sa gratitude.

M. Gaussen et M. Jardeaux déposent sur le bureau un exemplaire des belles planches et du texte de leur portefeuille archéologique. Ils déclarent en faire don à la Société académique de l'Aube.

M. le Président les en remercie chaleureusement.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,
A. GAYOT.

3°. Séance du 18 juin.

Présidence de M. le comte DE MONTALEMBERT.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont ; Parigot ; Ferrand-Lamotte ; Corrard de Bréban ; Doyen ; de Mellet ; Gaugain ;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. Cette lecture est interrompue un moment par les applaudissements qui éclatent dans la salle lorsque M. le comte de Montalembert est introduit. Il prend possession du fauteuil que lui cède M. le Maire de Troyes.

Quelques observations se font jour au sujet du procès-verbal.

M. le docteur Carteron, à propos des fortifications signalées aux Riceys, donne la description d'une enceinte protégée par

des fossés et par une tour centrale percée de meurtrières. Cette enceinte, placée non loin de l'église, a été sans conteste le château-fort de Ricey-Haut.

M. Corrard demande qu'on ajoute à la nomenclature des lieux honorés par la présence de saint Bernard, le Paraclet, qui fut visité par ce saint. Il y prêcha les religieuses. La manière dont se récitait l'*Oraison dominicale* dans ce couvent, a été l'un des chefs d'accusation formulés par saint Bernard contre Abeilard.

En réponse à une question faite par M. de Montalembert, M. l'abbé Tridon répète sur les reliques de saint Bernard et sur les restes des vêtements et du suaire de ce saint abbé, les détails qui ont été exposés dans la séance précédente.

M. l'abbé Bonnemain ajoute que des fragments de ces vêtements et de ce linceul sont entre les mains de M. le Curé de Soulaines.

Après ces explications, le procès-verbal est définitivement adopté.

Le Congrès rentre dans la discussion de la vingt-deuxième question.

M. le Secrétaire lit une note de M. Fortin, ainsi conçue :

« A la liste des châteaux-forts du département de l'Aube, on pourrait ajouter celui de Chamoy, qui remonte à un temps très-reculé, car on trouve, dans des notes relatives au sieur Olivier de la Rouère, seigneur de Chamoy, St.-Sépulchre, Esclavolles, etc., que, pendant la Ligue, de 1592 à 1594, ce seigneur portait le titre de bailli de Troyes, quoique nos mémoires ne le mettent pas au rang des baillis de cette ville. Le château de Chamoy, avec ses tourelles et ses ponts-levis, existait encore il y a peu d'années. Les bases des tourelles et les fossés qui entouraient cette petite forteresse ont été conservés. »

M. de Caumont parle de la visite qu'a faite le Congrès à la

porte du château des Comtes. Il a été unanimement reconnu que c'était un monument de la plus grande importance par son style et par les souvenirs qu'il rappelle; c'est le dernier reste de la tour devant laquelle les tenanciers du comté venaient rendre foi et hommage. Non seulement le bureau émet le vœu que ce précieux monument soit dégagé des terres qui l'obstruent et conservé avec soin, mais encore il propose au Congrès de voter quelques fonds pour participer aux travaux qui seront faits dans ce but.

M. de Caumont insiste en même temps sur la nécessité de conserver précieusement le fragment de pont, vers le fort St.-Dominique, qu'il a déjà signalé hier.

M. le Président demande s'il existe encore dans le département des ponts anciens. Ce sont des monuments très-rares et d'une grande beauté, qu'il faudrait conserver avec soin. Il cite ceux de Prague, en Bohême, et de Cahors, en France. Malheureusement il est difficile d'espérer la conservation de ces ponts sur les routes principales et dans les grandes villes, où les atteint trop sûrement le marteau démolisseur de l'administration des ponts-et-chaussées; mais ils peuvent échapper à ce danger sur les petites rivières et dans les localités peu importantes.

M. Dautrement indique, comme existant dans la commune de Bayel, les restes d'un pont romain sur l'Aube, appelé pont Beursin.

M. Uhrich, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, indique les noms et la situation de quelques ponts anciens; il cite le pont Boudelin, sur la rivière d'Aube, près Bar-sur-Aube; celui qui existe dans l'intérieur de cette ville et qui est remarquable par un petit monument religieux élevé sur l'une de ses arches, au-dessus du parapet.

M. l'abbé Bonnemain rappelle que ce monument est commémoratif de la fin tragique d'Alexandre de Bourbon, bâtard

de Jean Ier., chef d'une compagnie d'écorcheurs. Le 21 octobre 1440, il fut enfermé dans un sac et précipité dans la rivière du haut de ce pont, par ordre de Charles VII.

M. Uhrich indique encore le pont de Dienville, qui va nécessairement disparaître; il menace ruine, ses matériaux tombent en poussière; il demande une restauration complète. De ces trois ponts, ceux de Bar-sur-Aube offrent seuls un intérêt architectural.

M. Aufauvre indique comme fort curieux et comme appartenant par son origine au XIIIe. ou au XIVe. siècle le pont aux Cailles de Troyes. Ce pont qui a été, sur les côtés extérieurs, très-élargi en plein-cintre, à l'intérieur, repose sur une arche en ogive.

M. Boutiot rappelle que Trainel possède un très-grand nombre de ponts dont quelques-uns portent le cachet d'une grande antiquité.

M. de Caumont appelle l'attention des archéologues sur la question des anciennes halles. Les abbayes en construisaient souvent dans les localités où elles avaient des droits à percevoir sur les ventes et marchés; elles leur donnaient presque toujours un caractère monumental. Les anciennes halles sont encore plus rares que les vieux ponts; leur charpente présente un grand intérêt.

Le silence des membres présents prouve qu'il ne reste aucune halle historique dans le département de l'Aube.

M. de Caumont, pendant qu'on traite des bâtiments civils, veut dire un mot d'une maison très-curieuse et très-importante qu'il a visitée, et qui est connue à Troyes sous le nom de maison de *l'Election*. Cette maison est ornée d'une charmante tourelle et d'un épi magnifique. M. de Caumont la recommande à la sollicitnde du propriétaire.

M. Fléchey parle d'une ancienne maison appelée *le Vouldy*, où Louis XIII a logé. Cette maison a été récemment démolie.

Les poutres et solives peintes qui l'ornaient ont été sauvées de la destruction par la sollicitude de M. Ferrand-Lamotte, alors maire ; ces bois sont au musée ; on espère pouvoir les replacer dans les constructions qu'on ajoutera à la bibliothèque.

M. Carteron signale, dans une maison de la rue du Bourg-Neuf, n°. 20, une grande et magnifique pièce décorée du temps de Henry IV. Cette décoration est intacte ; le propriétaire, M. Dollat, connaît le prix de cette merveille et la conserve avec soin.

M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur l'Hôtel-de-Ville de Troyes et sur l'importance de ce monument. Il prie M. le maire, présent à la séance, de veiller à ce que la restauration que l'on va entreprendre soit faite exactement dans le style de l'édifice, et surtout de s'opposer au grattage de la façade.

Le maire dit qu'effectivement le Conseil municipal est saisi de projets de restauration ; il prendra en très-sérieuse considération, dans son examen, les conseils de M. de Caumont.

M. Fléchey expose l'état actuel de la grande salle et les difficultés que présente une restauration exactement archéologique. Il entre sur ce sujet dans de grands détails dont l'exposé est devenu inutile par la nomination de la commission dont il va être question ci-après.

Une discussion s'engage sur l'époque des boiseries du plafond.

M. Ferrand-Lamotte et quelques autres membres disent que cette menuiserie provient de la démolition de l'ancien palais des comtes, et est, par conséquent, plus ancienne que l'édifice.

M. de Glanville ne partage pas cette opinion ; il croit pouvoir affirmer que le plafond n'est point d'une époque antérieure à la construction des autres parties de la salle.

M. de Mellet croit devoir rappeler, à propos de cette question, le principe adopté généralement depuis peu : lorsque les différentes parties d'un monument, même considérées comme meubles, sont de différentes époques, on doit conserver à chaque partie son caractère propre, au risque de sacrifier l'unité. Il pense que ce principe doit être appliqué aux décorations de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le maire, pour mettre fin à cette discussion qui risque de s'égarer, puisqu'on n'a pas sous les yeux le monument à restaurer, propose de nommer une commission qui visiterait l'Hôtel-de-Ville avec M. Fléchey, architecte, et s'entendrait avec lui sur la nature et le style des travaux à faire.

Cette proposition est adoptée et la commission composée de MM. de Montalembert, de Caumont, de Glanville, de Mellet et Aufauvre.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de la vingt-troisième question ainsi conçue :

Indiquer une ville, un bourg, un village auquel se rattache un fait historique qui puisse être rappelé par un monument ?

M. de Caumont dit que la Société française a souvent voté l'érection de monuments destinés à conserver le souvenir de faits historiques remarquables ; il demande si les membres présents peuvent fournir quelqu'indication de ce genre dans le département de l'Aube.

M. l'abbé Tridon indique le village de Villery *(villa regis)* qu'on dit avoir été le lieu de la première entrevue de sainte Clotilde avec Clovis.

M. Corrard dit qu'effectivement cette opinion est soutenue par l'abbé Trasse de Mont-Muzard ; mais ni ce savant, ni les écrivains qui, après lui, ont parlé de ce fait, n'appuient leur assertion sur des preuves sérieuses.

M. Dautremant rappelle qu'un historien très-consciencieux,

M. Ozanneaux, signale Villiers, petit village voisin de Piney, comme le lieu où fut célébré le mariage de Clovis et de Clotilde.

M. d'Arbois objecte que le Villiers dont parle Ozanneaux s'appelait anciennement Villare. Frédégaire donne, au contraire, le nom de Villeriacus au lieu du mariage de Clovis; étymologiquement donc, c'est bien plutôt le village de Villery dont a parlé l'abbé Tridon que le Villiers d'Ozanneaux qui a été désigné par Frédégaire. La collection des *Historiens de France* vient à l'appui de cette opinion. M. d'Arbois ajoute que le village de Piney a partagé, avec Villiers et Villery, l'honneur d'être présenté comme le lieu de réunion de Clotilde et de Clovis.

M. de Caumont conclut de toute cette discussion que le fait historique dont a parlé M. l'abbé Tridon n'est pas assez authentique pour motiver l'érection d'un monument spécial; mais on pourrait mettre dans l'église de Villery une inscription rappelant la tradition qui a couru à ce sujet.

M. Carteron objecte qu'il n'y a pas d'église à Villery.

M. l'abbé Tridon saisit cette occasion de dire que la piété des habitants de Villery va ériger une chapelle dans ce pays. M. le curé de St.-Jean de Bonneval, dont dépend Villery, poursuit avec zèle l'exécution de ce projet. M. l'abbé Tridon pense que le Congrès devrait voter 100 fr. pour aider à l'érection de cette chapelle, à la condition qu'elle serait mise sous le vocable de sainte Clotilde. Cette heureuse idée est accueillie avec la plus grande faveur.

M. de Mellet demande s'il ne reste pas quelque tradition relative au passage de Jeanne d'Arc à Troyes.

M. l'abbé Bonnemain dit que l'on connaît seulement le côté de la ville par lequel Jeanne d'Arc y a fait son entrée; c'était la partie du rempart faisant face à l'embarcadère actuel.

M. Carteron ajoute que la tradition rapporte qu'une pierre incrustée dans le rempart était commémorative de ce fait. — Cependant, lors de la démolition de la vieille muraille, aucune pierre portant ce caractère n'a été trouvée.

M. Michelin pense qu'il serait convenable et juste de mettre sur la porte de l'ancien château des comtes de Champagne une inscription qui indiquerait l'origine et la destination de ce monument, en même temps qu'elle rappellerait la glorieuse dynastie des comtes et les bienfaits dont ils ont comblé ce pays.

M. Pigeotte compte au nombre de ces bienfaits et comme le principal, la déviation de la Seine et son partage, en amont de la ville, en plusieurs canaux qui font mouvoir tant d'usines, alimentent tant d'industries, répandent partout la richesse et la vie.

Le vœu de M. Michelin est pris en sérieuse considération.

M. Corrard désigne le village de Lusigny comme ayant été le siége des dernières négociations entre l'Empereur et les puissances alliées. On connaît encore la maison et l'appartement même où furent repoussées les propositions dont le refus a précipité la catastrophe et amené de si graves événements. On pourrait rappeler ce fait mémorable par une inscription.

M. de Montalembert trouve que le fait, quoiqu'immense, est bien moderne et, par conséquent, peu archéologique.

M. Dosseur voudrait voir fixé dans la mémoire de tous ses compatriotes le souvenir de la bonne fortune qu'ils ont eue de posséder et d'entendre M. de Montalembert. Dans ce but il prie l'illustre écrivain de vouloir bien détacher, de son manuscrit de la vie de saint Bernard, quelques feuillets qui prendraient place dans les mémoires de la Société académique de l'Aube.

M. de Montalembert regrette que les derniers événements, en interrompant brusquement ses travaux littéraires, l'aient

forcé d'ajourner les études qu'il avait commencées sur saint Bernard. Il n'aurait, pour le moment, rien de positif à donner concernant les actes de saint Bernard en Champagne; mais il gardera le souvenir de la demande qui lui est faite; il recherchera cette partie de ses notes, et en fera volontiers hommage à la Société de l'Aube.

Le Congrès entame la vingt-quatrième question, ainsi conçue :

Renaissance de l'art chrétien.—Mouvement archéologique dans le département de l'Aube depuis 1830.

M. l'abbé Tridon lit un petit traité en réponse à cette question sur laquelle il était si compétent.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ TRIDON.

Il y a trente ans, le mot d'archéologie était à peine connu parmi nous.

Les églises de Troyes se meublaient de boiseries et d'informes rétables. Ils étaient positivement destinés à voiler les productions de l'art chrétien et les pages sublimes de l'histoire de la religion et de ses héros, reproduites par le peintre-verrier dans des tableaux d'iconographie d'une beauté ravissante.

La cathédrale elle-même, où sont réunies tant de beautés et tant de gloires; la cathédrale, à laquelle se rattachent d'illustres noms, comme ceux d'Hervée, d'Urbain IV et de Garnier de Trainel, et où ont prié tant de générations de pontifes, de prêtres et de fidèles; la cathédrale n'excitait quelqu'intérêt, au moins chez un grand nombre, et j'étais de ce nombre, qu'à cause de l'escargot, production insignifiante de la dernière époque de l'art, sculpté dans un des bas-côtés.

Je dis ces choses, non certes pour humilier mon pays; la

France entière en était là au siècle des lumières ; mais il est utile de répondre à certains esprits, respectables d'ailleurs et faits pour exercer de l'influence, qui semblent regretter une époque de l'art qu'on peut, sans témérité sous ce rapport, qualifier d'époque d'ignorance.

C'est M. Arnault, peintre et directeur de l'école communale de dessin, de douce et honorable mémoire, qui, à ma connaissance, s'est occupé le premier d'archéologie, parmi nous, d'une manière suivie. Tous, nous pleurons encore sa perte.

Cet artiste était voué aux monuments et à l'art antiques, autant par goût et par un sens exquis du beau, que par étude et par réflexion. Cet amour des choses anciennes, la gloire de la religion et de la patrie, était poussé chez lui jusqu'à la passion. Cette passion, à laquelle il a sacrifié ses propres intérêts, a tourné au profit du pays ; car, il le faut dire, et c'est une chose entre mille, si le jubé de la Madeleine, menacé de destruction pendant plus d'un siècle, et jusques de nos jours, est encore debout, on le doit en partie à M. Arnault. Toujours il en fut le défenseur fidèle autant que l'admirateur éclairé.

Ses fonctions de maître de dessin et ses amitiés le rattachaient à la terre classique de la Grèce et de Rome ; il remplit ses devoirs de professeur et ceux de l'amitié ; mais il fut fidèle à l'art gothique et chrétien, qui fut son ami de prédilection.

Vers 1830, il livra au public une monographie *in-folio* de la cathédrale, qui ne fut jamais terminée ; c'était un ouvrage de luxe, digne du monument. Il y a renoncé pourtant, je présume à raison des dépenses considérables qu'il entraînait, et aussi, il le faut dire, faute d'un concours suffisant. Cet essai est venu se fondre dans le Voyage archéologique. M. Arnault depuis long-temps méditait cet important

ouvrage; il en recueillait les matériaux épars quand, pour la première fois, j'eus le bonheur de le rencontrer. C'était vers l'année 1835, dans la petite église de Fouchères qu'il aimait; au pied du tombeau de frère Elion, que nous devions, à quelque temps de là, faire sortir de ses ruines, en réunissant nos efforts.

Dès-lors je trouvai en M. Arnault un ami : il devait être plus tard mon maître en archéologie. Dès-lors aussi, et peut-être auparavant, un de nos honorables collègues, que je suis obligé de nommer puisque je fais de l'histoire (j'en demande pardon à M. Corrard de Bréban), un de nos honorables collègues commençait cette série de travaux qui sont une partie des gloires de la Société académique de l'Aube.

Peu après cette époque, M. le comte de Montalembert revenant d'étudier l'Allemagne et les monuments de sa chère Ste.-Elisabeth, après avoir vu les monuments d'Avignon et d'autres lieux, passait par Troyes, visitait notre cathédrale qu'il appelait magnifique et l'église St.-Urbain qu'il trouvait délicieuse. Peu après il écrivait ses impressions de voyage et appelait aux études archéologiques le clergé qu'il y trouvait trop étranger. J'étais alors directeur au petit séminaire diocésain. L'idée d'ouvrir un cours dans l'établissement me vint; mais, dans cette science, tout était pour moi à l'état d'inconnu. Je consultai M. Arnault, j'écrivis à M. de Montalembert, je vis M. Didron : je reçus de ces Messieurs des encouragements, de sages conseils et quelques lumières. M. de Montalembert me parla des écrits de M. de Caumont; là je trouvai établies avec méthode les bases de la science, je m'y attachai; j'avais eu jusque-là des conseillers officieux, ce jour-là j'avais un maître.

Après bien des hésitations, je commençai mon cours, assez intimidé et de mon insuffisance et des préjugés anciens que l'on trouve toujours sur sa route au début d'une œuvre qui

n'a pas l'appui du passé et qui n'est pas sûre de l'avenir. Les préjugés anciens se dissipèrent ; bien plus, de contraires qu'ils avaient été, ils devinrent favorables à la science nouvelle. Enfin des élèves, aujourd'hui passés maîtres, aidèrent, formèrent à leur insu le professeur qui paraissait les enseigner. Je n'oublierai jamais l'excellent Rozé, dont nous pleurons la perte, MM. Robert et Paillard, ses émules, qui, tous trois, appartiennent au premier cours (1).

Une année s'était à peine écoulée que l'archéologie avait pris racine au petit séminaire. Elle y avait sa place à côté des autres sciences ; le clergé applaudissait.

Ce cours, malgré son insuffisance, eut pour résultat de donner quelque teinture de l'archéologie à plusieurs membres du jeune clergé, de les mettre sur la route d'études plus sérieuses, de leur faire connaître et aimer les églises de Troyes et de les initier aux études iconographiques.

Après la mort de Mgr. de Seguin des Hons, de pieuse et vénérable mémoire, Mgr. Debelay prenait possession du siége de Troyes. Ce prélat aimait les arts et l'archéologie ; il se déclara le protecteur de la science et du cours. M. Martin, son vicaire-général, partageait les goûts du pontife.

(1) Le jeune Rozé, clerc tonsuré, élève de rhétorique et d'archéologie en 1840, mort à vingt ans en 1841, élève de philosophie, était une de ces belles natures qui ont tout ce qu'il faut pour réussir et pour plaire. Esprit droit, mémoire heureuse, imagination riante, sensibilité de cœur dans une grande pureté de mœurs, docilité d'enfant, douceur exquise, gaîté charmante, tout cela réuni formait un composé où l'on trouvait du saint François-de-Sales. On a pu graver sur sa tombe : *omnibus amabilis. Deo amabilior.* L'archéologie lui plaisait ; car, en premier lieu, elle plaisait à ses maîtres ; puis cette étude allait à son cœur, nourrissait sa piété en lui faisant comprendre nos temples qui sont des maisons de prières. M. Paillard, pendant quatre ans, a été constamment son ami de cœur.

C'est sous cette double influence que s'est établi un comité archéologique diocésain, qu'un musée fut ouvert au palais épiscopal, qu'un mouvement archéologique plus prononcé s'est opéré dans le clergé. Ce mouvement a amené aux archives du secrétariat des études utiles. Ces études répondaient à un questionnaire qui embrassait l'histoire et l'archéologie diocésaines, appelaient l'attention du clergé sur les monuments de sa foi et les restes du mobilier antique qui disparaissait chaque jour. Le musée a recueilli quelques dons d'objets antiques qui faisaient bien augurer de l'avenir. Déjà M. l'abbé Coffinet avait, dans son annuaire, donné d'utiles conseils, et par son zèle à recueillir les débris de l'art et de l'histoire locale, de louables exemples.

Le comité commençait donc à exercer une influence favorable; mais il eût eu plus de puissance et plus de vie, si, dans la composition du personnel, on eût uni l'élément laïque à l'élément ecclésiastique. Ces deux éléments sont divers et non contraires. Rapprochez-les avec intelligence, et vous aurez bientôt la diversité dans l'unité, c'est-à-dire la perfection. Un avantage que j'appellerais extrinsèque et le plus précieux peut-être de ces réunions, comme on l'a dit ailleurs, c'est qu'elles créent des liens d'amitié et des rapports étroits entre les hommes instruits et font profiter chacun des lumières de tous; j'ajouterai qu'elles font disparaître de nombreux malentendus qui ont long-temps divisé des hommes faits pour être unis; qu'elles rétablissent entr'eux, sur le terrain de la science, les vrais rapports sociaux; qu'elles tournent finalement au bien général. C'est pourquoi, Messieurs, je me fais gloire et j'ai une double joie d'appartenir à deux Sociétés savantes qui, à cette époque, ont compris leur mission, la Société française et la Société académique de l'Aube.

Ces considérations n'étaient certes point étrangères au comité ecclésiastique; cependant, on jugea bon d'attendre,

pour en faire l'application, que la force des choses l'eût amenée comme nécessairement.

Pour preuve que cette institution était loin de repousser le concours ami des savants laïques, c'est que dans sa dernière séance, les membres, réunis sous la présidence de l'évêque, décidaient que des ouvertures allaient être faites auprès de la Société de l'Aube, ayant pour but de solliciter et d'obtenir le Congrès archéologique de France dont nous jouissons aujourd'hui.

Mais le 24 février 1848 qui suivit presqu'immédiatement cette séance, ajourna indéfiniment la tenue d'un Congrès et prononça, pour ainsi dire, la dissolution du Comité. Depuis lors le musée a conservé les quelques dons offerts par l'Etat et les particuliers; l'archéologie a sommeillé; le cours du petit séminaire a été continué par M. l'abbé Guyot, supérieur, puis est demeuré interrompu pour faire place à un cours de dessin professé par M. Paillard (1).

J'ai hâte de dire que cette utile institution a été transférée au grand séminaire, que si là encore le cours a été un instant interrompu, il doit se relever sur des bases solides et durables en cet établissement où il semble plus à sa place.

C'est encore à cette époque qu'il faut placer l'érection de la chapelle du petit séminaire que vous avez vue et que vous avez louée comme une œuvre digne des temps que l'on a voulu rappeler. Elle a été construite sur les plans et par les soins de M. Boucher, architecte. Commencée sous le supériorat de M. l'abbé Bacqui, elle fut achevée sous celui de M. l'abbé Guyot, son successeur immédiat.

Cependant le Voyage archéologique de M. Arnault avait paru; il était accueilli par les vrais amis de la science et du pays. On y voyait une étude approfondie et variée de nos

(1) Paillard, professeur de troisième et archéologue.

principaux monuments de la ville et du diocèse. Les églises plus modestes, comme celles de Moussey et de Fouchères, y trouvaient leurs places à côté des grands édifices. De nombreux dessins où figuraient les vues d'ensemble et d'intéressants détails y étaient annexés. Ces dessins, dus, en partie, au crayon de M. Charles Fichot, élève et collaborateur du savant archéologue, firent pressentir ce que l'art et nos monuments avaient à attendre de cet artiste, ami patient du travail et de l'étude (1).

Puisque j'ai nommé M. Fichot, je dirai aussitôt les nouveaux droits qu'il a acquis à la reconnaissance de ses concitoyens de l'archéologie nationale. Dans son Album du département de l'Aube, il a fait au Voyage archéologique de M. Arnault d'intéressantes additions. Il a retracé, de main de maître, des dessins qui étaient d'heureux essais de sa jeunesse (2); mais son plus beau titre à la gloire, sans contredit, c'est, à nos yeux, le nouveau travail, déjà fort avancé, dont le but est la reproduction de nos plus belles verrières, celles du chœur de la cathédrale. Vous avez vu, Messieurs, les dessins coloriés de M. Fichot. Que l'artiste poursuive son œuvre, elle aura un plein succès auprès des amis sérieux de l'art antique. Et, pour dire toute notre pensée, s'il trouve un éditeur digne de son talent (et il n'y a pas lieu d'en douter), s'il place en face de ces sublimes peintures un texte grave, savant sans être emphatique et empreint de l'esprit qui a inspiré ces nobles choses, nous pourrons placer son ouvrage comme un monument, à côté du magnifique ouvrage des savants jésuites Arthur Martin et Cahier, la monographie des vitraux de Bourges.

(1) MM. Arnault et Fichot sont tous deux troyens.

(2) M. Aufauvre, homme de lettres, a rédigé le texte attaché à l'Album archéologique de l'Aube.

Dans le même temps, la ville de Troyes voyait paraître deux peintres verriers émules dans le bien, MM. Martin Hermanowska et Vincent Larcher, l'un et l'autre nés artistes et ne devant qu'à Dieu, à leurs efforts persévérants et à leurs réflexions, les secrets de leur art. L'un et l'autre ont eu le tribut de la louange et l'épreuve de la critique; l'un et l'autre ont eu des amis et des admirateurs; l'un et l'autre ont vu leurs œuvres à la cathédrale, dans les églises du diocèse et dans les églises extra-diocésaines. Dévoué à tous deux, je verrais avec grande joie le Congrès encourager leurs efforts et accorder au succès et au dévouement une louange qui est une partie de la récompense due au mérite comme à la vertu.

Si le pays avait ses artistes, il avait aussi ses savants pour étudier et apprécier leurs œuvres. La Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, formait une commission ayant pour but d'étudier les produits d'un art antique qu'on croyait mort et qui semblait ressuscité. M. Bertrand, juge alors à Troyes, membre résident de la Société, aujourd'hui juge à Paris, membre honoraire et correspondant, M. Bertrand faisait un savant mémoire où il discutait l'art ancien et nouveau, dans leurs principes et leurs effets, avec la sagacité qui le caractérisait.

M. Vincent, par suite, avait une médaille d'or, et M. Martin d'honorables encouragements.

Plus tard ce même M. Vincent obtenait à Sens une médaille d'argent de la Société française, au jugement de laquelle il avait soumis une verrière imitation du XIIIe. siècle.

Ni la Société de l'Aube ni la Société française, que je sache, n'eurent l'intention de décider la question des préséances entre les deux artistes qui restent avec leur mérite personnel et leurs travaux devant la science, le pays et l'opinion.

M. Bertrand discuta au Congrès de Reims, à la section

d'archéologie et d'histoire, la même question. Sur de simples notes, notre compatriote improvisa, pour ainsi dire, un nouveau mémoire qui prouva à la fois et la solidité des études du savant et l'éloquente facilité du magistrat et de l'homme de lettres.

C'est à la circonstance de cette illustre assemblée du Congrès général de France, que je dois la connaissance de M. Bertrand, celle de mon honorable collègue, M. Gayot, secrétaire-général du Congrès, et par suite que je dois d'être uni avec la Société académique de l'Aube par des liens d'une confraternité aussi honorable qu'elle m'est douce.

C'est encore vers le même temps, un peu après, que deux artistes du pays, l'un, architecte du département, M. Boucher; l'autre, architecte de la ville, M. Fléchey, relevaient, celui-ci le portail sud de St.-Urbain, celui-là le portail sud de St.-Pierre.

Vous avez vu les travaux de ces deux hommes de l'art; vous avez vu, en outre, les nouveaux travaux de notre cathédrale, aujourd'hui confiée au dévouement, au zèle et au talent de M. Millet, architecte délégué par l'Etat : mieux que moi, MM. du Congrès, vous avez su juger et dispenser l'éloge avec l'équité qui est l'âme de vos conseils et de vos délibérations.

Malgré les études archéologiques et le mouvement de l'opinion qui signalaient de concert un retour sérieux à l'art chrétien; malgré le bon vouloir, les sages avis, les réclamations des deux autorités, celle des évêques et des préfets, nous avons eu souvent à gémir et du vandalisme destructeur qui détruit encore aujourd'hui, et du vandalisme réparateur, et du vandalisme décorateur, soit grec, soit néogothique.

Nous avons vu des réparations d'églises faites par des hommes qui s'appellent architectes, mais qui, aux beaux jours de leur construction, n'eussent pas mérité le titre de maçon.

Nous avons vu, mais beaucoup plus souvent, des décorations de peintures et de dorures faites par des barbouilleurs qui usurpaient le nom d'artistes.

Que de mauvaises statues, que de reliefs informes, que de tableaux grotesques encombrent certaines de nos églises! On les a purgées, peut-être, de quelques masses de pierres, figures grossières auxquelles les derniers siècles donnaient le nom de saints, mais on a remplacé ces productions informes par quelque chose que l'art n'avoue pas davantage; seulement l'église a du plâtre ou du carton-pierre au lieu de pierre, et la fabrique a en moins quelques francs, dont elle eût pu faire un emploi meilleur.

De respectables curés déclinent souvent la responsabilité de tels actes en disant que les peuples réclament ce genre d'ornementation. C'est se tromper, ce me semble, que de croire par ces concessions favoriser la religion des peuples. On flatte peut-être la vanité villageoise, on paie un tribut au mauvais goût que l'on devrait rectifier, et on finit par n'offrir aux yeux que des formes sans inspiration, propres à jeter du ridicule sur ce qu'il y a de plus grand et de plus saint, et surtout incapables d'élever l'esprit et de toucher le cœur; et cependant les formes du culte extérieur n'ont pas d'autre but. L'art chrétien, dans nos temples et nos cérémonies, doit remplacer la nature, et les mille mondes de la nature ont été jetés sous nos yeux par le créateur suprême, comme autant de degrés sensibles, pour nous élever à ce qui est invisible, éternel, infini, c'est-à-dire à lui-même.

Et cependant nous avons des verriers, nous avons des statuaires, nous avons des sculpteurs capables de bien faire. Mais l'industrie, qui se met à portée de toutes les bourses, n'a-t-elle pas condamné quelquefois l'art à des œuvres indignes de lui. L'art eût dû s'abstenir. Le mal est qu'on s'est dégoûté du simple et du beau; on a voulu de l'élégant et du

riche ; on a voulu des clochetons, des pyramides, des guirlandes, que sais-je ? On a voulu du fleuri, du pur XVI°. siècle, mais on n'avait pas les ressources suffisantes pour l'imiter ; on a fait du bon marché et on a fini par singer le beau : *Simius semper simius est.*

Les nouveaux rétables en bois élevés dans les églises de Bouilly, d'Etourvy, de St.-Martin et de Polizy, qui sortent du ciseau de M. Valtat, prouvent que si l'on n'avait la volonté de jouir que quand on a la faculté de payer, nous aurions sans doute bien des églises vides et nues, mais aussi nous aurions l'espoir d'y voir un jour des meubles et des ornements dignes du culte sacré, capables d'édifier nos neveux, qui jugeraient par là de la foi et de la piété de leurs aïeux et seraient par cela même excités à s'en faire les imitateurs.

Qui pourrait dire l'empire qu'exercent encore dans ce siècle de scepticisme, sur les esprits et sur les cœurs, nos monuments chrétiens si majestueux par leurs proportions, si beaux dans leur forme et leurs détails ? L'architecture, comme la littérature, a son style et son éloquence, et ces pierres taillées par l'art chrétien, élevées à la gloire du Dieu du calvaire, dans leur sublime langage, sont, comme les apôtres et martyrs dont elles renferment les ossements, des témoins de la résurrection et de la divinité du Christ.

Je dis cela, MM. du Congrès, pour ces prêtres pieux, respectables à bien des égards, qui, zélés pour l'ornementation d'un temple pauvre comme l'étable de Bethléem, croient rendre hommage à Dieu et être utiles à la religion, quand ils y ont entassé le laid, pourvu qu'il soit peint et doré. Disons, pour être juste, que quelquefois les peuples ignorants et grossiers sont avares de donner et avides de recevoir ; c'est-à-dire que, remettant aux mains du curé une misérable pièce de monnaie, ils prétendent qu'avec ce don le pauvre pasteur produise des merveilles.

Je manquerais au corps vénérable auquel j'appartiens, si je laissais dans votre esprit l'idée que le clergé troyen répudie l'art ou y est indifférent; bon nombre en comprennent les sublimes inspirations; plusieurs lui sacrifient leurs bourses, d'autres, leurs loisirs et leur talent.

MM. Papillon et Kanden sont nés artistes, et si nous voulions ouvrir école comme aux beaux siècles du moyen-âge, nous ne manquerions pas de maîtres. Ces deux Messieurs ont fait l'épreuve du *chef-d'œuvre* dans plusieurs productions de sculpture sur bois.

M. Charle, par des efforts généreux, a doté l'église de Magny-Fouchard de deux autels gothiques qui prouvent son dévouement à l'art chrétien. Ces productions ne sont que des essais de M. Lion, qui a prouvé depuis que la terre cuite pouvait servir l'art chrétien et suppléer, dans de pauvres églises, la pierre, le marbre et le bois, qui trôneront toujours dans nos basiliques. Mais nos statuaires doivent se rappeler que, si le propre de l'art grec est de rappeler le beau dans la forme naturelle et sensible, le propre de l'art chrétien est de faire sortir d'une statue amaigrie, plate peut-être, le rayon divin. Que de beautés de tout genre dans certaines des statues qui ornent le frontispice de nos temples chrétiens.

La petite église de Thieffrain, grâce aux largesses du zélé pasteur et au talent de M. Vincent Larcher, bientôt aura repris des pieds à la tête son vêtement de verres, et rappellera aux paroissiens reconnaissants les beaux jours du XVIe. siècle.

On ne s'est pas contenté de réparer les monuments, on a voulu connaître leur histoire, l'histoire des hommes qui les ont élevés, de ceux qui les ont remplis du souvenir de leurs vertus.

MM. de Viriville, Léon Aubineau, Guignard et d'Arbois, élèves distingués des chartes, de cette école nouvelle qui a rendu et qui est faite pour rendre les plus éminents services à la science, ont fouillé nos archives et ont commencé à faire

jaillir du chaos l'ordre et la lumière. Ces archives sont de riches dépôts ; elles forment une mine pour ainsi dire inépuisable, mais trop peu explorée. Malheureusement, nous aurons toujours à regretter des pertes irréparables de documents ou détruits ou vendus à vil prix ; l'ignorant les a méprisés et le brocanteur avide les a colportés à l'étranger, qui n'a pas cru les trop payer en en donnant peut-être plus que leur pesant d'or.

M. Coutant, des Riceys, travailleur infatigable, rivalisait de zèle avec MM. les paléographes et les archivistes ; le jour, il tenait la pioche pour arracher à des ruines de dix-huit siècles une ville entière (Landunum), et la nuit il fouillait les vieux parchemins et prenait la plume pour rétablir la vérité de l'histoire, en combler les lacunes et faire rendre justice à son pays ; c'est ainsi qu'il prouvait que la bienheureuse Ombeline, sœur de saint Bernard, avait passé sa vie pénitente et terminé sa sainte carrière non à Jully, près Tonnerre, mais bien à Jully-sur-Sarce, au doyenné de Bar-sur-Seine, à ce Jully où saint Louis se transportait pour repousser les armées confédérées qui faisaient invasion sur les terres de Thibaut-le-Trouvère, désormais soumis et fidèle à son souverain, grâce au zèle et à la prudence de l'illustre Blanche de Castille.

Tandis que nos archives se débrouillaient au département, que M. Coutant furetait partout comme l'homme qui cherche un trésor, M. Harmand, bibliothécaire, étudiait les riches monuments de la bibliothèque de notre ville, et mettait le fruit de ses études et de ses veilles dans un ouvrage qui doit en faciliter les recherches. La science réclame ce travail qui est aujourd'hui sous presse.

Le même M. Harmand, membre dévoué de notre Société académique, savait, en même temps, lui payer un large tribut. Nos mémoires, enrichis ds son érudition, sont la preuve de son zèle, de sa patience et de ses lumières.

La bibliothèque de Troyes est le rendez-vous des savants; vous étiez là à votre place, MM. de la Société française. Quatre mille manuscrits et cent mille volumes imprimés composent cette collection, une des plus précieuses de la province; vous l'avez admirée. De charmantes peintures sur verre rappelant, pour la plupart, des traits de la vie de Henri-le-Grand, y ont, en outre, charmé vos yeux.

Vous y avez trouvé, de plus, une riche collection de médailles patiemment recueillies par un savant modeste qui, comme la fourmi et l'abeille, grossissait à petit bruit son trésor. M. Jourdain d'Ervy a employé une partie de sa longue carrière, non-seulement à former cette collection, mais encore à en écrire l'histoire; en sorte que l'érudit qui voudra l'étudier aura le secours de considérables mémoires qui l'aideront à en comprendre et l'ensemble et les détails.

La ville de Troyes a acquis cette belle collection. Les membres du Conseil municipal, par cet acte, ont donné la preuve de leur estime pour le savant et pour la science, et de leur zèle à offrir à leurs concitoyens les moyens de développer les lumières. M. Jourdain, grâce à Dieu, vit encore, et après avoir fait, en faveur du pays, le sacrifice de son médaillier, il en reconstruit un second avec le zèle d'un novice et l'expérience d'un profès de la science; nous souhaiterons à cet ami de la solitude les années de saint Antoine.

M. Jourdain n'est pas le seul au département qui ait le goût des collections scientifiques et artistiques; MM. Corrard de Bréban et Camusat de Vaugourdon consacrent leur temps et des économies à retirer du naufrage les débris épars de l'art et des documents de l'histoire.

Le musée de la ville est une œuvre encore nouvelle; grâce à la munificence de ses habitants, il tend à se développer. Par les soins des conservateurs, nos collègues, les débris de nos vieux monuments sont arrachés aux ruines et disposés avec

un ordre qui en favorise l'étude et en assure la conservation.

Le pavage antique, les mosaïques et les carreaux émaillés ont été, dans ces derniers temps, l'objet de la curiosité et des recherches des antiquaires. Nous en avons ici, soit dans nos églises, soit dans les musées, de précieux débris.

Nous avons plus, puisque nous avons à l'œuvre un homme voué à l'art et à l'industrie, occupé à rendre à nos monuments leur pavage naturel.

On connaît la fabrique de carreaux émaillés, fondée et dirigée par M. Millard. Ce nom, MM. de la Société française, vous est connu, puisque déjà vous avez récompensé par une médaille les efforts faits et les succès obtenus.

Arrière donc de nos basiliques, même de nos plus modestes églises, ces carreaux noirs et blancs, blancs et noirs, qui, à la honte du siècle dernier, ont remplacé dans nos cathédrales les tombes séculaires des pontifes et les mosaïques données par les rois; hélas! puisqu'il faut le dire, la tombe en bronze de notre Hervée, fondateur de l'église St.-Pierre, a subi elle-même cette substitution.

L'architecte intelligent de la cathédrale a donné un exemple qui sera suivi; toutes les chapelles de la cathédrale, nouvellement restaurées, sont ornées de carreaux émaillés d'une agréable variété.

Il serait à souhaiter que le même architecte eût adopté ce même système de parure pour une partie de la chapelle du grand séminaire, à laquelle, dans une restauration, il a su donner une physionomie neuve, originale et pleine de goût. Les trois autels qu'il y fait élever feront, à mon avis, regretter que les autels destinés aux chapelles du pourtour de St.-Pierre ne soient pas à faire.

Enfin, Messieurs, dans ces derniers temps et à la suite de tous, se sont montrés dans le monde artistique deux hommes

qui, de prime-abord, ne semblaient pas faits pour occuper la place dont ils sont en possession. Je veux parler de MM. Gaussen et Jardeaux-Ray, le premier, peintre à Troyes; le second, lithographe et imprimeur à Bar-sur-Aube.

M. Gaussen s'est d'abord avantageusement fait connaître des amis des arts par d'heureuses copies des scènes de la vie de Henry IV, représentées sur les vitres de la bibliothèque. Mais il s'est de beaucoup surpassé lui-même et a développé un vrai talent dans la composition des cartons de la vie de saint Urbain, pape et martyr, ayant pour épisode l'histoire de sainte Cécile. M. Gaussen a fait ces cartons d'après un programme tiré de la poussière de nos archives et publié par M. Guignard, programme d'après lequel, au XVIe. siècle, ont été faites des tapisseries pour la collégiale de notre St.-Urbain.

M. Gaussen a consacré son talent à l'archéologie dans son portefeuille de la Champagne, destiné à reproduire les objets précieux du mobilier antique de nos musées et de nos églises.

M. Jardeaux, partageant pour l'art les sympathies de M. Gaussen, lui a offert ses presses chromolithographiques pour propager ses belles peintures.

MM. de la Société de l'Aube, vous connaissez déjà les œuvres de M. Jardeaux; vous en avez un échantillon dans les armoiries de la ville de Troyes, publiées dans nos mémoires par l'un des nôtres, M. Ray, si distingué par ses connaissances héraldiques, si zélé pour tout ce qui intéresse la science, les arts, la Société dont il est membre et la ville à laquelle il appartient. Il vous appartient, Messieurs, il appartient au Congrès de juger cette œuvre nouvelle et de lui accorder, s'il y a lieu, cette haute approbation que vous ne refusez jamais au vrai mérite.

La rédaction du portefeuille archéologique est l'œuvre de

MM. Le Brun-Dalbanne; Harmand, bibliothécaire de la ville; Darbois, archiviste du département; l'abbé Paillard, professeur au petit séminaire; l'abbé Tridon; Quantin, archiviste de l'Yonne (1).

M. l'abbé Tridon n'a eu que le tort de s'oublier lui-même et de ne pas avoir assez dit quels immenses services il a rendus à la science par le cours d'archéologie ouvert au petit séminaire, et par ses incessantes recherches et ses infatigables réclamations en faveur de l'art antique.

M. Laurent-Lesseré, adjoint au maire de la ville d'Auxerre, dit que, puisqu'on veut rendre impérissable, par une inscription, le souvenir de la défaite d'Attila, le même sentiment devrait faire consacrer la mémoire des combats de Brienne, de Bar-sur-Aube, d'Arcis et de Méry-sur-Seine.

M. de Montalembert, membre de la commission chargée du classement nouveau des monuments historiques, donne des explications sur les avantages attachés aux édifices qui portent ce titre. Il annonce qu'un premier travail de classification a déjà été fait, et il va en donner le résultat pour le département de l'Aube. Il prie les personnes présentes de donner leur avis et les renseignements qu'elles possèdent sur chacun des monuments qu'il va énumérer.

Voici ce tableau :

Edifices conservés sur la liste des Monuments historiques.

ÉGLISES.

La Cathédrale,	à Troyes.
St.-Urbain,	
Ste.-Madeleine,	
St.-Jean, pour ses verrières,	
St.-Nizier, idem.	

(1) Si dans cet aperçu rapide de l'histoire de l'archéologie au dépar-

Rumilly-les-Vandes, pour ses verrières.
Nogent-sur-Seine.
Villenauxe.
Montiéramey.
St.-André, pour son portail.
Berulles.
Arcis-sur-Aube.
St.-Maclou, } à Bar-sur-Aube.
St.-Pierre, }
Rosnay.
Chaource.
Fouchères.
Mussy.
Ricey-Bas.

BATIMENTS CIVILS.

L'hôtel de Vauluisant, à Troyes.

Édifices rayés de la liste des monuments historiques.

ÉGLISES.

Ervy.	Piney.
Pont-Ste.-Marie.	Villemaur.
St.-Martin-ès-Vignes.	Soulaines.
Ste.-Maure.	Chappes.
Moussey.	Ricey-Haute-Rive.

Des réclamations unanimes, appuyées de renseignements précis, sont élevées en faveur de

Ervy, }
St.-Martin-ès-Vignes, } pour leurs magnifiques vitraux.
Chappes, }

tement de l'Aube, j'avais omis des noms et des choses, ne l'attribuez qu'à mon ignorance ou à un oubli involontaire que les occupations multipliées de mon ministère feront, j'espère, facilement excuser.

Villemaur, } pour son merveilleux jubé, remarquable chef-d'œuvre de menuiserie et de sculpture sur bois.

Ricey-Haute-Rive, } sous tous les rapports et surtout pour son abside.

Pont-Ste.-Marie, pour son curieux portail.

Moussey, pour son caractère purement roman.

Lhuitre, oubliée jusqu'ici, quoique si remarquable.

Bar-sur-Seine, pour le chœur.

Le Congrès pense que ces édifices sont plus dignes de l'intérêt et de la faveur du Gouvernement que certains autres qui sont conservés, tels que les églises d'Arcis-sur-Aube, de Chaource et de Villenauxe.

M. de Montalembert promet de prendre note de ces réclamations et de les faire valoir de tout son pouvoir.

Quelqu'un ayant témoigné son étonnement de voir classée parmi les monuments historiques une propriété particulière, l'hôtel de Vauluisant, M. de Montalembert dit que ces édifices sont plus menacés d'être détruits ou défigurés que les monuments publics. C'est un avis officiel donné au propriétaire sur la valeur du trésor qu'il possède, et dont il est responsable vis-à-vis du public, sous le rapport de l'art. C'est en même temps une promesse de l'aider, dans le cas où il ne pourrait seul faire les sacrifices nécessaires pour le conserver.

M. Michelin ajoute, avec une chaleur qui est fort applaudie, que c'est un moyen de mettre ces édifices à l'abri de la *rage des alignements.*

M. Tridon a la parole pour faire un rapport au nom de la commission des vœux.

La Commission propose :

Pour les *dolmens*, d'écrire à M. le duc d'Harcourt, à M. Chanoine, à M. de Gabriac et aux autres propriétaires des

domaines où se trouvent ces monuments, pour les prier de faire veiller à leur conservation. (Adopté.)

Pour les *fouilles à faire* à *Pésicaudon*, à *Verrières*, à *Isle-Aumont*, à *Auxon*, d'accorder une somme de 800 francs qui sera dépensée sous la direction de la Société française et de la Société académique de l'Aube, avec la condition expresse qu'il sera levé un dessin exact de tous les bâtiments découverts, et qu'un rapport sur les fouilles sera adressé à la Société française.

M. Babeau plaide la cause de *Neuville-sur-Seine* et fait ajouter cette localité à celles déjà désignées, avec une augmentation de crédit *de* 200 *francs*. M. le docteur Prié sera chargé de ces fouilles, sous la direction d'une commission formée de membres de la Société française et de la Société de l'Aube.

La proposition de la Commission, ainsi amendée, est adoptée.

Pour le *monument commémoratif de l'entrevue d'Attila et de saint Loup*, la Commission propose une simple plaque de marbre avec inscription; elle propose un crédit de 40 francs. (Adopté.)

Elle propose d'allouer 100 francs pour les réparations à faire à l'église de *Moussey*, sous la condition expresse que la commune ou la fabrique de Moussey consacreront elles-mêmes une forte somme à cette réparation.

La Commission propose de voter 100 francs pour contribuer à élever une barrière autour de l'ancienne porte du palais des comtes. A cette proposition, de nombreuses voix protestent que le Conseil municipal se chargera seul de remettre en honneur cet antique monument, et, de concert avec M. le Maire de Troyes, il est décidé qu'une somme de 50 francs seulement est maintenue et sera employée à une plaque de marbre avec inscription, suivant le vœu émis tout-à-l'heure par M. Michelin.

La Commission propose encore d'allouer 100 francs pour la restauration de la chapelle sépulcrale de l'abbé Elion, à Fouchères. (Adopté.)

Enfin, le Congrès vote 100 francs pour aider à la construction d'une chapelle à *Villery*, à la condition qu'elle sera mise sous le vocable de Sainte-Clotilde.

Le total des sommes votées pour ces différents travaux s'élève ainsi à 1,390 francs.

M. de Caumont fait, au nom du Conseil de la Société française, un rapport d'après lequel le Congrès vote :

Pour la division du Mans.	300 fr.
Pour les fouilles de la Mayenne.	200
Pour les fouilles à Vieux (Calvados).	100
Pour celles de Villers-sur-Mer.	100
Pour les fouilles aux environs d'Autun.	100

M. de Caumont annonce que de nombreuses demandes sont adressées, mais qu'il y a lieu de réclamer de nouveaux renseignements avant de les octroyer. En conséquence, l'ajournement est prononcé.

Tous les autres vœux émis par le Congrès et qui ne comportent pas de vote de fonds, sont examinés de nouveau et ratifiés par l'assemblée.

M. l'abbé Brulé, aumônier de Ste.-Colombe, à Sens, demande que les 50 francs que le Congrès avait votés en 1851 pour un tombeau des Cerisiers soient maintenus et que MM. Lefort, architecte, et Salmon, avoué à Sens, soient adjoints à la commission chargée de cette affaire. Ces propositions sont adoptées.

M. de Caumont promet que la Société française tiendra quelques séances à Arras pendant la session du Congrès scientifique.

M. l'abbé Tridon, en quelques mots pleins de chaleur et de sensibilité, adresse ses adieux et ceux de ses collègues aux

membres du Congrès. Il termine en appelant toutes les bénédictions du ciel sur sa patrie bien aimée, l'antique cité des Henry, des Thibaut, des Urbain, des Mignard et des Girardon.

ADIEUX DE M. TRIDON ET DE SES COLLÈGUES.

MESSIEURS,

De bien beaux moments viennent de s'écouler !

Qui l'eût dit : qu'étrangers il y a cinq jours, nous nous quitterions amis.

Cependant il en est ainsi.

Nos premières relations sur le terrain de l'archéologie ont été d'abord des communications d'esprit à esprit ; mais, bien vite, sans perdre leur premier caractère, elles se sont transformées en épanchements du cœur.

C'est le fruit avec la fleur, tant la maturité fut hâtive.

Plusieurs d'entre vous, peut-être, avaient-ils pris la science seule pour point de départ et pour but de leurs études et de leurs investigations. Pour nous, prêtres et chrétiens, nous prenons avant tout inspiration de notre foi.

Et voici cependant que nous nous sommes rencontrés, serré la main, embrassés.

Où ? au pied d'une croix.

Oui, au pied d'une croix ; car, que sont les monuments qui vous ont, pour ainsi dire, sans cesse occupés, intéressés, ravis ?

Des édifices ornés de croix, portant la croix, faits pour la croix.

Quelque chose de mystérieux d'une part et d'instinctif de l'autre nous pousse vers la croix et nous y attire. On cède, sans trop savoir pourquoi, mais on cède à un mouvement qui entraîne, surtout les cœurs honnêtes et les esprits droits.

Essayons de nous rendre compte de ce fait, qui, depuis douze ans que l'art chrétien est remis en honneur, tend chaque jour à se développer.

Pour cela, regardons le monde présent; en même temps, reportons-nous à dix-huit siècles, à une époque à laquelle la nôtre n'a que trop de ressemblance; prenons ensuite à la main l'ode d'Horace, si pleine de hauts enseignements (*Delicta majorum*), et écoutons Châteaubriant :

« Quand la poussière qui s'élevait sous les pieds de tant « d'armées, qui sortait de l'écroulement de tant de monu- « ments, fut tombée; quand les tourbillons de fumée qui « s'échappaient de tant de villes enflammées furent dissipés; « quand la mort eut fait taire les gémissements de tant « de victimes; quand le bruit de la chûte du colosse « romain eut cessé, alors on aperçut une croix, et au pied « de cette croix un monde nouveau. Quelques prêtres, « l'Evangile en main, assis sur des ruines, ressuscitaient la « société au milieu des tombeaux, comme J.-C. rendit la vie « aux enfants de ceux qui avaient cru en lui. »

Maintenant, Messieurs, quel mot doit clore tous ces discours? un mot d'adieu.

Cela est triste, oui, car il annonce une séparation; mais, sondez cette expression, faite exprès par nos pères; vous trouverez dans sa racine un parfum archéologique et un principe d'union qui dilate le cœur et le satisfait.

Le Dieu de la science est partout pour diriger l'homme dans la route de la vertu et vers le bonheur. Les vrais savants sont partout dans leur patrie, et quelque cercle de la science qu'ils parcourent, ils ont tous pour centre commun, LA VÉRITÉ.

Adieu donc, homme illustre, géant de science et de courage, à qui nous devons ces croisades en faveur de nos monuments; vous en êtes le premier sauveur; vous les avez reconquis sur les Barbares.

La Religion et la Patrie s'unissent pour vous rendre de solennelles actions de grâces.

Vous qui êtes ses amis de prédilection aussi bien que ses émules dans la science ; vous qui, avec lui, formez la pléiade arrêtée aujourd'hui sur notre horizon ; et vous, nobles étrangers, nos amis conquis en cinq jours, qui, comme des astres épars sur divers points de l'espace, êtes venus à point et à heure pour augmenter la lumière, partagez avec lui notre gratitude et nos vœux.

Je me sens fier, je suis heureux, et je pense que vous partagez tous mes sentiments, quand je trouve réunis dans cette enceinte le Triumvirat de notre archéologie nationale : M. DE CAUMONT, auteur du *Cours d'antiquités monumentales*, fondateur et directeur des Congrès ; — M. DIDRON, rédacteur des *Annales archéologiques*, présent d'esprit et de cœur, par ses vœux qui n'ont pu se réaliser ; — et M. DE MONTALEMBERT, historien de notre St.-Bernard, qui, par son savant rapport sur Notre-Dame de Paris, dont les conclusions ont toutes été adoptées par la France, faisait monter pour ainsi dire l'ARCHÉOLOGIE au niveau d'une puissance, avec laquelle il faudrait désormais compter.

O ville de Troyes, patrie bien aimée, antique cité des Henry, des Thibaut, des Urbain, des Hervée, des Joinville, des Mignard et des Girardon ; nous le savions déjà, tu n'es pas, oh non ! la moindre des cités de ce puissant empire. Mais ces nombreux pélerins de la science, accourus pour te voir, nous ont appris de toi des choses échappées à nos études et à notre admiration. Nous t'aimions déjà, comme des enfants aiment leur mère et une noble mère ; nous t'aimerons encore davantage.

Sois bénie mille fois !

Sois bénie, avec tes magistrats, sentinelles vigilantes, remparts de l'ordre, de la justice et de la paix ;

Avec ton pontife au noble cœur et à la bouche d'or, gardien de la vérité ;

Avec tes citoyens et tes nombreux enfants.

Sois bénie dans toute l'étendue du département dont tu es l'âme et le centre ; dans ton agriculture, ton industrie, ton commerce ; dans les arts, les lettres et les sciences cultivés par tes enfants avec succès et avec amour.

Marche en avant, prospère et règne dans le monde de la civilisation.

Mais, au milieu de tes gloires nouvelles, au milieu de l'agitation qui en est inséparable, au milieu de tes labeurs et aux jours, qui si souvent reviennent, de l'angoisse et de la douleur, ne te laisses pas abattre ; élève la tête et regardes tes temples : ils seront toujours ta couronne et tu trouveras sous leurs voûtes sacrées le repos du cœur, de pures jouissances, et un enseignement divin, qui, en te guidant dans la vie, t'assurera d'immortelles espérances.

Que bientôt l'église d'Hervée soit relevée de ses ruines.

Que St.-Urbain soit complété.

Montre quelquefois ce monument de ta gloire à tes enfants; dis-leur comment le premier de tous, Urbain IV, au faîte de la grandeur, n'a pas oublié son humble origine ; comment il s'est souvenu du pays qui l'avait vu naître ; comment il a honoré toujours l'honnête artisan qui lui avait donné le jour ; dis au plus pauvre ce que la religion a fait pour l'un d'eux, qui lui a offert un cœur plein de noblesse, de savoir et de vertu.

Enfin, que la mémoire de saint Loup, appelé par ses contemporains : « le Père des Pères, l'Evêque des Evêques, le Prince des Prélats des Gaules, la Règle des mœurs, la colonne de la vérité, l'Ami de Dieu, le Médiateur des hommes auprès du Ciel, » soit remise en plus grand honneur !

Que dans un avenir prochain le clergé, les magistrats, le peuple fidèle et tous les habitants de Troyes réunis, fassent

un triomphe au Pontife, sauveur de la patrie, et que désormais on lise sur le marbre :

ICI
D'APRÈS LA TRADITION
SAINT LOUP ÉVÊQUE DE TROYES ARRÊTA ATTILA
LE PONTIFE SAUVA LA PATRIE
MENACÉE PAR CINQ CENTS MILLE BARBARES.

La parole est ensuite à M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube, qui prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Le moment approche où les assises de la science archéologique vont se clore dans notre département, pour toujours peut-être, pour long-temps du moins.

Avant de nous séparer de nos illustres visiteurs, ne suis-je pas certain d'exprimer les sentiments de tous ceux de nos concitoyens qui ont assisté aux séances du Congrès, en adressant à MM. les membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques, nos sincères et profonds remercîments pour les lumières qu'ils sont venus apporter au milieu de nous.

L'archéologie, dont nous venons d'entendre les plus brillants apôtres, est, pour ainsi dire, une science toute nouvelle; car, jusqu'à ces derniers temps, elle ne s'était pas vulgarisée et était restée le partage de quelques rares adeptes; et, naguères encore, beaucoup se seraient demandé qu'est-ce que c'est que l'archéologie? à quoi sert l'archéologie?

L'archéologie, Messieurs, nous le savons aujourd'hui, c'est ce passé rappelé à la vie par l'étude de ses monuments, c'est l'histoire de nos pères mise sous nos yeux en caractères irrécusables et à l'abri des erreurs ou des passions de l'historien.

En effet, lorsque vous voyez ces magnifiques basiliques élevées au milieu de nos cités, ces églises de nos villages si modestes quelquefois, mais portant toute l'empreinte des sentiments de piété profonde qui ont présidé à leur construction. — Douterez-vous que votre pays ait toujours été un pays de foi, lorsque vous découvrez ces tombeaux construits souvent à si grands frais, mis avec tant de soin à l'abri de toute atteinte, renfermant les objets les plus chers, pendant leur vie, à ceux dont ils consacrent la mémoire, douterez-vous du respect de vos pères pour la cendre des morts? A l'aspect de ces bastions qui flanquaient l'enceinte de nos villes, de ces tourelles, de ces pont-levis qui défendaient l'entrée de tant de châteaux des barons et des seigneurs de tant de bourgs et de villages, vous reportant à ces temps reculés, n'éprouvez-vous pas un serrement de cœur à la pensée de toutes ces divisions, de ces guerres intestines qui promenaient partout la ruine et la dévastation? Et ne ressentez-vous pas un profond sentiment de reconnaissance pour ce pouvoir fort et tutélaire, élevé par nos rois, affaibli par la tourmente de 93, heureusement restauré de nos jours, et qui nous donne à tous, sous l'égide des lois, la paix et la sécurité?

Et n'avez-vous pas admiré, Messieurs, avec quelle prodigieuse facilité, avec quelle rapidité de coup-d'œil, avec quelle certitude de jugement, l'archéologie assigne à chaque monument, à chaque vestige du passé, son époque et sa raison d'être?

C'est que nos pères avaient une plus grande fixité d'idées que nous, c'est qu'ils agissaient sous la pression de pensées plus fortes, sous l'inspiration et le sentiment d'une foi plus vive et plus commune à tous, c'est qu'ils n'avaient pas encore dit : *il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde!* Voilà pourquoi chaque époque a son caractère propre et distinctif, voilà comment l'archéologue saisit la transition de

l'époque romane à l'époque ogivale, comment, en vous signalant les monuments appartenant au gothique, au gothique fleuri, à la renaissance, etc., il voyage, sans s'égarer, dans les XIIe., XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles, qui, pour lui, n'ont plus de secrets.

Et à cette occasion, Messieurs, me permettez-vous de vous faire part d'une pensée qui me préoccupe. Si je songe aux archéologues à venir, je me demande, lorsqu'ils étudieront notre époque, devenue pour eux l'histoire ancienne, quel caractère ils lui reconnaîtront, si ce n'est, peut-être, de n'en avoir aucun.

Je me trompe, Messieurs, l'époque qui vient de s'écouler pourra, sans doute à bon droit, s'appeler le siècle du badigeon; mais rassurons-nous bien vite, le reproche que ce mot comporte n'arrivera pas jusqu'à nous, et grâce au zèle éclairé, au dévouement sans borne des hôtes savants que nous possédons aujourd'hui, et qui portent successivement sur tous les points de la France le flambeau de la science et les trésors de leur goût et de leur érudition, notre âge aura plutôt droit au titre de siècle réparateur, siècle de restauration.

En effet, Messieurs, vous avez pu le remarquer dans le cours des séances auxquelles vous avez assisté, l'œil perçant de l'archéologue sait découvrir sous les couches de peinture qui les empâtent, sous les boiseries maladroites qui les cachent, des beautés et des merveilles depuis long-temps ignorées, et il suffit de faire disparaître, sous l'autorité de sa parole, les obstacles malencontreux qui dérobent à la vue tant de créations précieuses, pour rendre à nos monuments leur beauté première et pour remettre dans tout son jour le génie de leurs auteurs.

Espérons aussi que le temps des mutilations et des dégradations est à jamais passé, car s'il arrivait un jour qu'un zèle sinon impie, du moins inintelligent, voulût porter la main

sur l'un de ces vieux vestiges du passé, l'archéologie élevant sa grande voix lui crierait aussitôt (1) : « Arrêtez, impudent, ce monument que vous allez mutiler, cette pierre baptismale qui nous paraît informe et que vous voulez remplacer par une autre plus gracieuse, c'est votre plus beau titre de gloire; il fut une époque où toute église n'avait pas le droit du baptême, et cette cuve baptismale grossière, qui porte sa date avec elle, en même temps qu'elle prouve l'ancienneté de l'édifice, établit son importance d'autrefois, ce sont ses quartiers de noblesse, » et la pierre dix fois séculaire sera sauvée.

Continuez donc, MM. les membres de la Société française, continuez l'œuvre que vous avez si bien commencée. Achevez d'initier la France à vos études, et partout où vous aurez pu arracher un monument historique à la destruction, partout où vous aurez pu contribuer à une restauration, où vous aurez éclairci un fait douteux, expliqué une difficulté, vous éprouverez la satisfaction que procure toujours la conscience d'un peu de bien accompli.

Au moment où vous allez vous éloigner de nous, qu'il me soit permis de vous dire que nos cœurs vous accompagneront et que nous ne serons jamais étrangers à vos travaux, à vos succès.

Soyez fiers de votre mission, car si l'on a pu dire de Montesquieu qu'il avait retrouvé les titres perdus du genre humain, on peut, à aussi bon droit, glorifier l'archéologie moderne d'avoir reconstruit nos monuments détruits, et d'avoir exposé à nos yeux étonnés la magnificence des temps passés.

Je n'achèverai pas, Messieurs, ces paroles d'adieu, sans donner une larme à la mémoire d'un homme qui a manqué à la solennité de ce Congrès, du savant, modeste et regret-

(1) Voir la deuxième séance du 12 juin.

table Arnaud. Enlevé par une mort prématurée à la science archéologique, dont il fut le révélateur parmi nous, et qui était sa passion dominante, il aurait, sans aucun doute, jeté les lumières de son profond savoir sur les graves discussions de cette assemblée, et son érudition aurait pu contribuer à résoudre plus d'un problème.

Heureusement, Messieurs, il n'est pas mort tout entier, et avant de descendre dans la tombe, il a élevé un monument impérissable; tous, en jetant un coup-d'œil rapide sur l'exemplaire du Voyage archéologique déposé sur le bureau, vous avez pu juger de la légitimité de nos regrets pour ce collègue qui était l'un des membres les plus utiles de notre Société. Et lorsque ce beau travail, qui devient une des richesses de notre pays, continué par l'album pittoresque de M. Fichot, et sa reproduction des verrières de St.-Pierre, aura été complété par la publication du Portefeuille archéologique de M. Gaussen, qui est en cours d'exécution, et dont les premières livraisons dénotent un véritable talent, notre département, sous ce rapport, ne le cédera à aucun autre; et s'il est un des plus riches en monuments historiques, il ne devra pas être moins fier de ses artistes éminents.

J'ai fini, Messieurs, et cependant il faut que j'abuse encore pendant un moment de votre indulgente attention, pour vous faire part d'un souvenir que réveille en moi la position que j'occupe ici. Etranger jusqu'à ce jour aux études archéologiques, profane dans un cercle d'élus, appelé par le hasard de la présidence annuelle de la Société académique du département de l'Aube à l'honneur de siéger à ce bureau, au milieu de ces savants qui m'entourent, assis en ce moment entre l'une des gloires les plus éclatantes de notre éloquence parlementaire, l'un des plus grands caractères de notre époque, et le président de ce Congrès, personnification vivante de l'archéologie moderne, je me rappelle involontaire-

ment le mot de ce doge de Venise, venu à Paris sous l'ascendant irrésistible de Louis XIV : après qu'il eut visité Versailles et exprimé son admiration de tout ce qu'il avait vu, quelqu'un lui ayant demandé ce que, parmi ces magnificences, création et témoignages de la puissance et de la gloire d'un grand roi, au milieu de ces merveilles entassées par la nature et par l'art, il trouvait de plus rare et de plus extraordinaire, il n'hésita pas à répondre : ce que je trouve de plus extraordinaire ici, c'est de m'y voir.

Les paroles chaleureuses de M. Ferrand sont couvertes d'applaudissements.

Après lui, M. le maire de Troyes témoigne de la gratitude de ses concitoyens et adresse ses propres remercîments aux dignitaires de la Société française et aux membres du Congrès.

M. de Caumont répond par quelques mots bien sentis et annonce d'ailleurs que le Congrès n'est pas encore dissous ; qu'une dernière séance aura lieu demain sous la présidence de M. le comte de Montalembert, et que les Assises scientifiques de Champagne s'ouvriront ensuite sous la présidence de M. le comte de Mellet.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,
A. GAYOT.

Séance du 14 juin.

Présidence de M. le comte DE MONTALEMBERT.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont ; Parigot ; Ferrand-Lamotte ; Camusat de Vaugourdon ; de Glanville ; de Mellet ;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

M. le Président invite le Congrès à désigner trois de ses

membres comme délégués à la réunion générale annuelle des Sociétés savantes. Le Congrès confie cette délégation à MM. *Ferrand-Lamotte*, *Ernest Bertrand* et *Drouet*.

M. le Président annonce ensuite qu'à la fin de la séance on procédera à un scrutin secret pour la nomination de trois candidats à la place devenue vacante à l'Institut des provinces par la mort de M. Bandeville, chanoine de Reims.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal.

M. Darbois de Jubainville dit que l'étymologie *(villa regis)* donnée à Villerey dans le procès-verbal n'a pas plus de valeur que celle de *Troja* donnée autrefois à Troyes; il demande qu'on remplace les mots *Villa Regis* par *Villariacus*.

M. Pigeotte demande qu'à la liste des monuments civils dignes d'être reconnus historiques, on ajoute la maison dite de l'Election, rue de la Monnaie.

M. Aufauvre fait la même demande pour l'ancien hôtel de Mauroy, rue de la Trinité.

M. Gayot réclame la même faveur pour l'ancien hôtel de Marigny, rue du Mortier-d'Or.

Ces propositions sont adoptées : ces trois édifices sont recommandés vivement à la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur.

M. Aufauvre cite comme l'un des ponts les plus anciens et les plus intéressants du département, celui de Fouchères.

M. Violet-Leduc fait remonter l'époque de sa construction jusqu'au XIIIe. siècle.

M. Uhrich, ingénieur en chef, dit que le pont de Fouchères est sans doute très-ancien, mais que, sous les autres rapports, il est peu digne d'intérêt; son architecture n'a aucun caractère : les matériaux dont il a été construit sont de petits moellons très-mal travaillés.

En général, les ponts construits dans ces temps reculés s'appuient sur des piles dont le parement seul est maçonné.

L'intérieur n'est rempli que de sable et de gravois sans mortier. De là la difficulté de les réparer et la promptitude de leur ruine dès qu'une brèche s'y fait remarquer.

M. de Caumont pense, au contraire, que ces ponts sont beaucoup plus solides que des ponts de grand appareil. Il cite, en Normandie, un petit pont du XIVe. siècle qui, avec ses arches de petit appareil, avait bravé l'effort des eaux pendant des centaines d'années ; les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'ont démoli et remplacé par un autre pont construit en beaux blocs et avec toutes les conditions de solidité actuellement *exigées ;* dès l'année suivante, leur ouvrage s'est trouvé impuissant à résister aux grandes eaux : il a été emporté par la première crue.

M. Uhrich ne conteste nullement la solidité du petit appareil ; les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'emploient eux-mêmes généralement. Il n'a entendu blâmer dans les ponts anciens dont on a parlé que l'absence de matériaux solides dans l'intérieur des maçonneries.

Un membre dit que le pont de Fouchères porte encore sur ses vieilles pierres une preuve de son antique origine ; ce sont de grands anneaux destinés à amarrer les bateaux ; or, il y a des siècles que la Seine a cessé d'être navigable dans ces parages.

M. de Montalembert ajoute beaucoup d'importance à cette information ; il recommande le pont de Fouchères à la sollicitude des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il s'empresse d'ailleurs de reconnaître que la bonne intelligence s'établit tous les jours de plus en plus entre les archéologues et les ingénieurs de l'Etat.

Ces derniers montrent partout des sentiments conciliants et éclairés : la présence de M. l'ingénieur en chef de l'Aube au milieu des membres du Congrès, ses paroles pleines de bienveillance, sont une preuve évidente de ce bon accord.

M. l'abbé Tridon dit que le pont de Fouchères a onze arches; deux ont été coupées et ont été rétablies en bois. Auprès d'une des piles du milieu, il existe une excavation, une sorte de gouffre où l'eau se précipite, et qui menace l'existence du pont. Les habitants attachent beaucoup d'importance à la conservation de ce monument, dont ils attribuent la construction aux Romains : ils s'imposeront de lourds sacrifices, s'il le faut, pour sa restauration. Il est bien à désirer que l'administration vienne à leur secours.

Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

M. Aufauvre demande que le Congrès joigne aux édifices pour lesquels il a réclamé le titre et des priviléges de monuments historiques, l'église de Trouan-le-Grand : rien ne manque à ce vaisseau, du XIIe. ou XIIIe. siècle : portail magnifique, archivolte remarquable, sculptures, bas-reliefs; il réunit tout.

La proposition de M. Aufauvre est adoptée.

M. l'abbé Tridon, comme nouvelle preuve de l'urgence qu'il y a à placer l'église de Villemaur au nombre des monuments historiques, annonce que des offres ont été faites récemment pour acheter le magnifique jubé de cette paroisse; on a proposé une somme de 30,000 francs.

M. de Montalembert dit qu'heureusement des turpitudes pareilles ne sont plus possibles à présent; si de semblables actes se produisaient, ils seraient sévèrement réprimés : le Gouvernement a déjà poursuivi et les tribunaux ont déjà fait justice dans des circonstances semblables.

M. Sollier demande à rétablir les faits pour ce qui regarde le jubé de Villemaur. Les craintes exprimées par M. l'abbé Tridon ne sont point fondées. Un visiteur a en effet offert d'acheter le jubé; mais le Maire et le Curé ont rejeté cette offre avec indignation.

M. de Montalembert annonce que, dans une séance spé-

ciale, la Société française pour la conservation des monuments, voulant récompenser le zèle et le talent de MM. Fiéhaux, Gaussen et Jardeaux, leur a voté à chacun une médaille d'argent.

M. Babeau dit que, dans notre pays, les anciens constructeurs avaient l'habitude d'écrire leur pensée sur leurs œuvres et gravaient au front de leurs édifices, soit civils, soit religieux, des inscriptions tantôt spirituelles, tantôt touchantes, toujours originales et curieuses. Ces témoignages naïfs des opinions et des coutumes de nos ancêtres s'effacent ou se détruisent chaque jour et auront bientôt disparu. Ne serait-il pas désirable que les instituteurs fussent chargés de relever ces inscriptions, chacun pour sa commune?

Ces documents ainsi recueillis et ensuite centralisés présenteraient un grand intérêt.

Le Congrès accueille ce vœu avec beaucoup de faveur et l'appuie très-vivement.

M. de Montalembert demande la permission de soumettre à l'assemblée, avant d'ouvrir le scrutin, quelques considérations sur le mouvement archéologique en France depuis quarante ans. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« En venant clore cette session du Congrès archéologique, je vous demande la permission de vous adresser quelques considérations courtes et familières sur la situation actuelle des études archéologiques en France, en généralisant ce qui vous a été si bien dit hier par M. l'abbé Tridon sur la renaissance de l'art chrétien en Champagne : je crois que cette situation générale est de nature à nous inspirer satisfaction et confiance.

« Pour la bien juger, procédons par voie de contraste, et

reportons-nous à l'état des choses et des esprits, en ce qui touchait les monuments historiques et religieux, il y a cinquante ans, ou même il y a vingt et trente ans.

« Ce qui régnait alors, vous le savez, Messieurs, c'était une ignorance grossière, un mépris absolu pour toutes les œuvres de nos aïeux. Ces misérables dispositions dominaient également l'administration, les artistes, les savants, le clergé lui-même. Pendant les premières années de ce siècle, sous des gouvernements réguliers et puissants, on a plus détruit que sous la Terreur. La *bande noire* régnait en souveraine absolue. Elle trouvait des complices partout. On ne témoignait de l'intérêt aux monuments que lorsqu'ils paraissaient celtiques ou romains. Personne ne défendait notre art chrétien et national, cet art où la poésie déborde et où le bon sens s'élève jusqu'au génie. Le moyen-âge était condamné sans appel. La pioche et le marteau s'abattaient sans relâche sur les débris de notre passé. Eglises, abbayes, châteaux, hôtels-Dieu, hôtels-de-ville tombaient à l'envi. Encore un peu, et le sol de la France allait être définitivement déblayé de tout souvenir importun. C'est alors que l'on voyait disparaître, sans que personne s'en étonnât ou s'en plaignît, les quatre tours qui flanquaient si bien le donjon de Vincennes, la merveilleuse abbaye de St.-Bertin à St.-Omer, la tour de Louis-d'Outre-Mer de Laon, et dans chacune de nos villes, chacune de nos provinces, tant d'autres monuments inappréciables. C'est alors que dans ce département de l'Aube où nous sommes, l'on renversait en pleine paix le palais de vos comtes de Champagne à Troyes, et Clairvaux, ce vaste et célèbre sanctuaire de Clairvaux, que ni la gloire incomparable de saint Bernard, ni le tombeau de ce grand homme, ni la sépulture de tant d'autres saints et de tant de princes et personnages historiques ne purent préserver du plus stupide vandalisme.

« Et ce qu'on édifiait n'était certes pas propre à consoler

de ce qu'on renversait. Nous avons encore sous les yeux, dans presque toutes nos villes, ces constructions pitoyables qui datent des premières années de ce siècle et qui déjà excitent notre risée. Lorsqu'on daignait épargner nos églises, nos cathédrales, c'était pour les restaurer avec un mépris étrange des moindres notions de l'histoire, ou pour les encombrer d'ornements ridicules et d'objets disparates. La première fois que je suis entré dans votre magnifique cathédrale de Troyes, je me souviens d'y avoir vu une toile immense et hideuse, intitulée *La transfiguration de N.-S.*, dont il m'est resté une si pénible impression que je me félicite de n'avoir pas encore eu le temps d'aller revoir la cathédrale de peur d'y retrouver le tableau.

« Et cependant déjà alors l'aurore d'un temps meilleur commençait à poindre. Aujourd'hui le jour s'est complètement levé, et nous pouvons, nous devons tous nous réjouir de la transformation dont nous avons été les témoins et que beaucoup d'entre vous ont secondée. En effet, pendant ces glorieuses et fécondes années où la France vivait de toute sa vie; où, vaincue et écrasée par l'Europe entière sur les champs de bataille, elle se releva pour réagir à son tour sur l'Europe; où elle sut pénétrer, dominer, subjuguer cette même Europe, par l'empire de son génie, de sa liberté, de sa tribune, de sa poésie, de sa littérature, comme par le spectacle de ses luttes et de son inépuisable activité; où elle vengea sa défaite en faisant régner partout ses livres, ses idées, ses passions même, et le désir ardent et universel de posséder et d'imiter les institutions françaises; pendant ces mémorables années, dis-je, la régénération de la vie politique, littéraire, et surtout religieuse entraîna enfin la régénération de l'art et de l'archéologie. De toutes les résurrections qui se firent alors, celle-ci a été la plus tardive; mais elle promet d'être la plus durable, la plus féconde et la plus efficace. On a pour ainsi

dire découvert le moyen-âge : on a reconnu que la France était une mine inépuisable de monuments et de chefs-d'œuvre qui n'avaient rien à envier ni à l'antiquité, ni aux pays étrangers. L'art chrétien et national a été successivement retrouvé, célébré, enseigné et pratiqué. Cette heureuse réaction a survécu à toutes nos variations politiques ; elle a triomphé des oppositions les plus acharnées, et jusqu'à présent on ne la voit menacée par aucun symptôme d'un retour fâcheux aux anciennes erreurs. En vain, dans les régions de l'enseignement officiel, semble-t-on rester opiniâtrement fidèle aux traditions de l'époque ignorante et méprisante que je signalais tout-à-l'heure : à peine échappés à l'école, nos artistes, nos jeunes architectes surtout protestent contre cet enseignement par leurs études personnelles, par leurs publications, par leurs constructions. Grâce à eux, nous n'avons plus à rougir en nous comparant à l'Angleterre et à l'Allemagne ; les restaurations qu'ils ont entreprises, les édifices qu'ils sont en train de construire ne perdront rien à être rapprochés des travaux contemporains à Westminster ou à Cologne.

« Le clergé tout entier est entré dans la voie réparatrice. Encouragé par les préceptes et l'exemple de plusieurs illustres évêques, il s'est dévoué au salut des monuments de la foi de nos pères avec un zèle, une intelligence, une activité que nos pères eux-mêmes ne connaissaient plus depuis deux siècles. Et non-seulement il apprend à conserver et à restaurer comme on doit restaurer et conserver les anciennes églises, mais encore il veut que les églises nouvelles portent l'empreinte de la tradition catholique et française. De toutes parts ils élèvent des églises romanes ou ogivales, et bientôt on ne voudra ni supporter, ni comprendre que des temples grecs, des édifices d'un style hybride et inqualifiable viennent usurper une place qui doit appartenir exclusivement aux inspirations du génie chrétien.

« Les pouvoirs publics ont fini eux-mêmes par céder à l'entraînement général. N'oublions jamais qu'au lendemain d'une révolution qui semblait menaçante, surtout pour les débris de ce qu'on appelait l'ancien régime, un ministre éminent, grand orateur et grand historien, M. Guizot, a étendu la main omnipotente de l'Etat sur les chefs-d'œuvre du passé, en faisant inscrire au budget de l'Etat un chapitre spécial pour la conservation et la réparation des monuments historiques et en créant l'inspection générale de ces monuments successivement gérée par deux hommes d'un esprit aussi délicat que distingué, MM. Vitet et Mérimée. N'oublions pas non plus l'impulsion donnée aux études archéologiques en province par M. de Salvandy, lorsqu'il créa le comité historique des arts et monuments, avec son bulletin naguère si intéressant, et avec cette armée de correspondants où se retrouvaient les noms de tous les plus intelligents défenseurs de l'art et de l'histoire.

« Les Chambres, de leur côté, se sont toujours prêtées avec empressement aux désirs du Gouvernement sous ce rapport. Elles se sont montrées généreuses envers nos monuments toutes les fois qu'on les en a priées. Au milieu des agitations de la politique, cet intérêt sacré n'a jamais été négligé. Au plus fort de la lutte entre l'Eglise et l'Etat sur l'enseignement, on a pu plaider avec succès aux deux tribunes la cause de Notre-Dame de Paris. Le vieux Louvre a été admirablement restauré, grâce surtout à l'initiative de M. Thiers, pendant les jours les plus orageux de la République, et l'un des derniers actes de la dernière assemblée législative a été de voter un crédit extraordinaire de deux millions peur la restauration des cathédrales de France, sur le rapport d'une commission que j'avais l'honneur de présider. Nous devons espérer que le gouvernement actuel ne se montrera point infidèle à la noble sollicitude de ses devanciers : déjà l'on an-

nonce qu'il destine un secours généreux à l'immense et sublime cathédrale de Laon, si cruellement menacée. Dieu veuille seulement que le secours arrive avant que la cathédrale ne s'écroule.

« Ainsi donc, Messieurs ; ayons confiance et réjouissons-nous. Certes nous aurons encore à lutter contre les dédains des uns, contre la mauvaise volonté des autres, et surtout contre la parcimonie d'un trop grand nombre de corps constitués. Nous verrons encore démolir ou dénaturer plus d'un monument digne d'admiration ou d'intérêt ; mais sachons bien que notre cause est gagnée. Il nous restera le devoir et le mérite de la persévérance dans l'œuvre commencée il y a vingt ans sous peine de la voir dégénérer et s'éteindre. Mais tout annonce qu'elle durera et que nous verrons de plus en plus ce que nous voyons déjà, c'est-à-dire notre art ancien et historique compris, étudié, restauré et appliqué jusque dans les moindres détails, depuis les voûtes aériennes qui couronnent nos églises, jusqu'aux carrelages historiés et émaillés destinés à remplacer ces tristes dalles noires et blanches qui leur servent de pavé moderne. Bientôt la flèche de la Sainte-Chapelle, en se dressant de nouveau au centre de Paris, dans la plus belle position qu'offre peut-être aucune ville du monde, viendra témoigner à tous que l'heure de la renaissance de l'art catholique et national a définitivement sonné.

« Sans doute, dans cette renaissance, tout n'est pas irréprochable ; on peut beaucoup critiquer et se moquer dédaigneusement de telle tentative avortée, de telle exagération puérile. Mais, comme je l'ai dit ailleurs, on peut avoir raison dans le détail et se tromper sur l'ensemble. Les échecs partiels ne changent rien au résultat général. Quoi qu'on fasse, la marée monte, le flot marche. On ne voit pas bien ce qu'il gagne à chaque moment donné. Dans ses mouvements réguliers, mais intermittents, il semble reculer autant qu'avancer, et ce-

pendant il fait chaque jour sa conquête imperceptible, et chaque jour le rapproche du but marqué par la providence. Messieurs, la justice exige que nous sachions rendre un hommage légitime à ceux qui ont été les auteurs et les principaux instruments de cette régénération. Parmi eux, il est trois noms qui se recommandent sans réserve à votre reconnaissance et à celle de la postérité. Je ne crois pas me laisser égarer par l'amitié en réclamant une place hors ligne pour M. Rio, dont le livre jusqu'à présent unique sur la peinture chrétienne en Italie a initié tant de lecteurs et de voyageurs aux plus pures merveilles de l'art religieux. Vous connaissez tous M. Didron, son infatigable activité, son dévouement un peu belliqueux à notre cause, ses publications, qui ont tout fait pour répandre dans le public, et surtout dans le clergé, le goût et l'intelligence des trésors qui nous restent. Mais avant tout, vous rendrez hommage avec moi à M. de Caumont, au fondateur de nos Congrès. Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé en quelque sorte à la vie l'art du moyen-âge; il a tout vu, tout étudié, tout deviné, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui pouvait être sauvé, et pour découvrir non-seulement les monuments, mais ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer et les comprendre. Il nous a tous éclairés, encouragés, instruits et rapprochés les uns des autres. Qui pourrait dire les obstacles, les mécomptes, les dégoûts de tout genre contre lesquels il a dû lutter pendant cette laborieuse croisade de vingt-cinq années? Les honneurs auxquels il avait droit ne sont pas venus le trouver. Sachons lui en tenir lieu par notre affection, notre reconnaissance, notre respect. Je lisais l'autre jour dans l'admirable livre de Mme. de Staël, intitulé: *Dix années d'exil*, qu'en arrivant à Salzbourg elle avait vu une grande route percée dans le roc par un archevêque, et à

l'entrée de ce vaste souterrain le buste de ce prince avec cette inscription : *Te saxa loquuntur.* Messieurs, quand nous élèverons un buste ou une statue à M. de Caumont, nous y graverons ces mots : *Te saxa loquuntur !* Et ces pierres, ce seront les monuments de notre vieille France, c'est-à-dire les plus nobles pierres qu'on puisse voir sous le soleil. »

Cette improvisation, qui reçoit un surcroît d'intérêt du ton si naturel et de l'accent si convaincu de l'orateur, est écoutée avec avidité par l'auditoire et couverte d'unanimes applaudissements.

M. le Président déclare ensuite ouvert le scrutin pour la nomination de trois candidats à l'Institut des provinces. Il invite tous les membres présents à prendre part au vote.

Le scrutin est fermé, après que M. le Président a demandé à plusieurs reprises si quelque membre a omis de voter. Il résulte du dépouillement que MM. l'abbé Tridon, Corrard de Bréban et Amédée Gayot ont obtenu une grande majorité : ils sont en conséquence proclamés candidats à l'Institut des provinces.

La séance est ensuite levée par M. le Président, qui déclare close la XXe. session du Congrès archéologique de France.

L'Inspecteur des monuments de l'Aube,
L'abbé TRIDON.

L'un des Secrétaires-généraux,
A. GAYOT.

Vu par le Directeur général de la Société française pour la conservation des monuments :

A. DE CAUMONT,
Fondateur des Congrès scientifiques.

PROCÈS-VERBAUX

DES

VISITES FAITES PAR LE CONGRÈS

PENDANT SA SESSION DE 1853.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT MARTIN-ÈS-VIGNES ET A LA CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE,

LE JEUDI 9 JUIN 1853.

MESSIEURS,

Au milieu de l'intérêt soulevé par l'examen des questions qui composent votre programme, une idée qui doit être féconde en résultats pour chacun de nous a dû préoccuper vos esprits.

Quant à l'ouverture de ce Congrès, guidés par les données de la science, vous alliez faire asseoir notre pensée aux pieds des monuments druidiques gisant çà et là sur le sol de notre département, ou quand vous alliez la promener sur les limites du territoire des Tricasses et sur les vieilles voies parcourues jadis par les légions romaines, vous ne pouviez oublier qu'aujourd'hui, de tous côtés autour de vous, notre vieille cité troyenne conservait des monuments dont la visite doit entrer pour une large part dans le cadre de vos études.

En effet, soit que vous les considériez dans leur ensemble, soit que vous les analysiez dans leurs détails, les stations du Congrès au milieu de ces richesses de l'art seront pour nous une distraction enviée et une leçon utile.

Vous l'avez remarqué, sans doute, comme nous, l'apathie marche sans lever la tête au bas des monuments qu'elle peut admirer chaque jour, il ne faut pas lui parler des chefs-d'œuvre qu'elle coudoie à toute heure. A vous donc, Messieurs, de souffler sur cette cendre éteinte, à vous de ranimer un peu parmi nous l'enthousiasme pour les créations du génie, sous quelque forme qu'elles se présentent, à vous d'arrêter dans la rue l'indifférence qui passe et de populariser l'étude des merveilles que nous possédons en les connaissant à peine. Choisi, bien qu'indigne, pour être hier soir votre compagnon de route dans ce pélerinage scientifique, j'ai regretté bien vivement, Messieurs, et vous regretterez tous comme moi, que l'étendue de l'œuvre imposée à notre secrétaire-général l'ait empêché de comprendre ce matin dans son travail de résumé le récit de vos impressions telles qu'il aurait su les rendre. Quant à moi, simple collecteur de notes, je n'entreprendrai pas de donner à ce rapport une bien grande portée littéraire et artistique, il restera comme feuillet détaché dans votre album de touristes, mais les vœux que vous émettrez, mais vos nombreuses observations y seront fidèlement enregistrées; vous dicterez, Messieurs, le copiste tâchera d'avoir soin de sa plume.

Sentinelle avancée de nos merveilles troyennes, l'église St.-Martin-ès-Vignes devait être naturellement le point de départ de votre itinéraire. A peine avez-vous mis le pied sur le pavé de la nef, que votre déplacement a été justifié. Illuminée par le rayon oblique d'un soleil à son déclin, les admirables verrières, qui sont le regard doré des monuments religieux, ont fait flotter sous vos yeux toutes les nuances et toutes les couleurs de prisme. Les fenêtres de St.-Martin-ès-Vignes offrent de très-bons modèles du style qui régnait à la fin du XVIe. siècle et au commencement du XVIIe. M. de Caumont a désiré qu'une de ces fenêtres fût dessinée pour être annexée au procès-verbal.

Vous avez commencé votre examen par la première ver-

UNE DES FENÊTRES DE SAINT-MARTIN-ÈS-VIGNES.

rière de gauche, près la chapelle des fonts. L'iconographie

explicative de cette verrière doit vous être donnée dans le cours de cette session, et votre rapporteur se bornera à en rappeler le sujet. C'est la prise de Jérusalem par Titus. Dans le plan supérieur l'adoration des mages. Plan du milieu, premier panneau à gauche, arrivée des Romains. Deuxième panneau au milieu, siège de la ville. Troisième à droite, famine et pillage. Pour échapper au pillage, une femme avale son or, pour échapper à la famine, une mère dévore le bras de son enfant.

Plan inférieur, premier panneau à gauche, scène de vengeances, les vainqueurs égorgent, trente esclaves sont vendus par Titus pour un denier.

La verrière suivante est occupée au plan inférieur, deuxième panneau, par l'offrande de Melchisédech. Le grand-prêtre, revêtu de la tunique, de l'éphod, et couvert de la tiare, offre le pain et le vin pour remercier le Seigneur de la victoire remportée par Abraham. Ce dernier assiste au sacrifice, vêtu d'une manière splendide. Plan supérieur, visite des anges retraçant

Comme Abraham par grand dévotion
Donne à trois anges une réfection.

Ces anges paient la dette de l'hospitalité en annonçant à Sarah qu'elle sera mère.

Votre rapporteur n'a rien à vous dire des deux verrières qui suivent, la première vous ayant paru peu digne d'intérêt, la seconde, la légende de la vraie croix, étant comprise dans l'étude iconographique qui sera soumise à votre appréciation.

Je dois seulement exprimer, au nom du Congrès, le désir que le panneau central occupant le bas de cette belle légende soit enlevé, dût-il être remplacé par du verre blanc.

Luxe de détail, richesse d'ornementation, charmante variété de costumes, de personnages et de situations, voilà ce

que vous avez trouvé dans la verrière qui nous donne l'histoire de la naissance, du mariage et de la maternité de sainte Anne, destinée à être la mère de la Vierge.

C'est une délicieuse page sur laquelle l'artiste a prodigué toutes les richesses de la palette chrétienne du XVIe. siècle, et qui, du contraste qui existe entre elle et sa voisine, emprunte encore, si c'est possible, un nouveau charme et une grâce plus éblouissante.

En effet, ici les douces joies de la famille, le pudique embarras de l'épousée, la félicité intérieure de la jeune mère; là les plus sombres détails de l'Apocalypse, l'ouverture du livre des sept sceaux, la course de la mort, l'épouvantement des derniers jours, le ciel qui se retire comme un livre qu'on roule; et à côté de tout cela Babylone, la grande courtisane des Ecritures, Babylone déjà maudite, mais belle encore dans son manteau de pourpre, Babylone royale et fière dans sa robe entr'ouverte toute ruisselante de pierreries, et levant au ciel dans son orgueil le vase d'or plein des impuretés de sa prostitution.

L'heure avancée vous empêcha de donner autre chose qu'un regard fugitif au saint Sébastien qui termine cette galerie, non plus qu'aux verrières du chœur. Votre présence était attendue dans la chapelle nouvellement érigée au petit séminaire. L'ancien monument religieux de cette maison, l'église des Antonins, a été détruit par le duc de Chevreuse, ainsi que d'autres édifices appartenant aux royalistes, et les matériaux furent employés à la construction du fort qui a porté son nom.

Sauf quelques observations de détail, vous avez loué dans cette chapelle à peine terminée aujourd'hui, la beauté régulière du plan. Les parties fouillées au ciseau vous ont paru d'une exécution parfaite; les chapiteaux, un peu grêles pour leur hauteur, sont bien vidés.

Mais, il faut le dire, au milieu du juste tribut d'éloges payé par vous à M. Tridon, qui a inspiré ce travail, et à la mémoire de M. Bouché, qui l'a dirigé, vous suspendiez tous par la pensée, aux fenêtres ogivales de la nouvelle église, quelques-uns des splendides souvenirs qui vous restaient du musée que nous venions de visiter, et vous regrettiez avec nous que Blondel, le grand coloriste du XVIe. siècle, fût à tout jamais endormi dans la tombe.

Le Secrétaire rapporteur,

T.-A. DOSSEUR.

VISITE ARCHÉOLOGIQUE A LA CATHÉDRALE DE TROYES,

LE VENDREDI 10 JUIN 1853.

(Présidence de M. l'abbé TRIDON.)

MESSIEURS,

A midi, les membres du Congrès, se conformant à l'ordre du jour, se sont réunis pour visiter la cathédrale de Troyes, l'une des plus belles que possède la France.

Le Congrès a été reçu par M. l'abbé Lécorcher, vicaire-général du diocèse de Troyes, et par M. Roizard, archiprêtre de la cathédrale. Pour faire honneur aux visiteurs distingués qui venaient admirer les richesses artistiques de St.-Pierre, M. Roizard avait donné l'ordre de sonner les cloches. La visite, dirigée par M. l'abbé Tridon, commença par la chapelle de la Sainte Vierge, située au chevet de l'église, derrière le chœur; c'est à cet endroit que reposent les restes mortels de l'évêque Hervé, élu évêque en 1206, et qui était né à St.-Benoit-sur-Vannes. Hervé, à peine sur le siége épiscopal, avait arrêté le plan d'une nouvelle cathédrale, dont il ne tarda

pas à poser la première pierre. C'est par la chapelle que vous avez visitée la première que commencèrent les travaux ordonnés par Hervé. L'ogive y est encore peu prononcée, l'ornementation en est sobre et sévère; les chapelles environnantes présentent les mêmes caractères, ainsi que les deux premières travées du chœur. — Les vitraux du fond de cette chapelle sont du XIIIe. siècle; l'exécution en est très-remarquable; trois seulement sont replacés; ils représentent différents traits de la vie de sainte Anne et de l'histoire de la Sainte Vierge; les sujets sont disposés du haut en bas, ce qui ne se pratique pas ordinairement. M. l'abbé Tridon a attiré votre attention sur un des motifs du vitrail placé à droite de l'autel; ce sujet représente Nabuchodonosor voyant en songe une statue que la légende regarde comme un symbole de cette prophétie qui annonce que J.-C. viendra pour la ruine du paganisme.

Au bas de ce vitrail est figurée la fuite en Egypte; on remarque, à droite du médaillon qui renferme ce motif, la chute des statues qui furent renversées quand la Sainte Famille mit le pied sur le sol égyptien. La verrière à gauche est de Vincent Larcher.

Vous avez admiré, Messieurs, la statue de la Sainte Vierge qui orne cette chapelle et qui est due au ciseau de notre compatriote, M. Limart; vous avez ensuite parcouru rapidement les chapelles dont la restauration est à peine achevée; la fidélité de ces travaux a été l'objet d'éloges mérités, ainsi que le dallage effectué en carreaux de terre cuite et vernissée sortant des fourneaux de M. Millard. La restauration du Trésor a été généralement approuvée, sauf peut-être la balustrade de l'escalier qui a semblé laisser quelque chose à désirer.

Vous avez été ensuite introduits dans la sacristie, où M. l'abbé François, gardien du trésor, a étalé sous vos yeux des richesses artistiques dignes du plus haut intérêt.

Au nombre des objets offerts à votre examen, se trouvait la châsse de saint Loup, ornée d'émaux, ayant trait à la vie du saint évêque.

La crosse d'Hervé, l'évêque fondateur de notre cathédrale, vous a été présentée; vous avez pu en remarquer la crosse en cuivre doré et émaillé; vous y avez distingué enlacés le lion, symbole de force, et le serpent, symbole de prudence, et ces petits reptiles s'entrelaçant et formant comme une couronne. Le calice d'Hervé a été mis sous vos yeux accompagné de sa patène, sur laquelle se voit une main bénissant. Ces objets, parfaitement conservés, ont été trouvés en 1840, dans le tombeau d'Hervé, avec son anneau orné d'un saphir.

Les manuscrits évangéliaires et psautiers des Xe. et XIe. siècles ont été de votre part l'objet d'un examen attentif, ainsi que les pierres gravées dont ils sont ornés. Vous avez surtout admiré le psautier du comte Henry, écrit en lettres d'or (X^e^. siècle), dont la couverture, brisée en 93, était en ivoire sculpté. Une pièce qui a excité au plus haut degré votre intérêt, c'est un coffret d'ivoire orné de bas-reliefs et apporté à Troyes vers 1205, par le chapelain de Garnier de Trainel, évêque de Troyes, mort à la croisade. Aucun document ne peut servir à préciser l'époque à laquelle ce coffret a pu être exécuté, ni quelle interprétation on pourrait donner aux faits qui y sont représentés.

Le Trésor possède aussi une soixantaine d'émaux du XIIe. siècle, provenant des tombeaux en bronze et détruits des comtes de Champagne, Henry Ier. et Thibault III, son fils. Ces émaux représentent des ornements ou des sujets de la Bible. Vous avez examiné aussi deux aumônières d'un travail remarquable, du temps du comte Henry et de ses successeurs.

Une petite châsse ornée d'émaux sur lesquels sont représentées les vertus combattant les vices et les foulant aux pieds,

a été vue avec intérêt. Vous avez vu aussi une copie du heurtoir en bronze de la maison de l'évêque Achard Hennequin, offrant un dessin très-original.

Vous avez un instant arrêté votre attention sur un livre re-

TISSU DU XIIe. SIÈCLE RECOUVRANT UN LIVRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

couvert d'un tissu ancien (du XIIe. siècle peut-être) dont M. Thiollet a fait un dessin.

Après avoir visité le Trésor, plusieurs membres du Congrès ont désiré examiner le chœur de la cathédrale, et l'on a dû monter sur les échafaudages qui empêchent de voir cette belle architecture du XIIIe. siècle; on a été frappé de la grandeur

de cette partie depuis trop long-temps dérobée à l'admiration des visiteurs. La nef a été ensuite examinée, M. l'abbé Tridon a fait remarquer au Congrès la fenêtre qui surmonte la porte de la sacristie avec ses quinze ogives qui s'entrelacent et la fenêtre qui lui fait face du côté opposé. Dans cette dernière fenêtre, qui éclaire la chapelle dite de St.-Pierre, vous avez entendu avec intérêt la description du vitrail de Linard Gonthier, habile peintre-verrier, qui a représenté la parabole du pressoir. Vous avez admiré la couleur des draperies, dont la beauté et la vivacité, dont le ton vigoureux ne laissent rien à désirer. Vous avez remarqué la figure du donateur, Jean Pineau, chanoine, accompagné de son patron, saint Jean-Baptiste; son frère, François Pineau, était aussi représenté sur ce vitrail. Ce panneau a disparu; on n'en voit plus que la partie supérieure de saint François, patron de F. Pineau.

Entre ces figures on voit J.-C. couché sous le pressoir, dont la croix forme la pièce de pression. Le sang du Sauveur jaillit en ses plaies dans un calice d'or placé sur le devant, et de son cœur sort un cep de vigne dont les rameaux se terminent par des calices de fleurs portant chacun une figure d'apôtre, représentée à mi-corps avec ses attributs; des vignes chargées de fruits entourent cette verrière. Plusieurs armoiries de personnages contemporains éminents en dignité remplissent la partie ogivale de la fenêtre.

Vous avez quitté la cathédrale après avoir remarqué les différents styles qui témoignent des époques auxquelles elle a été achevée, XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Vous avez vu avec regret la lourde et informe tribune qui supporte l'orgue et qui produit une dissonance des plus choquantes au milieu de toutes ces merveilles de l'art ogival.

Vous avez, en partant, jeté un coup-d'œil rapide sur la façade qui présente une largeur de 159 pieds sur une élévation

de 98 pieds depuis le parvis jusqu'à la balustrade qui règne au-dessus de la rose, et qui offre à profusion toutes les richesses de l'art gothique au XVIe. siècle.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN,
Vicaire de la Madeleine.

VISITE AUX ÉGLISES SAINTE-MADELEINE ET SAINT-JEAN DE TROYES,

LE SAMEDI 11 JUIN 1853.

MESSIEURS,

Samedi dernier, 11 juin, à midi, lorsque les solennels accents des cloches de la Madeleine et de St.-Jean saluaient votre entrée dans ces églises, avec vous, et le plus petit de tous, je ne comptais point sur l'honneur de faire le compte-rendu de votre visite. En remplaçant aujourd'hui le rapporteur que vous entendiez vendredi avec tant de plaisir, je n'ai pas la prétention de vous faire oublier son savoir-dire et vous regretterez assurément que ses occupations nombreuses l'aient retenu. Toutefois, je tâcherai d'être exact, heureux encore de raconter sans intérêt, si j'ai le talent de ne pas oublier un trop grand nombre de vos précieuses observations.

Quant aux églises elles-mêmes, votre visite était pour elles une bonne fortune, puisqu'elles trouvaient en vous de savants admirateurs de leurs beautés architecturales, des censeurs justes et consciencieux des embellissements hors de raison, dont, à certaines époques, on a voulu les décorer en masquant leurs splendeurs.

La nef de Ste.-Madeleine fixa d'abord votre attention, et vous la reconnûtes comme une construction du XIIe. siècle, à laquelle, sur la rue de la Madeleine, a été récemment ajouté un portail de maçonnerie lourde et sans intérêt, qui jure complètement avec le reste de l'édifice. La partie Nord du transept présente un morceau complet de l'architecture du XIIe. siècle. Dans deux galeries superposées, l'ogive et le plein-cintre se trouvent réunis de la manière la plus élégante. C'est, selon l'expression gracieuse de M. l'abbé Tridon, l'adieu que semble donner à l'ogive qui vient de naître, le plein-cintre qui s'en va.

Ici, l'un de vous fit observer au Congrès que le point de jonction du transept et de la nef était dans un état menaçant de ruine, que des lézardes visibles à l'œil devaient faire craindre, pour une époque rapprochée peut-être, la nécessité de coûteuses réparations. Néanmoins, tout en pensant qu'il faudra plus tard entreprendre ce travail, plusieurs membres du Congrès reconnaissent que les piliers de support suffisent grandement au poids des voûtes, que les crevasses ne présentent à l'intérieur de l'édifice rien d'alarmant et qu'il n'y a pas urgence à faire des réparations.

Le transept du Sud, moins riche que le premier, offre du côté de l'abside de l'église une belle et gracieuse galerie, tandis qu'en face il ne présente aux regards que des ogives du XIIIe. siècle, à l'état d'ébauche pour les uns, et dans lesquelles plusieurs ont cru trouver peut-être le résultat de quelques réparations.

Vous avez également remarqué que les transepts de l'église combinés avec le chœur et la nef présentent l'aspect d'une croix dont les croisillons sont presque égaux.

L'architecture générale de la Madeleine vous a justement paru, Messieurs, de quelque lourdeur et pourvue d'un peu d'embonpoint, et en contemplant certaines ogives qui sem-

blent fuir, plusieurs se sont demandé, sans résoudre la question, si c'était l'effet de la volonté de l'architecte, de la pesanteur des voûtes, ou simplement parce que les colonnes en sont plus grosses à leur point de départ qu'au sommet.

Passant près du jubé que vous ne deviez examiner qu'en dernier lieu, sous une très-jolie arcature du XIIIe. siècle, et longeant des séries de bancs dont vous réclamiez la suppression, non-seulement à Ste.-Madeleine mais partout, vous laissâtes sur la gauche deux chapelles remarquables seulement, l'une par un tableau du Bon-Pasteur ; l'autre par une Sainte Famille qui n'est pas sans mérite, et arrivés devant la chapelle St.-Louis, vous procédâtes à l'examen des verrières.

La première qui frappa vos regards date de la fin du XVe. siècle et retrace, dans un grand nombre de panneaux, l'histoire du saint roi. En suivant l'ordre des sujets, nous trouvons d'abord les donataires, le sacre du roi de France, un sujet que nous n'avons pas reconnu. Ces sujets manquent de leurs légendes qui ont disparu. Plus haut, saint Louis, devenu roi de France, reçoit l'hommage de Thibaut, comte de Champagne, agenouillé devant lui. Plusieurs, dit la légende :

Sous le duc de Bretaigne,
N'eurent foi ne honneur,
Mais Thibaut, comte de Champaigne,
Rend hommage à son vrai seigneur.

A côté figure le mariage de saint Loys avec Marguerite de Provence. Les deux époux, entourés par les évêques assistants du pontife célébrant, se donnent la main.

Saint Loys par la providence
De sa mère et noble et sage

A Marguerite de Provence
Fut conjoint par mariage.

Sur un autre panneau, saint Louis est à Constantinople, dont l'empereur remet entre ses mains la couronne d'épines, les clous et le fer de la lance du soldat qui transperça le cœur de Jésus-Christ. Derrière l'empereur est un évêque qui tient avec respect l'éponge qui servit à présenter au Sauveur mourant le fiel et le vinaigre.

Le bon roi, du don l'empereur,
Met l'éponge, croix, fer de lance
Et couronne de notre Sieur
A la Sainte-Chapelle en France.

Plus haut, Louis IX fait punir les blasphémateurs, par peine et cautère de feu, en tout lieu pour l'amour de Dieu.

Dans un panneau voisin, dont la légende est illisible, on voit le pieux roi réunissant les pauvres à sa table.

Plus loin, dans un panneau à double compartiment, saint Louis distribue du pain aux pauvres, et, revêtu de son manteau royal, il leur lave les pieds; ailleurs il guérit les malades. Ces derniers sujets n'offrent à notre investigation que des légendes déformées.

Près de ce dernier panneau, le pape préside un concile auquel saint Louis assiste et dans lequel il semble prendre la parole, ce qui est confirmé par la légende :

A Lyon, en un plein concile,
Contre Frédéric l'empereur
S'offrit d'être en tout lieu utile
Pour l'Eglise et notre Sieur.

Dans la partie supérieure, on trouve des détails d'ornementation qui portent le chiffre, soit du peintre-verrier, soit

du donataire, et au milieu saint Louis, tenant à la main le plan enroulé de la Sainte-Chapelle sans doute, reçoit l'hommage de deux ouvriers qui semblent lui offrir, l'un de l'argent et l'autre les outils de construction.

Non loin de là, le roi captif annonce au monarque sarrazin les vérités du christianisme et rachète ses sujets esclaves, comme le dit l'inscription du vitrail. Puis le saint donne ses soins aux pestiférés et ensevelit les morts.

Le bon saint après toute guerre
Fut rétabli en sa franchise
Aux siens morts, puant sur la terre,
Il donne sépulture en l'Eglise.

Enfin, au sommet de la verrière, deux anges adorateurs et au milieu saint Louis avec ses ouvriers, faisant élever l'hôpital des Quinze-Vingts et la maison des Filles-Dieu.

Dans la chapelle de l'abside, dite chapelle de la communion, vous eûtes tout à la fois à admirer et à déplorer.

La verrière de gauche offre dans les contours de ses meneaux, à la partie supérieure, l'aspect d'une fleur de lis. Vous avez, dans cette partie du vitrail, reconnu le crucifiement; le sang qui s'échappe abondamment des plaies de Jésus-Christ est recueilli par des anges dans des coupes d'or. Aux pieds de la croix, la Sainte Vierge et saint Jean. Plus bas, l'annonciation, la visitation, la naissance du Sauveur, l'adoration des mages; puis, au tiers à peu près de la verrière, la figure du donataire et de la donatrice accompagnés de leurs patrons, saint François et un évêque; le mari prononce ces paroles : *in te, Domine, speravi;* l'épouse : *miserere mei, Deus;* et autour de chacun d'eux s'enroule cette devise curieuse : de bien en mieux. Le reste de la fenêtre est occupé par différentes scènes de la création : Dieu, habillé en pape, forme le chaos, crée la lumière, sépare les eaux, donne le

jour aux poissons, aux oiseaux, aux quadrupèdes, forme l'homme et la femme. Adam chassé du paradis terrestre se bâtit une demeure ; Caïn et Abel offrent chacun un sacrifice et celui du premier est rejeté, enfin Caïn tue son frère Abel et se voit condamné à errer sur la terre.

Les panneaux du bas de ce vitrail et ceux de celui qui lui fait face, et qui représente l'arbre de Jessé, sont des parties plus ou moins complètes de la vie de saint Eloi, dont vous allez bientôt demander la restauration. La fleur de l'arbre de Jessé est la Sainte Vierge portée sur un lis.

Malheureusement, dans cette chapelle, le vitrail du fond, dont l'effet devait être si beau et si riche, n'existe plus, ou plutôt vous avez constaté son existence et reconnu qu'avec ce qui en reste encore et les parties répandues çà et là, plus ou moins complètes en différents endroits de l'église, on pourrait facilement le reconstituer aux deux tiers environ. Vous avez observé que la dépense des travaux de restauration et de complément serait loin d'être bien grande ; des renseignements vous ont été donnés sur les démarches déjà faites pour en obtenir la restauration ; et unissant votre voix puissante à l'avis déjà donné plusieurs fois, et notamment en 1848, par M. Sagot, membre de la Société française, vous avez unanimement émis le vœu de la voir revivre, et voté la disparution immédiate d'un ignoble rétable du plus mauvais goût, jeté là par je ne sais quelle maladroite inspiration.

En arrivant à l'autel de la Vierge, placé au pied d'un magnifique vitrail, vous avez paru désirer l'enlèvement de quelques vases de plâtre qui en cachent la partie inférieure. Ce vitrail, dont les panneaux du bas appartiennent à la verrière de saint Eloi dont nous venons de parler, est consacré à la passion de Notre-Seigneur. Vous y avez vu se dérouler tour à tour les scènes de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, du lavement des pieds, du jardin des Olives, de la

trahison de Judas, de Jésus chez Caïphe, la nuit du prétoire, Jésus conduit à Pilate, revêtu par Hérode du vêtement des insensés, la flagellation, le couronnement d'épines, l'*ecce homo*, Pilate se lavant les mains, le portement de croix, le crucifiement.

La verrière à côté, faite en 1506 et donnée par les chaussetiers et les confrères de la benoite Madeleine, représente la vie de cette sainte. Sur cinq panneaux de largeur, deux sur toute l'étendue du vitrail, forment le même sujet; ceux du milieu forment seuls un motif complet. Cette verrière remarquable a besoin de restauration. Il faudrait, pour la compléter, deux ou trois anges, plus cinq panneaux neufs, dont le placement exigerait la mutation de quelques-uns, emboîtés dans des places qui ne leur ont jamais été destinées. Les sujets complets représentent la résurrection de Lazare, celle de Jésus-Christ, son apparition à Madeleine, l'embarquement de cette dernière pour les Gaules avec Lazare, sa prédication aux Marseillais, la communion qu'elle reçoit des mains de Lazare, devenu évêque de Marseille, et enfin son apothéose où Madeleine est représentée s'élevant du rocher de la Ste.-Baume, où elle avait passé le reste de sa vie.

Près de ce vitrail, il en existe un autre, moins bien conservé, dont la partie supérieure offre des anges portant des écussons avec cette devise : *amor meus Jesus Christus;* puis le sacrifice d'Abraham, le buisson ardent, le serpent d'airain, Jean-Baptiste dans le désert, et Jean-l'Evangéliste dont l'aigle porte l'écritoire. L'autre partie restante retrace les scènes suivantes : songe de Constantin, la victoire, l'invention de la vraie croix par sainte Hélène, la résurrection d'un mort dans cette circonstance, et enfin le baptême de Constantin.

En général, dans toutes les verrières de Ste.-Madeleine, qui datent de la fin du XVe. siècle et du commencement du XVIe., vous avez admiré, Messieurs, la richesse du coloris,

la finesse de l'exécution, les beautés de l'ornementation et la touche des grands peintres-verriers de l'époque.

Après avoir donné votre attention aux luxuriants détails des chapiteaux qui surmontent les colonnes des piliers des bas-côtés, vous vous êtes arrêtés devant le jubé du XVIe. siècle, œuvre admirable due au talent et au génie de Jean Gualde, le maître-maçon, qui gît sous son œuvre, comme il le voulut faire mettre dans son épitaphe, sans crainte d'être écrasé. Ce jubé, qui faillit être brisé pierre à pierre en 1793, fut enduit d'une lourde couche de badigeon, sous laquelle disparurent ses dorures et ses peintures intéressantes, et que vous avez émis le vœu de voir disparaître.

Conduits sur l'emplacement de l'ancien cimetière, M. Fléchey vous fit examiner des portes il y a quelque temps encore enclavées dans une misérable boiserie exposée aux intempéries des saisons.

Ces portes, de l'époque de Henry II, ont long-temps laissé ignorer la place qu'elles occupaient. Toutefois, M. Corrard de Bréban, l'un des hommes qui s'occupent avec le plus de succès, dans notre pays, d'études archéologiques, vous fit observer qu'elles avaient dû former la clôture d'une tribune placée près de la sacristie et destinée aux magistrats du pays, et j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que les découvertes faites l'année dernière dans des réparations effectuées à la sacristie semblent pleinement justifier cette opinion.

Après avoir remarqué les derniers vestiges d'un ancien charnier régnant tout autour du cimetière, vous êtes sortis, au pied de la tour lourde et sans grand intérêt de l'église Ste.-Madeleine, par un délicieux petit portail de l'époque de François 1er., dont vous avez avec plaisir remarqué les curieux détails, en vous dirigeant vers l'église St.-Jean, but de votre seconde visite.

Eglise de St.-Jean-au-Marché. — Dans cette église, la nef et le chœur sont deux constructions qui n'étaient pas faites l'une pour l'autre. La nef est la partie la plus ancienne; elle appartient au style ogival primaire ou secondaire; le chœur, qui a plus d'élévation, se rattache à la période dégénérée de l'art gothique qui avoisine la renaissance. Malgré le disparate de style de ses deux architectures, St.-Jean présente, dans sa vaste étendue, un magnifique parallélogramme. Quand, placé au pied de la nef principale, vous avez porté vos regards à la partie supérieure, jusqu'au rond-point, vous avez remarqué deux singularités dignes d'intérêt : une déviation sensible sur la gauche de l'axe de l'église, et le déversement général et uniforme des piliers de la nef, depuis le tiers de leur élévation jusqu'à la naissance de l'arcade.

La déviation de l'axe, vous l'avez regardée, ici comme dans une foule de monuments de ce genre, comme un fait réfléchi, comme un symbole par lequel les architectes chrétiens représentaient l'attitude du Christ expirant : *Jesus, inclinato capite, tradidit spiritum.*

Quant au déversement des piliers de la nef, vous avez pensé qu'il était trop généralement uniforme pour être l'effet d'une déviation dans l'assise de l'édifice, et vous l'avez regardé, au contraire, comme un tour de force de l'architecte.

St.-Jean a vu s'accomplir sous ses voûtes deux faits importants dans l'histoire : le 2 juin 1420, le triste mariage de Catherine de France avec Henry d'Angleterre y fut béni par Henry de Savoisy, archevêque de Sens; et Louis-le-Bègue y fut sacré. Le souvenir de ce dernier événement est consigné dans une verrière bien endommagée que vous avez examinée dans la nef, en face de la chaire.

Treize personnages y figurent, cinq dans la partie inférieure, huit dans la partie supérieure. Ce sont le monarque français et les douze pairs ecclésiastiques et laïques. Des cinq

personnages qui occupent la partie inférieure, trois sont intactes, les jambes exceptées; les deux autres, outre cette dégradation, ont en outre perdu la partie supérieure et sont mutilés dans l'ensemble.

Les personnages de la partie supérieure sont indiqués par les têtes qui, toutes, sont conservées. La plupart des bustes sont demeurés, ainsi que plusieurs mains portant les insignes propres à la cérémonie. De plus, parmi ces huit personnages, deux sont à peu près intacts, et un troisième n'est dégradé que dans la partie inférieure. Au reste, on voit se rattacher à la majeure partie des treize figures, des blasons qui lèvent toute espèce de doute sur la qualité de chacun des personnages. Les laïques portent des couronnes de ducs ou de comtes, les ecclésiastiques, tous prélats, portent la mitre.

Ces personnages sont le roi, les ducs et comtes d'Aquitaine, de Normandie, de Champagne, de Toulouse et de Flandre; les archevêques et évêques de Reims, prélat consécrateur, de Laon, de Beauvais, de Langres, de Noyon et de Châlons.

Après l'examen de cette verrière, M. l'abbé Tridon a conduit les membres du Congrès vers une porte intéressante dans le collatéral de gauche. Cette porte a deux baies séparées par un pilier formé de plusieurs colonnettes en faisceau, et surmontées de deux couronnes formant chapiteau. Dans la couronne supérieure sont deux animaux à forme svelte; huit petits oiseaux se jouent dans la guirlande inférieure. Ces détails sont surmontés de nuages développés sur un massif en pierre, base d'une statue dont il ne reste que le pied; au-dessus est demeuré un dais découpé à jour et destiné à couronner la statue.

Le portail collatéral de droite, qui fait face à celui dont nous venons de parler, n'offre plus que quelques fragments en dégradation autour de la baie.

Vous vous êtes ensuite dirigés, Messieurs, derrière le maître-autel, pour y procéder à l'examen des verrières. La plus intéressante que vous ayez remarquée se trouve à l'autel de la communion ; le sujet est l'institution de l'Eucharistie par Jésus-Christ entouré des douze apôtres.

Au centre, au-dessous de Jésus-Christ, deux anges portent la sainte Eucharistie dans un ostensoir d'or. A droite de cette scène, on voit, en trois tableaux successifs, la manducation de l'Agneau pascal, la manne du désert, les pains de proposition offerts à David par le grand-prêtre. Dans les trois panneaux de gauche, le miracle de la multiplication des pains, les noces de Cana.

Le Congrès émet le vœu que la partie du rétable qui masque une partie de la verrière soit enlevé; mais M. le curé fait observer que le rétable ne va point au-delà de la pierre de l'édifice et dissimule, au contraire, une chose qui serait disgracieuse.

Près de la sacristie, vous avez remarqué les vitraux représentant le crucifiement et la sépulture du Christ. Çà et là dans les collatéraux sont encore conservés des fragments plus ou moins complets de verrières, moins intéressants, près desquelles le Congrès ne s'est point arrêté, comme à l'autel de la Vierge, où, de chaque côté d'une annonciation, sont les portraits des donateurs, Pierre et Nicolas d'Origny, l'oncle et le neveu, successivement curés de St.-Jean. Sous l'image de Nicolas d'Origny se lit cette inscription :

MONSEIGNEUR MAITRE NICOLE D'ORIGNY,
EN DÉCRET CONSEILLER DU ROY NOTRE SIRE EN LA COUR
DE PARLEMENT, CURÉ DE CÉANS, CHANOINE ET CHANCELIER DE PARIS, A BAILLÉ CETTE VERRIÈRE L'AN MIL V^e. XXII.

Sous l'autre personnage existe une inscription du même genre :

MONSEIGNEUR MAITRE PIERRE D'ORIGNY, LICENCIÉ,
DOCTEUR EN DÉCRET, CONSEILLER DU ROY EN SA
COUR DE PARLEMENT A PARIS, JADIS
CURÉ DE CÉANS ET PRIEUR DU SAINT SÉPULCRE.

De cette chapelle, le Congrès est revenu vers le chœur, et tout en admirant le tableau, chef-d'œuvre de Mignard, il regrette qu'il soit à une place où, avec les constructions qui l'entourent, il empêche de projeter les regards jusqu'au chevet de l'église.

Avant de quitter St.-Jean, les membres de la Société française se dirigent vers la chapelle des fonts, qui offre à leur étude quelques sculptures intéressantes. Ils y trouvent des reliefs et des rondes-bosses. Les reliefs, qui ne paraissent point être du même ciseau que le reste, représentent le portement de croix, la descente de croix, la mise au tombeau, la résurrection.

Les rondes-bosses représentent en trois tableaux le lavement des pieds, la cène eucharistique et un serment de Clovis aux pieds de saint Remi; derrière le roi franc se tient richement vêtue sainte Clotilde, et dans l'enfoncement un moine que l'on pourrait bien prendre pour saint Vaast, chargé d'instruire Clovis dans la foi de Jésus Christ.

Après avoir admiré ces sculptures, empreintes d'un cachet de grande hardiesse et soigneusement exécutées, les membres du Congrès quittent l'église de St.-Jean en offrant leurs remercîments à M. le Curé qui n'a cessé de les accompagner.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN,
Vicaire de la Madeleine.

VISITE A SAINT-PANTALÉON ET A SAINT-NICOLAS,

LE DIMANCHE 12 JUIN 1853.

Le dimanche 12 juin 1853, à 8 heures du soir, le Congrès s'est rendu à l'église St.-Pantaléon pour en faire la visite, sous la direction de M. l'abbé Tridon.

St.-Pantaléon fut bâtie, dit-on, en 1624, par le cardinal Ancher Pantaléon, neveu du pape Urbain IV, dont le tombeau a été découvert dernièrement par un de nos compatriotes à Rome, dans l'église Ste.-Praxède. Détruite en 1524, lors du grand incendie, l'église St.-Pantaléon fut relevée de ses ruines par les habitants de la paroisse; le portail offre peu d'intérêt; l'église est d'une forme régulière; on remarque que les transepts sont plus étroits que la nef. La peinture et la sculpture étalent dans St.-Pantaléon toutes leurs richesses; le Congrès a vu avec intérêt les tableaux de cette église, œuvres d'artistes troyens; les sculptures sont dues au ciseau de Gentil et de Dominique. L'heure avancée n'a pas permis au Congrès de s'arrêter long-temps dans ce musée chrétien; il a fallu jeter un coup-d'œil rapide sur les verrières difficiles à examiner à cette heure; les visiteurs n'ont pu que constater, pour ainsi dire, l'existence des verrières attribuées à Macadré, verrières que le cardinal de Richelieu aurait voulu acquérir à prix d'or; mais les paroissiens de St.-Pantaléon préférèrent noblement leurs beaux vitraux à l'or du puissant ministre de Louis XIII.

Dans la chapelle du fond, du côté de l'évangile, la verrière représente la légende de la croix, depuis la plantation de l'arbre sur la tombe d'Adam jusqu'à la reprise de la croix par Héraclius, vainqueur de Cosroès. La verrière qui vient en-

suite retrace l'histoire de la Sainte Vierge; celle d'ensuite représente une bataille exécutée avec habileté et correction. Vous avez aussi admiré, Messieurs, en passant, un petit autel du XVIe. siècle; puis votre attention s'est arrêtée sur le groupe de la Notre-Dame-de-Pitié, qui vous a paru mériter quelques éloges; vous avez seulement émis le vœu de voir disparaître au plus tôt certain coq empaillé qui serait beaucoup mieux ailleurs que là où il a été placé par je ne sais quelle bizarrerie de très-mauvais goût. Les éloges que vous avez accordés au beau groupe de saint Crépin et saint Crépinien ont justifié la réputation séculaire de ce travail digne d'admiration.

Le vitrail de la chapelle de la Sainte Vierge n'est pas inférieur à ceux qui l'accompagnent; les emblêmes mystiques de la Sainte Vierge, la toison de Gédéon, le buisson ardent, sont dessinés avec une grande perfection, ainsi que le vitrail *de la passion* et celui de *Daniel;* dans ce dernier vous avez remarqué les armes de la famille Largentier, dont l'écusson, au champ d'azur, porte trois chandeliers d'or surmontés d'une étoile d'or. Avant de quitter l'église St.-Pantaléon, on vous a fait remarquer encore les vitraux qui ornent les fenêtres de la partie supérieure; vous avez pu voir que tous ont été *donnés* par la générosité des paroissiens, et sur l'un de ces vitraux vous avez même pu lire : *Donné par noble homme Jacques Truelle*, etc.; puis vous avez exprimé le désir de voir remplacer l'informe rétable du maître-autel par une belle verrière.

En sortant, vous avez examiné le chevet de l'église sur la rue du Dauphin; vous avez été frappés de la beauté des niches sculptées et du raccord parfait de la partie circulaire avec la partie carrée.

La porte méridionale de St.-Pantaléon, que vous avez visitée la dernière, est simple et ne manque pas d'élégance.

Vous avez observé, Messieurs, que la base de la fenêtre qui surmonte cette porte a forcé l'architecte à restreindre la partie supérieure à la hauteur de cette base, qui est cependant plus élevée que celle des autres fenêtres. Toutefois, vous avez accordé de justes éloges à la manière large et franche avec laquelle la poésie sculpturale a été traitée.

A l'église St.-Nicolas, vous avez été reçus par M. le Curé, qui a fait sonner la cloche principale pour saluer votre arrivée; avant d'entrer, vous avez compris et partagé les sentiments que Girardon éprouvait en examinant le portail sud, œuvre de la renaissance, ce portail dont les proportions sont dignes d'être remarquées; vous avez compris la disposition intelligente qui avait présidé à la distribution des ornements; vous avez remarqué les inscriptions que nous ne pouvons reproduire ici, mais que vous trouverez consignées dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, dans un travail de M. l'abbé Tridon (t. XVII de la collection; t. IV de la 2e. série).

La verrière de St.-Claude; les pendentifs avoisinant le chœur, et qui, autrefois, couronnaient les autels aujourd'hui détruits;

Le calvaire a été l'objet d'un examen attentif avec sa statue colossale du Christ à la colonne, ses fresques et ses bas-reliefs. Les bas-reliefs, bien conservés, représentent, l'un, la présentation de la Sainte Vierge au temple; l'autre, l'adoration des bergers et celle des mages. Vous avez exprimé le désir que ce dernier fût débarrassé du badigeon qui le déshonore; cette opération demande beaucoup de peine, mais peut être faite facilement. L'ancien curé de St.-Nicolas, M. Gigault aîné, dont le zèle pour la décoration de son église était bien connu, avait arraché ces bas-reliefs à l'oubli; c'est à lui que St.-Nicolas est redevable de les posséder. Les carreaux

émaillés qui recouvrent le tombeau sont remarquables. Vous avez ensuite visité le tombeau ; vous avez remarqué l'inscription qui est au-dessus du Christ :

VITA MORI VOLUIT ET IN HOC TUMULO REQUIEVIT.
MORS QUIA VICTA FUIT CULPAM VICTRIX ABOLEVIT.

Puis au-dessous de l'inscription latine : *tout en paix.*
Et vous avez recommandé à l'attention de M. le curé de St.-Nicolas l'état de dégradation que pourrait occasionner la présence du salpêtre.

Vous avez vu, à l'entrée intérieure du tombeau, une statue de guerrier romain d'un travail assez convenable. En sortant, vous avez été choqués, Messieurs, par la vue d'un amas de rocaille sans style, sans valeur artistique, et plus capable de déparer l'église que de l'orner ; aussi tous vos vœux sont-ils pour l'enlèvement de ce tas de pierres indigne de figurer dans un monument sérieux. Votre vœu s'est manifesté avec non moins d'énergie pour l'enlèvement immédiat du tambour en bois qui masque et qui dégrade le charmant portail du Sud, que vous n'avez pu admirer comme vous l'aviez tant désiré. Le morceau capital parmi les œuvres d'art que renferme St.-Nicolas, c'est la chaire, œuvre magnifique de la sculpture en bois, consacrée à retracer en traits ineffaçables la légende de saint Nicolas; vous avez entendu avec un vif intérêt les savantes explications que M. l'abbé Tridon a bien voulu vous donner à ce sujet, explications que je n'ai point à redire ici, consignées qu'elles ont été dans les Mémoires de notre Société académique. En quittant St.-Nicolas, vous avez exprimé le regret de n'avoir pu examiner le vitrail de la sainte hostie; une visite aux flambeaux comme celle que vous avez dû faire à St.-Nicolas, en raison de l'heure avancée, rendait impossible l'examen de cette belle grisaille.

Le Secrétaire,
L'abbé BONNEMAIN.

VISITE AU MUSÉE, A LA BIBLIOTHÈQUE ET A L'HOTEL-DIEU DE TROYES,

LE LUNDI 13 JUIN 1853.

Présidence de M. CORRARD DE BRÉBAN.

MESSIEURS,

Le musée de Troyes, placé dans l'ancienne abbaye royale de St.-Loup, devait nécessairement attirer votre bienveillante attention. Fondé en 1838 d'une manière durable par la Société académique de l'Aube, le musée, d'abord établi à la préfecture, s'augmenta de telle sorte qu'il fallut le transporter dans les salles du rez-de-chaussée des bâtiments de St.-Loup qu'il occupe maintenant. Vous avez visité, Messieurs, avec intérêt la belle collection d'antiquités réunies par le dévouement de MM. les conservateurs. La collection d'archéologie monumentale, rangée dans la galerie extérieure, a mérité vos éloges pour l'excellente disposition qui a présidé à l'arrangement de toutes ces richesses : chapiteaux, clefs de voûte, bas-reliefs, pierres et statues tombales, inscriptions, tout est réuni là dans un ordre que vous avez trouvé très-convenable, et vous avez encouragé de toutes vos forces les travaux des honorables et modestes savants qui ont doté notre ville d'une collection d'un haut intérêt pour l'histoire locale et pour l'étude de l'art du moyen-âge.

Sous la savante direction de M. Corrard de Bréban, conservateur des antiques, vous avez examiné avec attention les restes de la mosaïque de Paisy-Cosdon, réunis par M. Fléchey; vous avez été frappés de la beauté des ornements de ce précieux spécimen de l'art antique; la statue d'Apollon en bronze trouvée en 1820 à Vaupoissons, ne vous a pas moins intéressés, bien que l'un des bras et la partie supérieure de la tête ait

été perdue. M. Corrard de Bréban a fait ensuite passer sous vos yeux un collier d'or romain à trois rangs, orné de grenats, trouvé à Romaincourt, commune de Mailly. Ce collier, volé en 1843, a été heureusement retrouvé depuis.

La belle collection d'armes celtiques, pierres gauloises, haches de dolmen en bronze, fers de flèches trouvés soit dans des tombeaux soit dans des dolmens, vous a paru très-complète. Vous avez pu constater ainsi le résultat des fouilles opérées dans notre département, à Pouan, à Neuville-sur-Seine, à Verrières; les armes, les verroteries émaillées, les vases en cuivre ou en terre, ont fixé votre attention, qui s'est arrêtée aussi sur une mesure de capacité, en cuivre, datant du XVe. siècle, portant les armes de la branche de Bourbon-Soissons, et une inscription gothique restée inconnue jusqu'à présent. Les fers à cheval d'une forme si originale, la collection des clefs en usage au moyen-âge, d'une grande variété de formes, les objets trouvés dans un puits de la rue de la Cité, une boule de fer ouvragée et à pans, regardée comme un dé à jouer, et qu'un des membres du Congrès, M. Protat, de Dijon, regarde comme un des nœuds d'une masse d'armes; le vase en verre trouvé dans le tombeau de Henri-le-Libéral en octobre 1844, un calice en étain avec des patènes, trouvé dans une sépulture aux Jacobins; les pots funéraires recueillis dans les fouilles de N.-D.-aux-Nonnains, ont attiré tour à tour vos regards. La baignoire trouvée à Neuville-sur-Seine, a été de votre part l'objet d'un examen attentif, et M. Babeau, des Riceys, a fait remarquer à ceux qui l'entouraient plusieurs particularités qu'offre cette baignoire. M. de Caumont, qui la regarde comme un morceau capital, l'a comparée à une autre trouvée dans la forêt de Brotonne; cette baignoire, lorsqu'elle fut mise au jour, reposait sur un lit de mortier d'une dureté remarquable; c'était, a-t-on dit, une espèce de béton. En quittant la salle des

antiques, votre vue s'est arrêtée avec complaisance sur un bas-relief de notre illustre Girardon, bas-relief en marbre blanc, représentant une scène d'inhumation, et provenant du mausolée de Mme. de Lamoignon, à St.-Leu. La Société académique de l'Aube a obtenu ce beau travail de la bienveillance de M. le maire de ***.

L'heure s'écoule rapidement au milieu de choses qui intéressent à un si haut degré; le moment fixé pour la visite de la bibliothèque était arrivé et quelques secondes à peine s'étaient écoulées, que déjà M. Harmand étalait à vos regards surpris les incomparables richesses du cabinet des manuscrits. Dans cette bibliothèque, fière de ces cent mille volumes, du milieu de ces trois mille manuscrits, qui sont un des plus beaux joyaux de la vieille capitale de notre Champagne, M. le Bibliothécaire avait choisi ses bijoux les plus précieux, rangés par ordre de dates, et vous avez pu, avec ces manuscrits, remonter lentement, pas à pas, pour ainsi dire, le cours des siècles. Le plus ancien qui vous ait été présenté est un ouvrage magnifique de la fin du VIe. siècle; c'est le Pastorel de saint Grégoire *(de curâ pastorali)*. Ce manuscrit, d'écriture onciale, a été regardé par Mabillon comme ayant été contemporain du saint auteur; il vient de la bibliothèque des Pithou.

Une exposition des psaumes de Cassiodore, venant de la bibliothèque du président Rouhier, présente tous les caractères du VIIIe. siècle.

On peut rapporter hardiment au IXe. siècle un Florus, d'une belle conservation, *odorandæ antiquitatis*, comme disaient les savants du XVIe. siècle. Un autre exemplaire du même ouvrage existe aussi au cabinet des manuscrits; l'un est plus complet que l'autre.

Notre bibliothèque possède aussi de la collection du prési-

dent Rouhier, un commentaire des psaumes, sur lequel on lit : offert au tombeau de saint Oian (au pied du Jura), par Mannon, directeur des écoles palatines, qui mourut à 85 ans, dans ce couvent où il s'était retiré.

Sur un évangéliaire portant la date de 909, on voit trois des évangélistes : Joannes aquila, Marcus leo, Lucas vitulus.

Du XIe. siècle, vous avez vu un traité de saint Augustin, de *civitate Dei*, avec vignettes.

Un missel du commencement du XIIe. siècle renferme des pièces de chant notées en *neumes*.

Un manuscrit donné à l'abbaye de Clairvaux, en 1131, par Henry III, fils de Louis VI, qui s'était fait moine à cette abbaye et qui devint archevêque de Reims, contient une explication des psaumes avec triple glose; il est écrit sur vélin, ainsi qu'une explication des épîtres de saint Paul, avec triple glose également. Ces deux manuscrits, qui ont actuellement sept cent trente ans de date, sont d'une admirable conservation : on les dirait faits d'hier.

Une bible du XIIe. siècle, écrite à Clairvaux, sur vélin, comprend six volumes in-folio.

Des petits bréviaires des XIIe. et XIIIe. siècles, ayant appartenu à des moines, sont d'une forme bizarre.

M. le Bibliothécaire a attiré ensuite votre attention sur une vie de saint Bernard et de saint Malachie (écriture du XIIIe. siècle), composée à Clairvaux peu d'années après la mort de saint Bernard ; car on avait écrit d'abord : *præfatis Bernardi*, puis on ajouta : *beati*.

Au XIIe. siècle encore appartient le *Decretum Gratiani* (droit canon).

Les vignettes admirables qui décorent un manuscrit du XIIIe. siècle ont vivement excité votre intérêt.

Au XIVe. siècle est attribué un *Rotulus* ayant pour sujet le martyre de saint Bénigne. La guerre des Carthaginois et

des Romains, par Tite-Live, a été écrite également au XIVe. siècle.

L'évangéliaire de Notre-Dame-aux-Nonnains vous a paru digne d'être examiné avec sa couverture en relief et ses vignettes.

Mais le plus précieux de tous ces monuments, c'est la Bible dite de saint Bernard, mentionnée comme telle dans les inventaires de Clairvaux et encore dans le dernier, fait en 1472 par Pierre de Virey. La légitimité de cette prétention peut être démontrée, a dit M. Harmand, par ce fait que le manuscrit porte des traces évidentes d'un long usage à l'endroit du Cantique des Cantiques, et on sait que saint Bernard a composé quatre-vingt-six sermons sur des sujets tirés de ce livre. De plus, à cet endroit même, M. Harmand a remarqué et constate plusieurs corrections qu'il pense pouvoir attribuer à saint Bernard lui-même. Vous avez témoigné, Messieurs, toute votre joie d'avoir pu examiner ainsi des œuvres aussi remarquables par leur rareté que par la beauté et le fini du travail, et vous garderez certainement un long et pieux souvenir de votre pélerinage à la bibliothèque de Troyes.

En revenant au lieu de vos séances, vous avez été invités par MM. les Administrateurs des hospices à entrer dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Vous y avez examiné une croix processionnelle portant à la hampe la date de 1697, plusieurs parties de cette croix vous ont semblé ajoutées depuis. Vous avez pu aussi juger du talent de frère Pierre Frobert, *magister Domus Dei*, en voyant la croix du XIIIe. siècle qui porte sa signature. Vous avez vu aussi le reliquaire béni en 1520 par Prunel, abbé de St.-Loup, renfermant les reliques des saints Côme et Damien et de plusieurs autres saints. Ce reliquaire est orné des armes de Champagne et des armes des

donateurs. Vous avez pu, dans cette modeste enceinte, en voyant ces croix et ces reliquaires si bien travaillés, juger encore une fois combien grands peuvent être les résultats des convictions chrétiennes qui ont produit ces merveilles artistiques que la foi et la piété de nos ancêtres ont semées à profusion dans toutes nos églises et jusque dans les plus petites chapelles.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT-URBAIN DE TROYES,

LE MARDI 14 JUIN 1853, A MIDI.

MESSIEURS,

Lorsque le Congrès archéologique arrivait à l'heure indiquée sous les voûtes de la pontificale chapelle, un saisissement involontaire s'empara de chacun de ses membres. On leur avait dit beaucoup, ils ne s'attendaient point à ce qu'ils rencontraient.

La première pensée de chacun fut de s'incliner respectueusement et de rendre un solennel hommage à la mémoire du pontife de glorieuse mémoire, l'auteur de ce remarquable édifice, bâti par lui sur l'emplacement même de la demeure de ses pauvres parents.

Le sanctuaire, élevé sur l'échoppe du cordonnier en vieux, du père de Jacques-Pantaléon de Court-Palais, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, forme la partie la plus ancienne du monument. Elle date du XIIIe. siècle et forme une lanterne magnifique, garnie de nombre de vitraux immenses par lesquels s'échappent des torrents de lumières qui inondent

le sanctuaire et le chœur. Ces vitraux ne renferment point un grand nombre de personnages ou de sujets; un dessin d'un gracieux et léger modèle remplit toute la partie que n'occupent point les images, en grande dimension et contemporains de l'édifice, de quelques patriarches et de plusieurs prophètes. Dans le chœur, à gauche, une arcade semble faire disparate; elle a été tronquée par l'application d'une tourelle conduisant aux combles et à une élégante galerie, moins gracieuse pourtant que celle de la cathédrale, comme le fait observer M. l'abbé Tridon, et laissant libre la circulation autour du sanctuaire. Dans l'intérieur de cette galerie, de petits médaillons de verrières redisent les scènes de la passion, de la mort et de la résurrection du Seigneur.

De là, en passant à l'examen du transept, on le trouve également beau, également hardi. Les croisées, en offrant, avec le trèfle, un fronton pyramidal, sont, comme le sanctuaire, garnies de verrières du plus grand mérite, dont quelques-unes, celles du transept nord, sont consacrées à des scènes de la vie de saint Martin de Tours.

Toute la partie achevée de St.-Urbain offre à la vue de gigantesques colonnettes, coulées comme dans un moule, et surmontées à peine de chapiteaux, qui semblent tendre à s'effacer. Tout y est d'une incroyable légèreté, et fait pour l'imagination bien plus que pour la raison. Girardon disait, et nous pouvons répéter avec lui, que cette église est bâtie et soutenue sur des chenevottes; oui, mais, selon la pensée de M. l'abbé Tridon, par des chenevottes fortes et délicates, qui, élancées en colonnettes, tournées en meneaux élégants, formées en trèfles, en quatre-feuilles, en ogive, soutiennent comme un soleil la lanterne au milieu des airs; et le digne collègue de Martin, Arthur Cahier, passant à Troyes, ne craignait pas de dire, en visitant la chapelle d'Urbain IV, qu'il la préférait à la Sainte-Chapelle de Paris.

Malheureusement, le Congrès dut signaler un événement regrettable. Au moment où l'on parlait encore peu de science archéologique, on eut l'idée de poser à l'abside un maître-autel. Le dessin était joli, bien dans le style de l'église, on crut avoir trouvé merveille, on le posa.

Aujourd'hui on regrette cette œuvre, qui masque dans sa hauteur une des plus belles parties de l'édifice; on comprend la faute faite il y a déjà quelques années; on voudrait la voir disparaître, et le Congrès en a exprimé le désir, tout en tenant compte des louables intentions qui l'ont élevé comme des dépenses que cela pourrait nécessiter encore.

Près de cet autel de nouvelle et malheureuse origine, l'assemblée a remarqué et considéré avec intérêt une piscine sculptée et sur laquelle restent encore de nombreux vestiges de dorures et de couleurs. La partie supérieure offre, dans ses sculptures, le couronnement de la Sainte Vierge, et, de chaque côté, deux personnages supportant l'un et l'autre un petit édifice. On a cru reconnaître en eux le pape Urbain IV lui-même et son neveu Ancher, continuateur de son œuvre, présentant au Père Eternel l'église qu'ils venaient d'élever. Cette piscine se termine en tourelles sculptées, du haut desquelles semblent combattre de nombreux défenseurs de la place. Cette conception renferme assurément un gracieux symbolisme, celui, peut-être, des vertus qui refusent aux vices l'entrée du cœur de l'homme, celui encore du cœur résistant aux tentations réitérées de l'ange des ténèbres.

En parcourant St.-Urbain et en se dirigeant vers la nef, quand les yeux se portent vers le chevet et les transepts, ils se reposent sur un ensemble magnifique, d'un admirable effet.

Dans la nef, à peu de distance de la porte principale, on trouve des choses qui ne sont point travaillées aussi complètement, parce que, sans doute, elles sont inachevées, ou

qu'au premier architecte, mort peut-être, en avait succédé un autre, préoccupé d'autres pensées et doué d'une autre manière de faire.

Le portail principal de St.-Urbain n'est point ouvragé à l'intérieur comme celui de notre cathédrale, par exemple, mais au dehors il offre, dans des groupes charmants, une des plus belles pages de la sculpture chrétienne. La résurrection, le giron d'Abraham, Jésus-Christ jugeant les hommes; de chaque côté la Sainte Vierge et saint Jean dans l'attitude de la prière, les douze apôtres, tels sont les sujets de la partie supérieure; dans la partie basse, les saints sont emportés au ciel par les anges, tandis que les damnés, parmi lesquels on remarque des rois, des évêques, des riches, sont entraînés dans les enfers.

Les différents piliers de ce portail sont garnis de figures allégoriques et de feuillages.

Malheureusement, ce délicieux portail est inachevé, comme la nef de l'église.

Les deux portes latérales présentent, au dehors de l'édifice, deux gracieux péristyles, ornés de voûtes et de colonnes d'une légèreté et d'une ornementation exquises.

En rentrant dans l'intérieur de l'édifice, dans la chapelle de droite, on remarque une cuve baptismale provenant de St.-Jacques-aux-Nonnains, et qui avait servi, pensa-t-on pendant long-temps, au baptême du pape Urbain. Mais il est facile de voir l'erreur, et le Congrès l'a reconnu par une pièce du XVe. siècle.

L'église de St.-Urbain renferme, dans sa chapelle de la Vierge, où se trouve un rétable qui mérite à tous égards d'être supprimé, et dans celle de saint Joseph, où l'on eût mieux fait de rétablir la verrière ancienne, quel que soit le mérite d'une sculpture en bois de M. Valta, des pierres tombales magnifiques et curieuses par les découpures, les des-

sins, les ornements, les costumes. M. de Mellet exprime le désir, si elles ne recouvrent pas la cendre de ceux qu'elles ont d'abord abrités, de les relever et de les fixer à la muraille pour les conserver.

Dans cette magnifique église, le Congrès a vu avec intérêt deux médaillons en cuivre, actuellement placés près du maître-autel, et quatre médaillons en albâtre qui ne sont point sans mérite. Un missel de 1562, avec vignettes, une quête en cuivre sculpté, ont été présentés au Congrès par M. le curé de St.-Urbain.

L'assemblée a ensuite quitté l'église, en passant par la sacristie, dont elle signalait la voûte avec un pendentif terminé par le couronnement de la Sainte Vierge, et elle est sortie pour admirer l'ensemble de l'édifice vu à l'extérieur, avant de se rendre à la séance publique dont l'heure est déjà arrivée.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

VISITE AUX ÉGLISES SAINT-RÉMY ET SAINT-NIZIER,

LE MARDI 14 JUIN, A 7 HEURES DU SOIR.

A 7 heures 1/2, la grosse cloche de St.-Rémy annonçait la visite du Congrès dans l'église consacrée sous le vocable de ce grand et illustre archevêque de Reims. M. l'abbé Gambey, chanoine honoraire, curé de céans, fait les honneurs.

Dans la crainte de quelques omissions à cet égard, je dois dire que le Congrès a reçu de MM. les curés l'accueil le plus parfait; que partout où cela a été possible, les cloches ont retenti à l'occasion de la visite, comme aux jours solennels.

Ces manifestations si sympathiques et les courses du Congrès dans les différents quartiers, pour visiter les églises, pour voir quelques hôtels particuliers, mettaient la ville en fête et en émoi.

Après avoir admiré le christ de Girardon et renouvelé le vœu de le voir replacé à l'entrée du chœur, sur la grille où Girardon lui-même l'avait posé, l'assemblée commence la visite du monument.

L'édifice, jusqu'au transept, appartient au XIVe. siècle avancé, les chapiteaux sont conservés, les arcades à ogives commencent à admettre les contours prismatiques et à vive arête, le flamboyant paraît déjà aux fenêtres de la nef supérieure et à la rosace.

On admire dans les collatéraux les plus gracieuses fenêtres du monument; elles affectent la forme du trilobe à lancette.

Après avoir jeté un coup-d'œil sur les deux transepts, qui présentent des réparations disgracieuses, après avoir comparé l'architecture du sanctuaire, qui est du XVIe. siècle, avec celle des nefs, qui appartient au XIVe., et donné la préférence à cette dernière, les visiteurs se transportent à la chapelle St.-Frobert : on y voit un monument digne d'intérêt.

C'est un marbre blanc surmonté des symboles de la mort, sur lequel est gravé un extrait du testament de l'illustre sculpteur, donateur du christ et bienfaiteur de l'église, de notre Girardon, recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

On voit dans cette pièce remarquable : la foi du chrétien, la piété filiale, le souvenir des trépassés, l'espérance en une vie future, l'amour de la patrie, de ce pays natal que rien ne fait oublier à un noble cœur.

Il était plus de 8 heures, le jour commençait à manquer, on ne put voir les gracieuses peintures sur bois qui décorent la porte de la sacristie.

On admira en sortant la porte principale dans l'intérieur du vestibule; elle est en accolade, encadrée dans deux pilastres surmontés de deux clochetons à crochets et adhérents à la muraille, accompagnée de deux niches qui s'harmonisent avec le reste.

M. de Caumont, qui n'avait pu assister au commencement de la visite, arrivait quand nous sortions; on se rencontra au pied de la tour. On trouva dans la tour quelques caractères du XIIIe. siècle; cependant elle appartient au XIVe., si l'on en croit l'inscription suivante qui s'y rattache :

L'AN DE GRACE MILLE TROIS CENTS
QUATRE VINGT SIX, DE LÉAL CENS,
DIEX JOUR D'APRIL FUT COMMENCÉS
CETTE JOLIE TOUR CARRÉE
PAR LES MARQUILLIERS DE L'EGLISE
DIEU LEUR DOINT GRACE ET FRANCHISE.

La flèche qui la surmonte est (à part la tour St.-Pierre) le monument le plus élevé de la ville de Troyes.

De là, on monta au petit portail sud, jadis gracieux et orné d'élégantes colonnettes, aujourd'hui horriblement mutilé.

On maudit encore une fois les affreuses devantures qui cachent cette jolie porte, et on courut à St.-Nizier. C'était la seule église qui n'avait point été visitée par le Congrès, et on ne voulait pas que ce monument, intéressant à tant d'égards, parût oublié.

M. l'abbé Prévost, qui attendait la visite du Congrès à 7 heures 1/2, voyant l'heure avancée et désespérant de recevoir le Congrès, était absent par nécessité.

L'assemblée, grossie d'un grand nombre de curieux, avait à sa tête M. de Caumont.

On admira le petit portail nord, qui est pure renaissance.

A la lueur du crépuscule qui donnait à l'édifice une phy-

sionomie mystérieuse, on put encore voir la grandeur de ses proportions, sa vaste nef, son beau transept, et le chœur, ouvert par cinq arcades et décoré dans la partie supérieure de verrières à vives couleurs, lors presqu'éteintes à cause de la nuit qui était pleine dans cette partie du monument; on put encore remarquer les réseaux des nervures qui chargent et décorent les voûtes. Il n'y avait plus moyen de voir ni d'admirer : il fallut sortir. On sortait pour jeter un regard sur le portail sud (gothique fleuri) et sur le portail principal qui est grec renaissance, quand M. de Montalembert se présenta pour entrer à l'église. On se pressa sur ses pas; on put voir la piété du chrétien unie à la bonté d'un français de haut lieu et du vieux temps. On l'entendit, et Dieu sait avec quelle joie secrète, répéter à deux fois au moins : *Il n'y a pas de ville en France de même ordre qui ait tant et d'aussi beaux monuments de l'art chrétien.*

C'est ce témoignage flatteur d'un grand orateur, d'un chrétien sincère, d'un archéologue parfait, qui était le dernier mot des considérations du Congrès sur les huit églises de Troyes.

C'est ainsi que nous terminions nos visites des monuments, commencées hors la ville, à l'église St.-Martin-ès-Vignes, le jeudi 9 juin, et à la cathédrale le vendredi, deuxième jour de cette assemblée imposante dont le souvenir demeurera gravé dans nos cœurs.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

DESCRIPTION

ICONOGRAPHIQUE

DE TROIS VERRIÈRES

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-ÈS-VIGNES,

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE TROYES,

Le 9 Juin 1853;

PAR M. L'ABBÉ F. MÉCHIN.

MESSIEURS,

En entrant dans nos vieilles basiliques, ou même dans quelques-unes de nos humbles églises de village, n'avez-vous pas éprouvé souvent cette douce et ineffable mélancolie qui saisit l'âme tout à coup et la presse de s'épancher avec Dieu dans une tendre et amoureuse prière ! Comme la piété se trouve délicieusement excitée dans cette atmosphère divine, où tout ce qui frappe les sens respire un si doux parfum de foi, d'espérance et d'amour ! Comme le cœur se sent à l'aise dans ce sombre et mystérieux sanctuaire, où le jour ne pénètre que pour refléter, sous les regards du suppliant, ces radieuses figures de saints qui s'unissent à lui dans le ciel pour fortifier sa prière ! Et puis, là où nous prions, nos

pères avant nous ont prié; ce sont eux qui, de leurs mains patientes et désintéressées, ont dressé l'une sur l'autre ces pierres augustes qui composent le temple; ce sont eux qui ont élevé ces splendides verrières, où ils retracent à nos yeux cette admirable vie des saints, comme pour nous inviter encore au-delà de la tombe à imiter leurs vertus, dans ces pieux testaments qu'ils livrent chaque jour à nos méditations! Sur chaque pierre, dans chaque couleur, ils ont, pour ainsi dire, inscrit le nom de Dieu; et le sentiment qui animait leur cœur passe comme naturellement dans celui de leurs enfants.

Telle est, Messieurs, l'idée générale qui agite l'âme de ceux qui, pénétrés du véritable esprit qui préside à l'art chrétien, parcourent la plupart des vitraux de nos églises troyennes, et surtout, laissez-moi le dire, ceux de St.-Martin-ès-Vignes, plus ravissants, peut-être, que tous les autres, pourtant déjà si riches et si beaux (1). Veuillez donc permettre que je m'arrête préférablement aussi à quelques-uns d'entre eux dans la description iconographique que je viens essayer devant vous : vous serez indulgent pour un novice, de bonne volonté du moins, et votre bienveillance m'encourage plus encore que vos lumières m'imposent.

Si le cadre étroit où je dois me renfermer me le permettait, je vous dépeindrais successivement toutes ces belles verrières. Commençant par celles du chœur, je vous montrerais, dans ces brillants tableaux qui entourent le sanctuaire comme d'une couronne de gloire, la fidèle reproduction des touchants

(1) Quand Pierre Le Vieil disait : « Il n'y a peut-être pas de canton en France qui renferme des vitres peintes aussi précieuses et aussi en grand nombre que la ville de Troyes et *ses environs.* » J'estime, Messieurs, que, dans ces derniers mots, il songeait de préférence aux vitraux de l'église de St.-Martin.

symboles que créa l'imagination naïve du moyen-âge ; noble héritage des siècles de foi que l'école moderne de la renaissance a permis à la piété de nos pères de sauver du naufrage. A l'abside, la figure du Père Eternel dominant dans les hauteurs du ciel ; un peu plus bas, le Dieu du calvaire, sur l'autel du sacrifice, étendant ses bras protecteurs sur la paroisse, comme autrefois ils les étendit sur le monde ; à droite et à gauche, dans les travées suivantes, la sainte mère du Sauveur, ses apôtres les plus aimés, son illustre précurseur, les saints patrons de la paroisse et les autres saints les plus vénérés au pays, placés là-haut et les plus près de la divinité, ainsi qu'ils sont au ciel les plus élevés en gloire. Comme cette sainte multitude rappelle bien la Jérusalem céleste; alors surtout que le soleil, montant sur l'horizon, illumine ces charmantes figures, tout en laissant au sanctuaire son mystérieux demi-jour, l'âme ravie ne s'envole-t-elle pas, sur l'aile de la foi, jusqu'au trône de l'Agneau de Dieu, où les élus, éclairés par sa gloire, aiment et contemplent les perfections divines !

Que si maintenant, Messieurs, des fenêtres du chœur, nous abaissons les regards sur celles des deux nefs latérales, vous admirerez avec moi, ici, la création du monde et la rédemption des hommes, les mystères de l'Apocalypse, la naïve légende de sainte Anne; là, le châtiment de Jérusalem infidèle, les traits les plus saillants de l'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la vie glorieuse des deux saints patrons de la paroisse, saint Martin et saint Jules, tant aimé de mes compatriotes; plus loin, la pieuse légende de la vraie croix, la cène eucharistique; puis, enfin, les derniers articles du symbole des apôtres, mis en action et commentés d'après l'Ecriture et les Saints Pères, par le plus beau pinceau catholique. Tous sujets dogmatiques ou moraux, légendaires ou historiques, placés là aussi, comme sur le chemin de la

vie chrétienne, sous l'œil même des fidèles qui vont s'instruire et s'édifier avant de pénétrer au sanctuaire, image du ciel, où l'on ne fait plus qu'aimer et jouir, dans les douces extases de la contemplation.

Tel est, Messieurs, le sujet de toutes les verrières de l'église St.-Martin. Leur origine ne remonte guère qu'au commencement du XVIIe. siècle. Sans doute, elles sont jeunes encore, mais la main qui les a faites semble leur avoir communiqué une fraîcheur qui ne doit pas se flétrir. Honneur à ces nobles fils des pieux *logeurs du bon Dieu*, qui, comme leurs pères, ne travaillaient pas pour une vaine renommée. Le ciel et Dieu, telle était, avant tout, leur devise. C'est pourquoi leurs œuvres seront immortelles, je dirais presque comme la pensée qui les conçut; car c'est une vérité incontestable que non-seulement la perfection artistique de tous ces chefs-d'œuvre, mais encore leur solidité, leur durée, ont leur cause première dans la foi qui guida le pinceau des peintres.

Aussi Jean Blondel, de délicieuse mémoire, le modeste auteur de la plupart des vitraux de St.-Martin, sans doute l'un de ces rares élèves du fameux Linard-Gonthier, qui parfois ont atteint le mérite du maître, outre un grand amour pour l'église où il avait été baptisé, avait encore une foi vive et ardente (1).

La richesse du coloris, la perfection du dessin, le bel agencement des groupes, voilà peut-être ce qui, de prime-

(1) Tel est, suivant une tradition respectable, le nom du principal peintre-verrier, natif de St.-Martin même. Pieux imitateur des peintres chrétiens du moyen-âge, il n'a pas inscrit son nom au bas de ses œuvres; nous n'y voyons que des *memento mei* et des *prières pour les trespassez*. Deux ou trois verrières seulement sont généralement attribuées à Linard-Gonthier, entr'autres celle de sainte Anne.

abord, fixera le regard d'un touriste ordinaire; mais cette grâce extérieure n'est, à vrai dire, relativement à l'art religieux surtout, qu'un beau corps privé de son âme; le visiteur chrétien n'arrêtera donc pas là son admiration. Tout en considérant la noble vigueur des tons, la gracieuse harmonie des couleurs, le naturel des poses, la pureté des traits, le luxe et la souplesse des draperies, il ne peut manquer d'apercevoir dans ces pages sublimes, le cachet de la plus insigne piété. Plus il les étudie, plus il est ravi et enchaîné; il y a, surtout dans quelques-unes de ces figures si vives d'expression, comme un rayonnement de foi qui saisit la pensée, et l'âme, doucement ravie, se sent entraînée peu à peu, et je dirai même avec amour, jusqu'au cœur du peintre, où elle participe en quelque chose à ce feu sacré qui enflammait son zèle, illuminait son front et dirigeait sa main, à ce sentiment intime qu'on pourrait justement appeler l'*inspiration*. C'est alors, et alors seulement, que nous comprenons la véritable idée de l'artiste qui nous fait, pour ainsi dire, communier à sa vie, à sa flamme, à son génie. Car la foi, Messieurs, tel est le foyer où s'inspire le vrai talent, la source première d'où émanent les plus nobles créations de l'art; suivant même une belle parole entendue naguère avec tant de plaisir au Congrès de Reims : *notre art chrétien tout entier est né d'un acte de foi* (1).

Après ce préambule, trop long déjà pour un temps aussi précieux que le vôtre, j'entre de suite dans l'explication iconographique de trois principales verrières : *la création du monde et la rédemption des hommes, la légende de la vraie croix, et la ruine de Jérusalem.*

(1) M. l'abbé Tridon.

NEF LATÉRALE SUD.

—

TROISIÈME FENÊTRE.

—

LA CRÉATION. — LA RÉDEMPTION.

—

PLAN SUPÉRIEUR. — Unique panneau.

I. *Création de l'univers.* — Le ciel et la terre sont créés. L'Eternel, entouré de nuages, domine la scène du monde le manteau qu'il revêt s'agite autour de lui, comme une flamme chassée par le vent; vieillard plein de vie, le pied sur la terre et la tête au ciel, il semble, d'une main, lancer les globes dans l'espace, et de l'autre affermir la terre sur sa base. C'est bien là l'expression la plus sublime du *Fiat* créateur. A ce mot puissant, le soleil et la lune sont montés au firmament, la terre étale aux pieds de Dieu les prémices de sa magnificence, l'herbe a surgi de son sein, et la fleur qui vient d'éclore au souffle divin semble se balancer encore sur sa tige. Si nous ne nous trompons pas, cette fleur serait une *pensée;* riante création du peintre qui aurait imaginé dans son cœur que la première production de la nature devait être une *pensée* déposée aux pieds de son auteur.

Où trouvera-t-on la reconnaissance exprimée sous une forme et plus ingénieuse et plus simple. Cette *pensée* de l'artiste chrétien est doublement gracieuse.

Une multitude d'animaux sont groupés autour du Père Eternel; les uns, étonnés d'eux-mêmes, restent immobiles là où ils ont reçu le jour; d'autres, comme guidés par l'instinct de la reconnaissance, s'approchent du Dieu qui leur a donné la vie. Par une heureuse inspiration du peintre, la pose

de chaque animal annonce le caractère particulier qui doit le distinguer des autres : l'éléphant au corps replet regarde ce qui se passe avec un air d'insouciant dédain; à ses côtés, le cheval, agitant sa noble crinière, s'élance libre, ardent et fier, au travers de la plaine; le lièvre, déjà craintif à la vue de son ombre, est à peine sorti de terre qu'il s'enfuit en hâte au flanc d'une colline isolée; l'orgueil semblerait déjà né avec ce paon superbe, qui dresse fièrement la tête et développe au soleil les richesses de son plumage; le loup, assis à côté d'un lion puissant, qui se promène comme un roi au milieu de sa cour, regarde d'un œil méfiant les prodiges qui s'opèrent; ses griffes s'écartent sur le sol comme pour le déchirer, et, dressant en l'air une tête effilée, il croit déjà, ce semble, aspirer l'odeur d'une proie.

Cependant le chef-d'œuvre de la toute-puissance manque encore. Voici qu'il va paraître :

Dieu, au commencement, cieulx et terre créa
Clerté, astres, eaulx, animaux et verdure;
Tout cela voyant bon, outre lui agréa
De créer l'homme Adem et humaine nature (1).

PLAN DU MILIEU. — 1er. panneau à gauche.

II. *Formation de l'homme.* — Ici Dieu seul figure. Au pied d'un arbre couvert d'un épais feuillage et de fruits magnifiques, il a pétri le limon qui doit être son plus bel ouvrage. Le corps d'Adam, déjà façonné par les mains du Créateur, repose à l'ombre de cet arbre, l'épaule appuyée contre sa tige. Tout à l'heure ce n'était encore qu'une froide statue, mais le Seigneur, prenant dans sa main divine la main glacée de sa créature, l'appelle à la vie en répandant sur elle sa bénédiction. Adam s'est animé : tout surpris de

(1) Tel est le texte de la légende écrite au bas du panneau.

son être, il jette sur son Créateur le regard étonné d'un homme sortant d'un rêve.

Adam n'oubliera pas son humble origine. Ce bloc de terre sur lequel il appuie sa main pour se dresser, est, sans doute, un reste inutile de sa formation corporelle, que Dieu, dans la pensée de l'artiste chrétien, a dû laisser là, à côté de l'homme, comme un constant témoignage de son extraction terrestre. En reproduisant ce fait sous nos yeux, le peintre n'aurait-il pas eu encore la bonne idée de nous rappeler aux sentiments de notre néant ! Fils d'Adam, comme notre père nous sommes tous sortis de poussière pour retourner en poussière (1).

C'est alors que la voix de Dieu se fait entendre à l'homme. L'arbre témoin de sa création est l'arbre de la science du bien et du mal, et Dieu, sous peine de mort, lui défend l'usage de son fruit.

D'esprit vivant le Seigneur [le convie]
A manger fruits, hors ung, celui de vie (2).

PLAN INFÉRIEUR. — 1er. panneau à gauche.

III. *Défense de Dieu.* — Fidèle au récit de la Bible, qui place la défense de Dieu avant la création de la femme, le peintre n'avait d'abord représenté qu'Adam, comme étant le seul témoin de la parole divine. Mais la tradition ne mentionne-t-elle pas quelque part une seconde apparition de Dieu, intimant ses ordres à ses deux créatures réunies. Quoi qu'il en soit, c'est là ce que l'auteur a voulu retracer ici. Adam et Eve sont tous deux présents sous l'arbre de la science. Tentée par l'éclat et la fraîcheur du fruit, celle-ci y porte la

(1) *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.*

(2) La Bible dit que l'arbre défendu était celui de la science. Il y a erreur dans la légende.

main et s'apprête à le cueillir; mais Dieu paraît et renouvelle la défense qu'il a déjà faite à l'homme. Les deux époux prêtent au discours de Dieu une oreille attentive et semblent accueillir ce qu'il leur dit avec une soumission sincère; cependant il est facile d'apercevoir, dans les traits d'Eve surtout, comme quelque chose d'un léger regret.

PLAN DU MILIEU. — 2°. à droite.

IV. *Chute de l'homme.* — Hélas! ce regret devait bientôt produire ses effets malheureux. Trompée par la voix doucereuse du serpent, et séduite, cette fois, par la beauté du fruit, qui d'ailleurs était défendu, Eve avait détaché de l'arbre la pomme funeste, et Adam, par complaisance pour sa femme, en avait mangé comme elle. Mais voici le Seigneur; son visage porte l'empreinte de la colère, son attitude annonce un maître sévère qui menace. Montrant du doigt l'arbre interdit, il demande compte à l'homme des motifs de sa désobéissance. Adam confus reconnaît son crime et baisse la tête. Quant à Eve, elle s'est agenouillée toute tremblante, et croyant toujours se soustraire à l'œil du Tout-Puissant, cachée moitié par l'arbre, moitié par le corps de son mari, elle s'empresse encore de cacher le reste du fruit qu'elle tient en sa main. Cependant, à la menace de Dieu, elle étend le bras devant elle, comme pour parer l'arrêt de mort qui va tomber sur sa tête.

Quel peintre, mieux inspiré par son génie, saurait rendre, en traits plus faciles, ce premier mouvement ordinaire surtout au cœur d'une femme surprise en faute, de dissimuler ses torts tout en se trahissant par la honte qu'elle en éprouve.

La voix de Dieu grandement les estonna
Que pour avoir méprisé sa défanse.

PLAN INFÉRIEUR. — 2e. à droite.

V. *Punition du péché.* — La justice divine avait porté son arrêt; Adam et Eve sont sortis du paradis, et l'ange exterminateur, armé du glaive flamboyant, chasse devant lui les deux coupables, qui se hâtent de fuir pour échapper à ses coups. Adam, à demi couvert de feuillages, auxquels le peintre, d'après la Bible, a joint quelques lambeaux de vêtements (1), retourne en arrière son visage attristé, comme pour s'assurer que le chérubin n'est pas une vision chimérique, ni son départ un rêve malheureux. Dans sa tendresse pour l'infortunée compagne de son malheur, vous le verrez oublier le coup qui le frappe lui-même; étendant une main protectrice sur la tête de sa femme, il semble implorer, du moins pour elle, la grâce et le pardon de Dieu.

Eve a compris aussi toute l'étendue de sa faute; ses traits, tout à l'heure si doux et si calmes, sont empreints d'une tristesse profonde; les yeux en pleurs, les cheveux en désordre, les deux mains jointes sur son cœur, elle s'accuse, pauvre mère, de la disgrâce qui les accable, et semble entrevoir de loin toutes les misères qui vont tomber par elle sur sa postérité innocente.

Mais le Seigneur, en envoyant l'ange de sa justice, voulait éloigner du paradis tout ce qui l'avait souillé : l'artiste l'a bien compris. Selon lui, le grand coupable était le serpent séducteur; il devait donc abandonner le premier une terre qu'il avait entachée de son venin, et voici que, roulant sur son ventre et précédant ses victimes dans l'exil, il s'enfuit à la hâte vers une terre maudite et inconnue.

(1) *Fecit quoque Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas, et induit eos* (Gen. III-21).

CENTRE. — Unique panneau.

VI. *Rédemption.* — Cependant, au milieu de sa colère, Dieu avait laissé tomber de ses lèvres une promesse de pardon. Père plein de bonté, il aimait trop ses enfants pour les chasser de la terre des délices sans rassurer leur cœur par un mot d'espérance. Un jour devait venir où le remède serait appliqué au mal, et nos pères, en plaçant le signe de la rédemption sur le théâtre même de la désobéissance, ont voulu nous rappeler l'accomplissement de la miséricordieuse promesse de Dieu... Voici donc la croix avec son Christ mourant. Elle occupe le milieu du tableau et domine toute la scène des premiers événements; la croix, en effet, ne devait-elle pas être le centre sacré où devaient converger tous les faits de la primitive alliance? Que de choses rappelle cet heureux rapprochement! D'un côté, la création de l'homme et sa chute, de l'autre, la mort du rédempteur et la réhabilitation de l'espèce humaine; ici, le premier Adam, qui, par son orgueil, cause la perte de toute sa race; là, le second Adam, qui, par ses humiliations, nous rend la vie pour l'éternité; enfin les deux Testaments, en présence l'un de l'autre, unis ensemble par le lien mystérieux de la croix.... N'est-ce pas là la plus éloquente expression de cet embrassement mystique entre la justice et la miséricorde divines, réconciliées en faveur de l'humanité par l'intermédiaire du Verbe incarné (1).

Ainsi plantée au sein du paradis perdu, comme la vue de cette croix, Messieurs, émeut délicieusement l'âme du chrétien qui sait son histoire et ses mystères! Oh oui! c'est bien ici qu'elle est le signe de l'espérance. Qu'il est grand, qu'il

(1) *Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculata sunt* (ps. 84).

est noble le génie du christianisme, et que nos aïeux, si naïfs dans leur foi, connaissaient bien le secret d'intéresser l'esprit en consolant le cœur! Voyez! les lieux mêmes témoins de la chute originelle devaient être témoins de la rédemption de l'homme, la terre même qui avait été creusée pour renfermer les restes mortels du coupable condamné, devait s'ouvrir encore pour recevoir l'innocent qui venait le racheter, la branche de l'arbre d'où pendait autrefois le fruit qui contenait la mort, va porter aujourd'hui, sous la forme d'un gibet, le fruit de vie, l'auteur du salut (1). Partout le remède à côté du mal. Il ne manque plus ici à la perfection du tableau que le vieil homme en présence de l'homme nouveau. *Adam, où es-tu?* Ne te caches pas : ce n'est plus avec des menaces que ton Dieu vient au calvaire, l'heure de la colère est passée, voici venu le jour de la clémence!

Certes, Messieurs, nos pieux ancêtres l'avaient bien senti. Dans leur délicieuse pensée, l'homme qui avait été le premier prévaricateur, le principe de nos maux, la cause même du sacrifice, devait être arrosé le premier par le sang du rédempteur. Aussi voyez-vous au pied de la croix cette tête de mort blanchie, ces ossements desséchés? C'est la vieille tête d'Adam, ce sont les os du condamné dont près de quarante siècles ont respecté la poussière. En creusant la fosse où devait être implanté la croix du Sauveur, on y retrouve le corps du premier homme, on l'en retire, on l'approche du pied de l'arbre comme pour le soutenir. Le sang divin jaillit, la promesse est accomplie, et les portes d'un paradis nouveau s'ouvrent, au nom de J.-C., pour Adam et sa postérité régénérée.

(1) *Ut undé mors oriebatur, indé vita resurgeret* (préface de la croix).

NEF LATÉRALE NORD.

SEPTIÈME FENÊTRE.

LÉGENDE DE LA CROIX.

Nous venons de voir, Messieurs, que l'arbre de perdition, planté au jardin de délices, était devenu l'arbre de vie au mont des douleurs, que, témoin de la promesse divine au sein du paradis, il avait été témoin aussi de son accomplissement au sommet du calvaire. Mais comment a-t-il traversé les siècles; quelle est sa mystérieuse histoire depuis la création du monde jusqu'aux jours du rédempteur. Jetez les yeux sur cet intéressant vitrail : nos pères vont vous l'apprendre encore.

PLAN INFÉRIEUR. — 2e. panneau au milieu (1).

I. *Le rameau du paradis.* — Adam, chassé du paradis terrestre, avait passé autour de son enceinte neuf cents et quelques années dans le repentir et la pénitence. Enfin son heure étant venue, l'arrêt de mort va s'accomplir.

Seth, son fils, errait autour de la maison paternelle : un ange lui apparaît. C'était le même qui, au jour de la prévarication, avait été placé, sentinelle menaçante, à la porte de l'Eden; mais ce n'est plus avec la foudre qu'il se présente aujourd'hui; son ministère est tout de paix et de concilia-

(1) Le premier panneau de gauche est occupé par les donateurs. On y lit : « *En l'an de grâce, mil cinq cent soixante et deulx, feu Nicolas Butar et Edmonde sa femme, estant de ce lieu ont donné ceste verrière. Priez Dieu pour les trespassez.* » Leurs patrons, saint Nicolas et saint Edme, sont à leurs côtés, présidant à leurs prières et les bénissant.

tion. Au lieu du glaive flamboyant, il porte à la main un rameau vert qu'il donne à Seth en lui disant : Prends ce rameau, et plante-le sur la sépulture d'Adam qui vient de mourir; quand il portera du fruit, ton père sera guéri. C'était la branche même qui naguère portait le fruit funeste; plantée aujourd'hui sur la tombe du premier homme, elle reprendra racine, puisant, dans la mort même, un germe de vie qui doit un jour régénérer le monde.

L'ange de paradis terrestre donne à Septh, fils de Adam, ung rameau de l'arbre de vie pour planter sur la sépulture dudy Adam qui estait prochien (1).

3e. à droite.

II. *La mort d'Adam.* — Seth ayant pris la branche mystérieuse que lui présentait le chérubin, arrive à la maison de son père, et la première chose qui s'offre à sa vue, c'est un cadavre près de l'entrée. En effet, sur le seuil d'une chaumière que le peintre laisse à demi-bâtie, comme pour nous dire que la mort déjoue souvent les calculs de l'homme et ses projets d'avenir, vous verrez un vieillard aux traits vénérables qui repose doucement dans la mort ; c'est Adam. Un peu de paille, dernier témoignage de sa constante pénitence, lui sert de couche funèbre; une robe blanche, fort légère, recouvre son corps inanimé. Sa chevelure, entière encore, est

(1) Malheureusement, il n'y a plus ici que le texte de la légende. Le panneau qui représentait le sujet lui-même fut brisé, il y a quelques années, je crois, par un malfaiteur qui s'introduisit par là dans l'église. Aujourd'hui on regrette de voir en place une mise au sépulcre qui nous semble bien ordinaire. Du reste, on peut retrouver à St.-Pantaléon (nef latérale Nord, verrière du fond) le sujet tel qu'il existait à St.-Martin. Maintenant, les vitraux de cette église sont protégés à l'extérieur par de solides grillages. Pourquoi cet exemple n'est-il pas imité partout où il y a de pareils chefs-d'œuvre à conserver?

de la plus éclatante blancheur ; ses yeux sont fermés, mais à voir le calme de sa noble figure, et le léger sourire qui effleure ses lèvres décolorées, on dirait qu'il sommeille, bercé d'un songe heureux, ou qu'avant de mourir il a entrevu de loin le rédempteur promis au monde.

Il est mort? Tout, autour de lui, semble avoir deviné son trépas ; la nature entière s'attriste, parce-que son roi n'est plus ; les arbres ont abandonné leur feuillage au vent ou du moins ont quitté leur riante verdure pour revêtir cette triste teinte d'automne, emblême de deuil et de mort. Les animaux qui bondissaient tout à l'heure encore sous les yeux d'Adam, ont cessé tout à coup leurs plaisirs; de loin ils jettent un triste et morne regard sur leur maître expiré.

Cependant le fils de l'homme s'est approché de la mort ; il s'abaisse sur le cadavre de son père, et, suivant l'ordre de Gabriel (1), il plante sur sa tête le rameau du paradis.

Septh trouva son père Adam mort au lieu du mont de calvaire, sur la sépulture duquel il planta le rameau qu'il avait aporté de paradis terrestre.

PLAN DU MILIEU. — 1er. à gauche.

III. *La planche du ruisseau.* — Le rameau de l'ange avait pris racine et était devenu un grand arbre. Voici qu'il s'élève à côté du temple, plein de force et de vigueur. Près de trois mille ans pèsent déjà sur sa tête, cependant elle se dresse encore fraîche et verdoyante comme à ses premiers printemps.

Or, en ce temps-là, Salomon bâtissait à Jérusalem un

(1) L'archange Gabriel semble avoir été l'ambassadeur spécial de Dieu, pour traiter avec les hommes la grande affaire de la rédemption. C'est lui, selon les légendes, que Dieu met à la garde du paradis terrestre, c'est lui qui donne à Seth le bois de la croix. Ce sera lui qui annoncera à la terre le mystère de l'incarnation, etc.

temple magnifique à la gloire du Seigneur : vous le verrez s'élevant déjà sur ses colonnes de bronze. Le roi, qu'on distingue aisément à son diadême et à son manteau d'or, est entouré par les ouvriers sidoniens qui se découvrent respectueusement en sa présence (1). Ils cherchent ensemble les matériaux nécessaires à l'exécution de leur plan. Frappés de la grandeur de l'arbre du calvaire, ils prononcent son arrêt, et l'antique rameau du paradis, contemporain de tant de siècles, tombe sous la hache des Sidoniens. Déjà ils l'ont façonné et poli; les voici le portant sur leurs épaules jusqu'au comble de l'édifice, mais c'est en vain qu'ils cherchent sa place. « On ne peut lui trouver un endroit convenable, car tantôt il est trop long, et tantôt, au contraire, il est trop court. Et si à cause de l'exigence du local on le raccourcit convenablement, il paraît aussitôt avoir si peu de longueur qu'il ne peut plus servir. » Alors les ouvriers se fâchèrent, le laissèrent de côté, le placèrent sur un ruisseau pour servir de pont aux passants (2).

Après que le rameau fu grandement creu, Salomon le fist coupper pour servir à son édifice, mais pour ce qu'il ny fut propice, il fut mis sur un ruisseau pour servir de planche.

2°. au milieu.

IV. *La reine de Saba.* — Etonnée des merveilles que la renommée publiait du roi des Juifs, la reine de Saba était venue à Jérusalem pour le voir et l'entendre. Vous la voyez

(1) Dans le tableau suivant on aperçoit, entassés sur la place publique, quelques sacs pleins qui sont recouverts de paille. C'est sans doute l'impôt des vingt mille mesures de froment que Salomon devait payer chaque année au roi de Tyr, Hiram, qui lui avait envoyé ses serviteurs les plus habiles à couper et à tailler le bois (III°. livre des Rois, v. 11).

(2) Jean Beleth, dans la *Légende dorée.*

ici au milieu d'une suite élégante de jeunes femmes qu'elle surpasse encore en magnificence et en beauté. Elle semble, comme le dit l'Ecriture, éprouver Salomon par des énigmes et lui découvrir tout ce qu'elle a dans le cœur. Mais ses actes ont-ils autant de grandeur que ses paroles? Elle a entendu vanter la splendeur du palais qu'il bâtit au Dieu de ses pères, elle veut le visiter. Vous verrez sur un autre plan le prince suivi de sa cour accompagner la sabéenne au temple. Mais pour aller aux chantiers, il fallait traverser la planche que les ouvriers avaient jetée sur le ruisseau. A peine la reine a-t-elle posé le pied dessus, qu'elle le retire tout émue, et la main sur son cœur, comme pour réprimer un mouvement trop subit, elle fixe Salomon, plus étonné qu'elle encore de son étonnement, et demandant à sa suite le motif d'une telle surprise.

Dieu lui avait dévoilé l'avenir; elle avait lu sur cette planche mystérieuse la sublime destinée qui lui était un jour réservée, et, saisie d'un saint respect pour elle, la reine refuse de la fouler aux pieds.

La royne de Saba ne voulut marcher sur la dicte planche pour ce qu'elle fut inspirée que sur icelle planche serait crucifié le rédempteur des humains.

3e. à droite.

V. *La piscine probatique.* — La reine ayant communiqué sa vision au vertueux Salomon, celui-ci prit soin de la planche, qu'il fit plonger dans la piscine probatique. — On sait que cette piscine n'était autre chose qu'une fosse large et profonde, creusée à côté du temple pour recevoir les eaux dont on devait laver les victimes. Le peintre l'a reproduite avec toutes ses galeries : le roi, au milieu de sa cour, préside lui-même au placement du bois merveilleux.

L'Ecriture affirme que l'ange du Seigneur descendait à

certains temps dans cette piscine pour en remuer l'eau, et que l'heureux malade qui s'y jetait le premier était soudainement guéri (1). Or, ne pourrait-on pas inférer de ce fait que l'instrument dont se servait l'ange pour troubler les eaux de la piscine, ait été le bois même qui devait servir plus tard à guérir le monde de ses misères morales. C'était le présage et comme le prélude des bienfaits sans nombre dont il devait un jour remplir l'univers. — Mais nous laisserons au visiteur chrétien toutes les applications de cet admirable symbolisme.

La dicte planche fut prinse et tonnée au fond de la piscine probatique, de laquelle fut lors faicte la croix pour crucifier Notre Seigneur.

« En effet, dit Jacques de Voragine, quand approcha le moment de la passion de J.-C., ce bois vint à surnager sur les eaux de la piscine, et les Juifs le voyant, le prirent et en façonnèrent la croix du Seigneur (2). »

PLAN SUPÉRIEUR. — 1er. à gauche.

VI. *L'invention de la sainte croix.* — Ce sujet, ainsi que le suivant, resserré dans un *oculus* fort étroit, ne contient que les principales circonstances qui accompagnèrent la recherche du bois sacré. Au centre du tableau, c'est la sainte mère de Constantin, avec tous les caractères de la grandeur et de la puissance. A côté d'elle, Juda, désigné par ses frères comme le fils d'un prophète connaissant toutes choses, lui

(1) Voir la guérison du paralytique (saint Jean, ch. V).

(2) Pour compléter la légende et rendre plus sensible la glorieuse destinée de ce rameau apporté du paradis, il eût été peut-être à désirer qu'entre ce tableau et le suivant, qui est l'Invention de la sainte croix, le peintre ait élevé l'arbre sacré, et montré sur ses branches Jésus-Christ, le vrai fruit de vie annoncé par l'ange, *guérissant* l'humanité en arrosant de son sang la tête du premier pécheur.

Mais on n'a pas oublié la verrière de la création : le peintre ne voulait pas répéter ce que chacun connaissait déjà.

montre du doigt le lieu où il présume que la croix fut enterrée. Les ouvriers sont à l'œuvre et bientôt apparaît à leurs yeux l'arbre divin, que l'impératrice contemple avec joie. L'espace n'a pas permis au peintre de retracer, ainsi que l'ont fait ailleurs lui ou ses confrères, l'invention des trois croix ni la résurrection miraculeuse qui fit reconnaître la croix de Jésus-Christ de celles des larrons.

Hélène, dit la légende, long temps après la mort du Sauveur, trouva la saincte croix, par la révélation de Juda, le sainct homme.

2°. à droite.

VII. *L'exaltation de la sainte croix.* — Comme vous le savez, Messieurs, la croix, laissée à Jérusalem par l'impératrice, était tombée entre les mains du païen Chosroës. Héraclius, vainqueur des Perses, reportait ce précieux trophée dans le temple, au milieu d'un brillant cortége et des cris de gloire mille fois répétés. Mais, dit la *Légende dorée*, lorsque, descendant du mont des Oliviers, il voulut passer à cheval et revêtu de ses ornements impériaux sous la porte par laquelle le Seigneur était entré pour se rendre au lieu de sa passion, les pierres de la porte tombèrent et formèrent une muraille qui lui ferma le passage. Un ange lui apparut et lui dit : *Lorsque le roi des cieux est entré par cette porte avant de souffrir, il n'était pas revêtu du faste royal, mais il était monté sur un âne, et il a laissé un grand exemple à ses adorateurs.* Alors l'empereur versant des larmes ôta sa chaussure, et se dépouilla de ses vêtements jusqu'à la chemise, et prenant la croix du Seigneur, il la porta humblement et la porte s'ouvrit.

Or, l'artiste a saisi l'instant où Héraclius, averti par l'ange, reporte la croix sans pompe et sans éclat. Il n'a plus qu'un fort léger vêtement, mais il a gardé son diadême impérial. A la tête d'une suite nombreuse de gens aussi court

vêtus que lui, il porte de ses deux mains la croix sacrée, avec le plus religieux respect; alors la porte de la ville s'ouvre devant lui. L'expression de sa figure et toute l'attitude de sa personne rappellent ces pieuses paroles qu'il prononce alors : *O croix plus splendide que les astres, chérie des hommes, sainte à tous : qui seul as été digne de porter la rançon du monde! Doux bois, doux clous, douces pointes, douce lance! Croix qui as porté un si doux poids, sauve cette foule qui se réunit aujourd'hui autour de toi pour te célébrer dans un concert de louanges, et qui se décore de ton étendard* (1).

Constantin (2), dit le texte de la verrière, portant la vraie croix en grand honneur, un ange dit que ainsi ne fallait la porter, qu'en grande humilité.

Tel est le dernier trait de l'admirable histoire de la croix.

TREIZIÈME FENÊTRE.

Chapelle des Fonts.

LA RUINE DE JÉRUSALEM.

PLAN SUPÉRIEUR. — Unique panneau.

I. *Adoration des Mages.* — De prime-abord, on penserait peut-être que ce petit sujet, dominant ici le drame lugubre de la ruine de Jérusalem, est un hors-d'œuvre jeté là faute d'autre place ailleurs; il n'en n'est point ainsi. Est-ce que

(1) Ces paroles ont été recueillies et consacrées par l'Eglise (office de l'Exaltation, ant. *Magnif.*).

(2) C'est une erreur; il faut lire : *Héraclius.*

montre dr
terrée. J
yeux l'
L'esp
l'on
cr
c

le présage de la réprobation
la conversion des Gentils devait
dans les vues de Dieu.
, le Seigneur songeait à retirer ses
Jérusalem, lorsqu'un dernier trait de son
la fit rejeter définitivement. Elle qui possédait
traditions, qui tenait entre ses mains les
des prophètes, retraçant, à ne s'y pas mé-
portrait du Messie, le temps et les circonstances
, voici qu'elle ferme les yeux à sa venue, et
reconnaître ni le recevoir. C'est alors que Dieu
son peuple; il brise l'alliance qu'il avait faite avec
et appelle le fils de l'étrangère pour partager ses dé-
pouilles.

A peine l'étoile mystérieuse a-t-elle brillé dans les airs, que les Mages la suivent dans son cours, comme un signe divin qui doit les conduire à la lumière de la vérité. Avec elle, ils se sont arrêtés à Bethléem, où ils trouvent l'enfant Jésus et sa mère. Ils lui offrent de l'encens comme à un Dieu, de l'or comme à un roi, et de la myrrhe comme à un homme mortel. Puis, éclairés et convertis, ils retournent dans leur pays porter à leurs concitoyens le flambeau de la foi que les Juifs avaient laissé tomber de leurs mains.

C'est déjà la punition spirituelle : le châtiment temporel ne tardera pas à venir.....

En effet, voici qu'apparaissent dans le ciel les signes avant-coureurs de la chute de Jérusalem. Ici deux rois, montés sur un char qu'emportent sur les nues quatre chevaux fougueux, s'avancent en combattant contre deux autres rois armés, comme eux, de haches, de glaives et de boucliers. De chaque côté s'élèvent du sein des nuages une multitude de guerriers qui cherchent à s'entretuer. *Un jour*, dit l'historien Josèphe, *on aperçut dans l'air des chariots pleins de gens armés*

traversant les nues, et des légions qui combattaient entr'elles.

Au centre, trois étoiles d'un rouge de sang s'écartent en forme de glaive, et près d'elles, une épée nue retombe la pointe en bas au cœur de la ville. Au-dessus de ces tristes symboles apparaissent sur un épais nuage les deux prophètes qui ont versé le plus de larmes sur le sort de l'ingrate Sion, David, qui chante ses malheurs sur sa harpe plaintive, et Jérémie, qui la provoque à la pénitence.

En vain, dans les hauteurs du ciel, les anges gardiens d'Israël supplient le Seigneur, *en qui ils ont mis leur confiance... d'avoir en pitié la malheureuse cité.* L'arrêt de Dieu s'accomplira; sa gloire l'exige; et l'ange de la justice répondant à l'ange de la miséricorde, proclame *la grandeur et la puissance du Très-Haut*, que *Vespasien et Titus* s'apprêtent à venger sur la ville rebelle (1).

PLAN DU MILIEU. — 1er. panneau à gauche.

II. *Arrivée des Romains.* — L'heure de la vengeance céleste est arrivée; la verge de fer va châtier le peuple infidèle. Voici venir sous les murs de Jérusalem une foule de guerriers armés de lances, d'épées et de javelots. A l'aigle majestueuse qui flotte sur leurs bannières déployées, à l'ardeur qui les anime, qui ne reconnaîtrait les glorieuses phalanges romaines! Vespasien et son fils Titus précèdent la marche guerrière, montés chacun sur un cheval impétueux, respirant les combats : une longue barbe blanche distingue seule l'empereur de son fils qui l'égale en fierté et en magnificence. Au commandement du vieux général, les trompettes sont em-

(1) Il y a quatre anges : deux d'entre eux portent sur un cartel ces paroles : *Credo in Deum..... Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* Les deux autres portent, l'un ces mots : *Vespasian-Titus*, et l'autre ceux-ci : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.*

bouchées, et annoncent à la ville en alarme que l'attaque va commencer.

Vespasien, dit la légende, avec son fils Titus,
Comme voye par vraye signifience,
Voindrent venger la mort du doux Jésus
Par franc vouloir et bénigne advertance.

2°. au milieu.

III. *Siége de la ville.* — Au son de la trompette ennemie, les Juifs au désespoir sont accourus en foule sur les remparts de la ville où flotte au vent çà et là le drapeau de la nation. De part et d'autre, les arcs se bandent, les flèches se croisent, portant en tout lieu la mort avec elles. La lutte est terrible! Chaque soldat rivalise de sang-froid, d'audace et de courage. Déjà les portes de la ville s'ébranlent et cèdent sous le choc répété du bélier romain, tandis que les assiégés, du haut des murs lancent dans le camp ennemi une grêle de pierres qui écrasent sous leur poids une foule de héros.

Toutefois, malgré ses prodiges de valeur et d'adresse, Israël périra, car le Dieu des armées ne combat plus pour lui; ce ne sera pas en vain que l'horizon s'est chargé de sombres nuages, que des signes d'extermination ont paru dans les airs au-dessus de la cité coupable. Jérusalem est vaincue et Rome victorieuse entre dans ses murs.

Sur la cité présomptueuse et fière
Dieu envoya signes moult merveilleux,
Et du depuis grand famine sur terre.
Tant que manger de l'or mou précieux.

3°. à droite.

IV. *Famine et pillage.* — Si l'histoire n'affirmait la vérité des faits suivants, le cœur se refuserait certainement à les croire, tant ils sont odieux et effrayants.

La scène a lieu dans l'intérieur d'une maison de Jérusalem.

Deux femmes sont assises assez loin l'une de l'autre : leur hideux visage porte l'empreinte d'une profonde terreur ; elles ont hâte d'accomplir leur action ; vous diriez que le temps va leur échapper à jamais. L'une, poussée par l'avarice plutôt que par la faim, avale une à une les pièces d'or qui lui restent ; l'autre.... ô spectacle d'éternelle horreur ! Regardez sous cette cheminée. Devant une flamme ardente, nourrie sans cesse par une main barbare, tourne et retourne un pauvre enfant embroché ; il n'a plus qu'un bras, l'autre serait-il déjà mêlé à la cendre de l'âtre ! Hélas, non ! Voyez-vous à côté de la mangeuse d'or cette autre créature aux traits effarés ? C'est la mère du petit enfant. Elle tient pressée entre ses deux mains crispées la tendre chair de son fils, sa chair. Comme un furie, elle la serre entre ses dents, la déchire et la dévore avec une voracité sauvage. On dirait que, dans son horrible festin, la barbarie de son action et la faim qui la tourmente, doublent sa fièvre et sa démence : ses yeux sortent de leur orbite, ses nerfs se contractent : ce n'est plus une figure humaine.

La tradition nous a conservé le nom de cette malheureuse. Elle s'appelait Mavie, fille d'Eléazar. On connaît assez le motif qui l'a poussée à une pareille action.

Tandis que de tels drames s'accomplissent au sein des familles, voici que les rues de Jérusalem se couvrent de décombres. Les palais sont abattus, le temple est profané, ses trésors sont pillés. Vous verrez l'arche sainte toute brillante d'or et de pierreries emportée par des mains sacriléges qui vont s'en partager les débris. Partout des scènes de fureur, l'abomination de la désolation règne dans la cité de Dieu, car ses anges l'ont abandonnée et le Seigneur l'a livrée à ses ennemis.

Jérusalem et le peuple eut souffrance par guerre
Et faim et grand douleur amère, maniant

Souris et rats bien apprement, tant
Que l'enfant est mangé de sa mère.

PLAN INFÉRIEUR. — 1er. à gauche.

V. *Vengeance.* — Cette soldatesque impie, furieuse d'une victoire si chèrement achetée, ne se contente pas d'arracher du temple et des maisons particulières, les trésors qu'ils y rencontrent. A quels excès la passion de l'or, jointe à une licence effrénée, ne pousse-t-elle pas les hommes. Les barbares! Les voyez-vous arrêter les femmes et les vieillards; ils enfoncent dans leur sein un poignard rouge encore du sang des dernières victimes, ils creusent, ils fouillent à sang-froid dans leurs entrailles palpitantes pour en extraire l'or et les pierreries qu'ils présument avalés par eux pour les dérober au pillage.

Cependant, à côté de cette scène d'atroce cruauté, le regard se repose avec complaisance sur un acte plus juste et plus humain. Les prisonniers sont aux pieds du vainqueur, qui les condamne à un exil perpétuel. Peuple déicide, il a vendu le juste pour la somme de trente deniers, et Titus, qui le dédaigne pour esclave, vengeant à la lettre les ignominies souffertes par Jésus-Christ, va vendre à son tour tous ces Juifs perfides. Il ne demandera pas pour chacun d'eux les trente deniers du juste, mais, pour un denier, il en jettera trente sur une mauvaise barque, à la merci d'un acheteur d'esclaves qui les emmène loin de Jérusalem, pieds et mains liés. Ils élèvent un dernier regard vers leur cité en ruine; les bords du Jourdain vont bientôt disparaître à leurs yeux.

Titus fist maictre le feu par tout lieu
Et mettre à saneg Juifs sans fureur,
Et pour la mort du roy des cieulx venger
En fict donner trente pour ung denier.

Conclusion. — Telle est, en résumé, la triste histoire de Sion. Elle fut infidèle, et Dieu l'a punie sévèrement. Sans doute, ceux qui ont conçu l'idée de cette merveilleuse peinture, cherchèrent à frapper l'imagination par un drame historique du plus séduisant intérêt, peut-être aussi à fournir au peintre quelques scènes tragiques propres à enflammer son génie, mais derrière ces motifs ordinaires s'en cachait un autre plus haut et plus digne de leur foi, ils voulaient avant tout parler à l'âme chrétienne et l'édifier. En effet, quoique le symbolisme de cette funeste chute se fasse assez pressentir de lui-même, nos pères ont voulu le rendre encore plus sensible, et nous le faire, pour ainsi dire, toucher des yeux. Aussi bien, Messieurs, n'y aurait-il pas une sainte et touchante pensée dans ce rapprochement de la verrière avec le baptistère, qu'elle éclaire de ses mystérieuses couleurs! C'est ici que chaque fils d'Adam, à sa naissance, vient se faire naturaliser citoyen de Jérusalem, et recevoir le noble titre d'enfant de Dieu. Il y a là pour l'intelligence et le cœur une source bien féconde de douces et salutaires émotions.

C'est qu'en réalité cette Jérusalem terrestre n'était que la figure de l'âme chrétienne, cette autre cité sainte, plus auguste et plus belle, où Dieu fait ses délices d'habiter avec ses anges; et c'est au jour mémorable du baptême qu'il daigne la choisir pour son séjour de prédilection. Prenons-y garde, nous qui avons été régénérés dans les eaux de ce nouveau Jourdain, si comme Jérusalem, qui tuait ses prophètes et lapidait ses saints, nous venions à étouffer les grâces et les inspirations de Dieu, l'ennemi viendrait sur nous de toute part, il ne resterait bientôt plus pierre sur pierre dans le temple de notre âme, nos anges gardiens l'abandonneraient, comme un jour ils délaissèrent Jérusalem, en se voilant la face de honte et de douleur. Dieu lui-même se retirerait de nous, et l'heure de la vengeance venant à sonner, nous

irions nous consumer de désespoir dans cet exil éternel où les joies de la patrie sont perdues sans retour.

J'ai fini, Messieurs, les quelques descriptions que je vous annonçais. Ai-je trop abusé de votre bienveillante indulgence, pardonnez-le moi, je vous entretenais de l'église de mon village, et l'on parle toujours longuement de ce que l'on aime; c'est bien naturel!

Que de choses pourtant n'y reste-t-il pas à vous dépeindre, mais vous avez vu par vous-mêmes, Messieurs, et vous avez honoré l'église St.-Martin d'une visite particulière qu'elle méritait à de bien justes titres. Au nom de mon pays, Messieurs, recevez-en mes remercîments. Ce noble pélerinage sera, je l'espère, un encouragement utile aux études iconographiques, jusqu'ici peut-être trop négligées parmi nous; chacun voudra connaître le prix de nos innombrables verrières, non-seulement sous le rapport de l'art, mais aussi quant à leur valeur morale; car elles ne sont pas seulement une « *simple décoration propre à imprimer au temple une* « *physionomie mystérieuse, elles sont encore un tableau* « *ouvert à tous les yeux pour instruire l'esprit et former* « *le cœur* (1) », une prédication permanente à la gloire de Dieu et des saints dont elles nous retracent les actes et la récompense.

Nous n'avons pas perdu de vue ce but dans l'essai iconographique que nous avons entrepris, et dont nous ne pouvons vous soumettre qu'une faible partie. Sans doute on nous reprochera des explications trop longues, un récit trop développé, mais nous voulions avant tout (nous désapprouverez-vous, Messieurs?) venir à l'aide de ceux qui, peu habitués au langage de l'art, peu versés dans la connaissance des faits bibliques, historiques ou légendaires, n'auraient pu, sans

(1) M. l'abbé Tridon.

ce léger fil conducteur, saisir parfaitement la suite et l'enchaînement des tableaux.

Intéresser ceux que touchent encore les chefs-d'œuvre de l'art religieux, payer un tribut de reconnaissance et d'affection à nos bons aïeux, en portant notre grain de sable à leur majestueux édifice, telle fut la double pensée qui a présidé à notre travail, et le but unique que nous nous sommes proposé. Si nous n'avons pas le mérite d'une œuvre vraiment artistique, nous aurons eu, du moins, le plaisir d'avoir essayé une œuvre utile; en tout cas, d'avoir fait une œuvre louable....

Et pius est patriæ facta referre labor (Ovide).

Nota. Nous formons le vœu pour que ce grossier rétable qui se trouve à la chapelle terminale de l'église disparaisse bientôt, et pour qu'on restitue à la fenêtre actuellement murée sa gracieuse verrière. C'était là qu'autrefois on plaçait l'autel de la Sainte Vierge. Or, dans le plan supérieur de la fenêtre septentrionale du transept, se trouve exilé un charmant petit sujet ayant trait à la Mère de Dieu. C'est, dans le bas, la Présentation et l'Annonciation, dans le haut, la mort et l'Assomption de Marie. Ne trouverait-il pas naturellement sa place dans la verrière que nous désirons.

Inutile de dire combien l'église y gagnerait sous le rapport de la régularité, de l'ornementation et du coup-d'œil.

NOTICE

EN RÉPONSE A LA QUESTION DU PROGRAMME AINSI CONÇUE:

Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789?

PAR M. HARMAND,

Bibliothécaire de la ville de Troyes.

MESSIEURS,

Je trouve que cette question impose à celui qui voudrait la traiter, la triste obligation d'ennuyer les oreilles condamnées à l'entendre. Que peut-on faire, en effet, dans un semblable sujet, sinon s'exhaler en regrets monotones! Et je ne sache pas qu'une plainte éternelle soit quelque chose de bien amusant. Si l'on trouve Jérémie sublime, n'est-ce pas peut-être un peu parce qu'il est court? Aussi je ne serai pas long, ce qui, rassurez-vous, Messieurs, ne veut pas dire le moins du monde que je serai sublime.

Si quelqu'un de nos pères revenait aujourd'hui, à l'aspect de ce Troyes tel que nous l'ont fait et 93 d'abord et les niveleurs et les badigeonneurs dont nous avons été gratifiés depuis, pourrait-il ne pas s'écrier avec le poète : *Quantum mutatus ab illo!* Ah! combien il est changé!... Ce n'est plus en

effet la ville d'autrefois, on n'y reconnaît plus le Troyes ancien. Où est aujourd'hui sa ceinture de murailles? Où sont ses maisons aux poutres parlantes, aux pignons pointus et découpés en ogive, et ces premiers étages en encorbellement sur le rez-de-chaussée, soutenus par des figures de toutes sortes, sacrées ou profanes, sérieuses ou grotesques? Que sont devenus surtout tant de vieux, tant de beaux édifices?

Aujourd'hui, vous le voyez, Messieurs, chacun peut entrer dans Troyes sans obstacles, ainsi que les trente-deux vents de l'horizon. On y respire plus à l'aise, dit-on, et le conseil de salubrité applaudit. A la bonne heure! Mais que dira l'archéologie! A la place de ce rempart flanqué de plus de cinquante tours, sans compter les forts et les plates-formes, à la place de ce boulevard du haut duquel le promeneur, à l'ombre des grands arbres, embrassait d'un coup-d'œil la riche végétation d'alentour, à la place de ces fossés profonds, pittoresques, d'où s'élançaient dans les airs des arbres admirables, que voit-on maintenant?.. Que trouve-t-on?.. Une place, une simple place. Eh mon Dieu! une place! c'est une bonne chose sans doute, mais ce n'est pas chose rare. Partout où il n'y a rien, n'est-ce pas une place?

Soyons justes pourtant : sur quelques points ont succédé aux vieilles murailles des constructions intéressantes; ainsi sur l'emplacement même de l'ancien fort Chevreuse, M. Argence vient d'asseoir une maison pleine d'élégance et de bon goût, précédée d'un joli parterre où la rose et l'œillet s'épanouissent gracieusement à la place où a grondé le canon. Si le fort de Guise, si la tour Boileau ont disparu, je les vois remplacés par une caserne magnifique. Et si je regrette les restes du vieux château de nos comtes, et les débris de la grosse tour d'où relevaient autrefois plus de deux cents baronnies et où, dans les temps féodaux, les vassaux prêtaient foi et hommage, je n'en admire pas moins la maison carrée du docteur Hervey.

Mais si les constructions récentes présentent ainsi sur trois ou quatre points une espèce de consolation aux yeux des hommes pour qui le présent est tout et le passé peu de chose, il n'en est pas de même de l'archéologue qui se désole à la vue de ces profanations. Ah! c'est que l'archéologue a, je ne dis pas un sens de plus, mais un sens plus profond des choses d'autrefois; c'est que le culte des souvenirs s'est presque élevé en lui à la hauteur d'une religion. La destruction d'un monument l'afflige parce que c'est pour l'histoire la perte d'un document, d'une pièce justificative. Tous les monuments, même les plus communs, les plus grossiers, déposent de quelques faits, et de l'ensemble de ces faits l'archéologue tire comme la statistique morale des siècles, des sociétés qui l'ont précédé. Considérée sous ce point de vue, l'archéologie devient une science. L'archéologue, qu'anime le feu sacré, qui comprend sa noble mission, cherche dans la poussière des peuples anciens quelque trace de leur histoire. Les ouvrages publics, en effet, témoignent de leurs besoins sociaux et des moyens qu'ils ont su se créer pour y subvenir; les meubles et les ustensiles indiquent les mœurs et les goûts individuels subordonnés aux mœurs et aux goûts nationaux. Les objets de luxe prouvent leurs richesses et l'état de leur économie publique; et les chefs-d'œuvre de leurs arts et de leur littérature attestent quelle a été chez eux la puissance de l'étude et de l'imagination. Et si ces recherches, arides au premier aspect, finissent par avoir pour nous un attrait irrésistible, c'est qu'elles nous mènent droit à ce qui nous intéresse le plus, à l'homme. C'est nous, en effet, que nous cherchons en remuant la cendre des générations éteintes et non pas la satisfaction mesquine, égoïste, vaniteuse de posséder quelques objets que d'autres ne possèdent pas. Suffit-il donc pour être archéologue, de réunir, d'entasser même à grands frais dans des meubles somptueux, sur des étagères élégantes,

tout ce qu'on peut trouver de vases, de statuettes, de médailles, de clefs, de sceaux, d'armes, de bijoux, de fibules, etc., etc., pour livrer ensuite en spectacle aux yeux ébahis de visiteurs souvent plus importuns qu'éclairés, une sorte de mélange où tous les temps et tous les styles se heurtent et se confondent sans se reconnaître jamais ? Suffit-il d'émailler son langage des mots ogival, roman, plein-cintre, abside, contreforts, nervures, lobe, trilobe, archivolte, appareil, meneaux, cryptes, soubassement, etc., etc.? Suffit-il de donner à sa tenue quelque chose de ce gothique pour lequel on professe la plus vive admiration ? Suffit-il de meubler ses salons modernes de bahuts du moyen-âge? Mais non ! On n'est pas plus archéologue pour cela qu'on n'est géologue parce qu'on possède une grande quantité de pierres amassées de toutes parts, qu'on n'est artiste parce qu'on voyage accompagné d'un portefeuille et de crayons, qu'on n'est littérateur parce qu'on est entouré d'un grand nombre de livres. C'est la science qui fait l'homme, et je viens de dire en quoi consiste la science archéologique. Cependant ne pensez pas que je condamne ce goût des choses d'autrefois, j'y applaudis au contraire de toute mon âme : j'aime à le rencontrer dans un jeune homme surtout, parce que si le ciel lui donne un jour de la fortune et de nobles loisirs, il pourra devenir un archéologue sérieux, en tout cas il sera un conservateur utile, et le conservateur est l'auxiliaire indispensable de l'archéologie, comme le destructeur en est l'ennemi radical : il n'y a plus d'archéologie possible là où a passé la destruction. Que pourrait dire aujourd'hui l'archéologue sur les remparts de Troyes? Quelles remarques ferait-il qui servît à éclairer l'histoire? Et l'historien qui, un jour, voudra peindre la part active qu'ont prise nos pères dans les dangers et dans les luttes de la patrie, où ira-t-il puiser ses inspirations? Ce terrain, nivelé ou embarrassé de constructions mesquines, lui redira-t-il les sacrifices

d'argent et les efforts de bras que coûtèrent aux Troyens ces murs qui étaient hauts de plus de 5m., épais de 2, formant dans leurs contours une sorte d'ovale de 4,810m. et appuyés à l'intérieur par une terrasse de 10m. d'épaisseur.

On apprécie mal ces siècles pleins de troubles et d'angoisses où l'absence d'un pouvoir un, vigoureux et respecté, laissait souvent chaque province de la France abandonnée à ses seules forces et livrée à ses propres ressources. On les apprécie mal, dis-je, si l'on en juge par l'état actuel de nos gouvernements qui ont constamment sur pied des armées qui protègent et l'honneur de la frontière et la paix intérieure; et des administrations qui, du centre rayonnant sur tous les points à la fois, se chargent d'élever, de réparer ou de détruire ce qui a été reconnu utile à la défense, à la sûreté commune. Et si tous les ans le trésor public vient réclamer de chaque particulier une taxe pécuniaire, nous devons la trouver d'autant moins onéreuse qu'elle nous épargne des sacrifices plus considérables et affranchit nos foyers de bien graves soucis.

Voyez-vous l'émoi, l'inquiétude s'emparer de nos pères, au moindre bruit de guerre, au moindre soupçon qu'ils étaient menacés par un voisin puissant, à la moindre nouvelle alarmante, inventée souvent par la malveillance et accueillie, semée par la crédulité.

Les voyez-vous aussitôt laissant leur paisible comptoir, courir à leurs remparts, consolider de leurs mains les anciennes fortifications, en ajouter de nouvelles et, le cas de guerre échéant, saisir leurs armes et devenus soldats, combattre et trouver souvent la mort en défendant leurs autels et leurs familles.

Et pensez-vous que ces tristes péripéties, que ces drames sanglants fussent rares?

Parcourez nos annales depuis la domination romaine jusqu'à Louis XIII; depuis les invasions allemandes du IVe. siècle

jusqu'à nos guerres de religion et voyez si chaque ville n'était pas un camp et chaque français un soldat? En semant son champ qu'il n'était guère certain de moissonner, le laboureur alors guidait sa charrue d'une main et tenait pour ainsi dire l'épée de l'autre; et à côté des instruments pacifiques du commerçant et du simple artisan dormait toujours quelque pièce d'armure en attendant le signal du combat prochain.

Mais pourquoi, dira quelqu'un, aurait-on conservé ces murs devenus inutiles?... Pourquoi!... Par la même raison que nous conservons les anciennes choses, par respect d'abord, ensuite comme un souvenir des temps qui ne sont plus, comme des titres de famille qui nous rappelleraient nos agrandissements successifs et nos fortunes diverses, et qui, nous mettant sans cesse sous les yeux la vie dure et agitée de nos pères, serviraient peut-être à nous rendre plus douce, plus précieuse cette sûreté dont jouissent maintenant nos foyers paisibles, et enfin un spécimen curieux de constructions guerrières de l'époque romaine, du moyen-âge et de la renaissance. Car nous avons ici, Messieurs, une triple perte à déplorer.

Nous n'avons pas toujours été enfermés dans un circuit de 5 kilomètres, Troyes n'a pas toujours occupé une superficie de 135 hectares. Sous César et dans les siècles qui suivirent jusques après Clovis, Troyes, assez semblable à une forteresse ou à un camp romain, n'était qu'un carré d'assez modeste étendue. La porte du Sud-Ouest, placée à l'entrée de la rue de la Cité, attenant du terrain où a été bâti plus tard l'Hôtel-Dieu-le-Comte, s'ouvrait sur le pont de la Girouarde, jeté sur le Rucordé, qui a, depuis quelques années, prêté ses eaux au canal de navigation qui traverse la ville.

La porte opposée, distante de celle-ci de 400^m. seulement, fermait la même rue au Nord-Est, un peu au-delà du chevet de la cathédrale, sur le bras de la Seine qui, après avoir

tourné l'évêché, passe sous l'hospice du petit St.-Nicolas et met en mouvement, quelques pas plus loin, le moulin de Meldençon. C'était là toute la longueur de la ville (400m.). Dans l'autre dimension depuis la rue de la Tour-Chapitre ou du Vert-Galant, qui se trouvait au pied du rempart, au Sud-Est, et la ruelle de la Santé, qui était hors des murs, au Nord-Ouest, on ne compte pas 350m.

Deux rues parallèles, percées dans la longueur et coupées à peu près à angles droits par quatre rues transversales, étaient les seules artères de cette cité primitive.

Mais la population croissant peu à peu finit par se trouver à l'étroit dans cet espace resserré, et cette première enceinte débordée, la ville s'accrut d'un tiers vers le Nord-Est et présenta alors une longueur de 600m.

Elle en était là quand les Normands apportèrent en Champagne le ravage et la désolation. C'est du haut de ces remparts nouveaux que nos pères repoussèrent d'abord ces barbares qui, quelques années après, revenant plus nombreux, vengèrent leur première défaite en brûlant la ville et en en rasant les fortifications.

Le fléau passé, Troyes renaît bientôt de ses cendres, et ses murs sortent de leurs ruines. La population qui, sous les Romains et sous Clovis, ne dépassait pas le nombre de 10,000, qui, dès la fin du IXe. siècle, s'élevait déjà à 15,000, parvint dans l'espace d'un siècle et demi à 25,000, grâce à l'influence bienfaisante des premiers comtes de Champagne.

Au XIIe. siècle, sous l'administration sage, intelligente de Thibault-le-Grand et d'Henry-le-Libéral, son fils, Troyes, qui était devenu l'entrepôt du commerce entre la Méditerranée et le nord de l'Europe, vit sa population portée à 40,000 : il atteignit, dit-on, un maximum de 60,000 sous Thibault V, le Chansonnier. Dès le XIIe. siècle, il fallut donc tracer une troisième enceinte. La ville ne gagna que

200^m. au Sud-Est, du côté que nous appelons le Quartier-Bas; mais tout le Quartier-Haut, depuis le canal jusqu'à la porte de Paris, c'est-à-dire une seconde ville, fille de la première, mais plus considérable que sa mère, vint se juxtaposer, et bientôt les deux familles, se confondant en une seule, enfermèrent leur unité naissante sous la protection d'un rempart solide et qui répondait à leur nouvelle importance. Ce sont ces murs qui, durant six ou sept siècles, ont vu et subi bien des vicissitudes et qui furent remis en meilleur état en 1544, dans la lutte entre François Ier. et Charles-Quint; ce sont ces murs, dis-je, dont on arrache aujourd'hui les dernières pierres.

Voulez-vous me permettre ici, Messieurs, une simple question. Si Troyes avait su conserver intacte aujourd'hui cette triple enceinte de murailles, pensez-vous que cette nouvelle Echatane n'offrirait pas au curieux, à l'amateur, à l'archéologue, un intérêt plus grand!

N'éprouverions-nous pas nous-mêmes une sorte de satisfaction à nous dire, à dire à nos enfants, en leur montrant le rempart romain de la première cité : voilà ce que nous avons été pendant plus de huit cents ans. Cette tour qui protège la porte occidentale (près de l'Hôtel-Dieu actuel) ce sont les empereurs romains Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle qui l'ont fait élever. C'est devant ces vieux murs et devant le courage des Troyens qu'au IVe. siècle vinrent échouer les efforts de l'invasion allemande, guidée par les deux frères Gundomare et Vadomare; c'est devant cette porte qu'il trouva fermée que l'empereur Julien, à la tête de son armée, venant de refouler ces barbares au-delà du Rhin, se vit obligé, avant d'entrer, d'attendre qu'on eût bien reconnu sa figure amie.

Voyez ici, au pied de cette tour de Marc-Aurèle, voyez-vous plus tard le roi des Huns, le farouche Attila, négocier

avec saint Loup le passage de ses troupes, implorer et obtenir, jusqu'à la frontière, la sauvegarde de notre saint évêque?

Et sous ces mêmes murs, à l'Orient, voyez-vous en 566 les fils de Clotaire Ier., les trois frères ennemis, Sigebert, Chilpéric et Gontran, au moment d'en venir aux mains, abjurant tout-à-coup leur haine impie, faire leur paix, et jurer cette union sacrée sur le tombeau du même saint Loup?

Au IXe. siècle (888), entendez-vous retentir autour de la seconde enceinte les cris sauvages des féroces Normands? Ils ont tout ravagé, tout détruit jusqu'aux portes de Troyes; mais les remparts de la ville, le courage héroïque de ses habitants sont un écueil où se brise leur fureur. Ils se retirent la rage dans le cœur en proférant d'horribles menaces.

Les voyez-vous, quatre ans après, reparaître plus nombreux? Voyez-vous s'engager cette lutte sanglante, cette lutte à mort dans laquelle nos pères, écrasés par le nombre mais non pas vaincus, sont contraints d'abandonner leur ville qui devient la proie des flammes?

Après l'orage, les voyez-vous, comme autrefois les Athéniens après le départ des Perses, rentrer dans leurs foyers détruits et fumant encore?

Voyez-vous leurs temples et leurs maisons renaître de leurs cendres, et leurs remparts se relever de leurs ruines? Et cela deux fois en treize ans.....

Passons à la troisième enceinte; elle est plus vaste, elle enferme les deux autres. Ces murs qui avaient tenu en échec et les seigneurs ligués contre Thibault-le-Chansonnier au XIIIe. siècle, et les Malandrins au milieu du XIVe., et les pillards anglais et leurs alliés, et le duc de Bukingham qui avait tout saccagé aux environs de Troyes, et Jeanne d'Arc elle-même pendant sept jours entiers, ces remparts, dis-je,

sont, sous François Ier., consolidés, agrandis, perfectionnés. Et qui suffit à tout cela ? Les sueurs et l'argent des Troyens.

Des sept portes pratiquées dans cette enceinte et qui n'avaient subi d'autres changements que la suppression de leurs ponts-levis, les deux plus regrettables, à mon avis, sont les portes de St.-Jacques et de Paris. La première, parce qu'elle était la plus élégante, la plus monumentale, et de loin annonçait vraiment l'entrée d'une grande ville. Nos yeux l'ont vu démolir en 1832. C'était un gros pavillon flanqué de deux tours en demi-lune qui du sol à la corniche du couronnement avait 17^m. d'élévation. Du milieu du grand comble s'élançait un clocher à six pans dont la flèche se terminait par un de ces ornements en plomb dont M. de la Querrière a entrepris l'histoire. Sur chacune des faces de la lanterne on remarquait une ouverture trilobée percée sans doute pour faciliter l'émission du son d'une cloche portant le millésime de 1572 et qu'on y a vue jusqu'à la Révolution. La seconde, qu'on appelait aussi porte de Beffroy ou Belfroy, détruite en 1822, présentait un caractère plus sévère et rappelait l'architecture militaire des siècles antérieurs. Elle reposait sur des fondations considérables dont on voit encore les restes dans la profondeur du fossé.

Mais entrons, Messieurs, dans une autre série de destructions plus déplorables encore. Celles que je viens d'énumérer peuvent du moins s'expliquer, s'excuser peut-être par plus d'une raison spécieuse, tandis que les motifs de celles-ci seraient plus barbares, plus honteux encore que la destruction elle-même.

En quelques années Troyes a perdu les deux tiers de ses richesses monumentales et presque tous les trésors artistiques.

Quatre églises paroissiales, une église collégiale, six églises conventuelles, dix chapelles, le palais de ses vieux comtes et les trésors non-seulement de ces églises détruites, mais en-

core de celles qui ont survécu à cet épouvantable cataclysme, voilà, Messieurs, les dommages cruels que tous nos regrets ne parviendront pas à réparer.

Entrons dans le détail. L'église paroissiale de St.-Aventin, fondée vers le milieu du VIe. siècle, à l'endroit même où saint Aventin, célérier du bienheureux Camélien, évêque de Troyes, était venu souvent se sanctifier dans une pieuse retraite, cette église, fort modeste d'ailleurs, et rebâtie plusieurs fois depuis son origine, avait pour la protéger son ancienneté d'abord et ensuite son patron qui était un saint du pays. L'église de St.-Frobert se recommandait par les mêmes motifs, au respect des Troyens : saint Frobert est un des illustres enfants de la cité qu'il éclaira de ses lumières, réchauffa de ses vertus et édifia de ses miracles. — Mais qu'était-ce que le culte, que la piété des souvenirs pour les hommes de 93 !...

Si l'église de St.-Denis, ancienne paroisse de MM. les bouchers, était une des plus petites de Troyes, ce n'était pas une des moins curieuses. Trois chapiteaux, la base d'une colonne et un fragment de nervure conservés au musée sont les seuls débris à la vérité qui nous en restent, mais leur forme, qui se rapproche de l'antique, dont elle est comme une imitation libre, témoigne que cette précieuse église était de l'architecture romane de la fin du XIe. ou du commencement du XIIe. siècle.

L'église de St.-Jacques m'amène sur un terrain à peu près vague aujourd'hui, mais que couvraient presque tout entier des édifices d'une haute importance. C'est la place qui est devant la préfecture, continuée par le préau et la partie du bassin qui les sépare.

Quatre églises, une chapelle, deux couvents et un palais se donnaient la main dans cet espace resserré. Le beau portail de la vieille église de St.-Jacques, regardant la rue Notre-Dame, s'allignait de ce côté avec l'entrée du couvent de

Notre-Dame-aux-Nonains. A la suite de cette église, sans autre intervalle, sans autre séparation qu'un pignon, s'élevait l'église du couvent, dont le chevet n'était séparé du palais des comtes de Champagne que par le bras de la Seine, le Recordé, qui baignait ensuite les murs de l'Hôtel-Dieu. La collégiale de St.-Etienne faisait comme partie du palais dont elle était la Sainte-Chapelle. Derrière l'Hôtel-Dieu, à la distance d'une quinzaine de mètres de la tourelle qui se dressait à l'angle septentrional du palais, se voyait la chapelle de St.-Barthélemy, qui appartenait à l'Hôtel-Dieu. Au Sud-Est du jardin de l'abbaye de Notre-Dame, l'emplacement même du bâtiment des archives qu'on termine en ce moment, était occupé par l'église des Jacobins avec sa voûte en bois, dont nous admirions dernièrement encore la hardiesse dans les débris qui en restaient. De tout cela la maison conventuelle de Notre-Dame-aux-Nonains, arrangée aujourd'hui en préfecture, est seule debout. Et voyez comme en tout ceci on a joué de malheur, c'était peut-être de tous ces morceaux le seul dont les arts n'eussent pu regretter la perte.

Et si l'on veut bien remarquer que l'admirable église de St.-Urbain est presque contiguë à cette même place, on sera forcé de convenir que les arts, aussi bien que l'architecture civile et religieuse, auraient difficilement, dans un si petit espace, rencontré une réunion de monuments d'un si grand intérêt, appartenant aux XIe., XIIe., XIIIe., XIVe. et XVe. siècles.

Et quand je traverse cette place presque vide, dont le silence n'est troublé de loin en loin que par les cris de quelques mariniers, ou par le bruit sourd de morceaux de bois qu'on entasse, une pensée triste s'empare de mon esprit. Je compare involontairement cet état, cette condition aujourd'hui si vulgaire de ces lieux à ce qu'ils furent autrefois. Je reconstruis par la pensée, à l'emplacement du bassin actuel, le grand palais de nos vieux comtes et l'église où ils priaient.

Il me semble voir ces princes tantôt suivis de leur cour brillante, monter l'escalier d'honneur; tantôt, au pied de ces mêmes degrés, rendre paternellement la justice aux heureux vassaux, aux serfs attendris qui les environnent et qui bénissent le ciel de leur avoir accordé de si bons maîtres. A côté de cette scène touchante, sous les voûtes sacrées de leur collégiale, j'entends retentir chaque jour les louanges du Très-Haut, et je contemple soixante-douze prêtres prosternés demandant à Dieu de répandre la faveur de ses grâces sur la maison de ces princes, ses pieux serviteurs.

Et ce terrain sur lequel a passé le niveau destructeur, cette place qui précède la préfecture, que couvraient deux églises, et dont la halle, quelque belle qu'elle soit, gêne maintenant une partie, cette place, dis-je, entre mille autres souvenirs, ne me rappelle-t-elle pas la plus singulière des coutumes, le plus pittoresque des usages? — Savez-vous pourquoi ce mouvement extraordinaire qui anime toutes les rues d'alentour, ce clergé, cette longue suite de seigneurs, de hauts personnages, ces corps constitués et cette foule qui se presse, avide de voir et d'entendre?..... Tout-à-coup s'ouvrent les portes de l'église du couvent de Notre-Dame!.. Quel est ce personnage éminent placé dans une sorte de chaire et qui s'avance lentement porté sur les épaules de quatre pairs ou barons ecclésiastiques? C'est l'évêque, c'est le nouveau pasteur qui arrive au milieu de son troupeau : il vient, conformément à l'usage ancien, de faire hommage à l'abbesse qui, après lui avoir donné comme l'investiture de sa dignité nouvelle, l'a présenté solennellement au clergé et au peuple.

De cette même place, en portant ses regards vers le Nord, l'œil découvrait, en descendant le Rucordé de quelques centaines de pas, une chapelle aux formes élégantes, c'était la chapelle de la Passion, faisant partie du couvent des frères Mineurs ou Cordeliers. Le cloître n'a pas entièrement dis-

paru ; mais ce qui était jadis un lieu de prière est devenu, selon l'expression de l'Evangile, une caverne de voleurs, c'est-à-dire une prison, après avoir toutefois subi des additions, des modifications et des changements tels que, si une vue à vol d'oiseau peut encore donner une idée de l'ensemble, il serait impossible, dans un examen intérieur, de retrouver les détails, surtout les détails intéressants. Qu'est devenu ce cloître qui datait de la renaissance, avec ses neuf arcades sur chacune de ses faces et ses petites colonnes cannelées d'ordre corinthien et ses pilastres chargés d'emblêmes et d'arabesques? Où est maintenant le réfectoire, cette vaste salle carrée bâtie vers la fin du XIVe. siècle, qui, par sa disposition, ressemblait, dit-on, à une basilique, et où se sont tenues jusqu'en 1673 (époque où l'Hôtel-de-Ville fut achevé), les assemblées générales des maires et échevins de la ville de Troyes? Qu'a-t-on fait de ces deux rangs de colonnes élégantes soutenant un plafond en planchettes, et dont le fût d'une seule pierre n'avait pas moins de 4 mètres de hauteur, sans le chapiteau doré et sculpté en touffes de feuilles, et sans la base qui était élevée sur un double socle octogone, formé d'un double tore aplati et fort saillant. Que reste-t-il de la grande église dont la première pierre avait été posée en 1263, pendant qu'on bâtissait notre St.-Urbain, et qui, d'après la tradition, était admirablement construite et décorée, comme toutes les églises de Troyes, de riches peintures sur verre.

En détruisant la chapelle de la Passion, on a d'un seul coup anéanti deux chefs-d'œuvre, la chapelle elle-même qui occupait le rez-de-chaussée et la salle du conseil, depuis, la bibliothèque, qui lui était superposée. Cette chapelle entièrement isolée de la grande église, ainsi que les galeries couvertes ou promenoirs qui en dépendaient présentait en un carré long, une seule nef divisée en cinq travées, répondant, au Midi, à autant d'arcades en ogives découpées en fenêtre à

meneaux de la plus riche variété de formes. Au Nord, le mur était entièrement fermé et couvert de peintures. Les voûtes de la chapelle et celles de la bibliothèque qui formait le premier étage, étaient fortement contrebutées à l'extérieur par de grands contreforts placés aux angles et sur chaque face du monument. Ceux qui occupaient l'intervalle des croisées étaient décorés de niches peu profondes, ornées de statues de 2m. 30c. de hauteur et décorées de clochetons d'une grande délicatesse de travail. Deux hommes, du reste, se sont chargés d'en perpétuer le souvenir dans les détails qu'ils nous en ont laissés, M. Arnaud, dont la perte nous sera toujours sensible, qui aurait été si heureux d'assister à vos savantes réunions où il aurait si modestement, mais si utilement tenu sa place, et M. Max Berthelin, architecte habile, dont le crayon exact a reproduit avec une vérité frappante ce charmant édifice, lorsque déjà la main des démolisseurs avait commencé à le profaner. Les notes du premier sont consignées dans son *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, et le second a fait hommage de son beau dessin au musée de la ville où on peut l'admirer encore.

Et ce que je trouve de plus déplorable dans cette destruction, c'est que nous ne pouvons pas en accuser le vandalisme de 93, dont les fureurs avaient bien en passant brisé quelques statues de saint et quelques ornements, mais du moins ne s'étaient pas attaquées à l'édifice! C'est 40 ans après, en 1833, que nos yeux ont vu tomber, en vertu d'un ordre supérieur, ces murailles sacrées dont les pierres déshonorées sont allées honteusement se perdre dans les tristes murs d'enceinte d'une misérable prison! L'archéologie, à cette vue, poussa un cri de douleur qui étonna, qui arrêta un instant les démolisseurs; mais bientôt le marteau destructeur reprit son œuvre fatale, et l'archéologie n'eut plus qu'à se voiler la face et à pleurer en silence cette profanation d'autant plus inconcevable qu'elle

était inutile. Qu'en est-il résulté en effet.... Une place, une pauvre place qui, après être restée depuis ce temps sans destination aucune, a fini par être vendue, il y a quelques années, pour y asseoir des maisons particulières, et, Dieu le sait, quelles maisons!....

Pourtant un peu de respect pour ce monument eût pu épargner à l'administration la somme assez forte qui vient d'absorber la construction des archives départementales : et, sans prétendre en aucune manière faire la critique du bâtiment qu'on termine en ce moment, je puis affirmer que de cette chapelle convenablement disposée on aurait pu faire des archives incontestablement plus monumentales, pour ne pas dire plus vastes, plus commodes, et mieux assurées contre l'incendie, puisqu'elles eussent reposé sous la protection de deux voûtes admirables. Et si vous me permettez de m'élever à un ordre d'idées moins matérielles, j'ajouterai que cette conservation nous eût encore épargné une impiété. Là, en effet, dans ce lieu de leur choix, sous trois tombes modestes, dormaient, en attendant le jugement suprême, trois hommes dont nous devions respecter le dernier sommeil : les deux illustres frères Pithou, Pierre et François, et le docteur Jacques Hennequin. — Les premiers, dont le nom cher aux belles-lettres a illustré leur pays, et dont la main libérale, en donnant à la ville, leur maison pour en faire un collége, des livres pour étudier et des revenus pour subvenir en partie aux dépenses, ont ouvert à la jeunesse l'entrée d'une carrière qu'ils avaient si honorablement parcourue, en même temps que leur utile exemple indiquait comment on doit y marcher. Le second, également d'origine troyenne, et docteur fameux, qui, à lui seul, selon l'expression de Pithou, était toute la Sorbonne, était venu mourir à quatre-vingt-cinq ans au foyer qui l'avait vu naître, après avoir fondé à l'Hôtel-Dieu des lits pour les incurables, donné de son vivant sa riche bibliothèque

au couvent des Cordeliers, mais à la condition expresse qu'elle serait rendue publique, et assuré des fonds pour le traitement d'un bibliothécaire et l'achat de livres nouveaux. Eh bien! ces trois hommes, à chacun desquels la reconnaissance de leurs concitoyens aurait dû élever un mausolée, n'ont pas même pu conserver l'humble espace, les quelques pouces de terre sous lesquels ils reposaient, et leurs ossements brutalement arrachés au sépulcre et confondus avec des ossements vulgaires, ont été jetés sans honneur dans je ne sais quelle fosse obscure.

Permettez-moi, Messieurs, de continuer mes lamentations, en les portant toutefois sur un autre point. La verve d'un Gérémie suffirait à peine pour déplorer tant de malheurs.

En tournant de là vers l'Est, à une faible distance, on voyait s'élever une tour élégante et s'élancer hardiment dans les airs une flèche orgueilleuse qui, voisine de celle de la cathédrale, semblait se poser en rivale. C'était la tour et la flèche de l'église de St.-Loup. Cette abbaye, qui avait pris naissance vers la fin du Ve. siècle, sur le tombeau du saint évêque, hors de l'enceinte des murs de la ville, à l'Orient, qui dans le VIIe. siècle avait eu pour abbé saint Winebaud de Nogent-sur-Seine, et plus tard le fameux Alcuin, disparut abîmée dans les ravages qu'exercèrent les Normands l'an 888. Les religieux qui s'étaient soustraits par la fuite à une mort certaine, et qui avaient emporté le corps de saint Loup, revinrent après l'orage; mais ne trouvant plus pour habitation que des ruines, ils se retirèrent au centre de la ville, dans un hospice qu'ils avaient fait construire dès le commencement du VIIIe. siècle, sous l'invocation de Notre-Dame. Ce fut là qu'ils transportèrent le corps de leur saint patron. Alors ils élevèrent une église qu'ils dédièrent à saint Loup et à laquelle ils joignirent un monastère plus vaste et plus magnifique.

Je n'ai point à vous raconter les vicissitudes, les accroisse-

ments de cette nouvelle abbaye : seulement je dois vous dire que sa belle église, son église aux colonnes, aux voûtes, aux vitraux admirables, cette église qu'ont abattue sans raison et sans profit les démolisseurs de 93, avait été dédiée le 20 mai 1425. Tout y était magnifique; les ornements, les meubles, l'orgue, les statues, le maître-autel, grand morceau exécuté tout entier en cuivre, le tabernacle avec ses portes en fer doré découpées à jour, la table de porphire sur laquelle on prétendait que saint Loup avait dit la messe, les reliquaires et surtout celui qui contenait le chef de saint Loup, où étaient représentés en émail les gestes du saint évêque et dont le cardinal de Bouillon disait : *Je n'ai rien rencontré de si beau dans toute l'Italie*, et le savant Mabillon : *Je n'ai vu que le chef de saint Lambert à Liège qui puisse en approcher.* Les quatre grosses cloches elles-mêmes, dont les voix solennelles, immenses, se prolongeaient au loin en vibrations harmonieuses, devinrent pour celle de St.-Pierre leur voisine, un terme de comparaison si peu flatteur, que les chanoines de la cathédrale, choqués que ces sons charmâssent toutes les oreilles, prirent feu pour l'honneur de leur beffroi compromis, et tinrent chapitre un jour sur cette grave affaire. La séance, vous le comprenez, fut longue et orageuse : les avis chaudement débattus demeuraient encore partagés, dit-on, lorsque le doyen, personne d'un grand sens, prenant la parole, s'exprima à peu près en ces termes : « le voisinage de ces « cloches bavardes m'importune au moins autant que vous, « Messieurs, et leur son qui s'éveille avec l'aurore vient « gêner chaque jour mon doux sommeil du matin, comme « il dérange le vôtre. Or, ce dommage qui est causé à notre « repos et par suite à notre santé est déjà un motif assez con- « sidérable d'une plainte légitime; mais ce n'est rien en com- « paraison du trouble et partout du préjudice qu'apporte à « nos cérémonies saintes ce bruit dont nos voûtes sacrées re-

« tentissent à toute heure. Pouvons-nous entendre les chants, « pouvons-nous suivre les modulations du chœur? L'esprit peut-« il se recueillir, prier quand les oreilles sont ainsi fatiguées? « Et Dieu lui-même, à travers ce tintamare, comprend-il « ce que nous lui disons? » Ici le doyen fit une pose pour respirer, et un murmure d'approbation qui circula dans l'assemblée lui apprit qu'on goûtait fort cette manière d'envisager la question et l'encouragea à poursuivre : « Ceci posé et so-« lidement établi, la justice nous refusera-t-elle à nous, Mes-« sieurs, ce qu'elle ne peut refuser au plus humble des « hommes, de protéger, de garantir nos personnes, et de « nous remettre en possession de cette liberté, de cette tran-« quillité dont nous avons joui jusqu'ici dans nos divins « offices. » Un trépignement de joie accueillit cette conclusion, et il fut décidé, séance tenante et à l'unanimité, qu'on intenterait un bon procès à ces cloches mal sonnantes afin de les réduire au silence, et même de les faire descendre de leur tour superbe, si cela était possible. Comme il avait été dit, il fut fait; et si l'attaque se montra vive, impétueuse, la riposte, je vous prie de le croire, ne fut pas moins énergique.

Toutefois le combat dura long-temps, et Dieu sait ce que, dans un an, on usa d'encre, quels monceaux de papier on entassa, combien de pas firent les sergents, combien dépensèrent d'éloquence les hommes de loi et en résumé quelles sommes d'argent il en coûta de part et d'autre!....

Enfin, un beau jour, chacun dans la ville se demandait quelle fête solennelle qui n'était point marquée dans le calendrier, ou quel événement extraordinaire annonçaient les cloches de St.-Loup qui sonnaient à grande volée?... C'était la justice, Messieurs, qui, finissant par où elle aurait dû commencer, avait envoyé pour terminer le différent, des commissaires chargés de constater, non pas précisément si la santé de Messieurs les chanoines s'en allait dépérissant, mais seule-

ment s'il était vrai que ces terribles cloches de St.-Loup interrompissent les offices de la cathédrale.

L'expertise fut obligée de reconnaître que le véritable motif de la querelle n'était pas tout-à-fait celui qu'on avait mis en avant, et prenant alors la chose dans son droit sens, maintint d'abord dans la paisible possession de leur tour les cloches attaquées, et leur assura pour l'avenir la liberté de leurs mouvements; puis, pour ne pas laisser inconsolables les doyen, chanoines et chapitres qui se trouvaient déboutés, selon l'expression peu civile du palais, ils eurent recours au système des compensations et leur permirent de suspendre dans leur beffroi, quand bon leur semblerait, des cloches qui l'emportâssent, sous tous les rapports, sur leurs rivales humiliées.

Le bénéfice de cet ingénieux système dont je viens de parler me devient nécessaire ici, Messieurs, afin d'obtenir le pardon que je vous demande pour ce petit épisode d'une archéologie moins sérieuse que ce qui précède : c'est-à-dire que je réclame de votre indulgence l'excuse de cette digression en considération d'une autre sur le Dragon ou chair salée de saint Loup, à laquelle j'aurais pu me livrer, mais dont je veux bien vous faire grâce, pour arriver à vous dire en terminant ce qui concerne cette abbaye, transformée aujourd'hui en bibliothèque et en musée, que le 29 juillet, jour de la fête du saint, les religieux faisaient tous les ans une procession qui s'arrêtait auprès de l'Hôtel-Dieu, à l'endroit même où était la porte de la ville, à l'Ouest, du temps de saint Loup, en mémoire de ce que le saint évêque s'était avancé jusques-là au-devant d'Attila, et avait sauvé la ville de Troyes des fureurs du barbare.

Si de St.-Loup nous nous transportons à l'abbaye de St.-Martin-ès-Aires, qui a été alternativement la mère et la fille

de celle de St.-Loup (1), nous sommes revenus au point de départ, après avoir décrit comme un cercle, qui, malgré son peu d'étendue, n'en comprend pas moins *onze* églises détruites.

Je pourrais, Messieurs, ajouter à cette liste un nombre presque égal de chapelles et quelques couvents; mais je ne veux pas fatiguer plus long-temps l'attention que vous avez bien voulu m'accorder; les arts n'ayant guère conservé de tout cela qu'un vague souvenir, l'archéologie n'attacherait aucun intérêt à cette aride nomenclature.

Résumons : vingt-quatre églises, chapelles et couvents détruits; le palais de nos anciens comtes; tous les édifices qui nous restent déshonorés en quelque point; la cathédrale mutilée dans les ornements de son portique, dans les statues qui animaient sa façade, et dans les sculptures d'une délicatesse exquise, d'une perfection ravissante qui festonnaient son portail du Nord; les tombeaux en émail, en argent et en bronze des comtes Henri et Thibaut, d'une grandeur d'exécution et d'une finesse de travail dont il ne nous reste plus de modèle; et ce trésor de la cathédrale et surtout celui de St.-Etienne qui ne le cédait guère en magnificence qu'au trésor de la Ste.-Chapelle de Paris, — ont été brisés sous le marteau, fondus dans le creuset et, sinon volés, du moins jetés dans ce gouffre qui a tant dévoré de richesses sans en être plus riche; voilà, Messieurs, ce que nous a coûté la révolution de 93.

Vous le voyez, si Troyes, aussi riche aujourd'hui et peut-

(1) L'abbaye de St.-Loup avait été fondée par les religieux mêmes de St.-Martin-ès-Aires, qui, au IXe. siècle, se retirèrent dans l'intérieur de la ville pour se mettre à l'abri des fureurs des Normands, mais qui, plus tard, au XIIe. siècle, rétablirent sur l'emplacement même qu'ils avaient anciennement occupé, une autre abbaye, sous l'invocation de saint Martin.

être plus qu'aucune autre ville de France en édifices religieux, possédait encore tous ceux qu'elle a perdus, elle serait certainement unique, incomparable, et relativement à son étendue la première du monde sous ce rapport.

Or, que conclure, Messieurs, de ce nombre étonnant de monuments religieux groupés dans un si petit espace? N'établissent-ils pas de la manière la plus éclatante que Troyes fut non-seulement une ville chrétienne, mais une ville de foi et de foi vive, de cette foi qui ne recule devant aucun sacrifice, qui conséquemment fait des merveilles et peut transporter des montagnes. Du reste, un trait frappant de nos Annales, et c'est par là que je termine, atteste, met dans son jour le plus évident, le plus solennel, ce caractère distinctif de nos pères, et que je proclame leur premier, leur plus beau titre de gloire. La foi catholique était si vivace, si profondément enracinée dans leur cœur que, dans cette longue suite de saints évêques qui ont illustré l'église de Troyes, un seul ayant failli, un seul ayant abjuré sa foi, un cri de réprobation, immense, unanime, s'éleva à l'instant de toute la cité contre l'indigne apostat qui se vit bientôt réduit à une fuite honteuse.

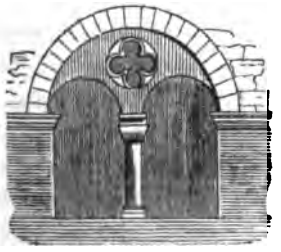

NOTICE

SUR

LES VIEILLES MAISONS HISTORIÉES DE TROYES;

Par M. Amédée AUFAUVRE,

Membre de la Société française.

MESSIEURS,

Dans ces quelques pages, j'ai tenté de résumer les sentiments qu'éveillent les traces d'une civilisation bien près de la nôtre, mais qui déjà en est si différente, dans ses manifestations. Ce sont quelques croquis à la plume jetés en souvenir, à de curieux restes qui s'effacent et qui bientôt auront absolument disparu. Veuillez accorder à ces notes sans prétention, l'indulgence dont elles ont besoin.

Après avoir exploré les grands monuments religieux et militaires, après en avoir dégagé des enseignements et de précieuses déductions, l'archéologie qui tient compte des expressions de l'art et de la civilisation, sous toutes leurs formes, ne pouvait oublier les constructions civiles, révélation matérielle et saisissante des mœurs et des goûts de générations qui ne sont plus.

Nous doutons qu'il y ait un livre plus curieux que ces habitations en butte, aujourd'hui, aux dédains des constructeurs, aux persécutions hygiéniques, aux tracasseries que suscite un amour démesuré de la ligne droite. Quand on ne peut raser une de ces maisons antiques, on se hâte de la défigurer en la déguisant. Le crépis s'étend sur les poteaux, sur les sablières, la menuiserie cache sous des corniches de bois, les jolis motifs inscrits par le ciseau, le long des supports d'encorbellement; elle enveloppe les sculptures, les poteaux corniers, elle habille à la moderne, ces vénérables restes encore empreints des hardiesses élégantes d'une époque bien autrement artiste que la nôtre. Si encore c'était tout! Mais voici venir les commissions de salubrité qui crient à la peste quand elles entrent dans ces asiles où se sont succédé des centenaires; voici les agents de la grande et de la petite voirie qui s'appliquent à trouver dans des surplombs, des menaces à conjurer d'urgence, dans l'intérêt de ces grandes cages à locataires qu'on appelle aujourd'hui des maisons. Si le mot est dur, il n'est que trop justifié. Certes, nous ne pensons guère à nous constituer les adversaires du soleil et du grand air, — deux choses qui valent encore mieux que les meilleures raretés archéologiques; — mais dans un siècle qui se pique de progrès et d'intelligence, il est étrange que les anciens constructeurs infligent de si cruelles comparaisons à leurs successeurs. Oh! nous savons ce qu'on peut dire! Les décorations sculptées, les beaux bois sont chers; c'est l'impulsion intéressée de celui qui paie, qu'il faut suivre, etc., etc. Ces pauvres propriétaires sont d'excellents boucliers pour ceux qui veulent bien avoir la bonne foi d'ouvrir les yeux et de comparer. Malheureusement il y a à cette excuse un gros inconvénient, c'est qu'elle n'est pas vraie.

Sur quoi repose, après tout, la supériorité des anciens architectes? Est-ce sur le chiffre de la dépense, est-ce plutôt

sur son emploi? Pour nous l'alternative ne laisse pas de prise au doute.

En effet, quel est le caractère distinctif des maisons du XVIe. siècle, à peu près les seules dont les échantillons constituent Troyes ancien? C'est ce quelque chose d'indéfini et de sensible qui attire l'attention, retient le regard, éveille la curiosité et l'intérêt; cela s'appelle le style. Les vieilles maisons en ont un qui leur est propre, les nouvelles n'en ont point. Qui se sent le courage de regarder la façade la plus neuve et la mieux alignée? Quel spectacle attrayant dans un rez-de-chaussée construit en lanterne, dans un crépis percé de trous fermés par des lames de jalousie ou de persiennes, et décoré par exception d'un bandeau horizontal ou bien d'une corniche de plâtre! C'est blanc, c'est géométrique, c'est propre quand on se décide à faire chaque année la guerre aux constellations pluviales laissées par l'hiver, mais après? Après, il n'y a rien, et c'est cependant cette uniformité de fenêtres, de corniches, de crépis et de carreaux enchâssés qu'on appelle vulgairement une belle rue et une belle ville, quand elle se répète et quand elle se multiplie. Dieu nous préserve de ces belles rues et de ces belles villes! Changez l'enseigne, changez l'étoffe, la marchandise du magasin, faites un atelier, et de l'atelier un logement, ces *belles maisons* se prêtent à tout, ou plutôt, elles sont assez nulles pour s'accommoder de tout.

Au XVe. et au XVIe. siècles, quelle différence! La variété est une règle, les maisons parlent aux passants; elles lui révèlent leur destination, l'esprit, les sentiments, l'humeur du propriétaire, l'état du locataire. Et pourtant les réglements et l'habitude classaient pour ainsi dire chaque métier, chaque homme, dans un milieu uniforme. Les tanneurs, les chaudronniers, les fripiers, les poissonniers, les parcheminiers, s'étendaient côte à côte; ainsi de cent autres professions. Il

n'y avait pas jusqu'au clergé qui n'eût ses cloîtres, ses rues silencieuses, comme la ville avait ses rues commerçantes et bruyantes. Nous avons sous les yeux des exemples de ce que l'habitude peut engendrer; il reste encore des traditions de ce genre dans toute la ville.

Dans ce contagieux voisinage, les constructeurs calquent-ils servilement une maison sur une autre; voit-on se répéter les décorations, se stéréotyper les sujets, nullement; la Tannerie, la rue de l'Épicerie, la rue de la Coëfferie sont toutes variées d'effets, de lignes, de sculptures, d'arrangements pittoresques et imprévus. L'idée générale, la forme adoptée se retrouve, mais comme elle est habilement présentée, comme le détail modifie l'aspect de l'ensemble! On voit à chaque maison la preuve d'une création, l'expression d'une recherche et d'un arrangement particulier. Avait-on cependant la ressource de ce pêle-mêle actuel qui pourrait donner de si féconds résultats et de si charmants contrastes? Le marchand claquemuré dans une boutique étroite, à l'ombre d'un vitrage de plomb, ignorait encore le grand charlatanisme de l'étalage qui pourrait aisément devenir une puissante ressource architectonique.

Prenons la demeure vulgaire du marchand de condition inférieure. De quoi se compose sa maison? D'une porte, d'une fenêtre au rez-de-chaussée. Dans un coin est l'entrée d'un corridor, au-dessus sont des fenêtres accouplées, perpendiculairement étagées. C'est avec ce motif que les constructeurs du XVIe. siècle ont laissé des curiosités si précieuses pour les gens de goût. Voyons, d'une manière générale, ce que devenait ce type si simple, dans les mains des architectes. Les bois du rez-de-chaussée, les poteaux corniers et les brasseaux (1) se découpent allégoriquement, ou se couvrent d'ornements tou-

(1) Liens de support.

jours dans la gamme des autres parties de l'édifice. Le lignot (1) avance son encorbellement sur une belle moulure, le solivage, du premier étage, taillé par le ciseau, déroule une série de dessins ou de figures qui donnent la vie à ces bouts de poutres et de solives. La sablière se décore de profils calculés suivant l'étage et la perspective; elle se marie avec les encadrements des fenêtres par une habile combinaison géométrique, sans usurper l'attention qu'on réserve à la décoration du fenêtrage. Les poteaux, les décharges, les liens s'arrangent avec soin, avec régularité, car ils sont destinés à paraître dans le parement du pan de bois, à saillir sur la marelle. Il faut qu'ils aient à justifier leur présence dans l'élévation et dans la décoration. Aussi la croix de St.-André, les décharges entrecroisées, les tournisses sont assemblées, parementées, avivées, comme on raccorde une peinture ou un tapis; chaque pièce a son rôle utile présenté sous son aspect le plus convenable. La maison est-elle au vent du Nord ou de la pluie? Au-dessus du rez-de-chaussée, un auvent protégera le marchand et le chaland. Il se répétera à chaque étage, varié de motifs, varié d'exécution, se réduisant en largeur à mesure que la projection du pignon se fera plus directement sentir. Voudra-t-on préserver les bois du parement sans ôter le jour? Les abris se rétréciront ou disparaîtront, mais alors l'ardoise viendra s'agencer entre les pièces moulurées de la façade et la décorer de ses écailles. Sur cet ensemble va s'épanouir le pignon du comble. Soutenus par des brasseaux, les rampants ou arbalétriers s'ajustent sur la traverse du sabot et sur la jambette; ils montent se réunir à la rencontre d'un poinçon dont l'extrémité supporte l'entrait retroussé et les pièces des liens qui continuent le motif ascendant décrit par le départ de la jambette. Une figurine, des feuillages, le plus

(1) Saillie sur le rez-de-chaussée.

souvent une vierge ou un ange suspendu dans l'espace, ornent le poinçon. Sous le pignon, des chevrons suivent le mouvement des rampants ou décrivent des polygones, ajoutons que toujours le comble est à chevrons portant fermes, le plus intelligent de tous les systèmes de toiture qui répartit la charge de la façon la plus régulière.

L'encorbellement quelquefois démesuré, qui saillit sur le rez-de-chaussée, est dû à l'imaginative des habitants resserrés par l'alignement ou jaloux de s'étendre aux dépens de la voie publique. La plupart du temps il règne a plomb du linteau de l'étage inférieur jusqu'à la montée extrême du pignon; quelquefois il se double au second étage, et alors les saillies donnent à ces façades un caractère original, des effets pittoresques. Les encadrements des fenêtres sont couverts de sculptures fines comme des ciselures sur métal; mélange d'écailles, de losanges, de guillochis, de prismes et de strilles innombrables dans leurs dispositions. Le pinacle, le meneau en application, le médaillon, le cartouche, le chapiteau à formes multiples s'arrangent avec ces décorations et produisent des ajustements quelquefois bizarres, mais presque toujours heureux.

A ces généralités il faut joindre quelques particularités. On n'a pas assez d'admiration aujourd'hui pour les arcades de la rue de Rivoli, péristyles pour les magasins, allées couvertes pour les promeneurs. Mais les alloirs du moyen-âge n'avaient-ils pas une même cause et des résultats plus précieux? C'était l'abri des passants réduits à leurs seuls vêtements, c'était la galerie du marchand forain, le dépôt de ses marchandises. Les destinations obligées de se multiplier faute de ces grandes surfaces interdites aux villes fortifiées, s'accommodaient des ruelles et des alloirs. L'enserrement des cités explique ces retours singuliers, ces servitudes à ramifications multipliées qui font des arrière-corps d'habitation de véritables dédales.

Si le cadre d'une description déterminée nous le permettait, nous pourrions aisément retracer le tableau du vieux Troyes et justifier ses constructions du reproche de bizarrerie et de mauvais goût. Mais ne suffit-il pas de rappeler l'enceinte inflexible dans laquelle les éléments du travail et de la vente étaient forcés de se développer, les habitudes de la locomotion qui n'employait qu'exceptionnellement, à cause des routes, les charriots et les voitures. Qu'importait au cavalier, au piéton, aux conducteurs de la bête de somme, habitués des rues et des carrefours, que la voie fût droite ou oblique, large ou étroite ! On savait les besoins, on y pliait ses habitudes.

A côté de la rûche industrielle, à côté de l'habitation vulgaire, il faut placer la grande maison seigneuriale ou bourgeoise, l'hôtel qui, malgré la richesse de son possesseur, n'abusait pas des dépendances. Sur ce terrain, la construction moderne est vaincue avant d'avoir combattu. Sans sortir de Troyes, où se trouve-t-il une maison, une seule que l'on puisse placer en regard de l'hôtel de Mauroy, de ceux de Vauluisant, de Chapelaines, des Ursins, de celui de Marisy, rue du Mortier-d'Or? Leur description nous permettra de faire ressortir la supériorité intelligente et artistique de ceux qui les ont faits, sur la plupart de ceux qui ont à consacrer aujourd'hui des sommes considérables aux habitations exceptionnelles.

Si le type des constructions du XVe. et du XVIe. siècles est encore très-commun à Troyes, en revanche ce qui en faisait l'ornement et le relief, c'est-à-dire l'ornementation, aura bientôt disparu. Il nous faut aujourd'hui consulter nos souvenirs, invoquer ceux des autres, pour reconstituer l'image des plus curieuses habitations. Commençons par ce qui n'est plus pour avoir à ne pas finir par un regret. Nous nous consolerons des pertes passées en signalant ce qui nous reste.

La rue de la Grande Tannerie vient de perdre deux maisons inscrites sous le numéro 87 et sous le numéro 89. C'est parmi les maisons de bois anciennes, un dommage irréparable; la comparaison et l'analogie ne peuvent fournir une compensation. Les deux façades n'étaient qu'une disposition de la même construction, abritée sous un double pignon. La charpente seule était un rare spécimen de ce qu'il y avait d'adresse de main et de hardiesse chez les ouvriers. En façade, le charpentier avait voulu feindre un développement perspectif et créer un trompe-l'œil géométrique. Les bouts de poutres, les solivages, les liens du pignon et toutes les saillies du bâtiment affectaient une disposition biaise sur un plan droit. Le rez-de-chaussée de ces deux maisons semblait avoir été exclusivement consacré à l'habitation. Il se composait de deux portes et deux fenêtres alternées. Une imposte vitrée éclairait l'entrée des passages. Deux étages à chacun quatre fenêtres, accouplées deux à deux, régnaient sur toute la façade. Les portes du rez-de-chaussée divisées en lambris de hauteur et en lambris d'appui se partageaient en diagonale par des panneaux longs et étroits taillés en plein bois. L'encorbellement de la maison reposait sur une sablière portant la tête des solivages du premier étage. La sablière, décorée d'arcs en accolades superposés, était le point d'appui des feuillages, des figurines, des volutes et des têtes grotesques qui s'échelonnaient le long du pied de l'encorbellement. Cinq liens profilés sur les angles et s'appliquant en culs-de-lampe sur les poteaux du parement, supportaient la saillie des étages supérieurs. La façade coupée horizontalement par le passage de sablières moulurées au premier et au second, était richement décorée par les seuls ajustements de ses fenêtres. Disons, pour n'y plus revenir, que la sablière du premier offrait une plate-bande et des moulures en groupe, largement profilées. La sablière du second s'affaiblissait, calculée suivant

la projection du regard. La même pensée se remarquait aux encadrements. Ceux du premier, riches et étoffés, ceux du second, amoindris et simplifiés, semblaient indiquer la différence de la valeur des habitations, tout en suivant une règle de perspective. Les fenêtres du premier s'encadraient dans trois pilastres dessinant une galerie d'appui, et montaient jusqu'au sommet de la baie dont l'encadrement et le linteau servaient de liens. A ces trois pilastres écaillés, strillés et losangés, s'adossaient des masques de profil et présentaient de face des mascarons. Sur les chapiteaux dessinés en socle, des figurines debout servaient de couronnement. Malheureusement, il n'y avait plus de visibles que les trois figures de la première fenêtre de gauche : *Un soldat l'épée à la main, un musicien battant de la caisse* et enfin *un personnage monté sur un cheval ailé.* N'était-ce point, en action, la traduction de cette maxime fort en vogue au XVIe. siècle : *Battre, S'ébastre* et *Deviser?* A la deuxième fenêtre on ne pouvait plus rien distinguer. La troisième et la quatrième fenêtres n'étaient ornées que de pinacles en application à dessins de crochets. Au second étage, l'ornementation très-simplifiée ne mérite pas de description détaillée.

La rue de la Tannerie, séjour des membres d'une forte et riche corporation, était remplie de maisons auxquelles on a fait la guerre, par raison d'embellissement! Il reste trois fragments de décoration très-curieux à signaler. *Au n°.* 9, la face du poteau cornier, du côté de la rivière, est décorée d'un groupe sous deux cintres en fuite, finissant en culs-de-lampe. Le sujet est assez difficile à indiquer : c'est un homme et une femme, séparés par la flamme d'une lampe posée à terre. L'homme semble s'avancer, la femme au contraire, regardant la lampe avec défiance, fait un mouvement pour s'en éloigner. Ce groupe, auquel il ne manque que les mains, est élevé sur un cul-de-lampe à grosses moulures. Le lien ou

braseau, au-dessus de ce groupe, s'entaille sur l'angle pour modeler en support une tête bouffie, coiffée d'un capuchon de moine.

Aux numéros 10 *et* 12, deux maisons qui n'en formaient qu'une, sont décorées au rez-de-chaussée de pilastres très-mutilés. Seuls l'ornement de l'angle sur la rue et l'encadrement de la porte d'entrée ont conservé leur physionomie. La renaissance, affaiblie ou mal exécutée, se trahit dans cette décoration. Le lien de l'angle tourné en volutes, creusé en niche à coquille, repose sur une tête d'ange ailée; un arc à contre-courbes sert d'archivolte à la porte. Ses rampants semés de crochets, s'élancent d'un dessin de bas-relief bordé de pilastres, fermé par une frise et par un soubassement dont un angelot est l'appui. Le pédicule de l'arc est effacé. Un pilastre cannelé, portant une corbeille dominée par une niche, forme le côté gauche de l'entrée de cette porte.

Ces détails, d'une très-faible exécution, paraissent encore plus faibles en face de l'entrée décorée d'une maison, *même rue*, n°. 27. La porte s'ouvre entre des pieds-droits revêtus de pilastres coupés par des modillons et terminés par des consoles à triple nervure. Un linteau sculpté sert d'appui à un arc contre-courbé semé de volutes et lancé en archivolte. Son pédicule s'exhausse d'une niche coiffée d'un petit dôme, à colonnes balustres sur fronton et sur pilastres cannelés. Une figure de saint Jean-Baptiste occupe cette niche.

Ces curieux lambeaux décoratifs, échappés par hasard à la destruction, rappellent des pertes récentes dont nous devons dire quelques mots. Il existe au musée une collection de sculptures qui ornaient les bouts de poutres, ce sont, outre des arabesques, des ornements, des figures moqueuses, grimaçantes, entre autres celle d'un siffleur qui s'enfle démesurément les joues. Des sujets de sainteté et de fantaisie d'ornemaniste, alternent avec ces caricatures, mélange fré-

quent au XVIe. siècle, dans les manifestations de la sculpture.

Rue de la Fannerie, n°. 60, un échantillon complet, entier, d'un des spécimens des constructions marchandes de la même époque, s'élevait, il y a quelques années, comme une comparaison saisissante des différences architectoniques que nous avons énoncées en commençant. C'était, au rez-de-chaussée, une boutique fermée de volets en feuilles à charnières, et dont les deux portes, celle de la boutique et celle du corridor, étaient semées de boulons symétriquement disposés. Un auvent prolongé, rayé sur les joints, de baguettes en quart de rond, protégeait la boutique. A partir de la sablière sur laquelle se dessinait une moulure élégante, un revêtement d'ardoise montait jusqu'au sommet du pignon. Les fenêtres jumelles du premier étage s'encadraient dans des pilastres à cannelures faisant bordure et galerie d'appui. Des figures de peu de relief, secondaires, s'ajustaient dans cette décoration. Au second étage, une disposition analogue, mais moins riche, complétait l'ensemble. Dans leurs parties supérieures, les fenêtres se dessinaient en arcs à accolades. Les volets, les châssis de plomb primitifs, l'escalier en vis St.-Gilles, rien n'avait été altéré. Malheureusement cette maison, d'une décoration excessivement simple, ne donnait qu'une idée très-insuffisante des richesses sculpturales déployées au XVIe. siècle. Pourtant dans l'accord de ses diverses parties, dans son aspect, cette maison était une leçon vivante pour les constructeurs. Du reste, à partir du *n°.* 60 jusqu'à l'angle de la *rue du Sauvage*, il y a un groupe de maisons dans lesquelles on retrouve complets, les rudiments des constructions du vieux Troyes. Mais on peut juger des résultats que produisent ces tentatives de rajeunissement dont nous parlions tout-à-l'heure. Ces pauvres maisons qui ne sont plus anciennes d'aspect, mais qui n'ont pu assouplir leurs squelettes aux vo-

lontés des propriétaires, ressemblent à des caricatures. Dans la cour de l'une d'elles, il reste une galerie de bois sculptée, mais de la fin de la renaissance : c'est une construction de la décadence, aujourd'hui très-défigurée.

Parmi les maisons dont les formes, quoique altérées, permettent de reconstituer un ensemble, nous citerons l'Election, *rue de la Monnaie, n°. 45*, c'est une maison achetée autrefois par l'administration qui dirigeait les services de ce démembrement des anciens pouvoirs des hôtels-de-ville.

Quatre plates-bandes, à coussinets arrondis retombant sur cinq pilastres, décrivent les baies des anciennes ouvertures. A chaque pilastre correspond l'ajustement des liens de support de l'encorbellement qui offrent les reliefs de petits pilastres figurés. Des plates-bandes à la sablière proprement dite, il existe un prolongement d'entre-sol. Quatre moulures principales en anglets, séparées par des plates-bandes, se profilent sur la sablière jusqu'à la rencontre du parement extérieur de l'encorbellement. L'encadrement des trois fenêtres du premier étage montre encore les vestiges d'une fausse galerie appliquée en plein-cintre. Les ardoises du parement, les auvents des fenêtres n'ont laissé que des traces. Seul le tympan du pignon est encore dans son état originaire : il l'était du moins il y a quelques jours. En retraite de cette maison se dresse, à droite, une tourelle carrée à quatre versants. Un épi magnifique surmonte la tourelle; il est formé de combinaisons, d'arabesques, de couronnes et de corniches superposées.

Il y a très-peu de temps encore, une grosse maison de l'*Ancien marché aux herbes*, aujourd'hui *la Poissonnerie*, et portant le n°. 18, avait, sauf quelques détails mutilés, conservé son aspect primitif : elle porte le millésime de 1576. Le prolongement latéral du pignon débordait sur une série de petits poteaux faisant parement. Cette saillie vient de disparaître.

La sablière inférieure de cette construction est d'un développement considérable. L'anglet, la plate-bande, la bravette s'y montrent dans des proportions excessivement riches, l'appui de la fenêtre de façade et les angles des liens de support sont décorés de pampres et de raisins sculptés. Une tête de satyre d'une très-large et très-vigoureuse exécution, occupe le bout de la poutre. Sur cette même place, il existe une maison dont la façade principale porte, sur *la rue de l'Épicerie, le n°.* 27. La disposition de cette maison est fort singulière. Elle a façade sur la rue de l'Epicerie, sur la rue des Changes, retour par une ruelle sans nom; et son prolongement au-delà de la profondeur des bâtiments de la rue de l'Épicerie lui crée une quatrième façade sur le Marché aux herbes. Du côté de la rue de l'Épicerie et de la place des Changes, la maison porte l'empreinte d'une riche habitation bourgeoise. Dans le pêle-mêle de bois sculptés, profilés, placés, déplacés, cahos de tous les genres qui se montre à la façade, on distingue de très-belles dispositions. Sur le Marché aux herbes, le pan de façade qui reste, indique la richesse de l'ancienne décoration. La charpente, remarquablement appareillée, se montre taillée au vif et symétriquement disposée. Du rez-de-chaussée au second étage, cinq sablières coupent transversalement la façade. Elles se combinent à chaque étage, l'une pour recevoir et continuer le couronnement des fenêtres, l'autre pour s'ajuster sur la ligne de division horizontale des fenêtres; une troisième pour recevoir la fausse galerie appliquée sous l'appui. Au second étage, la sablière de couronnement du premier, sert de soubassement à l'encadrement de la fenêtre.

L'appui de la croisée du premier repose sur un dessin de galerie plein-cintre, dont on ne voit que les arcs, les jambages étant cachés derrière un avant-corps. L'encadrement de la baie n'a plus de son caractère primitif que la disposition;

celui du second étage a moins souffert, ce sont des pilastres ou plutôt des demi-colonnes qui montent en servant tout à la fois de cadre et de balustres. Galerie plein-cintre au-dessus de l'appui, pinacles au sommet, médaillon au centre, dormant embranché sur les fûts des demi-colonnnes, le tout strillé, écaillé avec beaucoup de soin : tel est, en deux mots, l'aspect de la décoration.

Rue de la Coëfferie, c'est-à-dire à deux pas de la maison dont nous parlons, le poteau et le lien d'angle d'une habitation portant le n°. 88, sont encore ornés de jolies sculptures. Des niches figurées par des pilastres semés de fleurons, abritaient des statuettes mutilées aujourd'hui. On voit une légende déroulée au-dessus des cintres où s'inscrit une coquille. Ces sculptures très-fines font regretter ce qu'il en manque. Des pampres et des grappes de raisin courent sur l'arête du brasseau ou lien d'angle.

La préoccupation qui fit inventer l'encorbellement engendra sur plusieurs points une saillie d'un autre genre, celle des tourelles d'encorbellement sur l'encorbellement, pour gagner la place de l'escalier.

Rue Champeaux, n°. 12, il reste un échantillon assez curieux de ce genre d'usurpation aérienne. Un pilastre-pilier sert d'appui et de point de jonction à trois chevrons taillés en cariatides qui soutiennent un réseau de poutrelles portant le solivage. Les sablières de la façade du corps-de-logis se contournent sur la circonférence de la tourelle; elles correspondent aux avants-toits qui écartent les eaux pluviales du parement. L'ardoise couvre le toit et les parties hautes de cetto tourelle jusqu'à la seconde sablière du premier. Les cariatides dont nous venons de parler laissent encore distinguer des figures nues, à peu près de demi-nature. L'une d'elles se termine en prolongement de feuillage. En passant, faisons remarquer la charpente de cette maison. Les liens finissent en cartouches et

sont profilés sur les angles. La sablière du lignot ou encorbellement est fort belle. L'arrangement des décharges et la symétrie des poteaux font regretter la perte des encadrements.

Une habitation dont l'ensemble présente un caractère grandiose et original, c'est la maison d'angle de la rue de la *Montée des Changes*, 24, *et de la rue du Temple.* Vue en fuite, la ligne irrégulière de la face latérale, arrête l'attention et le regard. En faisant le sacrifice de l'angle ouvert sur lequel s'élèvent la maçonnerie et la charpente, on eût eu plus de régularité, mais on y eût perdu des dispositions pittoresques. Le rez-de-chaussée, appareillé de briques et de pierres alternées, reçoit des consoles de pierre à renflements circulaires qui trahissent le XVe. siècle. Ces consoles supportent l'encorbellement de l'étage supérieur; rien d'exceptionnel ne signale les liens de bois qui, plus loin, succèdent aux consoles; mais la moulure de la première sablière est large et bien profilée. Au corps-de-logis d'angle, sur la Montée des Changes, est une galerie dont la jonction est commandée par un clocher polygone ardoisé, dont la destination n'est pas bien connue.

Si nous voulions multiplier les échantillons de l'architecture civile dans leur plan et dans leurs dispositions générales, depuis le XVe. jusqu'à la fin du XVIe. siècle, cela serait facile, mais élargirait démesurément le cercle de cette notice. Disons seulement que la variété des détails de charpente n'est pas moins abondante que celle des sculptures.

Jusqu'ici les maisons que nous avons indiquées appartenaient à l'habitant aisé ou au marchand. Il ne faut pas croire qu'elles avaient le privilége de l'ornementation. Partout, indice manifeste des facilités d'exécution et de la modicité des dépenses, partout, le goût de l'embellissement extérieur se manifeste. Les plus humbles maisons du quartier-bas conservent des traces de cette habitude, nous devrions dire de ce besoin. Si les charpentes se simplifient, si les étages se

réduisent, la régularité reste toujours la règle des constructeurs. La maison, *rue St.-Jacques*, *n°*. 54, n'a qu'un seul étage, mais ses liens sont moulurés sur les angles et font encadrement avec les deux arcades profilées sur le lignot. Les fenêtres se ressentent aussi de ce besoin de décoration. Deux accolades servent de complément à la bordure qui se profile en encadrements latéraux. *Au n°*. 52, la charpente plus soignée du lignot s'orne d'une série d'arcs raccordés avec les bouts du solivage qui lui servent de point de départ. Des culs-de-lampe aux liens ou brasseaux, des profils sur leurs angles, des arbalétriers qui décrivent sous le pignon un hexagone régulier, tel est en deux mots l'aspect de cette maison. *Au n°*. 74, un poinçon soutient, sous un dais, une figurine d'ange dans l'attitude de l'oraison.

Rue St.-Aventin, *n°*. 26, apparaissent au lignot de larges accolades reliant entre eux les brasseaux de support, tandis que le solivage figurant modillon se raccorde avec la sablière par un dessin de petits arcs. Cette superposition, déjà rare, est d'un excellent goût. Nous la rencontrons encore, *rue des Cochons*, *n°*. 11, maison d'enseignement primaire. Malgré son nom mal sonnant, cette rue n'était pas aussi mal habitée qu'on pourrait le supposer; *sous le n°*. 10 se dessine, sur un mur en pierre, une porte du XIV°. siècle, appartenant autrefois aux celliers du chapitre de la cathédrale. Il existe à la suite une grande pièce voûtée en ogive, soutenue par des arcs-doubleaux et par des nervures. Les têtes des claveaux de l'arc de décharge de la porte, se dessinent nettement dans le parement. Le linteau, sur lequel s'effectue la montée de l'arc, repose sur deux consoles profilées dans le sens de la baie. Un jour carré inscrit au centre du tympan est divisé par un meneau abattu sur les angles. A la même façade, une fenêtre du XIV°. siècle est ornée de consoles sculptées en feuillages; il reste au volet des pentures datant de l'époque

de la construction. Les édifices privés, antérieurs au XVe. siècle, sont fort rares à Troyes. Citons toutefois un fragment du XIIIe. Dans l'ancien logis de l'évêque Odard Hennequin, *rue Montée-St.-Pierre*, outre la porte renaissance, il existe une frise d'écussons, reliée par des feuillages au-dessus d'un appareil de pierres parementées en hexagones irréguliers. Entre la maison que nous signalons, il faut noter celle qui fait face au portail de la cathédrale. Nous descendons d'un siècle. C'est, en façade, un pignon aigu soutenu par un contrefort séparant deux croisées à meneaux, divisées en rectangles.

Revenons au XVIe. siècle.

Rue Lour de Bourg, n°. 2, pilastres au poteau, anges adossés au lien; *rue du Faucheur, à l'angle de Meldançon* : deux têtes de lions sur angles, au-dessous du blason d'un boulanger; 107, *rue de la Cité*, niches de la période ogivale combinées dans l'ornementation, avec les éléments de la renaissance. Mais le type entier du XVIe. siècle à sa dernière expression se montre dans les *logettes* destinées à *retraire* les ouvriers de la cathédrale pendant la pluie; ces logettes échelonnées le long du côté Nord de la nef, n'ont plus que trois représentantes. Voici leur élévation : encorbellement sur liens au premier; encorbellement de même au parement du pignon. Le profil, la moulure, le cul-de-lampe, rien n'est négligé. Il semble que les ouvriers aient pensé que leurs habitations éphémères deviendraient plus de trois fois centenaires. Les armes de France et celles du chapitre décoraient les poinçons de ces maisons.

Voulez-vous lire l'une des devises de la vanité ou de la fierté ? Entrez n°. 69, *rue du Bourg-Neuf*, au-dessus du linteau de la porte, on a écrit ces mots : *Et documenta damus, quâ sinus origine nati.* Le meilleur *document* d'origine, c'est pour nous la fenêtre à piédestaux et à archivolte en contre-courbes, non pas, peut-être, pour prouver la noblesse du pro-

priétaire, mais la distinction de son habitation. Passons devant un écu qui timbre le linteau d'une porte *rue des Quinze-Vingts*. Nous sommes au pied d'un pilastre d'angle, d'ordre dorique. Sur le chapiteau, un ange fait sentinelle en laissant s'échapper de ses mains un ruban où l'on peut lire : *Undique custos*, heureuse expression à double sens qui dit le rôle de la figure, qui justifie sa place : c'est au manteau d'une vieille cheminée de cette maison que, sous la foi de son gardien, le propriétaire a écrit : *Sanitas et libertas*.

Un beau logis de pierre occupe le fond de la maison *n°*. 68, *rue de l'Epicerie*. Trois fenêtres superposées diminuent d'ouverture et se simplifient de décoration à mesure que les étages montent ; c'est toujours le prisme maniéré de la moulure du XVIe. siècle, et le piédestal surhaussé. Au coin droit, sous un cintre surbaissé, s'ouvre l'escalier dans une tourelle engagée.

Une jolie mardelle de puits occupe la cour de la maison *n°*. 68. Elle appuie ses cadres de moulures contre un cintre décrit au mur de séparation. Une coquille remplit l'arc; l'archivolte d'un arc à talon renversé s'applique et monte au mur entre deux pilastres réunis par les réseaux de deux roses aveugles. A droite, le long du mur, au-dessus d'un double dessin d'arc, on a taillé, grandeur de nature, une chasse au cerf. Pendant que nous suivons le filon des maisons de pierre, signalons une porte dessinée sur une maison, *rue du Donjon*. C'est le motif si répété des pilastres et des arcs à talons qu'on trouve dans tout son luxe, aux portes latérales des églises de la fin du XVIe. siècle. Notons un *St.-Nicolas*, sous un trilobe, *rue du Temple*, 26, et au mur mitoyen du *n°*. 28, une niche occupée par une vierge. Plus loin, *n°*. 38, il y avait au poteau d'angle le symbole de la Pentecôte.

Nous venons de voir des sujets religieux sur des habitations

privées, nous allons trouver, *rue de Montier-la-Celle*, des grotesques sur une propriété monastique. Il y a là évidemment une malice des rapins d'atelier. Voici un moine qui caresse le menton d'une nonne, voilà un buveur qui soulève une cruche rabelaisienne. Puis..... Comment dire cela?.... Un homme qui pose dans un raccourci montrant sans haut-de-chausse..... autre chose que sa figure. Des têtes barbues, des animaux, les exagérations mimiques du gamin effronté se succèdent. Il est clair que, dans tous les temps, la grimace a été en honneur dans les carrefours. A côté de cela on trouve, *rue des Carreaux*, des mots comme ceux-ci : *Virtuti fortuna comes :* toujours le contraste! Le *Bon pasteur*, autrefois maison canonicale de quelque chanoine de St.-Etienne, avait aussi son musée de grotesques; on buvait, on se faisait des agaceries..... sur les poteaux, et les religieux acceptaient sans difficulté ces drôleries de l'artiste. On ne se scandalisait pas beaucoup dans ce joyeux temps, à ce qu'il semble, car on avait poussé loin la plaisanterie au coin de la *rue de la Chasse.* Une flexion de l'épine dorsale rapprochait la figure de..... de son antipode. L'une riait d'un large rire ..... l'autre servait de tambour de basque aux deux mains qui s'y appliquaient *(ce morceau est au musée).* Voyez donc ce bizarre rapprochement, à trois ou quatre rues plus loin (angle de la *rue du Mortier-d'Or*), on lit une grave et pieuse légende : *Visita . Domine . iesv . habitationem . hanc . et . omnes . insidias . inimicorvm . a . longè . repelle . et . angeli . svi . sancti . habitent . in . eâ . qvi . nos . in . pace . cvstodient.*

Rue des Lorgnes, c'est la maxime qui parle : *En . toy . te . fie . escovte . voy . considère . et . te . tais .* 1532; maintenant, au tour de la résignation : *rue Moyenne; Contre mal pacience* 1533. Un appel à la résolution et à la franchise était inscrit dans la même rue : *Monstra te esse;* plus loin : *Paix et amour.* Nous abrégeons, pour arriver à cinq maisons

capitales du XVIe. siècle : *l'hôtel de Mauroy*, celui *des Ursins*, *l'hôtel de Vaulusant*, ceux de *Chapelaines et de Marisy*.

Le plus solennel, le plus caractérisé de ces hôtels, véritables petits palais, c'est pour nous l'hôtel de Mauroy. Il a le rare mérite de mieux refléter que les autres la physionomie propre aux constructions de Troyes et d'être de son pays.

Connu primitivement sous le nom d'*hôtel du Cerf*, puis de Mauroy, cet édifice fut transformé par ses propriétaires, vers 1582, en asile de l'enfance ; c'est depuis peu qu'il est sorti des mains de l'administration hospitalière.

La façade se développe, *rue de la Trinité*, sur une longueur de 33 mètres 60 centimètres. Sa profondeur totale est de 28 mètres 50 centimètres. La superficie de cet hôtel est d'environ 1,000 mètres. La pierre et la brique se marient sur toute la façade extérieure, dans un appareil en liaison qui décrit des serpenteaux jusqu'au bandeau du rez-de-chaussée. Une corniche horizontale couvre la façade et se raccorde à chaque extrémité avec les rampants d'un pignon. Au centre de la toiture, une lucarne à double baie rompt la monotonie de cette longue surface. Une petite niche et des mouvements d'arcs sont encore visibles au parement. Les ouvertures ont été modifiées sur toute la façade. Deux grosses gargouilles se projettent en saillie à la rencontre des pignons avec la grande corniche. Sous la large baie d'entrée de la grande porte, on retrouve le départ d'une galerie ouverte et des feuillures qui divisent l'épaisseur de la maison pour y ménager un porche.

Dans la cour, le regard embrasse un vaste parallélogramme. Le rez-de-chaussée est de pierre ; l'élévation du surplus est de bois ; c'est une surprise que ne trahit pas la façade. Le corps-de-logis proprement dit se compose du bâtiment de façade et de celui qui fait retour à gauche. Le reste constitue les communs et les dépendances. Ces deux faces sont très-élégantes. Un rang de colonnes appliquées sur piles, s'es-

privées, nous allons trouver, *rue de Montier-la-Celle*, des grotesques sur une propriété monastique. Il y a là évidemment une malice des rapins d'atelier. Voici un moine qui caresse le menton d'une nonne, voilà un buveur qui soulève une cruche rabelaisienne. Puis..... Comment dire cela?.... Un homme qui pose dans un raccourci montrant sans haut-de-chausse..... autre chose que sa figure. Des têtes barbues, des animaux, les exagérations mimiques du gamin effronté se succèdent. Il est clair que, dans tous les temps, la grimace a été en honneur dans les carrefours. A côté de cela on trouve, *rue des Carreaux*, des mots comme ceux-ci : *Virtuti fortuna comes :* toujours le contraste! Le *Bon pasteur*, autrefois maison canonicale de quelque chanoine de St.-Etienne, avait aussi son musée de grotesques; on buvait, on se faisait des agaceries..... sur les poteaux, et les religieux acceptaient sans difficulté ces drôleries de l'artiste. On ne se scandalisait pas beaucoup dans ce joyeux temps, à ce qu'il semble, car on avait poussé loin la plaisanterie au coin de la *rue de la Chasse.* Une flexion de l'épine dorsale rapprochait la figure de..... de son antipode. L'une riait d'un large rire ..... l'autre servait de tambour de basque aux deux mains qui s'y appliquaient *(ce morceau est au musée).* Voyez donc ce bizarre rapprochement, à trois ou quatre rues plus loin (angle de la *rue du Mortier-d'Or*), on lit une grave et pieuse légende : *Visita . Domine . iesv . habitationem . hanc . et . omnes . insidias . inimicorvm . a . longè . repelle . et . angeli . svi . sancti . habitent . in . eâ . qvi . nos . in . pace . cvstodient.*

Rue des Lorgnes, c'est la maxime qui parle : *En . toy . te . fie . escovte . voy . considère . et . te . tais .* 1532; maintenant, au tour de la résignation : *rue Moyenne; Contre mal pacience* 1533. Un appel à la résolution et à la franchise était inscrit dans la même rue : *Monstra te esse;* plus loin : *Paix et amour.* Nous abrégeons, pour arriver à cinq maisons

capitales du XVIe. siècle : *l'hôtel de Mauroy*, celui *des Ursins*, *l'hôtel de Vaulusiant*, ceux de *Chapelaines et de Marisy*.

Le plus solennel, le plus caractérisé de ces hôtels, véritables petits palais, c'est pour nous l'hôtel de Mauroy. Il a le rare mérite de mieux refléter que les autres la physionomie propre aux constructions de Troyes et d'être de son pays.

Connu primitivement sous le nom d'*hôtel du Cerf*, puis de Mauroy, cet édifice fut transformé par ses propriétaires, vers 1582, en asile de l'enfance ; c'est depuis peu qu'il est sorti des mains de l'administration hospitalière.

La façade se développe, *rue de la Trinité*, sur une longueur de 33 mètres 60 centimètres. Sa profondeur totale est de 28 mètres 50 centimètres. La superficie de cet hôtel est d'environ 1,000 mètres. La pierre et la brique se marient sur toute la façade extérieure, dans un appareil en liaison qui décrit des serpenteaux jusqu'au bandeau du rez-de-chaussée. Une corniche horizontale couvre la façade et se raccorde à chaque extrémité avec les rampants d'un pignon. Au centre de la toiture, une lucarne à double baie rompt la monotonie de cette longue surface. Une petite niche et des mouvements d'arcs sont encore visibles au parement. Les ouvertures ont été modifiées sur toute la façade. Deux grosses gargouilles se projettent en saillie à la rencontre des pignons avec la grande corniche. Sous la large baie d'entrée de la grande porte, on retrouve le départ d'une galerie ouverte et des feuillures qui divisent l'épaisseur de la maison pour y ménager un porche.

Dans la cour, le regard embrasse un vaste parallélogramme. Le rez-de-chaussée est de pierre ; l'élévation du surplus est de bois ; c'est une surprise que ne trahit pas la façade. Le corps-de-logis proprement dit se compose du bâtiment de façade et de celui qui fait retour à gauche. Le reste constitue les communs et les dépendances. Ces deux faces sont très-élégantes. Un rang de colonnes appliquées sur piles, s'es-

privées, nous allons trouver, *rue de Montier-la-Celle*, des grotesques sur une propriété monastique. Il y a là évidemment une malice des rapins d'atelier. Voici un moine qui caresse le menton d'une nonne, voilà un buveur qui soulève une cruche rabelaisienne. Puis..... Comment dire cela?.... Un homme qui pose dans un raccourci montrant sans haut-de-chausse..... autre chose que sa figure. Des têtes barbues, des animaux, les exagérations mimiques du gamin effronté se succèdent. Il est clair que, dans tous les temps, la grimace a été en honneur dans les carrefours. A côté de cela on trouve, *rue des Carreaux*, des mots comme ceux-ci : *Virtuti fortuna comes :* toujours le contraste! Le *Bon pasteur*, autrefois maison canonicale de quelque chanoine de St.-Etienne, avait aussi son musée de grotesques; on buvait, on se faisait des agaceries..... sur les poteaux, et les religieux acceptaient sans difficulté ces drôleries de l'artiste. On ne se scandalisait pas beaucoup dans ce joyeux temps, à ce qu'il semble, car on avait poussé loin la plaisanterie au coin de la *rue de la Chasse*. Une flexion de l'épine dorsale rapprochait la figure de..... de son antipode. L'une riait d'un large rire..... l'autre servait de tambour de basque aux deux mains qui s'y appliquaient *(ce morceau est au musée)*. Voyez donc ce bizarre rapprochement, à trois ou quatre rues plus loin (angle de la *rue du Mortier-d'Or*), on lit une grave et pieuse légende : *Visita . Domine . iesv . habitationem . hanc . et . omnes . insidias . inimicorvm . a . longè . repelle . et . angeli . svi . sancti . habitent . in . eâ . qvi . nos . in . pace . cvstodient.*

Rue des Lorgnes, c'est la maxime qui parle : *En . toy . te . fie . escovte . voy . considère . et . te . tais* . 1532; maintenant, au tour de la résignation : *rue Moyenne; Contre mal pacience* 1533. Un appel à la résolution et à la franchise était inscrit dans la même rue : *Monstra te esse;* plus loin : *Paix et amour.* Nous abrégeons, pour arriver à cinq maisons

capitales du XVIe. siècle : *l'hôtel de Mauroy*, celui *des Ursins*, *l'hôtel de Vaulusant*, ceux de *Chapelaines* et *de Marisy*.

Le plus solennel, le plus caractérisé de ces hôtels, véritables petits palais, c'est pour nous l'hôtel de Mauroy. Il a le rare mérite de mieux refléter que les autres la physionomie propre aux constructions de Troyes et d'être de son pays.

Connu primitivement sous le nom d'*hôtel du Cerf*, puis de Mauroy, cet édifice fut transformé par ses propriétaires, vers 1582, en asile de l'enfance ; c'est depuis peu qu'il est sorti des mains de l'administration hospitalière.

La façade se développe, *rue de la Trinité*, sur une longueur de 33 mètres 60 centimètres. Sa profondeur totale est de 28 mètres 50 centimètres. La superficie de cet hôtel est d'environ 1,000 mètres. La pierre et la brique se marient sur toute la façade extérieure, dans un appareil en liaison qui décrit des serpenteaux jusqu'au bandeau du rez-de-chaussée. Une corniche horizontale couvre la façade et se raccorde à chaque extrémité avec les rampants d'un pignon. Au centre de la toiture, une lucarne à double baie rompt la monotonie de cette longue surface. Une petite niche et des mouvements d'arcs sont encore visibles au parement. Les ouvertures ont été modifiées sur toute la façade. Deux grosses gargouilles se projettent en saillie à la rencontre des pignons avec la grande corniche. Sous la large baie d'entrée de la grande porte, on retrouve le départ d'une galerie ouverte et des feuillures qui divisent l'épaisseur de la maison pour y ménager un porche.

Dans la cour, le regard embrasse un vaste parallélogramme. Le rez-de-chaussée est de pierre ; l'élévation du surplus est de bois ; c'est une surprise que ne trahit pas la façade. Le corps-de-logis proprement dit se compose du bâtiment de façade et de celui qui fait retour à gauche. Le reste constitue les communs et les dépendances. Ces deux faces sont très-élégantes. Un rang de colonnes appliquées sur piles, s'es-

privées, nous allons trouver, *rue de Montier-la-Celle*, des grotesques sur une propriété monastique. Il y a là évidemment une malice des rapins d'atelier. Voici un moine qui caresse le menton d'une nonne, voilà un buveur qui soulève une cruche rabelaisienne. Puis..... Comment dire cela?.... Un homme qui pose dans un raccourci montrant sans haut-de-chausse..... autre chose que sa figure. Des têtes barbues, des animaux, les exagérations mimiques du gamin effronté se succèdent. Il est clair que, dans tous les temps, la grimace a été en honneur dans les carrefours. A côté de cela on trouve, *rue des Carreaux*, des mots comme ceux-ci : *Virtuti fortuna comes :* toujours le contraste! Le *Bon pasteur*, autrefois maison canonicale de quelque chanoine de St.-Etienne, avait aussi son musée de grotesques; on buvait, on se faisait des agaceries..... sur les poteaux, et les religieux acceptaient sans difficulté ces drôleries de l'artiste. On ne se scandalisait pas beaucoup dans ce joyeux temps, à ce qu'il semble, car on avait poussé loin la plaisanterie au coin de la *rue de la Chasse.* Une flexion de l'épine dorsale rapprochait la figure de..... de son antipode. L'une riait d'un large rire..... l'autre servait de tambour de basque aux deux mains qui s'y appliquaient *(ce morceau est au musée).* Voyez donc ce bizarre rapprochement, à trois ou quatre rues plus loin (angle de la *rue du Mortier-d'Or*), on lit une grave et pieuse légende : *Visita . Domine . iesv . habitationem . hanc . et . omnes . insidias . inimicorvm . a . longè . repelle . et . angeli . svi . sancti . habitent . in . eâ . qvi . nos . in . pace . cvstodient.*

Rue des Lorgnes, c'est la maxime qui parle : *En . toy . te . fie . escovte . voy . considère . et . te . tais*. 1532; maintenant, au tour de la résignation : *rue Moyenne; Contre mal pacience* 1533. Un appel à la résolution et à la franchise était inscrit dans la même rue : *Monstra te esse;* plus loin : *Paix et amour.* Nous abrégeons, pour arriver à cinq maisons

capitales du XVIe. siècle : *l'hôtel de Mauroy*, celui *des Ursins*, *l'hôtel de Valuisant*, ceux de *Chapelaines et de Marisy*.

Le plus solennel, le plus caractérisé de ces hôtels, véritables petits palais, c'est pour nous l'hôtel de Mauroy. Il a le rare mérite de mieux refléter que les autres la physionomie propre aux constructions de Troyes et d'être de son pays.

Connu primitivement sous le nom d'*hôtel du Cerf*, puis de Mauroy, cet édifice fut transformé par ses propriétaires, vers 1582, en asile de l'enfance ; c'est depuis peu qu'il est sorti des mains de l'administration hospitalière.

La façade se développe, *rue de la Trinité*, sur une longueur de 33 mètres 60 centimètres. Sa profondeur totale est de 28 mètres 50 centimètres. La superficie de cet hôtel est d'environ 1,000 mètres. La pierre et la brique se marient sur toute la façade extérieure, dans un appareil en liaison qui décrit des serpenteaux jusqu'au bandeau du rez-de-chaussée. Une corniche horizontale couvre la façade et se raccorde à chaque extrémité avec les rampants d'un pignon. Au centre de la toiture, une lucarne à double baie rompt la monotonie de cette longue surface. Une petite niche et des mouvements d'arcs sont encore visibles au parement. Les ouvertures ont été modifiées sur toute la façade. Deux grosses gargouilles se projettent en saillie à la rencontre des pignons avec la grande corniche. Sous la large baie d'entrée de la grande porte, on retrouve le départ d'une galerie ouverte et des feuillures qui divisent l'épaisseur de la maison pour y ménager un porche.

Dans la cour, le regard embrasse un vaste parallélogramme. Le rez-de-chaussée est de pierre ; l'élévation du surplus est de bois ; c'est une surprise que ne trahit pas la façade. Le corps-de-logis proprement dit se compose du bâtiment de façade et de celui qui fait retour à gauche. Le reste constitue les communs et les dépendances. Ces deux faces sont très-élégantes. Un rang de colonnes appliquées sur piles, s'es-

pacent le long des deux corps d'habitation d'honneur; elles soutiennent un petit entablement. Au-dessus, des colonnes correspondantes forment une nouvelle ligne; elles soutiennent, sur un motif analogue, l'entablement de la toiture. La colonnade inférieure est corinthienne, à fûts cannelés sur lesquels serpentent des branches de lierre. Les colonnes supérieures sont en bois, cannelées, mais couronnées par un chapiteau qui n'appartient à aucun ordre défini.

Dans les parties inférieures se dessine une galerie d'honneur aujourd'hui bouchée. Au-dessus, ce sont des fenêtres à baies carrées. Toute la hauteur depuis l'entablement de l'ordre inférieur est couverte d'ardoises. Au toit, des lucarnes sur pilastres, décorées de consoles et ornées de larges frontons, achèvent de donner à cet ensemble une grande tournure. L'imposte de la porte qui conduit à la chapelle est partagé par trois meneaux rectangulaires et cintrés. Une façade ardoisée, un comble raccordé, et sur le centre, une cage d'escalier polygone et couverte d'ardoises, à trois étages, distinguent les communs. Là, point de détails de luxe, mais la trace de modifications rendues nécessaires par les changements de destination. La partie droite du quadrilatère est percée d'une grande fenêtre carrée coupée en croix. L'intérieur de l'hôtel de Mauroy, qui a servi d'atelier, de salle de bal et de caserne, n'a absolument rien gardé de ses anciennes distributions. Ses solivages se présentent, la plupart, sur l'angle, ce qui leur donne une solidité éprouvée et un aspect original.

Quoique du même siècle, les maisons de Vauluisant, de Chapelaines, des Ursins et de Marisy se distinguent nettement les unes des autres; elles prouvent cette variété si souvent absente dans les maisons modernes. L'hôtel de Vauluisant est un corps-de-logis flanqué de deux tourelles dont les marches liées en œuvre, ont permis au constructeur d'allier l'élégance à la solidité. Un perron semi-circulaire, dont la face est percée

d'une porte, conduit au rez-de-chaussée surhaussé du corps-de-logis. Au soubassement de la façade se présentent deux cartouches. La porte d'entrée s'ouvre dans une bordure guillochée, au-dessous d'un fronton faisant saillie. A chaque angle du linteau est perché un satyre s'adossant à un cartouche. Quatre modillons à têtes de lion, continuant des trumeaux-pilastres soutiennent une corniche en larmier qui abrite les fenêtres du rez-de-chaussée. A l'aplomb des trumeaux inférieurs, s'élèvent sur la hauteur du premier étage, quatre pilastres cannelés dont les socles partagent en trois parties le panneau d'appui du premier : ces trois parties reçoivent des cartouches variés de dessins et de formes. Les pilastres rencontrent un entablement sur lequel quatre frontons, réunis par leurs bases et répondant aux baies des fenêtres, servent d'encadrement à des figurines. Des arabesques courent le long des rampants. La montée des frontons et leurs pointes sont ornées de vases de fleurs reliés par des arabesques. Une galerie à panneaux pleins, partagée par une autre galerie en exhaussement sous la lucarne, termine la façade. Cette lucarne est à deux baies, s'ouvrant dans un dessin de bandeaux et d'archivoltes. Une corniche denticulée, surmontée d'un fronton que domine une attique, complète et couronne l'ensemble de cette jolie maison. La grande salle du rez-de-chaussée est décorée par son solivage, qui est richement profilé. Les fenêtres sont partagées par des meneaux croisés, bordés d'un simple filet; il en est de même à l'étage supérieur. Le principal ornement de cette pièce a été malheureusement démonté : c'est une cheminée en plein-cintre retombant sur des colonnes corinthiennes cannelées et guirlandées. Un riche entablement soutenait le foyer supérieur. Le propriétaire possède encore tous ces débris, qui peuvent être facilement remis en place. Les lambris de la salle sont décorés de peintures malheureusement fort maltraitées. La mythologie, remise en honneur

en même temps que l'art antique, a défrayé l'imagination des peintres : *les centaurelles* allaitant leurs enfants ; *Hippolyte* renversé de son char ; *Pan* enchaîné par les nymphes ; *Achille, Ajax, la Thessalie, Palémon, Polyphême, Phorbas, Antée, Hylas, Atlas, Hercules*, composent une série intéressante et dont l'exécution distinguée est surtout originale. La décoration de la salle du premier étage ne présente plus aucun intérêt ; elle est postérieure aux autres parties de la construction. Elevé par Antoine Hennequin sur l'emplacement d'une propriété de l'abbaye de Vauluisant, l'hôtel actuel a conservé le nom de ses premiers propriétaires.

L'hôtel des Ursins, *rue de Champeaux*, n°. 15, est une troisième forme d'habitation sans rapport avec les deux précédentes. C'est un corps-de-logis carré et massif à deux étages, présentant de profil des pignons de pierre taillés en degrés d'escalier. On arrive à la porte du rez-de-chaussée par un perron de six marches. Deux pilastres servent de jambages à la base de la porte, et de supports à un entablement décoré d'un fronton dessinant un cintre moulure. L'encadrement des fenêtres consiste dans des moulures profilées en œuvre, et leur physionomie ne diffère pas de celles qui sont habituelles aux constructions de cette époque. Le motif du rez-de-chaussée se répète aux combles dans les arrangements de la lucarne ; seulement les meneaux de cette lucarne, restaurés dans les parties hautes, sont de l'époque ogivale flamboyante : un arc contre-courbé s'ajuste dans des meneaux appliqués. Au-dessus de la porte d'entrée s'avance en encorbellement, un édicule ou oratoire à trois pans, posé sur un cul-de-lampe composé de tores croissants, de plates-bandes et de moulures de différents mouvements. Des pilastres groupés trois à trois, sont à l'angle de chacune des trois faces du soubassement ; l'écu de France, entouré du cordon de St.-Michel en sautoir, occupe la division centrale de ce soubassement. A la division

de gauche, deux écus grattés se suspendent à des guirlandes sortant de la bouche de Chérubins. On lit l'inscription suivante dans le centre du troisième panneau.

L'AN Ve VINGT CETTE MAISON FUT FAITE
DE BEAU BOIS NEUF EPUIS TOUTE BRUSLÉE
PAR LE GRAND FEU DONT TROYES SE VIT DÉFAITE
ET LA PLUPART D'ICELLE DÉSOLÉE.
DEPUIS CE TEMS ON L'A BIEN CONSOLÉE
AUSSI REFAITE A NEUF EN CETTE SORTE
PAR BONS OUVRIERS LESQUELS EN CETTE ANNÉE
CINQ CENS 26 Y ONT TENU MAIN FORTE
CE FUT EN L'AN SI QUE CHACUN LE NOTE,
CINQ CENTS 24 LE JOUR 25 DE MAI
QUE CE LOGIS PAR DAMNABLE COHORTE
DE BOUTE FEUX FUT CONSOMMÉE POUR VRAY
A ÉTÉ RELEVÉE ET REGRAVÉE
EN L'AN 1688 LE 17 JANVIER.

Le système de pilastres qui entoure le lambris est répété en élévation sur l'angle des trois fenêtres sans meneaux, à cintres surhaussés et légèrement brisés. Un réseau de meneaux prismatiques dessinant des trilobes, occupe le haut des fenêtres. Une frise, surmontée de petits piédestaux qui alternent avec des frontons tronqués servant d'encadrement à des têtes de femmes, soutient une petite coupole décorée d'une croix. Trois belles verrières décorent ce petit oratoire : le Christ en croix est au centre, accompagné de la Vierge, de saint Jean et de Madeleine; à droite et à gauche sont le fondateur et son fils, la fondatrice et ses filles. Le Père Éternel plane au-dessus de la croix. Une figure de sainte domine celle du donateur.

Une tour à trois pans faisant saillie sur la maison du côté Nord et se raccordant avec la toiture de la construction, conduit dans les diverses parties de la maison.

Deux travées d'une galerie mutilée restent encore au couchant de cette maison : ce sont des arcs qui retombent sur

des pilastres à chapiteaux ornés de têtes de petits anges ailés et de figures chimériques, mélangées avec les rudiments des ordres classiques.

La maison d'angle de la *rue des Lorgnes* et de celle *du Mortier-d'Or* (hôtel Marisy) présente un aspect particulier. Massive, établie en retour d'équerre, divisée en hauteur par deux cordons horizontaux et couronnée par une moulure, elle révèle une préoccupation de force et de solidité que les épreuves du temps n'ont pas déconcertée. Elle a ses ouvertures exclusivement du côté du Midi. Ces fenêtres se composent de ce compartiment en croix du XVIe. siècle réduit à sa plus simple expression. La façade intérieure est divisée perpendiculairement par des pilastres aussi variés d'exécution que ceux de la maison des Ursins, sans en répéter un seul. La corbeille de trois d'entr'eux est décorée d'écus blasonnés ; trois autres écus, l'un au socle d'un pilastre supérieur et les deux autres isolés, sont sculptés sur la façade.

A l'angle extérieur de la façade et à la hauteur du premier étage, s'avance une tourelle hexagone finissant en cul-de-lampe. Des volutes, des moulures lisses, un bandeau semé de têtes de ronde-bosse, et enfin un tore en anglet orné de consoles, composent les ajustements superposés de ce cul-de-lampe. Les panneaux des lambris sont séparés par des pilastres bordés de filets plats en relief décrivant des motifs triangulaires. Des écus blasonnés timbrent le centre des panneaux. De la corniche d'appui s'élèvent, à l'aplomb des premiers pilastres, les groupes trinitaires d'autres pilastres. Le rôle de la corniche inférieure est de servir en même temps de socle au-dessus. Des fenêtres frontonnées occupent les quatre faces centrales de la tourelle. Un entablement reçoit la toiture. Un dôme hexagone à jour, sur pilastres, couronne l'ensemble.

Une grille, d'un excellent goût et habilement disposée, garnit l'une des fenêtres de façade du rez-de-chaussée. La grandeur

des mailles subit un rétrécissement proportionné dans chaque division. L'hôtel des Ursins, fait en 1526, celui de Marisy, en 1531, ainsi que le prouvent l'inscription que nous venons de citer et la date inscrite dans l'un des chapiteaux, l'hôtel de Mauroy, à peu près de la même époque, offrent des caractères essentiellement différents et franchement originaux. L'hôtel de Vauluisant marque encore une différence plus profonde, et cependant à ces quatre variétés il faut en ajouter encore une cinquième, car l'hôtel de Chapelaines indique aussi un aspect particulier de l'art de bâtir.

Elevé sur un angle rentrant, *rue de Croncels*, cet hôtel suit le mouvement de la rue. Le rez-de-chaussée est percé d'une porte et de deux fenêtres en plates-bandes et à coussinets arrondis. Un bossage orne les jambages de la porte. Les fenêtres s'ouvrent entre des pilastres ; il y en avait une troisième qui est aujourd'hui bouchée. L'intérêt est concentré, disons-le, dans les parties hautes de l'édifice. Cinq fenêtres très-rapprochées s'appuient sur des consoles à nervures qui règnent au-dessus d'un entablement. Des pilastres à piédestaux surhaussés reçoivent latéralement des grilles d'appui, et montent en encadrement principal autour de ces cinq baies moulurées. Des frontons semés de volutes faisant crochets le long des rampants, se raccordent avec un entablement couronné par une galerie à jour. Sur les piédestaux irrégulièrement distribués de la balustrade sont posés des vases fermés et à cannelures. Tout cela n'est pas d'une parfaite régularité ; la symétrie manque aux aplombs supérieurs, et pourtant l'élégance et la grâce s'en dégagent. A l'angle Sud-Ouest, il faut signaler une petite niche couronnée par un dais orné de superpositions habituelles à la renaissance.

Intérieurement, du côté de la cour, il n'y a de remarquable qu'une de ces fenêtres que nous avons plusieurs fois décrites. L'arc de la porte est accompagné de deux niches. Le solivage,

aujourd'hui dissimulé en grande partie, se compose de belles pièces profilées sur leurs arêtes. La partie décorative la plus précieuse de l'hôtel Chapelaines est aujourd'hui acquise au Musée de Troyes : nous voulons parler de la cheminée. Son ensemble se compose de jambages à pilastres en retraite, sur la face desquels s'applique une colonnette à fût conique. Le manteau est formé par un entablement dont la frise est divisée en trois panneaux à plates-bandes arrondies, séparées par des colonnettes. Les sujets, sculptés de ronde-bosse, reproduisent un épisode du *Massacre des Innocents*, l'*Annonciation de la Vierge* et *La fuite en Egypte*. Sous le larmier, des têtes d'anges ailés se dessinent à l'aplomb des petites colonnettes figurées sur la frise. Un soubassement séparé en trois portions par des piédestaux dans lesquels sont inscrits des médaillons et des écussons, se développe au-dessus de l'entablement. Trois scènes de la vie de Jésus-Christ y sont sculptées. Toujours à l'aplomb des pilastres de la frise inférieure, des niches à dais frontonnés séparent trois grands plein-cintres remplis au tympan par des coquilles. Les voussoirs, ornés en caissons, sont semés de légers fleurons crucifères, qui suivent en perspective la disposition biaise des tableaux. *La Vierge au temple*, l'*Adoration des bergers* et l'*Adoration des mages*, occupent les compartiments trinitaires de ce riche trumeau. La frise de l'entablement de couronnement répète trois divisions : dans la première, à gauche, *Madeleine lavant les pieds de Jésus;* à droite, *La résurrection annoncée aux saintes femmes;* au centre, *L'ascension*. Toute cette page de sculpture, peinte et dorée, est d'un fini, d'un goût et d'une richesse exquis. C'est, sans contredit, parmi les décorations de ce genre, le plus charmant échantillon de la renaissance.

Avouons, en voyant ce qui reste de l'art civil au XVIe siècle, que nos aïeux, frondeurs et caustiques quand ils faisaient de leurs façades, des musées de grotesques ; croyants et

bien inspirés quand ils plaçaient au-dessus de leurs portes des symboles religieux, philosophes et judicieux en pratiquant l'allégorie sculptée; constructeurs adroits dans tout ce qu'ils ont élevé, ont laissé de bons modèles à suivre. Comparez donc ces merveilleuses cheminées à nos petits chambranles mesquins; nos charpentes honteuses à ces bois si fièrement agencés dans les maisons anciennes; nos menuiseries de carton à ces boiseries habilement et solidement travaillées; notre système de façades sans relief, et sans conditions ni de durée ni de commodité, à ces façades du XVIe. siècle, qui répondaient aux lois de la prévoyance la plus raffinée et comptaient avec l'avenir, et vous tirerez avec nous cette conséquence que le XIXe. siècle, qui comprend déjà que les architectes du XIIIe. sont des maîtres à imiter, quand il s'agit d'édifices religieux, de vitraux, de carrelages, d'ornements, ne ferait pas mal de se mettre à l'école des constructeurs du XVIe. siècle, quand il bâtit pour les habitants de toutes les conditions. C'est qu'en effet, l'art n'est pas comme la science, comme l'observation qui conduit à des découvertes scientifiques, qui donne au gaz l'aile de l'oiseau, à la vapeur les facultés centuplées de la bête de somme, à l'électricité des applications qui suppriment le temps et les distances. L'art ne change pas; il monte jusqu'à l'idéal de l'antique ou jusqu'aux splendeurs architectoniques de l'art chrétien, mais il ne va pas au-delà. Depuis des milliers d'années, c'est un mouvement qui s'arrête à un point déterminé quand il monte, mais qui, malheureusement, peut exagérer sans limites ses aberrations et ses décadences.

C'est que l'art vit par les inspirations du cœur ou de l'esprit, facultés éternelles et dont le procédé n'est jamais que l'instrument, quand il n'est pas son ennemi. Soyons, s'il se peut, un peu moins mécaniciens, mais plus artistes. Ayons dans le cerveau quelques chiffres de moins et quelques idées de plus, c'est tout ce que nous demandons. De grâce, Messieurs de

la dynamique, de l'hydrostatique, de la chimie et de la physique, laissez un peu de place à l'imagination et au sentiment. Vous faites, sans aucun doute, des merveilles; chaque jour la renommée varie ses fanfares en votre honneur, permettez donc à ce pauvre art architectonique, à la sculpture, à la peinture de vivre, ou plutôt de revivre. Il n'y a pas que du blé et du bois dans les champs, Dieu y répand aussi les oiseaux et les fleurs.

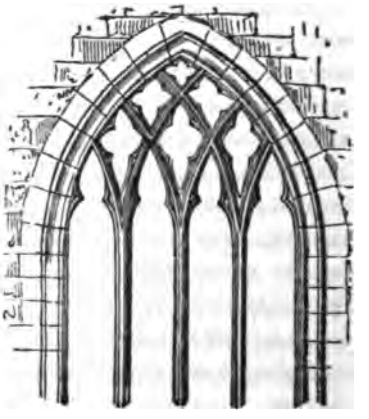

ÉTUDE

SUR

LE CHANT GRÉGORIEN,

Par M. BONNEMAIN,

Membre de la Société française.

L'Église catholique, appelée par son divin fondateur à réunir tous les peuples sous ses lois, dut se préoccuper dès les premiers instants de son existence, de rechercher les moyens d'agir avec une douceur énergique sur les âmes qu'elle devait attirer à elle. Elle dut chercher un moyen extérieur de réveiller dans l'homme des sentiments d'adoration et de reconnaissance envers le Créateur, pour le faire naître à la vie spirituelle; elle dut s'efforcer de porter notre esprit et notre cœur à la dévotion, de remuer profondément le sentiment religieux, afin que le Seigneur fût adoré en esprit et en vérité. Pour arriver à ce but sublime, l'Église eut recours au chant sacré. Le chant sacré eut dès lors une mission à remplir sur la terre, et il dut la remplir d'après un mode bien déterminé. Dieu, comme le disent les théologiens, s'est proposé dans l'œuvre de la Rédemption, d'abord la manifestation de sa propre gloire, et, en second lieu, le rétablissement de l'ordre, de la vertu, de la piété et de la sainteté

dans la société humaine, en vue de la vie éternelle. Le chant sacré dut correspondre à cette fin; par son caractère et par son usage, il dut devenir, autant que possible, et dans la sphère de son action, un auxiliaire qui concourût puissamment à réaliser la pensée du Créateur. L'Église catholique, assistée comme elle l'est de l'inspiration de l'Esprit Saint, et appelée à se modeler en tout sur les perfections divines, dut nécessairement être inspirée pour le choix de la musique qui devait accompagner les cérémonies du culte et en rehausser l'éclat, qui devait être d'une efficacité sûre et incontestable pour arriver à sa fin. De là cette influence, cette supériorité qu'on ne saurait jamais proclamer assez. Ainsi posée, la question est bien au-dessus des interprétations de l'esprit de parti et des mesquines taquineries qui se mêlent trop souvent aux discussions artistiques; et sans vouloir imposer à qui que ce soit l'opinion que nous venons soutenir ici, nous espérons qu'il n'aura pas été inutile d'indiquer que « le but du chant « sacré dans l'Église catholique est de réaliser, non pas les « idées de l'homme qui peuvent varier à l'infini, mais bien « l'idée du Dieu bon, clément, qui nous donne ce moyen « de lui rendre hommage selon les desseins particuliers de sa « miséricorde et de sa bienveillance. »

Le chant sacré ou plain-chant, c'est la musique mise à contribution dès les premières années du catholicisme, pour servir d'instrument à l'Église, afin de mener à bonne fin l'œuvre de l'instruction et de la sanctification des fidèles. Le plain-chant, c'est une idée à part, qui n'a rien de commun avec l'art doucereux et sensuel; il ne s'agit pas dans le plain-chant simplement de sons, de mélodies, ni même de combinaisons musicales, les plus riches, les plus harmonieuses que l'on ait produites; le plain-chant est plus que cela, c'est plus que de la musique, c'est un élément d'une puissance souveraine pour le bien. A peine le son a-t-il cessé de frapper

l'oreille de l'auditeur, après avoir agi sur les sentiments et sur l'intelligence, que le cœur et l'esprit en sont pénétrés, que cela est devenu pour eux un second langage, un mode particulier d'expression; de là, ce caractère propre au chant sacré, si bien exprimé dans ces paroles de Mg^r. Parisis : « Le chant pour les paroles, et non les paroles pour le chant. » Or, les paroles de l'office divin catholique sont tirées des saintes Écritures, ou consacrées par la tradition et réglées par l'Église. Il faut donc écarter dans le chant tout ce qui pourrait nuire à l'intelligence du texte; il faut que le chant fasse ressortir les paroles. Dans la plupart des chants, quels qu'ils soient, ôtez les paroles, et la musique perd toute sa valeur; il faut donc, si on envisage le plain-chant au point de vue de la fin pour laquelle il a été établi, il faut, dis-je, le considérer comme l'union de la musique avec les pensées, avec les sentiments, avec l'intelligence, conformément à ces paroles de l'apôtre : « Je chanterai de cœur, et je chanterai aussi avec intelligence. » Le chant, loin de nuire au langage, doit le revêtir d'un charme nouveau, d'un charme qui corresponde parfaitement à l'idée qu'il veut exprimer et qui la reproduise avec une nouvelle force. Le plain-chant, c'est la forme musicale qui revêt la vérité chrétienne, la forme qu'elle s'approprie pour pouvoir arriver au cœur de l'homme et s'y établir. Là, le chant et la vérité sont indissolublement unis l'un à l'autre, ils constituent un tout moral. C'est comme un corps et une âme, un seul être vivant duquel on peut dire avec un poète liturgique :

O sorte nupta prospera
Dotata Patris gloria
Respersæ sponsi gratia
Regina formosissima,
Christo jugata principi.
De Dev. Eccl.

Pour vous quelle heureuse alliance! Votre dot, c'est la gloire du Père; vous resplendissez des grâces de votre épouse, unie que vous êtes au roi Jésus! ô reine magnifique!

Le plain-chant avec son immense variété embrasse une étendue également variée dans le domaine de la révélation; car il est la contre-partie chantée de la liturgie tout entière. Il a une grande importance, bien justifiée par le caractère qui lui est inhérent; et ici nous n'entendons parler que du chant grégorien, de ce chant en usage dès les premiers jours du christianisme, en usage dans l'église de Milan au temps de saint Ambroise et de saint Augustin, de ce chant régularisé par saint Grégoire. Le chant grégorien est le plus ancien et le plus complet dont on puisse faire usage pour le culte public rendu à Dieu.

En examinant le chant grégorien au point de vue chrétien, on reconnaît en lui les caractères suivants : 1°. l'autorité morale; 2°. un ensemble complet et parfaitement organisé; 3°. une convenance parfaite en raison de l'usage auquel il est destiné; 4°. une grande simplicité qui en rend l'introduction facile pour le service paroissial; 5°. une influence incontestable sur les cœurs; 6°. de plus, le chant grégorien est un moyen précieux pour faire pénétrer dans les masses la vérité divine; 7°. il y a en lui une vertu médicinale; 8°. les qualités propres à une popularité durable; 9°. il est à l'abri des abus; 10°. enfin, il est en union parfaite avec la doctrine catholique dans l'univers entier.

Le chant grégorien, c'est l'harmonie du cœur et de la voix formant un pieux concert pour louer Dieu. C'est la musique la plus agréable à l'oreille de Dieu; il demande à être chanté sagement et avec une ferme intention de bien faire; c'est un véritable langage : il doit être dit d'une manière claire et intelligible; il y a dans ce chant une intention sainte et religieuse, il faut le chanter avec piété et avec une sorte de vénération; en un mot, le chant grégorien est une prière; aussi, l'air d'une hymne ou d'une séquence joué sur l'orgue réveille-t-il aussitôt dans l'âme de l'auditeur le souvenir des paroles et des sons de cette hymne ou de

cette séquence (voir M. de St.-Germain, p. 12 et seqc., lettre IIIe., dans le *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont). L'autorité du chant liturgique est presque toujours identifiée avec celle de la liturgie elle-même, puisque c'est la seule forme musicale adoptée par l'Église pour la célébration des saints offices, la seule qui ait jamais été publiée par l'Église; toute autre musique déroge à la règle. Il serait impossible que l'usage du chant sacré fût aussi général, s'il n'y avait pas une forme de chant sanctionnée et authentique; et cette forme doit absolument exclure toutes les autres, sous peine de perdre son efficacité et de manquer en quelque sorte à sa mission. Le chant grégorien est autorisé, reconnu par l'Église; il a pour lui la tradition et la loi. Il a donc une autorité positive. Ainsi appuyé par l'Église, il doit assurément porter avec lui la bénédiction de Dieu en faveur de ceux qui s'en servent. Et pourtant, il s'est trouvé des gens assez irréfléchis pour repousser bien loin le chant adopté par l'Église, pour dire que cette œuvre de l'Église est défectueuse et surannée, qu'il faut la reléguer dans les collections d'antiquités et avoir pitié des oreilles délicates habituées aux doucereuses mélodies de l'art moderne. Mais l'Église, fidèle à sa mission, ne perdant pas de vue l'idée divine en ce qui tient à la musique sacrée, l'Église a maintenu et maintient le système grégorien. Le saint concile de Trente a ordonné de l'enseigner dans les séminaires.

Dans la législation ecclésiastique, l'autorité morale accompagne toujours tout acte d'autorité positive. Le plain-chant porte en lui-même un élément distinctif d'autorité morale, c'est sa connexion historique avec les générations qui ne sont plus; c'était leur chant; c'était le chant des saints qui sont maintenant devant la face de Dieu; c'est le chant qui fit couler en abondance les larmes de saint Augustin, ainsi qu'il est dit au livre VI de ses *Confessions*, chap. VI : « Combien de

« larmes ont fait couler de mes yeux ces hymnes et ces chants « sacrés! alors j'étais profondément ému par les voix douces « et mélodieuses de votre Église. Ces voix venaient flatter « mon oreille avec délices, et votre vérité s'insinuait dans « mon cœur, qui se sentait comme embrasé et tout en feu : « de là naissaient les tendres sentiments de dévotion; mes « larmes coulaient et j'y trouvais des charmes. » Le chant grégorien est le seul qui puisse embaumer le cours de l'année du suave parfum de la mémoire des saints, ou répandre autour de leurs autels l'encens de ses mélodies comme eux-mêmes entourent le trône du Roi des rois.

Et, ce nom même de Grégorien n'est-il pas une imposante autorité morale en faveur du plain-chant. Au temps de saint Grégoire, au VIe. siècle, la tradition était encore flottante et incertaine; au IVe. siècle, saint Ambroise avait bien mis en usage un corps de chant dont le fond était dans le goût oriental; il lui fallut le plier aux règles de la langue latine, plus rebelle à l'harmonie que la langue d'Homère. Ce chant fut trouvé admirable et régna exclusivement pendant près de deux siècles. Plusieurs hymnes composées par saint Ambroise sont encore en usage. Saint Grégoire constitua le chant d'une manière définitive; recueillant fidèlement la tradition, il organisa un système complet qui pût servir toute l'année à la célébration de l'office divin. Ce travail du saint pontife a traversé les siècles, a survécu à toutes les vicissitudes humaines et est parvenu jusqu'à nous : c'est cette œuvre que nous appelons le chant grégorien. C'est là ce qui, de nos jours, forme la substance du chant romain, enrichi et augmenté des nouveaux offices qui depuis ont été incorporés à la liturgie. Tous les auteurs des pièces de chant ne nous sont pas connus; mais on sait fort bien, et c'est le point le plus important, que la musique liturgique est l'œuvre des plus grands saints de l'Eglise, l'œuvre d'illustres papes tels que saint Léon, saint

Damas, saint Gélase, saint Grégoire lui-même ; l'œuvre aussi de saints moines méditant dans la solitude du cloître. L'histoire ne nous laisse aucun doute à cet égard ; le chant grégorien ou romain a été créé par les saints pour donner à la célébration des offices divins toute la solennité désirable. Le plain-chant forme donc une collection bien déterminée, il y a donc là une autorité incontestable au point de vue positif et au point de vue moral.

On peut encore invoquer en faveur du chant grégorien l'ordre parfait, le système suivi qui a présidé à son organisation. Le chant grégorien forme un ensemble complet, parfait, merveilleux, qui accompagne le Rédempteur dans la carrière qu'il a voulu parcourir ici-bas ; tous les mystères sont présentés en traits ineffaçables et pénétrants, avec un ordre qui rappelle l'ordre magnifique qui a présidé à la création. Y a-t-il dans l'art moderne quelque chose qui se puisse comparer à ces merveilles ? L'art moderne n'a pas les qualités nécessaires pour pourvoir aux besoins de la liturgie. Il n'y a en lui aucune règle qui puisse servir à déterminer une préférence, tout y marche au hasard, au gré de la fantaisie. Le chant grégorien est le seul qui réalise l'idée divine qui veut l'ordre en toutes choses.

Le chant sacré n'est pas simplement une œuvre d'art, il ne faut pas y chercher uniquement ce que le langage trompeur de notre époque appelle le beau musical ; le chant grégorien doit offrir avant tout un type, un caractère moral qui corresponde dignement à l'idée de sacrifice qui domine l'ensemble de notre religion, il faut que le chant soit digne d'accompagner l'immolation non sanglante de la victime sainte qui est offerte chaque jour par le prêtre catholique. Il doit être lui-même un sacrifice, une offrande sacrée présentée au Très-Haut et non point aux hommes ; il doit répondre à la sublimité de la religion, à l'idée de la rédemption du péché

et de la mort par le sang et par les souffrances du Sauveur, du fils de Dieu, qui s'est humilié jusqu'à la mort de la croix. La musique qui peut devenir le moyen d'expression le plus puissant des idées profanes (et cela se voit à chaque instant à propos de certains airs nationaux ou populaires), la musique peut aussi, quand elle est appropriée à son sujet, relever merveilleusement les cérémonies du culte, et leur donner un charme irrésistible. Chaque genre de musique a une forme personnelle (la musique militaire, la musique de danse), de même, le chant sacré doit avoir sa forme, sa constitution qui ne puisse s'appliquer qu'à l'objet pour lequel il a été fait; il faut qu'il soit en harmonie avec la vie, les souffrances et la mort du Christ, il faut que ce soit vraiment le chant du sacrifice; et quelle autre musique que le chant grégorien pourrait réaliser à un degré aussi éminent les qualités qu'entraîne avec soi l'idée du sacrifice. L'histoire ecclésiastique fourmille de traits qui prouvent quelle est encore ici la supériorité du chant grégorien.

Pour bien nous rendre compte de la convenance du chant grégorien pour les offices divins, nous n'avons qu'à réfléchir aux motifs qui ont dû guider les saints Pères dans les travaux sans nombre qu'ils ont accompli pour établir l'usage du chant sacré. En établissant l'usage du chant à l'église, les saints Pères avaient eu tous en vue de faire connaître les œuvres du Créateur et de les faire aimer aux fidèles qui venaient dans les temples pour adorer le vrai Dieu, et aux payens qu'attirait la curiosité. Quelques beaux esprits, aveuglés par l'amour de ce que l'on appelle pompeusement le progrès, ont bien essayé, il est vrai, d'établir que les idées des saints Pères ont vieilli; qu'ils eussent agi autrement s'ils avaient été plus instruits; eh! Messieurs, de grâce, épargnez les saints Pères, respectez leurs idées, toutes vieilles qu'elles vous paraissent, et mettez-vous à l'œuvre; vous apercevez

bien en quoi les auteurs du plain-chant ont manqué, vous pouvez éviter les défauts que vous leur reprochez avec tant d'âpreté, élevez votre édifice à côté de celui que vous critiquez si fort, toutefois, veuillez ne pas perdre de vue l'idée divine qui domine constamment l'œuvre grégorienne, souvenez-vous bien que l'Esprit saint avait visité les cœurs de ces pieux artistes, souvenez-vous bien que la grâce du Très-Haut inondait leur âme, ils étaient saints. Ils ont pensé dans leur charité à l'instruction du peuple, ils ont voulu qu'il pût apprendre sans fatigue tout ce que l'on doit savoir de Dieu et de ses œuvres; ils ont écrit des mélodies d'une simplicité grandiose, inspirées comme le texte qu'elles doivent accompagner, belles, fortes et pénétrantes. Le chant de l'Église a été éminemment civilisateur. Où était-elle cette musique moderne que l'on vante tant, alors que les ouvriers évangéliques instruisaient des nations entières? Où était-elle alors que la majesté de la musique ambroisienne arrêtait les Barbares aux portes des basiliques et terrassait leur audace par ses accents pleins de force et de douceur? Amateurs des musiques sensuelles et doucereuses de l'art moderne, où sont-elles les œuvres modernes, les œuvres du progrès qui pourraient produire de tels effets? Le but du chant sacré étant l'instruction des masses, le plain-chant seul, par sa facilité d'exécution, par la simplicité de sa notation, par la possibilité de l'emploi de ses mélodies sur la plus vaste échelle, dut être admis comme chant paroissial. Le chant paroissial, c'est la prière publique, c'est une communauté de prières et de louanges. Il y a là union de prières et d'actions de grâces, il y a par conséquent une puissance plus grande auprès de Dieu. Si la prière silencieuse et isolée élève l'âme jusqu'au ciel, le chant réunit les prières, les désirs, les louanges, les actes de reconnaissance des fidèles réunis en une masse importante qui monte vers le trône du Roi des

rois, semblable à un nuage d'encens immense, s'élevant d'un autel vivant et emportant sur ses ailes l'assemblée entière devant la face du Très-Haut. Le chant en commun allume dans tous les cœurs le feu de la charité. Cette puissance du chant a été reconnue par tous les peuples, et la Sainte-Écriture nous en fournit des témoignages nombreux.

Les écrits des saints Pères sont remplis de textes qui établissent ce fait d'une manière incontestable. Saint Bazile nous apprend que de son temps « tout le peuple, hommes, femmes, enfants, chantaient dans les églises. » Il compare l'effet produit par ce chant au bruit des flots de la mer. Saint Grégoire de Nazianze le compare au tonnerre. « Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des « psaumes, par des hymnes et des cantiques spirituels, « chantant de cœur avec édification les louanges de Dieu. » Telle est la recommandation de l'apôtre. Il est dit dans la vie de saint Germain, par Venantius, que par ses avis le clergé, le peuple et les enfants même prenaient part au chant sacré *(Pontificis monitis psallit plebs, clerus et infans)*. Enfin saint Bazile exprime parfaitement la raison morale du fait quand il dit : « O merveilleuse sagesse du maître qui « nous a enseigné le chant et qui par le chant nous apprend « ce qui est bien. » Le chant grégorien, parfaitement conforme en cela aux vues de la divine providence, se prête à l'énoncé clair et distinct des mots avec la mélodie qui fixe facilement l'attention et qui est la conséquence du chant exécuté à l'unisson. De ce chant auquel les plus hautes autorités de l'Église ont donné la préférence (Jean XXII et Benoit XIV le recommandent comme le plus convenable), Gerbert et le cardinal Bona en attestent la supériorité ; c'est assurément le seul moyen de faire que les assistants s'unissent au chœur et soient ainsi en conformité avec la volonté de Dieu.

Les moralistes s'accordent à reconnaître l'influence de la musique sur les âmes de ceux qui l'entendent, et comme le dit Platon, dans son livre de la république : « Celui qui se « plaît à écouter habituellement la musique, qui laisse son « esprit se prendre aux charmes de ces sons agréables, mous, « doucereux, langoureux, auxquels les oreilles donnent « accès jusqu'à l'âme; celui qui passe sa vie au milieu de ces « airs propres à fasciner le cœur, celui-là ne tardera pas à « sentir ses facultés intellectuelles s'affaiblir, se détendre, « s'énerver jusqu'à ce qu'il perde entièrement tout courage, « toute vigueur. » Cicéron, dans son traité *De legibus* fait des remarques analogues. Les saints Pères connaissant bien la puissance que possède la musique, de mouler, de former peu à peu le caractère, guidés aussi par l'inspiration divine, ont établi le chant d'église dans le but de donner au peuple ce caractère mâle et généreux qui ne recule pas lâchement devant les combats de la foi; bien des gens étrangers à cet ordre d'idées ne doivent pas s'étonner de trouver le chant grégorien si peu en harmonie avec le goût paganisé qui les porte à blâmer l'œuvre des Pères de l'Église dont ils ne comprennent ni la sagesse, ni l'importance. Comment les cantiques sacrés d'Israël pourraient-ils plaire à Babylone? Les chants qui célèbrent la gloire du crucifié pourraient-ils être compris de gens voués aux idées païennes et sensuelles qui règnent de nos jours où l'on préfère ce qui est joli à ce qui est beau. Combien un catholique ne doit-il pas rejeter ces fadaises et défendre avec zèle la cause du chant grégorien au ton suppliant, aux accents mâles et doucement énergiques.

« En-dehors du chant ecclésiastique, dit Mgr. Parisis, « c'est-à-dire, du chant grégorien ou plain-chant, on ne « connaît presque plus aujourd'hui que la musique mon- « daine, c'est-à-dire une musique essentiellement favorable « à ce qu'on est convenu d'appeler le sensualisme. C'est

« celle-là, c'est presque exclusivement celle-là que, sous le « titre austère de musique religieuse, on s'efforce d'introduire « dans nos saints offices. Or, sans vouloir ici rien approfondir, nous n'avons besoin que de quelques mots. N. V. « C. F. pour vous faire sentir combien elle y est déplacée.

« La musique du monde agite, et veut agiter parce que « le monde cherche son plaisir dans le mouvement et les « sensations; l'Église, au contraire, veut des mélodies qui « prient et fassent prier, elle ne peut vouloir dans son culte « que celles-là, puisque son culte n'a pas d'autre objet que « la prière.

« Le chant propre à l'Église doit occuper sans distraire, « il doit donner un certain exercice au corps, sans causer « par lui-même aucune dissipation à l'esprit : il doit passer « comme inaperçu par les sens pour s'emparer uniquement « de l'âme et lui procurer à la fois une pieuse délection et « un doux recueillement.

« Un chant qui ne présente pas ces caractères n'est point « fait pour la gravité, pour la sainteté, pour la majesté de « notre culte. Une harmonie qui jette l'âme au dehors plutôt « que de la porter à se replier en elle-même, qui lui suscite « des préoccupations frivoles et des agitations profanes plutôt « que de la disposer au calme des considérations spirituelles « et des sentiments religieux, une telle harmonie ne peut « évidemment être ni l'organe, ni le symbole, ni l'auxiliaire « de la prière publique. En vain dira-t-on que c'est l'œuvre « du plus grand maître, que c'est une composition savante « ou sublime; elle peut être tout cela pour le monde, elle « n'est rien de cela pour l'Église. Et quand surtout cette musique mondaine, par sa vive cadence ou par son caractère « passionné, porte directement à des idées légères, à des satisfactions sensuelles, à des souvenirs dangereux, elle n'est « pas seulement un contre-sens dans le temple, elle y est un « scandale. »

De même que les chants nationaux conservent et fortifient l'esprit national, maintiennent les traditions parmi le peuple en répandant la connaissance de l'histoire des ancêtres et des hauts faits des grands hommes, de même aussi le chant sacré nourrit, conserve et fortifie l'esprit chrétien en racontant à tous l'histoire de la religion et de son divin fondateur. Et pour cela, comme le fait remarquer saint Chrysostôme, il n'est pas besoin d'une adresse d'artiste, la bonne volonté, un esprit docile suffisent à la tâche, partout, en tout temps, l'on peut chanter en son cœur. Le but d'instruction assigné ici au chant grégorien est clairement établi par une collecte du samedi saint : « O Dieu qui êtes la gloire des humbles et la force « des justes, qui avez bien voulu que Moyse, votre servi- « teur, emploie pour instruire votre peuple le chant de vos « cantiques sacrés et le fit servir comme une seconde promul- « gation de votre loi, etc., etc. » C'est donc là, en consultant l'idée divine, la notion vraie, juste, que l'on doit avoir du chant sacré par rapport à l'instruction des pauvres et des ignorants; et l'on peut voir que dans le passé il a réalisé cette fin, et que chaque jour, il la réalise de toutes parts, en ce qui est réellement le moyen par lequel la vérité divine est mise en circulation parmi le peuple. Dans tous les pays, la musique a été employée pour adoucir les douleurs de l'âme, même chez les payens. Le plain-chant correspond encore sur ce point à l'intention de celui qui a dit : « Venez « à moi, vous tous qui êtes accablés de fatigue, et je vous « soulagerai. » N'est-ce pas le plain-chant que saint Bazile appelle le calme de l'âme, l'arbitre de la paix, qui réprime le tumulte des pensées et les orages du cœur? N'est-ce pas encore le lien de l'amitié, l'union de ceux qui sont divisés, le réconciliateur de ceux que la haine aigrit; car qui peut encore regarder comme ennemi celui avec lequel il a élevé la voix vers le trône de Dieu? Le plain-chant ou la psalmodie

donne aux hommes la charité qui est le premier des biens; il met en fuite les esprits des ténèbres, appelle le secours des anges; c'est un bouclier contre les terreurs de la nuit; le repos des travaux du jour; c'est la sûreté de l'enfance, la gloire du jeune âge, le soutien de la vieillesse. La psalmodie est l'œuvre des anges, l'exercice de la vie céleste, c'est un encens spirituel, c'est un enseignement pour celui qui commence, un progrès pour celui qui veut profiter, une force pour ceux qui sont arrivés à la perfection. Le temps ne me permet pas, Messieurs, de vous redire les innombrables témoignages que renferment les écrits des saints Pères en faveur du chant ecclésiastique, ni de vous citer les exemples, les faits qui viennent à l'appui de la thèse que je soutiens, il faudrait pour cela étendre beaucoup la question que j'ai à traiter devant vous. Je crois avoir suffisamment indiqué que le chant grégorien est, par son caractère, la forme musicale la plus convenable pour l'expression de la prière publique; qu'il a toutes les qualités pour devenir populaire qu'il est par sa nature, par sa constitution à l'abri des abus, et qu'il est en union parfaite avec la doctrine catholique.

Il faut donc préférer le chant grégorien à toute autre musique religieuse; de même que dans la construction de nos églises on donne la préférence à l'ogive « qui s'élance vers « le ciel comme une prière. »

Pour me conformer au programme du Congrès, je vais indiquer rapidement les origines et les développements du chant grégorien du IVe. au XIIIe. siècle. Intimement uni aux textes liturgiques, le chant grégorien se développe avec eux : des traditions un peu vagues sont tout ce qui est venu jusqu'à nous au sujet du chant dont les premiers chrétiens ont fait usage pour leur Dieu. Des textes épars, tirés des épîtres de saint Paul et de celle de saint Jacques, quelques écrits tirés des premiers Pères chrétiens, tels que saint

Ignace (106 ou 115), saint Justin martyr (vers 140), Tertullien (vers 190), Clément d'Alexandrie (vers 217), viennent attester l'usage du chant sacré chez les premiers chrétiens; mais la nature de ce chant ne nous est pas connue, on n'aperçoit pas alors de règle générale. Un des premiers poètes chrétiens et compositeur de chant sacré, est saint Hilaire de Poitiers (vers 350), dont plusieurs hymnes sont encore en usage dans l'église catholique; on lui attribue l'hymne *(Lucis largitor splendide) Beata nobis gaudia (ad Laudes die Pentecostes)*, saint Jean Chrysostôme dit dans une de ses homélies : « Le psaume que nous avons chanté a réuni « toutes les voix en une seule, et le cantique s'est élevé har- « monieusement à l'unisson. Jeunes et vieux, riches et pau- « vres, femmes, hommes, exclaves et citoyens, tous, nous « n'avons formé qu'une seule mélodie. » Les conciles s'oc- « cupèrent avec sollicitude du chant sacré. On sait d'une manière certaine (vers 366) que saint Ambroise fut un des premiers Pères de l'Église d'Occident qui ait pris ces mesures pour arriver à la régularisation du chant pour l'usage de cette église; on lui attribue la disposition des quatres modes authentiques (1er. en D, 2e. en E, 3e. en F, 4e. en G.). Ces modes sont purement diatoniques, c'est-à-dire que chacun comprend 2 demi-tons (H-C et E-F) et cinq tons pleins avec exclusion entière de tout autre demi-ton. Saint Ambroise divisa son système tonal d'après celui de la musique grecque en tétracordes, c'est-à-dire en échelle ou succession de quatre tons comme par exemple : *(e. f. g. a. et h. c. d. e)*. Saint Ambroise nous a laissé des hymnes dont les suivantes sont encore en usage : *Æterne rerum conditor. Splendor paternæ gloriæ. Somno refectis artubus. Æterna Christi munera. Summæ parens clementiæ. Tu Trinitatis unitas. Nunc sancte nobis spiritus. Recto potens, verax Deus. Rerum Deus tenax vigor. Te lucis antè terminum. Rerum creator optime. Lucis creator optime*, etc., etc.

Plusieurs auteurs attribuent le *Te Deum* à saint Ambroise, d'autres l'attribuent à saint Hilaire. Saint Augustin (vers 304), fut zélé pour le chant sacré, il avait même écrit un ouvrage sur cette matière. Le pape saint Sylvestre (vers 314) institua la première école de chant à Rome. Saint Chrysostôme, patriarche de Constantinople, travailla à l'amélioration du chant de l'Église (vers 398), Prudence (vers 405), proconsul en Espagne, composa 14 hymnes, entre autres l'hymne des saints, *Innocentii salvete Flores Martyrum.*

Saint Jérôme, mort vers 420 à Bethléem, né en Dalmatie, fournit par sa traduction de la Vulgate une mine inépuisable pour les livres de chant de l'Eglise catholique ; on lui doit l'établissement du chant canonique et la première division du *Psautier* pour chaque jour de la semaine. Le pape saint Léon-le-Grand (vers 461) entreprit la répartition et la disposition du chant pour l'année ecclésiastique tout entière. Son successeur, Hilaire (vers 467), forma à Rome une communauté de chantres ecclésiastiques.

Le prêtre Sédulius, qui vécut dans la première moitié du Ve. siècle, composa deux hymnes dont le plus connu est : *A solis ortûs cardine,* à Laudes du jour de Noël, qui se chante sur la même mélodie que *Jesu redemptor omnium*, de Vêpres; on lui doit aussi : *Hostis Herodes.* Fortunat, évêque de Poitiers (mort en 600), enrichit l'Eglise de quatre hymnes : *Pange lingua prælium certaminis*, du jeudi saint; *Vexilla regis*, de la Passion, et le *Salve festa dies*, en usage au moyen-âge pour célébrer la résurrection de Notre-Seigneur. Le *Quem terra, pontus, æthera*, de l'office de la Sainte Vierge, est aussi de lui. Avec le pape saint Grégoire-le-Grand (né à Rome en 540, mort en 604) commence la seconde époque du chant ecclésiastique. Saint Grégoire, profondément versé dans l'art musical, s'attacha à réformer le chant sacré, et ses travaux eurent une importance telle

que le chant qu'il avait régularisé porta le nom de grégorien, comme si Grégoire en avait été réellement l'auteur.

Aux quatre modes ambroisiens, saint Grégoire ajouta quatre modes nouveaux formés des premiers, de telle sorte que la tonique primitive étant conservée, l'échelle nouvelle, le mode nouveau, commençait à la quinte inférieure et montait à la quinte supérieure; la tonique était alors la quatrième note de l'échelle ou du mode. De là naquirent les huit modes encore existants, dont quatre sont appelés authentiques ou principaux, et quatre sont nommés plagaux ou secondaires. Selon le témoignage d'Alcuin (mort vers 804, abbé de Canterbury, et qui avait été précepteur de Charlemagne), le mode plagal différait de son authentique seulement par sa tendance vers les cordes graves, et pour cela on le considérait comme appartenant à la même échelle prolongée au grave. Cette constitution les fit placer après les authentiques comme force de résonnance; c'est pourquoi on l'emploie pour les chants d'un caractère doux; tandis que les modes authentiques étaient employés comme expression d'une force plus puissante. Les anciens assignaient à chaque mode un caractère particulier; pour eux, le premier mode était plein de gravité et applicable à toute chose; le deuxième mode était sombre et triste; le troisième vif et impétueux; le quatrième était caressant, attrayant, émouvant; le cinquième mode était réjouissant, enjoué, triomphal; le sixième était regardé comme pieux et suave; au septième mode on attribuait un caractère élevé, majestueux, juvénile et plein de fraîcheur; le *huitième* mode était considéré comme pouvant être employé en toute occasion, comme propre à la narration, comme propre à exprimer la modestie et le dévouement. Les huit modes grégoriens sont entièrement diatoniques et n'admettent aucun son étranger à leur échelle, à l'exception du *si bémol* qui existait déjà. On rencontre le *si bémol* dans les

1er., 2e., 4e. et 8e. modes; il se trouve toujours dans les 5e. et 6e. modes. Dans ces deux derniers, le *si* naturel a disparu peu à peu presque entièrement. L'étendue du mode est très-rarement dépassée; il fut permis plus tard, il est vrai, de descendre d'un ton au-dessous de la tonique dans le 1er., le 3e., le 5e., le 7e., et de monter d'un ton au-dessus de la tonique dans le 2e., le 4e., le 6e. et le 8e. En examinant l'étendue d'un mode grégorien, on le reconnaît en partie, mais il y a une foule de mélodies qui n'atteignent pas les limites extérieures de leur échelle. Un second moyen de déterminer un mode est de connaître la note finale qui est en même temps la tonique (il y a toutefois quelques rares exceptions). Quelques pièces du 1er. et du 2e. mode finissent en *a;* quelques mélodies du 3e. et du 4e. mode finissent en *c*. Un troisième moyen de reconnaître le mode grégorien, c'est la dominante, c'est-à-dire la note qui dans chaque mode revient le plus souvent (1er. *ré*, 2e. *fa*, 3e. *ut*, 4e. *a* ou *la*, 5e. *c* ou *ut*, 6e. *la*, 7e. *ré*, 8e. *sol*).

Saint Grégoire se servit des sept premières lettres de l'alphabet pour désigner les sons, au lieu des 1620 signes musicaux en usage chez les Grecs; on avait déjà essayé avant saint Grégoire d'avoir recours aux quinze premières lettres de l'alphabet.

Le grand mérite de saint Grégoire est d'avoir introduit un chant général et partout semblable. Il réunit les meilleurs des chants composés avant lui, il en composa lui-même de nouveaux, et fit de tout cela un livre nommé *Antiphonaire*, qui fut déposé à Rome sur le tombeau de l'apôtre saint Pierre, où il était fixé avec une chaîne, afin que les autres églises pussent comparer leurs livres de chant avec l'original, et en prendre des copies. Saint Grégoire qui, le premier parmi les souverains pontifes, s'intitula *serviteur des serviteurs de Dieu*, voulut aussi servir les autres pour ce qui concerne la

musique; il fonda une école de chant, la dota et condescendit jusqu'à s'y faire maître de chant. Par là, il éleva si haut la position des chantres, que plus tard la première place de chantre dans les cathédrales devint une haute dignité ecclésiastique. Il y a encore trois autres livres de chant ecclésiastique qui viennent de saint Grégoire, ainsi que neuf hymnes, parmi lesquels le bréviaire romain a conservé : *Primo dierum omnium*, *Nocte surgentes vigilemus*, *Ecce jam noctis*, *Audi benigne conditor*.

Après saint Grégoire, on doit citer encore Bède-le-Vénérable (né en 672), qui a laissé onze hymnes qui ne sont plus en usage. Paul Diacre (Winfried) (mort vers 800), Paul Diacre, le protégé de Charlemagne, a publié un livre d'hymnes dont la plus connue est *Ut queant laxis*, pour la fête de saint Jean-Baptiste.

L'empereur Charlemagne (814) mérita par le zèle qu'il déploya pour le chant grégorien d'être regardé comme un second Grégoire; avec lui s'ouvre une nouvelle période. Il manda de Rome, vers 774, deux ecclésiastiques pour enseigner le chant d'église dans toute sa pureté. A leur arrivée, Charlemagne fonda des écoles de chant à Metz, à Soissons, à Fulda. Lyon, Toul, Cambrai, Dijon, Paris, eurent aussi des écoles de chant. On attribue le *Veni creator* à Charlemagne. Sous son successeur, Louis-le-Pieux, de nombreuses altérations se glissèrent dans le chant d'église, de telle sorte que ce prince dut envoyer à Rome le diacre Amalaire pour demander de sa part un livre de chant romain dont l'origine fût certaine. L'habitude que l'on avait de chanter de mémoire était alors une cause puissante d'altération pour le chant d'église. Au reste, à cette époque il y avait beaucoup d'écoles; les plus anciennes que l'on connaisse sont celles de St.-Gall, de Reichenau, Herschau, Hirschfeld, Marfenac, Trèves et St.-Emmeran.

Rhaban Maur (vers 813), directeur de l'école de Fulda, puis archevêque de Mayence, fut élève d'Alcuin, et forma lui-même beaucoup d'élèves, entr'autres Jean, moine de Fulda, qui fut un des premiers compositeurs de chant d'église que l'Allemagne ait produits.

Notger Balbulus ou Nottier-le-Bègue, moine de St.-Gall (vers 912), est l'auteur de la séquence *Victimæ paschali laudes*. A Hermann Contract, chroniqueur et moine de Reichenau (mort vers 1054), on attribue le *Veni sancte Spiritus* de la Pentecôte. Selon d'autres, cette séquence est l'œuvre de Robert-le-Pieux, roi de France. D'autres en font honneur au pape Innocent III. Herman Contract est l'auteur du *Salve regina*.

Gui d'Arrezzo (vers 1002) est regardé comme le troisième fondateur du chant grégorien, et avec lui s'ouvre une quatrième période. C'est à Guido que l'on doit une amélioration dans la manière de noter les sons et de les indiquer. Guido inventa les noms *ut, ré, mi, fa, sol, la*. Les limites dans lesquelles je dois me renfermer ne me permettent pas de m'étendre sur la réforme opérée par Guido.

Au nombre des personnes qui contribuèrent au développement du chant grégorien, nous citerons encore *Francon*, de Cologne (vers 1047), le cardinal *Pierre d'Amiens* (1072), dont on connaît quelques hymnes.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux (1081-1153) est l'auteur de l'hymne *Jesu dulcis memoria*. Saint Bernard s'est beaucoup occupé de la bonne exécution du chant ecclésiastique. On lui attribue un livre *De correctione antiphonarii*.

Saint Thomas d'Aquin (né en 1224) est l'auteur de la magnifique séquence *Lauda Sion*, dont la mélodie est d'une beauté incomparable et si parfaitement en rapport avec le texte. L'hymne *Adoro te* est aussi de saint Thomas, ainsi que les autres hymnes de l'office de la fête du St.-Sacrement.

A Thomas de Celano, moine italien (vers 1250), on doit, dit-on, l'émouvante prose des morts, *Dies iræ*, d'autres disent au cardinal Francipani-Malabranca. Zacoponus (Zacopone), moine italien (1306), est considéré comme l'auteur de la belle prose *Stabat mater*. Ces poètes ont-ils été en même temps les auteurs des mélodies vraiment sublimes qui accompagnent leurs œuvres? On le présume, et cela avec assez de certitude, parce que le talent poétique et le talent musical étaient presque toujours unis chez les auteurs de ces sortes de compositions qui, du reste, étaient toujours faites par des ecclésiastiques et surtout par des moines.

Vous le voyez, Messieurs, la musique grégorienne n'a pas cessé de grandir du IVe. au XIIIe. siècle; postérieurement à saint Grégoire, elle s'est encore étendue. Un grand nombre d'offices ont été introduits postérieurement à l'instauration grégorienne : quelques exemples vous feront voir l'importance de ces développements.

La fête de la Sainte-Trinité fut établie à Liége en 920, et ce n'est qu'au XIVe. siècle, sous le pontificat de Jean XXII, que cette solennité fut définitivement fixée au dimanche qui suit la Pentecôte.

Les Rogations, bien que datant du Ve. siècle, en usage dans les Gaules au diocèse de Vienne, où elles avaient été instituées par saint Mamert, évêque de cette ville, qu'elles aient été ordonnées en 511 par le concile d'Arles, pour la France, ne furent admises par Rome qu'au VIIIe. siècle, sous le pontificat de Léon III.

La *Visitation*, célébrée dès 1262 par les frères Mineurs, ne fut rendue commune à toute l'Eglise qu'en 1379, par Urbain VI.

La *Commémoration des fidèles trépassés* ne fut admise généralement que vers le XIe. siècle, bien qu'elle ait été établie dans l'ordre de Citeaux dès 998, par saint Odilon, abbé de Cluny.

La *Conception*, qui avait commencé à être célébrée à Lyon, à Naples et en Orient, ne fut rendue obligatoire pour les églises du rit latin qu'en 1466, par Sixte IV, qui en fit composer un office par Léonard Nogarolis, supprimé plus tard par saint Pie V, et ce fut Clément XI qui étendit, selon Benoist XIV, cette fête à toute l'Eglise catholique.

Nous aurions bien d'autres progrès à constater, mais nous devons nous borner à quelques faits. N'oublions pas toutefois de rappeler la Fête-Dieu, fondée en 1246 par Robert, évêque de Liège, et étendue à l'Eglise entière par une bulle de notre illustre compatriote Urbain IV.

Les hymnes ont, comme les offices, suivi une voie de développement, ainsi que les proses ou séquences, dont l'usage fut introduit par le pape Adrien II (867-872), selon un texte cité par l'abbé Le Lebeuf (p. 103-104 de son *Traité historique sur le chant ecclésiastique*).

Le chant du *Credo* ne fut accepté à Rome qu'au XIe. siècle (Bona). Le *Sanctus* fut d'abord chanté sur une formule simple à peu près comme celle de la *Préface;* mais au XIIe. siècle les mélodies encore en usage aujourd'hui furent employées. L'*Agnus Dei* ne fut introduit qu'à la fin du VIIe. siècle, sous le pape saint Sergius. Au XIe. siècle seulement, on remplaça le *miserere nobis* du dernier *agnus* par *dona nobis pacem.*

Les *Lamentations* ont toujours fait partie de l'office de la Semaine Sainte, mais on ne les chantait pas; ce ne fut qu'après le XIe. siècle qu'on commença à les chanter. Le chant actuel offre des variantes sans nombre; il est du reste assez moderne. La mélodie actuelle de la Passion date seulement, selon *Baini*, de la moitié du XIIIe. siècle; l'auteur en est inconnu.

Une foule de mélodies qui constituent maintenant le corps du chant liturgique, ne faisaient point partie de l'Antiphonaire

de saint Grégoire ; elles ont été composées postérieurement à l'époque de ce grand pape : il y a donc eu développement incessant de ce chant que nous appelons Grégorien. Quand on étudie dans *Gerbert* la marche de l'art grégorien ; quand on y lit les noms des personnages qui, jusqu'au XIIe. siècle, se sont voués à l'étude et à la composition du chant ecclésiastique, et les indications des suaves mélodies qu'ils ont produites, on ne peut se lasser d'admirer l'inépuisable fécondité de la période comprise entre le IVe. et le XIIIe. siècle.

Ayant à traiter d'un art dont les bases ont été arrêtées il y a 1250 ans, nous avons dû nous appuyer sur un ordre de faits et d'idées empruntés aux monuments de la tradition. Comme l'art ogival, l'art grégorien est spécial ; il n'est et ne peut être qu'au service de Dieu ; il est grand, il est beau, il est parfait, appliqué à la prière. Comme l'art ogival, l'art grégorien s'élance vers le ciel ; l'art grégorien est varié comme l'art ogival. Il y a une immense variété dans nos vieilles églises gothiques ; n'y a-t-il pas aussi une immense variété dans les mélodies grégoriennes : la poésie divine est sans limites. Le *merveilleux* est encore un caractère commun à l'un et à l'autre des deux arts : les anciens vantaient l'ordre et la force de leurs sept merveilles ; que sont donc cet ordre et cette force à côté des milliers de chefs-d'œuvre de l'art ogival qui couvrent le sol de notre patrie ; qu'est-ce donc à côté de ces mélodies grégoriennes si simples et si sublimes, à côté de cet art qui n'a pas eu d'enfance, qui n'aura pas de vieillesse, qui nous apparaît tout à coup splendide et majestueux ; *à côté de cet art divin destiné à chanter l'amour* (Charitas, Deus charitas est). Voilà pourquoi elle est forte, pourquoi elle est puissante la musique grégorienne ; elle est un peu mélancolique, parce Dieu ne nous apparaît encore que voilé, parce que nous sommes exilés dans cette vallée de larmes ; et la force du chant grégorien ne se fait-elle pas sentir, alors que la vieille cathédrale

gothique est remplie de fidèles aux jours des belles fêtes de notre religion ; alors que tous chantent avec expansion ; alors que l'orgue gémit et soupire ; alors que les cloches unissent leurs voix graves et solennelles aux frémissements de la foule ; alors que l'encens flotte en nuages épais sur l'autel. Puisse le chant grégorien être compris, être aimé et étudié ; puissent-ils revenir, ces jours heureux où toutes les voix de l'assemblée chrétienne se réunissaient dans les mêmes témoignages de foi, dans les mêmes acclamations d'amour, dans les mêmes expressions de prière, comme ils étaient réunis dans l'unité de croyance, d'espérance et de charité. Là est notre ardent désir, parce que là est la gloire de Dieu et l'honneur de l'art chrétien.

NOTE

SUR

QUELQUES ÉPIS EN TERRE CUITE

DES XIIIe. ET XIVe. SIÈCLES;

Par M. Alfred RAMÉ,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

M. de Caumont a le premier appelé l'attention sur les épis en terre cuite destinés à couronner les édifices et à supporter les girouettes, dans un mémoire du XVIe. volume du *Bulletin monumental*, qui, sous le titre modeste de *Notes provisoires sur quelques produits céramiques du moyen-âge*, agite et résout quelques-unes des questions les plus importantes relatives à cette industrie trop long-temps oubliée. Il est seulement regrettable que ce mémoire n'ait pas encore été suivi d'un second article qui devait le compléter, et dont le premier renfermait la promesse. Les épis décrits par M. de Caumont sont sortis des fabriques de la vallée d'Orbec; Palissy ne les a pas faits; mais il n'eût sans doute pas hésité à les signer, et, d'après les renseignements que nous a fournis M. Raymond Bordeaux, les marchands de curiosités de Paris, ce fléau des

provinces, en ont dans ces derniers temps enlevé un bon nombre des environs de Lisieux, et les vendent aux amateurs comme des œuvres de maîtres. Ce sont, en effet, des morceaux fort remarquables de la céramique de la renaissance. Je ne sais cependant s'il n'en est pas sorti de plus beaux encore des fabriques de Nevers. Quelque jour j'espère faire connaître ces derniers qui me paraissent, jusqu'à présent, sans rivaux; je ne veux aujourd'hui que signaler certaines œuvres du moyen-âge beaucoup plus anciennes, moins parfaites au point de vue de l'art, mais d'un plus grand intérêt historique et d'une extrême rareté.

Les épis de Nevers et ceux du pays de Lisieux sont en terre émaillée ou en faïence, car ces deux expressions sont synonymes. Mais avant l'introduction en France de la faïence, qui ne date que du XVIe. siècle, les poteries étaient-elles déjà employées à la confection des épis? M. de Caumont ne le pensait pas. Cependant, dans une tournée archéologique que j'avais faite en Champagne à la recherche des anciens produits céramiques, très-répandus dans ce pays, j'ai été assez heureux pour recontrer dans la ville de Troyes des épis en terre qui remontent certainement au XIIIe. siècle. Troyes a été, pendant tout le moyen-âge, le centre d'une fabrication de produits céramiques, très-importante et très-nettement caractérisée. La ville et ses environs renferment encore une innombrable quantité de pavés appartenant à toutes les époques, depuis le XIIIe. jusqu'au XVIe. siècle. Indépendamment de ces carreaux, dont je reproduirai les principaux types dans mes « Études sur les carrelages historiés », j'ai recueilli le dessin de trois épis que je mets sous les yeux des membres de la Société française. Au lieu d'être en terre émaillée, comme les épis de la renaissance, ils sont exécutés en terre vernissée, par les procédés employés pour la fabrication des carreaux historiés pendant toute la durée du moyen-âge.

Le premier, le plus ancien et le plus curieux de ces épis, appartient à M. Valtat, sculpteur de Troyes, très-dévoué aux antiquités de sa ville natale, et qui a sauvé de la destruction bon nombre d'objets intéressants. Comme on le voit, il a conservé des formes presque romanes; au-dessus d'un chapiteau à double rang de feuilles très-saillantes, s'élève un petit édifice circulaire formé de douze arcades cintrées; il est surmonté de six pignons percés chacun de trois ouvertures, et couronné d'une pyramide écrasée. Le même motif pourrait servir à un encensoir; il rappelle aussi le couronnement de certains tuyaux de cheminée de l'époque de transition. L'ensemble est d'un aspect trapu; la forme, assez irrégulière, a gauchi encore par l'action du feu. Le travail est des plus barbares. Le petit monument a été pétri et modelé à la main; les ornements sont appliqués en relief et façonnés avec les doigts comme sur les poteries du XIe. et du XIIe. siècles. La corniche qui sépare l'arcature des chapiteaux, et celle qui la surmonte, présentent une série de petites saillies qui affectent grossièrement la forme des têtes de clous de la période romane. Les ouvertures qui garnissent l'intérieur des arcades et les frontons, sont évidées et percées à jour dans la pâte avec un instrument tranchant. Un vernis plombifère recouvre le tout, à l'exception du tuyau circulaire qui supporte le chapiteau; il est de deux couleurs, le vert foncé et le jaune. Cette diversité de nuances concourt avec les reliefs à la décoration de l'épi; le jaune est réservé pour l'intérieur des pignons et des arcades et le dessous des feuilles; le vert est employé pour les autres parties. La pyramide terminale est ornée de larges bandes en zigzags alternativement jaunes et vertes. L'extrémité de cette pyramide n'est pas pleine; elle est percée d'une cavité dans laquelle venait s'adapter la base d'une vigoureuse barre de fer, destinée à supporter la girouette. Cette barre de fer, d'un poids énorme, a 6 centimètres de diamètre à

sa base, sur une longueur de 75 centimètres; elle est tordue en spirale jusqu'à la moitié à peu près de sa hauteur.

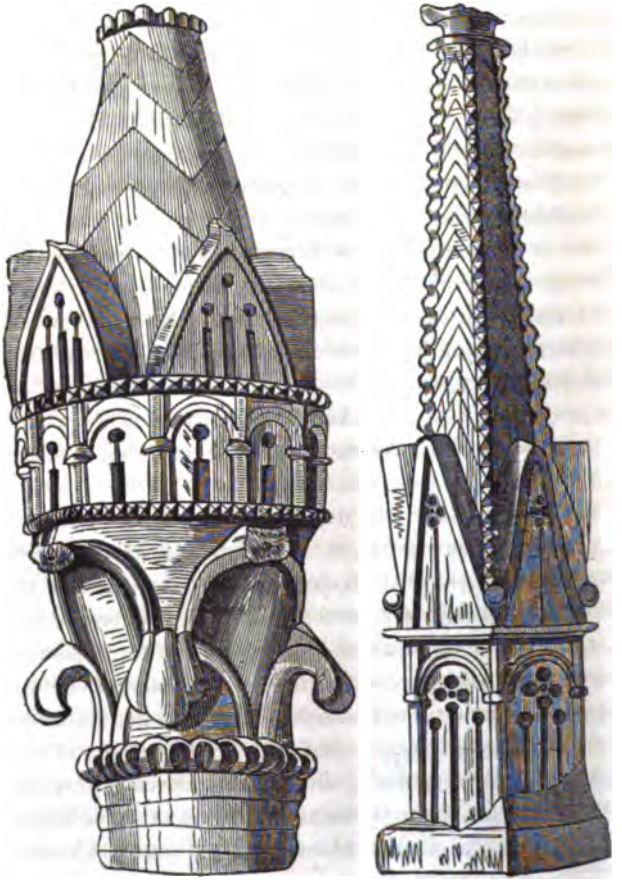

ÉPI DE M. VALTAT.

ÉPI DU MUSÉE DE TROYES.

Cet épi n'est pas unique; M. Valtat m'en a indiqué quelques-uns du même genre dispersés dans les environs de Troyes, et qui ne diffèrent de celui qu'il possède que par des

détails insignifiants ; mais ils ont moins d'importance que celui qu'il a recueilli par suite de la suppression presque générale du chapiteau. L'arcature et la pyramide sont alors supportés par une simple colonne cylindrique recouverte de petits carrés de vernis jaune et vert disposés en damier. M. Valtat assignerait volontiers à tous ces épis une date fort ancienne, le XIIe. siècle, je crois, et j'avoue qu'en considérant l'aspect tout roman des formes, la grossièreté de l'exécution et surtout en rapprochant le travail de celui de certaines poteries certainement antérieures au XIIIe. siècle, j'étais porté à accepter cette opinion. Mais l'examen d'un autre objet du même genre descendu récemment du toit de l'église St.-Remy, et conservé avec soin à la sacristie, sur les indications de M. Valtat, m'a bientôt convaincu que la date de ces différents épis devait être d'une époque plus récente.

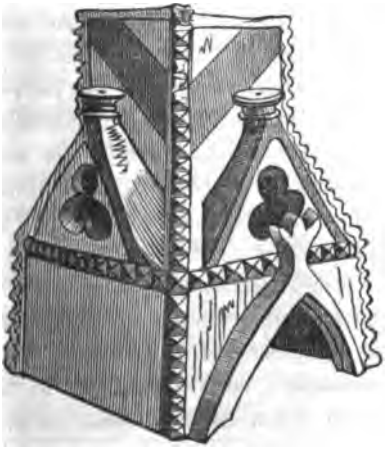

Cette pièce, dont le couronnement a disparu, n'était pas destinée, comme la précédente, à surmonter un pignon aigu, mais à reposer à cheval sur l'arête du toit, à la manière

de nos enfaîteaux modernes. Elle forme à sa base un carré de 27 centimètres de diamètre, se rétrécit brusquement au tiers de sa hauteur, et forme à son sommet un nouveau carré beaucoup plus étroit, de 17 centimètres de diamètre seulement. Deux des côtés de la base sont échancrés et couronnés d'un petit fleuron trilobé; les quatre faces sont surmontées d'un pignon dont le sommet, en forme de piédestal, supportait jadis quelques menus objets fixés par des tenons; le centre de ces pignons est occupé par un trèfle évidé. La hauteur totale n'est plus que de 36 centimètres. L'aspect de cette pièce ne permet pas de lui assigner une autre date que le XIIIe. siècle. Quoique d'une tournure plus récente que l'épi de M. Valtat, elle s'en rapproche à beaucoup d'égards d'une façon singulière; si une pareille affirmation n'était pas aussi téméraire, je n'hésiterais pas à dire que les deux objets sont sortis de la même main : mêmes ornements en saillie simulant des têtes de clous, même émail vert et jaune, analogue jusque dans sa nuance et dans les places qu'il occupe; même système de décoration des parties supérieures par l'emploi de bandes diversement colorées, posées en diagonale. Au moins faut-il admettre qu'ils sont tous deux de la même époque, c'est-à-dire du XIIIe. siècle.

Mais ce qui a achevé de me convaincre que les caractères d'une antiquité reculée ont souvent en pareille matière une importance tout-à-fait secondaire, c'est que j'ai rencontré au musée de Troyes un troisième épi dont il est curieux de rapprocher le dessin des précédents. Ce musée n'est pas une propriété communale, et la Société qui l'a fondé et qui l'entretient, a eu le bon esprit de consacrer un local spécial aux anciens produits de l'industrie troyenne. C'est un excellent exemple donné à beaucoup de villes plus importantes qui ne songent qu'à remplir leurs musées de chinoiseries, de peaux de singes, d'oiseaux des tropiques ou de débris

arrachés à l'Italie et à l'Afrique, en oubliant ainsi que le plus grand intérêt que puissent présenter les collections de province est de conserver avant tout un caractère local. Dans la salle du musée de Troyes où sont recueillis les spécimens anciens et modernes des industries céramiques en Champagne, se trouve un fragment d'épi provenant de l'ancien hôtel-de-ville. Ici c'est la partie inférieure qui a disparu : il repose, tant bien que mal, sur une espèce de socle en plâtre. Il devait être fort élancé, et, tout mutilé qu'il est, il atteint encore une hauteur de .75 centimètres, c'est-à-dire égale à celle de l'épi du XIIIe. siècle figuré plus haut. Chacune des faces offre une arcade renfermant trois ouvertures, surmontée d'un pignon; une flèche aiguë termine le tout. Cet épi diffère d'une manière notable de celui de M. Valtat. L'élancement des formes annonce une date bien plus récente. Le vernis est d'un rouge brun comme sur les carreaux historiés du XIVe. et du XVe. siècle. Cependant le vernis jaune apparaît encore à l'intérieur des pignons et des arcades et sur les pans de la flèche. Mais les ouvertures des frontons et des arcades sont simulées au lieu d'être évidées; elles sont à peine creusées, et indiquées principalement par le vernis brun qui les remplit. Il en est de même des hachures brisées qui couvrent les faces de la pyramide; elles sont dessinées par des traits profonds qui semblent un souvenir affaibli des zigzags plus vigoureusement accentués des époques antérieures.

Du reste, on retrouve ici encore des arcades de forme cintrée et des arêtes modelées comme des têtes de clous de l'époque romane. Ce ne sont donc pas là des caractères d'une bien grande antiquité, et ils ne peuvent suffire, en l'absence d'indices plus concluants, pour reporter au XIIe. siècle l'épi de M. Valtat. Cet épi de l'hôtel-de-ville ne peut guère être antérieur à la seconde moitié du XIVe. siècle. Il est aussi grossièrement travaillé que les précédents, et comme il doit

cependant y avoir au moins un siècle d'intervalle entre son exécution et celle des deux autres épis, on voit combien cette fabrication céramique du moyen-âge est restée stationnaire pendant une longue suite d'années. Il semble qu'au XIe. siècle on ait déjà fait aussi bien les poteries qu'au XIIe., et l'examen des carrelages apprend que, loin de se perfectionner en se rapprochant des temps modernes, les produits céramiques allaient sans cesse en dégénérant; ceux du XVe. siècle sont certainement bien plus imparfaits que ceux du XIIIe.

Pour que la céramique prît tout le développement dont elle était susceptible et s'élevât à la dignité d'un art, il fallait une révolution aussi brusque et aussi complète que celle qui eut pour but de substituer la terre émaillée à la terre vernissée. La renaissance profita de cette découverte inespérée pour façonner de petits chefs-d'œuvre dont la supériorité est incontestable, mais qui ont un peu trop contribué par leur perfection même, à laisser dans l'oubli les produits des siècles et des procédés antérieurs : si ces derniers ne méritent pas de bien grands regrets de la part des artistes, ils méritent au moins un souvenir de la part des archéologues.

NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE LA VILLE DE TROYES

ET SUR LANDUNUM,

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT

Par M. THIOLLET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

MONSIEUR,

Pendant la durée du Congrès qui a eu lieu à Troyes, je me suis occupé, comme vous me l'avez recommandé, de dessiner quelques objets remarquables de cette ville, tels que les puits communs situés dans les rues ou places de la ville; ces puits vont disparaître : leurs margelles et leurs ferrures offrant quelque intérêt pour l'étude archéologique, vous avez cru utile d'en conserver les dessins, et je vous en envoie un spécimen.

La toiture des maisons anciennes offre quelques particularités comme décoration des tuiles faîtières; je joins trois de ces spécimens ainsi qu'une tête de loup, tuile ornée pour former à elle seule une petite lucarne dans le rampant du toit

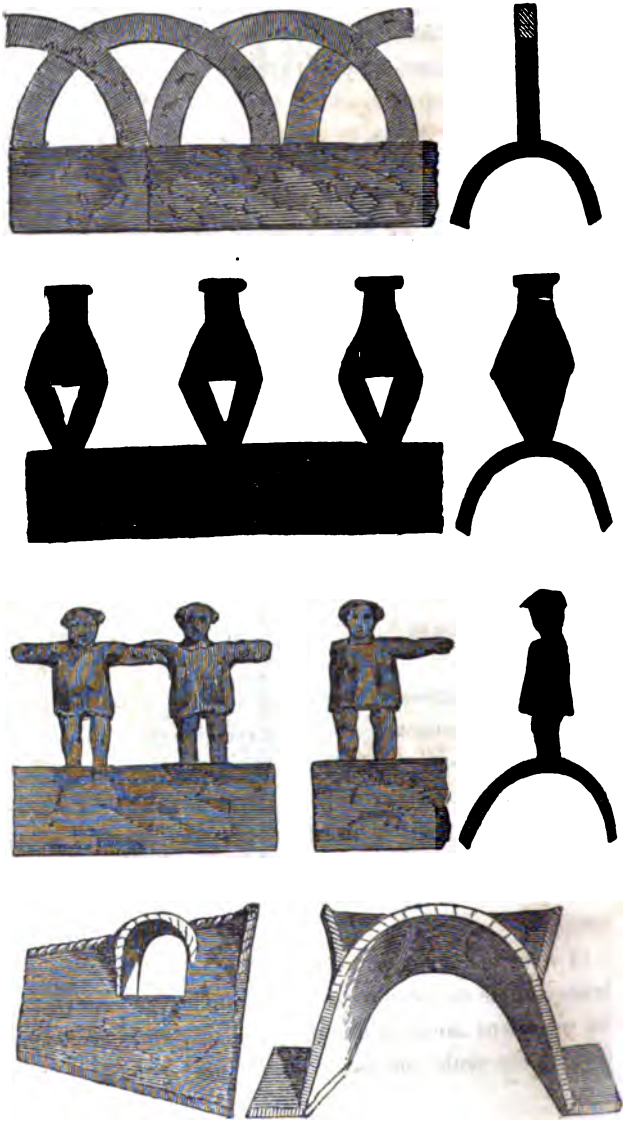

CRÊTES OU FAITIÈRES EN TERRE CUITE, A TROYES.

ou comble. Comme objet de décoration, les tuiles faîtières ne devraient pas rester dans l'oubli; elles forment une agréable découpure sur le ciel et terminent élégamment le toit des pavillons et maisons isolées.

Dans le musée de la ville de Troyes on a réuni plusieurs pièces gallo-romaines; ce sont des fers de lances d'une grande variété de forme et de grandeur, dont plusieurs ne m'étaient pas connus; tel est un fer de javelot avec deux dards disposés dans deux directions différentes; il en est de même d'une lance dont l'extrémité est carrée, le milieu arrondi jusqu'à la douille, laquelle n'est pas fermée : sa longueur est de 90^c. Le musée possède aussi plusieurs fers à deux tranchants, un sabre de soldat Franc ou Germain, deux fers qui ont appartenu à la décoration d'un bouclier en bois. Tous ces objets ont été recueillis dans les fouilles d'un cimetière gallo-romain sur le territoire de Verrières.

On voit aussi une grande quantité de fers de flèches et de petits dards en fer et en bronze (le dard et les pointes sont variés de forme; une des flèches a été trouvée avec huit autres autour de la tête d'un squelette humain en 1845), des haches en bronze d'une belle conservation. Il n'en est pas de même des haches et coignées en fer dont la forme est conservée seulement dans une masse d'oxide, etc.

Plusieurs fers de chevaux, anciens, de formes variées, ont été trouvés en creusant le canal.

Des bracelets et objets de toilette, des ustensiles de ménage, des objets en verre sont aussi conservés dans le musée : entr'autres une bouteille d'un verre très-mince et d'une forme élégante.

Des objets en terre cuite y sont en grand nombre; une des pièces la plus remarquable est une gourde en terre cuite noire : elle servait aux soldats romains pour porter leur boisson en route.

UN DES PUITS DE LA VILLE DE TROYES.

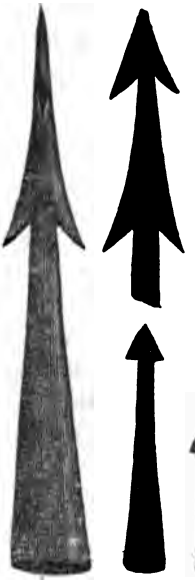

LANCES ET FLÈCHES PRÉSUMÉES MÉROVINGIENNES.

CAMPS D'UN BOUCLIER, VU DE FACE ET DE PROFIL.

ARMATURE D'UN BOUCLIER MÉROVINGIEN, VUE DE DEUX CÔTÉS.

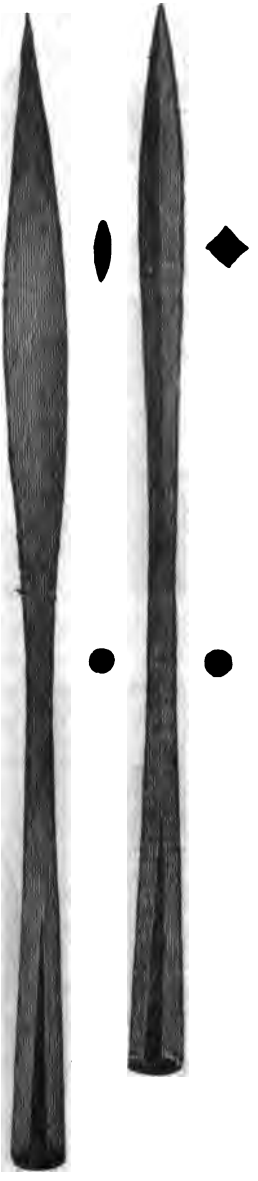

LANCES PRÉSUMÉES MÉROVINGIENNES.

FERS A CHEVAL AU MUSÉE DE TROYES.

GOURDE EN TERRE NOIRE AU MUSÉE DE TROYES.

Un des objets qui frappe le plus la vue en entrant dans le musée de Troyes, c'est une grande cuve ou baignoire qui a 3^m. sur 2 et 1^m. de hauteur. L'intérieur est formé par de petits cubes en marbre blanc d'environ 10 à 12 mill. de côté; l'histoire de cette cuve a été décrite dans un mémoire publié par M. Coutant; cette baignoire fait partie des bains découverts à Neuville en 1851 et dont la description et le plan nous ont été présentés au Congrès.

Vous avez examiné avec moi dans le musée un beau fragment de mosaïque dont la bordure est formée par un guillochis double, une frise composée d'enroulements très-légers avec quelques rinceaux et fleurs exécutés avec des petits cubes en marbre blanc, noir et rouge : ce fragment a été rapporté de Neuville avec la baignoire.

En-dehors du musée et sous les arcades de l'ancien cloître, on a déposé beaucoup de fragments de sculpture dont plusieurs sont d'une bonne exécution.

J'ai dessiné un sarcophage formé de deux pierres, évidées toutes deux, pour recevoir un corps de 1^m. 81^c. de longueur. Mon dessin fait connaître la vue extérieure et la coupe.

En faisant le tour de la ville on rencontre plusieurs restes de l'ancienne enceinte militaire du moyen-âge; ces fragments sont sur les bords de la rivière, au droit des barrages. Il existe trois de ces fragments qui peuvent avoir de l'intérêt pour l'archéologie. La direction des murs ayant été déterminée, il a fallu franchir la rivière et faire des ouvertures dans le bas du mur par une, deux ou trois arches, suivant la largeur du cours d'eau. Ces ouvertures étaient toujours flanquées de tours et de tourelles; ces dernières étaient placées au-dessus des piles du pont, elles formaient guérite. Maintenant le couronnement a été détruit et sur le plateau les arbustes poussent. Dans l'exemple que j'ai dessiné, et que

vous m'aviez particulièrement recommandé, il y a trois arches; l'épaisseur du mur se divise en trois parties (voir la figure page 141), la plus large est celle qui est de la largeur du pont; la première retraite est du côté de l'intérieur; la seconde retraite, toujours dans l'intérieur, sert de chemin de ronde le long du rempart; la troisième partie est presque toujours terminée par des créneaux et des machicoulis. Au-dessus des arches et sur le mur, on a pratiqué des balcons avec parapet, de là on pouvait lancer à couvert des projectiles sur l'ennemi qui aurait tenté de s'introduire dans la place par l'ouverture des arches. Souvent les ponts avaient une arche libre, qui s'ouvrait à volonté au moyen d'une herse, tandis que les autres étaient fermées à demeure, au moyen de plusieurs barres de fer fixées au mur.

NOTE SUR LANDUNUM.

Je suis parti de Troyes après le Congrès archéologique pour aller visiter *Landunum* que vous aviez vu vous-même en 1851, avec M. Raymond Babeau qui m'a donné l'hospitalité pendant mon séjour aux Riceys (à 3 lieues de Landunum). Je suis très-reconnaissant envers M. Babeau et son aimable famille pour le gracieux accueil qu'ils m'ont fait, car sans cela je n'aurais pu faire qu'une visite rapide dans ce désert de Landunum qui n'offre aucune ressource.

C'est sur la limite du département de la Côte-d'Or et celles des départements de l'Aube et de l'Yonne que M. Lucien Coutant a fait, en 1846, la découverte de cette ville antique.

L'étendue du plateau sur lequel était située la ville de Landunum ou Landantz-sur-Laigue, est d'une longueur de 1 kilomètre environ. De grandes inégalités dans le terrain ont

été produites sans doute par l'affaissement des parties voûtées des constructions antiques.

Il est assez difficile de préciser la date et la cause de la destruction de cette ville, dont la population, à en juger seulement par l'étendue de l'emplacement, a dû être assez considérable. Un grand nombre de débris d'ossements humains, du charbon provenant des charpentes brûlées, des armes fortement oxidées, font admettre l'hypothèse d'une destruction par suite d'une invasion de barbares, qui brûlèrent, saccagèrent et pillèrent la ville, et l'abandonnèrent ensuite.

Le *Bulletin monumental* de 1852, page 242, donne une vue des murs d'enceinte de Laudunum; ces dessins m'avaient donné un grand désir de voir ces murs percés de trous. J'ai examiné sur les lieux une portion de ces murs et particulièrement à la montée, au-dessus de l'auberge après Vertout, en face la croix; j'ai fait démolir deux de ces trous pour tâcher de deviner leur construction et leur usage.

Le peu de hauteur de ces murs, moins élevés que la crête de la montagne actuelle, ne pouvait protéger la ville et empêcher un assaut; ces murs ne pouvaient pas même avoir été faits pour retenir les terres, du moins sur tous les points que j'ai visités; car mon séjour, très-court, ne m'a pas permis de voir ces murs dans tout leur parcours. Néanmoins voici les observations que j'ai pu faire.

Dans leur état actuel, ces trous ont 25^c. de large sur 30 de hauteur. Ces dimensions sont celles des pièces de charpente que l'on employait dans les constructions; et je suis amené à supposer qu'ils servaient de logements à des poutres qui étaient scellées tout autour par des pierres sèches non taillées, seulement le parement était travaillé. Dans ces trous il se trouve, à 30^c. de l'ouverture, une broche en fer qui traversait la poutre et qui y est restée, maintenue qu'elle est par le haut et par le bas.

Pour se rendre compte de l'utilité de ces pièces de bois, il faut prendre connaissance de la fortification des anciens et de celle des modernes. On sait que les bois présentent à l'ingénieur d'abondantes ressources, soit pour faire des palissades, des fraises, des abattis, soit pour blinder, soit pour réduire les gorges des ouvrages, etc.

Comme ces trous sont interrompus dans la longueur du mur, j'ai vu qu'ils étaient placés aux endroits les moins escarpés et les plus accessibles pour prendre d'assaut le plateau de la montagne ; ainsi les pièces de bois posées horizontalement et en saillie avec plancher ou sans plancher au-dessus, empêchaient l'assiégeant de franchir le sommet de la montagne, comme les palissades formées par les pièces posées verticalement ou inclinées mettaient à couvert l'assiégé tout en formant un obstacle à l'assiégeant. Cette disposition servait aussi à retenir les terres.

Il aurait fallu faire un déblai plus étendu pour constater si les trous ne se trouvent que dans les endroits les plus accessibles, ce que je n'ai pu faire.

J'ai marché assez avant sur le sommet du plateau : quoique cultivé, il est couvert de mauvaises pierres provenant des démolitions des habitations de l'ancienne ville. A une assez grande distance du lieu que je viens de décrire et sur le versant de la montagne, nous nous trouvons à la partie déblayée qui nous fait voir une portion des bains.

Le bâtiment des bains est d'une faible étendue, du moins pour la partie qui se trouve déblayée ; tout prouve que beaucoup de pièces sont encore couvertes de terre et de mauvaises pierres ; espérons que l'on finira par déblayer tout le sol et qu'alors on connaîtra l'édifice complet. J'en ai fait deux vues à vol d'oiseau qui en donnent une juste idée. Quel malheur que l'on ait été forcé de combler pour les maisons particulières ce que l'on avait déjà déblayé. — Les

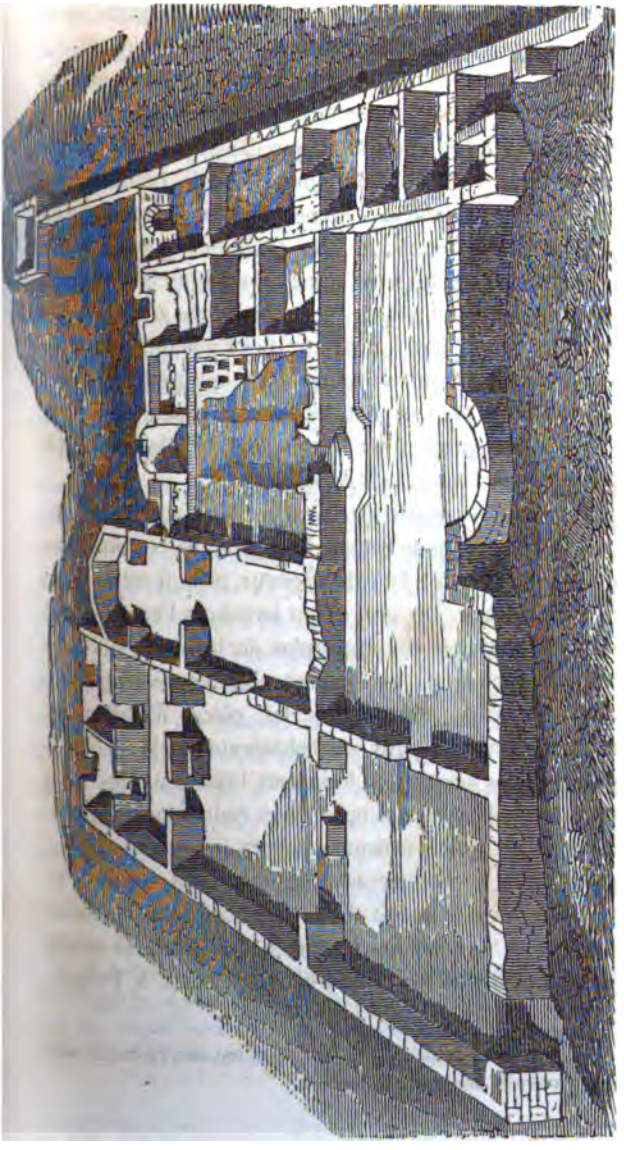

VUE DES BAINS GALLO-ROMAINS DE LANDUNEM.

bronzes et les marbres déjà trouvés donnent un grand désir de voir continuer les fouilles dans ces restes d'habitations.

Dans l'état actuel des fouilles exécutées dans les bains dont je parlais tout à l'heure, il est facile de voir que l'on ne rencontrera pas la même disposition que dans les termes d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Trajan, etc., qui existaient à Rome, dans lesquels on trouvait des portiques, des hexaèdres, des plantations, des théâtres avec esplanades pour les jeux, des bassins ou piscines pour les deux sexes, des pièces pour les jeux xystes, des salles pour les spectateurs, des bibliothèques, etc. Les bains de Landunum doivent avoir eu une tout autre disposition, qui probablement a été réglée pour la cité; ce sont des bains faits pour une localité, bâtis sur la pente d'un côteau dont la ville occupait le sommet sur une assez grande étendue.

En examinant les constructions, il semble que l'on se promène dans les maisons de Pompeï : l'appareil de ces murs peu élevés varie de 0m. 25 à 30c. de longueur, mais il est toujours de 10c. de hauteur. Les pierres qui formaient l'encadrement des ouvertures avaient beaucoup plus de hauteur, plusieurs étaient placées en délit, mais comme elles n'avaient que peu de chose à porter, attendu que les pièces n'étaient pas voûtées, mais couvertes par une charpente lambrissée (1), le parement des pierres qui formaient l'épaisseur des murs et l'embrasure de certaines ouvertures était piqué pour que les mortiers dont elles étaient couvertes pussent y adhérer. La couche de ce mortier assez grossier avait environ 3c. d'épaisseur; il était enduit d'une légère couche de chaux, sur laquelle on étendait les peintures. Ces peintures avaient des dessins variés et des encadrements comme à Pompeï,

(1) Il faut excepter la pièce II où les murs ont une épaisseur suffisante pour recevoir une voûte en berceau.

mais je n'ai pu en recueillir que des fragments, sans pouvoir en former un ensemble comme aux bains de Neuville. Une belle rosace, un fragment de paysage peints font regretter de ne pouvoir les compléter.

La pièce qui renfermait la piscine avait la surface des murs couverte d'un ciment épais de 3 à 4^c., puis par le bas, à plus de 1^m. de hauteur, un autre enduit d'un mortier très-fin et d'une grande dureté que l'acide nitrique n'a pu altérer. Cet enduit, d'un blanc gris, a de 2 à 3 mill. d'épaisseur environ, et est régulièrement étendu. Au-dessus de cet enduit, les murs étaient peints. Selon toute apparence, les tableaux étaient encadrés par des filets variés de couleur. Les peintures étaient faites par des artistes divers, car la manière de peindre diffère, ainsi que la nature des couleurs.

Le sol des diverses pièces a été formé de matières différentes : pour la pièce par laquelle on entrait, l'aire est formée par une épaisseur de mortier assez blanc, dans lequel on a introduit des petites pierres jaunes et grises, des petites pierres noires, des morceaux de terre cuite rouge foncée, et rouge pâle, puis la surface a été dressée et polie (1).

On remarque à l'extrémité de cette pièce deux piédestaux dont l'un pouvait recevoir une statue en marbre, dont les fragments ont été trouvés au pied. L'autre piédestal a pu recevoir un autel sculpté sur trois faces. C'est dans une des pièces suivantes, qui se trouve au-dessus d'un puisard, que l'on a trouvé beaucoup de marbres et de mortiers avec ornements très-agréablement nuancés.

L'aire de la pièce voisine est formée de dessins en mo-

(1) M. Coutant, qui était présent lors des déblais, m'a dit qu'il avait observé que le sol avait été garni de petits chevrons pour recevoir un plancher, lequel avait été brûlé. Les charbons et la disposition des clous sur le sol l'avaient confirmé dans cette opinion.

saïque composés de petits cubes en marbre noir sur fond blanc. Le dessin est sans figures. L'aire d'une autre pièce était formée de dalles de pierres d'un échantillon varié, quoique régulièrement posé, mais sans former de dessin. L'aire des autres pièces ayant été enlevée, je ne puis rien en dire.

Quoique beaucoup de pièces soient déjà déblayées, il serait difficile de donner un nom à chacune d'elles; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la pièce où était la piscine d'eau chaude, détruite maintenant; la construction en était très-curieuse. Le dessous, appelé hypocauste, était formé d'une petite galerie composée de piliers en brique; ceux qui se trouvent les plus rapprochés des murs sont en pierre; la forme en est remarquable; c'est un cône tronqué dont le rayon, par le bas, est de 0,20c., et le rayon du dessus de 0,15; la hauteur est de 0,50; la portion arrondie est tournée du côté d'où vient la chaleur.

A peu de distance on a trouvé les ruines d'un temple avec colonnes, mais il est recouvert : je ne l'ai pas vu. Une autre grande salle, une basilique de 13m. 75c. de côté extérieurement avec trois grandes niches dans l'intérieur; une grande nef la précède, ainsi que deux pièces de chaque côté. Je ne connais cette pièce que d'après un croquis de M. Coutant; la forme et la disposition me fait croire que c'est une basilique.

Toutes les maisons qui ont été découvertes à Landunum ont offert beaucoup d'intérêt; on y a trouvé : des caves voûtées d'une grande profondeur, des chapiteaux de colonnes avec moulures, des bases attiques avec fût de colonne cannelée, point d'ornements en pierre sculptés, des corniches formant couronnement de pilastres, lesquelles devaient régner avec les chapiteaux des colonnes. L'un et l'autre devaient porter des poutres pour former les encadrements des caissons dans les plafonds. On ne trouve point dans les décombres de frag-

ments pouvant former un entablement composé d'architrave, frise et corniche pour former un ordre complet.

Plusieurs pierres taillées en console pour supports ont dû porter des bancs, d'autres pierres taillées en voussoirs, d'autres d'un échantillon différent pour des voûtes de portes ou de fenêtres, de niches, etc. Des pierres, longues de 0,25 de largeur, dont le dessus est taillé proprement et légèrement arrondi sur les bords; la surface en est polie. Ces pierres ont dû servir de siéges aux baigneurs dans la piscine qui n'avait que 1^m. environ de hauteur, dans sa longueur. Il y avait plusieurs gradins, ce qui permettait de prendre de l'eau à volonté.

Un grand vase en forme de coupe, de 1^m. 75 de diamètre, et qui n'avait que 0,20 de profondeur, avait un tuyau de descente au centre; ce vase est cassé en plusieurs morceaux; mais ils ont été réunis.

J'ai relevé plusieurs dessins d'autels en pierre, ce sont des autels votifs des plus remarquables, à trois faces, ornées de figures coloriées. La figure de la face du devant est debout, elle est nue et appuyée sur un vase d'où coule de l'eau simulée par la sculpture; de la main droite elle répand une semence : cette figure doit représenter l'abondance, la prospérité, etc. Au-dessous, on a gravé ces quatre lettres V. S. L. M.; sur la face droite, la figure d'une femme drapée tenant de la main gauche une patère, tandis qu'elle étend la main droite sur un petit autel formé d'un cube et d'un globe. La figure de gauche est celle d'un homme agenouillé, il est vêtu d'une tunique à manches longues; il tient entre ses mains un petit disque que je crois une patère. Au-dessus et de chaque côté de sa tête sont sculptés deux marteaux. Un petit autel, composé comme le premier, est devant la figure, qui est probablement celle de l'auteur de l'*ex-voto*.

Un autre *ex-voto* composé d'un petit autel cylindrique avec

empatement sur les côtés et un chapiteau portant sur sa face une inscription dont les lettres sont mal faites; quelques-unes ont été mutilées. M. Renier l'a ainsi restituée : « Au Dieu Kobnert, Donatus Adventus » (a élevé cet autel) :

DEO
KOBNERT
DONATVS
ADVIINTUS

Les autres pierres, qui ressemblent à des autels votifs, ne sont que des piédestaux de statues.

J'ai trouvé une grande quantité de fragments de vases, variés de terres, de formes et de cuissons différentes. Il y a des fragments de vases en terre noire d'une grande élégance et dont l'épaisseur régulière n'a pas 2 mill.; les ornements gravés sont en relief et sont travaillés avec délicatesse.

Les bronzes ont été trouvés en grand nombre; ils sont d'un beau travail et d'une belle conservation. On trouve beaucoup de fragments de verres plats dont l'usage ne pouvait être que pour des vitraux de maisons, sans pouvoir prouver qu'ils étaient fixés à des châssis ; les verres sont épais : il y en avait de trois teintes plus ou moins blancs, d'une assez grande dimension et d'un beau travail. On trouve beaucoup de fragments de vases d'un verre d'un très-beau bleu.

NOTES

SUR

LES VILLES ET LES CHATEAUX FORTIFIÉS

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Par M. BOUTIOT,

Membre de la Société académique de l'Aube.

MESSIEURS,

Le programme du Congrès contient ces deux questions :

Quels furent jadis à Troyes et dans le département les châteaux forts? — En reste-t-il des traces?

Je ne répondrai pas avec développement à cette double question. Je me bornerai à signaler les lieux qui, dans le département de l'Aube, étaient fortifiés avant le XVIe. siècle. Je ne me laisserai pas entraîner par un courant bien naturel en pareille circonstance, je ne gémirai pas sur les ruines que la guerre laissait après elle. Je me bornerai à vous soumettre un document statistique auquel le temps ne m'a pas permis d'ajouter quelques épisodes curieux se rattachant aux guerres des XIVe. et XVe. siècles, alors que Français, Anglais, Bourguignons, Allemands et tant d'autres parcouraient, en

guerroyant, notre malheureuse Champagne, portant aux monuments civils et religieux les coups les plus désastreux, et nous enlevant ainsi un grand nombre de témoins des siècles précédents. Nous regrettons avec vous tous la sinistre époque de 1793; elle est proche de nous, elle est dans la mémoire de tous. Mais pendant les deux siècles que je viens de citer, les ruines s'accumulaient sur les ruines, un pillage succédait à un autre pillage.

La pauvre France, sous un gouvernement affaibli par les guerres et mal dirigé par une femme qui vendait la nation à ses ennemis, en était arrivée à exécuter ce traité de Troyes qui suffit pour vouer à une honte éternelle la reine Isabeau de Bavière.

J'aurais pu vous dire quelle part la ville de Troyes a prise dans ces guerres désastreuses, quels sacrifices d'hommes, d'argent, de vivres, de munitions, lui ont été imposés pendant ces temps aux sombres souvenirs et dont les traces nous sont conservées dans nos archives municipales. Mais le temps m'a fait défaut. Je me bornerai donc à une liste des villes et châteaux fortifiés du département.

Troyes, vous le savez tous, Messieurs, était la ville la mieux fortifiée de toute la contrée. M. Harmant vous l'a dit ces jours derniers. Je ne puis, après le savant travail de M. Corrard de Bréban, sur les anciennes enceintes de notre ville, que renvoyer aux Mémoires de la Société académique de l'Aube, pour en connaître les détails aussi intéressants qu'ils sont nombreux. Ce mémoire de M. Corrard de Bréban est le digne frère de ceux qu'il vous a lus sur les anciennes voies romaines et sur les cimetières gallo-romains du département de l'Aube. Je ne signale donc ici la ville de Troyes que pour mémoire.

L'arrondissement de Troyes avait de nombreux châteaux forts.

Sur le territoire de Laines-aux-Bois et au sommet d'un mamelon détaché des montagnes crayeuses qui dominent, à l'Ouest, la vallée de la Seine, se voient encore les restes du château de Montaigu, œuvre, dit-on, des Romains. Ce château conserva sa force et son importance pendant tout le moyen-âge. Dans le XIVe. siècle et dans les premières années du XVe., il servait de retraite à des bandes de gens de guerre qui ravageaient les campagnes et ruinaient le *bonhomme*. Les Troyens se firent autoriser à le démolir. En 1420, ils le mirent dans l'impossibilité de servir de retraite. En 1430 et 1431, ils en amenèrent les pierres à Troyes, pour élever les fortifications de l'Est de la ville, partie qui prit le nom de Montaigu, et aussi ceux de Rioteuse et de l'Isle.

Estissac eut son château fort où les ennemis du roi se tinrent, après la reddition de Troyes à Charles VII, arrivée en 1429. Ce château fut détruit quelques années après, vers 1434.

Isle-Aumont, que la tradition rattache à l'époque romaine, ne possède plus qu'une motte, sur laquelle est assise son église qui garde des traces du XIIIe. siècle.

Montiéramey fut une ville close, qui supporta plusieurs siéges dans le cours du XVe. siècle. C'était une position avancée que les Troyens entretenaient et où, souvent, ils envoyaient poudres, bombardes et voguelaires, pour aider les habitants à résister aux Bourguignons et aux Anglais.

Ervy-le-Châtel, qui dut son origine à son château, était aussi, au moyen-âge, un lieu fortifié que les Troyens protégeaient, parce que le château, plus tard la ville, fermée de murailles, étaient des boulevards qui les préservaient souvent de la présence des gens de guerre venant de Bourgogne. Il ne reste plus de traces des fortifications d'Ervy, qu'une porte qui sert d'hôtel-de-ville et quelques parties de fossés qui, chaque année, disparaissent.

St.-Phal était aussi un fort détaché que la ville de Troyes aidait à tenir en bon état de défense. Il ne reste plus que l'aire d'un magnifique château, habitation des Vaudrey et des Créquey. Cette dernière construction avait remplacé un château fort d'une grande importance, dominant un horizon qui se perd sur les hauteurs de Bar-sur-Seine, de Tonnerre et de St.-Florentin.

Plus rapproché de Troyes, sur les bords de la Mogne, Villebertin était une construction féodale qui eut pour possesseur un puissant seigneur du XIVe. siècle, le sire Miles de Noyers et de Vendeuvre, qui tenait cette demeure de la libéralité de Philippe-de-Valois.

Au-dessous de Troyes, dans la vallée de la Seine, je signale le château de Payns, celui de St.-Lyé, appartenant à l'évêque de Troyes et qui était un des plus considérables des environs. Dans ce château, la capitale de la Champagne plaçait garnison pour protéger les laboureurs lorsqu'ils faisaient leur récolte. En 1434, elle y mettait la bande de Jean le Champenois, qui ne voulut quitter la place que moyennant paiement et après avoir fait elle-même peut-être plus de torts aux cultivateurs du voisinage que les hommes que l'on redoutait.

Au-dessous de Payns, était, sur la Seine, le château de St.-Mesmin qui avait une certaine réputation de force.

Au Nord de Troyes, je signalerai Rouilly-Sacey qui aurait eu, sous nos comtes, un château fort et, plus loin, Piney qui commandait la plaine couverte par la forêt d'Orient.

Dans la vallée de la Vanne, outre le château d'Estissac et un peu au-dessous, se voyaient autrefois la ville murée de Villemaur et son château. Les dernières traces de ces fortifications disparaissent chaque jour.

Plus bas encore, le château de St.-Benoit-sur-Vanne était baigné par les eaux limpides de la Vanne. Ce château fut

converti en une habitation moderne, aujourd'hui propriété de M. Eugène d'Ambly.

Dans la vallée de la Nosle, on signale une motte à Paisy-Cosdon, et à Aix-en-Othe, un château qui, au IXe. siècle, tomba au pouvoir des Normands. Ce château a toujours fait partie du domaine épiscopal jusqu'en 1789.

Les traces évidentes d'une existence remontant au-delà de cette époque est justifiée par les découvertes récentes et importantes de substructions gallo-romaines faites à Paisy-Cosdon, et, à Aix-en-Othe même, d'un établissement de bains contemporain de celui de Paisy-Cosdon, dont il a dû être une dépendance.

Il semblerait que l'évêque de Troyes était aux droits du possesseur romain. Si les limites des anciennes cités gallo-romaines sont devenues celles des diocèses, les évêques auraient pris possession des domaines des préfets ou gouverneurs des Gaules.

En suivant la même vallée, on trouve Villemoiron et St.-Mards, qui eurent leurs châteaux forts, et cette dernière commune, son enceinte murale.

Dans l'arrondissement d'Arcis on signale, à Arcis, le château. On vous a dit les découvertes de substructions qui indiqueraient des fortifications antérieures à l'époque féodale.

Sur les crêtes de la craie, on voit encore, à Montmorency, les traces du château qui servit de retraite aux Anglais pendant une partie du XIVe. siècle. Je renvoie aux chroniqueurs de cette époque, à Froissard principalement, pour connaître avec détail l'importance du lieu et la conduite des soldats Anglais et de leurs chefs. Je dirai seulement que Beaufort fut le chef-lieu de la seigneurie de ce nom, érigée en duché-pairie en faveur de Gabrielle d'Estrée et de son fils, César de Vendôme.

Sur la Seine, Méry avait son château fort qui commandait

le passage de cette rivière. Sur l'Aube et au-dessous d'Arcis, était le château de Plancy.

Dampierre, sur la petite rivière du Puits, avait aussi son vieux castel, dont le donjon est encore debout. Une construction moderne et élégante remplace l'ancien château.

On signale encore, dans le cours du XVe. siècle, comme châteaux fortifiés (Parois Froide), Aubeterre, Montsuzain, Voué et Pouan. Ces châteaux ont dû être élevés pendant les guerres des Anglais, et ils ont été détruits alors que les causes de leur construction avaient disparu.

Allibaudières, qui possède les traces d'un camp romain, eut un château féodal qui supporta plusieurs siéges, notamment celui que racontent Montrelet et Fenin, chroniqueurs du XVe. siècle. Ramerupt, dont l'existence est constatée dans les premiers siècles de notre ère, fut, sur l'Aube, un point important. Il en fut de même de Coclois.

Nogent a été fermé de murailles en 1401. C'est à peine si, de ces murailles, il reste quelques traces.

Pont, dont l'antiquité est si bien établie, fut fortifié et eut son château. En 1423, les Troyens, sous le commandement du duc de Bedfort, alors qu'il venait d'épouser, à Troyes, D^lle^. Anne de Bourgogne, mettaient la ville et le château sous le pouvoir des Anglais, avec les places de Gumery, de Soligny et de Trainel.

Trainel, ville importante au moyen-âge, était entourée de remparts. L'enceinte existe encore en partie. Elle était formée à l'Ouest par un fossé profond. Les terres qui en avaient été tirées constituaient les remparts. Ceux-ci ont encore aujourd'hui de 8 à 10^m^. d'élévation, à l'Ouest du bourg. Le château était considérable et défendu par des fossés fort profonds. L'église de St.-Gervais et de St.-Protais, éloignée du pays d'environ 5 à 600^m^., conserve les traces de fossés qui en faisaient un lieu fortifié, soit pour s'y réfugier, soit encore pour mettre l'église à l'abri des gens de guerre.

Villenauxe ne fut clos qu'en 1537.

Marigny-le-Châtel conserve encore des traces évidentes des constructions d'un château fort auquel il doit son surnom. On peut encore suivre son enceinte fortifiée.

Bourdenay, Marcilly, Romilly, Gumery, Soligny et d'autres places encore, étaient des lieux où les habitants avaient, pour refuge, des châteaux d'où ils résistaient aux Anglais dans les années qui suivirent le traité de Troyes.

L'arrondissement de Bar-sur-Seine paraît être celui du département qui contenait le plus de lieux fortifiés. Ceux-ci ont un caractère de force plus imposant que ceux des arrondissements de Troyes, d'Arcis et de Nogent.

Le château de Bar-sur-Seine, qui commandait toute la vallée, était le plus considérable. Les siéges qu'il supporta sont nombreux.

Dans l'intérêt de la cause royale, les Troyens firent plusieurs fois le siége du château. Long-temps une lutte de nation à nation, si l'on peut dire, exista entre les deux villes. Mais la paix est faite, et j'espère qu'elle ne sera plus troublée.

On répète souvent que la ville de Bar-sur-Seine a fait trembler Troyes en Champagne. Les habitants de Bar sont fiers de ce souvenir de leurs forces passées. Les Troyens ne sont pas moins fiers d'avoir fait, non pas trembler les habitants de Bar-sur-Seine, mais, deux fois, de les avoir vaincus. Ne remuons pas des cendres éteintes.

De Bar, en descendant la Seine, on trouve le château de Bourguignons et plus bas celui de Chappes. Ce dernier a besoin d'une monographie : position romaine d'abord, château féodal ensuite, Chappes a perdu toute son importance après la réunion de la Bourgogne à la France.

Jully-le-Château, dans le vallon où coule la Sarce, a son historien dans M. Lucien Coutant, ce chercheur si zélé. MM. de la Société académique de l'Aube, vous l'avez en-

tendu il y a quelques semaines, et vous vous souvenez encore des épisodes nombreux dont le couvent et le château de Jully ont été le théâtre.

Dans la même vallée, le château d'Avirey conserve une de ses vieilles tours, et son pourtour est encore facile à déterminer.

Dans la vallée de l'Arce on compte : des souvenirs de château fort à Ville-sur-Arce; une motte à Bertignolles; un camp romain à Chervey, à l'état de tradition; un château féodal à Vitry-le-Croisé. On y montre aussi le vieux castel de Chassenay et sa chapelle gothique. Ces édifices nous rappellent de nouveau M. Lucien Coutant, dont le nom est cher aux archéologues.

Ce château est le plus beau fleuron de la couronne murale et féodale de la vallée. Perché comme un nid de vautour au sommet d'un côteau aride, il se découvre au milieu d'un groupe d'arbres dont la cime caduque est dénudée même au printemps. Je n'essaierai pas de décrire ce château ni de vous en raconter l'histoire. Je ne pourrais que copier M. Coutant. Assis sur la roche qui est opposée au vieux château, je me suis surpris, au soir d'une belle journée d'automne, à réfléchir sur les scènes dont cette antique demeure fut jadis le théâtre; et mon âme, bercée par de mélancoliques pensées, fit passer devant mes yeux des scènes de guerre, de carnage et de destruction; et puis, quittant la réalité pour quelques instants, je réfléchis aux vicissitudes des générations humaines.

La vallée de l'Ource ne devait pas moins que sa voisine, la vallée de l'Arce, compter de nombreuses constructions féodales, mais les souvenirs se sont effacés sans doute. On ne conserve mémoire que de l'ancien château de Loches, dont la base était baignée par les eaux si limpides qui courent dans la vallée.

De Bar-sur-Seine à Mussy-l'Évêque, on trouve Gyé, dont le château doit sa fondation à la reine Blanche, la pieuse mère de saint Louis, qui affectionnait ce lieu.

Mérey conserve encore des traces de son ancien château, par la motte qui, de nos jours, se voit encore.

Polisot aurait eu son château fort;

Ricey-Bas son enceinte de pierre;

Balnot, son antique castel, animé de sombres souvenirs.

Channes, Villiers-le-Bois, qui dominent, avec orgueil, le sommet des bassins de l'Yonne et de la Seine, ont eu aussi leurs châteaux forts. A Channes, la motte, encore entourée de fossés profonds, est aujourd'hui coupée par la route de Tonnerre à Dienville. A Villiers-le-Bois, le sommet sur lequel était assis le château est abandonné aux vignerons. De ce lieu on aperçoit d'un côté la cathédrale de Troyes, et à l'horizon les collines crayeuses qui sont au-delà, et, de l'autre côté, les forêts du Nivernais.

Sur le versant de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, dont la pente se dirige sur les sources de l'Armançon, on cite, entr'autres lieux fortifiés, Turgy, Cussangy, etc. La modeste, mais antique ville de Chaource, placée aux sources de la petite rivière de l'Armance, fut entourée de murailles, et, dans son château, saint Louis aurait fait ses premières armes. Du château il ne reste que le souvenir, et l'emplacement des murailles et des fossés est, en partie, converti en voie publique.

J'arrive à l'arrondissement de Bar-sur-Aube en sortant de celui de Bar-sur-Seine par Beurey. Cette petite ville est fièrement placée sur un mamelon dominant toute la contrée. Beurey a toujours ses trois entrées, fermées, au dernier siècle, par trois portes, dont la communauté d'habitants prenait soin avec une grande sollicitude.

En descendant de Beurey, on arrive à Vendeuvre. A Vendeuvre, si, de nos jours, nous ne voyons plus qu'un

château moderne, il n'en est pas moins vrai que ce château en remplace un de la plus antique origine. Sa triple enceinte est facile à reconnaître; mais ses vieilles tours massives ne laissent voir maintenant leurs fondations qu'en sondant le mamelon détaché du sol voisin par un profond fossé, créé de main d'homme. Sa tour du diable n'existe plus. Sa mélusine ne vient plus demander, pendant la nuit des trépassés, des prières pour les morts.

Le hasard m'a favorisé, en me mettant sous les mains une lettre d'un capitaine du château de Vendeuvre, pendant les guerres du XVe. siècle. Elle est adressée à messieurs de l'Eglise, bourgeois, manants et habitants de Troyes, par conséquent antérieure à 1496, année où l'Echevinage prit possession du gouvernement municipal de la ville de Troyes. Je crois les lettres d'hommes d'armes du XVe. siècle assez rares pour reproduire celle-ci. En voici la teneur :

« Messieurs de leglise bourgois manans et h̄itans de la « ville de Troyes je me recommande a vous tant cōme je « puys. Samedy darr̄ les bourguignons coururent a la ville- « neufue au chesne pres Vendeuvre et y estoient en nombre « de VI à sept vingts et prindrent grant quantité de pour- « ceaulx, omailles, chieures, brebis et cheuaulx et trois « hōmes a lous Villeneufue et incontinent que je le sceu je « fis sortir jusques au nombre de XIII cōpaignons a cheual « et huit ou dix bonnes gens de Vendeuure lesquieulx recou- « urirent toutes les bestes, et non pas les personnes quar « ils estaient en trop fort pas, parquoy nos gens ne pou- « uoient effondrer sur eulx et croy quilz si les eussent trouue « au plain quil y eust eu ung bien grant debat nonobstant « que les bourguignons ilz perdirent deulx hōmes et quatre « ou cinq blecies et ny a eu de lous nous blecie que ung « lequel sera tantost prest la mercy Dieu a monter a cheual. « Messrs. je vous asseure par ma foy que je suis mal garni

« dartillerie et n'ay point de traict ne de arbalestres qui « vaillient, quar en tout nay que cinq ou six en toute la « place dont je vous en enuoyt une por faire une noys et au « regard du traict les allemens ont tout destruict et desem- « penner a leur departement. Sire Estienne de Loupuemont « le sceyt bien. Au regard des canons couleuurines et serpen- « tines de ceans sont tout desenchassies et me fault jusques « a cinq ou six cent liures de fer po^r. les faire reliez et « mectre a poinct ou aultrement je ne men scaurais aydier « ne faire mal a homme que soit. Au surplus je n'ay point « de plonc po^r. faire des plombées (espèce de massue garnie « de plomb) et auec cela suis mal garny de blef de vin et « en tout le blef que jay je nen ay pas plus hault dung muy « et de vin que deulx queues et demie. Hier et aujourdhuy « pour tout vray jay este aduerty comment les bourguignons « font assemblee vers Chastillion de grans gens et font cuire « grant force pain et chun presume et est le commung bruict « que cest pour venyr deuuant moy parquoy il me fault ren- « forcer la garnison ainsin ma depense croistra et mes viures « appetisseront. Si vous etes mess^rs. que tousiours perseueres « au bon vouloir quauez enuers le roy et vous faites a toute « diligence et se plus tost que faire se pourra vous me secou- « riez des choses dessusd ou aultrement je doubteraye qu'il « en vensinst aucun inconuenient. De tout cecy je fais aduertir « mons^r. le gouuerneur. Priant a Dieu mess^rs. qui vous « donne bonnes vies et longues. Escript de Vendeuure ce VIe. « jo^r. de juing.

« Le tout vre Hugues Regnost. »

En sortant de Vendeuvre je signalerai comme forts détachés le Chaffault et le fort Brochot, et dans le XIIIe. siècle, le temple placé au centre des défrichements opérés par les Templiers.

Dans la vallée du Landion, étaient jadis le château de Spoy et, plus haut, celui de Bligny, tous deux arrosés par les eaux qui fertilisent cette jolie vallée.

La vallée de l'Aube compte Bar-sur-Aube, ville où le comte Natcher fit établir un château, dont une partie des constructions se confondent avec celles de l'église St.-Maclou. Bar-sur-Aube a encore ses fossés et possède quelques pans de ses vieilles murailles.

En descendant, à une lieue environ, est le village de Jaucourt. Son château était l'un des plus considérables de la contrée. Jusqu'à la réunion de la Bourgogne à la France, il tint pour le parti des ducs.

En 1367, l'unique héritière d'Erart II de Jaucourt le vendit à Philippe-le-Hardi. Il était alors entouré de larges fossés à fond de cuve, revêtus de pierres et remplis des eaux de la rivière d'Aube. Cette eau était amenée par des conduits souterrains dont les traces se découvrent encore de nos jours. Aujourd'hui, on mesure encore le pourtour du château : 140 pas de long et 130 de large. Les fossés ont une profondeur de 4 à 5^{m}. Ceux qui ne sont pas remplis sont convertis en vergers. Deux tours, œuvre du XIIIe. ou du XIVe. siècle, ont encore leur rez-de-chaussée. La chapelle du château, dont le portail est un petit chef-d'œuvre du XIIIe., sert aujourd'hui d'étable.

L'époque de la destruction du château de Jaucourt doit se placer peu après la réunion de la Bourgogne à la couronne. Dans tous les cas, il n'aurait pas résisté au marteau de Richelieu, qui fit démolir un grand nombre de châteaux au profit de la monarchie absolue.

Ce château, dont relevaient un grand nombre de fiefs, fut possédé par les comtes de Champagne, les sires de Jaucourt, les ducs de Bourgogne, de Nevers, de Clèves et de Guise, par Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme, le duc de Beaufort et les ducs de Montmorency-Luxembourg.

Les archives municipales de Troyes conservent une lettre de Philippe-le-Hardi à l'évêque de Troyes, dans laquelle le duc met son château de Jaucourt à la disposition du gouverneur et évêque de Troyes.

De Jaucourt, on descend à Brienne, en passant près du château de Bossancourt, ancien manoir féodal travesti à la moderne.

La fondation du château de Brienne est due à deux seigneurs du IXe. siècle. La chronique les qualifie de brigands. Golbert et Angilbert élevèrent, sur une motte détachée du côteau voisin, une forteresse menaçant toute la vaste plaine, qui est arrosée par l'Aube et le Voire. Cette forteresse passa aux puissants comtes de Brienne, qui donnèrent un roi à Jérusalem, Jean de Brienne, qui fut aussi empereur de Constantinople.

Ce château fut démoli en 1451. Reconstruit, il le fut encore pendant les troubles religieux du XVIe. siècle. Enfin M. le comte de Brienne remplaça le dernier château féodal par une magnifique construction, aujourd'hui propriété de la famille de Beauffremont.

A peu de distance, est Précy-les-tours, qui a pris son surnom de quatre tours servant jadis de refuge aux habitants.

Rosnay est à environ deux lieues de Brienne. Son château fut rival et souvent compagnon de fortune de son voisin de Brienne. Moins heureux que lui, il ne reste plus que la motte du haut de laquelle il dominait la vallée de la Voire.

Peu de châteaux forts s'élevèrent dans la contrée qui s'étend à l'Est de Brienne. Des forêts en couvraient le sol. Au-dessous de Brienne, sur l'Aube, nous citerons encore Lesmont, où, dit-on, se trouve un camp romain, et enfin Pougy.

Si, de ce qui précède, je fais un court résumé statistique, je dirai qu'on trouve peu de villes fermées, selon l'acception

du mot, sinon Troyes, Ervy, Montiéramey, St.-Mards, Villemaur, Marigny, Nogent, Pont, Trainel, Villenauxe, Beurey, Chaource, Mussy et Ricey.

De toutes les villes fortifiées, aucune n'a conservé ses anciennes murailles. Trainel n'a plus que des buttes, témoins des anciens remparts formant son enceinte. Ervy a encore quelques parties de ses fossés, Bar-sur-Aube quelques pans de murailles.

Des châteaux forts, aucun n'est entier. Celui de Chassenay est le seul qui a conservé l'apparence de sa destination première. Beaucoup n'ont de témoins de leur passé que les faits historiques dont ils furent le théâtre. A quelques-uns ont succédé des demeures, où le confortable a pris la place de murailles sombres et humides. Tels sont ceux de Brienne, Vendeuvre, Villebertin, St.-Benoit-sur-Vannes, Pont-sur-Seine, Bossancourt, Dampierre, etc.

Le formidable château de Bar-sur-Seine n'a plus qu'un pan de muraille auquel est fixée son horloge publique.

L'époque de la destruction de ces châteaux est bien souvent incertaine. Quelques-uns ont été détruits par les Anglais. Louis XI fit abattre ceux dont les possesseurs avaient une affection trop vive pour les Bourguignons. Les guerres civiles et religieuses du XVIe. siècle en détruisirent un grand nombre. Ceux qui avaient survécu tombèrent sous le marteau de Richelieu dont la puissance se résume ici dans l'édit de 1629, ordonnant la démolition de tous les châteaux forts de l'intérieur du royaume. L'édit fut exécuté, car nous savons tous que les démolisseurs du XVIIIe. siècle n'avaient plus de châteaux forts à renverser, sinon des ruines à remuer.

NOTES

SUR DIVERSES QUESTIONS DU PROGRAMME,

Par M. l'abbé PAILLARD,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement autour de Troyes? Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

Vers le milieu du Ve. siècle, une horde barbare, venue du fond de l'Asie, s'avançait sous la conduite d'Attila vers les contrées de l'Occident. Après s'être grossie de différentes peuplades sur les bords du Don et du Danube, elle passa le Rhin, détruisit les villes qui se trouvaient sur son passage, entr'autres Trèves et Metz; Reims eut le même sort. Attila allait se diriger sur Paris, mais les prières de sainte Geneviève détournèrent le Fléau de Dieu de ce projet, et il se rendit sur les bords de la Loire en traversant la Champagne à Pont-sur-Seine. Repoussé devant Orléans par le général romain Aétius, réuni à Théodoric, roi des Visigoths, il revint dans les plaines de la Champagne, qu'il savait être un lieu propice pour en venir aux mains; et là, se mesurant en bataille rangée, dans un lieu découvert, avec ses adversaires acharnés à le poursuivre, il comptait sur une victoire qui ne lui avait jamais fait défaut.

C'est un fait acquis à l'histoire que le combat entre Attila et Aétius eut lieu dans le territoire de la Champagne; mais peut-on déterminer avec certitude le lieu même de ce combat? Jornandès, historien de ces temps, le place dans les champs catalauniques, dans la plaine de Méry, *in campis catalaunensibus, in campo Mauriaco.* Grégoire de Tours dit qu'Attila, repoussé devant Orléans, se retira dans les plaines de *Mauriacum*, et que là il se prépara à la bataille; et les actes de la vie de saint Aignan, évêque d'Orléans, racontent que c'est dans cet endroit que l'armée d'Attila fut presque détruite, *in loco qui vocatur Mauriacum.*

Au reste, notre intention n'est point d'entrer dans une discussion de textes; les historiens de notre pays ont développé cette thèse avec un talent que nous ne saurions atteindre; le savant Grosley a résumé un travail d'un chanoine de Troyes, M. Trasse, qui démontre clairement que la bataille se donna auprès de Méry. Camusset, Desguerrois, Courtalon, n'en parlent pas autrement, et leur témoignage, fondé sur des recherches consciencieuses, ne laisse aucun doute à ce sujet.

En nous appuyant sur des faits encore existants ou au moins consignés dans nos annales, nous tâcherons d'arriver à la même conclusion. L'aspect des lieux, conforme au récit des historiens du temps, le nom de villages voisins de Méry, changés en mémoire de ce fait, l'histoire des saints de notre pays qui s'y trouve mêlée, les traditions religieuses que les peuples conservent avec tant de soin, voilà les preuves sur lesquelles nous établirons avec autant de certitude que possible la présence d'Attila dans nos contrées, et par lesquelles nous exposerons de plus que la fameuse bataille où il perdit le fruit de ses victoires a été livrée près de Méry.

D'abord il nous faut une plaine assez vaste, assez découverte, pour contenir deux armées nombreuses, chacune d'environ 500,000 combattants; entre les deux camps un

terrain propre pour les évolutions et les mouvements de l'armée; or, sur les rives de la Seine, près de Méry, s'étend, entre Romilly et Savières, une plaine d'un immense horizon, où la vue s'étend sans peine de 5 à 6 lieues; 2°. il nous faut trouver entre ces deux armées une petite colline, importante par l'avantage de la situation, dont les deux armées veulent s'emparer, suivant le récit de Jornandès; or, il y a en ce lieu la hauteur du hameau de St.-Georges (commune de Vallant). Enfin, suivant le même historien, il devait se trouver là un petit ruisseau qui, dans la fureur du combat, est devenu un torrent de sang; or, ce petit ruisseau prenant sa source dans les fontaines de St.-Georges, traverse la grand'route, le chemin de fer, et, longeant le hameau de Courlanges, va se jeter dans la Seine. L'aspect des lieux déjà s'accorde avec les données de l'histoire.

Une autre preuve qui me paraît de la plus grande importance, c'est le nom donné à quelques anciens villages des rives de la Seine, près de Méry, et qui ne peut rappeler que ce fait. Le plus éloigné, de l'autre côté du ruisseau, conserve encore le nom de Châtres, *Castra;* c'est, à n'en point douter, la place du camp d'Aétius; c'était là qu'avec les troupes de Mérovée et de Théodoric, il s'était arrêté en poursuivant l'armée d'Attila qui s'avançait du côté de Troyes. Puis de ce côté du ruisseau, en se rapprochant de nous, est le village de St.-Mesmin, appelé auparavant *Broli* ou *Brolium.* Le nom du martyr saint Mesmin nous oblige à entrer dans l'historique des faits.

Les deux armées étaient en présence. Attila, frémissant de colère, exhortait au combat les Gépides, commandés par Hardaric, et les Ostrogoths sous la conduite de Valamir; c'était dans les premiers jours de septembre 451. Il était campé entre les villages de Brolium et de Savières. Il s'avance pour s'emparer de la colline; les Romains l'occupaient

déjà. Le combat devenu général fut aussi long qu'acharné. On se battait à découvert avec tout le courage qu'on peut attendre de troupes animées par la présence de leur roi. Enfin les Huns poussés de toutes parts commencent à plier ; ils tâchaient de regagner leur camp en faisant toujours face à l'ennemi. Mais bientôt la confusion fut générale ; partout ils furent mis en déroute. On vit alors le ruisseau qui séparait les deux armées rouler le sang à pleins bords avec la rapidité d'un torrent, et offrir, à ceux que tourmentait la soif, un breuvage mêlé de leur sang. Le soir la cavalerie combattait encore. Théodoric s'étant trop avancé eut son cheval tué sous lui ; il tomba et mourut foulé aux pieds des chevaux ; Thorismond, son fils, et Aétius coururent les plus grands dangers en faisant des prodiges de valeur. Le lendemain la plaine était jonchée de cadavres, il y en avait des monceaux près du ruisseau. Les Huns restaient dans leur camp, essayant par leurs cris d'épouvanter leurs ennemis. Aétius, de son côté, fit rechercher avec soin le corps de Théodoric, et, quand on l'eut retrouvé, on s'empressa de lui rendre les honneurs de la sépulture avec tout l'appareil militaire. On dit qu'il fut enterré dans les collines de St.-Georges, et que les vainqueurs amassèrent sur son tombeau des monceaux de terre qui formèrent un nouveau tertre. On prétend même que le nom de Gaonnay donné à cette contrée a une étymologie gauloise qui veut dire gagné par l'épée.

Cependant, après les traités de paix avec Aétius, Attila voulant venger sa défaite conçut le projet de se rendre sous les murs de Troyes pour la saccager et la piller. Saint Loup qui alors en était l'évêque, alarmé de cette terrible nouvelle, se mit en prière avec tout son peuple, et, sur une inspiration divine, il envoya au-devant du farouche tyran sept jeunes gens, clercs de son église, sous la conduite de son archidiacre Mesmin qui était le maître de ces enfants. Le saint

évêque espérait que leur jeunesse, leur innocence, leurs paroles suppliantes fléchiraient le courroux du monarque. Il les conduisit hors de la ville avec tout son peuple, chantant des psaumes, et leur donna sa bénédiction; c'était la dernière. Saint Mesmin et ses compagnons arrivèrent au village de Brolium, vêtus de longues robes blanches, portant devant eux la croix, le texte des saints évangiles, symboles de paix. Seigneur, dit le saint vieillard, nous sommes envoyés par notre évêque pour vous supplier de sa part de ne point réduire en captivité la ville de Troyes. Attila se sentait touché par leurs prières, mais un accident imprévu changea ses dispositions bienveillantes. Un rayon de soleil vint à briller sur les saints ornements et frappa les yeux d'un cheval monté par un capitaine parent d'Attila; ce cheval s'emporta et renversa son maître qui fut tué. Attila furieux s'écria que c'étaient des magiciens; il donna l'ordre qu'on les mit à mort, et ils furent égorgés sans pitié entre le grand chemin et la Seine. Saint Mesmin, resté le dernier, demanda un instant de recueillement et, s'agenouillant, il offrit son sang pour le salut de la ville; il eut aussitôt la tête tranchée. Un seul des enfants, qui avait été jeté à la rivière, parvint à s'échapper, et il retourna dans Troyes où il raconta au saint évêque ce qui s'était passé. Des chrétiens recueillirent les restes des martyrs et les déposèrent dans un lieu d'honneur.

Pendant ce temps-là, les habitants de Troyes consternés, ne pouvant compter ni sur leurs murailles en mauvais état ni sur le nombre de leurs troupes, imploraient avec leur évêque le secours d'en haut. Attila arrivait aux pieds des murs de la ville; elle était sans défense, mais le ciel s'était mis de son côté. Saint Loup revêtu de ses habits pontificaux, entouré de son clergé, se présenta à l'entrée de la ville et dit au fier Attila : qui êtes-vous, vous qui assujettissez les nations à votre empire, qui domptez les peuples, conduisez

d'innombrables armées et ruinez les villes, qui êtes-vous? Je suis le roi des Huns, répond le tyran, je suis Attila, le fléau de Dieu. Saint Loup lui répondit : Quel homme osera résister au fléau de Dieu? venez donc et accomplissez la volonté de Dieu ; faites ce qu'il vous plaira. La douceur de ces paroles ou plutôt la force divine changea ce barbare; il se sentit désarmé, il devint timide et tremblant, dit la légende, et entra dans Troyes sans y faire aucun mal. Des relations intimes s'établirent entre lui et saint Loup. Le roi barbare se montra charmé de sa sagesse et de son courage. Il subit l'ascendant de ses vertus et reconnut sa puissance devant Dieu ; il voulut même, pour sa consolation et le bien de son armée (peut-être aussi pour montrer ses intentions pacifiques), qu'il l'accompagnât dans sa route jusqu'au Rhin, lui promettant qu'il veillerait à sa sûreté et qu'il le laisserait partir sitôt qu'ils auraient atteint les rives du fleuve. Saint Loup qui avait reconnu qu'Attila était capable de recevoir des sentiments plus humains, comme le disent les historiens du temps, quitta son cher troupeau et se mit en marche avec lui. Si la suite de l'histoire a montré qu'Attila ne profita pas des sages conseils qu'il reçut, il apprit au moins ce que c'est qu'un évêque, et quand il se prépara à venger sur l'Italie sa défaite des Gaules, il rencontra aux portes de Rome un autre pontife, saint Léon-le-Grand, qui frappa de terreur ce farouche conquérant. C'était le dernier coup; sa mission providentielle accomplie, il alla s'éteindre en Pannonie, sans avoir eu d'autre mérite que d'avoir amassé des ruines et désolé les peuples.

Ainsi, ce que nous avons raconté explique parfaitement la suite des courses d'Attila. Les noms de Châtre et de St-Mesmin sont une preuve de son passage en nos contrées, et supposent que la bataille eut lieu près de ces villages; l'aspect des lieux confirme les récits de l'histoire contemporaine,

et il faut ajouter que des fouilles accidentelles faites pour la construction du chemin de fer ont montré des restes de poteries, d'armes brisées, des ossements nombreux, des crânes d'une grosseur extraordinaire qui rappellent fidèlement le tableau que nous ont laissé les historiens de la physionomie de ces peuples barbares. A l'appui de ces preuves nous allons joindre celles non moins importantes des traditions religieuses.

Quand le fléau de Dieu eut disparu, les peuples reconnaissants célébrèrent la mémoire de leurs libérateurs. Saint Mesmin et ses jeunes compagnons ne furent pas oubliés dans ce concert de louanges. Une crypte souterraine reçut leurs glorieux tombeaux; une chapelle fut bâtie sur le terrain arrosé de leur sang; le village de Brolium prit le nom de St.-Mesmin. Chaque année, au mois de septembre, de nombreux pélerins vinrent vénérer ces précieux restes, y demander la santé de l'âme et du corps. La foi y fut établie dès les premiers temps, et s'y conserva florissante pendant des siècles; au moins les pierres le proclament. Si la chapelle et le pélerinage ont disparu dans les ravages impies du siècle dernier, l'œil de l'archéologue se plaît encore à reconnaître parmi les lignes brisées d'une pauvre église, une vieille tour romane, basse, carrée, avec ses colonnes trapues dont le chapiteau en cordages enroulés est surmonté d'un lourd plein-cintre sans moulures. On distingue sur les frises les têtes de clou, les torsades, les câbles, et aux quatre côtés supérieurs de la tour une fenêtre géminée se présente avec ses trois colonnettes épaisses et ses deux arcs arrondis. C'est l'époque de l'enfance de l'art. A Troyes, la tradition du passage d'Attila est mieux conservée. Chaque année, au jour de la fête de saint Loup, on arrête sa châsse garnie de précieux émaux, à l'endroit présumé où le saint évêque arrêta le barbare et dompta sa colère, à l'entrée de l'antique cité des Tricasses.

A ce rapide exposé des preuves de la défaite d'Attila dans notre pays, nous ne dissimulons pas qu'il reste une difficulté, c'est le *campis Catalaunensibus* de Jornandès, et que la plupart des historiens ont traduit littéralement. A cette objection nous ferons cette réponse que la ville de Châlons ayant à cette époque une plus grande importance que Troyes, il n'est pas étonnant que l'écrivain ait plutôt employé ce terme que le *in campo Tricassino* qui était alors moins connu. Cette expression *campis catalaunensibus* semble, à nos yeux, n'avoir d'autre sens que les grandes plaines qui forment la vaste plate-forme de notre province, et si l'on pouvait se servir du nom donné plus tard, je les traduirais par les mots les plaines de la Champagne; et la désignation *Mauriacum*, donnée par plusieurs historiens, indique le lieu précis de ces plaines de Champagne où la grande bataille fut livrée.

Messieurs, ces souvenirs des premiers temps de l'église de Troyes devaient être rappelés au milieu de vous; ils sont honorables pour notre pays. Les noms de saint Loup et de saint Mesmin furent long-temps populaires; ils le sont encore, je pense, car le dévouement est immortel comme la vertu de charité qui l'inspire; il peut être célébré dans tous les âges, parce qu'il trouve écho dans tous les cœurs. Si, en terminant, nous n'osons pas demander un monument pour en perpétuer la mémoire, au moins nous formons le vœu que dans une verrière de la légende de saint Loup qui doit un jour orner les fenêtres de notre cathédrale, on n'oublie pas la gracieuse histoire de saint Mesmin qui en fait partie et qui mérite assurément la reconnaissance des Troyens.

Quelles sont les principales verrières des églises du département? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

L'antiquité nous a laissé ses précieuses mosaïques où l'art du dessin le dispute à la vivacité des couleurs. Le moyen-âge profita de cette découverte, il la modifia; et après les premiers essais de la période latine et romane, où l'on revêtait les portails et les murailles intérieures de verres colorés, ornés de dessins géométriques, il inventa au XIIe. siècle l'art de la peinture sur verre. Quand le XIIIe. siècle eut substitué aux baies étroites des périodes précédentes ses ouvertures immenses, qu'il eut placé entre les piliers des églises ces larges fenêtres, ces rosaces hardies, en un mot que tout l'édifice ne fut soutenu que sur de légères colonnes, l'architecte s'empressa de profiter de cette grande invention. Alors les murailles disparurent et furent remplacées par ces splendides verrières, dont l'effet magique donne aux monuments du moyen-âge cet air transparent, aérien, céleste, qui est leur cachet particulier. C'est bien là l'image de cette *Jérusalem céleste dont les murailles sont de jaspe et de diamant*, et portent *écrit de toutes parts le nom de l'Agneau et celui des douze apôtres de l'Agneau.*

C'est assurément à nous, Troyens, qu'il convient de parler de peintures sur verre, nous qui possédons une si magnifique collection de verrières depuis la naissance de cet art jusqu'aux derniers jours de sa brillante carrière. A Troyes, il y eut de tout temps des écoles de peinture sur verre d'un talent renommé et qui envoyaient au loin leurs productions si justement célèbres. De même que la série nombreuse de nos mo-

numents religieux parcourt tous les degrés de l'échelle architectonique du moyen-âge, depuis le roman de transition jusqu'à la renaissance et au triomphe du style néogrec, ainsi nous trouvons dans nos édifices des verrières de toutes les époques depuis le XIIIe. siècle jusqu'à la moitié du XVIe.

Le vandalisme impie du siècle dernier s'exerça sur les statues de nos portails, sur les œuvres si remarquables de Dominique et de Gentil; presque toutes disparurent ou furent mutilées, mais il a fait grâce généralement à nos verrières. Et quand, à une époque antérieure, on ne savait plus comprendre le prix des vitraux, quand on les détruisait pour les remplacer par d'énormes rétables ou sous le singulier prétexte de donner plus de jour aux églises, il faut proclamer bien haut, pour l'éloge du bon goût de nos pères, qu'ils ne partagèrent pas entièrement cette manie de destruction; ils conservèrent leurs vitraux, sauf de rares exceptions, et quiconque sait le dédain qu'on professait alors pour ces belles productions de l'art doit savoir gré à nos pères de leur avoir permis de vivre. Ailleurs on ne fut pas toujours aussi sage. Du reste, on est autorisé à croire qu'à Troyes il se trouva de tout temps des appréciateurs de la peinture sur verre; Grosley dit quelque part que « plusieurs morceaux des peintres du XVIe. siècle, répandus dans diverses maisons particulières, étaient l'objet des recherches de quelques curieux. » Le mot est de l'époque, maintenant nous dirions: l'objet de l'admiration des connaisseurs.

Après ces préliminaires trop longs peut-être, nous entrons dans le cœur de la question. Nos plus anciennes verrières appartiennent aux chapelles latérales et à la grande nef de notre cathédrale; elles portent tous les caractères propres à la peinture du XIIIe. siècle. Une puissante armature de fer dessine, dans l'intérieur des verrières, des médaillons de

toutes formes; des bordures diamantées, à feuilles ou rinceaux contournés, forment l'encadrement; les tons sont fermes et riches en couleur; le rouge, le bleu surtout y dominent; les fonds sont d'un seul ton, le plus souvent bleu, teinte qui repose le mieux la vue et fait ressortir les personnages avec une heureuse harmonie. Les verres, à petits échantillons, sont très-épais et d'inégale grosseur, ce qui donne aux teintes des nuances plus adoucies. Les tons clairs sont généralement exclus; les traits des figures sont fortement accentués, de simples hachures forment les plis des vêtements, les dessins sont tous sur un même plan comme dans un bas-relief; point de perspective aérienne, mais aussi point de confusion dans l'alliance des couleurs; en résumé, ils produisent l'effet le plus favorable à la décoration du monument. Que nous regrettons, Messieurs, de ne pouvoir arrêter vos regards sur ces belles pages de peinture; là vous eussiez admiré avec nous les détails de ces splendides images. Au centre, suivant l'usage, la représentation du grand sacrifice de la croix, la passion du Rédempteur des hommes; de chaque côté, comme sur le calvaire, Marie et Jean; la légende de la mère de Dieu et celle de l'apôtre bien-aimé; quelques verrières historiques des évêques et des rois du temps, Hervée, le fondateur de la cathédrale; Garnier de Trainel, aumônier de l'armée latine en la seconde croisade, celui qui enrichit notre cathédrale de reliques et autres objets précieux, en revenant de la prise de Constantinople; la gracieuse histoire de sainte Hélène, dont le culte a commencé chez nous avec l'arrivée de ces reliques; la légende de saint Nicolas, de saint Savinien, apôtre de ce pays; les vierges sages conduites par l'époux céleste, et les vierges folles emmenées par le démon qui les regarde avec un rire satanique, sujet que le moyen-âge a tant aimé reproduire en sculpture ou en peinture.

Verrières du XIVe. siècle. — C'est l'époque qui nous fait le plus défaut; cependant il nous en reste assez pour y reconnaître les caractères de l'époque. Nous les trouvons à quelques fenêtres des nefs latérales de St.-Pierre. Les bonnes traditions du siècle précédent s'effacent; mais aussi l'art, comme dans un moment de transition, indique une voie nouvelle qui doit plus tard se perfectionner. Les verrières à médaillons cessent de se reproduire, les lignes de plomb deviennent plus rares; ce sont encore des figures isolées, mais encadrées dans des frontons, sous des pinacles, des trèfles, quatre-feuilles et autres membres d'architecture; les draperies des personnages sont plus étoffées; le dessin devient plus correct; quelques ombres au lavis viennent adoucir les hachures du siècle précédent; les tons jaunes et verts pâles paraissent, déjà la lumière a trop de passage. Nous pouvons ranger dans cette catégorie les vitraux de St.-Urbain, où de petits sujets sont encadrés dans des grisailles du temps.

Verrières du XVe. siècle. — La peinture sur verre a subi un immense changement. Le travail du peintre-verrier devient plus savant, ses compositions beaucoup plus compliquées. Les tons clairs se multiplient. Le modelé des figures est fin et transparent; ce sont de grands personnages aux riches vêtements, aux teintes adoucies et ombrées; plus de bordures colorées, mais en revanche des fonds moirés et damassés, des perspectives d'édifice et de paysages; les écussons héraldiques, des emblêmes de corps et métiers deviennent plus fréquents et indiquent avec ostentation la générosité des donateurs. Nous avons un exemple complet de ce genre de peinture dans les fenêtres de la nef de la cathédrale. La plupart représentent des histoires de l'Ancien-Testament : sublime pensée d'avoir placé au parvis du temple les histoires de l'ancienne loi figuratives et prophétiques de la loi nouvelle

dont le sacrifice auguste se trouve au point centre de l'édifice, au fond du sanctuaire, dans le saint des saints. Là se trouve l'histoire de Job, de Joseph, de Tobie, l'arbre de Jessé, puis la parabole de l'enfant prodique, les saints patrons du diocèse, la légende tant de fois répétée de saint Sébastien, verrière donnée par les membres de la confrérie, l'invention et l'exaltation de la croix, l'entrée de saint Pierre à Rome; tous ces sujets, à mon avis, ont un sens mystérieux pour l'instruction du peuple chrétien : ils ne me paraissent pas placés au hasard, mais conçus par une pensée de foi.

Nous arrivons, Messieurs, au XVIe. siècle ; ici ce ne sont point les matériaux qui manquent, c'est nous assurément qui ferons défaut à une si abondante matière. La plupart des églises de Troyes, grand nombre des églises du diocèse, sont riches en vitraux de cette époque, presque tous de maîtres habiles, tellement que nous oserons avancer cette opinion qu'ailleurs on ne fit pas mieux ; et nous vous avouerons la pensée de notre cœur, prétentieuse peut-être, mais légitime au moins par le sentiment qui l'inspire et que vous nous pardonnerez; c'est qu'en visitant les vitraux d'autres cités, fières de leurs belles productions en ce genre, tout en admirant avec elles leurs brillantes verrières, involontairement notre esprit se reportait dans nos églises de Troyes, et nous nous disions que nous pouvions rivaliser avec honneur. L'art a fait d'immenses progrès ; maintenant ce sont des groupes, des sujets composés, c'est le tableau d'histoire transporté sur le vitrail, dessiné, fini avec la même pureté, la même recherche du clair-obscur, exécuté avec la même ambition que le tableau sur bois ou sur toile; ce sont des perspectives de paysages charmants, des figures ravissantes. On y surprend des difficultés incroyables vaincues; sur un même morceau de verre deux ou trois teintes différentes dont la cuisson demandait le plus grand

soin; des draperies, des vêtements brodés de diverses couleurs, des poses, des expressions réussies avec le talent des maîtres dans l'art de peindre. On commence, il est vrai, à oublier les lois de l'iconographie du moyen-âge, mais elles sont rachetées par la perfection du dessin et la magnificence de la composition. Pourtant nous oserons leur faire un reproche; nous n'y trouvons plus l'effet monumental du XIIIe. siècle; et ces belles verrières, admirables quand elles sont vues de près, à une distance de quelques pas, perdent de leur beauté par la multiplicité de leurs tons clairs et l'absence des fonds d'une teinte vigoureuse. Je ne puis entreprendre de dépeindre ces verrières, elles sont trop nombreuses. Vous vous rappelez la légende de saint Louis à la Magdeleine, la cène eucharistique entourée de ses symboles figuratifs à St.-Jean, la verrière de sainte Anne et des patriarches à St.-Martin, celle de saint Claude à l'église St.-Nicolas, les intéressants vitraux de St.-Nizier et les belles grisailles de St.-Pantaléon.

Les grisailles, je n'en ai rien dit, elles mériteraient un article particulier. Toutes les époques ont fourni leur modèle. A la cathédrale, à St.-Urbain, ce sont des dessins au trait sur un fond légèrement teinté, diamanté de quelques trèfles ou rosettes de diverses couleurs, grisailles des XIIIe. et XIVe. siècles. Plus tard, au XVIe., ce sont des sujets historiés, semblables à une peinture à la sépia, avec quelques détails jaune d'or qui tranchent avec la teinte brune des ombres les plus douces. Telles sont les belles grisailles de St.-Pantaléon, représentant les figures symboliques de la Vierge, l'histoire de Daniel, et ces grands sujets de bataille si justement estimés. Telle est la verrière de la légende du juif et de la sainte hostie à St.-Nicolas, et la délicieuse histoire de sainte Agathe, à Brienne-le-Château.

Les sujets le plus souvent reproduits dans les vitraux de

Troyes sont la légende de la croix, de la Vierge, de saint Nicolas, de saint Sébastien et de sainte Anne, puis le patron de l'église. Nous n'avons qu'un petit nombre de sujets symboliques. Nous avons déjà parlé des vierges sages. Nous n'oublierons pas le Christ au pressoir, dans la cathédrale : de la poitrine de Notre-Seigneur, étendu sous une masse de bois rougi de son sang, sort un cep de vigne, et de chaque rameau une grappe d'où s'élève le buste d'un apôtre; belle pensée fondée sur l'Écriture; nous devons ce travail à la générosité du chanoine Piscot, et au talent du peintre le plus habile. A St.-Nizier, le Christ aux sept sacrements : un large bassin reçoit le sang qui tombe des plaies de Jésus-Christ crucifié, et, par sept canaux, ce sang divin coule sur sept médaillons, où sont figurés les sacrements qui tirent tous leur grâce vivifiante du sang répandu en la croix. Dans cette même église, les quatre âges de la vie, charmante création du XVIe. siècle.

Après avoir assigné l'époque des verrières de Troyes, il nous reste à parler en quelques mots de leurs auteurs. La tâche est difficile, parce que les données nous manquent; il faudrait parcourir de longs manuscrits, rechercher les vieux testaments où se trouvent consignées les volontés dernières des pieux fidèles laissant à leur paroisse une verrière en mémoire de leur piété. Nous croyons, surtout pour ce qui regarde les vitraux du XIIIe. siècle, que les recherches seraient infructueuses. Sans doute, suivant le pieux usage de leur temps, ces admirables artistes travaillaient pour Dieu sous l'œil de Dieu seul. Ils ignoraient leur mérite, et ils ne songeaient pas qu'un jour la postérité, admirant leur génie, demanderait aux monuments et à l'histoire leur nom modeste pour l'entourer d'amour et d'admiration. Quant au lieu, nous pouvons dire avec certitude que nos vitraux ont été faits à Troyes et que l'on en fabriquait pour les cités voisines.

Cette opinion a été démontrée par un savant étranger à notre ville. Pour les temps postérieurs, le XVIe. siècle, il nous est resté quelques noms, en petit nombre, mais que nous nous ferons une gloire de rappeler. Les anciens manuscrits citent Henriet, Jean de Troyes, comme les auteurs de plusieurs vitraux. Macadré et Lutereau ont travaillé les grisailles de St.-Pantaléon, sur les dessins de Dominique, et ces deux maîtres en cet art ont formé un élève qui les surpassa, Linard Gonthier; il tenait lui-même avec son frère Jehan Gonthier, une école où il instruisait des jeunes gens dans son art. Aussi on lui attribue un très-grand nombre de travaux. « Il était, dit « Grosley, le vitrier du monastère de Montier la Celle, de « l'église de St.-Etienne. » C'est de lui que viennent la plupart des vierges entourées des attributs symboliques, les vitraux si estimés de l'arquebuse. « Il florissait, dit le même « auteur, au commencement du siècle dernier (1600); il « avait la perfection en ce genre, on en peut juger par les « vitres qu'il a peintes à St.-Remy, à St.-Étienne (elles « n'existent plus), à St.-Martin-ès-Vignes (1). »

Nous les avons admirés, ces vitraux; ils nous ont paru avoir atteint le plus haut degré de l'art. Une tradition recueillie de la bouche des anciens cite encore le nom de Blondel comme peintre-verrier de cette même église; il est facile, du reste, de s'apercevoir qu'ils ne sont pas tous de la même main. Sur la verrière de la prise de Jérusalem, toujours à St.-Martin, on lit écrit au poinçon, en lettres presque imperceptibles : *Nicolas Hudot a faict la presate verrière.* Ces noms méritent nos respects et notre reconnaissance : depuis le retour aux études du moyen-âge, ils nous ont obtenu une place honorable dans le souvenir des savants étrangers et de nos illustres visiteurs. On dirait même qu'ils ont laissé leur esprit parmi nous. Troyes

(1) Leur époque varie de 1602 à 1630.

fut une des premières cités où l'on reprit l'art de la peinture sur verre ; elle fut signalée pour cela déjà dans plusieurs Congrès ; elle figura à l'exposition de Londres. Déjà, il faut le dire, nous avons obtenu de nobles succès. Puissions-nous un jour voir revivre parmi nous les Macadré et les Linard Gonthier !

NOTE

SUR DIVERSES STATUES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Il existe dans un grand nombre d'églises des statues de Vierge du moyen âge, la plupart du XVe. et du XVIe. siècle. Plusieurs, aux formes grosses et contournées, n'ont d'autre mérite que leur antiquité. Cependant, dans le nombre, il y en a quelques-unes de valeur. A Bayel, on voit une statue de Vierge du XVe. siècle ; elle a encore des vestiges de peinture qui sont du temps, et elle peut servir d'exemple pour ce genre de sujets. Au village d'Allibaudières, il s'en trouve une autre du XVIe. siècle, remarquable par son costume royal qui rappelle cette époque ; elle était dorée, excepté la figure peinte en couleur de carnation. A Vaudes, il reste une Vierge aussi du XVIe. siècle, mais avec le rétable de l'époque ; la fenêtre du transept a été rejetée de côté, et le rétable se trouve adossé au mur dans le sens du maître-autel. Ce rétable est creusé en forme d'une niche cintrée dans l'épaisseur du mur. Une guirlande admirablement fouillée en fait le tour. Au bas est un socle d'un demi-mètre de haut ; ce sont des arabesques à jour, travaillées dans un goût remarquable.

Quant à la statue, elle est d'un beau profil et d'une expression vraiment religieuse. De chaque côté d'elle, des anges viennent la saluer et offrir au divin enfant des corbeilles de fleurs. Ce travail mérite d'être connu et imité. Il faut citer encore l'autel de la Vierge de St.-André, où sont sculptés tous les attributs et les titres d'honneur de l'auguste Marie. A la chapelle St.-Luc, au bas d'une statue ancienne d'une médiocre valeur, il y a quelques bas-reliefs représentant la vie de la Sainte Vierge qui sont d'une belle exécution.

Nous attirons l'attention sur ces statues de Vierge et sur ces rétables; il serait à désirer que les artistes modernes vinssent prendre là leurs inspirations pour donner à leurs statues cette expression de piété et de dignité qui convient à la sainte image de la mère de Dieu. Souvent ils manquent en ce point.

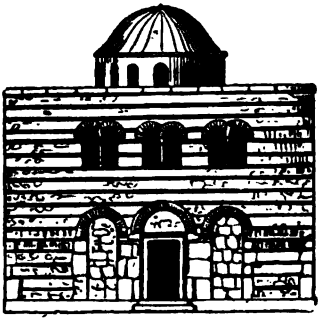

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

DE SAINTE-MADELEINE DE TROYES,

Par M. Alexandre ASSIER,

Membre de la Société.

« L'église de la Madeleine, dit M. Arnaud, est aujourd'hui le plus ancien monument religieux que possède la ville de Troyes. Il a subi, à différentes époques, des restaurations considérables et des mutilations qui lui ont fait perdre cette harmonie, cette unité d'ensemble qui, seules, peuvent constituer la perfection d'un édifice. Ce qui reste de l'ancienne construction, c'est-à-dire la nef, les transepts et la première travée du chœur, appartient au XIIe. siècle. La coupe heureuse des ogives, la richesse des chapiteaux, la disposition noble et simple des grandes lignes, forment une opposition remarquable avec le rond-point et les chapelles environnantes rebâties au commencement du XVIe. siècle. »

En quelle année furent jetés les fondements de Ste.-Madeleine? Les documents nous manquent. Des pièces nous apprennent que dès l'an 1295 cette église était déjà célèbre et que les paroissiens s'empressaient de lui faire de généreux legs.

« L'an 1333, l'un des baillis de Sézanne fait élever à ses frais une chapelle en l'honneur de sainte Catherine et la dota de 12 livres de rente.

« Dès l'an 1414, vous entendez le son des orgues. Un grand nombre de confréries sont établies : celles de Ste.-Anne, de la Conception, de St.-Maur, de St.-Eloy, de St.-Sébastien, de St.-Claude.

« *Jehan, de Bar-sur-Aube*, verrier, demeurant sur la paroisse, *pose des verres* de couleur dès l'an 1439. Je crois qu'il faut regarder la verrière de St.-Louis comme une de ses *œuvres*.

« Plusieurs personnes se cotisent pour faire exécuter *les draps de haute lice sur lesquels est la vie de Madame Marie Magdeleine*.

« L'an 1508, les *marguillers font une quête pour faire le jubé de pierre*. Jehan Gualde ou Gailde, sculpteur, est chargé de présider aux travaux ; il gagne 5 sous par jour en hiver, et quelquefois 7 sous 6 deniers en été. Ses serviteurs sont François Matray, Hugues Beilly, Martin de Vaux, Nicolas Mauvoisin, Jehan Brisset et Nicolas Juliot. Les soudures sont de plomb ; *la poix blanche, l'encens et la cire vierge entrent dans le mastic*. Nicolas Halevin, tailleur d'images, sculpte *les trois ymaiges en rondeaux de devant le jubé* et reçoit 5 sous. L'an 1514 l'ambon était achevé ; trois ans sont employés à la construction des escaliers ; *Jehan Gualde* en taille lui-même les ornements et Simon Mauroy est choisi pour faire les *écussons et armoiries, afin de despêcher l'œuvre pour le jour de Noël* 1517.

« Gualde demeurait sur la paroisse Ste.-Madeleine ; sa femme *quête le pain bénit ;* deux de ses enfants sont inhumés dans l'église. La pierre employée pour la construction du jubé est celle de Tonnerre ; le *forctaige* d'un bloc de 26 sous 3 deniers coûte 27 sous 6 deniers. Anthoine Roy fournit la pierre.

« Les maçons interrompent quelquefois leurs travaux pour aller à la porte de St.-Jacques et à celle de *Gonceaulx*. Gualde est appelé pour faire *la fortification* des portes et murailles de la ville.

« Les verrières sont posées par *Jehan Cornuat, Jehan Soudain et Jehan Macadré*. Les registres citent celles de l'*arbre de Jessé*, de l'*invention de la croix*, de *saint Eloy* et de l'*Ecce-Homo*.

« De grands travaux sont poussés avec activité ; Jean Gualde les surveille.

« Le 27 et le 28 juin 1519, Mg^r. l'évêque bénit les autels; *pour sa peine* les paroissiens lui donnent quatre douzaines de serviettes à 70 sous la douzaine; les officiers reçoivent 60 sous.

« Le maître-autel est consacré en l'honneur de sainte Marie Madeleine, les autres autels sont ceux de saint Jean-Baptiste et de saint Christophe, de sainte Catherine, de saint Nicolas, de Notre-Dame, de sainte Barbe, de saint Claude, de saint Thibaut, de saint Thomas, martyr, de saint Antoine, de saint Jean-l'Evangéliste et de saint Michel.

« Des reliques de saint Urse sont déposées sous la pierre supérieure des autels, avec un parchemin indiquant l'année, le jour, le nom du consécrateur et celui de chaque saint ou de chaque sainte. » Monseigneur officie pontificalement et prêche sur le *mystère de la consécration*. Un an d'indulgences est accordé à ceux qui visiteront les autels le jour même de la consécration, et quarante jours seulement à ceux qui les visiteront chaque année le même jour.

« Pierre Compain, painctre, *rabille le viez saint Blaise et un saint Gengoulx*.

« Guemin Bailly peint les *ymaiges de Notre-Dame de pitié, de saint Jean, en la chapelle Notre-Dame*, 1512.

« Jean Gualde *ouvre* douze jours à ces ymaiges et ne re-

coit rien parce qu'il doit estre payé par ceux qui font mettre leurs armes aux pieds des dits ymaiges.

« Jehan Boursonnier, menuysier, fait la chaire à prêcher à six pans à doubles drapperies et reçoit 15 livres, 1521.

« Jean Guérin fait ung ymaige de cuivre représentant saint Urse tenant en sa main le reliquaire du dict saint que donna à l'eglise feu Claude de Salins et pour lequel sa veuve a laissé 20 livres, 1522.

« Jean de France reçoit 100 livres pour l'horloge, 1536.

« Nicole pose les orgues, Louis Pothier les peint et Jacques Passeret les dore, 1540.

« Le maître-autel est doré; Bonnequin, batteur d'or, reçoit 1842 livres, et Cordonnier 350 livres pour appliquer l'or, 1675.

« La clôture du cimetière est faite par Martin de Vaux, ses serviteurs sont Giles Marchant, Pierre Duprey, Jean Deschamps, Alexis Lambert, Jean de Limoges, 1525.

« Jean Colet, ymaigier, rabille l'ymaige au portail de la rue du Boys et l'ymaige de Marie au portail devers la maison des Ménissons.

« Gervais Picart racoustre la verriere du pignon du portail du costé du cimetière.

« Nicolas Cordonnier, *painctre*, est chargé de *paindre le pourtraict* de la tour; il reçoit pour son travail 60 sous.

« Nicolas Mauvoisin commence les travaux en 1535 avec ses serviteurs Nicolas Gobin, Jean Rousseau, Nicolas Pasquier.

« Nicot, peintre, fait dix tableaux au sujet du mystère et vie de sainte Marie Magdeleine, et reçoit 200 livres, 1675. Ces tableaux décoraient les piédestaux du maître-autel; on les voit aujourd'hui aux piliers de la nef et du chœur. »

J'ai sous les yeux une description archéologique de Ste.-Madeleine par un marguillier en 1718.

« Cette église, dit ce marguillier, est bâtie sur une plate-

forme; son grand portail et entrée est dans la rue qui porte le nom de la sainte.....

« Au-dessus de la porte et entrée du chœur, vis-à-vis la nef, est un jubé de la largeur du chœur artistement travaillé.... Un grand nombre de saints et de saintes sont représentés garnis chacun d'une niche et diadême au-dessus.... Par dessus, du côté de la nef, sont les images *peints et dorés* de la Vierge et de saint Jean, un ange et une boîte de sainte Madeleine, au milieu est un Christ en croix hautement élevé.....

« Au-devant du jubé, au-dessus des voûtes, est élevé un clocher d'une hauteur considérable où sont quatre cloches.

« Attenant de l'église, du côté de la rue de la Magdeleine, est aussi une grosse tour et clocher où sont trois grosses cloches. La tour est carrée.

« La dite église est ornée de plusieurs croisées de vitres où sont représentées la *Passion* de N.-S. J.-C, son crucifiement, plusieurs histoires du Nouveau et de l'Ancien Testament.

« La sacristie est enceinte et joignante à la chapelle St.-Blaise, attenant de laquelle est son entrée. Ses voûtes sont de même élévation que la dite chapelle. Elle est partagée en deux parties, la chambre où s'assemblent MM. les conseillers du bailliage et présidial de Troyes et le vestiaire où s'habillent les prêtres et où sont enfermés les ornements.

« Le chœur se ferme par trois portes; la grande porte au-dessous du jubé sont en barreaux de fer travaillés, les autres sont de bois et de sculptures.

« Attenant des fonts sont des coffres et grandes armoires de bois où sont enfermées les bannières de damas velours, l'une peinte et dorée et l'autre relevée de fleurons où sont représentés Jésus et sainte Madeleine.

« L'église est ornée de tapisseries de hautes lices où sont représentées plusieurs figures du Nouveau et de l'Ancien Testament, que l'on tend au chœur, croisée et nef,

« Dans l'enceinte des chapelles on compte six confessionnaux.

« Le dict cimetière a son entrée attenant du costé de la tour, du costé de la rue Sainte-Madeleine, où il y a une image qui est couchée en long et au-dessus de la porte il y a de belles sculptures de pierre ; en entrant à main droite sont des charniers et bâtiments de charpente à jour couverts de tuiles, où sont les ossements de ceux qui sont inhumés dans l'église et cimetière qui se trouvent lors des enterrements.

« Autels : 1°. l'autel de la communion.

« Au-dessus de l'autel de la communion est une grande croisée de vitres où est représentée la vie de saint Eloy, et à costé deux pareilles vitres, à l'une desquelles est représentée la *création d'Adam et d'Eve*, et à l'autre *l'arbre de Jessé*, de belles peintures sur verre. Aux pilliers de part et d'autre sont les ymages de Notre-Dame de pitié et saint Eloy ;

« 2°. L'autel St.-Louis où est la légende du saint sur verre ;

« 3°. St.-Blaise, après la sacristie, où se mettent les avocats ;

« 4°. St.-Joseph ;

« 5°. St.-Sébastien ;

« 6°. St.-Anthoine, à costé du jubé, à main gauche ;

« 7°. Ste.-Anne, au-dessous du jubé, à main droite ;

« 8°. St.-Luppien, dans la croisée attenant le portail, du costé du cimetière ;

« 9°. St.-Thomas, près l'autel St.-Luppien, à main droite, à costé du chœur et du cimetière ;

« 10°. Ste.-Barbe, après St.-Thomas, vis-à-vis la porte du chœur, attenant du balustre du grand-autel ;

« 11°. St.-Quirin, au bas de l'église, à main gauche en entrant, du costé du grand portail ;

« 12°. Notre-Dame, à costé de l'autel de la communion ;

« 13°. Le maître-autel est élevé selon une muraille qui va jusqu'aux croisées des vitres ; pour aller au maître-autel, il

y a cinq marches. Sur sa table est un tabernacle où repose le Saint-Sacrement. Il est construit en forme de tombeau entouré de petits pilliers ; au-dessus des balustres un petit dôme et un image ; au-dessus est représentée la résurrection de N.-S. sortant du tombeau ; à costé sont de petits anges, le tout de sculptures dorées ; au-dessus, dans le plafond, est un grand tableau où est représenté Notre-Seigneur, ses apôtres, sainte Madeleine, Marthe et d'autres. »

(*Archives de l'Aube*, registres de sainte Madeleine).

VŒU.

Qui a jeté la *légende de saint Eloy* donnée par la confrérie des orfèvres? Le XVIIIe. siècle. Ne serait-il pas convenable de faire disparaître le rétable du XVIIIe. siècle et d'élever un autel qui ne déroberait point aux regards l'histoire de saint Eloi, exécutée de nouveau par un de nos peintres-verriers? Quelques personnes murmureront, mais leurs murmures se changeront bientôt en applaudissements.

INVENTAIRE

DEVANT MESSIRE PIERRE DORÉ, PRÊTRE, CLERC EN L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE, 1695.

Au trésor de la dicte eglise

Fut trouvé ung ymaige de S. Marie Madeleine d'argent doré, ayant un chappeau en perles, à la main dextre ung petit reliquaire sur lequel y a un bouquet garny d'une perle au bout et à l'autre y a ung livre...

Ung ymaige de S. Quirin d'argent.

Ung autre ymaige de sainte Agnès d'argent posé sur ung pied de cuivre doré.

Ung ymaige de S. Urse.

Deux chandeliers d'argent.

Ung bras d'ung ymaige S. Blaise.

Deux petits reliquaires où il y a ung crucifiement avec une croix et aux deux costés deux ymaiges de Nostre-Dame et de S. Jehan.

Ung autre reliquaire de bois doré de la hauteur d'ung pied et demy de dans lequel y a plusieurs reliquaires de plusieurs saints.

Ung chef de S. Loup de *nom..?*

Ung ymaige de S. Quirin.

Une petite croix d'argent doré sur laquelle y a une autre petite croix avec neuf petites pierres aux quatre coings.

Une autre croix en cuivre sur laquelle y a ung ymaige du crucifix.

Une couppe servant à porter aux malades.

Une autre couppe d'argent doré propre à porter Dieu qui est au ciboire de la dicte église.

Deux layettes de bois dans l'une desquelles s'est trouvé ung soleil d'argent doré auquel y a ung croissant et se ouvre le dict soleil pour mettre une grande hostie pour porter en procession.

Ung petit ymaige de bois des Innocents dedans lequel y a des reliques, le dict ymaige d'environ ung pied d'haulteur.

Ung encensoir d'argent avec une nacelle d'argent.

Deux couppes d'argent doré pour communier aux bons jours.

Deux calices d'argent doré avec les pattaines en la poignée de l'une desquels y a plusieurs petits ymaiges émaillés.

Trois autres calices.....

Une grande croix d'argent doré de fin or en laquelle y a

ung crucifix et aux quatre coings les quatre évangélistes et au pied sainte Marie Magdeleine.

Trois autres croix de cuivre doré.

Quatre baguettes de balayne les bouts et millieu d'icelles ferrées d'argent.

Douze petits pots d'estain à mettre vin et eaue pour la célébration des messes.

Ung grand anceau d'argent.

Ung grant missel couvert de velours rouge cramoisy doré sur les tranches avec figures où sont les armoiries des Mesgrigny.

Ung livre en parchemin doré sur les tranches, couvert de velours noir où sont les evangiles escriptes.

Deux missels en parchemin chacun de demye année couvert en noir.....

Une chasuble, deux tuniques, une chappe, ung manipulle de velours cramoisy figure à fond d'or, garny de fleurs offrais de drap d'or figure de plusieurs ymaiges, le tout enveloppé en une nappe.

Une chasuble de drap d'or fourny de ses parements et une chappe de drap d'or manipulle et estole.

Six chappes, deux tuniques, une chasuble de damas rouge.

Trois chappes, deux tuniques, une chasuble de velours violet, — damas blanc figuré, — camelot rouge, — satin jaune.

Une chasuble de boucassin noir pour les trespassez.

Trois chappes, deux tuniques, une chasuble de velours noir.

Ung grant parement de velours noir dans lequel est l'histoire de Lazare avec les mantelets aussi de velours noir où il y a des os, des têtes de morts qui servent pour tendre et parer le grant autel quant on chante pour les trespassez.

Ung poelle de velours noir fourny d'une grande croix de satin blanc avec ung crucifiement de broderie et d'ung ymaige de saincte Marie Magdeleine. . . . . .

Ung coffre de bois dedans lequel s'est trouvé plusieurs livres, l'un contenant le service de saint Claude, ung autre le service et légende de saint Roch, ung autre la légende de saint Urse, ung autre le service et la légende de sainte Anne, ung autre le service et la légende de saint Joseph, ung autre le service et la légende de saint Quirin, ung autre le service et la légende de sainte Marie Madeleine notté.

Six missels, oraisons, psaultiers, passion nottée....

Six serviettes ouvrées grandes servant à communier les paroissiens.

Parements des autels S. Anthoine, S. Anne, S. Luppien, S. Blaise, S. Eloy, S. Sébastien, S. Quirin, S. Nicolas, S. Claude, S. Thibaut, S. Thomas, Ste. Barbe, S. Loys, Nostre-Dame, S. Joseph.

Parements des vierges et du petit Dieu aux bons jours, en velours violet, en or avec perles.. . . . . .

(Archives de l'Aube).

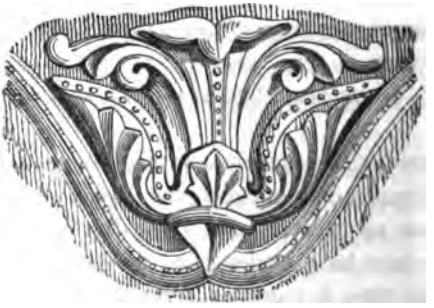

NOTE

SUR

LE BOURG ET LE CHATEAU DE VENDEUVRE

EN CHAMPAGNE;

Par M. le comte DU MANOIR,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Il est à remarquer que l'orthographe des noms d'homme et de lieux change souvent. Celui du château de Vendeuvre et de la petite ville de Champagne où il est situé en est un exemple. Tantôt *Vendeuvre*, *Vandeuvre*, *Vandœuvre*, *Vendœuvre*.

Il y a plusieurs pays de ce nom; un village près de Nancy, un autre près de Falaise, un bourg près de Poitiers, et celui de Champagne entre Troyes, Bar-sur-Aube et Brienne.

Dans une dissertation imprimée en 1812, M. le baron Pavée de Vendeuvre, propriétaire de la terre de Vendeuvre, s'est attaché à prouver que la meilleure et la plus ancienne orthographe devait être *Vendeuvre*. Il s'attache d'abord à combattre l'opinion du poète Nicolas Bourbon, lequel vivait sous François Ier., et qui, né dans ce bourg, se donnait le nom de *Vandoperanus*. Fils d'un maître de forge, il avait

fait un poème intitulé *Ferraria*, dans lequel il disait : « *Vandœuvre, dont la forge emprunte le nom, est situé sur la rivière de Barse, et environné de verdure, non loin d'une tour que les Vandales construisirent autrefois, ainsi que l'attestent les monumens et l'histoire;* de là la *dénomination de Vandœuvre.* » *Vandalorum opus, Vandopera.*

L'auteur de la dissertation dit avec raison que Nicolas Bourbon ne cite ni les monuments ni aucun fait. Il cherche donc à détruire l'opinion du poète, et ce que celui-ci avance assez légèrement. Il prouve, avec évidence, que les Vandales n'ont rien construit dans les Gaules, mais qu'ils ont beaucoup détruit. Pour arriver à son but, il suit pas à pas ces hordes de sauvages, descendant du Nord comme un torrent dévastateur, pillant, saccageant tout sur leur passage, et ne laissant après eux que ruine et misère. Leur nom est presque toute leur histoire : il vient du mot gothique *Vandalen* qui signifiait *errer.*

Lors de leur première apparition dans les Gaules, les légions romaines ne leur laissèrent pas le temps de faire aucun établissement. Ils reparurent plusieurs fois, mais toujours pour piller et détruire. En 406, les Vandales, aidés des Alains et des Suèves, pénétrèrent dans la Gaule et y commirent tant de meurtres et d'atrocités que la nouvelle en fit frémir les autres barbares; et l'histoire, en parlant de ce peuple féroce, ce qui les caractérise en deux mots, dit : — les Vandales faisaient leurs courses et leurs ravages sans fixer leur demeure en aucun lieu. Repoussés par les Romains et les Francs, ils traversèrent la Gaule, franchirent les Pyrénées et inondèrent les Espagnes, où ils s'établirent pendant quelque temps. — Quelques auteurs pensent qu'ils donnèrent leur nom à *l'Andalousie* par leur propre dénomination de *Vandalous.* Ils y établissent leur domination pendant dix-huit ans, et, vaincus, ils se jettent dans des

barques, mettent à feu et à sang Majorque et Minorque, reviennent en Espagne où leur roi *Gondéric* tombe mort en pillant les églises. *Genséric* lui succède. Celui-ci passe en Afrique, commet les plus grandes atrocités, persécute les catholiques et finit par établir un empire de quelque durée. Plusieurs rois, ses successeurs, suivent ses traces de pillage et de cruauté, et enfin le dernier roi, *Gélimer*, est vaincu, en 532, par Bélisaire, qui anéantit toute cette race. Les Maures et les Sarrasins exterminèrent ceux qui avaient échappé au grand capitaine romain.

Faudra-t-il croire encore que les Vandales, destructeurs des églises en Espagne, démolisseurs de forteresses en Afrique, aient pu bâtir des châteaux en Champagne. Il ne reste plus de doute. Le poète Bourbon est aussi vaincu, et il est évident que, dans son poème de *Ferraria*, il forgeait de sa propre autorité les mots *Vandoperanus*, *Vand-opera*, *Vand-œuvre*. Tout prouve au contraire que jamais les Vandales n'ont pu faire des constructions et des établissements durables dans les Gaules et principalement en Champagne.

Comment croire, en effet, que les Vandales construisaient un bourg, une forteresse, un château, une tour, une chapelle. — Une chapelle bâtie par les Vandales, c'est peu croyable. — Cette chapelle, du même style que les premières constructions du château, existait encore il y a peu d'années; elle était liée à cette grande tour, dont les derniers débris n'ont disparu qu'en 1750. Près d'elle se trouvaient aussi deux autres tours demi-circulaires, qui n'ont été abattues qu'en 1794, et par les seuls Vandales qui aient jamais séjourné en Champagne.

Une autre version est celle du savant Huet, évêque d'Avranches, lequel, en parlant des lettres de Jacques Paumier, seigneur de Grantemesnil, dit *qu'elles étaient écrites de* VANDŒUVRE, *qui est le nom d'une paroisse près de Falaise,*

et aussi d'un bourg de la province de Champagne, VANDOPERA, VANDOEUVRE, *et que ce mot est composé du terme barbare* VAND, *et du français* ŒUVRE. Ce mot, ajoute Huet, est purement anglais, c'est une seigneurie d'Angleterre et doit s'écrire ainsi WENDOVER.

Si ce nom peut être appliqué au *Vendeuvre* de Normandie, il ne peut l'être, malgré l'opinion d'Huet, pour le *Vendeuvre* de Champagne. Il est facile de prouver que les Anglais n'ont jamais fait d'établissement en Champagne, et qu'aucun nom champenois ne peut avoir une racine anglaise.

Le comté de Champagne était un des six grands fiefs de la France, depuis 938 jusqu'en 1304. Pendant ce temps, les Anglais possédaient la Normandie, la Guienne, le Poitou; là était le théâtre des guerres sanglantes, et si la Champagne n'a jamais eu la gloire de les combattre sur son propre terrain, jamais aussi son territoire n'a pu avoir à subir des noms anglais. S'il est vrai que les peuples les plus heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire, il faut dire que, pendant ces siècles de guerre et de gloire, la Champagne n'a pris aucune part à ces événements.

On peut donc, avec certitude, écarter pour ce bourg de Champagne les étymologies vandales ou anglaises.

La première preuve positive que l'on peut produire se rapporte à un temps où les Vandales n'existaient plus et où les Anglais n'existaient pas encore, c'est un diplôme du roi Clotaire III, daté de l'an 664, par lequel ce roi confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze. Parmi les domaines donnés ou restitués par ce diplôme se trouve *Vendeuvre* (Vendovera). Les biens voisins de Vendeuvre s'y trouvent aussi, Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. Vendovera faisait partie alors des biens du monastère de Fontaine-Bèze. Celui-ci, en 878, dans un concile tenu à Troyes, fut donné au monastère de Poultière, pour être en-

suite réuni, en 1150, sous Louis VII, aux dépendances de Cluny. En effet, le prieuré de St.-Pierre de Vendeuvre a été possédé par l'abbaye de Cluny jusqu'en 1790. On peut remarquer ici, sans en tirer aucune induction systématique, combien l'institution monacale était conservatrice par sa nature. Quelle est la famille en France qui ait gardé le même héritage pendant plus de six siècles? Cette transmission paisible des propriétés terriennes, cette espèce de stagnation des immeubles, est-elle un bien, est-elle un mal? C'est une de ces questions longuement débattues, jamais épuisées, que les révolutions tranchent sans les décider.

Il serait assez difficile de déterminer à quelle portion de la France appartenait ce bourg de Vendeuvre, avant la formation du grand fief-comté de Champagne. Jean Mabillon s'exprime ainsi à ce sujet : *La mouvance royale de Vendeuvre était située vers Langres. En* 865, *Engeltrude, femme de Boson, qui s'était enfuie avec son amant, d'abord dans le royaume de Lothaire, fut reçue ensuite à Vendeuvre, sous la protection de Charles-le-Chauve, roi de France et de Bourgogne. Je pense que Vendeuvre était placé sur les confins de l'un et de l'autre, de manière cependant qu'il était dans les limites de la Bourgogne.* Bèze, Poultière et Cluny, qui ont possédé le domaine de Vendeuvre, étaient trois monastères situés en Bourgogne.

En 878, Louis II succède à Charles-le-Chauve; il est sacré dans un concile tenu à Troyes. Pendant ce concile, la ville de Vendeuvre fut l'objet d'une contestation entre les évêques de Troyes et de Langres. Elle fut réglée en faveur de Langres, et Vendeuvre a en effet appartenu à ce diocèse jusqu'en 1790.

Vendeuvre, sur les limites de la Bourgogne en 865, était alors dans la mouvance royale; il tomba depuis dans la mouvance des comtes de Champagne. Les premières traces de

celui-ci remontent à 930. A cette époque, Herbert, comte de Vermandois, descendant de Charlemagne, était tout-puissant en Champagne; il fut la première tige des comtes de Champagne. Son fils, Robert, lui succède en 958. Après lui vient son frère, Herbert II, qui reçut de Lothaire la qualité de comte palatin. En 1019, la Champagne passe aux mains de la maison de Blois. Eudes de Blois devient comte de Champagne. Plusieurs comtes se succèdent sous les noms d'Étienne, Hugues, Thibault, et, en 1125, les deux comtés de Blois et de Champagne furent réunis sur la tête de Thibault IV.

En 1121 (archives du château de Vendeuvre), Roulin et Hédouin de Vendeuvre frères, à la prière de Hugues, comte de Troyes, donnent aux moines tout ce qu'ils ont au-dessus du ruisseau du Thiélou, vers l'abbaye de Montiéramey, et le pâturage dans toutes les forêts de l'autre côté dudit ruisseau, jusqu'au *château de Vendeuvre*. Et l'abbé Gautier a donné auxdits Roulin et Hédouin deux bons chevaux; et à leurs femmes quatre livres, avec une vache et un gobelet neuf, de peur qu'ils ne disent que c'était par force et par crainte que le comte de Troyes leur avait fait faire les concessions ci-dessus.

Il est certain qu'à cette époque, 1121, Vendeuvre était dans la dépendance féodale du comté de Troyes, et qu'il existait alors un château de Vendeuvre. Rien n'indique que depuis cette époque un nouveau château ait été construit, et celui dont il est parlé dans l'acte de 1121, est très-probablement le même que celui représenté dans le dessin de 1614. Le château actuel conserve encore des traces de cette ancienne forteresse, et l'on peut faire remonter son origine au XIe. ou XIIe. siècles.

En 1121, on écrit Vendeuvre comme en 664, et non pas Vandœuvre; et dans les vieilles archives on trouve toujours Vendeuvre.

Dans plusieurs de ces pièces on trouve aussi la ratification ou l'influence des comtes de Champagne.

En 1200, des lettres de Blanche, comtesse palatine de Champagne, confirment une donation faite aux religieux de More, par Simon de Clermont, et sa femme, seigneur et dame de Vendeuvre.

En 1255, la vente d'une forêt faite aux Templiers est ratifiée par Marguerite, reine de Navarre, Champagne et Brie; cette forêt existe encore et s'appelle *le Temple* et *l'Orient.*

En 1271, sous la protection d'Henri, comte de Champagne et roi de Navare, Guillaume, dame de Durnay et de *Vendeuvre*, et Gérard, son fils, seigneur dudit *Vendeuvre*, affranchirent leurs hommes et femmes de *Vendeuvre*, à charge, entr'autres, de la corvée pour l'œuvre du château, une fois la semaine.

En 1328, le comté de Champagne était alors réuni à la couronne de France. Philippe de Valois, se préparant à la guerre de Flandre, se rend à St.-Denis; il communie des mains de l'abbé, reçoit l'oriflamme qu'il confie à l'instant même à Mile de Noyers, seigneur de Vendeuvre, bouteiller de France; celui-ci prête serment et jure de mourir plutôt que de délaisser son drapeau. Mile de Noyers fut fidèle à son serment. Il dégagea le roi qui avait été surpris, et contribua par sa valeur à la défaite des rebelles et à la gloire de l'oriflamme.

Les tombes sont aussi des monuments écrits. Toutes celles dont la date précède 1550, portent *Vendeuvre.* Depuis, sur quelques-unes, se trouve Vandœuvre, probablement à cause de l'orthographe forgée par Nicolas Bourbon. Sur l'une d'elles cependant, datée de 1599, on voit, en lettres gothiques : Vendeuvre. C'est la tombe d'une femme avec cette épitaphe naïve et touchante : Qui bien aime tard oublie.

En 1614, Henri de Luxembourg, seigneur de Vendeuvre, fit décorer une des chambres du château, et, parmi plusieurs

peintures sur bois, fit placer celle de l'ancienne forteresse, dont la copie est représentée ici. Il écrivait Vendevvre, mais

CHATEAU DE VENDEUVRE.

évidemment le v remplaçait l'u à cette époque. Henri de

Luxembourg fit encore de grands changements, et c'est à lui probablement qu'on doit le magnifique escalier, digne d'un palais, qui décore l'intérieur du château actuel et les superbes voûtes qui soutiennent une partie de cet édifice et d'où s'échappent avec abondance les eaux de la Barse, dont les sources se trouvent sous le château même, et qui va se jeter dans la Seine, près de Troyes, après avoir alimenté plusieurs usines importantes.

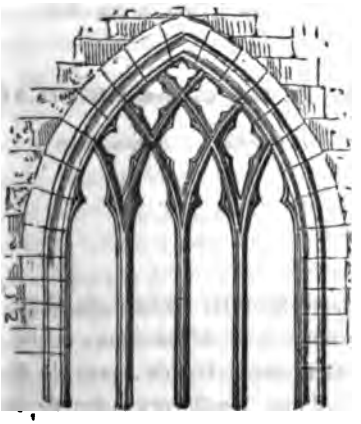

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. MARIE-LOUIS-STANISLAS

GAILLARD DE SAINT-GERMAIN,

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES ET DE L'ASSOCIATION NORMANDE;

Par M. Raymond BORDEAUX,

Inspecteur de la Société française.

M. Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, naquit au château du Mailly, à St.-Germain-la-Poterie, près de Beauvais, le 23 février 1816, d'une famille originaire de St.-Malo, fixée dans la Picardie depuis un petit nombre de générations. Avant d'être seigneurs du fief de St.-Germain, dans le Beauvaisis, ses ancêtres avaient occupé à Rouen de hautes charges de finances. Nicolas Gaillard, son bisaïeul, était receveur-général des fermes dans cette capitale de la Normandie, où Jacques Gaillard, son arrière-grand-oncle, chanoine de l'église métropolitaine, paraît s'être livré à la passion des livres; car on trouve encore dispersés dans diverses bibliothèques des volumes qui portent sa marque, où ces mots : *Ex bibliotheca*

D. D. Jacobi Gaillard, canonici Rothomagensis, sont gravés au-dessous de son écusson, *d'or au chevron d'azur, chargé de cinq besants d'argent et accompagné de trois arbres de sinople deux et un.*

M. de Saint-Germain, père de celui dont nous écrivons la vie, et qui comptait au nombre des notabilités du Beauvaisis par sa capacité et la considération dont il jouissait, n'était point homme à abandonner aux hasards des opinions courantes et aux entreprises du jour l'éducation de sa famille. Son fils Stanislas, qui était son cinquième enfant, n'avait point reçu en naissant, sous le rapport de la vigueur du tempérament, une part égale à celle de ses aînés. Mais, nous dit un de ses biographes que nous citerons souvent, « heureusement dédommagé en intelligence de la faiblesse de sa constitution physique, M. Stanislas de Saint-Germain, dès sa première jeunesse, avait montré de rares dispositions pour l'étude, un vif sentiment du beau dans les arts, et une aptitude très-prononcée pour toutes les études fortes et sérieuses (1). » Il avait le bonheur d'avoir pour mère une femme d'un esprit vif et cultivé, qui se chargea de lui donner les premières leçons. Cependant l'âge vint où les réflexions ingénieuses de sa mère, réflexions dont la justesse et la forme charmante laissèrent dans son esprit un ineffaçable souvenir, devaient faire place à l'éducation virile.

L'instruction officielle inspirait certaines défiances, et, quoique l'Université eût alors un évêque à sa tête, ce corps enseignant n'en était pas moins soupçonné de propager des idées hostiles aux antiques croyances de la nation, et, de ruiner sourdement dans l'esprit des élèves les doctrines du foyer paternel. M. de Saint-Germain père, qui se tenait tou-

(1) Notice biographique sur M. Stanislas de Saint-Germain, lue à la Société académique de l'Oise, par M. le président Danjou, p. 4.

jours au courant des choses, mais qui n'était pas de caractère à céder au torrent, n'accepta point pour les siens un enseignement suspecté de tendances anti-religieuses. Quelques colléges indépendants étaient encore tolérés; M. de Saint-Germain confia l'éducation de son fils à une société dont plusieurs élèves ont compté depuis parmi nos grands écrivains, et le jeune Stanislas fut reçu au collége de Saint-Acheul, le 7 juin 1825. Il n'y devait rester que trois années, jusqu'aux ordonnances qui, cédant aux bruyantes manifestations de l'opposition du temps, fermèrent en France les colléges des Jésuites. Après la révolution de Juillet, il continua successivement ses études dans les établissements ecclésiastiques de St.-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et de St.-Germer, près de Beauvais, où commencèrent ses études musicales, et où sa vocation archéologique se déclara sous l'influence d'un ouvrage alors tout récent et qui faisait grande sensation, le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont.—Entré à St.-Germer en 1835, il avait gardé un vif souvenir du séjour qu'il y fit, et, dans les derniers temps de sa vie, il voulut revoir la basilique grandiose de l'ancienne abbaye. C'est à l'occasion de cette visite qu'il écrivit une relation dont nous parlerons plus tard, et où il raconte lui-même l'enthousiasme avec lequel il étudiait le moyen-âge (1). Déjà le futur antiquaire comparait les monuments du voisinage avec la remarquable église qu'il avait sous les yeux; il calquait les pavés émaillés, et estampait les précieuses pierres tombales de St.-Germer. Le violon, puis l'orgue, devinrent successivement l'objet de son application passionnée, et, lorsqu'après avoir

(1) Séances de la Société française pour la conservation des monuments, pendant l'année 1851, p. 368.

terminé ses études classiques, il alla habiter Paris, la musique l'absorba tout entier (1).

De retour à Beauvais, il mit à profit les connaissances qu'il avait acquises, et s'appliqua à les augmenter. Violoniste distingué, il ne se contenta point d'un talent d'instrumentiste qui le faisait rechercher dans la société, il entra dans la voie plus sérieuse de la composition musicale, en même temps qu'il prenait une part très-considérable à la fondation de la Société académique de l'Oise, dont les premiers travaux durent un vif éclat à sa brillante coopération (2). Cette nouvelle Société était, au reste, le développement d'un Comité archéologique que M. de Saint-Germain avait puissamment contribué à organiser; car, écrit l'un de ses biographes : « Lorsque le président de la Croix-Vaubois conçut l'idée de fonder à Beauvais le comité local d'archéologie, le nom de M. de Saint-Germain fut un des premiers qu'il inscrivit sur la liste des fondateurs de cette réunion, et, dès la première assemblée du Comité, M. de Saint-Germain en fut nommé secrétaire à l'unanimité (3) ».

Loin de borner sa mission de secrétaire à l'accomplissement de quelques fonctions administratives, il se montra un collaborateur actif, en faisant aux réunions des lectures où il pourchassait de sa verve caustique le vandalisme et le mauvais goût. On lui doit aussi les premiers essais du musée d'Antiquités de Beauvais, aujourd'hui très-important, mais qui n'existerait peut-être pas, si ses collections naissantes n'avaient trouvé un asile dans la propre demeure de son intrépide organisateur, jusqu'au moment où l'obtention d'un local lui

(1) Notice sur M. Stanislas de Saint-Germain, par M. Victor Magnien, président de l'Athénée de Beauvais, p. 12 et 13.

(2) Notice de M. de Saint-Germain, par M. Danjou.

(3) *Ibidem.*

donna le caractère définitif d'un établissement officiel et public.

Tels furent les premiers services rendus par M. de Saint-Germain à la ville près de laquelle il était né, ville qu'il aima toujours, et dont il parlait avec un vif plaisir. Mais ce n'étaient que les débuts d'un jeune homme d'avenir, et nous arrivons au temps où il allait généraliser les espérances que sa studieuse jeunesse avait fait naître. Avant d'entrer plus avant dans la carrière de la vie, il songea à utiliser les loisirs et la liberté qui sont le fugitif apanage de cette courte partie de l'existence, et que remplacent si vite les tracas de l'âge mûr. Musicien et antiquaire, il voulut voir l'Italie, et voyagea dans ce pays de merveilles artistiques, depuis le mois de février jusqu'à celui de juillet 1841, où les chaleurs de l'été mirent fin à ses explorations. Peut-être m'accusera-t-on de relever ici une circonstance vulgaire, puisque, de nos jours, rien n'est devenu plus banal qu'une saison passée à Rome, Naples ou Florence, et qu'un pareil voyage est l'épisode obligé de la vie désœuvrée de tant de gens sans valeur. Mais si les touristes ignorants et frivoles couvrent les grandes routes, les voyageurs intelligents et observateurs devront long-temps être comptés. M. de Saint-Germain mit à profit son voyage, et, tandis que les connaissances solides qu'il possédait déjà lui servaient de préparation pour bien voir les choses, son esprit s'enrichissait de plus en plus. D'ailleurs, il y a douze ans, pour les amateurs éclairés, l'Italie se montrait sous un nouveau jour; les chercheurs intelligents ne s'arrêtaient plus seulement devant les édifices de Rome antique ou les tableaux des XVIe. et XVIIe. siècles; ils poussaient leurs regards au-delà des objets montrés par les *ciceroni* et admirés exclusivement jusque-là, sur la foi des contempteurs du moyen-âge.

L'étude de l'art byzantin et gothique, si heureusement poursuivie en France, commençait à gagner l'Italie. M. de

Saint-Germain avait trop d'initiative dans l'esprit pour ne pas marcher l'un des premiers dans cette voie nouvelle, et c'est le livre de M. Rio (1) à la main qu'il parcourut les musées et les églises, cherchant de préférence les peintures naïves ou vraiment inspirées des précurseurs de la Renaissance. — Comme tous ceux qui, en voyageant, veulent garder un exact et fidèle souvenir de ce qu'ils ont vu, M. de Saint-Germain tenait un journal de ses pérégrinations et mettait ainsi en sûreté sa nouvelle provision de savoir. — C'est un grand charme pour un archéologue de connaître le dessin, car les dessinateurs peuvent emporter dans leur calepin l'ineffaçable et vivante impression des choses qu'ils ont remarquées. — Mais, lorsqu'on parcourt une grande étendue de pays, on est accablé sous la multitude des objets qui partagent votre intérêt, et il faut bien se contenter d'une observation rapide; si l'on veut voir quelque chose à fond, on est forcé de se renfermer dans une spécialité. M. de Saint-Germain trouva un filon à exploiter, et, quoiqu'il ne dessinât pas, il remplissait cependant utilement son album. — Musicien, il y fixait ses chants populaires, ces airs caractéristiques, ces rhythmes inconnus, jusqu'à ces cris des rues qui frappent vivement lorsqu'on les entend pour la première fois, et dont la lointaine réminiscence fait plus tard partie de la physionomie d'une contrée étrangère, lorsqu'on y est reporté par l'imagination. Ces croquis musicaux, soigneusement notés, remplissent dans ses papiers un carnet intitulé : *Souvenirs de voyage en Italie.*

Ses études musicales étaient complètes, et, naturellement doué d'une grande aptitude pour l'harmonie, il se livra dès-lors avec ardeur à la composition. Parmi les morceaux qu'il n'a pas fait graver, deux paraissent dater de son retour;

(1) De la poésie chrétienne dans son principe, dans sa matière et dans ses formes. — Livre qui fait époque.

ce sont : *I Vaganti*, *Souvenir d'Italie*, quadrille caractéristique ; et les *Roses de Florence*, quadrille à orchestre. Citons aussi *Venise*, duo de violons, et *Bamboche*, quadrille pour deux violons, daté d'Aymargues (Gard), 1841 (1). Il publia, vers cette époque, le *Retour dans la patrie*, romance sur les paroles de Béranger, et le *Tombeau d'une mère*, harmonie sur celles de Lamartine. A partir de ce moment, il a considérablement écrit. — Cependant, le 10 mai 1842, il épousa Mlle. Euphémie de Vitermont, dernier rejeton de la très-ancienne famille normande des Dubosc. A cette occasion, il composa un nouveau quadrille à quatre parties, auquel il donna le titre d'*Euphémie*. La *Fleur d'hiver*, autre quadrille à quatre parties, également inédit, date probablement du même temps, ainsi que deux valses pour piano et violon : la *Fugitive* et *Madeleine* (2). *Alberte*, valse pour piano, et *Antoinette*, quadrille très-brillant pour piano, violon, flûte, cornet à piston et basse, ont été écrits en juillet 1842. Désormais le nombre de ses compositions s'accroît sans relâche, et nous ne pouvons les énumérer toutes. — Une valse et un galop à grand orchestre, et sept airs variés pour le violon, dont plusieurs ont été gravés, témoignent de sa laborieuse activité.

Cependant il ne délaissait pas l'archéologie, et il amassait des matériaux pour les écrits qu'il a publiés sur ce sujet. — Au commencement de l'année 1843, il fit paraître une *Notice historique et descriptive sur l'église St.-Etienne de Beauvais*. Cette ancienne collégiale est un monument important, qui

(1) En 1839, il avait composé à Aymargues, chez sa sœur, un quadrille plein d'éclat, intitulé *les Nimoises*.

(2) La *Fugitive* et *Madeleine* ont été publiées à Paris chez Richaud, éditeur de musique, chez lequel parurent ultérieurement d'autres compositions de M. de Saint-Germain.

renferme des vitraux du XVIe. siècle, dus aux célèbres peintres verriers Angrand Leprince et Jehan Le Pot. La monographie de M. de Saint-Germain remplit environ 100 pages in-8°. Les vitraux, les pierres tombales, et de curieuses peintures sur bois, remises en lumière par les soins du Comité archéologique dont il faisait partie (1), y sont décrits d'une manière développée et intéressante. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas exploré plus à fond le contenu d'une vingtaine de registres de la Fabrique, remontant au XVIe. siècle, et dont lui-même constate l'existence. Bien qu'il les déclare sans intérêt, il nous semble que ces comptes doivent contenir plus d'un renseignement sur les artistes qui, à l'époque de la Renaissance, travaillèrent au monument qu'il a si soigneusement fait connaître.

M. de Saint-Germain était déjà membre de la Société des antiquaires de Picardie et de l'Athénée du Beauvaisis; la Société française pour la conservation des monuments voulut se l'affilier, lorsqu'elle se réunit à Beauvais, les 29 et 30 avril 1844. Il fit à ces séances des communications intéressantes, et publia dans le *Bulletin monumental*, dont il fut plus tard l'un des collaborateurs assidus, un extrait d'un curieux inventaire des reliques et ornements de l'église cathédrale de Beauvais, en 1472 (2). — L'année suivante, la Société française pour la conservation des monuments le nomma inspecteur des édifices historiques du département de l'Eure, en remplacement de M. Antoine Passy. M. de Saint-Germain avait, en effet, quitté sa chère ville de Beauvais et s'était fixé à Evreux, pour se rapprocher de la mère de sa femme, madame la comtesse de Vitermont.

(1) La Notice de M. Danjou attribue la meilleure part de cette découverte à M. de Saint-Germain lui-même.

(2) Bulletin monumental, t. X, p. 343.

C'était une excellente acquisition pour Evreux. Malheureusement, une affection nerveuse, dont les premiers symptômes s'étaient déclarés dès 1841, devait paralyser ses efforts et ralentir ses travaux. A Beauvais même, il éprouvait déjà de la difficulté à écrire, et, forcé qu'il était, par l'affaiblissement de son bras, de renoncer au violon, l'orgue devint son seul instrument en même temps que sa consolation. Il fut bientôt en relation avec les musiciens de la ville, qui ont conservé le souvenir des concerts où il les réunissait, et on l'entendit souvent, soit sur l'orgue principal, soit sur l'orgue d'accompagnement de la cathédrale. — La musique religieuse était, par son caractère plus élevé, l'objet de sa prédilection; il termina à Evreux, en 1845, la composition d'une messe en quatuor, avec accompagnement d'orgue, qu'il avait commencée à Beauvais en 1842. Cette œuvre capitale a été exécutée à diverses reprises dans les cathédrales de Beauvais et d'Evreux. — Il existe encore de lui une autre messe en musique à trois voix.

En septembre 1845, il organisa à Evreux, sur la demande de M. de Caumont, une réunion archéologique dont il présida plusieurs séances. Ses communications ont été recueillies dans le procès-verbal qui en a été publié successivement dans le Bulletin monumental et dans le Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, bien qu'il n'ait jamais fait partie de cette dernière société (1).

A la même époque, sur la désignation des membres de l'ancien Comité des Arts et Monuments près le ministère de l'instruction publique, le ministre le nomma correspondant du ministère. Il trouva dans ces fonctions une nouvelle occasion de se rendre utile, et transmit franchement sur des res-

(1) Bulletin monumental, t. XI, p. 641; — Recueil de la Société de l'Eure, année 1845-1846, p. 130.

taurations qui lui paraissaient peu conformes aux principes émis par le Comité, des notes qui firent de l'effet. Cependant lors d'une récente réorganisation, son nom eut le sort de plusieurs noms illustres dans la science archéologique ; il fut retranché de la liste des correspondants.

Habitant désormais la Normandie, son concours fut naturellement réclamé par l'Association normande, qui l'inscrivit au nombre de ses membres. L'Annuaire de l'association pour 1848 contient un article de lui (1).

Dans l'année 1846, il fournit son contingent à la Société des antiquaires de Picardie, dont il était resté membre non résidant, en publiant dans le tome VIII des Mémoires de cette Société un travail assez étendu, intitulé : *Pélerinage archéologique en Beauvaisis.* La même année, il mettait au jour, dans le *Bulletin monumental*, les deux premières parties du plus hardi de ses ouvrages. Lui qui venait de terminer la composition d'une messe en musique, il déclarait, au nom du plain-chant, la guerre à la musique religieuse de nos jours. Ses lettres sur l'*archéologie musicale et le chant catholique* firent bondir les musiciens qui, en fait de musique d'église, s'imaginent faire acte de bon goût en préférant au chant liturgique les accords valsants et les *Domine salvum* en style contredanse aujourd'hui à la mode, et jouent en manière d'Offertoire un air de *Lucie* ou de *Fra-Diavolo.* Les *dilettanti* de certaines Sociétés philharmoniques se sentirent blessés au cœur en lisant les critiques mordantes dont notre auteur poursuivait les bouts d'opéra exécutés aux jours de fêtes pour la suprême édification des spectateurs. Heureusement pour eux, les *artistes* qui cumulent, dans une infinité de petites villes, les fonctions assez incompatibles de chef d'or-

(1) Sur M. de Langle, ancien maire d'Evreux (Annuaire normand pour 1848, p. 589.)

chestre au théâtre et de maître de chapelle à l'église, ne sont guères au courant du mouvement scientifique : ils purent ainsi échapper à la douleur de se voir dépeints au vif dans les pages agressives du nouveau réformateur. Le point de départ de M. de Saint-Germain était celui-ci : Une phase nouvelle s'accomplit en archéologie; de l'architecture proprement dite, des monuments écrits, peints, gravés ou sculptés, la science étend désormais ses investigations et ses vues régénératrices au chant liturgique. Comme les autres branches de l'art chrétien, la musique d'église a été en butte au vandalisme. Mais le vandalisme doit être poursuivi à outrance sur ce terrain comme sur les autres (1). Partant de là, M. de Saint-Germain combat le zèle malentendu de certains ecclésiastiques, qui croient avoir vraiment fait merveille en substituant aux vieux chants d'église des cavatines et des romances, en faisant *perfectionner* par les facteurs en vogue, les orgues majestueuses des siècles passés, en abandonnant, comme un *libretto* de vaudevilliste, les paroles de la liturgie à des musiciens qui, ignorant le latin, violent les règles prosodiques et commettent des contre-sens à cœur-joie. Il compare justement ces « balivernes musicales » (j'emprunte ces expressions) aux moulures en carton-pâte, aux grilles en fer creux, aux colonnes en mastic, aux colifichets éphémères que certains architectes introduisent dans les églises au nom du progrès moderne. — Il assimile, en un mot, la musique et l'architecture contemporaines, et identifie contre elles la cause du plain-chant et de l'architecture gothique. — Il démontre que le clergé lui-même ne sait plus le plain-chant, parce que, dans les séminaires, on partage à tort son étude avec celle de la musique dramatique, et que les élèves de solfège s'imaginent ensuite que la connaissance superficielle qu'ils ont de la

(1) Bulletin monumental, t. XII, p. 229.

tonalité et du rhythme modernes, les dispense de connaître les principes tout différents du chant liturgique : prétention semblable à celle que mettaient en avant les architectes d'il y a vingt-cinq ans, qui s'imaginaient que l'étude des ordres grecs et romains leur suffisait pour comprendre l'architecture du moyen-âge.

Cette doctrine a aujourd'hui conquis beaucoup de terrain ; mais, il y a huit ans, c'était encore une nouveauté que les gens hardis osaient seuls accepter. Si d'autres écrivains ont exploré plus à fond le sujet qu'il avait effleuré, il n'en aura pas moins eu le mérite d'avoir marché l'un des premiers dans la voie de réformes et d'investigations historiques, suivie avec succès par MM. Danjou, Théodore Nisard, Bottée de Toulmon, Félix Clément, Jouve, Vincent de Coussemaker, de Roisin, Regnier, Joseph d'Ortigue, etc. — Mais tous les musiciens se fussent-ils déclarés contre lui, il eût toujours eu en faveur de sa cause le sentiment de la convenance, cette loi suprême et immortelle de l'art, contre laquelle ne peuvent prévaloir les systèmes viagers et les engoûments du moment. Il n'est pas besoin d'être livré à la pratique de la musique pour sentir cet élément essentiel du vrai, du beau et du bien. Il y a quelques semaines à peine, l'un des esprits les plus élevés de notre siècle, Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, inscrivait parmi ses volontés dernières l'énergique protestation que voici : « Je défends expressément toute ostentation à mes « funérailles.... Je défends surtout, dans la célébration de « mes obsèques, cette musique profane et voluptueuse qui « a changé nos temples en théâtres. »

L'opinion de M. de Saint-Germain est d'autant plus grave en cette matière que, familiarisé avec les travaux antérieurs de Choron, de Fétis, de Perne, etc., il n'avait point négligé pour cela la musique moderne, ainsi que l'attestent les nombreux morceaux de sa composition que nous avons déjà énu-

mérés. Tout en protestant contre le dédain regrettable où tombait le plain-chant, tout en rappelant les gens de goût à l'étude et à la restauration des chefs-d'œuvre du moyen-âge, il admirait également les compositions des maîtres de notre temps, comme musique de chambre, de concert et de théâtre. En même temps qu'il repoussait la prétention de soumettre à la tonalité et à la mesure moderne les chants antiques des antiphonaires, il écrivait de temps en temps des morceaux de fantaisie. L'*Ebroïcienne*, valse pour piano, de sa composition, a été gravée à peu près à cette époque. Il est vrai que, depuis, il s'adonna de plus en plus à la musique sérieuse et travaillée, où il réussissait mieux que dans la musique légère, pour laquelle il était moins bien organisé. Sa supériorité se manifestait surtout dans les compositions à plusieurs parties, et dans la musique d'église. Habile contrapuntiste, il a considérablement travaillé pour la cathédrale d'Evreux, à partir de 1846. Le maître de chapelle de cette église possède de lui deux *Kyrie*, divers motets, plusieurs messes, hymnes et proses de la liturgie d'Evreux, arrangées en contre-point. Nous avons déjà dit que sa messe la plus importante fut exécutée plusieurs fois dans cette église; elle est d'une facture élevée et solennelle. N'oublions pas non plus une série de faux-bourdons dans les huit tons des Psaumes, ni surtout un *Quàm dilecta*, solo de contr'alto, avec accompagnement d'orgue expressif, qui a été gravé. Les hommes spéciaux reprochent cependant à l'auteur d'avoir parfois trop modulé les accords, défaut qui, dans l'exécution, rend l'attaque difficile pour les voix et affaiblit la sonorité.

Malheureusement sa santé, de plus en plus délicate, commandait des ménagements, et la marche lui devenait souvent pénible. Quoique retenu fréquemment dans son cabinet par une affection qui s'aggravait peu à peu sans lui faire ressentir ni crises, ni douleurs, ni suspendre les forces de son intelli-

gence, M. de Saint-Germain résolut de fonder à Evreux une conférence de la Société de St.-Vincent-de-Paul. Son zèle pieux et son esprit organisateur triomphèrent heureusement des difficultés locales, et la première réunion de cette utile association eut lieu le 8 janvier 1847. La conférence de Bernay, établie le 15 février 1841, avait été jusqu'alors la seule qui existât dans le département.

Ses études archéologiques étaient à peine ralenties. En juillet 1848, il présida, à Bernay, une assemblée de la Société française pour la conservation des monuments (1). Il avait entrepris un travail de longue haleine, la description des superbes vitraux de l'église Sainte-Foi de Conches, à quatre lieues d'Evreux. — L'achèvement de cette monographie a malheureusement été arrêté par sa mort; mais un certain nombre de chapitres a reçu la dernière main de l'auteur, et pourra être publié. — Le 7 avril 1849, il fut élu membre de l'Institut des provinces, et assista régulièrement, en cette qualité, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'assemble chaque hiver à Paris, sous la direction de cette Compagnie. Le compte-rendu de la session de 1851 contient un Mémoire de lui sur diverses questions musicales et contre l'envahissement du piano, qui tend à faire délaisser les autres instruments. Ce Mémoire a pour titre : « Un mot sur la direction que les Société savantes pourraient imprimer aux études musicales contemporaines (2). » Il fournit au programme du Congrès de 1852 une série de questions relatives à la réforme du chant liturgique, questions dont on retrouve la discussion dans les comptes-rendus (3).

(1) Voyez le Procès-verbal de cette réunion dans le *Bulletin monumental*, t. XIV, p. 621.

(2) Compte-rendu du Congrès des académies, tenu en février 1851, dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces* pour 1852, p. 303.

(3) Annuaire de l'Institut des provinces pour 1853, p. 96, 101 et suiv.

extraordinaire, et une violente inflammation de poitrine se déclara. Mortellement atteint, la force et la sérénité de son esprit semblaient augmenter; dans les alternatives de soulagement, il se faisait encore lire ses journaux scientifiques, et parlait de l'avenir avec espérance. Mais, malgré les soins que lui prodiguait Mme. de Saint-Germain, il fut bientôt saisi par les violents et terribles étouffements de la mort, sans que rien ait révélé que lui-même la vît approcher. Sa famille éplorée et ses amis n'avaient point à lui dévoiler une trop cruelle réalité; car, chrétien fervent, il n'avait point attendu à ce moment suprême pour se préparer à entrer dans l'autre vie. La religion l'avait visité à son chevet, lorsqu'il était encore dans toute la plénitude de son activité morale, et elle l'avait muni plusieurs fois de son ineffable reconfort, lorsque, le 15 décembre 1852, ses yeux se fermèrent ici-bas pour jamais, avant qu'il eût accompli sa trente-septième année.

Sa fin prématurée réveilla dans sa famille la douleur cuisante qu'y avait causée la perte encore récente de l'un de ses frères, M. le commandant de Saint-Germain, tué en Algérie devant Biskara, au milieu d'un brillant fait d'armes.

Malgré la brièveté de sa carrière, M. de Saint-Germain avait beaucoup écrit. Il laisse plusieurs portefeuilles remplis de musique manuscrite, de compositions ébauchées, et, dans des cahiers intitulés *Incœpta*, diverses notices plus ou moins avancées. Parmi ces dernières, une copie collationnée et annotée par lui d'un inventaire latin du trésor de la cathédrale de Laon au moyen-âge, n'attendait plus que l'impression; et des fragments terminés de sa monographie des vitraux de Conches grossiraient honorablement ses œuvres posthumes. Le Bulletin monumental pourra donc encore recevoir de lui un dernier souvenir. Mais n'est-ce pas le cas de répéter ces paroles qui rétentissaient naguère sur la tombe

entr'ouverte d'Ozanam : « Heureux ceux qui meurent jeunes « et pleurés, ayant en peu d'années noblement rempli une « belle tâche ! Assez peu importent quelques volumes de plus « ou de moins ; le vain bruit qui se fait autour d'une publi- « cation littéraire, ne vaut pas, à l'heure suprême, la dou- « ceur d'une bonne action, le souvenir des devoirs sérieuse- « ment remplis (1) !... »

(1) Discours prononcé par M. F. Collombet, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

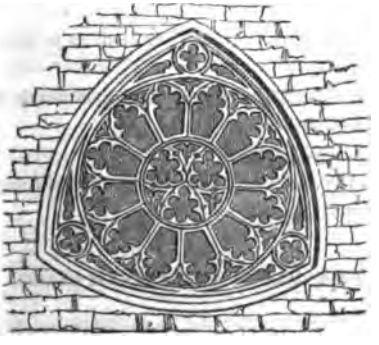

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et Directeur de la Société, à Caen, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'ABBÉ LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'ABBÉ VARIN, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque de Bayeux, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et des 40 membres résidents dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications sur leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des Membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte de COURCELLES, à Lille.

BIGANT, conseiller à la Cour impériale de Douai.

BINAUT, docteur-médecin, à Lille.

BRUN-LAVAINE, propriétaire, à Turcoing.

CABARET, propriétaire, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

* CUVELIER (Auguste), id.

DEFONTAINE (Louis), id.

DEHAMEL-BELLENGLISE, id.

GUILLEMIN (Félix), avocat, à Avesnes.

HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille.

HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.

LENGLART (Louis), propre., à Lille.

* *Mérode* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Trelon.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général de Cambrai.

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

Vincent (Charles), chef de division à la Préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DÉSCHAMPS DE PAS, ingénieur des Ponts-et-chaussées.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

* GIVENCHY (Louis de), à St.-Omer.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

GIVENCHY (Charles de), id.
GRIGNY, architecte, à Arras.
HAIGNERY, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
HAGÉRUC (Amédée de), au château de Sozinghem.
HAUTECLOCQUE (le baron de), ancien maire d'Arras.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
* HERLINCOURT (d'), membre du Conseil général, à Arras.
* HERMAND (Alexandre), à St.-Omer.
HERMAND (Octave), id.
LAMORT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Oisy.
LE FEBVRE (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer.
LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire d'Arras.
* *Linas* (le chevalier de), à Arras.
VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire d'Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. RIGOLOT, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens.
COSETTE-EMONT, propriétaire, id.
DERMIGNY, à Péronne.
* *Duval*, chan. titulaire, à Amiens.
IOURDAIN, chanoine, id.
LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.
LE MERCHIER, propriétaire, à Amiens.
Magdeleine, ancien ingénieur en chef, id.
MAISNIEL DE LIRCOURT (le comte de), à Abbeville.
RENNEVILLE (le comte de), à Amiens.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

BALTHASAR (l'abbé), à Beauvais.
* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.
* CURIAL (le vicomte de), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.
* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.
* DANSE, président du Tribunal civil de Beauvais.
DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.
DESNOYERS (Charles), avocat, à Beauvais.
LE DICTE DU FLOS, président du Tribunal civil de Clermont.
LE FRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
VOILLEMER, docteur-médecin, à Senlis.
* VUATRIN, avocat, à Beauvais.
WEIL, architecte du Gouvernement, id.

DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MÉRODE.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Daras (l'abbé), aumônier de l'Institut des sourds-muets, à St.-Médard-les-Soissons.

Delaigle (l'abbé), curé de Presles-Thierny, canton de Laon.

Dessu, juge au Tribunal civil de Laon.

Duchange, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Laon.

Froment, propriétaire, à St.-Thomas.

Gagnon, architecte, à Laon.

* *Gomart*, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hibé, propriétaire, à Bruyères.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Maire (l'abbé), à Laon.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Mathon, archiviste du département, à Laon.

Melleville (de), membre de plusieurs académies, id.

Périne, propriétaire, id.

Piette (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins.

Piette (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.

Romain (l'abbé), professeur au petit Séminaire de Liesse.

Rouit, directeur de l'Ecole normale, à Laon.

Stoclet (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.

Tarré de Vauxclaire, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, à Laon.

Tavernier (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. Béglot, à Reims.

DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), à Châlons.
BIGAULT DE GRAURUT, id.
* BOURGEOIS, au château de Nantivet, à Suippes.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, à Reims.
* GARINET, conseiller de Préfecture, à Châlons.
* Mgr. *Gousset*, cardinal, archevêque de Reims.
HATAT, archiviste du département, à Châlons.
LESSEVILLE (Edouard de), à Châlons.
PERROT DE CHEZELLES, substitut du Procureur impérial, id.
PONSORT (Anatole de), id.
QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
RIGAULT DE GRANNET (de), à Châlons.
SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun.

Meuse.

Inspecteur : * M. Edouard DE BARTHÉLEMY, à Châlons.

* DENYS, ancien maire, à Commercy.
JEANDET (Abel), membre de la Société archéologique, à Verdun.
JEANNE, id., id.
JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.
AUMONT, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.
AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (de), au Mesnil-sur-Blangy.

Beaumefaire de Louvagny (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* Bellefond (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

* *Blanchetière*, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Caen.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Bourmont (le comte Charles de), à Caen.

* Bréhisson (de), à Falaise.

Bréville, à Caen.

* Bures (le marquis de), au château de Dampierre.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* Campion, avocat, à Lisieux.

Cauhout (Mme. de), à Caen.

Chaulieu (le baron Hugues de), à Vire.

Choisy, professeur au Collége de Falaise.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Courty, avocat, à Caen.

* *Cusson*, id., id.

* *Cussy* (Ch. de), id.

* *Dan de la Vauterie*, docteur-médecin, à Caen.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Doursnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

* Du Manoir (le comte), maire de Juaye.

Dupray-Lamahérie, substitut du Procureur impérial, à Caen.

Eudeline (l'abbé), vicaire de Villers-Bocage.

* Flocquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin.

* Fontette (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* Formigny de la Londe (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu, à Caen.

Fresnaye (le baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guy*, architecte de la ville, à Caen.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, à Caen.

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Clerc, maire de Falaise.

Le Court, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Couvreur (l'abbé), à Pont-l'Evêque.

Le Flaguais (Alphonse), conservateur de la bibliothèque de Caen.

Mgr. *Le Herpeur*, évêque de Fort-de-France.

Le Sueur, maire de Huppain.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au Lycée de Caen.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

Noget (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Séminaire de Sommervieu.

Nogent (de), au château de Rouvres.

Nozan (de), directeur du Télégraphe, à Caen.

* Oillamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.

* *Pelfresne*, architecte, à Caen.

Pezet, président du tribunal civil de Bayeux.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* Mgr. *Robin*, évêque de Bayeux.

* Saint-Aldegonde (le marquis de), au château d'Outrelaise.

Scelles (l'abbé), curé de Gavrus.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

* Turgot (le marquis de), sénateur, au château de Lantheuil.

Varin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vaucelles, à Caen.

* Vassieur (Charles), à Lisieux.

Vauquelin (le baron de), au château d'Ailly.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

* *Vérolles* (Paul), architecte du département, à Caen.

Villers (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le vicomte Théodose Du Moncel, à Cherbourg.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.
* Beaufort (le comte de), à Picauville.
Bonvouloir (le comte de), à Mortain.
Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.
Caumont de sainte Croix, propriétaire, à Avranches.
* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.
Gauquelin, maire d'Avranches.
* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.
Houel (Ephrem), inspecteur-général des haras, à St.-Lo.
Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.
Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.
Milly (Alphonse de), à Milly, canton de St.-Hilaire-du-Harcouet.
* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
Renault, vice-président du tribunal civil de Coutances.
Sauvage, avocat, à Mortain.
Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.
Saint Germain (de), député, à Apilly.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.
Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.
* Mirbeau (l'abbé), à Rémalard.
Solerac (le comte de), au Pavillon du Sacq.
Thouroude (l'abbé), curé de Planches, canton du Merlerault.
Vaudion, inspecteur des Ecoles primaires, à Alençon.
* *Vigneral* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Evreux.

Bigottière (de la), à la Bigottière.
* Blais (l'abbé Auguste), curé de Brestot, canton de Montfort.
Bordecôte (de), substitut, à Pont-Audemer.
Boudin, sculpteur, à Gisors.
Carême (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.
Dumesnil-Duruisson (le comte), au château de Garenne.

Fresnais (l'abbé), vicaire à Pacy-sur-Eure.

* Jouen (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Evreux.

Houdemare (le baron d'), au Pont-St.-Pierre.

La Chèvre (Edgard), avocat, à Evreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lebreffait, pr^re., à Pont-Audemer.

Maupeou (Georges de), à Vernon.

Méry fils, avocat, à Evreux.

Métayer (Léon), id.

Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville.

* Osmoy (le comte d'), au château de Bouquelon, canton de Quillebœuf.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

Poncet, avoué, membre du Conseil municipal, aux Andelys.

* Rostolan (de), à Evreux.

Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Cracouville, près Evreux.

* *Sainte-Foy* (Mme. la marquise de), née comtesse de Boisdenemets, au château de Boisdenemets.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

* Baudry (Paul), propriétaire, id.

* Bligny, propriétaire, id.

Caze (de), membre de l'Acad., id.

* Chevalier, rue Duc-de-Chartres.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, id.

Collas (l'abbé), chapelain de la maison des SS.-Anges, id.

* Collen-Castaigne, propriétaire, à Bolbec.

Cordes (l'abbé de), curé de Bures.

* Duranville (Léon de), id.

Godefroy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Blosseville-bon-Secours, près Rouen.

Grégoire, architecte, à Rouen.

La Londe (Arthur de), rue la Rochefoucault, à Rouen.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

* Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Hâvre.

Liger, architecte, à Rouen.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége de Dieppe.

Machart, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, à Rouen.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel.

* Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Quertier (l'abbé), vicaire de la métropole, à Rouen.

Valory (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly, canton de Clères.

DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur ; * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

* ARJUZON (le comte d'), à Paris.

AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, id.

* AULANIER (l'abbé), aumônier de la communauté des Oiseaux, id.

BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, place de Bourgogne, 3, id.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* BLANCHE, secrétaire-général du ministère d'Etat, id.

* BLANCMESNIL (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Evêque, 23, à Paris.

BOMBRENAUD (le comte de), rue de la Chaise, 12, id.

* BONNEUIL (le comte de), id.

BOSSIN, horticulteur, id.

BONTEMPS, peintre-verrier, à Choisy-le-Roy.

BLANCHETEAU (l'abbé), professeur au Séminaire d'Issy.

BRÉDA (le comte Raymond de), à Paris.

Bucaille (Gustave), propre., id.

CAES (le comte François des), id.

* CHAMPAGNY (le général vicomte de), rue de Sèvres, 83, id.

CHARTON, ancien conseiller d'Etat, directeur du *Magasin pittoresque*, rue Jacob, 12, id.

* *Chastellux* (le comte de), rue de Varennes.

CHAUBRY DE TRONCENOND (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

CHOSSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, à Paris.

COUTANT (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, id. Paris.

DALLY, architecte, id.

DAMAS (le vicomte Edmond de), id.

* DELIGAND, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.

DERACHE fils, libraire, rue du Bouloy, 7, id.

* *Didron*, secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue Hautefeuille, 13, id.

DOBERNER, capitaine d'artillerie, à Vincennes.

DUXIN, propriétaire, rue St.-Jacques, 171, à Paris.

Ernouf (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, à Paris.

* Frémiot (le baron de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 58, id.

Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Godefroy de Mesnilglaise (de), ancien sous-préfet, rue Vanneau.

Hache, propriétaire, id.

Jacquot, employé à la Préfecture de la Seine, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

Labille (Amable), architecte, id.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, id.

Le Fèvre du Ruffié, sénateur, ancien ministre, rue Férou, 6, id.

Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége Stanislas, id.

Lucas (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy.

* Lusson, peintre-verrier, à Paris.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Taranne, 9.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université.

* *Martin* (le R. P. Arthur), de la Société de Jésus, rue des Postes.

Maufras, au collége Rollin, rue des Postes.

Millard, ancien représentant, id.

Millet, architecte, id.

Millet, inspecteur des forêts, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), député, inspecteur de la Côte-d'Or, ancien pair de France, membre de l'Académie française, id.

Moquin-Tandon, professeur à la Faculté de médecine, id.

* Mosselmann, propriétaire, passage Sendrier, 6, à Paris.

Moyriat (le vicomte Arthur de), id.

Nugent (de), id.

Opperman, capitaine de lanciers, id.

* Pauffin, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs académies, id.

Passy, ancien préfet, id.

* *Pastoret* (le marquis Amédée de), id.

* Peigné-Delacour, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, id.

* *Petit* (Victor), dessinateur de la Société, rue St.-Honoré. 374.

* Pigeory, architecte, quai Malaquais, 15, id.

* Pinard, rue de Tournon, 23, id.

Pinieux (le chevalier de), id.

Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.

Potier (Hubert), peintre, rue de la Visitation des Dames-Ste.-Marie, ancien n°. 14, id.

Poussielgue-Rusand (Placid), orfèvre, rue Cassette, 34, id.

* *Ramé* (Alfred), rue de Hanovre, 10, id.

* Raynal, avocat-général à la Cour de cassation, id.
Renault (Mme.), propriétaire, id.
Rémond, général d'artillerie, id.
Rotschild (le baron de), rue Lafitte, 25, id.
Ruprick (Robert), architecte du Gouvernement, id.
* Sagot, membre de plusieurs académies, id.
Saint-Aignant (le vicomte de), conseiller d'Etat, id.
* Saussaye (de la), membre de l'Institut, id.
Solicoffre, rue de Clichy, 28, id.
Stengel, officier supérieur en retraite, chez M. de Cussy, 26, rue Caumartin, id.
* Teste-Doubt, membre du Comité des arts et monuments, id.
* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
Valroger (l'abbé de), prêtre de l'Oratoire, id.
* Villegille (de la), secrétaire du Comité historique, id.
Villiers (de), contrôleur des contributions, id.
Vogué (le comte Melchior de), id.
Walsh, rue de l'Université, 82, id.
Walsh (le vicomte Edouard), id.
Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

Meffre, architecte, à Versailles.
Meffre, architecte, à Rambouillet.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Baudoin, architecte, à Avallon.
Bazin (Charles), ancien magistrat, au château de Furnerault, par Aillant-sur-Cholon.
Béru (de), au château de Béru, près Tonnerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
Brullée (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.
Cancy (de), propriétaire, id.
Carlier (l'abbé), chanoine titulaire, id.
* *Chaillou-des-Barres* (le baron), ancien préfet, au château des Barres, à Sainpuits, canton de St.-Sauveur.
Challe, avocat, membre du Conseil général, à Auxerre.
Charré, juge-suppléant, id.
Chauveau (l'abbé), vicaire-général de Sens.
Cherest (A.), avocat, à Auxerre.
Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Dachez, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
Dormois (Camille), économe de l'Hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé de Charbuy, près Auxerre.

Duru (l'abbé), aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.

Gaultry, conservateur des hypothèques, à Sens.

Giguet, vice-président de la Société archéologique, id.

Lallier, juge au Tribunal civil, id.

Laureau (l'abbé), directeur du Séminaire, à Auxerre.

Laurent-Lesseré, ancien maire d'Auxerre.

Le Blanc, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.

Le Blanc (Léon), juge au Tribunal civil, id.

Le Maitre, membre corresp. de la Soc. archéologique, à Tonnerre.

Le Roux, notaire honoraire, ancien maire, à Sens.

Louglas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Marie, juge au Tribunal civil, id.

Massot, avocat, id.

Mathieu, propriétaire, id.

Petit-Sigault, maître de pension, id.

Quantin, archiviste du département, id.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Salmon, avoué, id.

* Tonnelier, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Tonnelier, juge d'instruction, à Auxerre.

Vaudey (l'abbé), curé de St.-Georges, près Auxerre.

Vignon, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Dupuis, vice-président du Tribunal civil d'Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, près Briare.

Torquat (l'abbé de), chanoine-honoraire, vicaire de la cathédrale, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Angenoust, vice-président du Tribunal civil de Troyes.

, id.
démie,
il
ARBOT, propriétaire d'usines, à
oyes.
(de), propriétaire, id.
l'abbé), curé de Vougrey,
nton de Chaource.
MICHEL, pharmacien, à Troyes.
au
MILLOT, architecte, id.
MONGINET (l'abbé), doyen de St.-Jean-Bonneval.
nufacturier, id.
ruchy de la), propriété, id.
MOREAU, architecte, à Troyes.
MOSNIER, receveur municipal, id.
Paillard (l'abbé), professeur d'archéologie au petit Séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.
PAILLOT (Antoine), propriétaire, à Troyes.
PARIGOT, maire de Troyes.
PATIN, docteur-médecin, id.
PAUPE-CLAUSEL, lithographe, id.
PAYEN, huissier, id.
PETIT (Joseph), avocat, id.
PETIT, architecte, id.
PETIT, chef du mouvement commercial au Chemin de fer, id.
PIGEOTTE, président de la Société de St.-Vincent-de-Paule, id.
PLÉVILLE (de), sous-intendant militaire, id.
POLETNICH, membre du Conseil général, à Nogent-sur-Seine.
PORÉ, docteur-médecin, aux Riceys.
RAISON (l'abbé), curé de Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

DUVIER, juge au Tribunal civil, id.
ISAMBERT, chef d'institution, id.
JACQUEMIN, ancien commissaire-priseur, id.
JOUAULT (Alphonse), avocat, id.
JODOT, docteur-médecin, id.
JUBAINVILLE (Darbois de), archiviste-paléographe, id.
LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.
LALOY, propriétaire, id.
LASNERET fils, maître de Postes, id.
LAVAUX (le comte de), propriétaire, id.
LAVOCAT-SAVOURAT, négociant, id.
LE BRUN, avoué, id.
LE GRAND, agent-voyer chef, id.
LE MONNIER, directeur de l'Ecole normale, id.
LE ROUGE (l'abbé), aumônier du Collége, id.
LIÈVRE (l'abbé), chanoine honoraire, id.

LORILLARD, architecte, id.
MANBERT-BRUNET, propriétaire, id.
MANDONNET, propriétaire, à Chichery.

Colin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Troyes.

Collet-Meygret, préfet de l'Aube.

Colmont (de), ancien secrétaire-général des Finances, à Troyes.

Corrard de Bréban, président du Tribunal civil de Troyes.

Cotteau (Gustave), substitut du Procureur impérial, à Bar-sur-Aube.

Couttolenc, conservateur des hypothèques, à Troyes.

Couturat, notaire, id.

Crépinel, docteur-médecin, id.

Dalbane-Fleury, négociant, id.

Dallemagne-Cortier, membre de la Commission des Hospices, id.

Dampierre (le marquis de), membre du Conseil général, au château de Dampierre.

Dautremant, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Delacroix, avoué, id.

Delaporte, ancien représentant, à Montiéramey.

Desguerrois, docteur-médecin, à Troyes.

Doé (Isidore), propriétaire, id.

Dollat (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Ste.-Madeleine de Troyes.

Dosseur, propriétaire, à Foicy, près Troyes.

Douine, manufacturier, à Troyes.

Doyen (le baron), receveur général de l'Aube.

Dret (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire de Troyes.

Drouet (Henri), à Troyes.

Dufay, libraire, id.

Dupré, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.

Dutreix, avoué, à Troyes.

Ehrlich, professeur d'allemand, id.

Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube, membre du Conseil général, id.

Ferrant-Neveu, propriétaire, id.

Finot, ancien chef d'institution, id.

Fléchy-Cousin, architecte, id.

Fleury, procureur impérial, à Troyes.

Fliche (l'abbé), chanoine, vicaire-général, supérieur du grand Séminaire, id.

Flogny-Tallon, négociant, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

Fortin, juge au Tribunal civil, id.

Gallice d'Aubly, propriétaire, à Barberey.

Gallice-Dalbanne, propriétaire, à Troyes.

Gaussen, artiste-peintre, id.

Gayot (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Georges, propriétaire, à St.-Jean-Bonneval.

Gérard-Boilletot, chef de division à la Préfecture, à Troyes.

Gérard-Fleury, conseiller de Préfecture, secrétaire-général, id.

Geslin, ancien notaire, id.

Gillier (Ernest), avoué, id.
Giselard, recteur de l'Académie, id.
Gréau aîné, membre du Conseil général, id.
Gréau (Jules), manufacturier, id.
Guichard, docteur-médecin, id.
Guyard, ancien notaire, id.
Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes.
Hervey, docteur-médecin, à Troyes.
Hocquer, juge d'instruction au Tribunal civil, id.
Huot (Charles), manufacturier, id.
Huproye (Truchy de la), propriétaire, id.
Huvier, juge au Tribunal civil, id.
Isambert, chef d'institution, id.
Jacquemin, ancien commissaire-priseur, id.
Jouault (Alphonse), avocat, id.
Jouot, docteur-médecin, id.
Jubainville (Darbois de), archiviste-paléographe, id.
Lacouture-Duchat, négociant, id.
Lalou, propriétaire, id.
Lasnerat fils, maître de Postes, id.
Lavaux (le comte de), propriétaire, id.
Lavocat-Savourat, négociant, id.
Le Brun, avoué, id.
Le Grand, agent-voyer chef, id.
Le Monnier, directeur de l'Ecole normale, id.
Le Roger (l'abbé), aumônier du Collége, id.
Lièvre (l'abbé), chanoine honoraire, id.
Lorillard, architecte, id.
Manbery-Brunet, propriétaire, id.
Mandonnet, propriétaire, à Chichery.
Marot, propriétaire d'usines, à Troyes.
Maurot (de), propriétaire, id.
Méchin (l'abbé), curé de Vougrey, canton de Chaource.
Michel, pharmacien, à Troyes.
Millot, architecte, id.
Monginet (l'abbé), doyen de St.-Jean-Bonneval.
Moreau, architecte, à Troyes.
Mosnier, receveur municipal, id.
Paillard (l'abbé), professeur d'archéologie au petit Séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.
Paillot (Antoine), propriétaire, à Troyes.
Parigot, maire de Troyes.
Patin, docteur-médecin, id.
Paupe-Claussel, lithographe, id.
Payen, huissier, id.
Petit (Joseph), avocat, id.
Petit, architecte, id.
Petit, chef du mouvement commercial au Chemin de fer, id.
Pigeotte, président de la Société de St.-Vincent-de-Paule, id.
Pléville (de), sous-intendant militaire, id.
Poletnich, membre du Conseil général, à Nogent-sur-Seine.
Prié, docteur-médecin, aux Riceys.
Raison (l'abbé), curé de Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

RAMBOURGT père, trésorier de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Ray (Jules), archiviste de la même Société, id.

RAY (Alexandre), membre du Conseil général, aux Riceys.

RÉAULX (le comte Gabriel des), à Brantigny, canton de Piney.

RÉAULX (le comte Louis des), id.

REGNAULD-VELUT, juge de paix, à Troyes.

RENAULT-MANCEAU, propriétaire, id.

REVERCHON, ingénieur des Mines, id.

REY (Eugène), propriétaire, aux Riceys.

ROBERT (l'abbé), vicaire de St.-Jean de Troyes.

ROBIN (Henri), juge-suppléant au Tribunal civil, à Troyes.

ROCHS, docteur-médecin, id.

ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général.

ROLLIN, avoué, à Troyes.

ROSSEROT, juge au Tribunal civil, id.

ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.

ROYER (Henri), propriétaire, id.

ROZAIRE père, architecte, à Troyes.

SAINT-LÉGER (Paillot de), président du Tribunal civil, id.

SAUSSIER (Louis), manufacturier, id.

SCHITZ, artiste peintre, id.

SEACEY (l'abbé), chanoine titulaire, id.

SESME (Isidore), commissaire priseur, id.

SIMONNOT (Jules), négociant, id.

SIMONNOT-GERVAISOT, propriétaire, id.

SOCARD, bibliothécaire-adjoint, id.

SOLLIER, contrôleur principal des Contributions directes, id.

SOMPSOIS (l'abbé), chanoine, vicaire-général, doyen de St.-Jean de Troyes.

TAILHARDAT, directeur de l'Enregistrement et des domaines, à Troyes.

TABIN, propriétaire, id.

TRUELLE (Victor), ancien payeur du département, id.

TRUELLE (Auguste), payeur du département, id.

URRICH, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, id.

VARLOT, marchand d'antiquités, id.

VAUDÉ père, architecte, id.

VAUTHIER père, ancien notaire, id.

VAUTHIER fils, notaire, id.

VENDEUVRE (Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

VIARDIN, docteur-médecin, id.

VILLEMEREUIL (Bonamy de), membre du Conseil général, à Villemereuil.

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

Durand (Paul), à Chartres.
LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.
MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DROUET, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. DAVID, architecte, au Mans.

ARJURAULT, bibliothécaire, au Mans.
BAILHACHE, professeur de rhétorique, id.
* BAILLIF (l'abbé Le), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
* BARBIER, docteur-médecin, id.
BEDEL, avocat, id.
BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue.
BETHUIS, avocat, au Mans.
BILART, archiviste du département, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUCHET (Paul), architecte, id.
BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Foulletourte, canton de Pontvalain.
Mgr. *Bouvier*, évêque du Mans.
BOYER, ancien professeur, au Mans.
CHAOURCES (le comte de), à Placé, canton de Beaumont.
CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.
CHATEL, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.
Chevereau (l'abbé), vicaire-général du Mans.
CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.
CLINCHAMPS (de), propriétaire, id.
Delarue, architecte du département, id.
DESPORTES, conservateur du Musée, id.
* DUBIER, maire de Vallennes.
DUGUÉ, ancien notaire, à Coulie.
EDOM, recteur de l'Académie, au Mans.
EMONT (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, id.
* *Espaulart* (Adolphe), propriétaire, id.
ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.
FIALEIX, peintre-verrier, id.

FOUCAULT (le comte de), au Mans.
GAUMÉ, professeur de dessin, id.
GRIS DE LA POMMERAYE (Le), propriétaire, id.
GUÉRANGER, chimiste, id.
GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.
GUILLOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.
HAMON, membre du Conseil général, id.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
JAROSSAY, antiquaire, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LANDEL, ancien conseiller de Préfecture, id.
LE CHAT, propriétaire, id.
LE NORMAND DE COURMEL, directeur des Contributions directes, id.
LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.
LE TRONE, id.
LIVET (l'abbé), aumônier de l'Hôpital, id.
* LOCHET (l'abbé), vicaire de la Couture, id.
LORIÈRE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.
LORIÈRE (Léon de), avocat, id.
* LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.
* *Mailly* (le comte de), au château de Requeil, canton de Pontvalain.
MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du Génie, au Mans.
MORDRET, docteur-médecin, id.
MOUSSERON, conseiller de Préfecture, id.
* NICOLAI (le marquis de), à Montfort.
PALLU, juge au Tribunal civil, au Mans.
PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.
RICHARD, adjoint au Maire du Mans.
RICHEBOURG (de), propriétaire, au Mans.
RIOBÉ, substitut du Procureur impérial, id.
ROUSSEAU, professeur de dessin, id.
RUILLÉ, conseiller de Préfecture, id.
SAINT-RÉMY (de), directeur de l'Asile des aliénés, id.
* SALMON, membre du Conseil général, à Sablé.
SEBAUX (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr. l'Evêque du Mans.
* SEINGER, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
* SURMONT (Paul), maire de la ville du Mans.
* TOURNESAC (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
VALLÉE (Platon), docteur-médecin, id.
VERDIER, professeur de mathématiques, id.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général du Mans.

* *Voisin* (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BAILLON DE LA BROSSE, propriétaire, à Saumur.

BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BRIFFAUT (l'abbé), curé à Saumur.

* CHARBONNIER DE LA GUERNERIE, à Angers.

* CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry, canton de Baugé.

ELIE-BIGOT, propriétaire, à Angers.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, id.

GUINOISEAU fils, propriétaire, id.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.

LE ROY, horticulteur, id.

* LESTOILE (de), à Lande-Chasle, près Angers.

LEVOYER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution de Combrée.

PAVIE (Victor), imprimeur, à Angers.

PRÉAULX (le marquis de), à Pouancé.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

VILLERS (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. DE LA BEAULUÈRE, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

GERAULT (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Vénérand, à Laval.

* LATOUCHE (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

RUILLÉ (de), propre., à Ruillé.

GARNIER, agent-voyer, id.

LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

LEVÊQUE DE BÉRANGERIE, président du Comice agricole, id.

OZOUVILLE (d'), propriétaire, id.

PONT, id., id.

DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.

DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

LAUNAY, professeur au Collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : * M. le baron DE GIRARDOT.

ALIX (l'abbé Céleste-Hippolyte), à Bourges.

BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'Agriculture, id.

BENGY-PUYVALLÉE (Henri de), id.

BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges.

BLIN, payeur du département, à Bourges.

BUSSIÈRES (Emile), architecte, id.

DUMONTET, sculpteur, id.

Mgr. *Dupont*, cardinal, archevêque de Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Bourges.

RAYMOND (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

Mlle. ROBIN, propriétaire, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. l'abbé MANCEAU, chanoine titulaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESROYERS, maire, à Langeais.

BOULART (Emile), juge de paix, à Richelieu.

Bourassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

CHAMPOISEAU (Noël), membre de plusieurs Académies, id.

GALEMBERT (le comte Louis de), id.

GOUIN (Henri), propriétaire, id.

Guérin, fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim*, membre de l'Institut des provinces, id.

* LUZARCHES, propriétaire, id.

MARGUERON, id., id.

ROZE-CARTIER, id., id.

* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St.-Christophe.

SOURDEVAL (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : * M. Charlemagne.

Bourse (l'abbé), curé de Neuvy-Pailloux, canton d'Issoudun.

* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.

Chevalier, membre du Conseil général, à La Châtre.

Damourette (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

Le Noir (l'abbé), curé de Fongombault, canton de Tournon.

Migné, imprimeur lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

Clément (l'abbé), doyen de St.-Amand-en-Puysaie.

* Mgr. *Dufêtre,* évêque de Nevers.

Duplessis (l'abbé), chanoine titulaire, à Nevers.

Duvivier (Antony), à Nevers.

Hurault (l'abbé), doyen de Pougues.

Jeannot (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Nevers.

Le Brun (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Collége, id.

Maumigny (le comte Victor de), id.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Carmélites, id.

Rosemont (Arthur de), id.

Sergent (l'abbé), vicaire-général de Nevers.

Vée (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.

Vibraye (le comte de), au château de Bazoches, canton de Lorme.

Villefosse (de), archiviste du département, à Nevers.

Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

DIVISION DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Tribault, peintre-verrier, à Clermont.

* Chardon du Ranquet, à Clermont.

* Croizet (l'abbé), doyen de Neschers.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
Largé, inspecteur de l'Académie, id.
* Mallay, architecte du département, id.
* Trévenot, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, id.

Cantal.

Inspecteur : M. le baron Delzons, juge au Tribunal civil d'Aurillac.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Albert de Brives, membre du Conseil général d'agriculture, au Puy.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.
Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret.

Loire.

Inspecteur : M. l'abbé Roux, à Lyon.

Courbon, avoué, à St.-Etienne.
Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire, à St.-Chamond.
Lassagne (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des prisons, à St.-Etienne.

Lozère.

Inspecteur : M. Mallay, architecte.

DIVISION DES COTES-DU-NORD, D'ILLE-ET-VILAINE, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

* *Inspecteur divisionnaire :* M. Anatole de BARTHÉLEMY, secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieuc.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Cornillet, notaire, à Lamballe.
Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.
Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.
* Rioust de l'Argentaye, à l'Argentaye.
Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

Bastard du Mesneur (Le), propriétaire, à Rennes.
Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan.

* Breil de Landal (le comte), au château de Landal.
Danjou de la Garenne, à Fougères.
De la Bigne-Villeneuve, à Rennes.
* *Delafosse*, propriétaire, ancien député, id.
Dudezerseul fils, propriétaire, id.
Genouillac (le vicomte de), à Rennes.
* Gonidec de Tressan (Le), propriétaire, à Vitré.
* Hardouin, membre de plusieurs Académies, à Valformand, près Rennes.
Kerdrel (de), ancien député, à Rennes.
Kergariou fils (le comte de), id.
Langle (le vicomte de), à Vitré.

Finistère.

Inspecteur : M. du Marhalla, à Quimper.

Blois (Ch. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.
Hallégouen, docteur médecin, à Châteaulin.

Morbihan.

Inspecteur : M. Charles de Blois, ancien député, à Quimper.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau.
Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

* Acdiffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.
Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain.
Driolet, architecte, à Nantes.
Guéraud (L. A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, à Nantes.
Houdet, propriétaire, id.
* Izarn (Armand d'), propriétaire, à Nantes.
Larivière-Lemoigne, procureur impérial, à Painbœuf.
Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré.
Liberge, architecte, à Nantes.
Raymond (de), architecte, id.
Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit Séminaire de Nantes.
Séheult, architecte du département, à Nantes.
Tilly (le comte Henri de), rue Tournefort, 1, id.
Van-Isegheem, architecte, à Nantes.

DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur ; * M. DE CHERGÉ, à Poitiers.

* *Cardin*, ancien magistrat, à Poitiers.
* CARS (le duc des), au château de la Roche-de-Bran.
GELINEAU, procureur impérial, à Montmorillon.
LA CROIX (l'abbé), curé de St.-Jean de Montierneuf, à Poitiers.
Le Cointre-Dupont, propriétaire, id.
LE COINTRE (Eugène), propriétaire, à Poitiers.
MASSARDIÈRE (de la), secrétaire de la Soc. d'émul., à Châtellerault.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.
SÉNÉCHAUT (l'abbé), curé de Massognes, canton de Mirebeau.
TAUNAY, juge-suppléant près le Tribunal civil, à Poitiers.
TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

ARNAULD (Charles), corresp. du Ministère de l'intérieur, à Niort.
BEAULIEU, membre de l'Institut, id.
CRUVELIER fils, propriétaire, à Celles.
DAVID, ancien député, à Niort.
GAROTEAU, notaire, à Champdeniers.
MAUBUÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
RONDIER, juge d'instruction, à Melle.
* ROULIÈRE (Victorin de la), à Niort.
ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
SEGRESTIN, architecte du département, à Niort.
SURRAULT, principal du collége de Melle.

DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

Amiet (l'abbé), doyen d'Aunay.
Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
Fraigneaud (l'abbé), curé de Meursac, près Saintes.
Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.
Morin, avoué, à Saintes.
Penson (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Mgr. *Baillès*, évêque de Luçon.
Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.
Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Vienne.

Inspecteur : M. l'abbé Texier, chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.
* *Arbellot* (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Limoges.
Astaix, pharmacien, id.
Dubois (Auguste), pharmacien, à Limoges
Dumont de Saint-Priest, à Limoges.
Tarnaud (Frédéric), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. Bonafous, conservateur de la bibliothèque du musée, à Guéret.

DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (Guillaume de), à Bordeaux.

Cirot de la Ville, chanoine honoraire, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Daux, fabricant d'autels, id.

* Jabouin, sculpteur, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de La Réole.

Le Roy (Octave), procureur impérial, à Libourne.

* Montaigne (Octave de la), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

Traignac, chasublier et fabricant d'autels, à Bordeaux.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste du Peyrat, directeur de la ferme-école des Landes, à Reyrie, près Mugron.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Audierne (l'abbé), à Périgueux.

Pigeon de la Genestre, avocat, à Couze, canton de Lalinde.

Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac.

Verneilh (de), membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Charente.

Inspecteur : * M. de Chancel, président de la Société archéologique, à Angoulême.

Blondy, curé de St.-Maxime, à Confolens.

Mgr. *Cousseau*, évêque d'Angoulême.

Fruchaud (l'abbé), vicaire-général d'Angoulême.

Menut de Lathonne, notaire, à St.-Claud.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Bessières.

* Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy.

* Bergues-Lagarde, membre de l'Université, à Casteljaloux.

Bonnetat (l'abbé), curé de Castelnau-Durban.

* *Chasteignier* (le comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.

La Borie-Saint-Sulpice (de), id.

Manin, avocat, à Lauzun.

DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN ET DU LOT.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M.

Tarn.

Inspecteur : * M. de Leutre, président du Tribunal civil de Gaillac.

Bellet (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M. Calvet, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Bessières, directeur des contributions indirectes, à Pau.

* De la Gaize, conseiller à la Cour impériale de Pau.

Mgr. *Lacroix*, évêque de Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. MANUL, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. LAURANCE, principal du collége, à Perpignan.

Arriége.

Inspecteur : * M. SANTERRE (l'abbé), vicaire-général de Pamiers.

DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. LUCY (de), receveur-général des finances, à Marseille.

BALTHASAR, à Arles.

* DOL, avocat, à Marseille.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), à Arles.

LE ROY, propriétaire, rue de Marengo, 36, à Marseille.

MAKEL, substitut du Procureur impérial, id.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, avocat, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

* NIEPCE, membre de l'Institut des provinces, procureur impérial, à Draguignan.

Hérault.

Inspecteur : * M. RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

AZAÏS, président de la Société archéologique, à Béziers.

CAUSSIN DE PERCEVAL, premier président de la Cour impériale de Montpellier.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste PELET, à Nîmes.

* ALÈGRE (Léon), peintre, à Bagnols.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. RENAUX.

JOUFFROY (Auguste), architecte du département, à Avignon.

DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE LA DROME ET DE L'ISÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. YEMESNIL, à Lyon.

* BELLET DE TAVERNOZ, propriétaire, à Lyon.
* BENOIST, architecte, id.
* BERGERET, id., id.
BOISSIEU (de), id.
* Mgr. *de Bonald*, cardinal, archevêque de Lyon.
* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
* CHIPIER, architecte, à Ecuilly, près Lyon.
* *Desjardins*, architecte, à Lyon.
* *Dupasquier* (Louis), architecte, id.
FEUILLET, juge de paix, id.
GAROU (Pierre), propriétaire, id.
PEYRÉ, à Villefranche.
REY (Etienne), peintre, à Lyon.
RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, id.
* ROUGNIARD (le chevalier), propriétaire, id.
ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.
ROYER-VIAL, id.
* SAVOYE (Amédée), architecte, id.
VERNANGES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. QUENAULT, sous-préfet, à Tournon.

VALCONGE (de), à l'Argentière.

Ain.

Inspecteur : M. DUPASQUIER, architecte.

* BAEZ, archiviste du département, à Bourg.
* BLAINS (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

MICHELAOS, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : * M. DE LHORME, directeur du Musée, à Vienne.

BERRUYER, architecte, à Grenoble.
BUDILLON (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

Chambon (l'abbé), chanoine titulaire, à Grenoble.

Dardelet, graveur, id.

David (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* Dubois (Albert), ancien magistrat, id.

Guédy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vézeronce, canton de Morestel.

Guillard (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

* Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Morestel.

* Monteynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.

Mouffiet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

Varnet (l'abbé), curé de Cartin, id.

DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE, DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte Charles de MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion, à Paris.

Abord-Belin, à Santenay.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

Arcelot (d'), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Archiac (le comte d'), id.

Auvré, maire de Dijon.

Battault (Henri), à Dijon.

* *Baudot* (Adrien), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, id.

Belly (Félix), id.

Berbis (de), rue Jéhanin, id.

Berlier (Gustave), rue Ste.-Anne, id.

Bessy, propriétaire, id.

Biouard, id.

Boissard, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Boissard (Yves), propriétaire, id.

Bouchard, id., id.

Bravais, directeur de l'Usine à gaz, id.

Bretenière (Edmond de), id.

Broin (de), id.

Bruno, propriétaire, à Dijon.

Carthelot, ancien garde général des Forêts, à Gemeaux, canton d'Is-sur-Tille.

Caumont, architecte, à Dijon.

Cellard fils aîné, banquier, id.

Charrey (de), id.

Chevrot, architecte, id.

* *Cissey* (Louis de), au château de Cissey.

Collet (l'abbé), vicaire-général de Dijon.

Courtivron (le marquis de), au château de Bussy-la-Pêle, canton de Sombernon.

Crotty, percepteur, à Dijon.

Darbois, professeur à l'Ecole des beaux-arts, id.

Daumont, propriétaire, id.

Degré, architecte, id.

Destot (Edouard), id., id.

Destourbet, président du Comice agricole, id.

Dietel, notaire, à St.-Jean-de-Lasne.

Douillet, imprimeur, à Dijon.

Drouas (de), capitaine en retraite, id.

Dugé (Laurent), percepteur, à Pontailler.

Du Parc, rue Vannerie, 35, à Dijon.

Duret, docteur-médecin, à Nuits.

Fétéon, architecte, à Dijon.

Firiot, membre correspondant de la Commission archéologique, à Molay.

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Foissey (Paul), à Dijon.

Forest (Claude), architecte, à Beaune.

Frontin, membre de l'Académie, à Dijon.

Gagey (l'abbé), aumônier du lycée de Dijon.

Galix (l'abbé Anatole), curé de Gémeaux, canton d'Is-sur-Tille.

Garnier, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Gaulin, id., id.

Gaulot, ancien notaire, à Dijon.

Genret-Prévotte, rue Franklin, id.

Gillotte, propriétaire, à Nuits.

Grancey (le comte de), à Grancey-le-Château.

Grasset, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Guettet (le docteur), directeur de l'Etablissement hydrothérapique, à St.-Seine-l'Abbaye.

Guignard, conservateur des Archives, à Dijon.

Guillemot, juge au Tribunal civil de Beaune.

Huart, recteur de l'Académie de Dijon.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.

Joliet (Henri), docteur en Droit, à Dijon.

Jolimont (de), archéologue, id.

Josselin (P.-H.), membre de la Commission archéologique, id.

Juigné (de), propriétaire, id.

Kolly (Henri de), id., id.

La Chadenède (Adolphe de), id.

Lacuisine (de), président à la Cour impériale de Dijon.

La Ferrière (le comte de), rue Vauban, à Dijon.

Landreau (l'abbé), curé de Fontaine-en-Duesmois, canton de Baigneux.

Larché, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Laurier (l'abbé), vicaire de St.-Bénigne de Dijon.

* Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.

Le Maire-Charlut, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Lépine, docteur-médecin, id.

Liger-Belair (le comte), id.

Longuy (Charles de), à Santenay.

Malinawski, professeur au lycée de Dijon.

Mammert (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.

Marey-Monge (Ernest), à Nuits.

Marion (Adrien), id.

Mathieu (Adrien), conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Mazeau, ancien notaire, à Dijon.

Menne (le général), rue Montigny, id.

Mignard, membre de la Commission archéologique, id.

Mimeure (de), propriétaire, id.

Minot (l'abbé), curé de Quetigny, canton de St.-Michel de Dijon.

Moissenet (Jules), à Beaune.

Montgolfier (Raymond de), à Montbard.

Moreau, statuaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Moreau, ancien magistrat, rue de l'Ecole-de-Droit, id.

Morelot, doyen de la Faculté de droit à l'Académie de Dijon.

Mouzin-Girardot, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Mutreau, premier président de la Cour impériale, à Dijon.

Nault, ancien procureur-général à la Cour de Dijon.

Noirot (J.-C.), correspondant de la Commission archéologique, à Dijon.

Pacaud (l'abbé), curé de Mavilly, canton de Meursault.

Pautet, sous-préfet, à Beaune.

Peignot (Gabriel), avocat, à Dijon.

Perriquet, avoué, au Tribunal civil de Dijon.

Petit (Paul), architecte, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Petitot, propriétaire, rue Vauban, 19, id.

Prisset, membre de la Commission archéologique, id.

Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

Renardet, rue de Buffon, 21, à Dijon.

Rénier-Trelane, négociant, id.

Ripault, docteur-médecin, membre de l'Académie, id.

Mgr. *Rivet*, évêque de Dijon.

Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.

Roger, correspondant de la Commission archéologique, à Arnay-le-Duc.

Rolle, id., à Chaumes.

Rossignol, conservateur de la Bibliothèque de Dijon.

Rotalier (de), propre., à Dijon.

Roux (Armand), propriétaire, id.

Saint-Père, architecte, membre de la Commission archéologique, id.

* *Saint-Seine* (le marquis de), id.

Salques, docteur-médecin, id.
Sarrus (le comte de), membre de la Commission archéologique, id.
* Séguin (Joseph), à Montbard.
Suisse, architecte du département, à Dijon.
Thomas (l'abbé), curé d'Aubaine, canton de Bligny-sur-Ouche.
Thubert (l'abbé), vicaire de St.-Bénigne de Dijon.
Tisot, professeur de philosophie, à Dijon.
Torsy (de), place St.-Etienne, id.
Vallot, docteur-médecin, secrétaire de la Commission archéologique, id.
Vesvrottes (le comte de), id.
Vienne, correspondant de la Commission archéologique, à Gevrey-Chambertin.
Viennot (Charles), rue Chancelier-l'Hôpital, à Dijon.
Vireley, notaire, à Dijon.
Vogué (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey.

Abord, avocat, à Autun.
Bizard, professeur de dessin, à Sémur.
Bulliot, membre de la Société éduenne, à Autun.
* *Canat* (Marcel), membre de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
Canat (Paul), à Châlon-sur-Saône.
Chevrier (Jules), id.
Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
Delaplanche (Henri), membre du Conseil général, id.
De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.
* *Devoucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.
Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société éduenne, à Autun.
Espiard (Henri d'), id.
Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.
Fevre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.
* *Fontenay* (Joseph de), à Autun.
Fouque, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Latour, ancien juge de paix, à Chagny.
Mac-Mahon (le comte de), à Autun.
Mandelot (le comte de), id.
Mgr *de Marguerye*, évêque d'Autun.
Montagu (Louis de), à Couches-les-Mines.
Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.
* Ochier, docteur-médecin, à Cluny.
Pequegnot (l'abbé), curé de Rully, canton de Chagny.
Rey (Victor), maire d'Autun.
Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.
* *Surigny* (de), à Mâcon.
Tambour fils, id.

Allier.

Inspecteur : * M. le comte de SOULTRAIT, au château de Tourny (Nièvre).

* BONNETON, architecte, à Gannat.
* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.
* BURES (de), conseiller de Préfecture, à Moulins.
CHAUVET, ingénieur civil, à Vichy.
Mgr. *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins.
* DU BROC DE SÉGANGES, à Moulins.
* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.
* MONTLAUR (le comte de), de l'Institut des provinces, à Moulins.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. GIRAULT DE PRANGEY, à Langres.

Mgr. *Guérin*, évêque de Langres.
PERNOT, peintre, à Vassy.
* PISTOLET DE SAINT-FERJEUX, à Langres.
ROYER, rue Neuve, id.

DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

MARNOTTE, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Edouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de BUYER, à La Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.
ARDANT, colonel du génie, à Thionville.

Aubry, notaire, à Gorze.
Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.
* *Boulangé*, ingénieur des Ponts-et-chaussées, id.
Cortlosquet (le comte Maurice de), id.
* Collart, capitaine d'artillerie, id.
Desoutin (Alphonse), substitut du Procureur impérial, à Briey.
Dubois, architecte du département, à Metz.
Des Roberts (Adolphe), à Metz.
Dimion, chef d'escadron d'artillerie, professeur à l'Ecole d'application, à Metz.
Durand (Louis), propriétaire, à Metz.
Franchepin (de), id., id.
Garcan (le baron de), membre de l'Académie, id.
* Hollandre, ancien bibliothécaire, id.
Huart (le baron Emmanuel d'), id.
Huchot, archiprêtre de Conflans.
* Robert, intendant militaire, à Metz.
Touvre (l'abbé), curé d'Olley, canton de Conflans.
* *Vander-Straten* (le comte de), à Metz.

Meurthe.

Inspecteur : * M. Guerrier de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Godfroy (l'abbé), professeur au grand Séminaire, à Nancy.
Humbert, architecte, id.
Masson (l'abbé), curé de Marsal.
Saint-Florent (de), à Vendeuvre, près Nancy.
Vagner, imprimeur, membre de l'Académie, id.

Vosges.

Inspecteur : * M. Puton,

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. Arth,

* Goguel, de l'Institut des provinces, principal du Collége de Bouxwiller.
Perrin, architecte, à Strasbourg.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Bavelaer,

DIVISION DE L'ALGÉRIE.

Inspecteur : Mgr. PAVY, évêque d'Alger.

* Mathan (le baron Edgard de), chef d'escadron au 1er. régiment de spahis, à Milianah.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. A. R. LE PRINCE JEAN, à Dresde.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

AUERSWOLD, président de la régence, à Trèves.

B.

BAYLEY (W. H.), de Londres.

BELL, docteur en philosophie, à Londres.

BLAVIGNAC, président de la Société d'histoire, à Genève.

BOEB, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOISSERÉE (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* BRINCKEU (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* CARTON (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* CORVERDEN (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz.

CONONGAU (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

D.

DECTORFF (comte), à Gothingen.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DURY, pasteur protestant, à Genève.

F.

* FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liège.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mgr. GEISSEL, archevêque de Cologne.

GELVET (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GONELLA.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hübsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestelloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Kreig de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Pise.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lehart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mgr. Muller, évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), à Liège (Belgique).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parcker*, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'Ecole polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.

* *Robiano* (le comte de), membre

de plusieurs Sociétés savantes, à Bruxelles.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

* *Roysin* (le baron de), au château Kurens, près Trèves.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (le baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schneman, professeur au Collége royal de Trèves.

Schreiber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulz, conseiller d'Etat, à Dresde.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.

Sheffield-Grace, à Knowle-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des antiquaires de Londres.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Ulichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut, et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Wolberstein, ancien ministre, à Munich.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

COMPTE

RENDU PAR M. LE TRÉSORIER

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1853.

RECETTES.

Excédant du compte de 1852.	18,182	92
Cotisations recouvrées sur l'année 1849. . . .	110	»
Id. id. 1850. . . .	140	»
Id. id. 1851. . . .	250	»
Id. id. 1852. . . .	200	»
Recette de 1853.	5,450	»
Total. . . .	24,332	92

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.		
Frais de recouvrement.	161	93
CONCIERGE.		
Traitement du concierge.	60	»
IMPRESSIONS.		
Impressions, à Caen.	2,592	35
Vignettes pour le compte-rendu des Séances. . .	95	»
PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.		
Affranchissement du compte-rendu des Séances.	386	73
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	235	92
SÉANCES GÉNÉRALES.		
Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Troyes.	479	30
Frais de la séance de Sens en 1852.	23	60
A reporter. . . .	4,034	83

	Report. . .	4,034 83

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. LAMBERT.	Crypte de St.-Exupère à Bayeux.	100 »
M. l'abbé CHARRON.	Réparation à la crypte de St.-Marcel (Indre). . .	100 »
M. CANAT.	Fouilles à Châlon-sur-Saône.	100 »
MM. BAUDOT, CAUMONT et FOISSET.	Réparations à la chapelle de St.-Bernard, à Fontaine-les-Dijon.	100 »
M. GAYOT.	Fouilles à Auxon.	200 »
Id.	Id. à Verrières. . . .	200 »
Id.	Id. à Paisy-Cosdon. .	200 »
Id.	Id. à Isle-Aumont. . .	200 »
Id.	Id. à Neuville-s-Seine.	200 »
Id.	Inscription sur la porte du château des comtes de Champagne, à Troyes. .	50 »
M. MORIÈRE.	Fouilles à Vieux.	100 »
	Visites de monuments. . .	81 50
	Total.	5,666 33

BALANCE.

Recette.	24,332 92
Dépense.	5,666 33
Excédant. .	18,666 59

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. le Maire d'Orléans.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200 »
	A reporter. . . .	200 »

	Report. . . .	200	»
	Fouilles à Feurs.	50	»
MM. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Réparations à la croix de Nérigean.	50	»
Id.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	278	»
M. E. THIBAUD.	Réparations à l'église de St.-Georges-ès-Alliers. .	100	»
M. DE GLANVILLE.	Réparation à l'église de Branville.	100	»
M. LAILLIER.	Fouilles à Sens.	50	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparations à l'église d'Auxey.	50	»
MM. DE SUBIGNY et DE SOULTRAIT.	Pour relever une tombe dans l'église de Sancey. . . .	25	»
MM. Victor PETIT et LEFORT.	Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. .	50	»
Id.	Réparations à l'église de Chaumont.	100	»
MM. Charles DROUET et DAVID.	Id. à l'église de la Bruère.	100	»
Id.	Id. id. de Sarcé.	100	»
Id.	Id, id. de Chenu.	100	»
M. DE VOGUÉ.	Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . .	25	»
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Quilly.	100	»
M. GAYOT.	Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila. . . .	40	»
	A reporter. . . .	1,818	»

	Report. . . .	1,818 »
M. GAYOT.	Réparations à l'église de Moussey.	100 »
M. l'abbé TRIDON.	Réparations à l'église de Fouchères.	100 »
Id.	Construction d'une chapelle à Villery.	100 »
Id.	Réparation de deux églises monumentales de l'Yonne.	200 »
M. DE CUSSY.	Réparations à l'église de Vouilly.	50 »
M. DE GLANVILLE.	Fouilles à Villers-sur-Mer.	100 »
M. DE LA BEAULUÈRE.	Id. à Rubricaire. . .	150 »
	Id. dans la Mayenne.	100 »
M. BULLIOT.	Id. à Autun.	100 »
M. BILLON.	Stalles de l'église St.-Julien-sur-Calonne.	100 »
Id.	Inscription dans la chapelle commémorative de la bataille d'Azincourt. . . .	100 »
Id.	A l'hospice St.-Louis de Troyes.	
	Total.	3,018 »

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	18,666	59
Allocations à solder.	3,018	»
Fonds libres. . . .	15,648	59

Arrêté à Bayeux, le 7 mars 1854.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCES.

1re. Séance du 9 juin, ouverture du Congrès archéologique sous la présidence de M. de Caumont. . 1

Discours de M. l'abbé Tridon. 15

Enquête archéologique. 27

Examen de la première question du programme. Monuments celtiques de l'Aube). 30

Examen de la deuxième question. Limites du territoire des Tricasses. 34

2e. Séance du 9 juin. 37

Mémoire de M. de Barthélemy sur l'ancienne division géographique de la Champagne. 38

Examen de la troisième question. Monnaies romaines de l'Aube. 44

Mémoire de M. Camusat de Vaugourdon sur les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube. 44

Communication de M. Fléchey sur deux fragments de mosaïques trouvées à Paisy-Cosdon. . . 57 et 58

Examen de la quatrième question. Voies romaines de l'Aube. 60

Mémoire de M. Corrard de Bréban sur les principales voies romaines du département de l'Aube. . . . *Id.*

1re. Séance du 10 juin. 85

Lecture d'une lettre de M. de Wilmowsky sur une mosaïque trouvée par lui à Neuvich, près de Trèves. 86

Examen de la cinquième question. Mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne. 89

Examen de la sixième question. Sépultures romaines dans le département de l'Aube. 90

Note de M. Coutant sur des sarcophages découverts dans l'arrondissement de Bar. 92

2e. Séance du 10 juin. 94

Tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource. 96

Sur les Antiquités d'Arcis par M. l'abbé Robert. . 98

Examen de la 7e. question. Monuments anciens de la ville de Troyes. 98

Examen de la 8e. question. Vieilles maisons historiées de Troyes; par M. Aufauvre. 99

Dépôt sur le bureau de planchettes gravées au XVIIe. siècle, représentant des cartes à jouer, par M. Gayot. 100

1re. Séance du 11 juin. 102

Examen des 10e., 11e. et 12e. questions du programme qui concernent les églises de l'époque romane, ogivale et de la renaissance, dans l'Aube. 103

2e. Séance du 11 juin. 109

Mémoire de M. Corrard de Bréban sur les découvertes de Médailles et d'objets antiques dans le département de l'Aube (6e. question). 112

Notes pour servir à l'histoire de la construction de l'église Ste.-Madeleine, par M. Assier. 122

Mémoire de M. l'abbé Tridon sur les 10e., 11e. et 12e. question. 123

Examen de la 13e. question concernant le chant grégorien; par M. Bonnemain. 134

Examen de la 14e. question. Principales verrières du département de l'Aube; par M. l'abbé Méchin. . 135

1re. Séance du 12 juin. 137

Visite à quelques monuments de la ville de Troyes. . 139

Vue d'un pont avec herse en fer. 141

Examen de la 15e. question. Existe-t-il des cryptes anciennes? 143

Examen de la 16e. question. Appareils entrés dans la construction des églises de Troyes et environs. . 144

Examen de la 17e. question. Artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont contribué à embellir les monuments du département de l'Aube. . 147

2e. Séance du 12 juin. 148

Continuation de l'examen de la 17e. question. . . 151

Examen de la 18e. question. Existe-t-il dans quelques églises de Troyes des autels anciens, des fonts baptismaux, etc. 155

Examen de la 19e. question. Mobilier des églises à

Troyes dans le moyen-âge; par M. Assier. . . . 158
Examen de la 20e. question. 160
1re. Séance du 13 juin. 161
Discussion sur la déviation de plusieurs églises. . . 162
Examen de la 21e. question concernant les lieux consacrés à la mémoire de saint Bernard dans le diocèse de Troyes. 166
Examen de la 22e. question concernant les châteaux-forts de Troyes. 170
Curieuse description du donjon de Provins; par M. Michelin. 172
2e. Séance du 13 juin. 173
Examen de la 23e. question. Y a-t-il quelque localité où un fait historique soit à rappeler par un monument? 178
Examen de la 24e. question concernant la renaissance de l'art chrétien et le mouvement archéologique dans l'Aube. 181
Mémoire de M. l'abbé Tridon sur cette question. . *Id.*
Classification des édifices du département de l'Aube comme monuments historiques, par M. de Montalembert. 197
Rapport de M. l'abbé Tridon au nom de la Commission des vœux. 199
Discours par M. Ferrand-Lamotte. 206
Séance du 14 juin. 211
Considérations sur le mouvement archéologique en France par M. de Montalembert. 215

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbal de la visite faite par le Congrès le jeudi 9 juin 1853. 223
Visite à l'église St-Martin-ès-Vignes et à la chapelle du petit Séminaire, le 10 juin 1853. M. Dosseur, rapporteur. . . . . *Id.*
Visite à la cathédrale de Troyes. M. Bonnemain, rapporteur.. 228
Visite aux églises Ste.-Madeleine et St.-Jean, le 11 juin 1853. M. Bonnemain, rapporteur. 233
Visite à St.-Pantaléon et à St.-Nicolas, le 12 juin. M.

Bonnemain, rapporteur. 245

Visite à l'église St.-Urbain, le 14 juin 1853, M. Bonnemain, rapporteur. 254

Visite aux églises St.-Rémy et St.-Nizier de Troyes, le 14 juin 1853, à 7 heures du soir. Bonnemain, rapporteur. 258

MÉMOIRES.

Description iconographique de trois verrières de l'église St.-Martin-ès-Vignes; par M. l'abbé F. Méchin. . 262

Notice en réponse à une question du programme ainsi conçue : Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789, par M. Harmand. . 290

Notice sur les vieilles maisons historiées de Troyes; par M. Amédée Aufauvre. 312

Etude sur le chant grégorien par M. Bonnemain. . 341

Note sur quelques épis en terre cuite des XIIIe. et XIVe. siècles; par M. Alfred Ramé. 365

Note sur quelques monuments de la ville de Troyes et sur Landunum; par M. Thiollet. 373

Note sur les villes et les châteaux fortifiés du département de l'Aube; par M. Boutiot. 389

Note sur diverses questions du programme; par M. l'abbé Paillard. . . . . .

Note sur diverses statues du département de l'Aube; par M. l'abbé Paillard. 419

Notes pour servir à l'histoire de la construction de St^e.-Madeleine de Troyes, par M. Alexandre Assier. . 423

Inventaire devant Messire Pierre Doré, prêtre, clerc en l'église St^e.-Madeleine, 1595. 427

Note sur le bourg et le château de Vendeuvre en Champagne; par M. le comte du Manoir. 431

Notice biographique sur M. Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain; par M. R. Bordeaux. . 440

Liste générale des membres de la Société française par ordre géographique et alphabétique. 458

Compte-rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1853. 497

Caen, imp. de A. Hardel. Mars 1854.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A MOULINS, EN 1854,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A MOULINS, EN 1854,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

pour la conservation

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1855.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque de Bayeux, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et des quarante membres résidents dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications sur leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des Membres du Conseil sont distingués par le caractère italique).

1re. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

* CUVELIER (Auguste), id.

DEHAMEL-BELLENGLISE, id.

HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.

HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille.

LENGLART (Louis), propriétaire, id.

* *Mérode* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Trelon.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

Givenchy (Louis de), à St.-Omer.
Grigny, architecte, à Arras.
Hagéauc (Amédée de), au château de Sozinghem.
Haignéré, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
Hauteclocque (le baron de), ancien maire, à Arras.
* *Héricourt* (le comte d'), id.
* Herlincourt (d'), membre du Conseil général, id.
* Hermand (Alexandre), à St.-Omer.
Hermand (Octave), id.
Le Fevre (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer.
Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, à Arras.
* *Linas* (le chevalier de), id.
Mieulles (de), receveur général, id.
* Mgr. *Parisis*, évêque, id.
Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, id.

Somme.

Inspecteur : * M. Magdeleine, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.
Cosette-Emont, propriétaire, id.
Derrigny, à Péronne.
* *Duval*, chan. titulaire, à Amiens.
Labourt, ancien magistrat, à Doullens.
Renneville (le comte de), à Amiens.
* Roze (l'abbé), curé de Tilloy.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.
* Curial (le vicomte de), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.
* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.
* Darse, président du Trib. civil, id.
Ducrout, ancien notaire, à Compiègne.
Le Dicte du Flos, président du Tribunal civil de Clermont.
Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.
Voillemer, docteur-médecin, id.
* Vuatrin, avocat, à Beauvais.
Weil, architecte du Gouvernement, id.

2°. DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MÉRODE.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Villers-Cotterets (Aisne).

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Daras (l'abbé), aumônier de l'Institut des sourds-muets, à St.-Médard-les-Soissons.

Dersu, juge au Trib. civil de Laon.

* *Gomart*, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hidé, propriétaire, à Bruyères.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Maire (l'abbé), à Laon.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Melleville (de), membre de plusieurs académies, à Laon.

Piette (Amédée), contrôleur des contributions directes, id.

Romain (l'abbé), professeur au petit séminaire de Liesse.

Tavernier (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. Béglot, à Reims.

3°. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allouville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

* Barthélemy (Édouard de), à Châlons.

Béglot, propriétaire, à Reims.

Bigault de Granrut, à Châlons.

Bourgeois, au château de Nantivet, à Suippes.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

* Gabinet, conseiller de préfecture, à Châlons.

* Mgr. *Gousset*, cardinal, archevêque de Reims.

Quenby (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Saubinet, membre de l'Académie, id.

Sellier, juge, membre du Conseil général, à Châlons.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun.

Meuse.

Inspecteur : * M. Édouard de Barthélemy, à Châlons.

Jeandet (Abel), membre de la Société philomatique, à Verdun.

Jeantin, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* Liénard, président de la Société philomatique de Verdun.

* Liénard, secrétaire de la Société philomatique, id.

4e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet, à Caen.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

Aumont, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Auvray, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.

Beaucourt (de), au château de Morainville.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beaurepaire de Louvagny le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* Bellefond (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire, id.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

Boire (de la), au château de Castillon.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

Bourmont (le comte Charles de), à Caen.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Briges (le marquis de), au château de Dampierre.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* Campion, avocat, à Lisieux.

Caumont (Mme. de), à Caen.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Courty, avocat, à Caen.

* *Cussy* (Ch. de), id.

Dalécharps, fabricant de dentelles, place Royale, id.

* *Dan de la Vauterie*, docteur-médecin, id.

* *De la Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

Doursnel (Alexandre), ancien député, id.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

* Du Manoir (le comte), maire de Juaye.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur impérial, id.

* Du Moncel (le vicomte Th.), id.

Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.

Eudeline (l'abbé), vicaire de Villers-Bocage.

* Faucon-Duquesnay, docteur-médecin, à Caen.

* Flocquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu, id.

Fresnaye (le baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Girard, procureur impérial, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* Guilbert (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, id.

* *Guy*, architecte de la ville, id.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

* Houdetot (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.

* Jonquoy, membre du Conseil général, à Mondeville.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, id.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.
Le Carpentier, à Honfleur.
Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.
Le Clerc, maire de Falaise.
Le Court, avoué, à Pont-l'Evêque.
Le Couvreur (l'abbé), principal du collége, id.
Le Flaguais (Alphonse), conservateur de la Bibliothèque de Caen.
Mgr. *Le Herpeur*, évêque de Fort-de-France.
* *Levavasseur*, employé des douanes, à Caen.
Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
Marguerit (Léonce de), à Vierville.
* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.
Niard, sculpteur, id.
Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
Nogent (de), au château de Rouvres.
* *Noget* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.
* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.
* Oilliamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.
* Olive, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.
* Pannier, avocat, à Lisieux.
* *Pelfresne*, architecte, à Caen.
Petiville (de), à Bons.
Pezet, président du Tribunal civil de Bayeux.
Piquot (l'abbé), missionnaire, à la Délivrande.
Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* Mgr. *Robin*, évêque de Bayeux.
* Saint-Aldegonde (le marquis de), au château d'Outrelaise.
Scelles (l'abbé), curé de Gavrus.
Sevestre, ancien notaire, à St.-Julien-le-Faucon.
Sevin, propriétaire, à Falaise.
* *Souef*, premier président de la Cour impériale, à Caen.
Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.
Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.
* *Toustain* (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.
Tranchant (l'abbé), curé de Jort.
* Turgot (le marquis de), sénateur, au château de Lantheuil.
* *Valette*, négociant, à Caen.
Varin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vaucelles, id.
* Vasseur (Charles), à Lisieux.
* Vautier (Abel), député, à Caen.
Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.
* *Vérolles* (Paul), architecte du département, à Caen.
Vican (de), inspecteur des forêts, id.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé, à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. Renault, membre de l'Institut des provinces, à Coutances.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Beaufort (le comte de), à Picauville, et à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 22.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'Ecole des chartes, à Avranches.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

Caumont de Sainte-Croix, propriétaire, à Avranches.

* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Carps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Peltier, avocat, à Avranches.

Milly (Alphonse de), à Milly, canton de St.-Hilaire-du-Harcouet.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

* Ferrière (le comte de la), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

LeVavasseur (Gustave), à Argentan.

Liger, architecte, à la Ferté-Macé.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

* Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Mortagne.

Thouroude (l'abbé), curé de Planches, canton de Merlerault.

* *Vigneral* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Evreux.

Barrey (le comte de), à Verneuil.
Bigottière (de la), à la Bigottière.
Carbonne (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.
Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de Garenne.
* *Jouen* (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Evreux.
* Houdemare (le baron d'), au Pont-St.-Pierre.
La Chèvre (Edgard), avocat, à Evreux.
Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
* Le Métayer, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.
Lurreffait, propriétaire, à Pont-Audemer.
Maupeou (Georges de), à Vernon.
* Méry fils, avocat, à Evreux.
Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville.
* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.
* Poncet, avoué, membre du Conseil municipal, aux Andelys.
* Quesnay (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neufbourg.
* Rostolan (de), à Evreux.
Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Cracouville, près Evreux.
* *Sainte-Foy* (Mme. la marquise de), née comtesse de Boisdenemets, au château de Boisdenemets.
Vigan (le baron de), à Verneuil.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.
Baudry (Paul), propriétaire, id.
Bligny, propriétaire, id.
Caze (de), membre de l'Acad., id.
* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.
Collas (l'abbé), chapelain de la maison des SS.-Anges, à Rouen.
Cusson, secrétaire-général de la mairie, id.
Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).
* Duranville (Léon de), propriétaire, à Rouen.
Godefroy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Blosseville-Bon-Secours, près Rouen.
* Grandin (Gustave), propriétaire, à Elbeuf.
La Londe (Arthur de), rue la Rochefoucault, à Rouen.
La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.
Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.
* Le Roy, instituteur, à Cany.

MABIRE, maire de Neufchâtel.

MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.

QUERTIER (l'abbé), vicaire de la métropole, à Rouen.

VALOBY (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly, canton de Clères.

5e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

* ABBADIE, architecte, rue de Provence, 7, à Paris.

BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* BLANCHE, secrétaire-général du ministère d'Etat, id.

* BLANCMESNIL (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Evêque, 23, id.

BOISBRENAUD (le comte de), rue de la Chaise, 12, id.

* BONAND (Henri de), rue du Bac, 92, id.

* BONNEUIL (le comte de), rue St.-Guillaume, 29, id.

BOSSIN, horticulteur, id.

BONTEMPS, peintre-verrier, à Choisy-le-Roy.

BRÉDA (le comte Raymond de), rue de l'Université, 3, à Paris.

BREVAL (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, Boulevard du Temple, 42, id.

* CHAMPAGNY (le général vicomte de), rue de Sèvres, 83, id.

CHAUBRY DE TRONCENOND (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

CHOSSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.

COLLET-MEYGRET, secrétaire-général au ministère de l'Intérieur.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, id.

DAMAS (le vicomte Edmond de), id.

* DELIGAND, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.

* *Didron*, secrétaire du comité des arts, directeur des *Annales*

archéologiques, rue Hautefeuille, 13, à Paris.

Dion (Albert de), rue de la Ville-l'Evêque, 13, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.

* Frémiot (le baron de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 88, id.

Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Hache, propriétaire, id.

* Hubert-Ménage, fabricant d'ornements, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.

Jacquot, employé à la préfecture de la Seine, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, id.

Jubinal, député, rue de Louvois, 6, id.

Kerdoblay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

Labille (Amable), architecte, id.

* Lasteyrie (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, id.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, id.

Le Fèvre du Ruflé, sénateur, ancien ministre, rue Férou, 6, id.

Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége Stanislas, id.

Lucas (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy.

* Lusson, peintre-verrier, à Paris.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, id.

* *Martin* (le R. P. Arthur), de la Société de Jésus, rue des Postes, id.

Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue Castiglione, 14, id.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Roquejune, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), inspecteur de la Côte-d'Or, ancien pair de France, membre de l'Académie française, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'Ecole de médecine, id.

* Mosselmann, propriétaire, passage Sendrier, 6, id.

Nugent (de), place Vendôme, id.

* Osmoy (le comte d'), rue du Bac, 97, id.

* Pauffin, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs académies, boulevard Baumarchais, 6, id.

* *Pastoret* (le marquis Amédée de), place de la Concorde, 6, id.

* Peigné-Delacour, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, à Paris.
Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-l'Honoré, id.
* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue St.-Honoré, 374, id.
* Pinard, rue de Tournon, 23, id.
Pinieux (le chevalier de), id.
* Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.
Pontoi-Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.
Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 84, id.
Renault (Mme.), propriétaire, id.
Riancey (de), grande rue de Passy, 68, id.
Rotschild (le baron de), rue Lafitte, 25, id.
Rupaick (Robert), architecte du Gouvernement, id.
Saillet (J.-B.), pensionnaire des Etats-du-Rhin, rue du Cherche-Midi, à Paris,
* Sagot, membre de plusieurs académies, id.
Salvandy (Paul de), rue Cassette, 30, id.
Solicoffre, rue de Clichy, 28, id.
* Teste-Doubt, membre du Comité des arts et monuments, id.
* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.
Vesvrotte (le comte de), rue Basse-du-Rempart, 52, id.
* Villegille (de la), secrétaire du Comité historique, id.
Vogué (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.
Walsh (le vicomte Edouard), rue de l'Université, 42, id.
* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

Meffre, architecte, à Rambouillet.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Baudoin, architecte, à Avallon.
Béru (de), au château de Béru, près Tonnerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
Brullée (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.
Canchy (de), propriétaire, à Sens.
Carlier (l'abbé), chanoine titulaire, id.

* *Chaillou-des-Barres* (le baron), ancien préfet, au château des Barres, à Saintpuits, canton de St.-Sauveur.

Challes, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Charié, juge suppléant, id.

Cherest (A.), avocat, id.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dachez, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé de Charbuy, près Auxerre.

Duru (l'abbé), aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.

Giguet, vice-président de la Société archéologique, à Sens.

* *Lallier*, juge au Tribunal civil, membre du Conseil général, id.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Laurent-Lesseré, ancien maire, id.

Le Blanc, ancien ingénieur en chef, id.

Le Blanc (Léon), juge au Tribunal civil, id.

Le Maistre, membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

* *Le Roux*, notaire honoraire, ancien maire, à Sens.

Louglas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Marie, juge au Tribunal civil, id.

Massot, avocat, id.

Mathieu, propriétaire, id.

Petit-Sigault, maître de pension, id.

Préjeau (C.-J.), à Avallon.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Salmon, avoué, id.

Tambour fils, licencié en Droit, à Auxerre.

* Tonnelier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Tonnelier, président du Tribunal civil, à Joigny.

Vaudey (l'abbé), curé de St.-Georges, près Auxerre.

Vibraye (le comte de), à Bazoches, près Avallon.

Vignon, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Dupuis, vice-président du Tribunal civil, id.

JACOB, imp.-libraire, à Orléans.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

ROCHER (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

TORQUAT (l'abbé de), chanoine-honoraire, vicaire de la cathédrale, id.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

ANGENOUST, vice-président du Tribunal civil de Troyes.

ANNER-ANDRÉ, président du Tribunal de commerce, id.

ANTHENAY (Mme. d'), propriétaire, id.

ARGENCE, avocat, id.

ARMIEUX, médecin militaire au 12e. léger, id.

ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, à Rosières.

ASSIER, chef d'institution, à Troyes.

AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des études au petit séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.

BABEAU, inspecteur des postes, id.

BARRAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.

BALTET (Julien), négociant, à Troyes.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BÉDOR, docteur-médecin, à Troyes.

BERTHELIN, avocat, id.

BOILLETOT (Léon), membre du Conseil général, id.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

BONNEMAIN (Hippolyte), rédacteur en chef de *L'Aube*, id.

BOULANGER, architecte, id.

BOUQUOT, imprimeur, id.

BOURCELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Urbain, id.

BOURGEOIS, propriétaire, à St.-Aventin.

BOURGUIGNAT, membre du Conseil municipal, à Troyes.

BOURLON DE ROUVRE, propriétaire, id.

BRISSON (l'abbé), aumônier de la Visitation, id.

BROCARD, ancien notaire, id.

BRUN-DALBANE (Le), ancien notaire, id.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

CAZELLES fils, négociant, id.

CEALMEL, greffier en chef du Tribunal civil, id.

CHANOINE, ancien notaire, id.

CHARON, directeur de la succursale de la Banque de France, id.

CHAVAUDON (le marquis de), à Ste.-Maure.

Chéron, chef d'institution, à Troyes.
Clausel, artiste peintre, id.
Clément aîné, membre de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne.
Mgr. *Cœur*, évêque de Troyes.
* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, vicaire-général du diocèse.
Cotteau (Gustave), substitut du procureur impérial, à Bar-sur-Aube.
Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys.
Couturat, notaire, à Troyes.
Crépinel, docteur-médecin, id.
Dalbane-Fleury, négociant, id.
Dallemagne-Cortier, membre de la Commission des hospices, id.
Dampierre (le marquis de), membre du Conseil-général, à Bligny par Bar-sur-Aube.
Delacroix, avoué, à Troyes.
Desguerrois, docteur-médecin, id.
Dollat (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Ste.-Madeleine. id.
Dosseur, propriétaire, à Foicy, près Troyes.
Douine, manufacturier, à Troyes.
Doyen (le baron), receveur général de l'Aube.
Dret (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire de Troyes.
Dupay, libraire, id.
Dupré, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.
Ehrlich, professeur d'allemand, à Troyes.
Finot, ancien chef d'institution, id.
* Fléchey-Cousin, architecte, id.
Fleury, procureur impérial, id.
Flicre (l'abbé), chanoine, vicaire-général, supérieur du grand séminaire, id.
Flogny-Tallon, négociant, id.
Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.
Fortin, juge au Tribunal civil, id.
Gallice d'Aubly, propriétaire, à Barberey.
Gallice-Dalbanne, propriétaire, à Troyes.
Gaussen, artiste peintre, id.
* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.
Georges, propriétaire, à St.-Jean-Bonneval.
Gérard-Boilletot, chef de division à la préfecture, à Troyes.
Gérard-Fleury, conseiller de préfecture, secrétaire-général, id.
Gillier (Ernest), avoué, id.
Gréau aîné, membre du Conseil général, id.
Gréau (Jules), manufacturier, id.
Harmand, bibliothécaire de la ville, id.
Hervey, docteur-médecin, id.
Huguier, juge d'instruction au Tribunal civil, id.
Huot (Charles), manufacturier, id.

HUPROYE (Truchy de la), propriétaire, à Troyes.
ISAMBERT, chef d'institution, id.
JACQUEMIN, ancien commissaire-priseur, id.
JOUAULT (Alphonse), avocat, id.
JOUOT, docteur-médecin, id.
LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.
LALOY, propriétaire, id.
LASNERET fils, maître de postes, id.
LAVAUX (le comte de), propriétaire, id.
LE BRUN, avoué, id.
LE GRAND, agent-voyer chef, id.
LE MONNIER, directeur de l'Ecole normale, id.
LORILLARD, architecte, id.
MANBREY-BRUNET, propriétaire, id.
MANDONNET, propriétaire, à Chichery.
MAROT, propriétaire d'usines, à Troyes.
MAUROY (de), propriétaire, id.
MÉCHIN (l'abbé), curé de Vougrey, canton de Chaource.
MILLOT, architecte, à Troyes.
MONGINET (l'abbé), doyen de St.-Jean-Bonneval.
MOREAU, architecte, à Troyes.
MUSNIER, receveur municipal, id.
Paillard (l'abbé), professeur d'archéologie au petit séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.
PARIGOT, maire de Troyes.
PATIN, docteur-médecin, id.
PAYEN, huissier, id.
PETIT (Joseph), avocat, id.
PETIT, architecte, id.
PETIT, chef du mouvement commercial au chemin de fer, Troyes.
PLÉVILLE (de), sous-intendant militaire, id.
PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys.
RAMBOURGT père, trésorier de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
Ray (Jules), archiviste de la même Société, id.
RÉAULX (le comte Gabriel des), à Brantigny, canton de Piney.
RÉAULX (le comte Louis des), id.
RENAULT-MANCEAU, propriétaire, à Troyes.
REVERCHON, ingénieur des mines, id.
ROBIN (Henri), juge-suppléant au Tribunal civil, id.
ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.
ROSEROT, juge au Tribunal civil, id.
ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.
ROYER (Henri), propriétaire, id.
SAUSSIER (Louis), manufacturier, à Troyes.
SCHITZ, artiste peintre, id.
SERCEY (l'abbé), chanoine titulaire, id.
SERRE (Isidore), commissaire priseur, id.
SIMONNOT-GERVAISOT, propriétaire, id.
SOCARD, bibliothécaire-adjoint, id.

Sollier, contrôleur principal des contributions directes, à Troyes.
Tailhandat, directeur de l'Enregistrement et des domaines, id.
Uhrich, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
Varlot, marchand d'antiquités, id.
Vaudé père, architecte, à Troyes.
Vauthier fils, notaire, id.
* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.
Viardin, dcteur-médecin, id.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.
La Mésange, architecte de la ville à Dreux.
Morissure fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* Tellot (Henri), propriétaire, à Dreux.

DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DROUET, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. David, architecte, au Mans.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.
Bailhache, professeur de rhétorique, id.
* Baillif (l'abbé Le), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
* Barbier, docteur-médecin, id.
Bedel, avocat, id.
Bérard aîné, propriétaire, à Pontliene.
Betnuis, avocat, au Mans.
Bilart, archiviste du département, au Mans.
Blottière, sculpteur, id.
Bouchet (Paul), architecte, id.
Bourdon-Durocher, officier en retraite, id.
Bouvet (l'abbé), curé de Foulletourte, canton de Pontvalain.
Boyer, ancien professeur, au Mans.
Chaources (le comte de), à Placé, canton de Beaumont.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

CHATEL, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

* *Chevereau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.

CLINCHAMPS (de), propriétaire, id.

Delarue, architecte du département, id.

DESPORTES, conservateur du Musée, id.

* DUBIER, maire de Vallennes.

* DUGUÉ, ancien notaire, à Conlie.

EDOM, ancien recteur de l'Académie, au Mans.

EMONT (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, id.

* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.

ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.

FIALEIX, peintre-verrier, id.

FOUCAULT (le comte de), id.

GAUMÉ, professeur de dessin, id.

GEIS DE LA POMMERAYE (Le), propriétaire, id.

GUÉRANGER, membre de l'institut des provinces, id.

GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.

HAMON, membre du Conseil général, au Mans.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JAROSSAY, antiquaire, id.

LANDEL, ancien conseiller de Préfecture, au Mans.

LE CHAT, propriétaire, id.

LE NORMAND DE COURBEL, directeur des Contributions directes, id.

LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.

LE TRONE, propriétaire, id.

LIVET (l'abbé), aumônier de l'hôpital, id.

* LOCHET (l'abbé), vicaire de la Couture, id.

LORIERE (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.

* LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.

* *Mailly* (le comte de), au château de Requeil, canton de Pontvalain.

MENARD-BOURNICHON, chef du bataillon du Génie, au Mans.

MORDRET, docteur-médecin, id.

MOUSSERON, conseiller de Préfecture, id.

* NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort.

PALLU, juge au Tribunal civil du Mans.

PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.

RICHARD, adjoint au Maire du Mans.

RICHEBOURG (de), propriétaire, id.

Rioré, substitut du Procureur impérial, au Mans.

Rousseau, professeur de dessin, id.

Ruillé, conseiller de Préfecture, id.

Saint-Rémy (de), directeur de l'Asile des aliénés, id.

* Salmon, membre du Conseil général, à Sablé.

Sebaux (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr. l'Evêque du Mans.

* Seinger, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Surmont (Paul), maire de la ville du Mans.

Tournesac (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Vallée (Platon), docteur-médecin, id.

Verdier, professeur de mathématiques, id.

Vincent (l'abbé) vicaire général, id.

* *Voisin* (l'abbé), curé de la paroisse de ***

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillon de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé à Saumur.

* Charbonnier de La Guesnerie, à Angers.

* Chevalier (l'abbé), à Vaulandry, canton de Baugé.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guinoiseau fils, propriétaire, id.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

Leclerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

* Lestoile (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Levoyer (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution de Combrée.

Lorière (Léon de), rue des Lices, 14, à Angers.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), id.

Villers (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. de La Beaulière, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), à Craon.

De Maubecé, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Laval.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut

ecclésiastique de Château-Gonthier.

DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.

GARNIER, agent-voyer, id.

GERAULT (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Vénérand, id.

LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

LEVÊQUE DE BÉRANGERIE, président du Comice agricole, id.

OZOUVILLE (d'), propriétaire, id.

RUILLÉ (de), propriétaire, à Ruillé.

DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis de VIBRAYE, membre de l'institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

JORAL (de), propriétaire, à Blois.

LAUNAY, professeur au Collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : * M. BERRY, conseiller à la Cour impériale.

BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.

BENGY-PUYVALLÉE (Henri de), id.

BUSSIÈRES (Emile), architecte, à Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

ROBIN (Mlle.), propriétaire.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire, à Langeais.

BOULART (Emile), ancien juge de paix, à Richelieu.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

CHAMPOISEAU (Noël), membre de plusieurs Académies, id.

* *Guérin* fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim*, membre de l'Institut des provinces, à Tours.
* Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.
Marguerron, propriétaire, à Tours.
Roze-Cartier, id., id.
* Sancé (de), au château de Hodbert-St.-Christophe.
Sourdeval (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : * M.

* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
Migné, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.
Croulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
Clément (l'abbé), doyen de St.-Amand-en-Puysaie.
* Mgr. *Dufêtre*, évêque de Nevers.
Le Baun (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Collége, à Nevers.
Rosemont (le comte Arthur de), id.
Vée (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.
* *Villefosse* (de), archiviste du département, à Nevers.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

DIVISION DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Chardon du Ranquet, à Clermont.
* Croizet (l'abbé), doyen de Neschers.
* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
Lacé, inspecteur de l'Académie, id.

* Mallay, architecte du département, à Clermont.
* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, à Clermont.

Haute-Loire.

Inspecteur : * M. Albert de Brives, membre du Conseil général d'Agriculture, au Puy.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Macheco (Mme. la comtesse de), au château d'Alleret.

Loire.

Inspecteur : M. l'abbé Roux.

Lassagne (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des prisons, à St.-Étienne.

Lozère.

Inspecteur : M. Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES COTES-DU-NORD, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

* *Inspecteur divisionnaire :* M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue Lafayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.

Bezier-Laposse, architecte, à St.-Servan.

* Breil de Landal (le comte), au château de Landal.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

* *Delafosse*, propriétaire, ancien député, id.

Dudezerseul fils, propriétaire, id.

* *Genouillac* (le vicomte de), à à Rennes.

* Gontidec de Tressan (Le), propriétaire, à Vitré.
* Harouin, membre de plusieurs Académies, à Valformand, près Rennes.
Kerdrel (de), ancien député, à Rennes.
Kergariou (le comte de), id.
* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.
Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.
* Rioust de l'Argentaye, à l'Argentaye.
Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : M. du Marhalla, à Quimper.

Blois (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.
Coetlosquet (le comte Maurice de), à Quimper.
Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.

Morbihan.

Inspecteur : M. de Kéridec, à Hennebont.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

* Aubuffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.
Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain.
Drioley, architecte, à Nantes.
Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.
Houdet, propriétaire, à Nantes.
* Izarn (Armand d'), propriétaire, id.
Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré.
Liberge, architecte, à Nantes.
Raymond (de), architecte, id.
Roustrau (l'abbé), professeur

d'archéologie au petit Séminaire de Nantes.

* *Séheult*, architecte du département, à Nantes.

Tilly (le comte Henri de), rue Tournefort, 1, à Nantes.

* Van-Isnegem, architecte, id.

DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : * M. Le Cointre-Dupont.

* *Cardin*, ancien magistrat, à Poitiers.

* Cars (le duc des), au château de la Roche-de-Bran.

La Croix (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, id.

Massardière (de La), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.

Sénéchaut (l'abbé), curé de Massognes, canton de Mirebeau.

Taunay, juge suppléant près le Tribunal civil, à Poitiers.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. Avril de la Vergnée, propriétaire, à Niort.

Arnauld (Charles), corresp. du Ministère de l'intérieur, à Niort.

Beaulieu, membre de l'Institut, id.

Cruvelier fils, propriétaire, à Celles.

David, député au Corps législatif, à Niort.

Garoteau, notaire, à Champdeniers.

Nettancourt, colonel en retraite, à St-Laurs.

Opperman, capitaine au 1er. régiment de lanciers, à Niort.

Ravan, trésorier de la Société de Statistique, id.

Rondier, juge d'instruction, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.
Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
Segrestin, architecte du département, à Niort.

DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du Collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

Amiet (l'abbé), doyen d'Aunay.
Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Basque (l'abbé), curé de ***
Bourgeois (Justin), à Saintes.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, id.
Clervaux (Jules de), id.
Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.
Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.
Morin, avoué, à Saintes.
Person (l'abbé), aumônier du Collége de Rochefort.
Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.
Surbault, principal du Collége, à Saintes.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

Mgr. *Baillès*, évêque de Luçon.
Poydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.
Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE, DE LA CREUSE ET DE LA CORRÈZE.

Inspecteur divisionnaire : M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puirazeau, près Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

Dubois (Auguste), pharmacien, à Limoges.

Dumont de Saint-Priest, président à la Cour impériale, id.

Tarnaud (F.), banquier, à Limoges.

Texier (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Creuse.

Inspecteur : * M. Bonnafoux, bibliothécaire de la ville de Guéret.

Corrèze.

Inspecteur : M. Huot, procureur impérial, à Ussel.

Lestourgie (Auguste de), à Argentat.

DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (Guillaume de), id.

* *Chasteignier* (le comte Alexis de), id.

Cirot de La Ville, chanoine honoraire, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

Daux, fabricant d'autels, id.

* Jabouin, sculpteur, id.

* Lafouyade, président du Tribunal civil de La Réole.

Le Roy (Octave), procureur impérial, à Libourne.

* Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

Rouger, inspecteur des postes, à Bordeaux.

Traignac, chasublier et fabricant d'autels, id.

. . . . . (l'abbé), curé d'Arcachon.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la ferme-école des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Laurance, principal du Collége de Mont-de-Marsan.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Audierne (l'abbé), à Périgueux.
Pigeon de La Gineste, avocat, à Couze, canton de Lalinde.
Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac.
Verneilh (de), membre de l'Institut des provinces, à Nontron.
Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Charente.

Inspecteur : * M. de Chancel, président de la Société archéologique, à Angoulême.

Blandy, curé de St.-Maxime, à Confolens.
* Mgr. *Cousseau*, évêque d'Angoulême.
Fruchaud (l'abbé), vicaire-général d'Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Bessières.

* Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy.
La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.
Manin, avocat, à Lauzun.

DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M.

Tarn.

Inspecteur : * M. de Leutre, président du Tribunal civil de Gaillac.

Bellet (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

Bion-Marlavagne (L.), archiviste du département de l'Aveyron.

Sarrère, libraire, à Rhodez.

Gers.

Inspecteur : * M. l'abbé de Monleziun, chanoine, à Auch.

DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Bessières, directeur des contributions indirectes, à Pau.

De la Gaèze, conseiller à la Cour impériale de Pau.

Lacroix (Mgr.), évêque de Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Saint-Malo (de), membre de plusieurs académies, à Perpignan.

Arriége.

Inspecteur : * M. Santerre (l'abbé), vicaire-général de Pamiers.

DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. Lucy (de), receveur-général des finances, à Marseille.

Balthasar, à Arles.
* Dol, avocat, à Marseille.
Le Roy, propriétaire, rue de Marengo, 36, id.
Mazel, substitut du Procureur impérial, à Marseille.
Vinas (l'abbé), curé, à Jonquières.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Azais, président de la Société archéologique, à Béziers.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

* Albert (Léon), peintre, à Bagnols.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Joffroy (Auguste), architecte du département, à Avignon.

DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE LA DROME ET DE L'ISÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. YEMENIZ, à Lyon.

* BENOIST, architecte, à Lyon.
* BERGERET, id., id.
BOISSIEU (de), membre de l'Institut, id.
* Mgr. *de Bonald*, cardinal, archevêque de Lyon.
* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
DELAPLAGNE (l'abbé Louis), vicaire de St.-Polycarpe, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), architecte, id.
REY (Étienne), peintre, à Lyon.
RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, id.
* ROUGNIARD (le chevalier), propriétaire, id.
ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.
* SAVOYE (Amédée), architecte, id.
VERNANCES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. QUERAULT, sous-préfet, à Tournon.

Ain.

Inspecteur : M. DUPASQUIER, architecte.

* BAUX, archiviste du département, à Bourg.
* BLAINS (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

MICHELAS, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : * M. De Lhorme, directeur du Musée, à Vienne.

Berruyer, architecte, à Grenoble.
Budillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.
Dardelet, graveur, à Grenoble.
David (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.
David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
* Dubois (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.
* Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Morestel.
* Montbynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.
Mouffiet, proviseur du Lycée, à Grenoble.
Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.
Radulph (de), conservateur du Musée, à Grenoble.
Varnet (l'abbé), curé de Verna, canton de Cremieu.

DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE, DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte Charles de MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion, rue Godot-Mauroy, 39, à Paris.

Battault (Henri), à Dijon.
* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, id.
Berlier (Gustave), rue Ste.-Anne, id.
Bessy, propriétaire, id.
Bretenière (Edmond de), id.
Bruno, propriétaire, id.
Cathelot, ancien garde général des Forêts, à Gemeaux, canton d'Ifs-sur-Tille.
Caumont, architecte, à Dijon.
Chevrot, architecte, id.
* *Cissey* (Louis de), au château de Cissey.
Collet (l'abbé), vicaire-général de Dijon.
Destourbet, président du Comice agricole, id.

Dhetel, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

Drouas (de), capitaine en retraite, à Dijon.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 85, id.

Duret, docteur-médecin, à Nuits.

Gaulot, ancien notaire, à Dijon.

Granges, propriétaire, id.

Guillemot, conseiller de Préfecture, id.

Guillemot, juge au Tribunal civil de Beaune.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.

Lacuisine (de), président à la Cour impériale de Dijon.

* Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.

Liger-Belair (le comte de), à Dijon.

Mamher (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.

Marion (Adrien), à Dijon.

Mathieu (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.

Menne (le général), rue Montigny, id.

Mimeure (de), propriétaire, id.

Montgolfier (Raymond de), à Montbard.

Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

Seguin (Joseph), à Montbard.

* Séguin (Marc), id.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Vesvrottes (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey.

Abord, avocat, à Autun.

Bulliot, membre de la Société Éduenne, id.

* *Canat* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat (Paul), id.

Chevrier (Jules), id.

Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, id.

* *Devoucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Fevre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

* *Fontenay* (Joseph de), à Autun.

Fouque, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.

Lacroix, pharmacien, à Mâcon.

Latour, ancien juge de paix, à Chagny.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du Collége, à Autun.

Mac-Mahon (le comte de), id.

Mandelot (le comte de), id.

Mgr. *de Marguerye*, évêque d'Autun.

Montagu (Louis de), à Couches-les-Mines.

Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

* *Ockier*, docteur-médecin, à Cluny.

Pequegnot (l'abbé), curé de Rully, canton de Chagny.

Rey (Victor), maire d'Autun.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : * M. le comte de Soultrait, au château de Toury (Nièvre).

Alary, professeur au lycée, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, id.

Balorre (le comte de), id.

Barboux, vice-président du Tribunal civil, id.

Barthelats (le marquis de), à Châtel-de-Neuvre.

Bédel, recteur de l'Académie, à Moulins.

Bellaigue, ancien député, à Bert.

Bellenaves (le marquis de), à Ébreuil.

Bellenger (l'abbé), curé de Toulon-sur-Allier.

Belot-Desougères, horticulteur, à Moulins.

Bergeon, docteur en médecine, id.

Bergeon (Amédée), avoué, id.

Bonand (le comte Adolphe de), licencié en Droit, id.

Bonand (le comte de), id.

Bonnefoy (le baron Léonce de), ancien conseiller général, à Lurcy-Levy.

* Bonneton, architecte, à Gannat.

* Bougant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

Bougarel, ancien notaire, à Moulins.

Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.

Bourbon-Chalus (le comte Gaspard de), à Moulins.

Brillaud (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.

Brunel, artiste peintre, à Moulins.

* *Bures* (Albert de), ancien conseiller de préfecture, id.

Chaffin, avocat, id.

Champfeu (le comte de), id.

Chazaud, archiviste du département, id.

Chevalier, directeur de l'École supérieure, id.

Clairefond, archiviste paléographe, id.

Cogordan, juge au Tribunal de commerce, à Moulins.

Collas (Eugène), à la Ferté-Hauterive, par Bessay.

Mgr. de Conny, prélat romain, vicaire général, à Moulins.

Cortet (Auguste), notaire, id.

Couroz, à Beaunay, près Moulins.

* Dadole (Émile), architecte, à Moulins.

Delan, conseiller général, à Igrande, près Bourbon-l'Archambault.

Dereco, docteur-médecin, à Moulins.

Deschamps de Verneix, conseiller général, à Hérisson.

Deshommes, avocat, à Moulins.

Desmaroux-Gaulmin, député au Corps législatif, à St.-Gérand-le-Puy.

Desrosiers, imprimeur, à Moulins.

Desrosiers (Auguste), avocat, id.

Desrosiers (Charles), imprimeur, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Desrosiers (le P.), à Montluçon.

Donjan-Bernachez, conseiller général, à Moulins.

Doumet, président de la Société d'horticulture, id.

Mgr. *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins.

Dreux-Brézé (le comte Édouard de), à Beaunay, près Moulins.

Ducoin, rédacteur du *Mémorial de l'Allier*, à Moulins.

Ducrot, inspecteur du télégraphe, à Moulins.

Dupoyet, avoué, id.

Dupré, professeur au séminaire d'Izeure.

Écluse (Alfred de l'), conseiller d'arrondissement, à Moulins.

* Esmonnot, architecte du département, id.

Estoille (le comte de l'), id.

Faivre, rédacteur du *Messager de l'Allier*.

Fernaux (Félix des), juge de paix, à Moulins.

Frappier de Saint-Martin, président du Tribunal civil, id.

Galien (Auguste), avocat, à Cusset.

Gavelle, avoué, id.

Gavelle (Étienne-François), contrôleur des contributions directes en retraite, id.

Genestre (Hippolyte de La), banquier, id.

Giat, vérificateur de l'enregistrement, id.

Gibert (l'abbé), vicaire-général, id.

Girard, notaire, id.

Girard (Adolphe), greffier de la justice de paix, id.

Grandpré (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

Grozieux de La Guerenne, conservateur de la bibliothèque, id.

Guéston, docteur en droit, id.

Hutteau-d'Origny (le comte), à Biozat près Gannat.

Jacquet (l'abbé), curé de Bert.

Jaladon de la Barre, avocat, id.

Jamin (le général baron), commandant le département, à Moulins.

Jemois (Ernest), peintre, id.

Jourdier, maire, id.

Juttier, juge au Tribunal civil, id.

La Brousse de Veyrazet (le baron de), conseiller général, id.

Lacarrière, substitut du procureur impérial, id.

Langeron (de), sous-préfet de Gannat.

Lavergne, chef de division à la Préfecture, à Moulins.

Leffemberg (de), procureur impérial, id.

* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Lejeune (l'abbé), vicaire-général, à Moulins.

Levy, architecte, id.

Maridet, maire de Servilly, près La Palisse.

Martin, juge au Tribunal civil, à Moulins.

Martinet (Casimir), à La Chapelle, près Cusset.

Martinet (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Matheron (Hyacinthe), greffier au tribunal civil, id.

Meilheurat des Prureaux (Louis), à Montcombroux par le Donjon.

Meilheurat des Prureaux, id.

Méplain, juge au Tribunal civil, à Moulins.

Méplain (Armand), avocat, id.

Mérié (Auguste), pharmacien, id.

Michelon (Henri), membre de la Société d'émulation, à Moulins.

* Montlaur (le comte de), de l'Institut des provinces, id.

Mourlon (l'abbé), chanoine, id.

Ogerdias (l'abbé), curé de Souvigny.

Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Moulins.

Pasqual de Mora, id.

Patissier (Sosthène), avocat, id.

Pigeon (Gabriel), ingénieur des mines, id.

Plantade de Rabanon, id.

Preveraud de La Boutresse (Emmanuel), à Trezelles, près Jaligny.

Rambourg, ancien député, à Commentry.

Roche (le comte Alexandre de La), à Moulins.

Rochefort de Sirieyx (le baron de), à Chamerande, près Moulins.

Rouland (l'abbé), curé de St.-Menoux.

Saint-Geran (de), à St.-Geran-de-Vaux.

Salveton, substitut du procureur impérial, à Moulins.

Sayet, avoué, id.

Séréville, officier supérieur en retraite, id.

Seuillet, ancien notaire, id.

Soultrait (Abel de), conseiller de préfecture, à Izeure.

Tarnier, ingénieur civil, directeur des mines du Montet-aux-Moines.

TORTEL, conseiller général, à Chapeau.

TORTEL (Jean-Baptiste), id.

TOURNAIRE, curé de Villeneuve-sur-Allier, près Moulins.

TUDOT (Edmond), artiste peintre, à Moulins.

VACHER, avocat, id.

VANDER (l'abbé), curé d'Huriel.

WATELET, notaire honoraire, à Moulins.

VEAUCE (le baron de), député au Corps législatif, à Veauce, près Ébreuil.

VIART (Édouard), chef d'escadron de gendarmerie, à Moulins.

VIGNON, chef de bataillon du génie, id.

VILLATTE DE PREUFEILHOUX, conseiller général, à Montluçon.

VIRLOY (A.), directeur des forges de Commentry.

VIROLLET (Francis), entrepreneur de serrurerie, à Moulins.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M.

DUVAL DE FRAVILLE (Gustave), à Coudes, près Chaumont.

GODARD (l'abbé), professeur d'archéologie, à Langres.

* Mgr. *Guérin*, évêque, à Langres.

PISTOLET DE SAINT-FERGEUX, id.

ROYER, rue Neuve, id.

DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon.

Doubs.

* *Inspecteur :* M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

MARNOTTE, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Édouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de BUYER, à La Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Metz.
CHABERT, propriétaire, id.
DEROBE, architecte du département, id.
DURAND (Louis), propriétaire, id.
GARGAN (le baron de), membre de l'Académie, id.
* HOLLANDRE, ancien bibliothécaire, id.
HUART (le baron Emmanuel d'), à Metz.
HUCHOT, archiprêtre de Conflans.
*ROBERT, intendant militaire, à Metz.
TOUVRE (l'abbé), curé d'Olley, canton de Conflans.
* *Van der Straten* (le comte de), à Metz.
WOIRHAYE, membre de l'Académie, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. GUERRIER DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St-Martin, à Pont-à-Mousson.
DECOUTIN (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.
HUMBERT, architecte, à Vic.
MASSON (l'abbé), curé de Marsal.
VAGNER, imprimeur, membre de l'Académie, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : * M. PUTON, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M.
VAUDION, directeur de l'École normale, à Colmar.

DIVISION DE L'ALGÉRIE.

Inspecteur : M.
* MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Médéah.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. le Roi de Saxe, à Dresde.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Auerswold, président de la régence, à Trèves.

B.

Bayley (W. H.), de Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Blavignac, président de la Société d'histoire, à Genève.

Boeer, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Buckland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* Corverden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Trèves.

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

D.

Dectorff (comte), à Gothingen.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

* Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquité, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* Fustemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mgr. Geissel, cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Gosse fils, à Genève (Suisse).

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hübsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestelloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Kriegk de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

La Tour-du-pin-Gouvernet (le marquis de), à Pise.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lenhart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mgr. Muller, évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), à Liége (Belgique).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Rambourx, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg en Brisgaw.

ROACH SMITH, membre de la Société des antiquaires, à Londres.

* *Robiano* (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bruxelles.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

* *Roysin* (le baron de), au château Kurens, près Trèves.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL SOUMERIGHE (le baron de), à Francfort.

SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHNEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHRIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULLE, conseiller d'État, à Dresde.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.

SHEFFIELD-GRACE, à Knowle-House, comté de Kent.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPE (de), vice-président du Tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

T.

TEMPEST, membre de la Société des antiquaires de Londres.

THOMSEN, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

UHLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* WHEWEL, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur, à Cambridge.

WOLLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

MEMBRES OMIS DANS LA PRÉCÉDENTE LISTE.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Lion (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Évreux.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS POSTÉRIEUREMENT A L'IMPRESSION DE LA LISTE PRÉCÉDENTE.

Bataillard, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Sentier, 24, à Paris.

Baulny (Camille de), rue d'Agueseau, 9, id.

Beaufort (le comte Ch. de), rue Belle-Chasse, 44, id.

Harpignies, peintre, rue du Regard, 12, id.

Oilliamson (vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 21, à Paris.

Oudinot de La Faverie, rue du Regard, 12, id.

Reizet (le comte de), secrétaire d'ambassade, place de la Madeleine, 17, id.

Roger, marbrier-sculpteur, à Yvetot (Seine-Inférieure).

Membres Étrangers.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Mgr. Grant, évêque de Soutwarth, à St.-Georges, à Londres.

Linderschmit, conservateur du musée de Mayence.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex (Angleterre).

Vigand (Paul), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Wattmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1854.

RECETTES.

Excédant du compte de 1853.	18,666	59
Cotisations recouvrées sur l'année 1850. . . .	30	»
Id. id. 1851. . . .	30	»
Id. id. 1852. . . .	690	»
Id. id. 1853. . . .	2,710	»
Recette de 1854.	5,520	»
Produit de l'exposition artistique d'Avranches.	721	»
Total. . . .	28,367	59

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	277	93
Frais de retour de billets non payés.	50	15

CONCIERGE.

Traitement du concierge et fournitures.	65	40

IMPRESSIONS.

Impressions à Caen.	2,633	05
Id. au Mans.	29	»
Vignettes pour le compte-rendu des Séances. .	100	»
A reporter. . . .	3,155	53

A reporter. . . .	3,155	53

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des Séances.	631	68
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	123	67

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Moulins.	471	35
Délégation de membres aux Congrès scientifiques de Toulouse, de Dijon et d'Arras	80	»
Frais relatifs à l'exposition artistique d'Avranches.	554	»
Achat et gravure de médailles.	150	95

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.

M. BULLIOT.	Plans du Mont-Beuvray et autres enceintes.	100	»
M. le comte Georges DE SOULTRAIT.	Réparation d'une tombe dans l'église de Gennetines	7	50
M. l'abbé MARTINET.	Souscription pour l'église du Sacré-Cœur, à Moulins.	100	»
MM. DE BURE, TUDOT et ESMONNOT.	Moulages à Moulins et à Souvigny	200	»
Id.	Souscription pour la chapelle de l'hospice de Moulins. .	60	»
	A reporter. . . .	5,634	68

	A reporter. . . .	5,634	68
M. le comte Georges DE SOULTRAIT.	Réparations à l'église de Neuville-les-Décize. . . .	100	»
M. l'abbé VOISIN.	Souscription pour l'impression du *Gallia christiana.*	200	»
MM. Charles DROUET et DAVID.	Réparations à l'église de la Bruère	100	»
Id.	Id. id. de Sarcé.	100	»
Id.	Id. id. de Chenu.	100	»
M. DE LA BEAULUÈRE.	Fouilles aux Rubricaires et dans la Mayenne.	210	»
M. l'abbé BOUDANT.	Réparations à l'église des Bénédictines de Chantelle.	100	»
M. l'abbé VANDER.	Réparat. à l'église d'Huriel.	100	»
M. le Vte. DE CUSSY.	Id. id. de Vouilly.	50	»
M. DE BURE.	Id. id. de Bert . .	100	»
M. MAHUL.	Id. id. de N.-D. de Canabès .	100	»
M. DE GLANVILLE.	Id. id. de Branville.	100	»
Id.	Id. aux vitraux de l'église d'Isneauville.	100	»
MM. BULLIOT, DE-VOUCOUX et DE FONTENAY.	Fouilles d'une villa romaine aux environs d'Autun et recherches de voies antiques.	200	»
	A reporter.	7,294	68

	Report.	7,294	68
MM. DES MOULINS, DROUYN et JABOUIN.	Moulage de 5 cippes antiques à Bordeaux. . . .	155	40
M. TUDOT.	Fouilles à Beaupuy, près Varennes.	50	»
MM. DE BURE et ESMONNOT.	Réparations à l'église d'Autry-Issards.	100	»
	Total.	7,600	08

BALANCE.

Recette.	28,367	59
Dépense	7,600	08
Excédant. . .	20,767	51

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200	»
MM. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	122	60
M. LAILLIER.	Fouilles à Sens.	50	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparat. à l'église d'Auxey.	50	»
	A reporter. . . .	722	60

		Report. . . .	722 60
MM. Victor PETIT et LEFORT.		Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. .	50 »
Id.		Réparations à l'église de Chaumont.	100 »
M. le comte DE VOGUÉ.		Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . .	25 »
M. GAYOT.		Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila. . . .	40 »
Id.		Réparations à l'église de Moussey.	100 »
M. l'abbé TRIDON.		Réparations à l'église de Fouchères.	100 »
Id.		Réparation de deux églises monumentales de l'Yonne.	200 »
M. DE GLANVILLE.		Fouilles à Villers-sur-Mer.	100 »
M. BILLON.		Église St.-Julien-sur-Calonne.	100 »
M. D'HÉRICOURT.		Chapelle commémorative de la bataille d'Azincourt.	100 »
M. l'abbé CROSNIER.		Réparations au portail de l'église de Neuilly-en-Donjon.	80 »
Id.		Id. au clocher de l'église de Marzy. . . .	100 »
Id.		Id. de Buxières-la-Grue.	100 »
Id.		Moulages	200 »
		A reporter. . . .	2,117 60

	Report. . . .	2,117	60
MM. Ch. ARNAULD et D. BEAULIEU.	Fouilles à Faye-l'Abbesse. .	150	»
MM. DAVID et Ch. DROUET.	Réparations à l'église de Vivoin.	200	»
Id.	Musée archéologique du Mans.	100	»
M. l'abbé BARRAUD.	Réparations à l'église de St.-Germer.	200	»
M. ESMONNOT.	Fouilles à Néris.	100	»
	Total.	2,867	60

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant	20,767	51
Allocations à solder.	2,867	60
Fonds libres. . . .	17,899	91

Arrêté à Bayeux, le 25 avril 1855.

Le Trésorier,
L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXIe. SESSION

TENUE A MOULINS,

LE 24 JUIN 1854 ET JOURS SUIVANTS.

1re. Séance du 24 juin.

Présidence de Mgr. DE MARGUERYE, évêque d'Autun.

La séance est ouverte à 1 heure, dans la salle de la Cour d'assises, qui a été mise à la disposition du Congrès par M. le Président du Tribunal civil.

Siègent au bureau : Mgr. *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins ; MM. *de Caumont*, directeur de la Société française ; *Bédel*, recteur de l'Académie de l'Allier; l'abbé *Deroucoux*, vicaire-général d'Autun ; *Abel de Soultrait*, conseiller de préfecture de l'Allier ; le docteur *Ochier*, de Cluny ; le comte *Georges de Soultrait*, le comte *de l'Estoille* et *A. de Bure*, secrétaires-généraux du Congrès, et *Gaugain*, trésorier de la Société française.

On remarque parmi les personnes présentes à la réunion :

MM. le baron de la Brousse de Veyrazet, membre du Conseil général de l'Allier ; Desrosiers, éditeur de *L'ancien Bourbonnais ;* Vignon, chef de bataillon du génie ; l'abbé Le Jeune, vicaire-général de Moulins ; Leroux, délégué de Sens ; Bardoux, vice-président du Tribunal civil de Moulins ; Clairefond, de Moulins ; Bessy, de Dijon ; de Mora ; Dardelet, de Grenoble ; Esmonnot, de Moulins ; Alary, secrétaire de la Société d'Émulation de l'Allier ; Tudot ; le R. P. Desrosiers.

L'assemblée tout entière se compose des membres dont suivent les noms :

MM.

De Caumont, directeur de la Société.
Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.
Mgr. de Marguerye, évêque d'Autun.
Mgr. Donney, évêque de Montauban.
L'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun.
L'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers.
L'abbé Boudant, curé de Chantelle (Allier).
Le comte de Montlaur, membre du Conseil général de l'Allier.
Le comte Georges de Soultrait, membre du Conseil général de la Nièvre.
Le commandant Barat, de Nevers.
Albert de Bure, de Moulins.
De Fontenay, d'Autun.
Le comte Van der Straten-Ponthoz, de Metz.
Chasles, membre du Conseil général de l'Yonne.
Gaugain, trésorier de la Société française.
Le docteur Ochier, de Cluny.
Le Roux, de Sens.

MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
ROBERT, médecin, à Bourbon-Lancy.
PROTAT, docteur-médecin, (Côte-d'Or).
DARDELET, graveur, à Grenoble.
DE LA LONDE, de Rouen.
CHARDON DU RANQUET, de Clermont-Ferrand.
L'abbé MILLET, chanoine honoraire, chapelain des Carmélites de Nevers.
DE SURIGNY, de Mâcon.
Jules DE BUYER, inspecteur de la Haute-Saône.
BULLIOT, d'Autun.
Le comte DE BÉRU, (Yonne).
Emile BESSY, membre de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or.
Joseph SEGUIN, à Montbard (Côte-d'Or).
TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.
Le comte D'ARCY, receveur-général, à Moulins.
ALARY, professeur au lycée, id.
L'abbé BELLENGER, curé de Toulon-sur-Allier.
BELLAIGUE, ancien député, à Bert (Allier).
BRUNEL, artiste peintre, à Moulins.
BERGEON, docteur en médecine, id.
BARDOUX, vice-président du tribunal civil, id.
Le marquis DE BELLENAVES, par Ebreuil (Allier).
Le comte DE BALORRE, à Moulins.
BOUGAREL, ancien notaire, id.
Adolphe DE BONAND, licencié en Droit, id.
BÉDEL, recteur de l'Académie, id.
Le baron Léonce DE BONNEFOY, ancien conseiller général, à Lurcy-Levy (Allier).
BELOT-DEFOUGÈRES, horticulteur, à Moulins.
Amédée BERGEON, avoué, id.
Le marquis DE BARTHELATS, à Châtel-de-Neuvre (Allier).

BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon.
Le comte Charles DE BOURBON-BUSSET, à Busset (Allier).
Le comte Gaspard DE BOURBON-CHALUS, à Moulins.
De BONAND, père, id.
BOSVIEUX, archiviste de la préfecture, à Guéret (Creuze).
L'abbé BRILLAUD, aumônier de l'hospice, à Moulins.
CLAIREFOND, archiviste paléographe, id.
COMPAGNON, architecte, à Clermont-Ferrand.
CHAFFIN, avocat, à Moulins.
COGORDAN, juge au tribunal de commerce, id.
CHEVALIER, directeur de l'École supérieure, à Moulins.
CHAZAUD, archiviste du département, id.
Eugène COLLAS, à la Ferté-Hauterive, par Bessay (Allier).
Le comte DE CHAMPFEU, à Moulins.
COUROZ, à Beaunay, près Moulins.
Auguste CORTET, notaire, à Moulins.
Monsignor DE CONNY, prélat romain, vicaire général, id.
DESROSIERS, imprimeur, id.
Auguste DESROSIERS, avocat, id.
* Emile DADOLE, architecte, id.
Charles DESROSIERS, imprimeur, id.
DESHOMMES, avocat, id.
DESMAROUX-GAULMIN, député au corps législatif, à St.-Gérand-le-Puy (Allier).
DERECQ, docteur-médecin, id.
DONJAN-BERNACHEZ, conseiller général, id.
DUPOYET, avoué, id.
DUCROT, inspecteur du télégraphe, id.
DESCHAMPS DE VERNEIX, conseiller général, à Hérisson (Allier).
DOUMET, président de la Société d'Horticulture, à Moulins.
Le comte Edouard DE DREUX-BRÉZÉ, à Beaunay, près Moulins.

DELAN, conseiller général, à Igrande, près Bourbon-l'Archambault (Allier).
L'abbé DESROSIERS, curé de Bourbon-l'Archambault (Allier).
Le Père DESROSIERS, à Montluçon.
DUCOIN, rédacteur du *Mémorial de l'Allier*, à Moulins.
DUPRÉ, professeur au Séminaire d'Iseure.
Le comte DE L'ESTOILLE, à Moulins.
Alfred DE L'ÉCLUSE, conseiller d'arrondissement, id.
* ESMONNOT, architecte du département, id.
FRAPPIER DE SAINT-MARTIN, président du tribunal civil, id.
Félix DES FERNAUX, juge de paix, id.
FAIVRE, rédacteur du *Messager de l'Allier*.
GIRARD, notaire, à Moulins.
L'abbé GIBERT, vicaire-général, id.
GUESTON, docteur en droit, id.
Auguste GALIEN, avocat, à Cusset (Allier).
GROZIEUX DE LA GUERENNE, conservateur de la bibliothèque, à Moulins.
Guillaume GRANDPRÉ, ancien président du tribunal de commerce, id.
GAVELLE, avoué, id.
GIAT, vérificateur de l'enregistrement, id.
Hippolyte DE LA GENESTE, banquier, id.
Adolphe GIRARD, greffier de la Justice de Paix, id.
Etienne-François GAVELLE, contrôleur des Contributions directes en retraite, id.
Le comte HUTTEAU-D'ORIGNY, à Biozat près Gannat (Allier).
JALADON DE LA BABRE, avocat, à Moulins.
L'abbé JACQUET, curé de Bert (Allier).
JUTTIER, juge au tribunal civil, à Moulins.
JOURDIER, maire, id.
Ernest JEMOIS, peintre, id.
Le général baron JAMIN, commandant le département, id.
* Auguste LESTOURGIE, à Argentat (Corrèze).

Le baron DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, conseiller général, à Moulins.

L'abbé LEJEUNE, vicaire-général, id.

LAVERGNE, chef de division à la Préfecture, id.

LACARRIÈRE, substitut du procureur impérial, id.

DE LANGERON, sous-préfet de Gannat (Allier).

DE LEFFEMBERG, procureur impérial, à Moulins.

LEVY, architecte, id.

LEFRANC, élève ingénieur, à Sens.

L'abbé MOURLON, chanoine, à Moulins.

Hyacinthe MATHERON, greffier au tribunal civil, id.

Armand MÉPLAIN, avocat, id.

MÉPLAIN, juge au tribunal civil, id.

Henri MICHELON, membre de la Société d'Émulation, id.

Louis MEILHEURAT DES PRUREAUX, à Montcombroux par le Donjon (Allier).

MEILHEURAT DES PRUREAUX, id. (id.).

PASQUAL DE MORA, à Moulins.

MARTIN, juge au tribunal civil, id.

MARIDET, maire de Servilly, près Lapalisse (Allier).

Casimir MARTINET, à La Chapelle, près Cusset (id.).

L'abbé MARTINET, curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Auguste MÉRIÉ, pharmacien, id.

L'abbé OGERDIAS, curé de Souvigny (Allier).

Emmanuel PREVERAUD DE LA BOUTRESSE, à Trezelles, près Jaligny (id.).

Sosthène PATISSIER, avocat, à Moulins.

Gabriel PIGEON, ingénieur des mines, id.

PLANTADE DE RABANON, id.

PAPON DE LA MEIGNÉ, juge d'instruction, id.

PAILLOUX, maire de St.-Ambreuil, près Châlons (Saône-et-Loire).

Le comte Alexandre DE LA ROCHE, à Moulins.

Le b^on. de ROCHEFORT DE SIRIEYX, à Chamerande, près Moulins.

L'abbé ROULAND, curé de St.-Menoux (Allier).
RAMBOURG, ancien député, à Commentry (id.).
Abel DE SOULTRAIT, conseiller de préfecture, à Iseure (id.).
Philippe DE SÉRÉVILLE, officier supérieur en retraite, à Moulins.
SAYET, avoué, id.
SALVETON, substitut du procureur impérial, id.
SEUILLET, ancien notaire, id.
Gaspard DE SOULTRAIT, receveur-général, à Lyon.
Le comte DE SÉRAINCOUR, à Paris.
DE St.-GERAN, à St.-Geran-de-Vaux (Allier).
Edmond TUDOT, artiste peintre, à Moulins.
TOURNAIRE, curé de Villeneuve-sur-Allier, près Moulins.
TORTEL, conseiller général, à Chapeau (Allier).
Jean-Baptiste TORTEL, à Chapeau (id.).
TARNIER, ingénieur civil, directeur des mines du Montet-aux-Moines (id.).
L'abbé THOMAS, missionnaire diocésain, à Autun.
Edouard VIART, chef d'escadron de gendarmerie, à Moulins.
Francis VIROLLET, entrepreneur de serrurerie, id.
A. VIRLOY, directeur des forges de Commentry (Allier).
VIGNON, chef de bataillon du génie, à Moulins.
WATELET, notaire honoraire, id.
VACHER, avocat, id.
VILLATTE DE PEUFEILHOUX, conseiller général, à Montluçon (Allier).
L'abbé VANDER, curé d'Huriel (id.).
Le baron DE VEAUCE, député au Corps Législatif, à Veauce près Ebreuil (id.).

M. de Caumont prend la parole et, après avoir rendu compte des travaux de la Société française depuis le dernier Congrès archéologique tenu à Troyes, il indique sommairement l'ordre des séances pendant la session.

Après avoir adressé les remercîments de la Compagnie à Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, aux secrétaires-généraux et aux personnes qui ont préparé la session, M. de Caumont a terminé en ces termes :

« Aucune ville ne pouvait être mieux choisie que la capitale du Bourbonnais, pour la réunion du Congrès archéologique de France. C'est à Moulins que se sont, il y a long-temps, manifestées, par des publications importantes, les tendances conservatrices et le retour à l'étude sérieuse du moyen-âge. *L'ancien Bourbonnais*, par MM. A. Allier, Michel, Tudot et Batissier ; l'*Art en province*, par MM. Alary, Mallay, Dauvergne et tout ce que nos départements du Centre renfermaient de littérateurs distingués, ont fait époque dans l'histoire du mouvement intellectuel et des études artistiques au XIXe. siècle. Vous rendrez hommage, avec moi, à l'homme de génie, au typographe habile qui a su donner cette heureuse impulsion : c'est à M. Desrosiers, hâtons-nous de le dire, que toutes ces publications ont été dues ; M. Desrosiers a voulu décentraliser l'art et la littérature, il s'est senti la force et l'énergie nécessaires pour lutter avec Paris ; il y a réussi, et les grandes publications sorties de ses presses resteront comme un monument de ce que la province peut faire quand elle est guidée par des hommes capables et dévoués.

« Les publications faites à Moulins, les efforts tentés sur d'autres points de la France, notamment à Caen, à Rouen, à Poitiers, à Nantes, à Angers, à Tours et dans quelques autres villes, efforts auxquels la Société française se plaira toujours à rendre hommage, ont fait comprendre la valeur de notre histoire locale et des monuments de notre sol français. »

M. de Bure, président de la Société d'Émulation, répond au discours de M. de Caumont :

« MESSIEURS,

« A l'ouverture de cette session, je dois prendre la parole pour remercier le Directeur de la Société française d'avoir accueilli avec faveur la demande que lui a faite M. le comte de Soultrait, de tenir les séances du Congrès dans cette ville.

« La Société que j'ai l'honneur de présider m'a chargé de témoigner toute la sympathie qu'elle éprouve pour l'œuvre que M. de Caumont a entreprise et qu'il poursuit avec tant de persévérance et de succès. Ce n'est certes pas un homme ordinaire que celui qui, au milieu de tant de résistances et de mauvais vouloir, a su continuer sa tâche sans s'en laisser détourner. Qu'il trouve donc sa récompense dans la popularité dont son nom et sa personne sont entourés en France, en Angleterre, en Allemagne. Ses travaux sont maintenant connus et estimés à leur juste valeur par la génération qui s'élève; et le goût qui se répand de plus en plus pour l'archéologie est partagé par les personnes les plus propres à l'appuyer de leur influence. Plusieurs évêques ont pris des dispositions, pour sauver de la destruction les objets anciens consacrés au culte et à l'ornement des édifices sacrés. Mgr. de Dreux-Brézé, l'un des premiers, adoptant la forme des ornements du moyen-âge, a donné à ses collègues un exemple qui sera suivi. Dans le Synode qui a réuni, l'année dernière, autour de lui, le clergé de son diocèse, il a prescrit à MM. les Curés, une mesure qui conservera dans notre province des objets qui, vendus à vil prix, allaient souvent enrichir des collections particulières ou passaient au creuset des orfèvres. Dans des proportions plus restreintes, en rapport avec l'influence qu'elle possède et les ressources dont elle dispose, la Société d'Émulation a ouvert un asile aux restes d'autres

âges. Elle a écouté les vœux émis avec tant d'autorité par le Congrès des délégués des Sociétés savantes, et sa collection s'enrichit chaque jour de pièces de céramique. Elle essaie ainsi de montrer aux industriels ce que leurs devanciers exécutaient en ce genre. Ce pays, riche en kaolin, a devant lui un avenir de prospérité, s'il veut suivre l'exemple que lui donnent les Limousins qui viennent y chercher les matières premières de leur féconde industrie. Un des désirs de la Sociéte est de vulgariser les formes élégantes que nos prédécesseurs les Gallo-Romains savaient donner à la terre fine que nous avons en abondance. Nous avons vu à nos dernières expositions d'horticulture des vases de forme remarquable exécutés par M. Demilly, fabricant de poterie, qui n'a pas attendu cette impulsion.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous signaler les efforts de M. Tudot, conservateur de notre collection, pour lui donner plus d'importance. Il est parvenu à rendre le local, qu'il nous a gracieusement prêté, fort insuffisant, et nous serons obligés d'avoir recours à l'Administration pour obtenir une salle plus vaste et plus convenable.

« Le Conseil général du département et le Conseil municipal de Moulins nous ont donné, depuis quelque temps, des marques de bienveillance que nous nous efforcerons toujours de mériter ; et votre approbation, Messieurs, nous fera redoubler d'efforts.

« La Société d'Émulation a été reconnaissante de voir les artistes répondre à l'appel qu'elle leur a fait, il y a deux ans, pour une exposition qui a été bien plus brillante qu'elle n'avait osé l'espérer : heureuse, si ses ressources lui permettaient de renouveler périodiquement une exhibition qui populariserait le goût des arts dans un pays où les institutions qui leur sont favorables ne manquent pas et où des professeurs de talent et de zèle se rencontrent toujours.

« Elle a commencé aussi une collection d'ouvrages écrits sur le Bourbonnais ou par des auteurs originaires de cette province. Elle n'a pas hésité à rendre un public témoignage de respect à la mémoire d'un des plus grands naturalistes de notre siècle, de François Péron. Afin que cet hommage fût plus solennel, elle a saisi avec empressement le moment de la réunion du Congrès, pour remettre au lauréat le prix de son travail. Nous espérons donc que vous honorerez de votre présence la séance qui se tiendra dans ce but lundi, dans cette enceinte même, à l'issue de votre séance du soir.

« Permettez-moi, Messieurs, après vous avoir parlé de la Société qui m'a choisi pour la présider, malgré mon indignité, de vous entretenir rapidement du mouvement archéologique dans ce pays. Vous savez tous que la ville où vous êtes réunis ne remonte pas à une antiquité suffisante pour posséder dans ses murs des monuments des styles roman et ogival primaire, souffrez que je me serve de cette désignation pour l'art si riche du XIIIe. siècle, désignation employée par les Anglais et adoptée par M. Didron, l'un de nos maîtres en archéologie. Vous ne vous attendez pas à rencontrer à Moulins les richesses architecturales de Rouen, de Caen, de Chartres, d'Amiens et de Reims; mais, grâces à MM. Lassus et Esmonnot, nous allons visiter une église en style ogival primaire qui s'élève sous l'invocation du *Sacré-Cœur de Jésus*. C'est à la pieuse persévérance du vénérable curé de St.-Nicolas, M. l'abbé Martinet, que Moulins devra ce bel édifice.

« M. l'abbé Brillaud s'efforce d'élever à l'hôpital général, dont il est aumônier, une chapelle qui portera le titre du *Cœur-Immaculé de Marie*. Cette chapelle, due comme l'église du *Sacré-Cœur de Jésus* et l'achèvement de la cathédrale à la collaboration de MM. Lassus et Esmonnot, sera du style roman.

« Nous verrons aussi Notre-Dame, commencée sous le duc

Louis II, en style ogival tertiaire et dont le chœur seul a été terminé. Elle sera complétée par une nef du même style que la Ste.-Chapelle et Notre-Dame de Chartres où le crayon de M. Lassus va presque toujours chercher ses inspirations. Nous visiterons les derniers restes de la grandeur de nos anciens souverains, qui ne consistent plus, hélas! que dans la caserne de gendarmerie, élevée par Pierre II, dont le chiffre se trouve partout uni à celui d'Anne de France, et la tour surnommée la *Mal-Coiffée*, qui sert de prison. Je vous prierai, Messieurs, de formuler un vœu, destiné à être transmis à l'autorité compétente, pour la restauration de cet important édifice, dont la destruction serait une ingratitude pour les princes qui l'ont habité, pour Louis II qui y fonda l'ordre de l'Ecu, dont la devise rappelait que chacun de ses membres devait se faire tout à tous.

« Vous pourrez visiter quelques maisons intéressantes de l'époque de la Renaissance, que malheureusement le brutal marteau des arrangeurs et des restaurateurs a souvent frappées, et l'église romane d'Iseure, qui précéda comme paroisse les plus anciennes églises de Moulins. Je ne vous parlerai pas des églises de Souvigny, de St.-Menoux, de Bourbon, des tours du château de cette dernière ville, que M. le vicomte des Rois a sauvé de la démolition, en les acquérant des fondés de pouvoirs du duc d'Aumale; vous les visiterez dans quelques jours. Je me bornerai à vous signaler les restaurations nouvelles de l'église de Bourbon, dues au zèle de l'abbé Desrosiers, et les peintures murales que l'habile pinceau d'un de nos collègues, M. Anatole Dauvergne, y a exécutées.

« Sur d'autres points du département, le mouvement de construction et de réparations archéologiques a fait bien des progrès. M. Millet a été chargé de diriger les restaurations de l'église d'Ebreuil, délicieux chef-d'œuvre d'architecture byzantine, et de celle de Châtel-Montagne. M. Lassus con-

struit une église à Montluçon ; une autre s'élève à Hérisson, près des ruines du château bâti par le duc Louis II, dont on retrouve le nom attaché à tant de constructions dans ce pays.

« Vous voyez, Messieurs, que ce département marche dans une voie sûre vers une véritable renaissance artistique et archéologique. La Société française doit à ses persévérants efforts l'extension de ces résultats, c'est à l'autorité qu'elle a su acquérir, qu'elle doit de voir ses conseils suivis dans notre patrie tout entière. Elle peut se féliciter hautement de tout ce qui se fait de bien dans ce genre, et c'est à elle et à son directeur que nous devons, non-seulement la conservation, mais encore l'érection de tant de monuments d'un style vraiment chrétien.

« Vous m'excuserez, Messieurs, d'avoir détourné si longtemps votre attention des sérieuses discussions auxquelles vous êtes habitués ; mais j'ai regardé comme un devoir de vous rendre compte des travaux et des efforts de la Société d'Émulation pendant ces dernières années, et de vous instruire de la tendance de ce pays à adopter le style des plus beaux édifices qui nous ont été légués par d'autres siècles. »

Il est donné communication de la correspondance. Par une lettre du 19 avril, M. l'abbé Crosnier, président de la Société Nivernaise, annonce sa venue en compagnie de M. l'abbé Millet, du général baron Petiet et du commandant Barrat. Il fera tous ses efforts pour réunir un grand nombre d'adhésions au Congrès.

M. le marquis de Bellenaves prévient qu'il ne pourra pas terminer le travail qu'il avait entrepris sur les circonscriptions territoriales des châtellenies et des justices du Bourbonnais ; il envoie une note sur les limites de la justice de Bellenaves, une autre sur la voie romaine qui passait à Chantelle-la-Vieille, et il promet la liste des paroisses composant la châtellenie

de Murat, dont le siège et la prison étaient à Montmarault, en 1789. Il s'occupera de rassembler des adhésions au Congrès.

M. Bulliot demande que la question du programme relative aux campements romains sur les bords de la Loire et de l'Allier, soit réservée pour la séance du 28 juin, ses affaires le retenant en Bourgogne jusqu'à ce jour. Il a un travail considérable à communiquer sur ce sujet.

M. Deschamps de Verneix, conseiller général de l'Allier, se propose de lire une Note sur les vicissitudes du château d'Hérisson, élevé par le duc Louis II, le grand bâtisseur, et sur les dangers que courent en ce moment les belles ruines de ce château, vendues à vil prix par les fondés de pouvoirs du duc d'Aumale. Il adresse son adhésion à vos travaux.

M. Léon Alègre, membre de la Société française, adresse une Notice historique sur le pont St.-Esprit; il proteste contre la destruction de deux arches de ce pont par l'administration des ponts et chaussées.

M. l'abbé Gibert, vicaire-général de Moulins, communique une Note de Mgr. de Dreux-Brézé, à MM. les Curés de son diocèse, pour les engager à assister aux séances du Congrès; il fait espérer la présence de Mgr. l'évêque de Nismes en ce moment à Vichy.

M. Bosvieux, archiviste à Guéret, envoie son adhésion au Congrès. Il annonce, en le déplorant, la résolution prise par les actionnaires de l'établissement thermal d'Evaux (Creuse), de détruire les ruines romaines découvertes dans cette localité.

M. le comte de Montlaur soumet aux membres du Congrès une liste de souscription pour le monument que la ville d'Argentan se propose d'élever à la mémoire de l'historien Mézeray et de ses deux frères.

M. de Linas témoigne ses regrets de ne pouvoir assister à la session du Congrès.

M. le comte de Boisrenaud, frappé dans ses affections de famille, est obligé de renoncer au désir qu'il avait de prendre part à vos travaux.

M. Léonce de Glanville, retenu par des affaires très-importantes, est forcé de manquer, pour la première fois, à une réunion à laquelle il a assisté assiduement depuis dix ans.

M. le baron Chaillou-des-Barres, forcé d'assister à Auxerre aux délibérations du comité de l'exposition générale, ne pourra pas assister au Congrès.

M. Mahul, inspecteur de l'Aude, envoie une Notice sur l'église de Notre-Dame de Canabès, avec un plan et un devis. Il demande un secours de cent cinquante francs pour cette église.

M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, écrit qu'un grave événement de famille l'empêchera probablement d'assister au Congrès; il exprime ses regrets à la réunion.

M. l'abbé Le Petit, curé-doyen de Tilly et secrétaire-général de la Société française, exprime également ses regrets de ne pouvoir se rendre à Moulins.

M. de Soultrait donne lecture du programme des questions soumises au Congrès :

PROGRAMME DES QUESTIONS.

1°. Trouve-t-on dans le Bourbonnais des monuments de l'époque celtique, tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc.? Ces monuments présentent-ils des caractères particuliers?

2°. Quelles sont les voies romaines dont les traces se voient encore dans le département de l'Allier? Etablir le réseau de ces voies et leur jonction avec celles des départements voisins.

3°. A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur ces voies?

Quels sont les principaux points de station dont on a reconnu les vestiges près d'elles?

4°. Quel est le mode de construction des chaussées romaines en Bourbonnais?

5°. Quelle était l'importance des divers établissements romains dont on a découvert les ruines dans le département, et particulièrement sur les bords de l'Allier? Quels sont les objets les plus remarquables qui y ont été trouvés?

6°. Quels sont les camps romains dont il reste des traces en Bourbonnais? Ces camps ou retranchements offrent-ils quelques particularités spéciales? Les comparer avec ceux des départements voisins.

7°. Existe-t-il dans le département de l'Allier des monuments de l'époque Mérovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

8°. A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Bourbonnais? S'en trouve-t-il quelques-unes dont la construction paraisse antérieure au XIe. siècle?

9°. Quels sont les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais? Peut-on distinguer facilement les monuments du XIe. siècle de ceux du XIIe.? De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans la province.

10°. Quels sont les principaux types symboliques que l'on remarque dans l'ornementation des églises romanes du Bourbonnais?

11°. A quelle époque a-t-on commencé en Bourbonnais à construire des édifices en style ogival? Comment expliquer le petit nombre et le peu d'importance des monuments de ce style?

12°. L'architecture ogivale offre-t-elle à ses différentes époques, en Bourbonnais, les mêmes caractères généraux, le même système de décoration que dans les autres contrées du centre de la France? Quels sont les monuments religieux

les plus remarquables des XIIIe., XIVe. et XVe. siècles?

13e. Quels sont les mélanges et les changements les plus importants apportés dans l'architecture et dans l'ornementation, sous le règne de Louis XII, en Bourbonnais?

14e. A quelle époque le style de la Renaissance s'est-il introduit dans la province? Quels sont les monuments les plus remarquables de cette époque?

15e. Faire l'histoire sommaire de l'architecture militaire en Bourbonnais. — Quels sont les principaux édifices d'architecture militaire et civile que possède la province? Ces monuments présentent-ils les mêmes caractères que ceux des autres parties de la France?

16e. Les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean de Jérusalem ont-ils eu de grandes possessions en Bourbonnais? Ont-ils laissé dans le pays des établissements considérables? Les monuments élevés par eux présentent-ils des caractères architectoniques particuliers?

17e. Les églises du département de l'Allier offrent-elles encore des fonts baptismaux, des meubles, des ornements et des vases sacrés, en un mot, des objets divers intéressants au point de vue de l'art ou au point de vue de l'archéologie? Décrire ces objets. — Décrire aussi les monuments funéraires les plus remarquables du pays.

18e. La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais? Quels sont les spécimens les plus intéressants de décoration polychrôme qui nous soient restés? Convient-il de restaurer ces peintures? Décrire les vitraux les plus remarquables du département.

19e. Quels ont été les principaux ordres religieux établis en Bourbonnais? Quelles étaient leurs dépendances? Quelle influence exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture?

20°. Quelle fut l'influence artistique exercée par les sires, puis par les ducs de Bourbon dans la province?

21°. Quelles ont été les divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires du Bourbonnais aux différentes époques?

22°. L'étude du blason d'une province mérite-t-elle d'être encouragée? Quelle peut être son utilité pour les études historiques et archéologiques? Ne serait-il pas à propos de publier un traité de blason archéologique?

23°. Quels sont les travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire et sur les monuments du Bourbonnais?

24°. Donner un aperçu de l'histoire littéraire du pays. —Est-il à propos d'encourager dans les villes l'établissement de bibliothèques d'intérêt local? Comment ces bibliothèques doivent-elles être composées et classées? Quelle doit être la mission des Sociétés savantes relativement aux collections d'intérêt local?

Il prie les personnes, qui auraient l'intention de traiter une de ces questions, de vouloir bien se faire inscrire au bureau.

M. de Caumont entretient la Société des travaux qui doivent être exécutés au pont St.-Esprit, ces travaux, nécessaires à la sûreté de la navigation, mutileront ce pont si curieux, en remplaçant deux de ses arches anciennes par une seule arche en fonte. M. Léon Alègre a fait hommage au Congrès d'une notice historique sur ce pont, dans laquelle il déplore les démolitions déjà avancées; il prie la Société française pour la conservation des monuments de faire des démarches pour qu'au moins le reste soit respecté.

M. le Directeur de la Société ajoute que l'administration a promis de respecter le reste du monument. Il parle ensuite

d'un hospice qui existait à la tête de ce pont; des établissements de ce genre se trouvaient fréquemment près des grands ponts.

M. Bessy, délégué des Sociétés savantes de Dijon, invite les membres de la réunion à assister à la 21e. session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Dijon, le 10 août. Il fait connaître le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion.

DISCUSSION DU PROGRAMME.

M. le Président donne lecture de la première question du programme :

Trouve-t-on dans le Bourbonnais des monuments de l'époque celtique tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc.? Ces monuments présentent-ils des caractères particuliers?

M. Georges de Soultrait annonce que, depuis deux ans, il a commencé à visiter en grand détail le département de l'Allier; il a vu tout l'arrondissement de Moulins et les principaux monuments des autres arrondissements; mais il n'a pu encore, et il craint de ne pouvoir pas étudier suffisamment les antiquités celtiques et gallo-romaines. L'étude de ces monuments est fort longue, fort minutieuse, et ne peut guère être entreprise avec fruit que par les antiquaires de chaque localité. Il engage la Société d'émulation à entrer dans cette voie, par ses correspondants dans les divers cantons.

Quoi qu'il en soit, M. de Soultrait parle des pierres celtiques, ou soi-disant telles, qu'il a examinées aux environs de Montluçon, dans les communes de Quinsaines et de St.-Martinien; ces pierres énormes forment surtout deux groupes dans lesquels M. le docteur Baraillon, qui a publié,

au commencement de ce siècle, un ouvrage sur les antiquités des départements de l'Allier et de la Creuse, dans lesquels, dit-il, M. Baraillon a vu beaucoup de choses. L'orateur annonce avoir été moins heureux et avoir constaté seulement la présence de blocs de pierres, évidemment portés là par les hommes, à une époque quelconque, pour une raison ou pour une autre; et avoir vu sur deux de ces blocs de petites cavités oblongues et peu profondes, pratiquées au ciseau, et disposées sur une même ligne; il avoue ne pouvoir rien proposer pour l'explication de ces cavités.

M. de Caumont montre à l'Assemblée plusieurs dessins de monuments celtiques qui lui ont été communiqués par M. Desrosiers.

M. le comte de l'Estoille dit que ces dessins sont l'œuvre du docteur Dufour, antiquaire zélé, qui parcourut et étudia les monuments du Bourbonnais à la fin du XVIIIe. siècle et au commencement du XIXe. Malheureusement M. Dufour était de l'école de Millin, il voyait partout du celte et du roman, et son imagination prêtait singulièrement aux monuments qu'il avait à étudier.

Le même orateur signale un rocher, dans la commune de Bresnay, qui est connu sous le nom de *Pierre du joux* ou *du jour*, et qui passe pour un menhir tronqué; il ne croit point à cette origine, et ce rocher lui a paru avoir été dénudé par les eaux.

M. de Soultrait entretient l'Assemblée des monuments celtiques des environs de Karnac et de Locmariaker, près d'Auray dans le Morbihan, et surtout de la si curieuse chambre sépulcrale de l'île de Gavr'inniss; ces monuments, dont quelques-uns offrent des espèces de sculptures d'ornementation, sont d'un intérêt réel; mais ceux qu'il a pu voir en Bourbonnais et en Nivernais lui ont paru ou peu authentiques, ou peu curieux.

M. de Caumont signale une autre chambre sépulcrale, ornée de sculptures, récemment découverte aussi près d'Auray. Le savant directeur de la Société française dit que maintenant tous les antiquaires bretons s'accordent à voir non des autels, mais bien des tombeaux dans ces monuments qui étaient tous sous des monticules de terre, comme on peut le voir, au reste, à Gavr'inniss et dans d'autres endroits. En Bretagne, cette attribution est incontestable.

Mg^r. l'Evêque de Moulins cite l'allée couverte de Saumur, le plus grand monument celtique connu en France; il demande si ce ne serait point un monument du culte des Celtes.

M. de Caumont soutient que ce dolmen, comme les autres, a dû être le centre d'un tumulus.

Mg^r. de Dreux-Brézé, à qui ses tournées pastorales ont déjà fait connaître tout le département, n'a pas vu d'autres pierres celtiques que celles dont a parlé M. de Soultrait.

M. l'abbé Devoucoux dit que cependant le Bourbonnais était habité fort anciennement, et que le pays devrait renfermer de nombreux monuments celtiques, surtout s'il fut le pays des Boïens. Il faudrait faire des fouilles et des études plus approfondies, et les monuments que l'on pourrait découvrir seraient d'un bien grand secours pour l'étude de la géographie antique de nos contrées.

M. de l'Estoille parle d'un vase en terre, découvert dans le pays et conservé au musée de la Société d'émulation, que l'on croit celtique, à cause des haches en silex avec lesquelles on l'a trouvé.

M. de Bure cite aussi divers instruments en bronze portant des ciselures, trouvés à la Ferté-Hauterive, et que M. Potier affirme appartenir à l'époque celtique. Il répond à une question de M. l'abbé Devoucoux, que ces instruments sont ornés de lignes chevronnées et ondées.

M. Devoucoux insiste sur l'utilité qu'il y a à signaler avec soin tous ces objets antiques, qui peuvent mettre sur la voie de découvertes historiques et géographiques fort importantes.

M. de Bure signale encore le curieux instrument en bronze, conservé au musée de la Société d'émulation, qui a été trouvé avec des haches en silex et des *tintinnabula*.

M. Chasles désirerait savoir quelle est l'opinion de M. Devoucoux sur la situation du pays des Boïens; l'opinion qui place ce pays entre la Loire et l'Allier est, dit-il, fort contredite; quelques antiquaires croient le trouver dans le centre du département de la Nièvre, où beaucoup de lieux se nomment Bouhy, Buy, etc., où une commune porte le nom fort significatif d'Arzembouy, et où enfin l'on a récemment découvert, près de St.-Révérien, une ville antique fort considérable.

M. Devoucoux fait observer qu'il est important de faire attention aux noms de lieux qui peuvent se rattacher à celui des *Boii*, et indiquer par là même les pays où résidèrent ces alliés des *Ædui*. Son opinion particulière est que les *Boii*, tout en possédant des terres sur la frontière occidentale du pays éduen, avaient encore des stations sur d'autres points du même territoire. Cette dissémination des nations germaniques sur le sol éduen est certaine en ce qui tient aux *Sannates* (les chartes font connaître le nom *villa Sannatica*) et a laissé des traces assez notables en ce qui concerne les *Boii*. On cite les recherches faites par les archéologues Nivernais, pour prouver que les Boïens eurent un établissement considérable près de St.-Révérien et que diverses localités voisines en ont retenu quelque chose dans les noms qu'elles portent.

M. Bardoux pense que, suivant toute apparence, les Boïens

furent placés par les Eduens, dans une contrée où il n'y avait pas d'autres habitants. Et comme les Boïens, après cette émigration, restèrent définitivement soumis à la domination romaine, il n'est pas étonnant qu'on ne trouve dans le pays qu'ils ont occupé aucune ruine celtique. Les Boïens, après le grand fait dont parlent les commentaires, ne durent créer que des établissements gallo-romains. Leur présence ne peut donc être attestée que par des ruines et des objets semblables à ceux que l'on trouve en si grand nombre sur les bords de l'Allier et de la Loire.

Quant aux désinences en *Bouis*, auxquelles on paraît attacher beaucoup d'importance, le Bourbonnais est aussi riche à cet égard, que peuvent l'être d'autres contrées; on y trouve, en assez grand nombre, les domaines, les villages et les châteaux du Bouis, des Bouis et d'Ebouis. Rien n'est plus commun en Bourbonnais que les familles qui portent des noms semblables.

M. Bardoux croit devoir ajouter que les paysans prononcent *bouis*, le nom du petit arbuste qui orne nos jardins. Cet arbuste croît naturellement dans beaucoup de contrées du Bourbonnais. Peut-être les désinences *buis* n'ont-elles pas d'autre origine.

Aux environs de Montluçon, on soutient une autre opinion sur la résidence des Boïens. On prétend démontrer, par des preuves positives, qu'ils furent établis sur les bords du Cher, et non ailleurs. Dans ce conflit d'opinions, ce qu'il y a de mieux n'est-il pas de s'en tenir à la croyance généralement reçue, que les Boïens furent placés entre l'Allier et la la Loire, aux environs de Moulins. Il est certain, du reste que, dans ce cas, ils durent s'étendre à l'est, car l'Allier leur présentait une limite trop étroite, d'après le nombre de combattants que leur assignent les commentaires.

M. Devoucoux répond à la seconde observation de M. Bar-

doux, qu'une valeur historique n'est accordée par lui à ces noms de lieux, que dans les cas où les chartes anciennes, reproduisent les noms de lieux avec une forme assez précise pour prévenir l'objection, et où la présence de monuments antiques vient corroborer les données acquises. Ainsi, le lieu voisin d'Entrains, nommé *Bouhy*, est indiqué dans ces chartes, sous la forme *Boyacum*, et on y a trouvé une inscription antique dont les mots *Augusto sacrum*, rappellent ceux du taureau de bronze d'Autun, sur lequel on lit *Augusto sacrum... Boiorix.*

La question paraissant épuisée, M. le Président donne lecture de la 2e. question :

Quelles sont les voies romaines dont les traces se voient encore dans le département de l'Allier? Etablir le réseau de ces voies et leur jonction avec celles des départements voisins.

M. de Soultrait, comme il l'a dit à propos de la première question, n'a point eu le temps de faire les recherches nécessaires pour suivre les voies romaines dans le pays; il n'a même vu nulle part, dans ses tournées, de traces bien évidentes de ces voies, dont cependant il doit rester des tronçons.

M. de Caumont annonce que la Société française dispose, chaque année, de fonds destinés à l'étude et à la conservation des monuments, et que le conseil de la Société pourra consacrer une somme à des fouilles propres à jeter du jour sur les premières questions soumises au Congrès.

M. le comte de l'Estoille remercie la Société française. Il regrette que M. Deschamps de Verneix, qui a promis un travail sur Hérisson et sur l'ancienne ville de Cordes, n'assiste point à la séance. M. Deschamps de Verneix a trouvé de curieux cercueils gallo-romains à Cordes.

M. de Caumont parle de l'importance qu'il y a à re-

chercher les voies romaines, et cela dans le plus bref délai; cette recherche est d'un beaucoup plus grand intérêt que celle des antiquités celtiques. Les fouilles nécessaires pour découvrir les voies et les établissements romains sont du reste faciles et peu coûteuses.

M. l'abbé Devoucoux désirerait que la Société d'émulation fît le plus tôt possible des recherches pour arriver à connaître au juste le point où la voie romaine de Sitilia à Autun traversait la Loire; quelques antiquaires ont pensé que le point était Diou; la tradition qui a conservé le souvenir d'un pont, dit de Brunichon, semblerait confirmer cette opinion.

M. de Bure parle de restes gallo-romains à Périgny; peut-être le passage de la Loire était-il en ce lieu.

M. Devoucoux connaît ces restes qui sont bien certainement antiques, mais il pense que la voie continuait jusqu'à Gilly, village situé en face de Diou.

M. de Caumont insiste sur la nécessité de tracer de suite une carte du département à grande échelle, sur laquelle on marquerait les divers tronçons de voies romaines à mesure qu'on les découvrirait; ce serait la meilleure manière d'arriver à avoir, au bout d'un certain temps, le réseau complet de ces voies.

M. de Bure soumet au bureau des médailles consulaires trouvées à Beaulon; ces médailles ont été examinées par M. le docteur Ochier, qui les a trouvées fort intéressantes.

M. le baron de la Brousse insiste sur l'importance des découvertes faites à Beaulon, où l'on trouva, en 1833, entr'autres choses d'un grand intérêt, des vases romains; au reste, tout le littoral de la Loire est riche en vestiges de l'époque gallo-romaine.

Le P. Desrosiers pense que Limoise, qui a conservé

une enceinte de fossés et de débris de murailles, était un château gallo-romain d'une certaine importance; un chemin de pierres cimentées conduisait de Limoise à Bourbon.

M. le comte de l'Estoille annonce que la Société d'émulation de l'Allier comptait offrir au Congrès un travail complet sur les voies romaines, œuvre de M. Chauvet, agent-voyer en chef; bien que ce travail ne soit point achevé, la Société espère qu'il sera complété et qu'elle pourra le publier. L'orateur donne ensuite lecture d'une note de M. le marquis de Bellenaves, relative à une voie romaine.

« Escurolles est un point d'où rayonnent plusieurs voies romaines; l'une de ces voies se dirigeait sur Janzat, où il existe encore des vestiges d'un pont en aval de celui qui a été contruit, il y a peu d'années. Cette voie passait au lieu dit le Pavé de la Marche, où avait été établie une commanderie du Temple sur la marche ou limite de l'Auvergne et du Bourbonnais. De là, elle se dirigeait sur Chantelle-la-Vieille (*Cantilia* des itinéraires romains). Au-delà, ce chemin, connu dans le pays sous le nom de Chemin-des-Bourbons, parce que probablement ils l'ont réparé, se bifurque, à 400 mètres de la Bouble sur laquelle était un pont, à peu près au même emplacement que le pont actuel. L'une de ces bifurcations se dirige sur La Cour, où était un château de l'Ordre de Malte. Cette voie doit être celle indiquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin ; l'autre se dirigeait à droite et devait tendre au Montet et à Bourbon. Il se peut que ce chemin ne date que des Bourbons et soit cause de la dénomination actuelle. »

« Ces chemins étaient marqués dans les bois par une élévation en dos-d'âne. A la sortie de Chantelle-la-Vieille seulement, il passait dans un fonds entre deux tertres, et était

construit en caillou disposé à la moderne, avec un ruisseau au milieu. »

« Je n'ai pas vu par moi-même les indications de voies romaines partant d'Escurolles. Mais il m'a été dit, et cela est probable, que l'une d'elles allait sur Vichy, une autre sur Clermont. »

« Il existe un chemin parallèle à la route actuelle qui va à Clermont, en partant d'Escurolles. Ce dernier se rapproche assez de Gannat, passe derrière Montpensier, et va jusqu'à Nérac, sans rejoindre la route. Je ne sache pas qu'il y ait eu indication de vestiges romains, mais il y a probabilité qu'ils devaient en être rapprochés. Mais ce pays est tellement cultivé depuis long-temps, qu'il n'est pas probable qu'on en puisse retrouver. »

M. de Soultrait parle des antiquités romaines, conservées au château de Luday, près de Marcillat, chez M. le comte de Durat; ce petit musée est formé en grande partie d'objets trouvés à Néris. Les plus intéressants de ces objets ont été publiés dans *L'ancien Bourbonnais.*

M. Esmonnot donne communication de plusieurs notes sur les antiquités de Néris.

M. de Soultrait lit à l'Assemblée une petite note sur Néris, extraite des Manuscrits de M. Dufour :

« Il a été fait de nombreuses trouvailles à Néris : parmi les objets trouvés, il faut remarquer une Diane en bronze, d'environ 3 pieds de hauteur, découverte dans les ruines; cette statue en pied, et accompagnée d'un chien, fut vendue, en 1780, à des officiers hollandais. »

« Vers le même temps, un vigneron trouva dans la terre un Mercure aussi en bronze, et à peu près de même gran-

deur que la Diane ; ce vigneron, trompé par le caducée, qu'il prenait pour une croix, vit un saint Jean-Baptiste dans cette statue qu'il échangea contre un crucifix. »

« Les inscriptions trouvées à Bruère et à Néris même sont d'un temps postérieur à la conquête. La ville de Néris y est désignée sous le nom de *Nereus* et de *Nerio*, et ses habitants sous celui de *Neriomagienses.* »

M. Dufour vit, quand il visita Néris, les restes de l'amphithéâtre, dont il a laissé un plan ; un camp romain, dit de César ; des fragments d'aquéducs et diverses inscriptions. Le 4 pluviôse an VIII, on y découvrit un aquéduc construit de grandes pierres de grès de différentes formes. Il y avait sur les murs des cannelures et d'autres ornements. Quatre pierres portaient ce fragment d'inscription incompréhensible en belles lettres de 0,14 m. de hauteur :

CASSIA NEMIE F. NERIO VSV II.

M. Dufour déplore, dans ses notes, la perte de presque tous les objets antiques trouvés à Néris, qui ont été vendus aux étrangers ; la réunion de ces antiquités aurait formé un musée local des plus curieux.

L'orateur ajoute que Néris fut une localité fort importante à l'époque gallo-romaine, et que la Société d'émulation devrait réunir tout ce qui a été publié sur les antiquités de cette ville, y ajouter ce qui a été découvert depuis, et publier une histoire archéologique, une monographie de cette antique cité.

M. de Caumont présente au Congrès un plan de ce qui reste de l'ancien théâtre de Néris et un autre plan de ce théâtre restitué. Ces deux dessins sont dus à M Dufour.

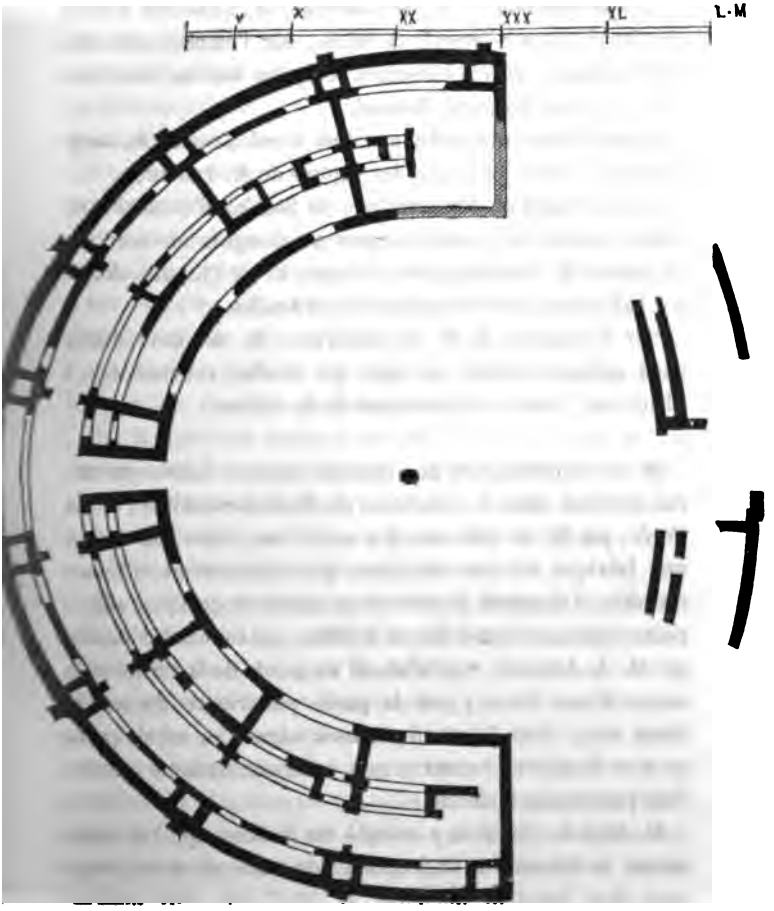

PLAN DU THÉATRE DE NÉRIS.

MM. de Caumont et de Soultrait échangent quelques paroles au sujet des théâtres antiques; à ce sujet, Mg^r. l'Evêque de Moulins cite le théâtre de Vicence, construit par Palladio, sur le modèle des théâtres antiques.

A une question de M. de Caumont, M. Esmonnot répond que les chapiteaux trouvés à Néris, sur l'emplacement des anciens bains, ont été conservés, et qu'on doit en orner une salle de l'établissement thermal.

M. de Caumont montre une vue à vol d'oiseau du camp romain de Néris, extraite des papiers de M. Dufour.

M. de Soultrait désirerait que la Société d'émulation de l'Allier voulût bien communiquer au Congrès une note sur les fouilles de Plaisance près d'Iseure; M. de l'Estoille donne des indications sur le résultat de ces fouilles.

Sur l'invitation de M. de Soultrait, M. de Bure donne aussi quelques détails au sujet des fouilles commencées à Chantenay, dans le département de la Nièvre.

M. de Soultrait parle de statuettes en terre cuite, qui ont été trouvées dans la commune de Toulon-sur-Allier, à La Forêt, par M. de Jolivette; il y avait, sans doute, en ce lieu une fabrique de ces statuettes qui représentent diverses divinités. Lui-même possède deux moules et quelques autres petits objets provenant de ces fouilles, qui lui ont été donnés par M. de Jolivette: c'est d'abord un moule de la partie antérieure d'une Vénus; puis la partie postérieure du moule d'une tête, dont le travail est assez soigné, ce moule porte un nom de potier, VRBICVS; puis enfin une statuette mutilée d'un personnage à cheval.

M. Abel de Soultrait a assisté à ces fouilles, qui ont aussi amené la découverte de fragments de vases en terre rouge assez fine, ornés de moulures. Il signale un autre nom de potier, VRBANVS, qui se lit sur un moule.

M. de Caumont voudrait savoir si on pense que ces vases en terre rouge ont pu être fabriqués sur place, avec de la terre du pays, convenablement épurée. Il voudrait avoir quelques détails sur la nature de la coloration de ces vases;

la terre en est-elle rouge, ou ont-ils été enduits d'un vernis coloré ?

M. Esmonnot a trouvé à Néris des fragments de ces vases de diverses natures : les uns étaient intérieurement rouges ou noirs, d'autres étaient colorés par un enduit. Il pense que ces vases ont pu être fabriqués dans le pays. M. de l'Estoille partage cette opinion; il signale la terre de Billom, avec laquelle on fabrique tous les jours de petits vases à l'imitation des vases antiques; il rappelle que M. du Broc de Segange, a fait exécuter des vases du même genre, avec de la terre prise à Segange même, à la porte de Moulins.

M. Abel de Soultrait parle d'une patère en bronze doré, trouvée à la Gaudronne, près d'Iseure.

M. de Caumont annonce que Mg^r. l'Evêque vient de lui écrire pour lui annoncer qu'il ferait mettre à la disposition des membres du Congrès la tribune située sous l'orgue, à la cathédrale, pour la grand'messe du lendemain.

L'Assemblée remercie Mg^r. de Dreux-Brézé.

M. de Caumont parle des musées d'Allemagne qu'il a visités récemment : ces musées s'enrichissent tous les jours, par la voie des échanges, de moulages d'objets curieux de l'antiquité et du moyen-âge, que l'on peut ainsi étudier sans aller voir les originaux. Un très-grand nombre d'objets gallo-romains ont ainsi été reproduits avec une grande perfection et se trouvent dans les diverses collections archéologiques de l'Allemagne. Il serait bien à désirer que la France suivît cet exemple; les musées de province verraient ainsi, en peu de temps et à peu de frais, augmenter le nombre des richesses artistiques et archéologiques destinées à servir à la curiosité et aux études. On arriverait, comme en Allemagne, à perfectionnner bien vite les modes de reproduction. L'orateur demande à M. Leroux, délégué de Sens, si l'on pourrait, par exemple, mouler les plus beaux morceaux gallo-romains

qui se trouvent dans cette ville, et envoyer des exemplaires de ces moulages, après échanges, dans les divers musées qui les désireraient. M. Leroux répond que ces échanges pourraient parfaitement avoir lieu; et M. l'abbé Devoucoux annonce que la Société éduenne s'empresserait de suivre cet exemple.

Au nom de la Société française, M. de Caumont promet à la Société d'émulation de l'Allier des fonds pour faire faire de ces moulages.

M. Michelon fait la communication suivante, relative aux antiquités gallo-romaines :

« Il y a quelque temps, je passais à Varennes-sur-Allier, et, sachant que, dans les travaux de la gare du chemin de fer, il avait été trouvé des vases romains, je m'adressai à plusieurs personnes pour savoir ce que ces vases étaient devenus; j'appris qu'ils avaient été dispersés de côté et d'autre, ou brisés. Seulement, on ajouta que si je voulais avoir de ces vases-là, un colon, demeurant à Beaupuy, en avait trouvé une assez grande quantité, en travaillant une pièce de terre attenante à sa maison.

« Beaupuy est une colline, au pied de laquelle est bâtie la ville de Varennes; la vue s'étend très-loin sur la vallée de l'Allier, de là peut être son nom.

« Je m'y rendis; je trouvai l'homme que je cherchais, et lui demandai s'il avait encore de ces vases qu'il avait trouvés dans sa terre. Il m'en montra d'abord un, puis deux, jusqu'à six ou sept; mais ils étaient tous brisés et il n'en restait plus que les deux tiers: il s'en servait pour conserver quelques graines.

« Après avoir acheté ces vases, je lui demandai s'il connaissait, dans le pays, quelque personne qui en eût encore; il me répondit que son voisin avait trouvé un bocal en verre (ainsi appelait-il ce vase) en bêchant son jardin.

« J'allai voir ce vase, dont je ne me permettrai pas de préciser l'époque, mais qui était assurément antique.

« Ayant demandé comment il avait été trouvé, cet homme me répondit qu'en creusant dans son jardin, sa bêche ayant rencontré quelque chose de dur, il fouilla et découvrit une pierre d'à peu près cinquante centimètres de diamètre. Cette pierre était arrondie par le haut; elle était scellée par deux pinces de fer à un massif en maçonnerie. Après bien des précautions, il l'enleva, et découvrit sous une tuile carrée qui recouvrait l'orifice du vase, le vase lui-même. Il l'enleva avec soin, et vit dans l'intérieur quelques cendres et des ossements calcinés. Quand j'ai vu ce vase, les cendres n'y étaient plus; il avait été nettoyé, et servait à des usages de ménage.

« Ce vase est en verre d'une couleur verdâtre, avec un commencement d'irisation d'un côté; il peut avoir de douze à quinze centimètres de haut sur à peu près autant dans son plus grand diamètre. Il a la forme d'un ballon de verre, dont le fond est un peu déprimé. Il a deux anses coudées à angle droit et allant du goulot au milieu du vase. Ces anses peuvent avoir six centimètres de large; elles sont plates et cannelées sur leur surface. Je trouvai aussi au même endroit plusieurs vases intacts, en terre blanche ou noire.

« Le colon, à qui appartenait ce vase, me dit qu'il croyait que si l'on cherchait, on pourrait en trouver de semblables. Je ne me permettrai pas d'émettre une opinion sur ce fait, mais plusieurs paysans, sachant que je cherchais des vases anciens, me dirent que Varennes avait été autrefois la plus grande ville du monde et la plus ancienne. Cette légende, quoique absurde, donnerait lieu de penser qu'autrefois il aurait pu exister dans ce lieu un grand établissement, quoiqu'il n'en reste aucune trace.

« On trouve aussi à Varennes beaucoup de médailles d'Auguste, autel de Lyon, de Tibère, de Néron, etc.

« Il a été trouvé quelques silex gaulois, mais les ouvriers, ignorant leur valeur, les ont brisés pour les mettre sur un chemin. Il m'a cependant été promis que, quand on en trouverait, on les conserverait. »

M. de Caumont a trouvé fort remarquable le tronçon de colonne et le chapiteau, provenant de Néris, conservés au musée de la Société d'émulation. Toutefois, il fait observer que la forme de ce chapiteau n'est point insolite : on la trouve fréquemment dans les constructions gallo-romaines, notamment à Landunum. Il paraît probable que cette colonne, dont les fragments ont été réunis avec du plâtre, fut brisée lors d'un incendie, car elle porte des traces de feu bien visibles.

M. Chasles revient sur les fouilles de Chantenay; il voudrait savoir si quelques-unes des cornes ou des défenses d'animaux, trouvées dans ces fouilles, ont été conservées. Il serait à désirer que ces débris fussent soumis à des zoologistes compétents, qui pourraient dire quels sont les animaux qui se trouvaient alors le plus communément dans les forêts du pays. Il demande si quelque chose dans les fouilles peut aider à découvrir pourquoi ces cornes avaient été déposées en ce lieu.

M. de Bure répond que l'on a trouvé avec ces débris d'animaux des cendres, des clous à deux têtes, et une petite statuette votive.

M. de Caumont dit que l'on trouve fréquemment de ces amas d'os d'animaux : à Vieux, en Normandie, un propriétaire découvrit, et exploita comme une carrière, une grande quantité d'os d'animaux, de bœufs surtout, qu'il trouva accumulés dans un large fossé. On a trouvé de ces os dans les ruines d'un théâtre romain. Il pense que le plus souvent c'étaient des débris des animaux que l'on mangeait; on a souvent trouvé en même temps des écailles d'huîtres.

M. l'abbé Devoucoux a aussi vu de ces os et de ces cornes, dans les fouilles d'un théâtre antique d'Autun.

Ce théâtre, dit M. Chasles, devait être consacré à Diane, car c'était un usage fort répandu, chez les chasseurs de l'époque gallo-romaine, d'offrir à cette divinité les têtes des cerfs et les hures des sangliers que l'on tuait. Il cite, à l'appui de son dire, un fait de l'histoire de saint Germain, d'Auxerre : Saint Germain, bien que chrétien, avait conservé beaucoup d'usages du paganisme, et il ne manquait jamais, au retour de la chasse, de consacrer à Diane les têtes des animaux qu'il avait tués, en les suspendant à un arbre, dans Auxerre même; saint Amatre, évêque d'Auxerre, qui avait jeté les yeux sur Germain pour en faire son successeur, le blâmait fort de ces coutumes païennes, et un jour, disent les historiens, il fit abattre l'arbre consacré à Diane. Saint Germain fut d'abord fort irrité, puis la grâce le toucha, et il fut sacré évêque.

M. l'abbé Devoucoux ajoute que ce fait de la vie de saint Germain est important pour l'histoire d'Autun; il fait connaître qu'il y avait un prétoire dans cette ville, car il est dit que saint Amatre fut obligé de s'y rendre, pour obtenir du préfet l'autorisation de sacrer celui qu'il avait désigné pour être son successeur. M. Devoucoux ajoute que l'usage était d'enterrer les os des victimes sur le lieu même des sacrifices, lors de la consécration des villes et des temples; cela explique souvent la présence d'os dans des mines.

M. Bessy revient sur l'intérêt que peuvent présenter ces dépôts d'ossements, au point de vue de la zoologie et de la chimie.

M. de Bure se rappelle avoir vu trouver, à Chantenay, un fragment d'une statuette, représentant une divinité accompagnée d'un chien, ce qui corroborerait l'opinion de M. Chasles, relativement à la consécration à Diane des cornes et des défenses. Le même orateur parle aussi d'une pièce carrée

pavée, découverte à Chantenay, dont l'aire allait en pente, et qui renfermait une sorte de table à quatre pieds, d'un mètre carré; cette table a malheureusement été détruite en grande partie, mais l'un des pieds a été conservé. Le président de la Société d'émulation donne encore quelques détails à M. de Caumont sur la provenance de certains morceaux de mosaïque conservés au musée; ces fragments viennent de Tresel, où l'on trouva une mosaïque d'une certaine importance; M. Esmonot en a un dessin. Une autre mosaïque a été trouvée à Target.

Mgr. l'évêque d'Autun, avant de lever la séance, remercie l'Assemblée de l'avoir appelé à présider la première de ses réunions; il félicite M. de Caumont des services immenses qu'il a rendus, non-seulement à la science, mais encore à la religion, en propageant le goût des études archéologiques; les résultats sont déjà fort grands; ils grandiront encore. Monseigneur s'étend aussi sur l'utilité de ces congrès qui, chaque année, réunissent les hommes heureux de se rencontrer et d'augmenter la somme de leurs connaissances, en mettant en commun le fruit de leurs observations particulières. Ces réunions, dont l'étude des monuments chrétiens est le but principal, ne peuvent manquer de fortifier l'amour d'une religion à laquelle on doit de si grandes et de si nobles choses.

M. de Caumont est heureux de rappeler que l'un des premiers congrès archéologiques reçut, dans la ville épiscopale de Mgr. de Marguerie, l'accueil le plus sympathique; il n'en pouvait être autrement, à Autun, où la science archéologique compte tant d'adeptes savants et laborieux.

La séance est levée à trois heures et demie.

L'un des secrétaires-généraux,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

1re. Séance du 25 juin.

Présidence de M. Bardoux, vice-président du Tribunal civil.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont; Chasles; Leroux; Gaugain;* le comte *de Soultrait;* comte *de l'Estoille* et *de Bure*, secrétaires-généraux.

M. le comte de Soultrait donne lecture du procès-verbal de la séance du 24.

L'Assemblée vote des remercîments à M. le Président du Cercle de Moulins, qui a bien voulu ouvrir à tous les membres du Congrès les portes de cet établissement.

M. Bardoux, à propos d'une observation de M. de Fontenay, sur le procès-verbal d'hier, annonce que M. Brugières de La Motte, dans une note inédite envoyée à la Société d'émulation, exprime l'opinion que la capitale des Boïens n'était pas ailleurs qu'à Montluçon.

Il cite l'inscription récemment découverte à Néris, et que M. Brugières de La Motte croit pouvoir rétablir ainsi :

NUMINIBUS AUGUSTORUM ET NERIO.

M. le Président donne lecture des 3e., 4e. et 5e. questions:

A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur ces voies? Quels sont les principaux points de station dont on a reconnu des vestiges près d'elles?

Quel est le mode de construction des chaussées romaines, en Bourbonnais?

Quelle était l'importance des divers établissements romains dont on a découvert les ruines, dans le département, et particulièrement sur les bords de l'Allier? Quels sont les objets les plus remarquables qui y ont été trouvés?

M. de Soultrait répond négativement, au sujet de la première partie de la 3e. question; au sujet du mode de construction des voies romaines, il lit la petite note ci-jointe de M. Dufour : « J'ai vu quelques fouilles auprès du chemin de Montluçon, et en quelques endroits où l'on a profondément creusé le sol; j'ai observé attentivement la coupe des terres et j'ai toujours vu deux pavés : le premier à 0m. 7c. de profondeur, le second à 0m. 11c. plus bas, recouverts l'un et l'autre d'un lit de charbon plus ou moins épais; on a trouvé dans ce charbon un petit vase en bronze; des fragments de vases en argile; des médailles et une grande quantité de morceaux de marbre plus ou moins attaqués par le feu. Il y eut donc deux grands incendies. »

Le P. Desrosiers signale à Bourbon-l'Archambault (*aqua Borvonis*), de nombreux vestiges gallo-romains. Dans les environs, au village appelé Montfeu, se voient quelques restes d'un amphithéâtre. A chaque instant, il s'y rencontre, dans les moindres fouilles, des débris gallo-romains; des restes de mosaïques blanches et noires; des briques à rebord; des briques à revêtement. Un chapiteau de colonne gallo-romaine est conservé au presbytère.

M. Abel de Soultrait a vu, dans la commune d'Izeure, il y a 5 à 6 ans, dans un terrain que l'on voulait planter, une sorte d'aire en béton fort unie, sur laquelle gisaient des débris de corniche d'assez mauvais style, mais d'un fort beau marbre blanc.

M. Alary s'est occupé des établissements qui existaient, tout le long de l'Allier, depuis son embouchure dans la Loire; toutes les hauteurs qui couronnent le chemin de fer, abondent en restes antiques.

Il indique, pour le département de l'Allier, les points principaux : dans le village de Chavennes, une aire en béton; au champ nommé *des Fortunes*, du marbre blanc; des traces

d'hypocauste; un style; un poinçon; quatre médailles de Constantin, de Constance-Chlore *Constantia* et une indéterminée; le tout est actuellement au musée de Moulins.

On a trouvé des antiquités gallo-romaines en grand nombre dans les excavations faites entre Izeure et St.-Bonnet; ces fouilles ont fait découvrir un dépôt d'amphores, l'un de ces vases gardait encore quelques traces du liquide dont il avait été rempli.

On découvrit à Izeure, dans un tombeau, il y a dix ans, des bracelets d'or gallo-romains, qui passèrent au creuset de l'orfévre.

Après Izeure est une interruption dans les fouilles, puis vient Lartiers; là, on a découvert récemment un tombeau, composé d'une pierre cubique creuse, contenant un vase dont un fragment existe au musée.

A Bessay, on a découvert des cercueils en pierre; les débris antiques abondent depuis Varennes jusqu'à Vichy. A Varennes, en face de l'endroit où se trouve actuellement l'embarcadère, était un pont dit *des Moines*.

On reconnaît sur cette ligne d'établissements romains, qui tendait vers l'Auvergne, un autre embranchement à partir de Toulon, se dirigeant sur la Loire; les agents-voyers y ont reconnu des encaissements de gravier; on y trouve continuellement des tuiles à rebord; des débris de vases antiques, et cela jusqu'à Dompierre et à Dion.

M. Méplain a reconnu, à Dion, dans un champ qu'il a fait fouiller, parce que tous les arbres fruitiers y périssaient en peu de temps, un sous-sol composé de briques et de poteries rouges; un de ces fragments porte ce nom : *Samius*. Les tuiles font l'effet d'une toiture affaissée, on y trouve beaucoup de clous à deux têtes, c'est évidemment l'emplacement d'une construction très-considérable. On a, en outre, découvert en ce lieu une petite statuette en bronze et

plusieurs en terre, assez semblables à celles de la forêt, dont il a été question. On trouve encore à deux kilomètres de là, sur la Loire, des débris nombreux, mais qui forment une couche moins compacte; on en a retiré un énorme bloc de marbre du pays, qui paraissait avoir dû former l'angle d'une construction, et d'autres vestiges d'une construction identique.

M. de Bure annonce que l'on a trouvé au lieu dit *Brus*, sur la route de Dompierre à La Palisse, un puits, dont la margelle était formée de marbre de Dion et de grès de Bert; ce puits contenait beaucoup de débris de vases, dont deux existent au musée, mais point de médailles; au fond, un croisillon en bois était encore intact; quand on y est arrivé, l'eau a jailli : les pierres avaient été cimentées par une argile très-fine, au lieu de mortier.

M. Alary fait remarquer, mais sans prétendre en tirer aucune conséquence, l'existence, près de Moulins, d'un lieu dit *La Godronne*; or, dans les *Commentaires* de César, se trouve le nom de Gortona.

M. Abel de Soultrait a trouvé, dans des fouilles faites à Izeure, sur une place qui a long-temps servi de cimetière, située en face de l'église, des sarcophages en grès, plus larges à une extrémité qu'à l'autre, fermés par une dalle taillée en arête; il fit ouvrir plusieurs de ces sarcophages, dans lesquels la place des corps était indiquée par de la poussière. Sous un mur fort épais et fort ancien, qui sépare la place publique du séminaire, les sarcophages étaient placés perpendiculairement à la direction des fondations de ce mur; les dalles qui se trouvent devant la façade de l'église d'Izeure, proviennent de ces sarcophages, dont un ou deux sont encore conservés dans une chapelle. Du reste, point d'inscriptions, point d'ossements, point de médailles; il y eut peut-être cinq cents sarcophages enfouis en ce lieu. Il faut ajouter que, suivant la tradition,

l'église d'Izeure aurait été bâtie sur les ruines d'un ancien temple.

M. de Fontenay désirerait avoir quelques renseignements sur les voies romaines et sur les points où elles traversaient la Loire. Une discussion à ce sujet s'engage entre quelques membres du bureau.

M. le baron de La Brousse cite une notice de M. Lemoine, sur le canton de Dompierre, où cette question est traitée.

M. de Fontenay demande si l'on a reconnu des traces de voies romaines non empierrées ; il indique une ancienne ville de Frety, en Nivernais, entièrement disparue aujourd'hui, et un chemin que l'on nomme le chemin des....., sur lequel il ne reste aucune trace d'empierrement ; serait-ce, en effet, une voie romaine ?

M. de l'Estoille demande s'il est bien essentiel de s'appesantir davantage sur une question assez peu étudiée et que la Société d'émulation se réserve d'approfondir plus tard.

M. de Caumont pense que l'on peut donner encore quelques instants à l'étude de cette question, dans l'intérêt même des personnes qui désirent s'en occuper plus tard.

M. le Président annonce que, dans un travail soumis par M. Brugières de La Motte, à la Société d'émulation, il est question d'une borne milliaire, trouvée à La Celle-Bruyère, entre Néris et Bourges, qui porte une indication de distances en lieues gauloises.

M. de Caumont avertit le Congrès que cette borne a été décrite, il y a déjà long-temps, puis mentionnée dans le petit itinéraire de Paris à Clermont, de M. Bouillet, et qu'il en a même été question dans un congrès ; du reste, cette borne appartient au département du Cher.

Un membre cite aussi Baulon, comme ayant été un point important de l'occupation des Boïens ; ce lieu situé non loin de Bourbon-Lancy, fournit beaucoup de débris romains ; c'est

là qu'a été trouvée la belle collection de médailles consulaires, offerte par M. Bayon, à la Société d'émulation. M. de Caumont engage les personnes qui se sont le plus occupées de ces questions relatives à la période gallo-romaine, à y réfléchir encore, de façon à pouvoir préciser les lieux où il serait le plus opportun de faire des fouilles, pour lesquelles quelques fonds seront votés par la Société française.

M. Protat lit une notice sur des objets orientaux, trouvés dans le Nivernais et dans le Bourbonnais :

« Messieurs, la Société française dans sa XVIIIe. session, tenue à Nevers, avait posé la question suivante :

« *Comment expliquer les médailles grecques trouvées à Entrains et aux environs, au milieu des médailles romaines et gallo-romaines, ainsi que les divinités orientales qu'on y rencontre?*

« Cette question intéressante pour le Nivernais, ne l'est pas moins pour le Bourbonnais ; la cause qui a exercé une si grande influence dans la première contrée, dut nécessairement avoir quelques ramifications dans la seconde ; elle s'est même déjà manifestée près de Moulins, par la découverte de statuettes en terre sigillée, semblables à celles qui furent trouvées à St.-Révérien ; l'on sait que les anciens attachaient de grandes vertus à ces statuettes, mises à la mode par les médecins grecs (1).

(1) Plusieurs personnes, forçant les inductions, ont vainement cherché à expliquer le mot *Pistillus*, empreint sur ces petites statues. *Pistillus* n'indiquerait-il pas tout simplement, que la terre dont elles sont composées, soumise à l'action du pilon, avait subi la préparation qui lui communiquait ces vertus, si appréciées par les anciens ? — Des statuettes semblables ont été trouvées à Blois, et c'est précisément de ce lieu que l'on tire une terre qui a remplacé le *bol d'Arménie*, dont les propriétés sont analogues à celles de la terre sigillée. La terre qui venait de Lemnos

« Je demanderai à MM. les Antiquaires de Moulins si, aux environs de cette ville, on n'a point encore découvert d'autres objets, ayant quelqu'analogie avec ceux d'Entrains, qui témoignent d'un culte étranger, répandu par ces prêtres-médecins ?

« Au Congrès de Troyes, j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir de ce culte et de la corrélation qui existe entre les pierres sigillaires et les temples gallo-romains ; les objets orientaux et le cachet trouvés à Entrains sont venus confirmer mes assertions.

« Quelques membres ont nié l'authenticité de ces objets, mais celle du cachet est irrécusable, lui seul établira la part d'influence que les prêtres grecs ont eue dans le Nivernais et les contrées limitrophes, célèbres à juste titre par des eaux thermales dont ils avaient su apprécier les qualités curatives.

« Ce cachet déjà décrit dans le compte-rendu des séances générales tenues à Nevers en 1852, page 174, demande une nouvelle explication ; il est ainsi conçu :

1re. face : L TERENT PATERNI
DIATESSER. M

« Je ferai remarquer que le mot collyre, répété 4 fois sur ses faces, n'existe que par présomption.

« Le sigle L se retrouve sur plusieurs cachets analogues.

« La lettre M séparée par un point du mot DIATESSER, est l'initiale de medicamen.

« Je lis : Terentianum Paterniani diatessaron medicamen (Terentianum de Paternianus remède par quatre), Teren-

est blanche, légèrement absorbante et astringente ; elle avait la forme de petits pains orbiculaires ; sur l'un des côtés, l'impression d'un cachet représentait la figure de Diane ; il ne serait pas impossible, qu'à une autre époque, l'on eût donné à cette terre la forme de statuettes.

tianum, au lieu de Terentius, je m'appuie sur le cachet de *Julius libycus*, trouvé à Cessey-sur-Tille (Côte-d'Or), qui porte en toutes lettres

TERENTIANV

« Le medicamen diatessaron est expliqué dans le livre V de Gallien : *De compositione medicamentorum secundum genera.*

« Paragraphe *Aridum Asclepiadis cicatricem inducens.*

« Médicament de l'asclépiade Andromaque pour amener la cicatrisation après la morsure.

« Ce remède est effectivement composé de quatre ingrédients très-actifs et de quatre parties, savoir :

Mine de cuivre	iiij	drachmes.
Fleur de vitriol	iiij	id.
Loppes de bronze	iiij	id.
Couperose	iiij	id.

2e. face : L TERENT PAERNI
MELINVM

« Le melinum, d'après Andromaque, sert à l'agglutination des ulcères, à la formation des chairs, à la réduction des cicatrices, etc.

« On rencontre aussi le *melinum ad claritatem*, sur la pierre de Nuits, ce qui prouve que ce suc était encore la base de médicaments propices à des maladies d'un autre genre.

« Je vous rappellerai, Messieurs, que la pierre de Nuits (Côte d'Or), a été trouvée dans les champs de Bolar, avec un couteau de sacrificateur.

3e. face : L TERENT PATERNI
DIAILIPIDVM

« Le dialipidum, autre médicament à base grasse, suivant Hemolaüs, et suivant Celse, médicament doux.

4e. face : L TERENT PATERNI
DIASMYRNEN

« Le terentianum diasmyrne, composé avec la myrrhe, qui paraît avoir été employée *post impetum lippitudinis*, est du second ordre des échauffants et des siccatifs; de là vient aussi qu'il cicatrise les plaies de la tête; il a passablement d'amertume, de là vient encore qu'il tue les vers et fait avorter.

Quod fœtum et lumbricos enecat ejicitque.

« Ces divers médicaments sont tous inscrits dans Gallien, parmi les recettes qui nous proviennent des Asclépiades.

« Ces prêtres-médecins envoyés par Trajan, chez les Gaulois, ainsi que je l'ai établi dans un premier mémoire, par l'inscription d'Arignan et par la pierre de Beaune, avaient, sans nul doute, étendu leur domination dans le Nivernais et le Bourbonnais; car il est certain que le cachet d'Entrains aura été apporté dans cette dernière localité, pour servir à la préconisation des remèdes inscrits sur ses faces, et provient d'un temple plus éloigné, ainsi que je vais en fournir la preuve.

« Entrains, l'*interanum* du marbre d'Autun, se reliait par Foucy à la grande voie d'Auxerre à Langres, qui elle-même correspondait, entre Châtillon-sur-Seine et Montliot, à un embranchement signalé par M. Mignard, de l'académie de Dijon.

« Cet embranchement nous conduit près d'Essarois, au temple d'Apollon de La Cave, que ce savant archéologue vous a fait connaître par son intéressant rapport, inséré dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. II. 3e. liv.

« Ce temple dédié à *Apollon Vindus*, était habité par ces prêtres qui regardaient le feu comme l'élément de toute matière, et paraît avoir été le foyer des idées religieuses qui rayonnaient dans le Nivernais, en même temps qu'il fut l'asile des malades qui allaient demander au dieu de l'humanité la guérison de leurs maux.

« C'est au milieu des ex-voto de ces malades, que je retrouve Paternianus.

« Le ton d'abattement et de souffrance de certaines statues, dit M. Mignard, l'altération des traits, la contraction des lèvres, tout, dans ces ex-voto, présente l'image de divers maux physiques, etc. Je ne vois, dit-il encore, que des coiffures de malades sur les têtes.

« En examinant les débris d'ex-voto arrachés à ces ruines, je trouve, en effet, la fin d'une inscription, désignant l'un des malades de Paternianus :

ARROTTA PATERNIANI, du mot grec αρρωστωσ, infirme, malade.

« Puis encore la fin d'une inscription qui accuse la main mal assurée d'un prêtre grec, peu habitué à tracer des caractères romains, mais se conformant aux nouveaux usages introduits par les vainqueurs des Gaules ; cette inscription, tout-à-fait rudimentaire, dont les lettres tiennent plus du grec que du latin, porte le sigle du cachet d'Entrains, et le même nom Paterni, abréviation de Paterniani, ce nom est suivi de quatre autres sigles Q V P T, qui paraissent rappeler la dédicace solennelle du monument élevé sous le sacerdoce de L PATERNI QVI VIVVS POSVIT TEMPLVM, de ce même Paternianus, préparateur du diatessaron et des autres remèdes préconisés, vendus à Entrains.

« Il n'est donc pas douteux que les objets orientaux trouvés dans le Nivernais et le Bourbonnais proviennent de la même source. Rien de plus naturel que de rencontrer, dans ces provinces, des statues et des monnaies de la patrie de ces prêtres-

médecins, qui avaient puisé les éléments de leur art dans les temples d'Isis et d'Osiris.

« La statue égyptienne trouvée dans un tombeau et parfaitement semblable à celle de Lormes, établirait seule la présence d'un culte étranger.

« Vous savez, Messieurs, que ce culte égyptien, ou mithriaque, fut introduit dans la théogonie romaine, l'an 685 de Rome, et ne pénétra que fort tard dans les Gaules ; les Asclépiades naturalisés gallo-romains par Trajan, luttèrent long-temps encore contre la puissance affaiblie des Druides, ce ne fut qu'au 3e. siècle, qu'ils obtinrent le plus de succès ; mais leur faveur fut de courte durée : deux courants opposés devaient bientôt les faire disparaître, l'un, entraînant les hordes sauvages du Nord ; l'autre, guidé par la Croix, assurait le prochain triomphe de la civilisation sur la barbarie. »

M. le Président propose une réunion d'une heure à trois : cette réunion est décidée. La séance est levée à neuf heures et quart, et les membres du Congrès se donnent rendez-vous, pour assister à la grand'messe qui sera célébrée dans la cathédrale, avec les nouveaux ornements gothiques.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

2e. Séance du 25 juin.

Présidence de M. CHASLES, membre du Conseil-général de l'Yonne.

Siégent au bureau MM. *de Caumont, Joseph de Fontenay,* le baron *de La Brousse,* membre du Conseil-général de

l'Allier; *Mallet*; *Alary*; *Gaugain*; MM. le comte *Georges de Soultrait*; *de Bure* et le comte *de l'Estoille*, secrétaires-généraux du Congrès.

M. de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est accepté, après de légères rectifications : une entr'autres, de M. de Fontenay, a rapport à l'assertion émise par lui sur les terrains où croît spontanément le buis, terrains qu'il pense être uniquement calcaires; en sorte que la présence du buis dans tout autre terrain, indiquerait presque certainement l'existence des ruines d'un monument construit avec des matériaux calcaires.

Il est donné communication d'une lettre de M. Secretain, de Niort, qui exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre au Congrès.

M. le docteur Robert annonce qu'il a trouvé plusieurs poteries romaines portant des noms, entr'autres, celui de Paternus.

M. Protat fait observer que l'on trouve sur certaines poteries, l'indication *of.* (officina) *primi*, et que ce mot *primi* se retrouve également sur certains cachets.

M. le comte G. de Soultrait entretient le Congrès de la suspension du *Bulletin bibliographique* des Sociétés savantes. — Cette publication doit se retirer devant le bulletin édité par les soins du ministre de l'instruction publique, et qui n'est que le développement de la même pensée.

M. de Caumont donne quelques détails sur ce bulletin, dont il reste très-peu d'exemplaires, et qui sera envoyé à la Société d'émulation. — Reste à savoir si le nouveau bulletin remplacera avantageusement l'ancien, et même s'il pourra avoir une longue existence. Dans le cas où il cesserait de paraître, l'on reprendrait la publication commencée sous les auspices de l'Institut des Provinces.

M. le Président donne lecture de la 7e. question du programme.

Existe-t-il dans le département de l'Allier des monuments de l'époque mérovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

M. Georges de Soultrait déclare n'avoir trouvé aucun monument qui puisse être attribué à l'époque mérovingienne; toutefois, le département renferme un grand nombre de mottes dont l'origine est peu connue, vu le petit nombre des fouilles effectuées, et il est probable que certaines de ces mottes sont des tombeaux mérovingiens; il sera d'un grand intérêt d'étudier ces sortes de monuments, et de chercher à constater leur destination ancienne. Une motte considérable a été fouillée à Bessay, on y a trouvé un grand nombre de cercueils en pierre, sans doute d'époques diverses, disposés en plusieurs couches; l'orateur croit avoir entendu dire qu'on avait trouvé, dans l'un de ces cercueils, une monnaie du temps de Charlemagne. M. de Soultrait a vu au château du Luday, chez M. le comte de Durat, un certain nombre d'objets, trouvés dans le pays, qui appartiennent à la période mérovingienne, malheureusement on n'a pu lui préciser la provenance de ces objets. On lui a parlé aussi de fibules, très-probablement mérovingiennes, trouvées aux environs de Montluçon.

M. de Bure indique une agrafe de manteau mérovingienne, conservée à Diou, dont la Société d'émulation cherche à faire l'acquisition.

M. de Caumont engage vivement les archéologues du Bourbonnais à faire des recherches approfondies sur ces sépultures mérovingiennes que M. l'abbé Cochet a parfaitement caractérisées dans un excellent ouvrage, dont la seconde édition va paraître.

M. de Soultrait signale l'agrafe qui ferme la robe d'une

statue de la Vierge, du XIIe. siècle, conservée dans l'église de Chappes. Cette agrafe rappelle tout-à-fait, comme forme et comme coloration, les fibules mérovingiennes émaillées.

M. Chasles établit qu'il y a dans le département de l'Yonne, dans la vallée d'Orvannes, un dolmen évidemment érigé dans le VIe. siècle, en mémoire de la bataille de Dormel; il en résulte que certains monuments qui passent pour celtiques, peuvent fort bien appartenir à l'époque mérovingienne.

M. le Président donne lecture de la huitième question du programme :

A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Bourbonnais? S'en trouve-t-il quelques-unes dont la construction paraisse antérieure au XIe. siècle?

M. Georges de Soultrait, avant d'entrer dans la discussion des questions relatives aux monuments du moyen-âge, discussion pour laquelle il désire vivement la présence de MM. de Surigny et l'abbé Crosnier, que l'on attend demain, demande la permission de jeter un coup-d'œil général sur les monuments du moyen-âge du Bourbonnais.

Je commencerai, dit-il, par l'arrondissement de Moulins: la partie Est de cet arrondissement est, au point de vue monumental, d'une pauvreté déplorable; les cantons de Chevagnes et de Neuilly n'offrent pas une église digne d'être citée. Le canton de Dompierre est un peu plus riche : Saligny a une église romaine dont quelques parties sont remarquables, et un château d'une grande importance; les bords de la Besbre offrent quelques châteaux anciens. La partie Ouest de l'arrondissement, au contraire, renferme un fort grand nombre d'édifices intéressants, au point de vue de l'art et de l'archéologie. Vous verrez les monuments de Moulins et les belles églises d'Izeure, de Souvigny, de St.-Menoux et de Bourbon. Presque toutes les églises des cantons de Souvigny et de Bourbon mériteraient d'être visitées, elles

appartiennent, ainsi que la plupart de celles du centre du département, au style bourguignon, ou, pour mieux dire, au style de Cluny, et cela se comprend fort bien, car le prieuré de Souvigny, membre important de la grande abbaye bénédictine, avait sous son patronage beaucoup d'églises de ce pays.

Les cantons du Montet et de Lurcy-Lévy comptent aussi de belles églises. Dans quelques édifices religieux de ce dernier canton, j'ai signalé des caractères architectoniques qui, sans s'éloigner beaucoup du style clunisois ordinaire, en diffèrent cependant par une plus grande sobriété dans l'ornementation et par des formes plus lourdes.

L'architecture militaire et civile du moyen-âge a aussi laissé quelques constructions importantes dans l'arrondissement de Moulins : après les belles tours de Bourbon-l'Archambault, on peut citer plusieurs châteaux des cantons de Souvigny, de Moulins et de Bourbon.

L'arrondissement de la Palisse renferme un moins grand nombre de monuments remarquables que celui de Moulins. Le canton de Varennes seul a quelques belles églises : St.-Germain-des-Fossés, Magnet, Langy, St.-Gérand-le-Puy ; les châteaux de Billy et de Montaigu-le-Blin sont de belles ruines féodales encore assez bien conservées pour donner une idée de ce qu'étaient ces châteaux.

Le canton de Jaligny se recommande aux archéologues par les châteaux de diverses époques qui couronnent les rives de la Besbre ; les églises de Châtel-Perron et de Bert ont été construites, au XIIe. siècle, par les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, qui leur ont donné des caractères particuliers.

Je n'ai trouvé d'intéressant dans le canton du Donjon que le portail richement sculpté de la petite église de Neuilly-en-Donjon. Après La Palisse, on entre dans la montagne bourbonnaise, et les édifices des cantons de La Palisse, de Cusset,

du Mayet-de-Montagne, construits en granit du pays, sont lourds et peu ornementés; toutefois je citerai, dans le premier de ces cantons, la belle église de Droiturier et le château de La Palisse; dans le canton de Cusset, le château de Busset, et dans le canton du Mayet, la belle église de Châtel-Montagne, celle du Mayet, qui ne manque pas d'intérêt, et enfin les ruines imposantes du château de Montgilbert, les plus beaux restes de l'architecture militaire du moyen-âge en Bourbonnais.

Les cantons de l'arrondissement de Gannat offrent tous des monuments intéressants; les églises les plus remarquables du pays sont en style auvergnat.

Le canton de St.-Pourçain renferme, d'abord, la belle église du chef-lieu, malheureusement très-dénaturée extérieurement, puis la vaste collégiale de Verneuil et les jolies petites églises romanes de Saulcet et de Lafeline, couronnées de flèches élancées.

J'ai remarqué dans le canton de Chantelle la belle église des Genevéfains de cette ville; le magnifique portail et les chapiteaux si richement sculptés de Fleuriel; les églises de St.-Bonnet-de-Rochefort, de Charroux et de Naves; enfin les châteaux de Rochefort, de Naves, de La Rivière, de Chareil et les bâtiments claustraux de Chantelle. Gannat a son église paroissiale, et, dans le canton, les églises de Bioxat, de Mazerier, de Jenzat et de Sauzet; c'est dans ce canton que j'ai trouvé le plus de traces de l'ornementation polychrôme des églises; les châteaux de Gannat et de Sauzet sont intéressants, et la chapelle de celui de Mazerier offre des peintures très-intéressantes.

Le canton d'Ebreuil renferme le monument le plus remarquable de l'arrondissement : la belle église auvergnate d'Ebreuil, dans laquelle on a récemment achevé de découvrir de curieuses peintures romanes; l'église de Veauce offre aussi

beaucoup des caractères de Notre-Dame-du-Port de Clermont et de St.-Paul d'Issoire ; Vicq a une crypte romane intéressante, et Bellenave une grande et belle église romane, avec un tympan sculpté. Le château de Veauce, si magnifiquement restauré, est connu de vous tous.

Le canton d'Escurolles, moins riche que ceux que je viens de passer en revue, a cependant quelques églises intéressantes par leur antiquité et par leur style : Escurolles, Cognat et Brout-Vernet. Je n'ai pas encore pu visiter en détail le vaste arrondissement de Montluçon qui ne le cède en rien, comme richesses archéologiques, à ceux de Moulins et de Gannat ; toutefois je crois en avoir vu les principaux monuments.

Le canton de Montmarault a l'église de son chef-lieu qui, déjà intéressante comme architecture, vient d'être décorée de peintures en style roman du meilleur effet, sous la direction du R. P. Desrosiers, qui joint à une connaissance approfondie de la peinture du moyen-âge, un talent d'exécution fort remarquable. Ce même canton renferme les belles églises romanes de Murat, de Chappes et de Doyet, puis celles non moins remarquables, de style de transition, de Villefranche, de Malicorne et de Colombiers. Murat possède, outre son église, l'une des ruines féodales les plus importantes du département.

Je connais peu le canton d'Hérisson ; je vous citerai toutefois la curieuse église de Saint-Pierre-de-Chateloy, entièrement décorée de peintures murales ; l'église fortifiée de Cosne et celle de Sauvagney ; puis le château d'Hérisson et le lampier d'Estivareilles.

Je ne puis rien dire du canton de Cérilly, que je ne connais point.

Montluçon a une église de la dernière période ogivale, garnie encore de quelques verrières ; une autre église d'origine romane, fort dénaturée ; des murailles, et un château

du moyen-âge. Dans les environs de cette ville, il faut voir les vestiges gallo-romains et l'église romane de l'antique Néris; le clocher fortifié de Chamblet, et l'église de Domerat, où déjà se montre ce style particulier aux églises de la frontière de la Creuse, dont le type est à St.-Désiré, dans le canton d'Huriel. Je vous ai déjà parlé des roches celtiques de Quinssaines. Le canton d'Huriel offre deux monuments du plus haut intérêt : le donjon d'Huriel, haute tour carrée de la période romane, et l'église de St.-Désiré; il sera parlé de ces deux édifices dans la suite du Congrès. Il faut aussi mentionner, pour ce canton, les églises d'Huriel, de St.-Martinien et de la Chapelaude.

Il me reste à parler du canton de Marcillat, dans lequel je n'ai pas vu une seule église qui mérite d'être signalée; je citerai donc seulement le château de Ludeix, qui renferme les restes d'un musée d'antiquités gallo-romaines trouvées dans le pays. Le département de l'Allier, comme j'ai essayé de vous le faire voir par ce court aperçu, Messieurs, est certainement l'un des plus intéressants de la France, au point de vue archéologique, c'est aussi l'un des moins connus sous ce rapport.

Des ouvrages fort bien faits ont été publiés sur le Bourbonnais, mais, il faut bien le dire, ces ouvrages laissent beaucoup à désirer pour l'appréciation et la description des monuments du pays.

Répondant ensuite à la 8e. question du programme, M. de Soultrait émet l'opinion que le département de l'Allier ne renferme aucun monument dont la construction soit antérieure au XIe. siècle, ou, du moins, qui présente des caractères qui puissent lui faire assigner une époque aussi reculée. Quelques ouvrages ont classé au IXe. siècle diverses églises, entr'autres celle de Châtel-de-Neuvre et quelques parties de celles d'Izeure et de Souvigny, mais l'orateur croit que

rien, dans ces monuments, n'est antérieur à l'an 1000; il parlera plus tard de l'église de Châtel-de-Neuvre, qui lui paraît l'un des types les plus remarquables de l'architecture du XIe. siècle en Bourbonnais.

Le P. Desrosiers, citant St.-Menoux, Souvigny, etc., émet l'opinion qu'en principe les édifices de la fin du Xe. siècle doivent avoir une certaine analogie avec ceux du commencement du XIe., que les terreurs de l'an 1000 ont été peut-être exagérées, et qu'enfin il ne serait pas invraisemblable que quelques parties de ces monuments fussent antérieures au XIe. siècle. Tout en reconnaissant qu'en principe le P. Desrosiers a raison, M. de Soultrait persiste à croire que rien, dans les églises citées, ne peut être attribué sûrement au Xe. siècle.

M. de Caumont insiste sur la nécessité d'examiner si l'on n'a pas employé, dans des églises postérieures à l'an 1000, des matériaux d'une époque antérieure. Ces matériaux peuvent servir de documents pour les détails architecturaux, si peu connus, de cette époque, surtout en ce qui regarde la sculpture.

M. Dadole, inspecteur des travaux de restauration de St.-Menoux, dit qu'on ne peut bien apprécier que sur place ce qui existe dans cette église. Il pense que, vers la fin du XVIe. siècle, ou au commencement du XVIIe., on a supprimé une chapelle latérale de chaque côté, et qu'on l'a remplacée par d'immenses éperons. Des réparations furent faites sur ces points, il y a huit ou dix ans. En dernier lieu, il a retrouvé une de ces chapelles, dont le sol était beaucoup plus bas que celui de l'église. On y a remarqué des dés en maçonnerie et des enduits semblables à celui qui recouvre le tombeau de St.-Menoux; quant aux bases, il ne peut les faire remonter plus haut que le XIe. siècle.

M. l'abbé Devoucoux voudrait profiter du Congrès pour

faire déterminer l'âge de St.-Nazaire de Bourbon-Lancy, qui a été évidemment réparée vers 1050. La première partie devrait précéder le XIe. siècle; les caractères principaux sont ceux indiqués par M. de Caumont, les grandes arcades en plein-cintre, les fenêtres assez larges avec les petits voussoirs peu épais de l'époque romane, et une absence presque totale d'ornements.

Personne, dans l'Assemblée, ne connaît assez l'église de Bourbon-Lancy, pour répondre à M. Devoucoux.

M. de Soultrait répond à ce qu'a dit auparavant le P. Desrosiers, que plusieurs églises du Bourbonnais, évidemment postérieures à l'an 1000, offrent l'irrégularité dans les bases dont il a été question. Il cite, comme un des caractères qui lui paraîtraient caractériser les édifices antérieurs au XIe. siècle, un dessin serré, recherché dans l'ornementation, un travail de ciseau assez fin, mais sec et dur dans les sculptures; ces caractères, qui s'observent fréquemment en Italie, sont rares en France; l'orateur en signale un exemple dans la crypte de St-Aignan d'Orléans, qui est bien probablement de la période romane primitive; les chapiteaux qui restent de l'ancienne église de la Marche, en Nivernais, rappellent aussi ce style; il ne connaît rien de semblable en Bourbonnais.

Le P. Desrosiers croit que, dans la partie la plus ancienne de St.-Menoux, il y a eu évidemment des remaniements du XIIe. siècle; il indique aussi le manque de correspondance entre les piliers et les contreforts, comme un exemple frappant d'irrégularité. Ce caractère existe aussi dans l'église de Couleuvre.

Le comte de Soultrait parle de la portion du narthex de l'église de Souvigny, que l'on regarde comme antérieure au XIe. siècle. Il ne pense pas qu'on doive lui attribuer une origine aussi ancienne. Le P. Desrosiers trouve dans les pro-

fils de cette partie des analogeis avec les bases gallo-romaines.

En attendant toujours les membres absents pour reprendre la discussion des questions relatives aux églises romanes, car le Congrès pense qu'il vaut mieux ne pas scinder ces discussions, M. de Caumont demande si l'on trouve dans les anciens titres quelques documents sur les églises du Bourbonnais.

M. l'abbé Devoucoux cite un titre de 816, le testament d'un vicomte d'Autun, qui fait un legs à l'abbesse d'Izeure. Le comte de Soultrait, pas plus que le P. Desrosiers, n'ont vu dans cette église rien qui indique des constructions antérieures à l'an 1000.

M. l'abbé Devoucoux a trouvé un fragment d'un ancien pouillé du diocèse d'Autun, qui dénombre quelques églises du Bourbonnais, qu'il croit remonter au XIe. siècle, et que M. de Soultrait regarde comme antérieur, peut-être même comme du IXe. Ce fragment se trouve dans un très-ancien manuscrit du chapitre d'Autun, conservé aujourd'hui au grand séminaire de cette ville, et intitulé *Textus prophetarum;* il sert d'onglet à l'un des cahiers du livre, ce qui explique sa mutilation.

Voici, avec leur traduction, les noms ou fragments de noms des paroisses appartenant au Bourbonnais qui se lisent sur ce fragment :

ARCHIPRÊTRÉ DE PIERREFITTE.

Billial	Huillaux.
S. Petrus	St.-Pierre-Laval.
Molin.	Molinet.
Colonia	Colonges.
Petrafi	Pierrefitte.
Dialcus	Diou.

Berber	
Silinia	Saligny.
Monast	Monetay-sur-Loire.
S. Leodeg.	St.-Léger-des-Bruyères.

ARCHIPRÊTRÉ DE MOULINS.

Teode.	Thiel.
Lisinia	Lusigny.
Ysoder	Yzeure.
Wald.	Garnat.
Cava	Chevagnes.
Gene.	Genetines.
Cavi	Chézy.
Trev	Trevol.
Peridus.	Paray-le-Fraisy.
Domu	Dompierre.
Alona.	Vaalons.
Bedele	Boulon.
Wado.	Gannay.
S. Bonitus	St.-Bonnet.
Mons.	Montbourguet (ou Montbeugny.)
Traci.	Trezy.
S. Por	S. Pourçain-sur-Besbre.
Lucen	Lucenay-en-Vallée.

Cette liste donne le montant de redevances de chaque paroisse.

M. Devoucoux fait observer que le vrai sens du nom de Paray-le-Fraisy est *Paray-le-Frédéric*, et non *Paray-le-Fraeri*, venant de *Frères*, car il a trouvé ce nom écrit dans divers titres *Paredus Frederici*. M. de Soultrait a vu aussi le nom de ce lieu ainsi écrit *Frederici* et Paray-le-*Frédéric* dans des chartes des XIIIe. et XIVe. siècles.

M. Devoucoux fait aussi observer que le sol, autrefois occupé par la paroisse de Trézy, a été envahi par la Loire, et que ce qui en reste, est partagé entre les communes de Cronat (Saône-et-Loire) et de St.-Martin-des-Lais (Allier).

M. de Caumont insiste sur l'importance de l'étude des pouillés; il désirerait que M. Devoucoux fît un travail complet sur la géographie ancienne ecclésiastique du pays.

M. Devoucoux répond que plusieurs pouillés fort importants, entr'autres celui de Cluny, vont être publiés.

Il pense qu'il aura occasion de revenir, dans le cours du Congrès, sur la distraction civile d'une partie du Bourbonnais, d'avec le comté d'Autun.

M. de Caumont demande si l'on connaît des inscriptions murales du moyen-âge. Aucun membre n'en peut citer d'antérieures au XIe.; M. de Soultrait parlera plus loin de celles qu'il connaît.

M. l'abbé Devoucoux est certain que les deux archiprêtrés de Pierrefitte et de Moulins dépendaient du comté d'Autun, et que deux divisions civiles, dites *vicairies* (vicaria), y correspondaient. Une subdivision semblable, dite Le Viry (localité actuellement effacée), existait entre l'Allier et la Loire et dépendait également du comté d'Autun. Deux localités du département de la Nièvre portent encore les noms de St.-Parize-en-Viry et de La Celle-en-Viry.

La séance est levée à trois heures.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

1re. Séance du 26 juin.

Présidence de M. le Comte de Montlaur, membre du Conseil-général de l'Allier.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, de Serréville, Esmonnot, Gaugain, Vignon, Ochier, Chasles*, le *P. Desrosiers;* MM. Le comte de *Soultrait, de Bure* et le comte de *l'Estoille*, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné communication de la correspondance : M. Deschamps de Verneix écrit au Congrès, pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir prendre part à ses travaux ; sa lettre, qui contient quelques détails sur le château d'Hérisson, est renvoyée à l'époque où l'on s'occupera de l'architecture militaire.

M. Rambourg envoie, du fond des Pyrénées, son adhésion au Congrès.

L'ordre du jour appelle l'étude de la 9e. question.

Quels sont les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais? Peut-on distinguer facilement les monuments du XIe. siècle de ceux du XIIe.? De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans la province.

M. Georges de Soultrait prend la parole pour répondre à cette question : la plupart des églises du Bourbonnais, dit-il, appartiennent à l'époque romane, mais plus particulièrement au XIIe. siècle ; celles du XIe., ou du moins celles qui offrent des caractères bien évidents de cette époque, ne sont pas communes; elles sont en général petites et fort simples. Leurs voûtes sont soutenues par de lourds piliers, flanqués de pieds-droits à impostes, quelquefois ornés de billettes,

elles ont un aspect sévère et lourd, qui les distingue des églises de la même époque du Nivernais qui, au contraire, offrent un développement inusité plus tard dans cette province. Je citerai, comme types de ces églises du XIe siècle, probablement même du commencement de ce siècle, les églises de Châtel-de-Neuvre, de Saint-Bonnet-de-Rochefort, de Saint-Gérand-le-Puy, de Neuvy, de Doyet, de Montilly, de Chareil, la façade de celle de Saligny, la partie antérieure de celle de St.-Menoux, l'abside de Dion et quelques parties de l'église d'Izeure. Le premier de ces édifices est le plus caractérisé et le plus complet, car les autres que j'ai cités, ont été plus ou moins remaniés, j'en dirai donc quelques mots : l'église de Châtel-de-Neuvre est orientée, elle se compose de trois nefs, de transepts et de trois absides rondes. La façade offre une porte carrée, sous un arc cintré, formé de claveaux bien appareillés, compris lui-même dans un fronton élevé. A droite et à gauche, le mur de cette façade offre deux bustes en bas-relief, très-frustes, qui ont été incrustés dans le mur et que je crois gallo-romains. Les murs des bas-côtés, appuyés par des contreforts très-plats, qui soutiennent une corniche sans modillons, sont d'une construction peu soignée; les contreforts du grand comble sont encore moins saillants : cette partie offre des modillons petits et fort simples, en forme de boules. Les deux bras de la croisée et les absides ont subi divers changements qui leur ôtent leur caractère; toutefois, les parties absidales ont conservé quelques modillons en forme de têtes grossières et de bouts de poutre. Le clocher est insignifiant.

L'intérieur est plus caractérisé que l'extérieur : la nef principale a une voûte d'arête soutenue par un seul arc doubleau, porté par des pieds-droits fort simples; cette nef est remarquablement étroite; elle comprend quatre travées qui communiquent avec les bas-côtés par des arcs cintrés assez

larges, portés sur des pieds-droits à impostes. Au-dessus des arcs de communication se voient les traces de fenêtres cintrées bouchées.

Les basses nefs ont des voûtes en quart de cercle, soutenues par des arcs doubleaux de même forme; on n'y voit point de traces de fenêtres.

Des arcades cintrées refaites donnent accès dans la croisée, dont le centre est occupé par une coupole. Le transept droit, auquel on arrive par un arc cintré sur des pieds-droits à impostes, garnis de billettes et de moulures, a aussi une demi-voûte qui soutient le tambour de la coupole; le transept gauche a été remplacé par une chapelle de la dernière période ogivale.

Les absides modernées sont en cul-de-four cintré. Ce qui frappe dans cette église, c'est la lourdeur de toutes les proportions et l'obscurité produite par le peu de jour; ces caractères se retrouvent dans les parties les plus anciennes des autres églises que nous venons de citer.

La façade de Saligny, seule partie remarquable de l'édifice, offre un portail et des arcatures soutenues par des colonnes fuselées, semblables à celles du portail de St.-Étienne de Nevers et de quelques petites églises du Nivernais, dont il a été question au Congrès de Nevers.

Je signalerai, comme un caractère que je crois particulier aux églises du XIe. siècle en Bourbonnais, la forme des arcs et des arcatures en mitre qui ornent les clochers de Neuvy, de Doyet, de Montilly, d'Antry, de Chappes, etc. Ces arcs en mitre se trouvent, il est vrai, à la fin du XIe. et au XIIe. siècle, employés dans l'ornementation intérieure de l'église, comme à St.-Étienne de Nevers, à Neuville-les-Decize, en Nivernais; à Ebreuil, à Veauce, etc., mais je ne crois pas que l'on puisse citer un clocher du XIIe. siècle qui en soit orné.

Je citerai encore l'abside à pans et à contreforts en forme de colonnes engagées de l'église de Diou, qui me paraît, à cause du style des chapiteaux de ses colonnes, devoir être rapportée au milieu du XIe. siècle. Ces absides à pans m'ont paru être un caractère des églises du XIe siècle, en Nivernais; elles sont fort rares dans le département de l'Allier.

La fin du XIe. siècle a laissé, dans la province, des monuments d'un aspect plus élégant que ceux dont nous venons de parler ; il n'est pas toujours très-facile de les distinguer de ceux du XIIe., ils ne présentent du reste aucun caractère particulier au pays. La jolie église de Toulon-sur-Allier est un spécimen des constructions de cette époque. Je ferai remarquer, au sujet de cette église, autrefois prieurale, dont l'abside est d'une construction on ne peut plus grossière, que, dans les églises conventuelles, les parties destinées à être vues du public offraient seules une ornementation soignée. Les trois nefs centrales de l'église de Souvigny me paraissent aussi appartenir à la fin du XIe. siècle ; le Congrès visitera cette église, la plus belle du Bourbonnais, et se prononcera.

Je citerai encore, comme appartenant au XIe. siècle, la cripte de Vicq (canton d'Ebreuil), dont le plan est presque carré et dont le plafond plat est formé de dalles soutenues par des cintres un peu surhaussés ; je parlerai plus loin de l'autel de cette crypte.

Les églises du XIIe. siècle sont fort nombreuses et en général fort belles, dans le Bourbonnais ; elles sont vastes, et beaucoup d'entr'elles offrent la riche ornementation bourguignonne dans toute sa splendeur.

La situation centrale du Bourbonnais et la formation de cette province, aux dépens des pays circonvoisins, ont été, avec les diverses influences monastiques, la cause de la diversité des styles architectoniques qui se montrent dans nos édifices si importants de la troisième période romane. Comme

nous l'avons dit plus haut, l'influence bourguignonne se fait sentir dans la plus grande partie du département ; je citerai, comme les plus beaux types de ce style, les églises de Souvigny, de St.-Menoux, d'Izeure, du Montet-aux-Moines, de St.-Germain-des-Fossés, de Droiturier, de St.-Pourçain, de Fleuriel, et la petite église de Sauvagney ; à Souvigny, à St.-Menoux, à Izeure et à Sauvagney, les pilastres sont cannelés, ce qui est l'un des principaux caractères du style roman bourguignon au XIIe. siècle. Je citerai particulièrement, à ce sujet, les colonnes carrées, ornées de fortes cannelures de l'ancienne église paroissiale de Souvigny. On retrouve encore l'influence bourguignonne, mais un peu modifiée, dans les églises du nord du département : Bourbon, Lurcy-Lévy et Couleuvre ont de belles églises de ce style.

Certains édifices du sud du Bourbonnais, parmi lesquels je citerai les belles églises d'Ebreuil, des Genevéfains, de Chantelle et de Veauce, ont le plus grand rapport avec ceux de l'Auvergne : c'est identiquement le même plan, et si nos églises ne sont pas décorées de mosaïques, c'est que la contrée ne fournit pas la même variété de matériaux que l'Auvergne.

Le P. Desrosiers a préparé une notice sur l'église de St.-Désiré, qui paraît le type du style que j'ai retrouvé à Domerat et à la Chapelaude, dans la partie ouest du département.

La magnifique église de Châtel-Montagne ne saurait être oubliée dans cette énumération des plus beaux monuments romans du pays ; la nef de cette église offre une disposition intéressante : elle n'a pas de triforium, et le mur gouttereau qui règne entre les arcades et les fenêtres, est percé, à chaque travée, de trois ouvertures cintrées de décharge, dont l'ensemble forme une sorte *screen* continu, de chaque côté de la nef. La façade et le porche de Châtel-Montagne sont aussi d'un fort beau style. On peut voir dans *l'Ancien-Bour-*

bonnais un beau dessin de cette grande église, si bien située au milieu des plus hautes montagnes du pays.

Les clochers, de forme carrée ou polygonale, placés généralement sur l'intertransept, sont souvent surmontés de belles flèches presque toujours postérieures d'un ou de deux siècles aux églises qu'ils couronnent. Les plus remarquables de ces flèches sont celles de Buxières-la-Grue, de Lafeline, de Franchesse, d'Autry, de Thaix, etc.

Je citerai enfin comme un monument roman digne d'être signalé, le lampier d'Estivareilles (canton d'Hérisson). Ce lampier ou fanal se trouve au milieu de la place du village, qui était autrefois le cimetière; c'est une sorte de colonne creuse, ronde, terminée par un petit toit conique en pierre; il est ajouré de trois petites baies cintrées, et haussé sur trois degrés circulaires; sa partie occidentale porte un pupitre en pierre.

M. de Caumont voudrait avoir quelques dessins destinés à figurer dans le volume du Congrès. M. de Soultrait désirerait surtout y voir figurer un de ces clochers à arcs en mitre, particuliers au Bourbonnais.

Le P. Desrosiers indique le dessin d'un de ces clochers dans l'ouvrage de M. Batissier qui les donne comme particuliers au Bourbonnais, à l'Angleterre et à une partie de l'Auvergne.

M. Georges de Soultrait insiste sur l'importance dont est ce caractère, pour distinguer le XIe. siècle du XIIe., en Bourbonnais.

M. le Président de la Société d'émulation fait hommage au Congrès de plusieurs exemplaires du dernier numéro du *Bulletin* de la Société, dont on vient d'achever le tirage.

Reprenant la discussion de la 9e. question, le P. Desrosiers croit devoir ajouter quelques caractères à ceux indiqués par le comte de Soultrait : il les tire de la forme des chapiteaux et des bases. A Souvigny, les bases et les chapiteaux

se ressemblent d'un siècle à l'autre, cependant les chapiteaux du XIe. siècle sont plus allongés. Les bases ont des formes plus irrégulières au XIe. siècle, exemple l'église de St.-Désiré.

Le comte de Soultrait a entendu parler seulement des caractères particuliers au Bourbonnais; ceux tirés des bases et des chapiteaux sont plus généraux. Quant aux bases de St.-Désiré, elles tiennent plutôt aux habitudes architecturales de la Creuse qu'à l'époque de la construction. Il ajoute que la régularité des bases semble aussi en relation directe avec l'importance de l'édifice. Rien de plus irrégulier, par exemple, que les bases de l'église de Bert. Il demande au P. Desrosiers s'il regarde les arcs en mitre des clochers comme un caractère infaillible. Le P. Desrosiers déclare n'en connaître aucun au XIIe. siècle. M. Dadole croit cependant qu'ils ont subsisté jusqu'à la moitié du XIIe. siècle; on les trouve quelquefois alternés avec des arcs en plein-cintre. Il cite, à ce sujet, ceux du clocher d'Autry, qu'il croit du XIIe. siècle; la base, toutefois, serait du XIe. et la flèche du XIIIe. ou du XIVe., puis, à la fin du XIVe., on aurait ajouté des éperons.

Beaucoup de petits édifices offrent à l'intérieur des arcatures évidemment postérieures à la construction du monument; Marigny en est un exemple : les murs datent du XIe. siècle, et les arcatures, du XIIe., ont été rapportées au moment où l'on a voulu voûter l'église.

Le P. Desrosiers lit une note sur l'église de St.-Désiré:

« La paroisse de St.-Désiré est une des plus éloignées du département; elle avoisine le diocèse de Bourges, dont elle fit long-temps partie. L'église, aujourd'hui paroissiale, ne l'est que depuis une époque assez rapprochée. On se souvient encore dans le pays, de l'église primitive de la paroisse, entièrement détruite aujourd'hui. Pour l'église actuelle, elle

se trouvait alors enfermée dans l'enceinte des fortifications du château de St.-Désiré, et elle était desservie par des religieux. A quelques pas du côté nord de l'église, on aperçoit encore la motte artificielle sur laquelle s'élevait le donjon, dont les dernières pierres ont été enlevées, il y a peu d'années, pour servir à l'entretien des routes et à la construction des habitations nouvelles.

« L'église de St.-Désiré offre des proportions assez remarquables, son architecture ne manque pas de grandeur, ni d'élévation, elle a de la sévérité et de la puissance. De ses cinq absides, la maîtresse se distingue par de hautes et étroites arcatures, qui en parent les parois latérales. Elle surmonte une crypte voûtée en demi-berceau, à trois nefs, terminées chacune par un mur droit. Quatre colonnes séparent ces nefs, celles-là sont couronnées par un simple tailloir, et une base à chamfrein les unit à leur piédestal. Cette crypte me parut, quand je la vis, dans un bel état de conservation; ses pierres étaient si fraîches, son ciment si intact que, malgré ses huit cents ans d'existence, elle ne paraissait être que d'hier.

« Les deux absidioles voisines offrent une disposition curieuse et étrange, elles ont deux étages.

« Du transept, on accède, par une porte, dans une absidiole inférieure qui a une voûte en berceau, un rond-point et un autel. Cette chapelle a son plan incliné et sert de passage de chaque côté, pour descendre dans la crypte.

« Au-dessus de cette chapelle, se trouve une pièce à laquelle on monte du sanctuaire, en gravissant plusieurs degrés. J'avoue que la destination de cette salle m'est inconnue. Dans le pays on appelle ces deux salles, en regard l'une de l'autre, des *pénitenciers*; volontiers je les eusse appelées des *trésors*.

« Chaque bras du transept possède encore son abside,

dont les parois latérales offrent des arcatures appuyées sur de légères colonnettes.

« Le reste de l'église présente trois nefs et trois travées, séparées par des piliers de formes assez irrégulières. Un porche précède la grande porte; il occupe une travée de la grande nef, et est surmonté du clocher. Des deux travées latérales, l'une s'est écroulée; l'autre a été séparée de l'église par un gros mur destiné à consolider la tour.

« Le clocher paraît d'abord avoir été dans la tour de la croisée centrale; sa ruine força de le placer ailleurs et la modeste tour de l'ouest paraît avoir été construite de ses débris.

« Les parties les plus anciennes de l'église me paraissent être, sans contredit, la crypte et la maîtresse abside. L'étrangeté des bases, la lourdeur des tailloirs, le peu d'élégance des formes, m'engagent à attribuer au XIe. siècle cette première construction. Il est à remarquer qu'elle est faite en fine pierre de grès blanc, soigneusement taillée et assez bien appareillée. Elle se distingue parfaitement du reste de l'édifice.

« La croisée du transept, avec sa coupole presque carrée, une partie du bras sud du transept et les trois nefs, me paraissent différer de cette construction première en quelque chose, mais pas assez cependant pour mettre entre elles un espace de temps considérable. Une certaine élégance des chapiteaux, une coupe plus régulière des bases, bien simples néanmoins, m'engageraient à fixer au commencement du XIIe. siècle l'époque de cette partie considérable de l'édifice.

« Enfin, les deux bras du transept et les quatre absidioles me paraissent appartenir à la seconde moitié du XIIe. siècle: les arcs affectent une forme aiguë, les colonnes engagées ne le sont que d'un tiers au plus, elles sont beaucoup plus sveltes, des boudins ornent l'archivolte des fenêtres, les cha-

piteaux sont moins hauts et plus évasés, toutes les proportions sont plus délicates. L'ensemble de cette partie est malheureusement construit d'une mauvaise pierre rouge, qui abonde dans les environs.

« Pour se rendre compte de ces différentes constructions, si rapprochées d'époque, qui se rencontrent, non-seulement dans cette église de St.-Désiré, mais dans la généralité de nos églises romanes, il est bon de se ressouvenir de la difficulté de construction des voûtes dans le système roman, surtout aux premières époques. On est étonné cependant de la hardiesse avec laquelle elles ont été jetées à une élévation étonnante dans les airs. Aussi des ruines fréquentes ont eu lieu, les murs surplombés, les points d'appui renversés, ont nécessité des supports nouveaux, des remaniements nombreux. Malgré ces remaniements fréquents et tous ces premiers travaux, les voûtes de St.-Désiré n'ont pu tenir long-temps ; maintenant il en reste à peine quelques vestiges. Des voûtes en bois du XVIe. siècle couvrent presque tout l'édifice.

« La crypte de St.-Désiré n'offre aucune peinture, mais le reste de l'église paraît avoir été peint. J'ai retrouvé au transept nord plusieurs couches de peintures. La plus ancienne était à peu près effacée, elle était sur une légère couche de ciment. Un badigeon postérieur, probablement du XIVe. siècle, recevait quelques peintures dont les traces sont visibles. On pourrait en découvrir une quantité notable sans grande difficulté. Un autre badigeon, plus récent, porte la trace d'une litre funèbre dont on découvre également des vestiges à l'intérieur, du côté du même transept.

« Il ne reste, pour ainsi dire, aucune chose de l'ancien ameublement de l'église, si ce n'est un fer à hosties du XVIe. siècle. Les autels eux-mêmes ont tous été détruits ou déplacés, leurs pierres consacrées servent malheureusement de pavage. La grande pierre du maître-autel de 1,45^m. de large,

sur 2,45m. de long et 20c. d'épaisseur, était soutenue par des colonnes; on les a dispersées, elle-même est couchée aujourd'hui au milieu du chœur.

« En somme, à cause de ses nobles proportions, de sa belle crypte, de la particularité de ses absidioles à deux étages, l'église de St.-Désiré offre aux amateurs un intérêt réel. Malheureusement cet édifice est menacé dans son existence : les murs surplombent, le peu de voûtes qui subsiste encore, se crevasse et donne à redouter une ruine prochaine. Même à l'intérieur de l'édifice la pierre, à cause de sa mauvaise qualité, se fend et s'écrase en plusieurs endroits.

« Dernièrement, pour consolider le chœur, on le flanqua d'un épais contrefort qui, en arrêtant l'œuvre de sa destruction, lui ravit malheureusement une partie de sa beauté, en obstruant sa fenêtre centrale et l'unique fenêtre de sa crypte.

« J'appelle sur cette église l'attention des membres du Congrès; c'est un monument vraiment curieux qui mérite la sollicitude de toutes les personnes qui aiment, comprennent et admirent nos vieux édifices. »

A propos de cette note, une discussion, à laquelle prennent part M. le comte de Soultrait, M. l'abbé Devoucoux et M. de Caumont, établit que ce qu'on a appelé pénitenciers, là comme dans beaucoup d'autres églises, servait, soit de trésors ou de chartriers, soit même de logement pour les pélerins.

M. de Soultrait a visité, avec le plus grand intérêt, l'église de St.-Désiré, qui lui a paru l'une des plus curieuses du pays; la description que vient d'en donner le P. Desrosiers est parfaitement exacte, et il s'associe vivement au vœu exprimé par le R. P. de voir conserver cet édifice, mais il craint que cette conservation ne soit bien difficile, car l'église

est en fort mauvais état; il serait à désirer que l'on fît de suite un devis des travaux de consolidation les plus urgents.

M. l'abbé Devoucoux demande que l'on dresse des plans bien exacts de cette curieuse église. Ces plans sont soumis au bureau par le P. Desrosiers.

M. de Soultrait revient sur l'importance des églises romanes du Bourbonnais; il faudrait un volume pour décrire toutes les églises remarquables de cette époque, qui toutefois ne présentent point de caractères bien différents des autres églises de style bourguignon. Il voudrait pouvoir offrir au Congrès un dessin du portail de Fleuriel (canton de Chantelle), dont les cinq archivoltes en retrait, appuyées sur des colonnettes à chapiteaux élégamment sculptés, offrent l'un des plus beaux exemples que l'on puisse voir de la riche ornementation bourguignonne du XIIe. siècle. L'orateur dit avoir remarqué dans un certain nombre d'églises romanes du pays, mais plutôt dans celles qui se rapprochent de l'Auvergne, un ornement courant qu'il ne se rappelle avoir rencontré, ni en Bourgogne, ni en Nivernais. Cet ornement consiste en des cordons de billettes alternativement droites et couchées, qui forment quelquefois comme des lignes ondées; les parties anciennes de l'église d'Ebreuil offrent ces sortes de cordons qui ont été très-bien rétablis dans l'habile restauration de cette église.

M. de Soultrait signale encore l'église de Rongères (canton de Varennes), dont les trois nefs sont séparées par d'énormes colonnes hors de proportion avec les arcs qu'elles supportent; les chapiteaux de ces colonnes sont remplacés par des sortes d'impostes garnies de billettes debout, pareilles à celles qui se voient aux chapiteaux de la partie la plus ancienne de St.-Menoux; la cathédrale de Plaisance, en Italie, monument de la première moitié du XIIe. siècle, a des colonnes analogues, comme grosseur et comme chapiteaux. Les

trois absides de Lurcy-Lévy semblent former l'extrémité d'une croix tréflée ; deux autres absidioles les accompagnent. Dans beaucoup d'églises romanes, les parois sont ornées d'arcatures.

M. Dadole pense que l'existence de ces arcatures tient à ce qu'autrefois on ne voûtait souvent que le chœur et les absides, et qu'alors, quand on voulait ensuite voûter le reste de l'église, on appliquait contre les parois ces arcatures qui, plus lourdes au sommet qu'à la base, devaient racheter à l'intérieur le surplomb des murs, et combattre ainsi la poussée des voûtes; malheureusement l'application de cette théorie assez rationnelle, n'a pas toujours produit les fruits que l'on en attendait. Cela explique pourquoi ces arcatures ne sont pas toujours reliées avec les murs contre lesquels elles sont appliquées.

M. Dadole ajoute qu'il a trouvé à Franchesse un souvenir d'une disposition de St.-Étienne de Nevers, en ce qui regarde l'agencement des petites colonnettes qui ornent extérieurement la naissance de la coupole et en soutiennent la corniche.

M. de Soultrait voudrait connaître l'opinion de M. Dadole sur l'époque des flèches qui couronnent beaucoup d'églises, en Bourbonnais.

M. Dadole n'en connaît point d'antérieures au XIIIe. siècle, et point de postérieures au XVe. ; la majorité serait du XIVe. Presque toutes sont octogonales et portent de gros boudins aux arêtes. Le couronnement manque à peu près partout, et presque toutes sont postérieures aux clochers qu'elles surmontent.

Le P. Desrosiers croit qu'il y en a beaucoup du XIIIe. siècle, dans les environs du Montet et de Bourbon. Il cite encore les églises de Châtel-Montagne et de Buxières-la-Grue : la première rappelle Notre-Dame-du-Port de Clermont; son

abside paraît appartenir au commencement du XIIe. siècle, et le reste à la fin du même siècle ; le porche est très-remarquable ; le clocher serait un peu plus moderne. Buxières a trois absides, une à pans et deux carrées : elles semblent appartenir aux XIIe. et XIIIe. siècles ; les chapiteaux et le portail, qui ressemble à celui d'Izeure, sont fort intéressants.

Il serait trop long, dit M. de Soultrait, de décrire toutes les belles églises romanes du pays ; toutefois l'orateur croit encore devoir appeler particulièrement l'attention du Congrès sur l'église de Sauvagney. Ce petit édifice a une seule nef, dont la voûte, en berceau ogival, est soutenue par des arcs-doubleaux, reposant eux-mêmes sur des pilastres cannelés qui viennent finir en biseau, au sommet des pieds-droits qui séparent les arcatures appliquées contre les parois. Partout, dans cettte église, figurent des pilastres cannelés. Les fenêtres cintrées, assez étroites, sont extérieurement encadrées sous des moulures décrivant un carré. Cette église a appartenu aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem ; je lui trouve de grands rapports, en très-petit, bien entendu, avec la cathédrale d'Autun. Les deux portails, l'un à l'Ouest, l'autre au Sud, sont d'un joli dessin ; le premier a son tympan orné d'une grosse fleur de lis bien caractérisée, placée sous une sorte de fronton. Le tympan du second offre trois tourteaux chargés ; l'un d'une rosace, les deux autres de croix, dites de Malte. Il serait bien à désirer que cette jolie église fût dessinée.

Comme détails d'architecture romane, on peut encore citer les antéfixes de St.-Ennemond et de Toulon, qui ne présentent, du reste, rien de particulier.

Le P. Desrosiers revient sur les différences de style entre les édifices bourguignons, auvergnats et ceux qui touchent la Marche et le Berry.

M. le comte de Soultrait ajoute quelques mots sur les modil-

lons, dont l'irrégularité est un signe d'antiquité pour les monuments ; il signale comme particuliers au Bourbonnais, au Nivernais, et peut-être à l'Auvergne, des modillons formés d'une arête flanquée de petites volutes ; il demande à M. Dadole quelle époque il attribuerait à ces modillons employés seuls dans beaucoup d'édifices. M. Dadole les croit de la fin du XIIe. siècle ; à cette époque, en effet, les modillons deviennent plus réguliers pour la forme et la disposition, cependant cette remarque n'est pas absolue.

Le P. Desrosiers croit qu'il est difficile de les attribuer à une portion du XIIe. siècle plutôt qu'à une autre ; M. de Soultrait partage cette opinion.

Pour répondre à la seconde partie de la 9e. question, M. Dadole pense que le style ogival a commencé assez tard en Bourbonnais, et que le XIIIe. siècle ne se manifeste guère que par la forme des chapiteaux, comme à Malicorne, à Montmarault, au portail de Cosne, etc.

M. de Soultrait cite aussi, comme étant de l'époque de transition, les églises de Charroux, de Villefranche, de Colombiers, l'abside d'Ebreuil, et la jolie petite église, un peu plus moderne, de Magnet.

M. Protat distribue des programmes du Congrès de Dijon. M. de Caumont donne à cet égard quelques développements.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE l'ESTOILLE.

2e. Séance du 26 juin.

Présidence de M. Vignon, chef de bataillon du génie, à Moulins.

Présents au bureau : MM. de *Caumont ;* le baron *de La Brousse ;* le comte *de Montlaur ; de La Londe ;* l'abbé *Devoucoux ; Leroux ; Gaugain*, trésorier de la Société française ; *de Serréville ; Ochier ;* l'abbé *Crosnier ; Joseph de Fontenay ;* le *Supérieur* du grand séminaire ; MM. le comte *de l'Estoille, de Bure*, et le comte *de Soultrait*, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le comte de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la séance du matin. Il est adopté.

Le comte de Soultrait annonce que M. le baron de Veauce, député de l'Allier au Corps Législatif, a écrit pour adhérer au Congrès, tout en exprimant ses regrets de ne pouvoir y assister.

Il dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par M. l'abbé Crosnier : *Notice historique sur l'église et le prieuré de St.-Étienne de Nevers*, par M. l'abbé Crosnier ; *Histoire symbolique et iconographique du Lion*, par le même. (Ces deux notices sont extraites du *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts.*)

Discours prononcé par M. l'abbé Crosnier, au comice agricole de Nevers, en 1853.

De la part de la Société Eduenne, M. de Fontenay fait hommage des ouvrages suivants :

Autun archéologique, par les Secrétaires de la Société Eduenne;

Traduction des discours d'Eumène, par MM. les abbés Landriot et Rochet.

De la part de M. de Fontenay : *Manuel de l'Amateur de Jetons*, par M. Joseph de Fontenay;

Topographie et Statistique médicale de la ville et de la commune d'Autun, par M. Guyton.

Abrégé de la Statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers. — Notices sur le château de Villeneuve, en Auvergne; sur l'église de Cuiseaux et sur les stalles de l'église de Bourg (Ain);—*Discours de réception à l'Académie de Mâcon.* Ces cinq brochures sont du comte Georges de Soultrait.

M. de Caumont fait savoir que le R. P. Arthur Martin exprime ses regrets de ne pouvoir venir au Congrès; il annonce l'arrivée d'étoffes pour ornements d'église, envoyées de Paris par la maison Hubert-Ménage. Il donne lecture de la lettre suivante de M. Hubert-Ménage :

« MESSIEURS,

« Il y a déjà quelque temps que les efforts des archéologues ont produit de grands résultats dans l'architecture et l'orfévrerie, tandis que l'industrie des tissus et de la broderie religieuse continuait à suivre sa vieille routine.

J'ai été vivement frappé du peu de rapport entre le style adopté dans les étoffes et broderies de Paris et de Lyon, et dans la coupe de nos ornements sacerdotaux. Aidé de quelques précieux conseils, je me suis appliqué à ranimer, dans ma partie d'ornements religieux, les bonnes traditions archéologiques; c'est à des hommes de votre mérite, Messieurs, de me dire si mes efforts sont entrés dans la bonne voie.

« Pour ce qui est des étoffes, j'ai trouvé une heureuse correspondance dans plusieurs fabricants de Lyon, auxquels je me plais ici à rendre hommage. Quant aux broderies, ainsi qu'il vous a été facile d'en juger par l'examen de l'ornement de la cathédrale de Moulins, exécuté par moi, j'ai tâché

de rendre les beaux effets de la peinture sur verre et des manuscrits.

« Déjà, grand nombre de prélats ont paru goûter et accueillir favorablement mes produits, et je puis citer nosseigneurs les archevêques de Bordeaux, de Besançon, de Tours, de Paris, d'Avignon, d'Auch; nosseigneurs les évêques de Moulins, de St.-Claude, d'Autun, de St.-Dié, de Poitiers, de Nevers, de Blois, d'Amiens, de Gap, de Belley, de Perpignan, de Plymouth, d'Albany, etc., et un grand nombre d'ecclésiastiques. A Paris, on adopte, sinon la forme, du moins l'ornementation, et quelques diocèses, tels que ceux de Moulins, de Poitiers, de St.-Claude et même d'Arras, jouissent du privilége de la forme et des détails; en un mot, il y a sympathie générale.

« Comme vous le voyez, Messieurs, il ne manque plus que de développer et faire connaître ces progrès. J'ose donc compter sur le concours si précieux de Messieurs les membres du Congrès, pour se liguer et former une propagande si nécessaire au développement de l'art chrétien. »

L'Assemblée examine avec le plus vif intérêt les magnifiques étoffes brochées et ornées de galons et de broderies dans le style des diverses époques du moyen-âge, surtout du XIIIe. siècle, qui sont disposées contre les parois de la salle; tous les membres sont unanimes pour reconnaître le mérite de composition et d'exécution de ces splendides tissus, dont l'emploi ne saurait être trop recommandé aux églises.

M. le Président remet à l'étude la seconde partie de la 9e. question : *De l'emploi le plus ancien de l'ogive dans le Bourbonnais.*

Le comte de Soultrait croit, comme M. Dadole, que l'emploi de l'ogive s'est introduit un peu plus tard en Bourbonnais que dans les autres provinces.

Le P. Desrosiers pense que l'arc ogival exista concurremment avec celui en plein cintre.

C'est surtout dans les intersections et les nervures de la voûte, qu'il faut chercher chez nous la naissance du style ogival. Il l'attribue entièrement, dans le Bourbonnais, au XIIIe. siècle.

M. l'abbé Crosnier croit qu'il faut distinguer la forme ogivale nécessitée par divers accidents de la forme ogivale, érigée en principe d'architecture. D'après le P. Desrosiers, le Bourbonnais n'aurait eu l'ogive en principe que dans le XIIIe. siècle. Quant à la forme ogivale, on la trouve bien avant cette époque, on la rencontre quelquefois même dans le XIe. M. de Soultrait fait observer qu'on la trouve même à toutes les époques, car il a vu en Italie, dans les murs étrusques de Falérie, une porte ogivale.

Selon la théorie de M. l'abbé Crosnier, nos architectes ont voulu des arcs partant du même point et arrivant à une même hauteur.

L'arc ogival a commencé généralement dans les environs du sanctuaire, où les colonnes sont plus resserrées, et où il faut gagner de la hauteur.

Souvent, dans le grand arc conduisant de la nef centrale à la nef latérale, on a pu conserver le plein-cintre; dans les nefs latérales on est arrivé à l'ogive.

M. l'abbé Devoucoux croit que, outre les combinaisons graphiques, il y a eu encore, pour arriver à l'ogive, des combinaisons mystiques; il en donne un exemple tiré de l'église de Bourbon-Lancy. L'arc central devait y représenter le triangle.

L'abbé Crosnier demande ensuite quelle a été l'origine de l'arc en mitre; il n'y en a que deux exemples en Nivernais, St.-Étienne de Nevers et Neuville-les-Decize; l'origine n'existe-t-elle pas dans la difficulté de se procurer de

bonnes pierres, et dans le besoin de supprimer des difficultés?

Une église de Toulouse en est un exemple : dans le XIVe. ou le XVe. siècle, on y a établi l'arc en mitre pour pouvoir le faire en briques.

M. de Caumont leur attribue une autre origine; il croit qu'on a voulu imiter les frontons antiques : exemple, le baptistère de Poitiers.

M. Georges de Soultrait répond que les arcs en mitre du Bourbonnais existent à portée des carrières. Mais il croit qu'il faut bien distinguer l'emploi de cet arc dans les clochers et dans les transepts.

Le commandant Vignon demande si les assises sont horizontales ou en place de voussoirs. Le P. Desrosiers les croit toutes placées horizontalement. Le comte de Soultrait dit que cette forme se trouve ordinairement appliqué à des arcatures de très-petite dimension. Il cite encore les arcs en mitre des tympans de Sauvagney et d'Autry-Issards qui sont de vrais frontons. L'abbé Crosnier dit que la plupart des claveaux du plein ceintre sortaient, à ce que l'on croit, de fabriques, et que, dans les localités éloignées, c'était une vraie dépense que de s'en procurer. M. Dadole pense qu'il y a eu dans l'adoption de l'arc en mitre, une raison d'économie et, de simplicité. Le même membre croit essentiel de distinguer l'arc pointu, de l'ogive, c'est-à-dire du prolongement de l'arête formée par l'intersection des voûtes. Jusqu'au XIIe. siècle, cette arête restait nue; depuis, elle se garnit d'un autre arc, qui va transversalement d'un pilier à l'autre; il prit le nom d'ogive (*augere*), parce qu'il augmentait la force, et on arriva, en examinant sa projection, à un arc qui ne se composait pas de portions de cercle. Plus tard on en vint, pour plus de facilité, à le composer ainsi.

M. le Président pose la 10e. question du programme :

Quels sont les principaux types symboliques que l'on remarque dans l'ornementation des églises romanes du Bourbonnais ?

Avant de répondre à cette question, M. de Soultrait demande à citer les sculptures les plus remarquables qui se trouvent dans les églises romanes du pays.

Le plus beau morceau de sculpture romane que j'aie vu, dit-il, c'est le tympan du portail de la petite église de Neuilly-en-Donjon, qui offre, au milieu d'archivoltes élégantes, retombant sur des colonnettes à chapiteaux historiés, une Adoration des Mages, cantonnée des quatre animaux symboliques et de quatre anges. Le linteau offre aussi une foule de personnages : Adam et Eve, la Madeleine essuyant avec ses cheveux les pieds du Sauveur, et la Cène. Les figures de ce portail sont d'un très-haut relief, et d'une exécution soignée. Je regrette de ne pouvoir soumettre au Congrès un dessin de ce beau portail qui menace ruine, et pour lequel je demanderai des fonds à la Société.

Je citerai encore le tympan d'Autry-Issards, dont M. Du Broc de Segange a donné un dessin dans l'un des volumes du Comité historique des arts et monuments : ce tympan représente, au milieu d'arcatures, sous lesquelles sont suspendues des lampes, les archanges Michel et Raphaël, portant une Gloire en forme de *vesica piscis*, au milieu de laquelle figurait, sans nul doute, le Christ. Au-dessous de cette composition, se lit l'inscription suivante, en capitales mêlées d'onciales :

CVNCTA DEVS FECI HOMO FACTVS CVNCTA REFECI.

Et le nom du sculpteur :

NATALIS ME FE...

Puis, sous une sorte de fronton, ces mots :

† PENAS REDDO MALIS PREMIA DONO BONIS.

Le tympan de Meillers (canton de Souvigny) a beaucoup de rapport, comme disposition, avec celui d'Autry ; il représente Jésus-Christ dans une gloire soutenue par deux anges, et dix apôtres.

St.-Pourçain et Bellenaves ont aussi des tympans sculptés, le premier est fort mutilé, le second est d'une exécution des plus grossières.

Vous verrez les curieuses sculptures romanes de Souvigny et de St.-Menoux, ainsi que les chapiteaux de ces églises. J'ai déjà signalé le portail de Fleuriel, ceux d'Izeure, de Chemilly, de Besson sont dans le même genre; ceux de Malicorne, de Cosne, de Colombiers sont de l'époque de transition.

Les chapiteaux des églises de Droiturier, de St.-Germain-des-Fossés, de Fleuriel, de Châtel-Montagne, de Murat, de Bourbon, de Franchesse, du Montet-aux-Moines, d'Agonges, de Villefranche, de Colombiers et de Sauvagney sont remarquables comme style et comme exécution.

Beaucoup d'églises ont aussi des modillons intéressants.

On trouve des antéfixes à Veauce, à St.-Ennemont, à Toulon, à Cognat, à St.-Hilaire, à Huriel, ils sont en forme de croix nimbée ; celui de Deux-Chaises est un peu plus élégant : c'est une croix vidée, ornée de petites boules.

Les chapiteaux de l'École bourguignonne du Bourbonnais n'ont rien de bien particulier, ce sont toujours des feuilles, des galons, des entrelacs variés à l'infini et ordinairement fort élégants. J'ai remarqué que, dans le département, les chapiteaux historiés sont relativement moins communs que dans les autres contrées où a régné le style bourguignon. Je ferai aussi observer que, dans certaines églises, un système d'or-

nementation a prévalu d'un côté, tandis que l'autre offre un système tout différent : ainsi, à Izeure, les chapiteaux de droite de la nef portent des rinceaux variés, tandis que ceux de la partie gauche sont uniformément ornés de petites feuilles, en forme d'écailles. De même, les chapiteaux de droite de quelques portails offrent des animaux et des monstres, tandis que l'ornementation de ceux de gauche est purement empruntée au règne végétal.

Pour répondre à la question du programme, je citerai les chapiteaux offrant des sujets bibliques ou symboliques que j'ai observés en Bourbonnais. M. l'abbé Crosnier, qui s'est occupé avec beaucoup de succès de l'iconographie chrétienne, pourra expliquer celles de ces sculptures dont le sens est caché.

Le plus beau de ces chapiteaux historiés couronne un contrefort, en forme de colonne engagée, de l'abside de l'église de Gannat : il représente la Naissance de Jésus-Christ ; la Vierge est représentée couchée, contrairement à l'usage ordinaire, au-dessus d'elle, est un berceau dans lequel repose l'Enfant-Jésus, dont la tête est environnée d'un nimbe croisé, et qui est accosté de l'âne et du bœuf ; derrière la Vierge, un ange nimbé tient un encensoir ; de l'autre côté, sont des personnages peu faciles à déterminer, les Bergers ou les Mages ; l'étoile miraculeuse est au-dessus de la tête de la Vierge ; tout cela est fort joliment traité.

M. l'abbé Crosnier combat l'opinion exprimée par M. de Soultrait, que l'usage ordinaire n'est pas de représenter la Vierge couchée ; il a vu des exemples de cet usage dans la partie absidale de St.-Jean de Lyon, à Auxerre, et dans d'autres endroits. Ce signe de douleur et de faiblesse de la nature humaine n'est cependant pas conforme à nos principes théologiques. M. Crosnier ajoute que, quelquefois même, la Vierge est représentée entourée de sages-femmes.

M. de Soultrait parle ensuite du chapiteau de Souvigny

CHAPITEAU DE SOUVIGNY.

qui représente des monnayeurs en costume de moines; le chapiteau a trois faces: sur la principale, l'officier monétaire frappe monnaie, d'un côté on pèse le métal, de l'autre un monnayeur semble mettre les pièces dans une grande bourse.

Un chapiteau de Bourbon représente des musiciens qui jouent de divers instruments, et une femme qui semble té-

CHAPITEAU DE BOURBON.

moigner, par ses gestes, tout le plaisir qu'elle éprouve en les écoutant; un chapiteau de l'abside de Souvigny représente un sujet analogue, mais moins développé, car on n'y voit que trois personnages.

A l'église des Genovéfains de Chantelle, un sonneur de

cloches en met en branle une de chaque main. Dans la même église, une femme couchée au milieu de feuillages, dans une attitude voluptueuse. A Janzat, une Annonciation. La femme aux serpents est souvent reproduite; elle figure aux portails de Trévol et de Saligny, à Besson, etc., mais cette représentation est très-grossière. On trouve encore fréquemment des mellusines. Dans l'église de Droiturier, les chapiteaux qui couronnent les trois colonnes engagées dans la paroi occidentale, sont très-remarquables : sur l'un, Adam et Ève agenouillés, à cause de la hauteur du chapiteau, et le serpent enlacé dans de gracieux rinceaux, qui figurent les branches de l'arbre; c'est un des plus jolis du Bourbonnais; l'autre représente un homme qui en tient un autre complètement nu, attaché par le cou; c'est probablement une image du vice dompté. A Biozat, des personnages à cheval sur des boucs, des griffons buvant dans un calice.

Parmi les modillons, on remarque, à St.-Sornin, la Trinité, représentée par une figure à quatre yeux et à trois nez. Comme partout, les animaux hybrides abondent dans l'ornementation des églises romanes; on voit aussi, fort souvent, la fleur de lis, plus ou moins parfaite, sur les chapiteaux et sur les modillons; une fleur de lis, très-bien formée et de grande proportion, est sculptée dans le tympan du portail occidental de Sauvagney.

M. l'abbé Crosnier croit que, pour ce qui regarde le symbolisme, il faut partir du principe, que nos artistes du moyen-âge avaient une idée d'unité, et ne s'écartaient pas du sujet principal. Cette observation a pour but de rectifier quelques observations présentées, dans un mémoire, au Congrès de Toulouse, à propos de l'église de Moissac.

Selon ce mémoire, au portail du côté droit en entrant, on verrait quatre vertus cardinales. Il y a là, comme partout, un ensemble dont il ne faut pas s'écarter, si l'on veut bien

tout comprendre. En montrant d'un côté, le Vice, de l'autre, on doit montrer la Réhabilitation : la punition et la récompense ; tel est, en général, le grand sujet traité par les artistes du moyen-âge. Ainsi, dans le monument qui nous occupe, d'un côté, l'Avarice et l'Impureté, de l'autre, l'Annonciation, et un peu plus loin la Visitation. Cette explication est logique ; que feraient là les quatre vertus cardinales ?

De l'autre côté, selon le mémoire, un saint Pierre et un saint Paul. L'orateur y voit bien saint Pierre, ayant sous ses pieds le lion : l'Église triomphant de la force ; mais, de l'autre, le prétendu saint Paul est Isaïe, avec un phylactère portant en toutes lettres la fameuse prophétie : *Ecce virgo concipiet et pariet ;* Isaïe, qui a annoncé la Rédemption, est là très-naturellement placé.

Autre erreur grave : l'auteur du mémoire donne pour tradition constante de l'art chrétien, à saint Pierre la droite, à saint Paul la gauche.

Pendant les trois premiers siècles de l'Église, cette tradition a été en effet constante : sur vingt-trois peintures des Catacombes, vingt-une représentent saint Pierre à droite. A partir du IVe. siècle, cela change, et le P. Marchi, le savant archéologue du collége des Jésuites de Rome, en donne pour raison, que les Pères du IVe. siècle regardaient saint Paul comme leur maître et leur guide, et comme ayant une prééminence de sainteté qui devait l'emporter sur la prééminence de juridiction de saint Pierre.

Au XIIIe. siècle, Innocent III se crut obligé de donner une explication de cette manière de placer les deux saints. Plusieurs iconographes disent que saint Paul était de la tribu de Benjamin, fils de la droite, nommé, au IIIe. siècle, l'apôtre des Gentils ; aussitôt qu'il fut éclairé, déclaré vase d'élection. Saint Pierre, au contraire, a dû passer trois ans à l'école du Sauveur, et encore a-t-il affligé l'Église naissante du spectacle de sa chûte.

Le comte de Soultrait indique encore, en fait de chapiteaux bourbonnais, l'arbre portant des colombes attaquées par un dragon. Le tympan d'une porte intérieure de l'église de Langy représente le Christ en croix, deux têtes et un poisson ; l'orateur demande à M. l'abbé Crosnier l'explication de ces symboles ainsi réunis.

M. l'abbé Crosnier va essayer de la donner : Les deux têtes, dit-il, ne seraient-elles pas Adam et Ève, qui sont souvent représentés venant jouir les premiers du bénéfice de la Rédemption, dont les premiers ils ont éprouvé le besoin ; le poisson est un des symboles adoptés par les premiers chrétiens pour figurer le Sauveur.

L'abbé Devoucoux, à propos de ce symbole bien connu, dit que l'on a découvert récemment, en Charollais, dans un tombeau évidemment chrétien, un vase en verre, ayant la forme d'un poisson ; ce vase est aujourd'hui conservé au musée d'Autun.

M. de Soultrait fait une digression au sujet de la reine Pédauque, qui figurait autrefois au portail latéral de St.-Pourçain : au baptistère de Parme, dit-il, au milieu d'une ménagerie tout entière d'animaux hybrides, se remarque une Chimère à tête de femme, ayant un pied humain et un pied d'oie ; à côté d'elle, un monstre barbu offre les mêmes attributs.

Il y a certainement un rapport quelconque entre ces bêtes monstrueuses et les reines Pédauques, qui se voyaient à Auxerre, à Nevers et à St.-Pourçain.

Le même orateur parle aussi d'un chapiteau inédit de la cathédrale de Parme, monument de la fin du XIe. siècle, sur lequel sont sculptés deux loups en habit monacal, accroupis devant un âne portant le même costume, et tenant une poignée de verges. L'un des loups, celui qui est le plus éloigné de l'âne, semble dévorer un animal, probablement

une poule; on lit sur ce chapiteau, entre les loups et l'âme, ces mots en lettres capitales romaines :

EST MONACHVS FACTVS LVPVS HIC SVB DOGMATE TRACTVS.

M. l'abbé Crosnier demande si ces sculptures ne seraient pas postérieures à l'église; il cite plusieurs chapiteaux de la cathédrale de Nevers, sculptés deux siècles après leur mise en place. Le comte de Soultrait répond que tous les chapiteaux de cette église ont le même caractère, et sont certainement de l'époque romane.

Le Président demande si quelqu'un connaît des types particuliers au Bourbonnais.

M. Chardon du Ranquet cite, à Janzat, sur un chapiteau, un musicien jouant du violon, et faisant danser un personnage qui tombe dans les flammes. Ici, l'allégorie n'a pas besoin d'explication: c'est, dit M. l'abbé Crosnier, un sermon contre la danse.

Le P. Desrosiers cite les fonts baptismaux de l'église d'Huriel, qui portent un serpent la gueule entr'ouverte, et en face, un crocodile; au milieu, une colombe a le bec dans la gueule du crocodile. L'abbé Crosnier propose cette explication : l'âme, figurée par la colombe, par suite du baptême, a repris sa pureté, mais elle est entourée d'ennemis, dont elle aura bien de la peine à se préserver.

M. l'abbé Devoucoux pense avoir vu sur des fonts baptismaux un sujet du même genre.

Le comte de Soultrait a vu cette cuve baptismale d'Huriel, qu'il trouve ressembler à celle de la Chapelaude; le serpent ne serait-il pas tout simplement un ornement en zigzag?

Le P. Desrosiers se regarde comme certain de la vérité de sa description. Cette cuve a déjà, dit-il, été citée dans l'*Ancien bourbonnais*, mais elle y est décrite d'une manière peu satisfaisante.

Comme appendice à cette question, le comte de Soultrait parle des signes d'appareilleurs qu'il a trouvés en Bourbonnais. Les plus remarquables sont à Janzat et à Ebreuil, ce sont des fleurs de lis, des poissons, des espèces de blasons, etc. On en trouve d'ordinaires à Montilly, à Veauce, à Gannat, à Couleuvre, à Bourbon, à Igrande, au château de La Condemine, etc.

Le même orateur rattache à cette question les croix de cimetière. La plus ancienne semble être celle de Vieur; l'autel qui en forme la base est assez complet, mais la croix a été brisée et mal restaurée. Entre Colombiers et Malicorne, une croix en granit, du commencement du XVIe. siècle, offre la représentation de plusieurs saints : un donateur est figuré sur la base. Elle rappelle les croix des cimetières de la Bretagne; une autre croix dans le même genre, mais plus simple, se trouve à Chappes : on y remarque le soleil, la lune, des oiseaux, etc.

Magnet, St.-Pierre-Laval et Buxière-la-Grne ont aussi conservé des croix de la même époque, plus ou moins ornées, celle de Buxière est munie d'un pupitre, c'est ce que l'on nomme une croix hosannière.

L'orateur n'a pas vu de croix antérieures à la seconde moitié du XVe. siècle. Le P. Desrosiers n'en connaît pas non plus.

M. le Président pose la 11e. question :

A quelle époque a-t-on commencé, en Bourbonnais, à construire des édifices en style ogival? Comment expliquer le petit nombre et le peu d'importance des monuments de ce style?

Le comte de Soultrait dit que le Bourbonnais, comme l'ancien diocèse de Nevers, renferme fort peu d'églises de campagne des XIIIe., XIVe. et XVe. siècles; il ne sait trop comment expliquer ce si petit nombre d'édifices de style ogival.

M. Chardon du Ranquet attribue cela au grand nombre

des églises construites à l'époque romane et bien conservées.

M. l'abbé Crosnier donne, de cette rareté, la raison suivante.

Les paroisses du diocèse de Nevers ont été presque toutes érigées aux XIe. et XIIe. siècles; jusque-là, c'étaient de simples chapelles, appartenant aux ordres religieux, qui y donnaient la nourriture spirituelle à des colons peu nombreux. Mais à la fin du XIe. siècle, les terres furent défrichées, les habitants devinrent plus nombreux; il fallut construire des temples en rapport avec leurs besoins; les églises romanes s'élevèrent donc, et l'époque ogivale les trouva presque neuves.

M. l'abbé Devoucoux a apporté un pouillé du XIVe. siècle; on pourrait savoir quelle est la proportion des paroisses créées depuis le VIIe., avec celles portées dans le fragment de pouillé qu'il a présenté dans la séance d'hier.

M. Devoucoux dit que, en Bourgogne, le pays devint moins riche au XIIIe. siècle et au XIVe.

M. l'abbé Crosnier a donné pour motif du petit nombre et du peu d'importance de nos édifices gothiques, l'abondance des églises romanes. Le P. Desrosiers croit devoir faire observer que cette raison lui paraît insuffisante, car beaucoup d'édifices romans du Bourbonnais s'élevaient, tandis qu'ailleurs on construisait en style gothique, à savoir dans la seconde partie du XIIe. siècle; et que l'on doit plutôt, pour expliquer cette variété des monuments en style ogival, recourir à l'influence des écoles, et aux habitudes enracinées dans le pays.

M. l'abbé Devoucoux cite les moines de Tournus qui, au XIIIe. siècle, avaient honte de leur église, que leur pauvreté seule les empêchait de rebâtir.

En ce moment, NN. SS. les évêques de Moulins, d'Autun et de Montauban entrent dans la salle et viennent s'asseoir au bureau; Mg^r. de Moulins prend la présidence.

M. Georges de Soultrait propose alors de reprendre l'une des premières questions du programme, pour la discussion de laquelle on avait fort regretté l'absence de M. l'abbé Crosnier, qu'il prie d'exposer ses opinions sur les différences qu'il reconnaît entre l'architecture du XIe. siècle et celle du XIIe.

M. l'abbé Crosnier croit que la science archéologique est maintenant assez avancée pour que l'on puisse arriver à préciser, même par portions de siècle, l'âge des monuments que naguère on pouvait à peine classer par siècles.

Au premier quart du XIe. siècle, St.-Savinien de Sens, St.-Etienne d'Auxerre, St.-Cyr de Nevers, ces deux dernières églises, pour leurs cryptes, offrent un caractère essentiel, c'est que tous les angles des bases et des tailloirs, sont dissimulés par des baguettes. Les dates de ces trois églises sont certaines; donc voilà un caractère bien marqué pour le centre de la France et la première partie du XIe. siècle.

Dans la seconde partie de ce même siècle, ce caractère disparaît, des moulures anguleuses couvrent le tailloir.

Dans la première partie du XIIe. siècle, les chapiteaux commencent à offrir des sujets symboliques; ils en offrent bien plus encore à la fin de ce siècle.

L'orateur revient sur la nécessité de se reporter à la pensée d'unité, quand on cherche l'explication du symbolisme d'une église; ainsi, à Vézelay, dans le tympan, Notre-Seigneur donne ses pouvoirs aux Apôtres. Autour, huit tableaux dont les personnages ont des costumes qui indiquent des mœurs très-diverses, ce sont les Gentils, que doivent convertir les Apôtres : c'est l'universalité des lieux; le Zodiaque, c'est l'universalité des temps. Sur le linteau, saint Pierre, dominant tous les autres : c'est l'Église, appelant toutes les nations et tous les âges à la connaissance de la vérité.

Le centre du tympan de Notre-Dame de Poitiers, repré-

sente Nabuchodonosor dans toute sa splendeur; l'explication est facile : c'est d'abord le péché de l'homme; Adam et Ève, dans le Paradis terrestre, dominent toute la composition; puis Nabuchodonosor, c'est la Chûte, c'est le plus grand des péchés, c'est l'orgueil puni. Au-dessous, l'Arbre de Jessé; la Colombe, la Naissance de la Vierge; donc, ici encore, il y a suite, et le sujet est la Rédemption.

Il est donné lecture de la 12e question.

L'architecture ogivale offre-t-elle, à ses différentes époques, en Bourbonnais, les mêmes caractères généraux, le même système de décoration que dans les autres contrées du centre de la France? Quels sont les monuments religieux les plus remarquables des XIIIe., XIVe. et XVe. siècles?

M. de Soultrait, après avoir répondu affirmativement à la première partie de la question, cite les principales églises du Bourbonnais en style ogival primaire. L'église la plus complète de ce style qu'il ait vue, est celle de Naves, qui est, du reste, assez peu remarquable; on retrouve aussi l'architecture ogivale primitive, plus ou moins développée, à Izeure, à St.-Bonnet-de-Rochefort, à Vicq, dans le chœur; à Bessay, à Varennes-sur-Tesche, à Ste.-Croix de Gannat, à St.-Pourçain et à la crypte de Billy. Aucune de ces églises, toutefois, ne présente le beau style ogival des églises du Nord.

M. Dadole signale particulièrement l'église de Bessay, à cause de son abside carrée, percée de trois baies étroites et longues; il indique encore les églises de Buxière-la-Grue, de Cressanges et d'Agonges, comme offrant des remaniements du XIIIe. siècle.

M. de Soultrait fait observer que la forme du chœur de Bessay est ordinaire dans les petites églises du XIIIe. siècle.

Parmi les monuments religieux de la première période ogivale, le P. Desrosiers croit utile de signaler, comme la

plus remarquable peut-être, le transept et les deux nefs de l'église de Villefranche, dont les piliers sont dissimulés derrière des faisceaux de douze et de seize colonnettes, et dont les arcs doubleaux et les nervures ont absolument la même forme que ceux des belles cathédrales de France, quoiqu'ils soient moins élevés.

M. Georges de Soultrait croit que cette église de Villefranche, qu'il a déjà eu occasion de citer, doit être rapportée plutôt à l'époque de transition qu'à la première période ogivale. Le même orateur reprend ensuite son énumération des monuments en style ogival : il ne connaît rien qui offre le caractère du XIVe. siècle d'une manière positive. La dernière période ogivale est plus riche : Notre-Dame de Moulins, Notre-Dame de Montluçon, une grande partie de Souvigny, et particulièrement les belles chapelles de cette église, sont de cette époque, à laquelle il rattache aussi d'autres monuments moins importants : les églises de Coulanges, de Vaumas, du Donjon, de St.-Martinien, de Notre-Dame de Gannat, de St.-Victor, de Chevagnes, de Villeneuve-sur-Allier, la grande chapelle du château de La Palisse et beaucoup de chapelles ajoutées à des églises plus anciennes. Enfin le XVIIe. siècle a laissé la grande chapelle de Lorette et celle du lycée de Moulins, où se trouve le tombeau du duc de Montmorency.

La 12e. question étant épuisée, la parole est à M. le comte de Montlaur, pour lire un travail sur Achille Allier. Cet hommage devait être rendu, au sein d'un congrès tenu à Moulins, à la mémoire du plus ardent promoteur du mouvement intellectuel dans le Bourbonnais.

Après cette lecture qui est vivement applaudie, la séance est levée à 4 heures 1/4.

L'un des Secrétaires,

Cte. MAX DE L'ESTOILLE.

1re. Séance du 27 juin.

Présidence de M. l'abbé Crosnier.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

M. de Caumont appelle au bureau : MM. l'abbé *Crosnier; Protat;* le père *Desrosiers;* l'abbé *Devoucoux; de La Brousse; de Fontenay; de Surigny; de Montlaur* et *Gaugain.*

M. le Président dépose sur le bureau les bulletins que la Société nivernaise a publiés jusqu'à ce jour, et un cachet d'oculiste romain. Ce cachet porte le nom de Lucius Pomponius Nigrinus; il est dans un très-bel état de conservation. Contrairement à celui d'Entrains, qui a quatre inscriptions, il n'en porte que deux sur ses tranches : la première, en trois lignes fort bien conservées; la seconde, très-fruste, en deux lignes. La première inscription indique un collyre devant être employé, avec de l'œuf délayé, dans les premiers jours de la maladie; la seconde devait servir dans le reste de la maladie. L'ophthalmie étant une maladie qui peut durer long-temps, on ne doit pas s'étonner de l'usure qui se remarque sur cette face. L'étude de ces cachets peut faire naître un grand jour dans l'histoire des mœurs romaines. Ce cachet est le cinquante-cinquième décrit; sur ces cinquante-cinq, quarante-huit ont été trouvés en France, trois ont été découverts en Angleterre, un en Allemagne et trois seulement en Italie : à Gênes, à Vérone et à Sienne. M. l'abbé Crosnier pense que ces derniers ont été transportés de Gaule en Italie.

M. Protat ne pense pas que ces cachets aient servi tous à marquer des collyres; il présume qu'ils étaient quelquefois destinés à cacheter des paquets de remèdes. Les prêtres grecs, qui en faisaient usage en Gaule, y avaient été envoyés d'Italie par Trajan, et s'étaient dispersés dans différentes contrées; cet

empereur concéda à Calpurnius, asclépiade, qui l'avait sauvé d'une grave maladie, et à sa famille, sept provinces de la Gaule.

M. l'abbé Crosnier trouve qu'il est indifférent que ces cachets aient servi à marquer des collyres ou à sceller des paquets de remèdes. Il pense, d'après les mots *ex ovo*, qui terminent l'inscription de trois lignes, que le collyre qui s'y trouve indiqué devait être mêlé avec de l'œuf.

M. Protat répond que les prêtres grecs soignaient d'autres maladies que celles des yeux; c'étaient dans les temples que les maladies graves étaient soignées. Il fait aussi remarquer que des maladies très-légères sont seules inscrites sur ces cachets.

M. l'abbé Crosnier ne pense pas que ces médecins fussent tous grecs; il ne croit pas que l'on doive étendre ce monopole à toute une famille.

M. Protat répond que les noms rencontrés sur les pierres sigillaires prirent leur origine de pays que la géographie nous montre situés au pied du mont Olympe, dans la Bithynie. Il rappelle que M. de Chambure trouva, dans un temple, près d'Alise, un bœuf dont les quatre pieds reposaient sur des œufs, et il pense que les mots *ex ovo* peuvent se rapporter à ces œufs sacrés, ce qui donne à ces remèdes une origine plus merveilleuse.

M. Crosnier fait remarquer que souvent, dans Pline, on trouve l'emploi de l'œuf indiqué pour les maladies des yeux.

M. l'abbé Devoucoux dit que, très-avant dans le moyen-âge, on a vu beaucoup de médecins orientaux exploiter les Gaules.

M. Protat cite sa note insérée dans le procès-verbal : il rappelle que M. Robert a trouvé à Bourbon-Lancy, sur des vases, le nom de Paternus, nom que l'on rencontre également sur la pierre sigillaire d'Entrains.

Après cette digression, M. le comte de l'Estoille donne lecture du procès-verbal de la 2e. séance du 26.

A propos du chapiteau de Parme, l'abbé Crosnier regarde l'âne comme le symbole de la discipline et de la sobriété, à côté du symbole de la gourmandise et de l'indépendance : c'était une très-bonne leçon à donner aux moines.

Quant au chapiteau du joueur de violon, M. l'abbé Devoucoux ajoute un détail piquant, c'est que le village où il existe, était connu de tous temps pour la fabrication des vielles.

M. l'abbé Crosnier dit, à ce propos, que l'étude du symbolisme se rattache étroitement à celle de l'histoire. Ainsi les peintures et les sculptures étaient un sermon perpétuel prêché aux ignorants. Or, il est évident que l'on prêche toujours contre le vice dominant du pays.

Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

M. Georges de Soultrait donne communication d'une lettre de M. Danjou de La Garenne relative à un jeton de la Chambre des Comptes de Moulins, très-connu, mais qui n'a jamais été publié. Voici la description de cette pièce :

PRE DVC DE BOVRBON ET : DAVVERGNE, entre filets.

Le commencement de cette légende, indiqué par une fleur de lis chargée d'une bande. Dans le champ, l'écu de Bourbon ; de France à la bande de gueules, timbré d'une couronne ducale assez mal formée et accostée des lettres P et A, initiales du duc de Bourbon, Pierre II, et de Anne de France, sa femme.

℟. AVX : GENS : DES : COMPTES : A MOLINS : entre filets.

Le commencement de cette légende, indiqué par une fleur de lis chargée d'une bande. Dans le champ, un cerf ailé, ayant écu de Bourbon suspendu au col.

Ce jeton, comme l'écrit M. Danjon de La Garenne, date du XVe. siècle. M. de Soultrait dit que c'est l'un des plus jolis de la série de jetons frappés par Pierre II, duc de Bourbon, et par Anne de France.

M. du Ranquet, revenant sur une observation faite dans la séance précédente, croit qu'il y a une erreur généralement accréditée parmi les archéologues, sur les répugnances qu'on aurait eues, dans notre pays, à admettre le style ogival. La cause véritable fut, comme on l'a dit au reste, la multiplicité des monuments romans. On répugnait si peu au style nouveau, que toutes les églises réparées pendant la période ogivale, l'ont été dans ce style. Il n'y a donc certainement pas eu de répulsion systématique, c'est la place qui a manqué.

M. l'abbé Devoucoux maintient qu'il y a eu beaucoup de monuments en style roman élevés dans la Bourgogne, pendant la période ogivale. Il y a donc eu raison d'économie, de difficulté d'exécution et peut-être aussi copie des anciens monuments, soit par ignorance, soit par attachement aux vieux usages.

M. le comte de Soultrait a oublié de signaler, à ce sujet, l'église de Chevagnes, qui a tous les caractères romans, et dont les colonnes engagées ont des moulures du XVe. siècle. M. l'abbé Crosnier croit devoir expliquer cette anomalie, par l'ignorance des ouvriers.

La 12e. question est épuisée; cependant M. l'abbé Crosnier fait remarquer la difficulté que l'on a eue jusqu'à la renaissance à adopter, en Nivernais comme en Bourgogne, la moulure prismatique. Souvent à l'époque relativement moderne où elle a été enfin admise, elle alterne avec la moulure torique, que l'on a conservée le plus long-temps possible.

Sur les bords de la Loire, on a adopté plus tôt le prisme que dans la Bourgogne et le Nivernais. La même observation existe-t-elle dans le Bourbonnais ?

M. le comte de Soultrait pense qu'en l'absence de grands monuments, l'examen des chapelles seigneuriales pourra nous guider. M. l'abbé Crosnier croit que les architectes des seigneurs ont dû se laisser influencer par le goût italien des architectes de la Cour. M. le comte de Soultrait maintient son observation, la renaissance n'ayant pas influé sensiblement sur notre pays.

M. Dadole n'a trouvé ici aucune moulure mélangée après le XIVe. siècle ; les moulures prismatiques n'apparaissent qu'à cette époque, et elles se continuent sans mélange jusqu'à la fin du XVIe. M. l'abbé Crosnier engage à ne point confondre la pointe mousse du XIIIe. siècle avec le prisme. M. Dadole maintient qu'après le XIVe. siècle, les moulures deviennent plutôt concaves que convexes.

M. le Président pose la 13e. question du programme :

Quels sont les mélanges et les changements les plus importants apportés dans l'architecture et dans l'ornementation, sous le règne de Louis XII, en Bourbonnais?

M. Georges de Soultrait a vu en Bourbonnais très-peu de monuments de la renaissance ; il croit que ce style y a pénétré très-tard : ainsi, à la limite du département, la partie du château d'Aisnay-le-Vieil, bâtie sous Louis XII, est tout-à-fait gothique.

M. l'abbé Crosnier dit que la même remarque est applicable au Nivernais.

M. Georges de Soultrait cite le charmant chapiteau du musée, qui porte une tête de mort. M. Tudot, qui l'a trouvé dans le pignon d'une maison, ne peut rien dire de précis sur son origine. En somme, le style de la renaissance semble ne s'être jamais sérieusement implanté en Bourbonnais ; quelques parties des châteaux de Moulins et de La Palisse en offrent seuls des échantillons peu considérables.

La 14e. question : *A quelle époque le style de la renaissance s'est-il introduit dans la province ? Quels sont les*

monuments remarquables de cette époque ? rentre dans la 13e., et la réponse est la même.

M. Georges de Soultrait signale encore, au château de Saligny, dans des parties construites à la renaissance, des détails évidemment gothiques.

M. Dadole dit qu'il ne faut rien chercher à l'extérieur de nos monuments, pour l'époque qui nous occupe ; quelques cheminées, quelques détails seulement à l'intérieur, offrent ce style.

Il est donné lecture du travail de M. Tudot, sur les enseignes et les inscriptions murales de la ville de Moulins.

M. Georges de Soultrait demande la permission de faire quelques observations au sujet de certaines parties de cet intéressant mémoire. Il croit l'adoption des devises un peu moins anciennes que ne le pense l'auteur. Il pense aussi que le plus ancien exemple de la devise *Espérance* se trouve sur le tombeau du duc Louis II, à Souvigny.

Il demande encore à M. Tudot s'il n'a pas trouvé, en Bourbonnais, un sigle assez commun à la fin du XVIe. siècle et au commencement du XVIIe., consistant en une S barrée; ce sigle accompagne quelquefois la signature abrégée de Henri IV. L'orateur pense que ce peut être l'abréviation du mot *spes*, traduction latine de la célèbre devise des ducs de Bourbon. Ce sigle se trouve sculpté avec des fleurs de lis, des chardons et des initiales de Pierre II et d'Anne de France, sur les ventaux des portes de l'église de Villefranche (Rhône), bâtie par ces princes, à la fin du XVe. siècle.

M. Tudot répond que ce sigle se trouve aussi figuré sur les tapisseries du château de Cindré, c'est le seul endroit où il l'ait vu.

Au sujet des curieuses inscriptions données par M. Tudot, M. Crosnier raconte que, pendant la Révolution, le fameux Fouché, en mission à Nevers, avait ordonné qu'on plaçat

sur la façade du château ducal de cette ville, un cadran solaire avec cette inscription : *Ce cadran a été placé par ordre de la Convention nationale, le soleil entrant dans le signe du Taureau*; le peintre ayant oublié de mettre, au milieu de la phrase, les mots : *par ordre de la Convention*, eut l'heureuse idée de les reporter à la fin. Cette inscription, ainsi arrangée, se voyait encore avant la restauration du palais ducal.

La séance est levée à dix heures et demie.

L'un des Secrétaires-généraux,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

2e. Séance du 27 Juin.

Présidence de M. l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun.

Siégent au bureau : MM. de *Caumont*, l'abbé *Crosnier*, l'abbé *Boudant*, *Barat*, de *La Guérenne*, *Gaugain*; et MM. le comte de *Soultrait*, de *Bure* et le comte *Max de l'Estoille*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Crosnier offre au Congrès, au nom de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, le premier exemplaire de la *monographie de la cathédrale de Nevers*, dont il est l'auteur.

M. de Caumont insiste sur le mérite et sur la belle exécution de cet ouvrage, imprimé à Nevers, par M. Fay, et dont les planches sortent des ateliers de M. Desrosiers; il engage à faire, sur toutes les cathédrales, un ouvrage semblable, et il invite particulièrement M. l'abbé Devoucoux à s'occuper

de celle d'Autun. Le Congrès voit, avec grand plaisir, M. l'abbé Devoucoux prendre l'engagement d'entreprendre ce travail.

M. Chauvet écrit pour exprimer les regrets et les craintes qu'il a de ne pouvoir assister au Congrès.

M. l'abbé Martinet invite la Société à visiter l'église du Sacré-Cœur, qui se construit actuellement sur les dessins de M. Lassus. Le Congrès s'y rendra en sortant de la cathédrale.

L'on décide que la visite des monuments de la ville aura lieu le lendemain, à midi.

M. de Soultrait rend compte de la course faite à Izeure, il y a quelques instants, par une partie des membres du Congrès.

La plus grande partie de cette église date du XIIe. siècle, époque de la donation d'Izeure à l'abbaye de St.-Menoux; mais le transept, le chœur et l'abside droite sont plus anciens. Ces parties sont peu caractérisées : on peut leur assigner le XIe. siècle. L'asbide a été maladroitement refaite au XIIIe. siècle, sur le plan de l'ancienne abside romane : elle a trois fenêtres qui offrent des baies de formes diverses, les unes à peu près cintrées, les autres à peu près ogivales, comprises deux à deux sous des ogives romanes; l'amortissement de ces fenêtres est d'un dessin fort lourd, il est percé d'une ouverture ronde quadrilobée et de deux autres petites ouvertures, le reste est plein; entre les fenêtres, se trouvent des colonnettes qui, partant du sol, vont se réunir à une clef de voûte fort simple.

La crypte, divisée en trois nefs par des piliers carrés très-grossiers, et dont les voûtes offrent des peintures peu remarquables du XVe. siècle, a donné lieu à une discussion : la majorité est d'avis qu'elle est bien romane et qu'elle remonte probablement au XIe. siècle, mais la forme des bases des

colonnes à peu près pareilles, du reste, à celle des collatéraux de l'église supérieure, avait semblé à quelques membres annoncer une date plus récente. L'orateur fait remarquer à Izeure, un exemple frappant de ce qu'il a dit au sujet des églises conventuelles, que les parties de l'église comprises dans les bâtiments claustraux étaient tout-à-fait sacrifiées. Les chapelles qui flanquent l'église sont du XVe. siècle, elles appartenaient à des familles et l'on en pourrait savoir la date.

La plus importante de ces chapelles est celle qui termine le collatéral nord, elle se compose de deux travées. Elle fut construite au XVe. siècle, par une famille Saulnier, fort riche à cette époque, qui y avait un monument sépulcral orné de statues, dont il ne reste pas de traces. Il y a quelques années, on fit ouvrir le caveau situé dessous, on y trouva trois cercueils en pierre renfermant des ossements; donc on enterrait encore au XVe. siècle, dans des cercueils de pierre.

Des nombreuses statues du XVe. et du XVIe. siècle, qui se trouvent dans cette église, une seule offre de l'intérêt, c'est une belle Vierge du XVe. siècle, qui a conservé sa décoration polichrôme.

La façade, bâtie en grès rougeâtre, présente un beau portail en saillie terminé par une corniche losangée, à modillons de têtes grimaçantes; la porte principale a son cintre formé de trois archivoltes qui étaient autrefois peintes, les anciennes couleurs se voient en quelques endroits, le rouge et le jaune dominaient; le bandeau extérieur, orné de rosaces de différentes formes, est anglé d'un tore peint en spirales rouges, blanches et jaunes, et encadré par un cordon billeté; le bandeau intermédiaire offre des moulures et des perles, et le plus petit, des oves et des dents de scie; deux de ces bandeaux retombent sur des colonnettes à chapiteaux ornés de monstres et de rinceaux; il y a en outre, à gauche, un pied-droit cannelé, dont le chapiteau porte une sorte de démon

accroupi : ce pied-droit supporte le tympan qui devait être peint autrefois. A droite de cette porte s'en trouve une autre plus petite, dont le cintre est délimité par un cordon billeté ; sur cette façade se lit l'épitaphe en vers de l'orfévre Mazurier, dont M. Tudot a donné le texte.

Au-dessus de cette façade, d'un beau roman bourguignon, s'élève le clocher carré, dont une partie a été refaite, et qui n'offre plus guère d'intérêt.

Il y a dans l'église d'Izeure un caractère assez remarquable, c'est que les extrémités des arcs doubleaux des basses nefs sont plus élevées du côté du mur extérieur que du côté de la nef.

M. de Caumont pense que cela a été fait pour contrebalancer la poussée des voûtes.

L'on passe ensuite à la 15e. question du programme :

Faire l'histoire sommaire de l'architecture militaire en Bourbonnais. — Quels sont les principaux édifices d'architecture militaire et civile que possède la province ? Ces monuments présentent-ils les mêmes caractères que ceux des autres parties de la France ?

M. Georges de Soultrait, avant de répondre à cette question, demande la permission de répéter les quelques considérations générales qu'il a émises, au congrès de Nevers, sur l'architecture militaire au moyen-âge. Les premières constructions militaires de la féodalité, dit-il, furent grossièrement imitées de celles des Romains ; du reste, il est à remarquer que jamais les traditions romaines ne furent tout-à-fait oubliées par les architectes militaires du moyen-âge. Antérieurement au XIe. siècle, les châteaux se composaient ordinairement de deux enceintes concentriques, formées par des fossés plus ou moins profonds, et par des remparts de terre surmontés de palissades ; au centre, se trouvait le donjon, solide tour, ordinairement carrée, en bois ou en ma-

çonnerie, reposant sur une butte artificielle, c'était la demeure du baron et le dernier refuge, en cas de prise des ouvrages extérieurs. Les logements des soldats, les écuries et les autres bâtiments de servitude étaient placés entre les deux enceintes.

Au XIe. siècle, la forme des châteaux resta presque la même, seulement les constructions prirent plus d'importance et de solidité; les beaux donjons de Beaugency, de Loches et de Châteaudun, en sont la preuve. A cette époque, les châteaux renfermaient des garnisons peu nombreuses, qui se fiaient surtout à l'épaisseur et à la solidité de leurs murs. Il en fut autrement plus tard, on diminua la force des murailles pour en étendre le front; ce fut le principal changement qui s'opéra, à la fin du XIIe. siècle, dans l'architecture militaire. Sous l'empire de ce nouveau système, de solides remparts comprirent, dans leurs courtines crénelées, une bien plus vaste étendue de terrain; ces enceintes furent uniformément carrées pour les châteaux de médiocre importance, mais elles affectèrent des formes diverses pour les châteaux plus considérables; elles furent souvent doubles et même triples, leurs angles étaient défendus par de grosses tours, rondes pour la plupart.

La porte d'entrée, située ordinairement au milieu de l'une des faces du polygone, devint elle-même une petite forteresse. Le donjon était toujours la résidence du seigneur, mais il avait pris un grand dévoloppement: souvent il renfermait une cour intérieure; la chapelle, le chartrier et les principaux appartements y étaient compris. Les bâtiments de service étaient toujours placés entre les diverses enceintes. Quelques-unes des tours qui flanquaient les murailles furent construites de manière à pouvoir être défendues séparément. C'était, du reste, un usage général, au moyen-âge, de rendre le plus possible indépendants les uns des autres les divers

ouvrages militaires qui défendaient une ville ou un château.

Comme on le voit, la plus belle période de l'architecture militaire fut le XIIIe. siècle; au XIVe. et au commencement du XVe., on construisit encore quelques forteresses sur le même plan polygonal, mais après les guerres des Anglais, on chercha moins à rendre les châteaux forts qu'à en faire des résidences agréables. La féodalité guerroyante du moyen-âge avait été abattue par tous nos désastres, et le règne de Louis XI venait de lui porter le dernier coup; on ne bâtit plus, dès-lors, que des manoirs, et les ouvrages de défense, dont on continua à les entourer, n'eurent pour but, le plus souvent, que de témoigner de la puissance de leurs possesseurs.

Après ces données générales, l'orateur commence à passer en revue les constructions féodales du Bourbonnais les plus importantes : le plus ancien et le plus curieux des châteaux du pays, dit-il, est le beau donjon d'Huriel, qui me semble aussi ancien que la tour de Beaugency : c'est une haute tour dont le plan, en forme de carré-long, a 10^m. environ sur 11^m. 70^c.; cette remarquable tour s'élève sur un vaste terre-plein entouré de quatre petites courtines, flanquées de quatre tours d'angle; ces dernières constructions me paraissent plus modernes. Les murailles du donjon ont, dans la partie inférieure, 2^m. 70^c., plus haut 1^m. 75^c., et enfin 1^m. 20^c.; les trois étages, appuyés par des contreforts pareils à ceux des églises romanes, sont en retrait. Il ne reste que trois ouvertures anciennes peu caractérisées, celles qui existent ont été percées à diverses époques plus ou moins modernes. L'escalier qui conduit aux étages, au lieu d'être dans l'épaisseur du mur, comme cela se voit souvent à cette époque, est appliqué contre la muraille. Les cheminées sont probablement du temps de la construction primitive, elles n'ont rien de remarquable. L'appareil extérieur de la con-

struction est très-beau, il rappelle celui des églises romanes.

M. l'abbé Devoucoux demande si l'on a retrouvé quelques traces de constructions romaines antérieures, observation qui a été faite dans beaucoup de localités fortifiées du pays éduen. M. le comte de Soultrait répond négativement; seulement le château était à portée d'une voie romaine; il continue ensuite son énumération.

Une partie du château de Montcoquier, entre St.-Pourçain et Millard, appartient aussi à l'époque romane : dans la cour intérieure, une porte carrée est surmontée d'un arc cintré, fort bien appareillé, c'est l'entrée d'une demi-tour dont les murs ont 2m. d'épaisseur et qui a un escalier placé dans ces murs. Elle est évidemment du XIIe. siècle; le reste du château n'a point d'importance.

La tour carrée de Cindré, dont les murailles ont aussi une grande épaisseur, est un monument de la fin du XIIe. siècle ou des premières années du XIIIe.; elle est très-curieuse, et elle a été publiée. L'intérieur, fort dénaturé, offre encore quelques vestiges de peintures presque contemporaines de la construction du château, représentant des chevaliers qui rompent des lances. Heureusement que ces peintures ont été publiées dans l'*Art en province* et dans le *Bulletin du comité des arts et monuments*, car maintenant il est difficile de se faire une idée de ce qu'elles étaient. Les ouvertures les plus élevées du donjon sont des fenêtres carrées, abritées des deux côtés par des pierres saillantes qui étaient là, sans nul doute, pour protéger contre les traits des assaillants les hommes d'armes qui voulaient s'y placer.

Le même caractère existe au château du Grand-Chambord, dont la tour carrée, bâtie sur le modèle de Cindré, mais un peu plus moderne, a des ouvertures ogivales et une porte percée assez bas. Ce donjon est flanqué de constructions du XIVe. ou du XVe. siècle; le tout est entouré de fossés.

Le château de Chavroche, sur une hauteur qui domine la Besbre, a des constructions du XVe. siècle qui n'offrent rien de particulier; mais on entre dans la cour par une porte d'église romane dont l'archivolte cintrée repose sur des colonnettes. Là se trouve un bâtiment qui a été évidemment une église ou une grande chapelle, et qui date de l'époque romane. Les baies cintrées en ont été bouchées et on a percé à la place des fenêtres ogivales. Le château semblerait donc avoir été construit à la place d'une église. A la partie sud-est est une courtine du XIIIe. siècle, flanquée de deux tours pareilles à celles de l'enceinte de Decize, qui sont du commencement du XIIIe. siècle; ces tours renferment une sorte de croix grecque, formée par des voûtes ogivales en berceau. Un des croisillons donne sur la cour, les trois autres se terminent par des meurtrières; tout le reste est plein.

Montgilbert est du très-beau XIIIe. siècle; c'est la construction militaire la plus remarquable du Bourbonnais; M. Dadole en communique un plan. C'est, dit M. de Soultrait, un carré anglé de quatre tours rondes; le milieu de chaque côté est en outre renforcé par une tour carrée, et deux demi-tours rondes protégent la porte. Une forte enceinte flanquée de tours protège le château du côté où la pente douce du monticule sur lequel il est assis aurait pu permettre aux assaillants de s'en approcher facilement; l'autre partie du monticule, plus abrupte, est moins fortifiée; c'est de ce côté qu'une rampe monte à l'entrée du château, qui était elle-même défendue par des ouvrages avancés; dans les murailles qui relient ces ouvrages au château lui-même, j'ai remarqué des conduits en terre cuite de 15^c. environ de diamètre, évidemment placés là à l'époque même de la construction. Ces tuyaux étaient bien certainement, comme je l'ai dit au Congrès de Nevers, des conduits acoustiques destinés à mettre en rapport les archers qui défendaient le corps-

de-garde de l'entrée du château avec le château lui-même; je ne crois pas qu'il soit possible de leur attribuer un autre usage.

M. Dadole a visité le château de Montgilbert; il a remarqué les conduits dont il est question, et il partage tout-à-fait à leur sujet l'opinion de M. de Soultrait.

M. l'abbé Crosnier parle de conduits analogues existant au donjon de St.-Verain, en Nivernais; ces conduits, très-multipliés, sont placés horizontalement : les uns sont ronds, les autres carrés et faits en maçonnerie.

A ce sujet, M. de Caumont cite le château de Gisors, où des poutres, placées dans la maçonnerie uniquement pour donner plus de solidité aux murs, ont laissé, en fusant, des vides semblables à ceux de St.-Verain.

Le commandant Vignon ajoute aux renseignements de M. de Caumont qu'il existe des tours du XIe. au XIIe. siècle, à St.-Laurent, dont la construction est tout-à-fait analogue à celle qui est signalée pour le donjon de Gisors. M. Dadole se rattache, pour ces deux cas, à l'opinion des honorables préopinants, d'autant que Vitruve indique ce moyen de donner de la solidité aux murs, au moyen de poutres; mais quant aux tuyaux en terre cuite de Montgilbert, qui ont plus de cinquante centimètres de longueur et qui ne vont que du corps-de-garde au château, il est évident qu'ils ont une autre origine.

M. de Soultrait continue : L'appareil des murailles de Montgilbert est beau, malheureusement le château sert de carrière à tout le pays, et il est à craindre que bientôt il s'écroule entièrement. J'ai vu encore toutes les tours debout, et M. Dadole nous apprend que l'une de celles qui flanquent le milieu des courtines est tombée depuis peu, et cela à la suite de l'enlèvement de pierres énormes de sa base. Les meurtrières du château sont les mêmes que celles des autres con-

structions féodales du XIIIe. siècle; les couronnements manquent.

Je rapporterai encore au XIIIe. siècle ce qui reste des murailles de Jaligny, une partie de St.-Bonnet-de-Rochefort, l'enceinte et les tours rondes de Montmorillon, quelques parties de Veauce, et probablement l'enceinte de Toury-sur-Besbre.

Billy a un très-beau château du XIVe. siècle, dont toutefois certaines parties sont plus modernes. Les parties anciennes, encore bien conservées, ont cependant un appareil moins régulier et moins fort que celui de Montgilbert, et cette différence dans l'appareil est un des caractères les plus propres à donner l'âge des constructions féodales. La porte, très-forte et d'un beau caractère, est flanquée de deux énormes tours reliées par trois arcatures en retrait, entre lesquelles on pouvait laisser tomber des herses et des pierres sur les assaillants.

Je citerai encore, comme étant du XIVe. siècle, une porte fortifiée, dans le parc de Jaligny; le beau château de Fourchaud, en grande partie conservé dans son état ancien, dont la haute tour carrée peut être considérée comme le plus bel exemple des *maisons fortes* du Bourbonnais. Les maisons fortes, consistent en un corps de logis plus ou moins développé, quelquefois en forme de carré-long, quelquefois en forme de croix, flanqué le plus souvent de tours ou de tourelles engagées; elles furent particulièrement élevées aux XIVe. et XVe. siècles. La Souche et la Lande sont des maisons fortes du XIVe. siècle; Noyant est plus moderne, ce château ne remonte guère qu'au milieu du XVIe. siècle.

Le XVe. siècle est l'époque qui a laissé le plus de châteaux en Bourbonnais : ce fut en effet l'époque la plus florissante des ducs et de la noblesse du pays. Le plus important de ces châteaux est Murat, dont il ne reste plus guère que des ruines

informes. Montaigu-le-Blin a cinq grosses tours et une double enceinte. Hérisson a aussi un château fort, dont quelques parties sont peut-être un peu plus anciennes. Ce château, qui a conservé la plus grande partie de son couronnement, mériterait bien d'être conservé, et cependant il est menacé d'une destruction totale; il serait fort à désirer que des démarches fussent faites pour en assurer la conservation.

Parmi les châteaux de cette époque moins importants, je citerai: La Salle, près de Vieure; Naves; Gannat, actuellement prison de la ville; Montaret, dont les bases des tours sont peut-être du XIIIe. siècle; Confay, Toury-sur-Allier et Avrilly; Gayette offre une particularité, c'est la conservation d'un appareil en colombage et en bois qui domine le tout, et s'appuie sur des supports en bois; cet appareil a été détruit presque partout ailleurs, et cependant les anciennes vues de châteaux du pays, données dans le manuscrit du XVe. siècle de Guillaume Revel, nous montrent qu'il y en avait dans la plupart de ces châteaux; Beauvoir (commune de St.-Pourçain-sur-Besbre), dont l'aspect est plus imposant que le château n'est par lui-même curieux; Saulzet, remarquable par son ornementation, par ses girouettes découpées, offrant les armes de la famille de Beauverger-Montgon, et par une magnifique serrure délicatement ciselée. Le château d'Issard, dont la tour, assez jolie, date du XVe. siècle et offre, dans son ornementation, le Soleil de Charles VII, le château du Meage, ceux de Noailly, de Couzon et de Boucé. Enfin, l'ancien château de La Rivière, actuellement converti en ferme et qui a peu d'apparence, mais dans lequel se trouvent de fort jolies sculptures, entr'autres une délicieuse cheminée, la plus belle que je connaisse de cette époque.

Je ne dois point oublier de mentionner ici certains petits châteaux assez élégants, qui se trouvent aux environs de Bourbon-l'Archambault, et que j'attribue au XVe. siècle;

ce sont des maisons fortes élevés, dont les angles sont garnis de contreforts en forme de tourelles pleines, qui donnent beaucoup de grâce à ces bâtiments; Logère, dans la commune d'Agouges, et Le Plessis, dans celle d'Autry-Issard, sont les plus intéressants de ces petits manoirs.

Parmi les constructions civiles du XVe. siècle, il faut citer la tour de l'horloge de Moulins, quelques jolies maisons de cette ville, de Montluçon, de Cusset, de Gannat, et les bâtiments claustraux de l'ancien couvent de Chantelle; il y a là une particularité assez remarquable : les armes du prieur en titre, Jacques Mareschal, et celles de Pierre de La Porte, son coadjuteur, sont mi-parties dans le même écusson, comme celles d'un mari et d'une femme.

Au XVIe. siècle, les châteaux deviennent des habitations commodes, élégantes, qui conservent quelquefois encore l'apparence de forteresses féodales. On peut citer de cette époque : Jaligny et La Palisse, dont certaines parties sont plus anciennes; Chareil, qui renferme d'admirables morceaux de sculptures et des peintures de la renaissance; le Ryau, avec son charmant appareil de briques rouges et noires, et ses bâtiments contemporains du château; Clusor, Bayeux, Chapeau, Panloup et beaucoup d'autres plus ou moins considérables, où se retrouve le même système de constructions en briques colorées, disposées de diverses manières.

Nous avons, du XVIIe. siècle, les parties les plus intéressantes de Saligny; St.-Gérand, célèbre par les faits historiques qui s'y sont passés, une jolie porte flanquée de pavillons à Avrilly, et enfin Souis, qui fut, dit-on, élevé pour recevoir Louis XIV.

Nous devons encore mentionner ici les restaurations bien entendues qui ont été faites dans la province : Veauce, Bressoles, Lyonne, et une construction nouvelle, le château des Mellets, qui fait le plus grand honneur au talent de l'ar-

chitecte, M. Durand, et au goût du propriétaire, M. le comte de Champfeu.

M. Georges de Soultrait ne connaît en Bourbonnais que cinq ponts anciens qui présentent un certain intérêt : d'abord celui de Montluçon, qui passe pour antique, trois aux environs de Cosne, dont l'un, le plus près de ce village, peut être du XIIIe. siècle, et le cinquième, aux environs de Chantelle, dont il ne peut guères préciser l'époque, mais qui est du moyen-âge.

M. de Caumont remercie M. de Soultrait de la manière dont il a étudié cette question. Les châteaux tendent à disparaître, il faut se hâter de les dessiner et de les décrire. Si M. Dadole pouvait donner quelques dessins et quelques plans de ces châteaux, il rendrait de très-grands services. M. Dadole exprime le vœu qu'on puisse sauver ces débris de l'architecture militaire du moyen-âge.

M. de Caumont établit qu'on ne voit pas, dans notre pays, de ces beaux donjons cylindriques du XIIIe. et du XIVe. siècle, dans le genre de la tour de Constance, d'Aigues-Mortes, quant aux bâtiments de servitude et d'exploitation des abbayes comme les granges dîmières, et aurait désiré plus de détails. Malheureusement, la réponse est facile : il ne nous reste presque rien.

M. de Laguérenne voudrait qu'on pût donner quelques détails sur le château de Montluçon. Ces détails seront fournis ultérieurement.

M. le Président pose la 16e. question du programme :

Les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean-de-Jérusalem ont-ils eu de grandes possessions en Bourbonnais? Ont-ils laissé dans le pays des établissements considérables? Les monuments élevés par eux présentent-ils des caractères architectoniques particuliers?

Pour la partie historique de cette question, M. Chazaud,

archiviste du département, dit qu'il ne reste rien d'intéressant à ce sujet dans les archives; tous les documents sont aux archives du Rhône.

M. Georges de Soultrait a visité sommairement les archives du Rhône, et il promet de faire plus tard, sur cette question, un travail pour lequel il a déjà des notes.

M. Clairefond croit qu'on ne peut rien donner de complet en ce moment.

Quant à la seconde partie de la question, M. Georges de Soultrait dit qu'il ne reste plus guère que des églises des établissements des ordres militaires hospitaliers en Bourbonnais. A Châtel-Perron, c'est un château assez ancien, mais sans caractères particuliers; à Cosne, une maison du XVe. siècle était la Commanderie; le seul établissement important, c'est le château de la Condemine (commune de Buxière-la-Grue), il a été fort dénaturé; il n'y a guère qu'un mur percé de fenêtres ogivales à colonnettes qui rappelle le XIIIe. siècle. On dit qu'il appartenait aux chevaliers du Temple. St.-Aubin, à qui l'on attribue la même appropriation, porte partout les armes de la famille de St.-Aubin; cette tradition erronée tient probablement à ce que le château et l'église sont dans la même enceinte. La Commanderie du Mayet-d'École est du XVe. siècle; elle forme un carré, dont l'église est un des côtés; le château du commandeur et deux courtines occupent les trois autres. Du reste, point d'hospices, point de bâtiments ayant des caractères particuliers.

Les églises de Châtel-Perron, de Cosne, de Bert, de Sauvagney, offrent pour caractères particuliers une grande part faite à la possibilité de s'y défendre. Toutes ont encore ou ont eu des fortifications aux absides : ces fortifications, élevées en forme de demi-tours, au-dessus des absides, et portant sur des modillons plus développés que ne le sont ordinairement ceux des églises romanes, se voient plus particulièrement

à Cosne; à Châtel-Perron, l'abside principale a seule conservé son apparence fortifiée.

A Bert, plus d'absides, mais il y a, à la partie orientale de l'église, une tour carrée, évidemment destinée à la défense; les absides de Sauvagney avaient aussi les mêmes ouvrages, aujourd'hui détruits.

A l'intérieur, Bert, Châtel-Perron et Sauvagney ont à l'abside des fenêtres qui pouvaient servir de meurtrières. En général, l'ébrasement des fenêtres des églises romanes ne se continue pas jusqu'en bas : le contraire a lieu à Châtel-Perron et au Sauvagney, et des défenseurs pouvaient se placer dans ces ébrasements. A Châtel-Perron, la porte principale offre, dans les murs, beaucoup de trous qui semblent destinés à passer des barres pour renforcer la porte. Enfin, dernier caractère existant dans l'ornementation, que M. de Soultrait croit propre à ces églises des ordres hospitaliers; les chapiteaux romans ont, au-dessous du tailloir, des sortes de petits créneaux.

L'église du Mayet-d'Ecole, plus moderne (du XIIIe siècle), a des fenêtres à peu près semblables à celles des autres édifices religieux de cette époque, mais dont l'amortissement est cintré. L'orateur croit que cette forme de fenêtres est particulière aux églises des ordres hospitaliers; il ajoute qu'il n'a pas eu la prétention de traiter la question du programme avec tout le développement dont elle est susceptible; il espère, plus tard, pouvoir le faire : il a voulu seulement appeler l'attention des antiquaires sur un point archéologique qu'il croit nouveau et intéressant. Il termine en parlant du triste état dans lequel se trouve l'église de Bert, et en demandant à la Société française quelques fonds pour aider à la conservation de ce monument.

M. de Caumont annonce pour sept heures du soir la réunion des Assises scientifiques. Il propose aussi une séance préparatoire pour la distribution des fonds.

Il est donné ensuite lecture de la 17e. question du programme :

Les églises du département de l'Allier offrent-elles encore des fonts baptismaux, des meubles, des ornements et des vases sacrés, en un mot, des objets divers intéressants au point de vue de l'art, ou au point de vue de l'archéologie ? Décrire ces objets. — Décrire aussi les monuments funéraires les plus remarquables du pays.

M. Georges de Soultrait prend la parole pour répondre à cette question :

L'ameublement des églises du Bourbonnais est en général assez moderne : on a enlevé, vendu, le plus souvent détruit ou laissé détruire la plupart des objets anciens servant au culte, ou meublant les églises ; toutefois j'ai constaté encore la présence d'un certain nombre de ces objets que je vais passer en revue.

Je commencerai par les fonts baptismaux.

Les anciennes cuves baptismales ont généralement été renouvelées à une époque moderne ; cependant j'en connais cinq qui remontent à l'époque romane : celle de La Chapelaude consiste en une grande cuve ronde, en granit, bordée d'une moulure torique à peine indiquée et ornée d'un dessin en relief, qui forme comme une sorte de lambel continu ; ce font est pédiculé simple. La cuve d'Huriel est à peu près semblable : M. l'abbé Desrosiers pense qu'elle porte un serpent, un crocodile et une colombe sculptés. Ces fonts sont du XIIe. siècle. Le font de Brout-Vernet, à peu près de la même époque, se compose d'une cuve en forme de carré-long ; deux de ses parois sont seules visibles, l'une est ornée de trois arcatures cintrées ; l'autre offre une moulure plate, en zigzag, allant d'un bout à l'autre. Le font ancien de Bessay, qui sert maintenant de bénitier, a une cuve à pans, ornée de grossières sculptures, de feuilles grasses et de masques.

Celui de l'église paroissiale de Chantelle, qui sert également de bénitier, offre trois scènes de l'Ecriture, sculptées sur ses parois : c'est, au milieu, le Baptême de Jésus-Christ; d'un côté, l'Annonciation; de l'autre, le Sauveur nimbé, entouré d'anges, bénissant; ces sculptures annoncent la fin du XIIe. ou le commencement du XIIIe. siècle.

Le font de Franchesse, laid, lourd et sans caractères bien marqués, est pédiculé composé; il est formé d'une cuve ronde, cantonnée de quatre colonnettes, à laquelle est jointe une piscine également arrondie, flanquée de deux colonnettes; je crois ce font du XIIIe. siècle au plus tard.

Les autres fonts que j'ai observés sont de la fin du XVe. siècle ou des premières années du XVIe., tels que ceux de St.-Hilaire, de Bert, de Franchesse, de Magnet, de Lurcy, de Château-sur-Allier; ils se composent d'une cuve à six ou à huit pans, dont un côté est prolongé et creusé; leurs pieds ont plus ou moins de moulures et quelquefois des écussons. Je citerai toutefois celui de Bourbon, qui est orné de feuillages et d'écailles, et qui porte cette inscription en lettres gothiques :

Lan mil V^c xx^r lois
ces fons fist faire
curt . M . J . Nachet.

le font de Gipcy, qui est carré, bien que du XVe. siècle, et dont les parois offrent des arcatures et des écussons de France; celui de Saulcet, dont la cuve à trois pans, bordée de moulures, est engagée dans le mur et fermée par une grille gothique d'un joli dessin; à côté de la cuve, se trouve une petite piscine ronde, montée sur un pied annelé.

J'ai vu peu de bénitiers remarquables : le plus intéressant est à Magnet; il a été enlevé de l'église, et j'ai vivement engagé M. le Curé à le replacer : il consiste en une colonnette

romane dont le chapiteau, orné de feuilles grasses et d'un nimbe croisé, est creusé et renfermait l'eau bénite; ce bénitier est du XIIe. siècle. Ceux d'Huriel et de la Chapelaude, en granit grossier, sont, je crois, un peu plus anciens, mais sans caractère. Celui de Néris est aussi roman et orné d'arcatures grossières. Ceux de Veauce et du Veurdre, assez informes, sont de la même époque. A Montmerault, un bénitier du XVe. siècle porte les armes de Bourbon. Enfin les autres que j'ai pu voir sont tellement insignifiants, qu'il est inutile de les signaler.

A l'époque romane, les autels étaient ou de forme cubique, ou composés de tables portées sur des colonnettes. Ces autels anciens sont fort rares en France, car presque tous ont été changés contre des sarcophages en imitation de marbre. J'en connais deux à Montilly, qui datent du XIIe. siècle : ils sont formés d'un massif contre lequel s'appliquent des colonnettes à chapiteaux ornés de feuilles plates et d'autres dessins de peu de relief, soutenant une table de pierre dont les bords sont taillés en biseau. Ces autels occupent les deux absides : celui de l'abside principale a quatre colonnettes, tandis que celui de la petite abside n'en a que deux. M. le Curé de Montilly, ayant à placer deux nouveaux autels dans son église, a eu le bon goût de faire copier exactement les anciens.

L'autel de l'église d'Aubigny est aussi contemporain de l'église; il est de forme cubique, recouvert d'une dalle taillée en biseau; il n'a rien de bien remarquable, et sans doute il en existe beaucoup de pareils sous les boiseries plus ou moins laides qui forment les autels actuels des églises de campagne.

L'autel de la crypte de Vicq est plus curieux : c'est un massif de maçonnerie d'une saillie assez grande et très-étroit, couvert d'une dalle dont les bords offrent diverses moulures en retrait. L'autel est surmonté d'une sorte de tabernacle en

pierre assez brute, dont le dessus, à bords saillants, est couvert de deux pierres formant un toit à double égout. Ce tabernacle, fort profond, s'enfonce dans le mur du cul-de-four à environ un mètre et demi. Il renfermait sans doute le corps d'un saint; on voit encore les traces de la grille qui le fermait.

La chapelle du château de La Salle de Vieure a un autel à moulures, du XVe. siècle.

Dans l'église de Vieure se voient deux autels fort simples du XVIe. siècle, et un troisième de la même époque, orné de moulures et de jolis feuillages qui étaient autrefois peints.

Le bas-côté de l'église de Neuvy a contre son mur terminal un autel surmonté d'un rétable en pierre d'Apremont, du milieu du XVIe. siècle, orné d'une manière assez élégante. Souvigny a aussi un rétable du XVIe. siècle, portant sculptés les divers attributs des Litanies de la Vierge.

Enfin je citerai, pour le commencement du XVIIe. siècle, le rétable de l'ancien maître-autel de St.-Menoux.

Le P. Desrosiers ajoute à cette énumération l'autel de l'église de Lavaux-Sainte-Anne, qui lui a paru fort curieux: c'est une large pierre à peu près carrée, supportée par cinq colonnes, de forme assez grossière; celle du centre est annelée, toutes ont des chapiteaux et des bases très-singulières; l'autel a 1,32^m^ de hauteur.

M. Crosnier croit que cet autel, trop élevé, n'a pu servir au saint Sacrifice, c'était probablement un autel destiné à l'exposition des reliques. Il demande au P. Desrosiers s'il a vu sur cette pierre la trace des croix de consécration ainsi que de la fosse aux reliques.

Le P. Desrosiers ne peut rien assurer sur la présence des croix, cependant il a rencontré plusieurs autels vraiment consacrés, sur lesquels ces croix ne paraissaient plus; M.

Devouceux remarque que ces croix ont souvent été tracées légèrement avec un couteau.

Quant au sépulcre des reliques, le P. Desrosiers assure qu'il se trouvait fréquemment dans le pilier central ou dans le massif sur lequel reposait la pierre, notamment à l'église de Cosne.

Pour ce qui est de la destination de cet autel, il pencherait à croire qu'il servait à la célébration du saint Sacrifice parce que les vases sacrés anciens étaient peu élevés, et qu'enfin dans cette petite église à une seule nef, c'est le seul autel qui occupe le sanctuaire et le chœur. Un autre petit autel plus récent se trouve dans le bas de l'église. Le P. Desrosiers croit cet autel de la même époque que la petite église qui le renferme, laquelle est romane, mais offre trop peu de caractères pour qu'on puisse lui assigner le XIe. siècle plutôt que le XIIe.

M. Georges de Soultrait continue. Toutes les statues dont j'ai à parler se trouvent ou se trouvaient dans des églises, je leur donnerai donc place ici. Je commencerai par les statues de la Vierge, dont le Bourbonnais offre un certain nombre et de fort curieuses. La plus ancienne se trouve dans l'église romane de Meilliers : elle est à peu près semblable, comme position et comme vêtement, à la Vierge noire de Notre-Dame de Dijon, dont le dessin a été donné dans le *Bulletin monumental*, seulement elle est mieux conservée, et la couleur brune dont elle est revêtue, est bien sa couleur primitive. Elle ne porte point de couronne comme celle de Dijon.

Une autre vierge, à peu près du même temps, se voit dans l'église de Chappes : elle est également représentée assise et tenant sur ses genoux son divin fils; mais ce qui rend cette statue plus intéressante que celle de Meilliers et que celle de Dijon, c'est que la statuette de l'Enfant Jésus a été con-

servée ; Jésus-Christ n'est point représenté enfant ; il est imberbe, il est vrai, mais c'est un homme ; il bénit, et sa tête est couronnée d'un bandeau d'or. La coiffure de Marie, composée de cheveux et de sortes de rubans, est difficile à décrire. Je regrette vivement de ne pouvoir présenter au Congrès le dessin de cette curieuse statue. Les vêtements de la Vierge sont bruns, semés d'ornements dorés, et bordés de larges et riches galons. Les manches sont fort tombantes, comme celles de beaucoup de personnages de haut rang figurés dans les chapiteaux romans. Les bouts de sa ceinture, fort large et riche, tombent sur ses genoux et se terminent par des franges ; cette ceinture n'est point nouée, mais bien retenue au moyen de petits cordons qui forment le nœud. Enfin une fibule, rappelant beaucoup les fibules mérovingiennes, attache la robe sur la poitrine. La robe de l'Enfant-Dieu est verte et le manteau bleu bordé d'or. Les figures ont une expression moins ancienne que celle de la Vierge de Meilliers, et la manière ridicule dont on a jugé à propos de les enluminer leur nuit, surtout à celle de la Vierge. Cette statue est de la fin du XIIe. siècle.

Je parlerai ensuite de la curieuse Vierge de Vernouillet, près de Bourbon, dont la coiffure, sorte de capuchon, rappelle celle du portrait du Dante, du Bargello à Florence ; cette Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, ou plutôt le présentant avec respect au monde qu'il bénit, est plus richement vêtue que celles dont je viens de parler ; ses manches sont également longues et pendantes ; la chaise sur laquelle elle est assise, ornée d'arcades trilobées et cintrées, est peinte en blanc, avec des ornements rouges et verts. L'Enfant-Jésus bénit à la manière latine, et, s'il n'est pas encore homme, ce n'est pas l'enfant que nous verrons plus loin porté sur le bras de sa mère. Je crois cette statue du commencement du XIVe. siècle, si même elle n'est pas anté-

rieure. Elle a un caractère étranger. Il serait bien à désirer que les statues dont je viens de parler fussent conservées avec soin et dessinées.

Vous verrez dans l'église cathédrale de Moulins une Vierge noire que je n'ai jamais pu examiner et dont vous pourrez apprécier l'âge ; elle me paraît aussi fort ancienne.

Vous verrez encore, à Bourbon, une belle Vierge en marbre blanc, également assise et tenant l'Enfant-Jésus, qui vient de la sainte-chapelle des ducs de Bourbon ; elle a été quelque peu restaurée. Malgré sa position, qui est celle des vierges romanes, elle n'est pas antérieure à la fin du XIVe. siècle.

Enfin, je signalerai la grande Vierge de pierre, tenant l'Enfant-Jésus sur son bras, qui se trouve contre l'un des contreforts de l'église d'Ebreuil ; je la crois de la fin du XVIe. siècle ou peut-être même plus moderne. On lit sur son socle :

LENGUILLE A FAIT.

Le Père Desrosiers croit devoir appeler l'attention des membres du Congrès sur une Vierge en bois appartenant autrefois à l'église de Bègues, puis mise au rebut à cause de son trop mauvais état.

Cette Vierge avait toutes ses formes dissimulées sous une épaisse couche de linge, peinte assez grossièrement à l'huile, au XVIIe. siècle. Par curiosité, il souleva cette couche, et il remarqua qu'elle était étendue sur des papiers portant des mots d'une écriture du XVIe. siècle, mais n'ayant aucune importance. Sous ces papiers, il a rencontré une autre enveloppe qui, en certains endroits, consistait en deux couches de linge renfermant entr'elles une couche de chaux. Ces linges étaient couverts d'une peinture qui lui parut analogue à une fresque. Enfin, sous cette dernière enveloppe, il crut re-

connaître, immédiatement sur le bois, un enduit à la chaux, mais moins sensible.

M. de Surigny prend la parole et explique que cette chaux enfermée entre deux linges, était le système indiqué par le moine Théophile, ainsi que la couche mise sur tous les bois préalablement à toute peinture, et que cette couche recevait des couleurs délayées avec différents glutens.

Quant à l'âge de cette peinture, le P. Desroziers la ferait remonter à une haute antiquité, à cause des nombreuses réparations qu'elle a éprouvées, à des époques très-différentes et à cause de la forme des vêtements. Il fait observer que le siége de la Vierge a été réparé dès le XIVe. siècle et que, sans nul doute, à cette époque, la statue était déjà ancienne.

M. de Surigny assigne au XIVe. siècle les ornements peints sur la couche de linge renfermant de la chaux ; il pense qu'à cette époque on restaura entièrement la Vierge, qu'on lui remit une nouvelle tête, l'ancienne étant vermoulue, et qu'on refit le siége et l'Enfant-Jésus. L'orateur croit aussi que le buste de la Vierge est fort ancien.

M. Dadole cite la Vierge de la petite chapelle de La Ronde, près de Varennes, comme fort ancienne.

Les autres statues de saints qui me restent à vous signaler, reprend M. de Soultrait, sont toutes à peu près de la même époque : de la seconde moitié du XVe. siècle ou de la première du XVIe.

C'est d'abord la belle sainte Catherine de St.-Pierre-Laval, vilaine petite église située dans les montagnes, sur la lisière du Forez, qui renferme deux monuments des plus curieux : une pierre tombale que je décrirai plus tard, et la statue dont je vais vous parler. La sainte, en riches vêtements du temps, une couronne d'or sur les cheveux, qui sont frisés en grosses touffes, tient de la main droite un livre et de la

gauche une épée; à sa gauche est la roue brisée qui est l'un de ses attributs ordinaires; elle foule aux pieds un personnage couronné. La statue conserve encore en grande partie les couleurs dont elle était revêtue, mais on a repeint sa robe en blanc; on voit, toutefois, sous la couleur actuelle, le relief des rosaces qui semaient le vêtement, sans doute beaucoup plus riche autrefois. Sainte Catherine a pour support une sorte de console formée par deux jolis anges qui tiennent un écusson à bords contournés.

Les trois statues de grande proportion trouvées à Chantelle: saint Pierre, sainte Anne et sainte Suzanne ont été publiées dans l'*Art en province*. Ces statues, très-belles d'expression et d'un travail fort soigné, datent évidemment du temps du duc Pierre II et d'Anne de France, sa femme.

L'église St.-Pierre de Montluçon renferme une grande statue de sainte Madelaine, d'un excellent style, aussi remarquable que celles de Chantelle.

Le saint Jean-Baptiste et la sainte Barbe de l'église de Jaligny sont d'un bon travail, quoique moins soignées que les autres.

De jolies petites statues ont été trouvées dans la crypte d'Izeure; elles venaient probablement de la chapelle de la famille Saulnier, dont je vous ai parlé. Vous avez vu, dans cette même église d'Izeure, beaucoup de statues, fort grossières pour la plupart. Vous verrez, dans l'église de Bourbon, une jolie petite sainte Marthe placée au milieu de gracieux ornements sculptés.

Un saint Mammès, en évêque, retenant ses entrailles avec ses mains, orne le portail de l'église de Château-sur-Allier, qui renferme aussi un saint Michel, habillé en chevalier du XVIe. siècle et portant au col le collier de l'ordre institué sous son nom. Le diable qu'il terrasse est aussi habillé en chevalier; seulement son cimeterre et son petit bouclier,

armes habituelles des infidèles, ne le dénoncent pas moins que ses cornes, sa queue et ses pieds fourchus.

Une belle Descente de Croix, de grande proportion, qui conserve encore des restes de peintures, se voit dans une chapelle de l'église de Varennes-sur-Tesche : la figure et les mains du donateur ecclésiastique, agenouillé aux pieds de la Vierge, sont d'un excellent travail.

Il y avait autrefois, dans la collégiale d'Huriel, un saint Martin en pierre, assez bon, qui, actuellement fort mutilé, se trouve dans un jardin de la ville, le même où se conserve la statue du maréchal de Brosse.

La cathédrale de Moulins et l'église de Cérilly ont de belles descentes de Croix.

Enfin, je ne puis me dispenser de mentionner le fameux *Ecce-Homo* de St.-Pourçain, qui, malgré sa grande réputation, est loin de valoir les belles statues dont je vous ai parlé.

J'ai vu peu de boiseries remarquables dans le département : les stalles de Charroux, de St-Pourçain et de Châtel-Montagne datent de la fin du XVIe. siècle ; Saulcet, Murat et Le Veurdre ont des fragments de boiseries des XVe. et XVIe. siècles.

Des grilles, à peu près du même dessin, et sans doute aussi de la même époque, composées de tiges et d'enroulements assez serrés, se voient dans les églises de Châtel-Montagne, d'Huriel, de Gannat et de Bourbon. Vous verrez cette dernière, et vous vous prononcerez sur l'époque qui doit lui être assignée ; pour mon compte, je crois ces grilles de la fin du XIIe. siècle.

Les pentures et les ornements en bronze de la porte d'Ebreuil ont été publiés dans *L'Ancien Bourbonnais*, et M. le comte de Montalembert en parlait encore l'année dernière dans les *Annales archéologiques;* ces pentures et ces

marteaux datent de la fin du XIIe. siècle et sont d'un fort joli travail.

Nous avons aussi des pentures romanes aux portes des églises de Gannat, de Verneuil et de Franchesse; celles de Malicorne, moins belles du reste, sont du XIIIe. siècle.

Les plus anciennes cloches du département sont celles de Souvigny; je n'ai pu en examiner qu'une, qui porte, en lettres capitales gothiques, l'inscription suivante :

† xps : rex : venit : in : pace : deus : omo : factus : est : mentem : santan : spontanen : honorem : dei : et : patrie : liberacionem : † i chaselli : sacrista : loci : fecit : fieri : vi die : mensis : maii : † anno : dni : millio : cccc° xlvo henrycus de Yserpano. p s.

M. Dufour, dans ses Notes, dit que les deux clochers de Souvigny portaient chacun le nom de l'un des saints protecteurs du prieuré, saint Mayeul et saint Odilon, et que, dans chaque clocher, se trouvaient deux cloches : la plus grosse de celui de saint Mayeul, situé au Sud, portait l'inscription que nous avons lue; la plus petite portait cette autre légende, que nous donnons, comme les suivantes, d'après M. Dufour :

Mentem sanctam spontaneam honorem dei et patriae liberationem † dom antoine de lespinace secretain de ce lieu me fit refaire en lan mil iiii^cccc iiii ^x et xiiii et etoit prieur dom pierre begugn.

Les deux cloches du clocher de saint Odilon portaient : l'une, la première partie des deux inscriptions que nous venons de donner; la seconde, ces mots :

Ecce † domini fugite partes adversae. christus rex venit in pace deus. homo factus est † iesus christus. i. chaselli sacrista hujus loci fecit fieri. anno domini m cccc° iii° in mense maii.

Les autres cloches gothiques que j'ai vues portent les dates

de 1494 à 1627; il est assez remarquable que cette dernière ait son inscription en lettres minuscules gothiques.

Je ne citerai pas les inscriptions de toutes ces cloches, qui, en général, donnent le nom du parrain, des noms de saints et des invocations. En voici toutefois quelques-unes :

A Verneuil :

† ihs sancta maria succure miseris iuva pusillanimes refove flebiles. fan mil ccccc et viii.

A St.-Pourçain-sur-Besbre :

ihs me a fulgure et tempestate libera nos domine. sancte porciane ora pro nobis MIIIc XXXXI hec fecit mage blafin.

Cette inscription est accompagnée d'armoiries et de jolies petites figures de saints.

A Arronne :

ihs maria vincit xps regnat xps imperat xps ab omni malo nos defendat amen. s. petre op. † fait lan mil ccccc et xx. maria vocor.

La cloche, actuellement à terre, de La Ferté-Hauterive porte des saints, les armoiries de l'abbaye de Cusset, et cette invocation :

ihs mᵉ sancte yvo ora pro nobis
faict lan mil ccccc xxx iii

Les autres cloches gothiques de Diou, d'Arfeuilles, de Bagneux, de Charroux, du Poezat, du Veurdre et de Montluçon, portent des inscriptions analogues. Presque toutes ces cloches anciennes sont fort bien faites, et ornées de jolies petites figures, de croix, etc.

L'église de Souvigny possède deux calices en verre grossier bleuâtre, qui ont passé pour remonter à une haute antiquité.

Ces vases, de la forme la plus moderne, ont été fabriqués pour servir au culte pendant la Révolution.

L'église de St.-Menoux possède deux reliquaires intéressants : l'un, en bois recouvert de cuivre, de forme elliptique, renferme cinq reliques décrites par ces légendes qui se lisent en lettres capitales gothiques :

De templo . dni ⁝ d calvariz ⁝ d sepulc ⁝ s mari ⁝ d lect^o ⁝
s ⁝ mariz.

L'autre, plus élégant, est monté sur un pied et offre une jolie petite statuette de saint Guillaume en évêque. On lit derrière, en capitales gothiques :

† ihc . est . cucia . digiti . beati . guill.

Ce dernier reliquaire a été réparé. Tous deux sont du XIIIe. siècle.

J'ai vu, à Murat, un reliquaire contenant un morceau de la vraie Croix, qui passe pour avoir été donné par les ducs de Bourbon à cette église. Ce reliquaire est une croix tréflée assez grande, en argent, sur le font pointillé de laquelle courent de gracieux feuillages dorés. Le pied polylobé est en argent et orné d'un écusson émaillé portant : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre merlettes de même. Ce reliquaire date du XVe. siècle.

L'église de Mazerier possède un petit reliquaire carré à pinacles, monté sur un pied à pans, en cuivre argenté, d'une exécution médiocre, qui doit être reporté à la fin du XVe. siècle.

Ebreuil a une châsse en bois, plaquée en argent, d'une assez grande proportion et de forme ancienne, mais qui ne remonte pas plus haut que la fin du XVIe. siècle, et qui même, sans doute, a été arrangée depuis.

Le reliquaire ciselé et doré d'Arfeuilles est des premières

années du XVIIe siècle ; il est rond, monté sur un pied assez richement ornementé ; il a un peu la forme d'une petite pendule. Celui de St.-Pourçain-sur-Besbre, de 1635, peu intéressant, renfermait autrefois des reliques de saint Pourçain dont il porte le nom : ST.-POURÇAIN, avec sa date et le nom du curé.

Je signalerai, en passant, le magnifique manuscrit de Gannat, de l'époque romane, dont la couverture est en fort belle orfévrerie.

Beaucoup de paroisses ont conservé des fers à hosties du moyen-âge et de la renaissance : les plus anciens sont ceux de St.-Désiré, ils ne portent l'empreinte que de deux grandes hosties : l'une offrant d'un côté, Jésus-Christ en croix, accosté du soleil, de la lune et des monogrammes : ihs xpus, en lettres gothiques ; l'autre offrant le même type, entouré d'un orle quadrilobé et avec le mot *Deus*. Je crois ces fers du XVe. siècle. D'autres fers, un peu plus modernes, offrent d'un côté Jésus-Christ en croix, et de l'autre, sortant du tombeau, ou assis sur des nuées, toujours avec les inscriptions ihs xps, et le soleil et la lune ; d'autres ont pour légende INRI. Depuis le XVIe. siècle, les fers portent, outre les deux grandes hosties, la matrice de deux petites, dont les plus plus anciennes offrent ou des monogrammes ou des crucifix. Je citerai les fers de Malicorne, de Colombiers, d'Estivareilles, de Deux-Chaises, de Chappes, de Treban, de Bellenave, de Lurcy-Lévy, etc.

Je n'ai vu qu'une seule chasuble ancienne, et encore a-t-elle été retaillée au XVIIe. siècle ; elle est en velours rouge, et les galons, fort larges, offrent des personnages brodés, au milieu d'ornements d'architecture ; on y voit sainte Hélène, sainte Marthe, saint Pierre, une Annonciation, sainte Catherine, et un saint diacre. Il y avait naguère l'ornement complet qui s'est perdu : il devait dater du XVIe. siècle. — Cette chasuble est à Verneuil.

Je terminerai cette première partie de la 17e. question en disant quelques mots des tableaux anciens qui se trouvent dans certaines églises du département de l'Allier.

Le plus remarquable est le magnifique tryptique que vous avez vu dans une chapelle de la cathédrale de Moulins et qui représente le duc Pierre II, sa femme, Anne de France, et Suzanne, sa fille.

Il faut aussi mentionner le tableau à sept compartiments de l'église Notre-Dame de Montluçon ; ce tableau, de la fin du XVIe. siècle, a été un peu retouché, mais il a conservé tout son caractère ; au reste, c'est une peinture assez médiocre dont les figures sont remarquablement laides, à commencer par celle du donateur Branc, chevalier agenouillé dans un coin et que le peintre a sans doute voulu flatter en ne peignant pas de plus joli visage que le sien.

Le cadre doré et gravé est assez joli.

1er. compartiment : Conception de la Vierge, figurée de la manière ordinaire ; — 2e. Naissance de la Vierge ; — 3e. Annonciation ; — 4e. compartiment, plus étroit que les autres : la Sybille Lybienne ; — 5e. la Présentation au Temple ; — 6e. la Légende de la Ceinture de la Vierge : Marie est enlevée au Ciel par des anges ; elle tient sa ceinture qu'elle va laisser tomber entre les mains de saint Thomas, qui est près de son tombeau vide ; — 7e. le Donateur, en costume de chevalier, vêtu d'une cotte-d'armes portant d'argent au chevron de gueules et à une bordure de sable, agenouillé dans une église, assisté de son patron saint Michel. L'église S^te.-Croix de Gannat possède un tableau sur bois, du XVe. siècle, représentant Jésus-Christ en croix, accompagné de la Vierge, de saint Jean, et d'un Donateur assisté de saint Pierre.

Mentionnons enfin le joli tableau sur bois, du XVIe. siècle, de l'église de Vieure, représentant saint Luc faisant

le portrait de la Vierge qui tient l'Enfant-Jésus ; ce tableau est bien peint et renferme de fort jolis détails. On lit sur la bordure du manteau de la Vierge, en lettres fleuries d'or :

COLIN DE COTER PINGIT ME IN BRABANCIA BRVSELLE.

On lit en d'autres endroits de cette bordure :

AVE REGINA CELORVM.

Je passe maintenant à la seconde partie de la question.

Les plus beaux monuments funéraires du Bourbonnais sont sans nul doute les tombeaux des ducs de Bourbon, que vous verrez à Souvigny ; le plus ancien des deux monuments se trouve dans la chapelle située au Sud du chœur, dite Chapelle-Vieille ; il fut construit au XVe. siècle, et porte, sur un sarcophage de marbre noir, les statues en marbre blanc de Louis II, duc de Bourbon, et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme ; ces statues, malheureusement mutilées, sont fort belles. L'autre monument, situé dans la chapelle neuve, offre également sur un sarcophage en marbre noir, les statues en albâtre de Charles II et de sa femme, Agnès de Bourgogne. Ces figures, plus modernes que celles dont nous venons de parler, sont moins belles ; mais le sarcophage, autrefois orné de petites figures placées sous des ornements d'architecture, est plus grand et devait être plus riche.

L'église de Souvigny renferme encore actuellement la statue tombale, en marbre, de Marie de Hainaut, femme de Louis Ier., duc de Bourbon ; cette statue était autrefois dans l'église, aujourd'hui détruite, des Cordeliers de Champaigne.

J'ai vu dans l'église d'Ussel, près de Chantelle, la statue tombale d'un chevalier du XIVe. siècle, de la famille Aubert ; cette statue, assez grossièrement sculptée du reste, est dans

un état de conservation tel que quelques personnes ont contesté son ancienneté, qui est bien évidente quand on fait attention au costume du personnage.

La chapelle du château de La Palisse a servi de sépulture à un certain nombre de membres de l'illustre famille de Chabannes ; on y voyait autrefois plusieurs monuments funéraires ; il n'y reste plus que les statues tombales en pierre de Geoffroy de Chabannes et de Charlotte de Prie, sa femme. Ces statues sont du commencement du XVIe. siècle. Une autre statue tombale importante, mais malheureusement bien mutilée, est celle du maréchal de Brosse, qui surmontait autrefois le tombeau de cette illustre famille, dans l'église collégiale d'Huriel. Cette église a été détruite, et la statue se voit dans un jardin, avec une fort longue inscription, en partie illisible maintenant, provenant du même tombeau.

Un membre de la famille Legroing, du XVIe. siècle, a sa statue tombale dans l'église de Treignat.

Enfin, une figure en demi-relief, fort grossière, des dernières années du XVIe. siècle, se voit dans l'église de Couleuvre : c'est un jeune homme de la famille de Villars-Blancfossés.

Nous possédons aussi quelques pierres tombales gravées au trait. La plus ancienne, qui se voit dans l'église de Gennetines, offre la représentation d'un chevalier, en costume de guerre, du XIIIe. siècle, vêtu de mailles, et par dessus, d'une longue robe et d'un manteau ; ses pieds reposent sur un lion, et, à sa gauche, sont placés son écusson portant une croix et son épée ; au-dessus de sa tête, se dessinent une arcade trilobée et deux anges, l'encensoir à la main. On lit autour de la pierre et au-dessus de l'arcade ces lignes en lettres capitales gothiques :

✝ Messires ⁝ Guillomes ⁝ de Tovnin ⁝ git ci ⁝

Cui : Dex face : bone : merci :
Prendons : fu : et bons : cre. . . . .

. . . . . .

Por son ame : et por les vostres
Por Dex : dites : vos pater nostres :
En lam : de lin : de lincartium :
M : CC : LXI :
Trespasa : lou : premier : iour de : mars

Une autre, plus moderne de quelques années, est dans l'église de St.-Pierre-Laval. Elle porte la figure d'un chevalier, en costume de guerre, l'épée au côté, ayant près de lui à gauche, son écu chargé d'un lion; à sa droite, est une longue croix qui repose sur une sorte de dé. Le personnage a les mains jointes et est sous une arcade trilobée, accostée de deux anges qui encensent. Autour de la dalle, se lit en lettres capitales gothiques, l'inscription suivante, assez difficile à déchiffrer :

† Hic · iacet : Eustachius : de Chatelot : domi cel : qui : obiit : die martis et post festum beati Barnabe : anno m°. cc°°. octog° : septim° : ꝑ : . . . . . : de : requiescat : in pace amen.

Ce qui rend cette tombe particulièrement intéressante, c'est que les anges, la tête du chevalier, les ornements de la croix, les mains, le ceinturon de l'épée, le lion de l'écu et les pieds du chevalier, sont incrustés en pierre calcaire dans le grès assez grossier, dont la dalle est formée, de même que souvent on trouve dans des pierres tombales, des incrustations en marbre. L'église de Breuil, près La Palisse, renferme une dalle qui ne manque pas d'intérêt; elle est aussi en grès: on y voit aussi l'effigie d'une dame, en longs vêtements drapés, les mains jointes, placée sous une arcade trilobée, dont l'amortissement est accosté de deux écussons, mainte-

nant effacés. Un animal difficile à déterminer, un chien probablement, est sous les pieds de cette dame; cet animal, la figure et les mains du personnage, ont été creusés dans la pierre et formés avec de la terre cuite qui était sans doute vernissée, mais dont la surface a été complètement usée. L'inscription suivante, en belles capitales gothiques, règne sur la bordure de la dalle, puis sur une autre bordure qui encadre l'ogive:

† Hic : iacet : dna : Haelis : de : Brolio : vxor : qvonda : dni : Il : Aycelini : militis : dni : Montis : Acvti : qve : obiit : die : sabbati : post : festum : Nativi : beate : Marie : Virginis : anno : Domini : m° : ccc° : cujus : anima : requiescat : in : pace : amen : amen :

Dans une chapelle de l'église de St.-Pourçain-de-Malchère, figure la tombe de Jean d'Orvalet, grand-veneur du duc Pierre II de Bourbon, et de sa femme: les deux personnages, le mari, revêtu de son armure, et la femme, en riche costume du temps, sont représentés assez grossièrement; voici l'inscription qui se lit autour, en lettres minuscules gothiques:

Cy gist Jehan Borualet escuier seigneur dud. lieu . . . . . iour dauril la mil V^c XII et damoiselle Marguerite de La Trollierre feme la quelle trespassa. Priez Dieu po^r lae.

Une tombe, du même temps à peu près, sans inscription, fait partie du dallage de l'église de Trevol, près de Moulins; elle porte un chevalier de la famille de Bonnay, armé de toutes pièces, et une dame, la tête couverte d'un voile; un lion et un chien sont couchés aux pieds de ces personnages, dont les têtes reposent sur des coussins; les figures et les mains sont en marbre blanc. Je recommanderai vivement cette dalle, un peu effacée, mais fort bien gravée, à la sollicitude de M. le Curé de Trevol.

Enfin, un personnage de la famille de Courtais, mort en 1645, a sa représentation, en costume militaire, sur une pierre tombale, dans l'église de Doyet.

J'ai vu beaucoup d'autres dalles gravées offrant des croix, quelquefois accompagnées d'écussons, d'attributs sacerdotaux, etc., dans diverses églises du pays; les plus anciennes sont à Villefranche, à Janzat; d'autres, du XVIe. siècle, se voient à Escurolle, à Senat, à Trezelle et à Doyet.

On trouve fréquemment en Bourbonnais des cercueils en pierre, dont il est difficile de préciser l'âge; j'en ai vu un à St.-Plaisir, près de Bourbon, qui me paraît remonter à une haute ancienneté. Il est beaucoup plus large à la tête qu'aux pieds, et l'extrémité la plus large offre, en relief, une croix cantonnée de quatre sautoirs, si je puis employer ces termes héraldiques.

J'ai vu des tombes du XVe. siècle dans les cimetières de St.-Pierre-de-Chateloy, de Naves et de Quinssaines; ces tombes présentent, comme à l'ordinaire, vues en-dessus, l'image du toit d'une église; la plus curieuse, en ce qu'elle offre une certaine ornementation, est celle de Chateloy, dont le dessus est orné d'imbrications, et dont les côtés présentent des croix, un écusson et une rosace.

Ces tombes extérieures aux églises sont fort rares, et j'engage le Congrès à prier MM. les curés de veiller avec soin à leur conservation.

Dans cette énumération des monuments funéraires du Bourbonnais, je n'ai point mentionné le tombeau du duc de Montmorency, que vous verrez à Moulins, dans la chapelle de la Visitation, attendu qu'il en sera parlé dans le rapport sur les monuments de la ville.

Je rattacherai à cette question l'épigraphie du département sur laquelle, au reste, je n'aurai pas grand chose à vous dire, car aucun pays peut-être n'offre aussi peu d'inscriptions

que le Bourbonnais. On vous a parlé des inscriptions romaines de Néris; ce sont les seules que je connaisse dans le département. Passons donc à l'époque romane : J'en connais du XIIe. siècle, en lettres capitales mêlées d'onciales aux portails de St.-Pourçain, d'Autry, de Meillers et de Bellenave; la colonne sculptée de Souvigny porte aussi des légendes explicatives de la même époque; enfin deux pierres de l'abside de cette même église de Souvigny offrent des épitaphes gravées avec assez peu de soin; une seule présente un certain intérêt, la voici :

Kl . marcii . obiit Giraldus sacerdos et nonac[9] (*sic*)
Qui legit hoc dicat cu scis iste quiescat.

Au-dessus de la porte de la chapelle du château de Panloup, on a incrusté une pierre sculptée, probablement des premières années du XIIIe. siècle, offrant un Agneau pascal et une inscription en lettres onciales.

Je ne connais du XIIIe. siècle et du XIVe. que les inscriptions tombales que j'ai données plus haut; elles sont, comme je l'ai dit, en lettres capitales gothiques; la légende de la cloche de Souvigny, de 1403, est aussi en capitales gothiques.

Du XVe. siècle nous avons : l'épitaphe du duc Charles II, à Souvigny, et une autre dans cette même église; elles sont en minuscules gothiques, aussi bien qu'une autre jolie petite épitaphe latine, accompagnée de figures couchées de trois curés, dans l'église de Chareil, de 1490.

J'ai trouvé, dans le clocher de Charroux, ces deux lignes grossièrement gravées en lettres gothiques :

Le clocher ete reffait lan mil cinq
cens et XII dus Guillm Gay.

J'ai dit que j'avais vu une inscription de cloche, de 1627, en lettres gothiques; elle est à Bagneux.

Quelques croix, comme celle de Colombiers et une chapelle de l'église de St.-Martinien, offrent de ces caractères du temps de Louis XII, que l'on nomme fleuris; on en voit aussi sur les galons des vêtements de la statue de la Vierge d'Izeure et dans les vitraux de la cathédrale de Moulins.

Presque toutes les inscriptions du XVIe. siècle, en Bourbonnais, sont en capitales romaines; en voici une qui est inédite et qui mérite, à cause de son style, d'être mentionnée; elle se trouve dans l'église de Langy (canton de Varennes:

EPITAPHE
DE DAMOISELLE IAQVELINE DE MORAINVILLE ET DE POVPRY FEME
AV SIEVR DVPONT DE PRADINES GENTILHOMME DE LA MAISON DV ROY
QVI DECÉDA LE XXIXe DE SEPTEMBRE MIL V^c IIII^XX VI ET MORVT DE
PESTE ENTRE LES BRAS DE SON MARY QVI NE L'ABANDONNA POINT
EN CESTE DANGEREVZE MALADIE ET FINIST SES IOVRS AVEC TANT DE
RECOGNOISSANCE DE SES FAVLTES ET VNE TELLE
ESPERANCE EN LA MORT ET RESVRRECTION
DE IESVS CRIST NOSTRE SEIGNEVR
QVIL NY A DOVTE QVELLE NE
SOIT BIEN HEVREVZE EN PARADIS
AMEN.

QVOYQVE CE LIEV DE SOY SEMBLE LIEV DE TENEBRES
SI NE FAVLT IL POVRTANT LAORNER DE DRAPS FVNEBRES
IL Y FAVLT CVLTIVER. NON DE LARMES NI PLEVRS
MAIS DVNE GAYE HVMEVR. MILE TIGES DODEVRS
POVR ESCLORRE VN PRINTEMPS. ETERNEL DE FLEVRETTES
DE LAVRIERS VERDOIANS. DE FRESCHES VIOLETTES
DONT LELEVC BERCHAV. PROPREMENT COMPASSE
CLORRA LES CHASTES OS. DE CE CORPS TRESPASSE
MONSTRANT. QVE LA DOVCEVR. DE SES FLEVRS VMBRAGEVSES

FAVORISE LA FLEVR. DES DAMES VERTVEVSES
ET QVE CES VMBRES FRAIZ. EN LEVR DIVERSITE
CONSERVENT. LES HONNEVRS DE SA PVDICITE
SON CORPS REPOSE ICY. ET LAME PVRE ET BELLE
SIED AV SEIN D'ABRAHAM. EN LA GLOIRE IMMORTELLE
OR VI BIENHEVREVSE AME. O ESPRIT GLORIEVX
PARMY LES SAINTETEZ QVI RESIDENT AVX CIEVLX
AME QVI FVS VIVANTE. ET DEPVIS NOMPAREILLE
LAORNEMENT DICY BAS ET DV CIEL LA MERVEILLE.

M. Tudot vous a parlé des inscriptions des maisons de Moulins: en voici qui se trouvent sur une maison de Billy et qui ont été publiées, mais d'une manière peu exacte: c'est d'abord un petit bonhomme, qui soutient une tourelle et qui tient un ruban sur lequel se lit:

LHOME PLVS ES ACABLE DE PECHE
QVE DE CE FAIS NE SVIS EMPECHE.

Puis, au-dessus de la porte:

DIEV. ES. MA. HAVLTE. TOVR. ET. FORTERESSE.
QVE. SERT. A. LOME. AMASSER. BIENS. ET. PERDRE. LAME.
MALHEVR. A CEVLX. QVI. DELAISSENT DIEV. POVR. SERVIR.
AVX. RICHESSES.

On lit sur la porte de l'église de Varennes, à côté d'une tête de mort :

PAR OU TU PASSES, J'AI PASSÉ
PAR OU J'AI PASSÉ TU PASSERAS
COMME TOI EN VIE J'AI ESTE
COMME MOI MORT TU SERAS

Dans une chapelle de l'église d'Ebreuil :

LE ROSIER DV JARDIN FLESTRIT.
QVAND LE VENT : DAVSTER : LE MOLESTE
MAIS VOSTRE ROSAIRE CELESTE
MAVGRE TOVS VENTS TOVSIOVRS FLEVRIT.

Enfin, j'ai copié sur deux maisons de Montluçon ces pieux avis :

PASSANT QVI VEVX PASSER
LES PERILZ DE LA VIE
PRANDZ GARDE DE PASSER
SANS PANSER A MARIE
1683

VOVS QVI CRAIGNEZ LA PESTE ET SES MORTELS EFFECTS
SI VOVS PRIEZ SAINT ROCQ VOVS NE LAVREZ JAMAIS.

A l'issue de cette séance, M. Georges de Soultrait croit devoir rappeler au Congrès tous les services que M. l'abbé Chambon, ancien curé de Souvigny, a rendus à l'art et à l'archéologie en Bourbonnais; c'est à lui que l'on doit en grande partie la conservation de la magnifique église de Souvigny et celle de beaucoup d'autres monuments du pays qu'il fut le premier à étudier et à faire connaître.

La séance est levée à cinq heures.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

1re. Séance du 28 Juin.

Présidence de M. le général baron JAMIN, commandant la subdivision.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Méplain*, l'abbé *Crosnier*, *Barat*, *Chasle*, le baron *de La Brousse*, Es-

monnot, l'abbé *Boudant*, *Jules de Buyer*, *Gaugain* : et MM. le comte *Georges de Soultrait*, *de Bure*, et le comte *de l'Estoille*, Secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précedente est lu et adopté.

M. l'abbé Crosnier revient sur ce qui a été dit au sujet de la fosse aux reliques de l'autel de Lavaux-St^e.-Anne ; il ne peut concilier cette situation des reliques sous l'autel avec les cérémonies de la consécration qui sont très-anciennes, comme un procès-verbal de 1106 le constate. Cette position des reliques lui semble anormale. Y a-t-il eu alors des reliques apportées après la consécration ? Ce serait une grave infraction aux lois du rituel, mais, en effet, elle ne serait pas sans exemple.

M. de Soultrait donne communication de lettres de MM. le baron de Veauce et Desmaroux-Gaulmin, députés de l'Allier au Corps législatif, qui envoient leur adhésion au Congrès et qui expriment leur regret de ne pouvoir y assister. Il est donné lecture de la lettre suivante, adressée à M. de Caumont par M. Anatole Dauvergne :

« MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

« J'ai le regret de vous annoncer qu'il m'est impossible de me rendre à votre réunion de Moulins, et je vous prie d'être l'interprète de mes très-humbles excuses auprès du Congrès. Ma connaissance parfaite des localités, plus encore que mes vieilles relations avec les monuments du Bourbonnais, pouvaient rendre quelques services aux travaux du Congrès, et c'est sous ce rapport surtout que je suis désolé de m'abstenir.

« En lisant cette phrase, je vous vois sourire, Monsieur et cher Directeur, et vous écrier : *Parbleu, je m'y attendais bien !* ce qui équivaut à : *Excuse de gascon !* — Non,

cher Monsieur, il n'y a rien que de trop vrai dans ce que j'ai l'honneur de vous dire. *Je ne puis* est un mot qui se trouve souvent sous ma plume. — J'ai long-temps vécu de l'art; mais depuis que j'ai voulu y ajouter l'archéologie, cette dernière venue me ruine de plus en plus et ne me permettra bientôt plus de me nourrir. Elle seule engloutit mes produits passés et présents. Il ne m'est donc guère possible de faire, comme le plus grand nombre de nos aimables collègues, qui trouvent un élément de plaisir et de distraction dans une réunion lointaine en quelque ville de province ; j'ai encore et surtout à concilier mes intérêts avec mes désirs.

« Il était entendu, avec notre ami M. Thévenot, que je partirais le 15 juin, pour aller commencer la décoration de Notre-Dame-du-Port de Clermont; tout était prêt, moi principalement, et voilà qu'au moment de monter en wagon, on m'écrit que les enduits ne sont pas terminés, qu'ils ne seront secs qu'à la fin de juillet. Vous voyez, mon cher Directeur, que je ne puis, sans être coupable envers ma bourse, faire deux voyages, à quelques semaines de distance, aux chefs-lieux de l'Auvergne et du Bourbonnais.

« J'aurais voulu pouvoir annoncer moi-même cette bonne nouvelle que Notre-Dame-du-Port sera décorée de peintures, en style du XIIe. siècle. J'aurais voulu vous faire les honneurs de Souvigny, en l'absence du très-regrettable curé Chambon, mon ami; j'aurais voulu vous faire voir de curieuses peintures à Agonges (à 20 minutes de St.-Menoux), surtout vous offrir le vin d'honneur à Bourbon-l'Archambault; le brave curé fera, je n'en doute pas, ses efforts pour vous bien accueillir; mais quelle fête et quelle joie pour moi de vous faire voir une châsse exécutée sur mes dessins pour 300 fr. ;—une statue de marbre restaurée avec grand soin; 800 mètres de peinture, de ma façon, et de vous dire : ceci est fait avec cela,—coûte tant, etc., etc.

J'attache une grande importance à cette église dans laquelle j'ai fait des expériences de toutes sortes ; je vous prie de demander à voir les contreforts de la sacristie, peints à la colle et revêtus de cire. C'est, si je ne me trompe, le résultat le plus sérieux obtenu par mon procédé. Nous devons peindre toute cette église, le chœur sera moins orné que le sanctuaire et, à partir du clocher, la nef sera plus simplement décorée avec deux tons.

« Je vous recommande plusieurs peintures dans la tour sud-est du château, et, mon cher Directeur, afin de vous mettre à l'aise pour vos comptes-rendus, je mets à votre disposition mes notes nombreuses et surtout les dessins que je possède sur ces deux monuments : l'église et le château. —En passant, avant Souvigny, n'oubliez pas la petite église de Coulandon, qui possède une jolie petite Vierge en bois.... malheureusement redorée. Dans l'église de Meillers, je signale encore une Vierge en bois du XIIe. siècle, trouvée *par moi* en 1850, dans un tonneau de cendres et de plâtre et rétablie sur un autel, un peu malgré le brave curé Lepaytre qui, à ma recommandation, a bien voulu la conserver et ne pas la laisser emporter par des archéologues brocanteurs du Bourbonnais.

« Si, dans une journée d'excursion, vous pouviez voir les églises suivantes qui sont placées sur le même chemin, aller et retour de Moulins à Bourbon, vous auriez pu donner au Congrès une idée très-juste de l'architecture religieuse en Bourbonnais : *Coulandon* (roman) ; *Neuvy* (id.) ; *Souvigny* (roman et XVe. siècle) ; *St.-Menoux*, *Agonges*, *Bourbon*, *Ygrande*, *Gypey*, *Meillers*. Il est difficile de trouver un plus grand nombre d'édifices intéressants dans un parcours aussi court (environ 12 lieues). Mes vœux et mes regrets vous suivront dans cette excursion charmante et pittoresque.

« Fidèle à vos principes, mon cher Directeur, je viens de

faire (à moi tout seul) de la décentralisation énergique. Notre petite ville de Coulommiers a mis à ma disposition 3,500 fr. pour employer à la fête du concours agricole de notre arrondissement. Jai fabriqué, par moi-même, quatre figures colossales de Virgile, Parmentier, Olivier de Serres, et Jehan de Brie, et j'ai fait faire sur mes dessins les écussons de toutes nos villes, qui ont des armes, oriflammes symboliques, *apothéose du drainage*; lustres en bois contenant 100 bougies (et coûtant 27 fr. peints et dorés). En un mot, grâce à une grande activité que j'ai communiquée à tous mes ouvriers, j'ai pu produire une fête unique dans les fastes de la province et *faite en province, sans aucun secours parisien.* Un petit peu d'art, placé à propos, a produit ces prodiges qui stupéfient nos préfet et sous-préfets. C'est à vous, cher Monsieur, que l'on doit ces efforts, car sans vous, je n'aurais jamais songé à la décentralisation. »

M. de Surigny revient sur la Vierge de Bègues qu'il a examinée hier, avec le plus grand soin : le double entoilage sur lequel est la peinture du XIVe. siècle, lui paraît avoir été mis comme restauration plutôt que pour employer le procédé du moine Théophile; au reste, la statue est tellement vermoulue qu'il est impossible d'avoir une certitude sur ce point.

La 18e. question du programme, relative aux peintures murales, est renvoyée à la séance suivante, et M. le Président pose la 19e.

Quels ont été les principaux ordres religieux établis en Bourbonnais? Quelles étaient leurs dépendances? Quelle influence exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture?

M. Chazaud, archiviste du département, exprime le regret de ne pas avoir eu à sa disposition la collection Gaiguières, qui lui aurait beaucoup servi à compléter le travail qu'il a préparé sur cette question et dont il donne lecture.

Ce travail est imprimé à la fin du volume.

A propos du prieuré de St.-Pourçain, M. l'abbé Devoucoux le regarde comme très-ancien. M. l'abbé Crosnier dit qu'il existait au commencement du VIe. siècle. C'est de là que partit, à cette époque, saint Patrice pour évangéliser le pays situé entre l'Allier et la Loire.

Ce prieuré dépendait du prieuré de Tournus. Ses archives doivent être à Paris.

M. l'abbé Devoucoux dit que ce prieuré fut attribué à Fleury en même temps que celui de Vérigny-sur-Loire, que nous croyons être le *Pocrinium* de la carte de Peutinger, et qui se trouvait sur la route pour aller de l'un de ces points à l'autre.

Au sujet des Cordeliers du Donjon, M. l'abbé Devoucoux raconte que le théologal Germain y fut enfermé quelque temps à l'époque du Jansénisme. Il rapporte que, lors de la réintégration des moines à Sept-Fonts, M. Bulliot, d'Autun, fit hommage aux religieux du sceau de leur réformateur, qui était en sa possession.

M. l'abbé Devoucoux demande si l'on s'est occupé de l'impression des obituaires.

M. de Caumont approuve fort cette impression et cite un obituaire très-remarquable qui se trouve à Bayeux.

Le Congrès exprime le désir de voir publier partout des documents aussi précieux.

M. Chazaud fait remarquer que beaucoup de maisons religieuses ont été fondées dans le XVIIe. siècle, et presque toutes sous l'influence de M. de Ragny, évêque d'Autun.

M. l'abbé Devoucoux dit que l'un des prédécesseurs de M. de Ragny, l'évêque Saulnier, ligueur très-célèbre, fut l'un des premiers promoteurs de ces fondations.

MM. de Caumont et de Soultrait insistent sur l'importance dont est la collection Gaignières pour l'histoire du Bourbonnais.

M. l'abbé Millet lit le mémoire suivant sur les établissements religieux, situés en Bourbonnais et dépendant du diocèse de Nevers et *vice versa ;*

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ MILLET.

La 19e. question est très-complexe : Nous allons d'abord la décomposer en ses différentes parties. Nous aborderons seulement celles qui se rattachent à notre ancien Nivernais, ou par lesquelles il se rattache à l'ancien Bourbonnais. — Mais il y a là, ce me semble, une question préalable à résoudre, c'est de définir ce que l'on entend par le Bourbonnais. — Comme il s'agit ici d'établissements religieux appartenant à une juridiction, à un territoire défini, nous ferons observer que, sous ce rapport essentiellement distinct de l'organisation provinciale, il n'y a pas, à proprement parler, de Bourbonnais. En effet, avant d'être instituée en diocèse, ce qui n'eut lieu que sous Louis XVI, la province du Bourbonnais relevait, quant au gouvernement ecclésiastique, des quatre diocèses d'Autun, de Nevers, de Bourges et de Clermont. La question se réduit donc à rechercher quels principaux établissements religieux avaient, dans la province du Bourbonnais, les diocèses d'Autun, de Nevers, de Bourges et de Clermont ? — A la question, ainsi circonscrite, nous répondons :

1°. Autun avait, dans le Bourbonnais : St.-Pierre d'Izeure (voir le *Gallia Christiana* et l'*Histoire de l'église d'Autun);* l'Abbaye de Sept-Fonts, ordre de Citeaux; un prieuré de femmes, aussi de l'ordre de Citeaux, que le *Gallia Christiana* mentionne ainsi : *Beata Maria apud Molinos, in agro Borbonio, ordinis Cisterciensis feminarum, non est abbatia sed prioratus.* Ce prieuré est classé, ainsi que St.-Pierre d'Izeure, parmi les établissements religieux ne subsistant plus, ou transformés au commencement du XVIIIe. siècle. C'est ce prieuré qu'a remplacé la collégiale, aujourd'hui la

cathédrale de Moulins. St^e.-Claire de Moulins, abbaye fondée en 1422 (voir la *Vie de sainte Colette*, réformatrice de l'ordre de sainte Claire); enfin, Autun avait, à Moulins même, la collégiale de cette ville.

2°. Le diocèse de Nevers possédait, non pas dans l'ancien Bourbonnais, comme nous essaierons de le démontrer bientôt, mais dans le territoire actuel de Moulins, le prieuré de St.-Augustin et la cure de Châteaux-sur-Allier; Onzain-en-Bourbonnais, Villeneuve et Lucenat-sur-Allier; le prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats; le prieuré-cure de St.-Symphorien et la cure de Vaucoulmain. Nous reviendrons en détail sur tous ces endroits.

3°. Le diocèse de Bourges possédait, dans le Bourbonnais, entr'autres établissements religieux, St.-Menoux, abbaye de filles de l'ordre de saint Benoît; l'abbaye de Notre-Dame de Lorette, de l'ordre de saint Augustin, près de la petite ville de Veurdre.

4°. Le diocèse de Clermont possédait, dans le Bourbonnais, l'abbaye de Cusset; l'ancienne abbaye de St.-Pourçain, d'où est venu, dans le Nivernais, St.-Patrice ou Parize, vers 555, et le prieuré de Souvigny.

Passons maintenant à la seconde partie de la question : quelles étaient les dépendances des ordres religieux établis dans le Bourbonnais? Nous croyons devoir compléter cette question, seulement en ce qui concerne les parties de l'ancien diocèse de Nevers qui appartiennent aujourd'hui au diocèse de Moulins, par celle-ci : quelles dépendances avaient dans le Bourbonnais les ordres religieux établis dans d'autres provinces?

Et d'abord : quelles étaient les dépendances des ordres religieux établis dans le Bourbonnais?

Nous ne voyons, dans le Bourbonnais, que les prieurés de Souvigny et du Moutier-St.-Sépulcre, près Jaligny, et

l'abbaye de St.-Menoux, qui eussent des dépendances dans l'ancien diocèse de Nevers.

Or, de Souvigny relevaient, dans la contrée nivernaise entre Loire et Allier, le prieuré Montampuy, et, sous ce dernier, les trois cures de Neuville-les-Decize, de Vaucoulmain et d'Onzain-en-Bourbonnais. — Les prieurés de Chantenay, de Beaulieu, de Mars-sur-Allier, de Souvigny, en relevaient encore; dans les vaux de Nevers, aux confins du diocèse, proche la Marche, le prieuré et la cure de Champvoux.

Du prieuré du Moutier-St.-Sépulcre relevaient les prieurés Cossaye et de St.-Germain-en-Viry.

Le prieuré de Souvigny comptait donc, dans l'ancien diocèse de Nevers, cinq prieurés et plusieurs paroisses en dépendant. — Malgré toutes les recherches que nous avons pu faire dans les chartes relatives à l'église de Clermont et à celle de Nevers, nous n'avons trouvé aucune mention nominale de ceux des bénéfices nivernais qui en dépendaient. Si on excepte le prieuré-cure de Champvoux, ils forment un territoire presque contigu et d'ailleurs trop considérable pour n'avoir pas été donnés à Souvigny par les fondateurs ou bienfaiteurs mêmes de ce célèbre prieuré, à l'époque de sa fondation. — En voici l'histoire d'après le *Gallia christiana* (église de Clermont).

En 713, un chevalier, Aymard ou Ademar, qui est devenu la tige des premiers Bourbons, ajoutait à ses riches domaines, par la munificence du roi Charles-le-Simple, le territoire de Souvigny et ses *dépendances*. Trois ans après, il donnait ce territoire à l'ordre naissant de Cluny, pour y fonder une colonie de ses moines, qui civilisât et fécondât cette contrée.

Le pieux donateur dit, dans la charte de fondation, que, pour l'amour de Dieu et le remède de son âme, il cède et

transfère à perpétuité, au lieu de Cluny, qui est en l'honneur de Dieu et de saint Pierre, des terres qui lui appartiennent, celle, en particulier, de Souvigny avec son église dédiée à saint Pierre. De cette terre dépendent des *villages* avec leurs vignes, prés et champs. Il *la* donne *intégralement* audit lieu, telle qu'elle se comporte et avec *tout* ce qu'il y a, etc.

Faut-il voir dans le prieuré de Mont-en-Puy, qui confine au Bourbonnais, dans ceux de Chantenay, de Beaulieu, de Mars-sur-Allier, qui sont plus rapprochés de Souvigny, quelques-uns de ces villages en dépendant, dont parle la charte d'Aymard? Rien assurément ne s'y oppose.

Quant au prieuré-cure de Champvoux, nous avouons qu'il est plus difficile, quoique non invraisemblable, d'en rapporter la fondation, par Souvigny, à la même époque.

Il paraît que les religieux de Souvigny, en même temps qu'ils percevaient des revenus temporels sur les églises à leur collation dans le diocèse de Nevers, étaient tenus à une sorte de vasselage à l'égard de notre cathédrale, c'est ce que nous inférons de cet acte d'un de nos évêques, que rapporte Parmentier:

« En 1325, l'évêque Pierre Bertrand rendit un décret portant: que les droits de patronage dus aux religieux de Souvigny par les églises du diocèse de Nevers, ne leur seraient plus payés, parce qu'ils avaient manqué de venir faire l'office à la cathédrale, le jour de la fête de saint Cyr lors dernière. »

De l'abbaye de St.-Menoux relevait la cure de Lucenat-sur-Allier, de l'ancien diocèse de Nevers. — Nous reviendrons sur Lucenat, en traitant, pour ce qui concerne le Nivernais, les divisions géographiques et religieuses du Bourbonnais. Nous parlerons aussi de Villeneuve. Venons maintenant à la question complétive du programme:

Quelles dépendances eurent, dans le Bourbonnais et dans la partie de l'ancien diocèse de Nevers, qui appartient au-

jourd'hui au diocèse de Moulins, les ordres religieux établis dans d'autres provinces?

Nous citerons 1°. Cusset, dépendance de l'abbaye de St.-Martin de Nevers; 2°. le prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats, dépendance de St.-Germain d'Auxerre; 3°. le prieuré-cure de St.-Symphorien, autrement dit St.-Ennemond, relevant de l'abbaye de St.-Pierre de Lyon; 4°. sur la rive gauche de l'Allier, le prieuré simple de St.-Augustin, à la collation de l'abbé de St.-Martin d'Autun; une vicairie de la cure de Veurdre et la cure de Châteaux-sur-Allier, ces deux bénéfices relevant immédiatement du prieur de St.-Pierre-le-Moutier. Nous allons faire sommairement l'histoire de chacun de ces établissements religieux :

Cusset. La ville de Cusset doit son origine à l'abbaye de filles qu'y fondèrent les évêques de Nevers, dans une *villa* qui leur appartenait. Nous allons donner le sommaire des diplômes de l'empereur Charles-le-Gros, relatifs à cette fondation :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles, par la grâce de Dieu, empereur auguste,... faisons savoir à tous fidèles de la sainte Eglise de Dieu, tant présents que à venir, que Eumène, vénérable évêque de l'église de Nevers, recourant à notre clémence, nous a remontré que le monastère de St.-Martin, au faubourg de Nevers, fondait à Cusset, dans le comté d'Auvergne, et y établissait des moniales, pour y servir dans la divine milice;..... voulait pourvoir à l'avenir de ces saintes femmes, et a sollicité de nous un décret sous la protection duquel elles servissent Dieu avec sécurité, en cet endroit : à savoir qu'elles ne pussent jamais, par aucuns des Pontifes de Nevers, ses successeurs, être arrachées ou changées de leur ordre monastique; que jamais non plus aucun autre ordre monastique, si ce n'est de fem-

mes, ne pût s'y établir. Acquiesçant à toutes ces demandes, que nous avons trouvées justes, nous voulons et confirmons, par l'autorité de ces présentes, que d'aujourd'hui nul ordre ecclésiastique, si ce n'est de religieuses, ne présume de s'enrôler dans la milice sainte en la *villa* de Cusset qui appartient au monastère de St.-Martin de Nevers. — Nous accordons aux dites moniales la faculté d'élire leur abbesse, et que l'évêque de Nevers ne puisse, en aucune manière, sans leur consentement, leur en constituer, si ce n'est de leurs sœurs, sur le choix de laquelle elles se seront accordées..... Le diplôme ajoute que lesdites moniales ne reconnaîtront autre supérieur que l'évêque de Nevers;..... il défend qu'aucun comte, juge public, et évêque, ne présume s'attribuer de pouvoir sur quoi que ce soit qui appartienne auxdites moniales, soit en-dedans, soit hors du monastère, ni exiger d'aller droit de *parée*, cens ou hommage quelconque..... Il veut que tout ce qui paraît appartenir auxdites moniales, participe à l'immunité des biens mêmes de l'église de St.-Cyr, telle que les rois et les empereurs, ses prédécesseurs, l'ont établie, et que personne n'entre ou ne demeure en ce saint lieu, si ce n'est pour prier, et sans causer aucune gêne auxdites vierges consacrées à Dieu. — Nous y remarquons, avec Parmentier, cette clause singulière: « Si quelqu'un présume aller contre le présent décret, qu'il soit dégradé, privé de ses droits civiques, qu'il soit frappé de mort civile, car c'est là ce que signifie cette formule dans le droit romain d'où elle est empruntée : *capite minantur*, ou qu'il paye audit très-saint lieu tel poids d'or qui satisfasse, tant à l'abbesse qu'aux moniales, parce que nous n'accordons nullement à qui que ce soit de prendre l'hospitalité dans ce lieu, mais seulement d'y réclamer les suffrages des saints, pour la prospérité du royaume, la tranquillité des temps et le salut de tous les chrétiens.

Donné au palais d'Attigny, le XVI des kalendes de septembre de l'Incarnation du Seigneur DCCCLXXXV. »

Une seconde charte, datée aussi d'Attigny le XVII des kalendes de septembre 886, confirme la précédente et y ajoute que l'évêque de Nevers réglera, selon son jugement et discrétion, le nombre des moniales; qu'il veillera à ce qu'il ne s'accroisse pas trop, et aussi à ce qu'il n'y en ait pas moins qu'il ne convient. — Au décès de leur abbesse, les moniales ne pourront s'en élire une que du consentement et jugement de l'évêque de Nevers, lequel de son côté ne devra leur en établir une que choisie d'entr'elles et par elles, et « pour recognaissance de supériorité, comme traduit Guy Coquille, à ce qu'elles ne puissent se soustraire de la subjection du dit évêque, elle payeront chacun an, au jour sainct Martin en novembre, une livre d'argent, sans qu'il puisse être exigé d'elles rien au-delà de ce cens annuel, si ce n'est qu'elles-mêmes, par affection pour le seigneur évêque leur supérieur, ou pour subvenir aux nécessités de son voyage, ou pour le recevoir plus libéralement, y ajoutent quelque chose. » Enfin un troisième diplôme du même empereur, donné à Paris le XV des kalendes de janvier 887, porte encore que « les religieuses de Cusset doivent avoir les deux parts de tous les fiefs et bienfaicts sans aucune charge de service, et l'autre tierce-partie de noble alleu à elles octroyé soit à l'évêque de Nevers, sinon que le dit évêque la veuille délaisser aux dites religieuses en temps de famine ou autre nécessité. » — Cet ancien établissement, conclut G. Coquille, peut être cause que Cusset, qui est en Auvergne, soit aujourd'hui du bailliage de St.-Pierre-le-Moutier.

Prieuré-cure de la Chapelle-aux-Chats, dépendance, sous le prieuré de St.-Pierre de Decize, de l'abbaye de St.-Germain d'Auxerre.

Nous ignorons à quelle époque fut fondé le prieuré de St.-Pierre de Decize, mais il existait certainement avant le XIe. siècle. Nous lisons dans l'histoire d'Auxerre que Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, donna de vive voix à l'abbaye de St.-Germain le prieuré de *St.-Pierre de Decize* en Nivernais (1). — En 1032, le comte Raymond, fils de Landry, confirma cette donation entre les mains d'Odon ou Eudes, abbé de St.-Germain.

Par une bulle datée du v des ides de février 1151, le pape Eugène III confirme au monastère de St.-Germain d'Auxerre, tous ses priviléges, biens et églises, Nous y lisons que le monastère possédait dès-lors, dans l'évêché de Nevers : « le monastère de St.-Pierre de Decize avec les églises de S^te.-Marie, de St.-Martin, de St.-Maurice et de St.-Léger; des propriétés dans l'église de Thoury, enfin, l'église de S^te.-Marie, de la Chapelle-aux-Chats, *de Capella de Catis.* » — Le pouillé de Nevers affecte à cette dernière église le titre de prieuré et de cure, il est évident que toutes les églises formant un territoire contigu dans le Nivernais, constituaient la dotation primitive du prieuré de St.-Pierre de Decize. — Je tire de là, en ce qui concerne la Chapelle-aux-Chats, deux conséquences : la première, c'est que cette cure était certainement établie avant le XIe. siècle; la seconde, c'est qu'elle faisait dès-lors partie du territoire Nivernais, puisqu'elle aurait été donnée ou confirmée aux abbés de St.-Germain, par les comtes de Nevers, comme elle a toujours fait partie de l'ancien diocèse de Nevers.

Prieuré-cure du St.-Symphorien. Il relevait de l'abbaye de St.-Pierre de Lyon.

Saint Ennemond, saint Aumond, ou saint Chaumond, dont le prieuré de St.-Symphorien porte le nom, était

(1) Lebœuf, t. II.

archevêque de Lyon au VIIe. siècle; il fut le restaurateur et, pour ainsi parler, le second fondateur de la célèbre abbaye de St.-Pierre de Lyon. — Nous conjecturons que la terre de St.-Symphorien est une de celles dont il dota cette abbaye, et qu'ainsi le prieuré de St.-Symphorien, dit plus tard de son nom, prieuré de St.-Annenond, fut fondé dans le courant du VIIe. siècle.

Rive gauche de l'Allier. Dépendances de l'abbaye de St.-Martin d'Autun ou immédiatement, ou par le prieuré de St.-Pierre-le-Moutier. — Prieuré de St.-Augustin, cure de Châteaux, vicairie de Veurdre.

Disons d'abord, en peu de mots, la fondation et la dotation de l'abbaye de St.-Martin d'Autun: « Ce fut en 600, que Brunehilde acheva cette abbaye. Après l'avoir fait consacrer par l'évêque Syagrius, elle la dota de terres considérables, à Girolles, Avallon, Commagny, à St.-Pierre-le-Moutier, où elle s'était construit une riche *villa* et habitait souvent (1) ».

Ce territoire, en effet considérable, que Brunehilde donna à son abbaye de St.-Martin dans la contrée d'entre Loire et Allier, longeait cette rivière du midi au nord, de Tressay à Mornay, et pouvait présenter une surface d'environ quatre lieues carrées. Il était alors couvert par une forêt que nos vieux historiens appellent *Lecenne*. « Malgré les ans, qui se sont écoulés et les travaux des moines, ces grands défricheurs des terres et des esprits, la forêt n'a pas disparu complètement, il en reste d'énormes parties qui tiennent l'une à l'autre par quelque point; la dénomination s'en trouve dans Lucenat-sur-Allier et Lucenay-les-Aix, propriété des premiers rois des Burgondes en Gaule. C'est, sans doute, par le bon roi Gontran, qu'elle passa aux mains de la reine Brunehilde (2). »

(1) *Histoire de l'abbaye de St.-Martin*, t. 2.

(2) *Album Nivern.*, t. 2, p. 246. Nous y lisons en note ce passage

Ce fut donc à l'état de forêt, de désert inculte, que l'abbaye de St.-Martin reçut de sa pieuse fondatrice, la reine Brunehilde, une partie du territoire de *Lecenne*, et ce dut être dès les premières années de sa fondation, alors que les moines affluaient dans son sein, que cette abbaye-mère détacha une colonie de ses enfants, pour défricher l'antique *Lecenne* et y établir un prieuré. Il fut mis sous le patronage du prince des Apôtres, saint Pierre: telle fut, au commencement du VIIe. siècle, l'origine de St.-Pierre-le-Moutier.

Nous ne pouvons faire connaître, d'une manière plus nette et plus authentique, le territoire qui formait la dotation primitive de St.-Pierre-le-Moutier, qu'en rapportant deux pièces recueillies dans l'histoire de St.-Martin d'Autun : 1°. une charte de Bernard de Saint-Saulge, évêque de Nevers; 2°. une bulle du pape Alexandre III (1171 et 1174). Ecoutons d'abord l'évêque Bernard :

« Nous Bernard, par la grâce de Dieu, évêque de Nevers. — Nous étions réuni en synode avec notre clergé, dans notre ville épiscopale, lorsque s'est présenté devant nous notre cher frère Bernard, vénérable abbé de St.-Martin d'Autun, nous suppliant humblement de reconnaître et de confirmer les paroisses de notre diocèse que ses prédécesseurs ont eues dans la dépendance légitime de l'abbaye qui lui est confiée. Après avoir pris conseil de notre clergé et examiné attentivement sa demande, nous y avons adhéré, avec une pleine volonté: ainsi donc, conformément à sa supplique, nous avons reconnu et nous confirmons, comme de sa dépendance, les églises dont les noms suivent : dans le prieuré de Mous-

d'Adrien de Valois: « Ea in sylva (*Lecenna*), ætate Aimonii ostendebatur lapidea domus Brunehildis, Francorum reginæ, amœnissimo loco ædificata. »

tier, *in prioratu de Monasterio* : l'église de Châteaux-sur-Allier, la chapelle de St.-Augustin, l'église de Mornay, l'église de Livry, l'église de Tressy, l'église de Langeron, l'église d'Azy, l'église de Toury, la chapelle de St.-Imbert, l'église de Bragny, *de Braniaco*, et l'église de La Marche. »

Suivent les autres églises qui dépendaient des prieurés de St.-Saulge et de Commagny.

La charte, entr'autres signatures, porte celle de Gale, prieur de Moustier; fait à Nevers, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur MCLXXI.

Trois ans après (1174), Guillaume, abbé de St.-Martin, obtient, du pape Alexandre III, une bulle confirmative de toutes les donations faites à son abbaye: en voici, avec le préambule qui est remarquable, la partie qui concerne St.-Pierre-le-Moutier et ses dépendances:

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très-chers fils Guillaume, abbé de St.-Martin d'Autun, et ses frères tant présents que futurs... En nous confiant le soin de l'Eglise universelle, le Seigneur tout-puissant nous a imposé l'obligation de veiller, avec l'autorité et le dévouement du Siége apostolique, à toutes les églises et de les protéger avec une sollicitude de père contre les vexations des hommes méchants. C'est pourquoi, très-chers fils dans le Seigneur, accédant à vos demandes et suivant les traces de nos prédécesseurs, Grégoire, illustre docteur, et Innocent, pontifes romains, nous prenons sous la protection de saint Pierre et la nôtre l'église de St.-Martin fondée par l'évêque Syagrius, de vénérable mémoire, et la reine Brunehilde, voulant que tous les biens qu'elle possède justement et canoniquement... soient et demeurent fermes et intacts entre vos mains et celles de vos successeurs; parmi ces biens que nous avons voulu exprimer

en termes propres — dans l'évêché de Nevers, — l'église de St.-Pierre-le-Moutier, l'église de St.-Babylas, l'église de St.-Imbert, l'église de Langeron, l'église de Châteaux-sur-Allier, l'église de St.-Augustin, l'église de Livry, l'église de Tressy, une église de *Coriacum* (que nous ne trouvons pas en Nivernais); l'église d'Azy, l'église de Tresnay, l'église de Mornay, l'église de *Mare*, l'église de Toury-en-Surget... Donné à Sens, le XIII des kalendes d'avril, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur MCLXXIIII, de notre pontificat le VIe. »

Ainsi, dans cette bulle, nous voyons tout le territoire du Moutier de St.-Pierre, tel qu'il fut donné et attaché à l'église de St.-Martin d'Autun par ses fondateurs, l'évêque Syagrius et la reine Brunehilde, tel qu'il fut confirmé dans la possession de cette abbaye, par les papes saint Grégoire-le-Grand et Innocent. — C'est donc bien certainement au commencement du VIIe. siècle qu'il faut placer l'établissement de ces différents bénéfices ecclésiastiques.

Châteaux-sur-Allier, simple cure, avait sur son territoire, entre le prieuré de St.-Augustin, une Maison-Dieu du titre de saint Blaise, dont était collateur l'évêque de Nevers.

Prieuré de St.-Augustin. Dans les deux pièces que nous venons de citer, St.-Augustin porte simplement le titre de *Chapelle* et d'*Église*, *Capella sancti Augustini*, *Ecclesia sancti Augustini.* Au fond ses titres ne sont pas exclusifs de celui de prieuré que lui donnent le pouillé et G. Coquille. St.-Augustin était donc un prieuré simple relevant immédiatement de St-Martin d'Autun.

Vicairie de Veurdre. — La petite ville de Veurdre était par sa position géographique en dehors des limites du diocèse de Nevers. Néanmoins le pouillé de Nevers porte une vicairie de Veurdre à la collation du prieur de St.-Pierre, et de plus une Maison-Dieu sise à Chambon, sur la rive droite de

l'Allier. Mais la ville elle-même et d'autres endroits du Bourbonnais étaient, à une époque reculée, de la dépendance temporelle de l'évêque de Nevers. Voici ce que nous lisons dans G. Coquille : « Du temps de l'évêque Guy, qui tint le siége de Nevers de 1092 à 1097, Archambault, sire de Bourbon, tenait en fief et bienfaict de l'évêque de Nevers, la moitié de Chasteaux-sur-Allier, Averdre, Cosne en Bourbonnais, Bussière, Azy-en-Surgières, Beaulieu, la Chapelle-aux-Chats, Yseure-les-Moulins, Anify et l'abbaye de Cusset. Ces terres, pour la plupart, sont aujourd'hui unies et annexées au duché de Bourbonnais, si ce n'est de droict, au moins, c'est de faict, et ne sçait-on si les évêques ont quitté cette féodalité ou si on l'a usurpée sur eux. »

Quelle influence les ordres religieux établis en Bourbonnais exercèrent-ils sur les arts, et en particulier sur l'architecture?

En restreignant cette question, comme la précédente, à ses rapports avec le Bourbonnais, et à l'architecture religieuse, nous dirons d'une manière générale que cette influence se révèle à des traits sensibles partout, moins remarquables cependant dans les églises qui relevaient de St.-Martin d'Autun, que dans celles qui reconnaissaient le patronage de Souvigny. En effet, la plupart de celles-ci, de l'époque romane secondaire, présentent de véritables beautés architecturales; celles de Mars-sur-Allier et de Neuville-les-Decize se reconnaissent par-dessus les autres : elles ont conservé intact leur cachet primitif. La dernière frappe par cette particularité d'un portail latéral au midi, de la plus riche ornementation, tandis que le portail occidental est, sous ce rapport, d'une pauvreté rendue plus saillante encore par le contraste. Mais c'est à notre honorable secrétaire, M. le comte de Soultrait, à donner une appréciation comparée des monuments enfantés par Souvigny dans le Nivernais.

M. de Caumont indique pour midi moins un quart la visite des monuments de la ville.

La séance est levée à 10 heures et quart.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

VISITE DES MONUMENTS DE LA VILLE.

A midi, les membres du Congrès ont visité les monuments de la ville. Ils ont commencé par l'église cathédrale, autrefois collégiale, dont la première pierre fut posée, en 1468, par Agnès de Bourgogne, veuve du duc Charles II de Bourbon; le P. Desrosiers doit rendre compte de cette visite.

Ils ont ensuite vu l'église St-Pierre, autrefois des Carmes, construction de la dernière période ogivale. L'ancienne église St.-Jean est de la même époque; depuis la Révolution, elle ne sert plus au culte.

Le Congrès a examiné, avec le plus vif intérêt, la nouvelle église du Sacré-Cœur que l'on bâtit en ce moment, dans le style du XIIIe. siècle; cet édifice, bien qu'un peu court, construit sous la direction de M. Lassus, promet d'être l'un des monuments les plus remarquables de la renaissance de l'art chrétien.

La chapelle de la Visitation, actuellement du Collége, a été visitée à son tour : cette chapelle, bâtie au milieu du XVIIe. siècle, par la duchesse de Montmorency, renferme le tombeau du Connétable, son mari. Ce tombeau est fort beau, mais on y voit l'expression exagérée et le maniéré de

la statuaire du XVIIe. siècle. Le duc, en costume romain, à demi couché, tourne la tête et semble éviter de regarder sa femme qui pleure à ses pieds.

Le château des ducs de Bourbon, élevé par plusieurs générations de cette illustre famille, était l'un des plus magnifiques de France. Il n'en reste plus maintenant qu'une grosse tour carrée, du commencement du XVe. siècle, nommée la *Mal-Coiffée*, qui sert actuellement de prison ; quelques pans de mur de la même époque, et un joli pavillon construit au XVIe. siècle, par Anne de France, où se trouve la Gendarmerie.

Le Congrès a visité l'Hôtel-de-Ville et la Bibliothèque, dans laquelle il a admiré la magnifique bible du XIIe. siècle, décrite dans les Mémoires de la Société d'émulation de l'Allier, connue sous le nom de *Bible de Souvigny*. Les ornements en bronze qui ornent la couverture de cette bible, sont on ne peut plus remarquables.

La tour carrée de l'Horloge date du XVe. siècle ; elle est assez élégante : son couronnement a été refait au XVIIe. Le Congrès, avant de rentrer dans le lieu ordinaire de ses séances, a examiné le Palais-de-Justice, construction en briques du XVIIe. siècle, d'un ensemble imposant ; c'était l'ancien Collége des Jésuites. On y a vu, avec intérêt, le commencement du musée formé par la Société d'émulation ; ce musée, qui renferme déjà un certain nombre d'objets intéressants antiques et du moyen-âge, s'augmente tous les jours et, sans nul doute, il sera bientôt d'un grand secours pour les études archéologiques et artistiques.

Chemin faisant, le Congrès a visité les plus belles maisons du moyen-âge et de la renaissance de la ville ; M. Tudot, dans son excellent Mémoire sur les enseignes et les inscriptions, a décrit ce que ces maisons renferment de plus intéressant ; l'assemblée a surtout remarqué l'ancien hôtel

Babutte, depuis Coiffier de Demaret, qui remonte au XIVe. siècle, et la cour intérieure d'une maison du XVe. siècle de la rue Notre-Dame.

Le Secrétaire-général,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

2e. Séance du 28 juin.

Présidence de M. MÉPLAIN, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont;* les abbés *Boudant, Crosnier et Mourlon;* le baron *Ernouf; E. Tudot; du Ranquet; Des Ferneaux; Abel de Soultrait; de Peufeilhoux; Gaugain,* et MM. le comte *Georges de Soultrait, de Bure* et le comte *Max de l'Estoille,* secrétaires-généraux du Congrès.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président donne lecture de la 18e. question du programme, qui avait été réservée :

La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais? Quels sont les spécimens les plus intéressants de décoration polychrôme qui nous soient restés? Convient-il de restaurer ces peintures? Décrire les vitraux les plus remarquables du département.

Le P. Desrosiers lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR LES PEINTURES MURALES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

La question des peintures murales est une des plus neuves et des plus intéressantes, comme aussi une des plus impor-

tantes et des plus pratiques. Je prends la liberté de soumettre aux membres du Congrès le résultat de mes observations et de mes études superficielles à ce sujet. J'espère que ces quelques réflexions seront accueillies avec bienveillance, j'espère encore qu'elles fourniront à des personnes éclairées l'occasion d'observations nouvelles et approfondies et c'est pour cela que je les propose avec confiance et franchise.

PREMIÈRE QUESTION. — La peinture murale fut-elle fréquemment employée dans l'ornementation des édifices du moyen-âge en Bourbonnais?

Je me borne à examiner cette question relativement aux églises. Je crois donc que l'observation amène à croire que celles-ci ont, en général, été revêtues de la parure d'une décoration polychrôme. Je n'ai pas encore vu d'église du diocèse où je n'aie constaté moi-même la présence de cette décoration. Il est vrai que celle-ci n'était pas partout de même valeur, ni de même époque; mais en général elle offrait un ensemble, se reliait à un système complet qui embrassait toutes les parties de l'édifice. Et j'ose dire que les églises non peintes peuvent être considérées, du moins en Bourbonnais, comme des exceptions à une règle générale, à un usage universel.

Ces décorations remontent ordinairement à deux époques principales, les mêmes dont l'architecture de nos édifices porte le cachet : les XIIe. et première moitié du XIIIe. siècle, et les XVe. et première moitié du XVIe. siècle. Ce furent deux époques fécondes dans notre Bourbonnais : l'une, par la foi de nos pères et la piété de nos moines; l'autre, par les richesses et la libéralité de nos ducs et seigneurs. Ces décorations sont d'ordinaire superposées l'une à l'autre, de telle sorte qu'il faut traverser les plus récentes pour atteindre la plus ancienne. Cependant je ne prétends pas que tous ces édifices aient été peints dès leur origine : parfois les couches

anciennes font défaut; parfois, comme à Châtel-Montagne, à Huriel, à Paulier près Montluçon, sous les enduits décoratifs, on rencontre les joints saillants de la décoration primitive. Mais si, à une époque proche de leur construction, elles firent exception à la règle générale, encore n'en fut-il pas toujours ainsi, elles se tournèrent bientôt à l'usage commun et elles sont un exemple de plus de la force et de l'universalité de cet usage.

Ces décorations, d'époques différentes, varient en plusieurs manières. Un coup-d'œil superficiel, jeté à la hâte sur ces différences, nous aidera dans la distinction de ces époques et nous fournira quelques données pour apprécier, à la simple observation, l'âge approximatif des peintures.

On peut examiner ces décorations dans leur système général, dans le style de leurs ornements, dans leur coloration, enfin dans la nature de l'enduit qui a reçu la peinture.

§ 1er. SYSTÈME GÉNÉRAL DE DÉCORATION.

Voici quel peut être, du XIIe. au XVIe. siècle, le système général d'ornementation d'un édifice, d'après les observations que j'ai pu faire à ce sujet.

Les murs, dans ces deux époques, sont constamment couverts de petits appareils filés en rouge : l'église de Châtel-Montagne est la seule dont le système d'ornementation n'offre pas d'appareils. Les murs sont nus, seulement, au XIIe. siècle; ces appareils n'ont qu'un trait dans le sens des assises et deux traits dans leur largeur. Au XVe. siècle, le plus souvent, ils n'offrent qu'un seul trait (hormis dans les voûtes) de tous côtés. Les appareils aussi sont parfois plus considérables, ils sont toujours plus réguliers, plus nets et filés à la règle.

Au XIIe. siècle et au XIIIe., une étoile rouge formée de trois traits croisés, ou bien un fleuron rouge à six lobes,

pendu à une tige bleuâtre, embellit parfois ces assises; je n'ai rien remarqué au XVIe. siècle.

Le plein des voûtes à berceau ou à arêtes reçoit constamment les mêmes assises, dont les proportions en général varient moins d'une époque à une autre.

Un ornement court dans toute la longueur de la voûte à berceau, la partageant en deux à son milieu. Cet ornement se trouve être fréquemment composé de chevrons affrontés. Cependant aux XVe. et XVIe. siècles il disparaît pour faire place à une bande rouge, qui parfois étend de chaque côté, comme à Murat et à Chateloy, des bras en forme de croix. A St.-Priest, j'ai cru voir une ornementation du premier XVe. siècle, offrant des fleurons et des étoiles éparpillées dans une voûte à berceau du transept méridional.

Les colonnes reçoivent un assez grand nombre d'ornements. Le plus souvent ce sont des appareils semblables aux autres ou des marbrures. J'appelle ainsi des teintes plates, jaune-clair, gris-clair, rose-clair, séparées l'une de l'autre par un filet blanc entre deux traits rouges, lesquelles teintes sont couvertes de taches irrégulières rouges ou noires, faites avec l'extrémité de la brosse. Ce ne sont pas des marbrures véritables, mais enfin on peut concevoir qu'une certaine velléité d'imitation du marbre ait pu donner l'idée de ce système.

On rencontre encore parfois des rinceaux, comme à Couleuvre; des colonnes bandées alternativement de rouge et de blanc, comme à Agonges; quelquefois ce sont des étoiles éparpillées qui recouvrent le fût des colonnes; d'autres fois de simples traits rouges ou noirs simulent sur les colonnes des bâtons rompus, des chevrons, des méandres. Enfin l'église de Chantelle, qui appartient à l'école auvergnate, présente des chevrons alternativement rouges et bleus. A Châtel-Montagne, la décoration, qui est du second XIIIe. siècle, m'a offert des colonnes d'une teinte bistre, sur lesquelles j'ai cru voir des losanges jaunes ornées d'une fleur rose.

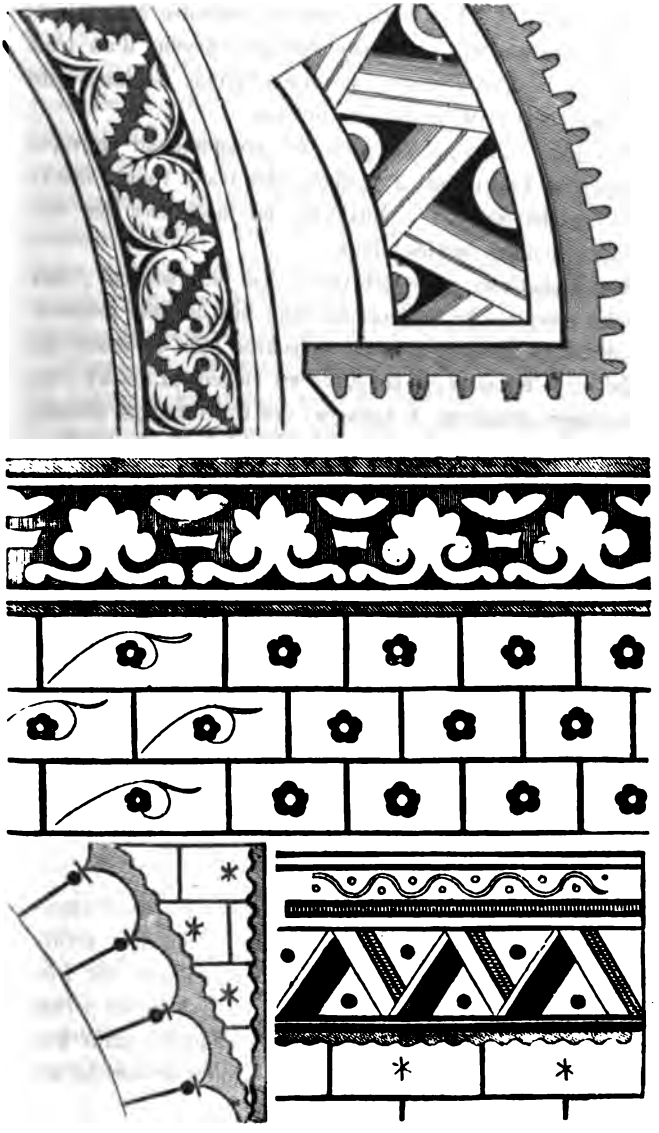

SPÉCIMENS DE PEINTURES MURALES.

Aux XVe. et XVIe. siècles, on ne rencontre à peu près que des assises, des marbrures, quelques dessins d'un trait rouge et des fleurons noirs sur un fond jaune. Je doute que ces époques offrent l'usage des rinceaux.

Les piliers me semblent avoir été constamment couverts d'appareils. Cependant, à Agonges, des traits rouges dessinent des chevrons, et à Buxières, les marbrures des colonnes s'étendent sur les piliers.

Les chapiteaux sont fort variés. Le plus souvent, aux vieilles époques, les couleurs ont pour but de faire ressortir les détails de leurs sculptures, mais avec plus ou moins de richesse. A Buxières, le chapiteau est richement décoré; les tons rouges dominent. A Agonges, des traits rouges suivent les contours, et de temps à autre une teinte jaune placée à propos ajoute à l'ensemble une certaine élégance; des rinceaux légers jaunes et rouges couvrent le tailloir. Autre part, comme à Châtel-Montagne, les chapiteaux sont alternativement tous rouges ou tous jaunes, tandis que l'astragale et le tailloir sont jaunes ou rouges. Enfin, plusieurs fois, ils n'ont, comme les colonnes, aucune décoration.

Je crois qu'aux XVe. et XVIe. siècles, ils sont fréquemment revêtus d'une teinte plate; au moins la teinte noire des litres funèbres les épargne-t-elle rarement.

Les bases sont sujettes à tant de frottements qu'elles n'ont généralement conservé aucune trace de coloration. Au reste, lorsque l'église eut un soubassement général, les bases furent ensevelies dans cette teinte commune.

Les intrados des arceaux sont ordinairement ornés d'appareils ou de rinceaux; des rinceaux encore ornent leur archivolte à toutes les époques, ou bien, comme on le voit fréquemment aux XIIe. et XIIIe. siècles, un système de petites arcatures rouges très-déliées, ornées quelquefois dans leur milieu d'un fleuron, embrassant les archivoltes de tous les ar-

ceaux. Je ne crois pas que ce gracieux ornement se retrouve aux XVe. ou XVIe. siècles ; il paraît avoir été remplacé par des claveaux rouges, jaunes ou gris, d'un effet un peu lourd.

Il m'a été difficile d'explorer un grand nombre d'absides. Cependant j'ai cru remarquer que l'ornementation de cette partie offre plus de richesse. Les personnages y abondent, dans la voûte, dans l'intervalle des fenêtres, dans l'épaisseur même des fenêtres. Des arcatures feintes suppléent aux arcatures véritables. Un reste d'abside du XIIe. siècle, dans les ruines du château de Bourbon-l'Archambault, offre une décoration en forme d'imbrications fort gracieuses.

D'ordinaire, le transept se sent du voisinage de l'abside, les peintures historiques y sont fréquentes.

Enfin, pour compléter tout l'ensemble de la décoration, un soubassement gris tacheté de noir, haut de 1 mètre 50 centimètres environ et couronné parfois d'un ornement courant, fait tout le tour de l'édifice et en recouvre toutes les parties à la même hauteur. Il n'épargne ni piliers, ni colonnes, non plus qu'aux XVe. et XVIe. siècles, les litres qui étendent leurs bandes noires à un niveau impitoyable, sur toutes les parties de l'architecture qui ont le malheur de s'y rencontrer.

On le voit, il n'y a pas une grande différence entre l'ensemble des systèmes décoratifs de ces divers âges. Il eût été difficile aux artistes du XVe. siècle d'imaginer un système tout nouveau, pour couvrir les mêmes surfaces et tirer parti des mêmes accidents.

Je n'ai pas non plus, dans ces quelques lignes, la prétention de circonscrire inexorablement tous les systèmes de décoration de nos églises, mais d'indiquer ceux qui m'ont paru être les plus usités. L'expérience m'en fera sans doute connaître d'autres, je ne doute pas que je n'aie plus tard à modifier mes remarques sur plusieurs points, aussi c'est

sans parti pris que j'expose avec simplicité l'ensemble de mes remarques jusqu'à cette heure.

J'ai remarqué, je le dirai encore avant de quitter cette question de l'ensemble des décorations, que ces systèmes souffraient beaucoup plus de variantes, aux anciennes époques qu'aux époques récentes.

Les décorations des XIIe. et XIIIe. siècles montrent une abondance et une richesse qui étonnent et ravissent. Si, dans l'ensemble du système, elles diffèrent peu, cependant, au moins dans leur effet général, elles diffèrent toutes; il y a une heureuse et riche variété d'ornementation, de coloration, qui donne la plus haute idée du sens artistique de cette époque. Remarquons aussi, dans le faire, une grande liberté d'exécution et une aisance étonnante dans le maniement du pinceau. Tous les traits des XVe. et XVIe. siècles sont filés à la règle avec finesse. Aux XIIe. et XIIIe. siècles, c'est ordinairement sans règle: les inégalités d'épaisseur, de niveau, indiquent que l'artiste a tout au plus été guidé par une ficelle. Les ornements sont faits avec la même hardiesse, et l'irrégularité des coups de pinceau démontre l'absence de pochoirs, tandis que la sécheresse et la régularité des ornements du XVe. siècle en font pressentir la présence. Ces choses sont en soi des imperfections, je l'avoue, mais elles dénotent une entente de l'ensemble, une hardiesse de l'esprit et de la main, une liberté, qui sont des indices d'un art plus élevé, plus grandiose et mieux senti.

§ 2. DU STYLE DE L'ORNEMENTATION.

Il en est des ornements considérés à part, comme de l'ensemble de leurs dispositions; il y a entre les époques des analogies et des différences.

En général, on peut diviser l'ornementation en ornementation géométrique et en ornementation végétale.

Cette seconde abonde dans les anciennes époques, elle y affecte une ampleur de formes, une richesse de contours, un bonheur d'exécution remarquables; les ornements géométriques, moins nombreux, sont simples et puisent tout leur effet dans la couleur. Aux XVe. et XVIe. siècles, ceux-ci sont plus abondants, plus compliqués: ils forment la généralité de l'ornementation. L'ornementation végétale, au contraire, est rare et en général maigre et échevelée. Les chevrons simples ou affrontés font à peu près tous les frais de l'ornementation géométrique des XIIe. et XIIIe. siècles; on les retrouve encore aux époques suivantes, mais avec un cortége et des formes nouvelles: ce sont des cercles inscrits et inscrivant eux-mêmes diverses figures; ce sont surtout des formes flamboyantes, empruntées aux dessins des architectes et des sculpteurs de l'époque.

§ 3. DE LA COLORATION.

La palette de nos peintres-décorateurs d'autrefois n'était pas chargée d'une grande variété de couleurs, ni de couleurs précieuses. Le rouge d'ocre, le jaune d'ocre, le noir de fumée et la terre d'ombre faisaient tous les frais de leurs chefs-d'œuvre. C'étaient des couleurs peu coûteuses; la chaux éteinte avec laquelle on les mélangeait pour obtenir des teintes adoucies l'était aussi fort peu. Le matériel de la décoration polichrôme d'une église, au moyen-âge, était donc on ne peut plus économique.

Mais avec si peu de moyens pouvaient-ils, en vérité, faire quelque chose de passable pour la coloration? — Non-seulement ils ont fait des choses fort passables, mais des décorations d'un effet ravissant. La science de la couleur, le génie et un heureux goût leur ont fait tirer de ces trois couleurs le parti le plus étonnant.

Les mélanges ne sont guères plus nombreux que les couleurs : le noir de fumée, mêlé à de la chaux éteinte, donne un gris-bleu ; celui-ci, mêlé à du rouge, donne une teinte tirant sur le violet. La chaux adoucit encore la couleur jaune. Ces trois teintes, gris-bleu, gris-violet, jaune-clair, ajoutées aux quatre couleurs primitives, donnent en tout sept tons.

Voici la manière dont ils sont mis en usage : ici on établit un jeu dans l'apposition du blanc et du gris-violet, contre le jaune-clair et le noir. Là la lutte est entre le blanc et le gris-bleu et le jaune-clair et le rouge. Les fonds et quelquefois les ornements offrent le jeu du gris-bleu et du rouge sur un même fond blanc. Les noirs sont réservés pour les ornements principaux.

Voilà quelques-uns des systèmes que j'ai pu reconnaître à cause de leur simplicité (ils appartiennent aux XIIe. et XIIIe. siècles). C'est par le moyen de ces oppositions heureusement imaginées et habilement nuancées, que les artistes de ces âges sont arrivés à produire des décorations vraiment satisfaisantes.

Le fond des rinceaux est ordinairement en terre d'ombre, quelquefois en noir de fumée. Leur bordure est inévitablement composée d'un filet jaune et d'un filet rouge. Le filet rouge est toujours extérieur.

Ce filet, souvent assez large, est quelquefois ornementé par des ondulations gracieuses (Buxières, Vieure) ; ces ondulations se détachent parfois, comme à Châtel-Montagne, et forment des denticules. Souvent ce sont des besans rouges qui ornent le contour intérieur de ce filet (Verneuil), et ces ornements dissimulent la raideur et la sécheresse d'une ligne tout unie. Les marbrures sont encore disposées d'après le système précédent d'opposition de teintes.

Tous ces tons se détachent sur un fond invariablement blanc. Il faut avouer qu'il était difficile d'imaginer un fond plus économique qu'un badigeon blanc, et en même temps

plus propice que celui-ci au jeu gracieux des couleurs, qu'une coloration quelconque eût effacées.

La palette des artistes des époques postérieures ne pouvait guère s'appauvrir; au fond elle est restée la même, sauf peut-être quelques nuances nouvelles plus ou moins heureuses. Mais la différence essentielle entre ces deux âges consiste dans la mise en œuvre de ces mêmes moyens. Peu de science de la couleur aux XVe. et XVIe. siècles, peu d'entente de l'effet; la bordure jaune et rouge disparaît souvent, les tons jaunes s'accumulent, les oppositions heureuses de couleurs s'évanouissent et sont remplacées par des rapprochements heurtés et sans grâce, tout devient dans le dessin minutieux et délicat, mais perd son éclat et sa vie. Evidemment le vrai genre est perdu; aussi, ce siècle passé, ne voyons-nous plus que des essais informes, totalement en dehors d'un art oublié.

Je n'ai pas parlé de la couleur bleue parce que je ne l'ai pas rencontrée dans les peintures purement décoratives, si ce n'est peut-être dans la vieille église de Chantelle, encore le cobalt y était-il éteint le plus souvent dans du noir de fumée. Mais je désire que l'on considère ces peintures de Chantelle comme appartenant à un système particulier, à une école différente. J'avoue que les écoles de peinture d'Auvergne me sont encore inconnues, aussi cette église est-elle pour moi sans analogue.

Je n'ai rien dit de particulier des peintures historiques; c'est que je n'ai pas été à même d'en voir beaucoup. Au reste, le peu que j'ai vu m'a paru offrir dans la manière une analogie étonnante avec les peintures des manuscrits des époques correspondantes, la même richesse de tons aux anciennes époques, la même hardiesse de poses. Il est bon de remarquer aussi qu'on ne trouve plus dans ces peintures la même parcimonie de couleurs : le bleu, le rouge, le jaune, le noir,

le blanc, se prêtent main-forte pour produire des effets de couleur plus riches et plus nombreux.

Mais, historiques ou décoratives, ces peintures reposent sur un enduit dont la nature semble varier d'une façon remarquable dans les époques que nous étudions.

§ 4. DE LA NATURE DES ENDUITS.

L'enduit sur lequel reposent les plus anciennes couches de peintures me paraît être à la chaux; il me semble que ce n'est rien autre chose qu'un vrai badigeon adhérant fortement à la pierre fraîche et au mortier, et recevant frais encore les couleurs délayées dans de l'eau de chaux. C'est une espèce de demi-fresque assez économique qui offre toutes les chances désirables de solidité et de beauté à l'intérieur des édifices quand elle est faite avec soin. Ce blanc, je l'ai déjà dit, fait admirablement ressortir les teintes, et un ton différent eût nécessité une gamme plus élevée, plus forcée et moins gracieuse. La principale beauté d'une œuvre de goût, c'est la sobriété, la simplicité et la sagesse, toutes qualités que l'art des XIIe. et XIIIe. siècles possédait éminemment.

Quelquefois les peintures historiques reposaient sur cette couche commune; le plus souvent elles étaient peintes à fresque véritable. Quelquefois même tout l'édifice ou ses parties les plus ornées étaient peintes d'après le même système; c'est pour cela que les colonnes et autres membres d'architecture se trouvent souvent à peine dégrossis : le mortier mordait davantage, adhérait plus solidement, et c'était lui qui recevait les peintures qu'il conservait plus riches et plus durables.

Ce système de badigeonnage de nos églises, usité de si longue date, peut paraître étrange. Je crois cependant que l'on s'en étonnerait à tort. Outre qu'il est le plus rationnel,

il a encore l'avantage d'être appuyé sur des documents anciens. M. Emeric David mentionne ce système comme fort usité au moyen-âge et il y a tout lieu de croire que ce blanchissage à la chaux dont il parle, ne différait pas des systèmes usités dans nos églises. Sans doute, il ne devait jamais être privé de certains dessins tracés au moyen des couleurs les plus communes, pour reposer la vue qu'une blancheur uniforme aurait fatiguée. A part l'abside de quelques édifices un peu plus riches, on ne voit chez nous rien autre chose.

Malheureusement ce système, si commun et si commode, a bien des inconvénients. Il peut demeurer peut-être cent ans solide et brillant; mais trois ou quatre cents ans de séjour sous des couches épaisses et humides l'ont délité; il est rare, malgré toutes les précautions, de pouvoir enlever les couches qui le recouvrent, sans le faire tomber lui-même. C'est un véritable labeur, pénible, minutieux et souvent infructueux, que de vouloir mettre à jour et relever ces peintures anciennes, on ne peut se servir que d'une lame, procéder avec soin, intelligence et lenteur, et surtout ne pas se laisser décourager par des difficultés nombreuses et des insuccès fréquents.

Les couches supérieures des XVe. et XVIe. siècles n'offrent pas les mêmes inconvénients. Etant de date moins ancienne, elles sont moins recouvertes, et puis elles semblent offrir plus de chances de solidité. Assez ordinairement ces enduits sont composés d'un mortier frais recouvert d'un stuc d'un millimètre d'épaisseur. Il est probable que ce stuc renferme un mélange de plâtre et de chaux. Il adhère fortement au mortier et en polit la surface; il est très-dur et a un aspect luisant. Il recouvre toute la surface de l'édifice.

Je pense que cet enduit à lui seul caractérise assez bien les nouvelles couches, parce qu'on le trouve rarement dans les époques antérieures.

Je crois qu'il serait naturel de faire, sur ces diverses observations, une remarque qui les résumerait à peu près et qui ne manquerait pas d'analogie avec celle à laquelle donne lieu l'étude des vitraux des mêmes âges.

Les XIIe. et XIIIe. siècles ont en domaine l'inspiration et le sentiment du beau, le souffle et la vie du génie; le XVe. et le XVIe. ont la finesse de l'exécution, la perfection des procédés, ce qui tient aux ressources d'une habileté plus consommée, d'une technique plus avancée.

Avec peu, celui-là fait des chefs-d'œuvre, avec beaucoup plus, celui-ci n'approche pas de son aîné. Le premier n'est pas embarrassé de ses outils ni de ses traditions; l'autre est écrasé sous le poids des détails, des préceptes et des minuties. L'un est la tête, l'autre est la main.

DEUXIÈME QUESTION. Quels sont les spécimens les plus importants de décoration polychrôme qui nous soient restés?

La vieille église de Chantelle, qui appartient probablement au XIIe. siècle, présente une décoration fort apparente, dont la découverte est due à M. Compagnon, architecte du chemin de fer du centre, chargé de la restauration de cette église.

Cette décoration, en général du XIIIe. siècle, en recouvre une plus ancienne, dont on aperçoit des fragments au bras nord du transept et dans la petite abside du bras sud. Dans cette dernière, on retrouve encore des peintures appartenant probablement au second XIVe. siècle.

M. Compagnon présentera sans doute au Congrès une description, et ce qui vaudra mieux encore, des dessins de cette intéressante décoration; il me suffit de dire en passant que celle-ci me semble différer un peu des écoles de peinture les plus communes dans nos églises. J'ai cru remarquer des différences, soit dans l'usage de la coloration bleue, soit dans l'ornementation des colonnes, plus chargée que dans nos au-

tres édifices, soit dans l'ornementation des intrados et dans l'usage des appareils. Je suis donc porté à croire qu'elle dérive, pour la peinture, de la même école qui lui a prêté les formes de son architecture.

A Biozat, M. Compagnon a également mis à nu des peintures que je n'ai pas vues, mais que je crois pouvoir remonter au XVe. siècle.

L'église de St.-Pierre de Chateloy, assise sur un rocher dominant la vallée de l'Aumance, à peu de distance de Hérisson, offre dans son architecture du XIIe. siècle des peintures du XVIe. bien caractérisées.

Dans la voûte de l'abside, un Christ colossal, accroupi plutôt qu'assis sur un siége en forme de banc, les longs cheveux et la barbe blanche, les mains et les pieds blessés, bénit de la droite et soutient le globe de la gauche. Son grand manteau jaune est semé de fleurs en noir. Une gloire élliptique l'environne. Dans le fond de cette gloire, de petits anges bleu-clair s'entachent d'une teinte bleu-foncé. Les animaux symboliques des Évangélistes cantonnent cette gloire; les Évangélistes sont eux-mêmes représentés, écrivant leurs évangiles, en deux groupes, à droite et à gauche du Christ. Le reste de cette abside est garni de bandes transversales coupant la bande longitudinale.

Les tympans des fenêtres de la même abside sont garnis d'anges tenant des trompettes. Les colonnes sont jaunes, parsemées de fleurons noirs, et l'espace entre les fenêtres a reçu les images de saint Pierre et de saint Paul.

On voit dans tout ceci une prédilection pour le jaune et les fonds jannes, qui me semblent dans la peinture murale, non moins que dans la peinture sur verre, un signe caractéristique du XVIe. siècle. Le reste de la décoration n'offre rien de particulier; c'est le système ordinaire d'appareils, de décorations, de bandes, que nous avons décrit plus haut.

Une petite chapelle de cette époque, que l'on rencontre près du sentier qui conduit à Chateloy, renferme aussi des peintures de la même époque, peut-être plus remarquables que celles de cette église.

Voilà à peu près tous les spécimens connus de la décoration polychrôme apparente. D'ailleurs cette décoration est, pour ainsi dire, à l'état latent. Elle existe pour charmer, non pas les regards du simple visiteur, mais ceux de l'investigateur laborieux. C'est peu à peu, morceau par morceau, qu'on la saisit et quelquefois qu'on la devine, sous des couches de mortier et de badigeon, avec le labeur et l'inquiétude que j'ai déjà décrits. Mais aussi quand de la sorte on est venu à bout de reconstituer dans son esprit le système entier de l'édifice, on est amplement dédommagé et l'on admire des décorations vraiment remarquables, entre lesquelles je mentionnerai, comme des plus riches, la décoration de Buxières-la-Grue.

Cette église mérite vraiment d'attirer l'attention des archéologues; c'est sans contredit une des plus belles églises de notre département. Construite au XIIe. siècle et au premier XIIIe., elle appartient à l'école bourguignonne. Sa flèche de pierre la surmonte encore. C'est un monument complet, malheureusement menacé dans son existence. Un badigeon léger, tombé dans quelques endroits, cédant ailleurs facilement au couteau, laisse entrevoir des peintures. Les colonnes et les piliers sont couverts de marbrures roses tachetées de rouge, et jaunes tachetées de gris. Les chapiteaux sont riches de couleurs; des ornements d'une grande variété couvrent tous les intrados et archivoltes des arceaux. Les tympans des arceaux sont garnis d'enroulements bleus, ornés de fleurons rouges.

J'ai reconnu dans le transept la présence de peintures historiques. Il m'a été impossible d'examiner les absides. J'ai

tout lieu de croire que ces décorations appartiennent au XIIIe. siècle.

L'église de Couleuvre offre sur ses colonnes de gracieux rinceaux malheureusement à peu près effacés.

Beaucoup d'autres églises offrent une ample moisson à l'archéologue qui veut et qui peut prendre la peine de les étudier; et si la *racle des débadigeonneurs* n'avait dépouillé pour jamais un grand nombre de nos édifices de leur antique parure, les mêmes efforts seraient couronnés partout du même succès.

Mais la manie du débadigeonnage a causé dans nos pays des dégâts inappréciables qui se renouvellent chaque année. Je conjure le Congrès de se prononcer contre un tel usage, j'ose dire un tel vandalisme, le plus barbare et le plus irréparable de tous.

TROISIÈME QUESTION. Convient-il de restaurer ces peintures?

Il me semble qu'il n'y a pas lieu pour nous d'examiner la question de la convenance de ces peintures dans nos églises. Le seul fait de leur existence suffira à tout homme sérieux, pour en conclure la légitimité si bien établie d'ailleurs par la tradition artistique de tous les peuples bien inspirés. Mais nous convient-il de les restaurer?

Pour ne pas allonger davantage un rapport déjà peut-être par trop étendu, je dirai brièvement mon sentiment sur cette question déjà d'ailleurs débattue dans bien des circonstances.

On peut examiner cette convenance relativement aux peintures purement décoratives, et relativement aux peintures historiques.

Je crois que la question de la restauration et de l'imitation des premières offre peu de difficultés. Leur entente ne surpasse pas les efforts d'un amateur consciencieux, leur exé-

cution ne peut effrayer nos ouvriers, les frais qu'elles peuvent exiger sont des plus modestes.

Je crois donc que, préférablement à tout autre système de décoration, on doit inviter tous ceux qui ont charge d'églises, à restaurer et à imiter ces vieilles peintures.

Quant aux peintures historiques, je n'ose trancher la question de leur restauration. Elles sont si utiles pour les études peu avancées sur les débris d'un art si commun et si peu connu.

Mais j'invite beaucoup à les imiter dans les décorations nouvelles. J'ose dire que leur imitation est inévitable et que malgré les défauts dans lesquels ont conduit tour à tour une imitation servile ou une licence irréfléchie, il faut néanmoins et constamment revenir à cette antique imagerie, se pénétrer de la grandeur de caractère, de la simplicité de forme, de la richesse de couleurs qui la distinguent.

Deux essais d'imitation de ces décorations antiques ont été tentés dans le département.

M. Anatole Dauvergne a peint à la cire le chevet de l'église de Bourbon-l'Archambault. Je me plais à rendre hommage à l'habileté et au dévouement de M. Anatole Dauvergne. Je crois cependant pouvoir faire observer que le système qu'il a embrassé diffère un peu de ceux usités dans nos pays. Malgré ce léger défaut, on ne saurait trop louer cet artiste de son heureuse initiative.

Au reste, je n'ai pas besoin de parler plus au long de ces peintures. MM. les membres du Congrès doivent les visiter et sont plus à même que moi de les juger.

Un autre essai a été tenté par M. le curé de Montmarault, sous l'inspiration de Monseigneur. J'ai été chargé de dresser les dessins.

Malheureusement, il ne m'a pas été possible d'en surveiller l'exécution et je me suis aperçu récemment que celle-ci, en beaucoup de choses, avait été par trop infidèle.

Plusieurs décorations ont été incomprises, plusieurs ont été supplantées par d'autres décorations d'un genre tout différent.

Il y a peut-être encore quelque chose, dans l'ensemble, qui peut donner une idée de l'effet de ces anciens systèmes. Je n'ai pas agi en artiste; j'ai tâché de saisir, d'agencer, de reproduire avec intelligence et fidélité le résultat de quelques observations. J'ajoute que le système suivi à Montmarault n'est pas des plus riches, mais des plus ordinaires.

Enfin c'est une voie nouvelle. De plus habiles l'entreprendront et en tireront, je l'espère, meilleur parti. J'ose même espérer que le goût, qui était populaire aux XIIe. et XIIIe. siècles, pourra le redevenir de nos jours, et que nos peintres ambulants, travaillant à bon marché, imiteront leurs devanciers du moyen-âge et finiront par faire aussi bien qu'eux.

Voilà les quelques observations que j'ai cru pouvoir proposer au Congrès, moins pour leur valeur que pour l'influence qu'elles pourront exercer, en attirant les regards et l'attention des personnes instruites sur un certain côté des peintures anciennes trop utile et trop pratique pour mériter l'oubli dans lequel il est abandonné.

M. Georges de Soultrait a visité toutes les églises dont parle le P. Desrosiers, et il atteste la parfaite exactitude de ce rapport si remarquablement composé; toutefois il croit les peintures de l'ancienne église paroissiale de St.-Germain-des-Fossés antérieures au XVe. siècle.

M. de Surigny, qui a vu un dessin de ces peintures, fait observer que des dessins géométriques n'offrent jamais de caractère d'époque bien précis; il voit dans les oiseaux

symétriquement disposés sur de petites branches des signes d'antiquité plus probables, mais non encore tout-à-fait concluants.

M. de Surigny croit ensuite devoir faire de courtes observations sur l'excellent rapport du P. Desrosiers. L'orateur désire que le mot peinture murale remplace toujours celui de fresque. De cette façon on resterait toujours dans le vrai. La fresque n'existe nulle part dans le moyen-âge d'une manière complète, telle qu'on l'a faite aux XVe. et XVIe. siècles. Il y a au moyen-âge une préparation toujours lissée à la truelle. Mais, quand le mur était frais, il recevait presque toujours le trait et une préparation jaune qui servait de fond à la plupart des teintes, ce trait et cette préparation restaient adhérents, on les retrouve toujours dans les débadigeonnages. Le moine Théophile donne ces caractères et dit : lorsque vous voudrez faire une peinture et que le mur sera nu, commencez par l'humecter et par mettre la préparation jaune afin de donner de l'éclat (propter splendorem) aux figures qui seront peintes dessus. De là cette quantité de couleur jaune remarquée par le P. Desrosiers ; elle a subsisté après l'enlèvement de ce qui avait été peint par dessus et du badigeon qui l'avait recouvert.

L'orateur fait ressortir la différence qui existe entre l'ornementation des églises du Bourbonnais et celle des églises de la Bourgogne : dans cette dernière province, les bandes et les zigzags, si communs en Bourbonnais, sont rares ; on y trouve plutôt des méandres, des rinceaux, des feuillages ; il y a quelquefois des décorations d'assises, mais elles sont marbrées de diverses façons. M. de Surigny insiste sur une observation très-juste et extrêmement importante du P. Desrosiers au sujet des fonds blancs : plus on remonte dans le moyen-âge, plus ces fonds blancs deviennent étendus. Dans les temps postérieurs, parmi les rouges, le P. Desrosiers ne

compte que le rouge d'ocre. M. de Surigny distingue un rouge plus foncé nommé *arminium* par le moine Théophile, et qu'il croit être le bol d'Arménie, employé actuellement encore par les doreurs; il sert à la composition des violets qu'on ne peut faire avec des laques lorsque l'on emploie la chaux.

On retrouve fréquemment dans les peintures murales du moyen-âge des couleurs qui ne peuvent être employées avec la chaux. Ces couleurs sont alors superposées à toutes les autres teintes, et excluent conséquemment toute idée de fresque. Les bleus sont faits avec du noir et du blanc, ou avec l'oxide de cuivre, appelé azur d'Allemagne. Cet oxide, avec le temps, tourne au vert.

Dans l'enduit de stuc, il n'entre certainement pas de plâtre. La chaux éteinte la compose seule et forme cette couche si fine qui reçoit les peintures.

L'orateur a remarqué qu'un des hauts caractères d'antiquité dans les peintures murales du moyen-âge, était la disposition du fond en trois bandes horizontales colorées diversement. Ordinairement la bande du bas est rouge, celle au-dessus jaune d'ocre, et la dernière dans le haut, blanche. Les figures sont placées sur les trois bandes qu'elles recouvrent sans distinction de couleurs; ces sortes de fonds semblent avoir cessé en Bourgogne vers le XIIIe. siècle.

Quant à la restauration des peintures, elle est indispensable; mais il faut la faire avec le respect, le goût et le talent qui doivent distinguer le véritable archéologue. Il faut boucher les trous, teinter les parties effacées d'une couleur qui rappelle les voisines, ne pas avoir la prétention de refaire les figures. On peut satisfaire l'œil en sauvant les droits de l'archéologie. Pour ce qui regarde les peintures neuves, c'est une voie où il faut entrer, et, pour arriver au bon marché, il

est bon de généraliser l'usage des poncifs. Dans la Bourgogne, où les peintures abondent, les décorations ainsi faites se retrouvent souvent. Ainsi des patrons faits avec habileté, pourraient permettre à de simples peintres-décorateurs de faire de la peinture historique d'une manière passable. Pour les ornements, il suffirait de faire de bons recueils classés par âges. Ce serait la mission des Sociétés savantes.

Pour la peinture à la cire, M. de Surigny arrivera plus tard à publier les moyens de la faire à très-bon marché, et de s'affranchir de l'impôt excessif que les marchands de couleurs de Paris prélèvent sur la province.

L'orateur parle ensuite du débadigeonnage :

Je ne conseillerai pas, dit-il, de mouiller le badigeon avec une éponge, comme l'indique le Comité des monuments historiques. J'ai remarqué que, lorsque le badigeon est humide, il adhère plus fortement à la peinture ; en effet, tout le monde sait que les enduits très-secs s'écaillent facilement. Le plus sûr moyen pour débadigeonner est de frapper à petits coups avec un instrument léger et un peu tranchant sur l'enduit de chaux, de manière à enlever successivement de petites écailles de cet enduit. Plus le badigeon est épais, plus les écailles qui s'enlèvent sont larges. Un moyen excellent, pour les enduits trop minces et difficiles à enlever, serait donc de les couvrir d'une ou de plusieurs couches de chaux. Lorsque ce nouvel enduit serait bien sec et adhérent au vieux badigeon, le tout s'enlèverait ensemble avec une plus grande facilité. Il m'est arrivé de découvrir une peinture murale, qui, après avoir été badigeonnée, avait reçu un crépissage épais. En cassant ce crépissage au marteau, il a entraîné avec lui, par larges plaques, les couches de chaux du badigeon qui lui étaient fortement adhérentes.

M. l'abbé Devoucoux dit que l'usage des poncis existe en Angleterre, où les gens même de l'église les appliquent à

temps perdu et décorent ainsi les édifices à très-peu de frais.

M. Protat regarde l'expression de bol d'Arménie comme inexacte et applicable seulement à un médicament.

M. Georges de Soultrait signale quelques sujets de peintures historiques dans les églises et dans les châteaux du pays : la tribune occidentale de l'église d'Ebreuil offre divers saints et les archanges Michel, Raphaël et Gabriel, peints à la fin du XIIe. siècle, ou au commencement du XIIIe. ; dans la même église se voient d'autres peintures du XVe. siècle fort bien conservées.

Le P. Desrosiers a décrit les remarquables peintures de l'église de Chateloy ; M. de Soultrait cite encore les sujets figurés dans l'église d'Agonges, sous les porches de Vicq et de Bègues, la Vierge peinte dans le transept de la petite église ruinée de Bessay, près de Souvigny. Puis, comme décoration générale, les églises de Chantelle, de Biozat, de Meillers, cette dernière restaurée ; le portail de St.-Hilaire, avec ses fleurs de lys romanes, et surtout l'église de Mazerier.

L'orateur connaît ensuite diverses peintures dans les châteaux : il a déjà parlé de celles de Cindré ; à Chareil, outre les arabesques de l'escalier et la décoration des cheminées qui appartiennent à la renaissance, il a vu dans une tour des peintures murales assez bien conservées et curieuses, de la fin du XVe. siècle, ou des premières années du XVIe. ; malheureusement ces peintures, qui font sans doute allusion à un fabliau du temps, sont d'une nature un peu légère.

La chapelle du château de Mazerier a ses murs couverts de peintures assez belles représentant le paradis et l'enfer, M. le comte de Montlaur les a publiées dans l'*Art en province*. Le château de Montaret a une belle cheminée gothique autrefois décorée de peintures et de dorures fort endom-

magées aujourd'hui. Toury-sur-Besbre offre une cheminée sur le manteau de laquelle est figuré le château tel qu'il était au commencement du XVIIe. siècle ; quelques cheminées de St.-Geran-de-Vaux sont aussi de cette époque; il faut encore citer l'ornementation d'une salle dans le château de St.-Bonnet de Rochefort, puis des chasses à la Souche.

L'orateur a retrouvé dans la maison Godemel, à Gannat, de nombreux panneaux de bois qui servaient autrefois à la décoration d'une grande salle; ces panneaux de bois, peints au XVIe. siècle, offrent une grande quantité d'écussons dont un certain nombre sont connus pour appartenir à d'anciennes familles du Bourbonnais et de l'Auvergne, et de ces sortes de monstres hybrides et grotesques que l'on retrouve si souvent dans l'ornementation de la seconde moitié du XVe. siècle. Certains de ces monstres, représentés la lance en arrêt et l'écu armorié au bras, sembleraient être des caricatures dirigées contre la chevalerie. Il devait y avoir beaucoup de rapport entre la décoration de cette salle et celle de la salle située à Montbrison, derrière l'église Notre-Dame, dite la *Diana*, qui a été décrite plusieurs fois et dont les blasons ont été publiés en fac-similé, par M. l'abbé Renon. Toutefois notre salle de Gannat est postérieure, au moins d'un siècle, à celle de Montbrison. Il est à regretter que les panneaux aient été dérangés.

Une autre maison, à Gannat, offre aussi en quelques parties un système de décoration analogue.

M. de Soultrait parle des litres qui se voient encore contre les parois de quelques églises, la plus ancienne qu'il connaisse est dans l'église ruinée de Cintrat, près de Chantelle, elle date sans doute des premières années du XVIe. siècle; les autres, plus modernes, n'ont rien de remarquable.

Le même orateur passe ensuite aux vitraux qui se voient encore dans le Bourbonnais : les plus anciens, dit-il, sont

probablement les deux saints évêques qui figurent dans les fenêtres de l'église de Coulandon ; ils sont du XIIIe. siècle, vous les verrez en allant à Souvigny.

La dernière période ogivale a laissé ceux de Souvigny, et la belle vitrerie, malheureusement bien abîmée que vous avez admirée à la cathédrale de Moulins; je citerai encore, comme ayant une certaine importance, les verrières un peu plus modernes de Notre-Dame de Montluçon, puis des fragments dans les églises de St.-Bonnet près Doyet, de Gennetines, de St.-Pourçain-de-Malchère, etc. Il est probable qu'il n'y eut jamais beaucoup de vitraux peints dans le pays.

M. l'abbé Devoucoux rappelle qu'au moyen-âge les familles et les corporations donnaient fréquemment des verrières ; cet usage vient de se renouveler dans le diocèse d'Autun.

Avant de finir l'enquête sur les monuments du moyen-âge, M. de Soultrait croit devoir citer la jolie petite chapelle, en style du XIII siècle, construite au château de la Sauvatte, pour M. le comte de Beaumont, par M. Durand, comme la première tentative faite en Bourbonnais pour faire revivre l'art du moyen-âge.

M. Brunel offre au Congrès une copie des peintures de l'église d'Agonges. Une lettre de M. Martinet, curé de la nouvelle église du Sacré-Cœur, annonce l'offre faite à chacun des membres du Congrès de la vue de la façade de ce monument; les grandes épreuves seront envoyées aux Sociétés savantes. Des remercîments sont votés à M. l'abbé Martinet. M. l'abbé Crosnier croit devoir présenter une observation au sujet de la deuxième partie de la 17e. question : toutes les églises du Nivernais qui dépendaient du prieuré de Souvigny, sont très-bien construites et se distinguent par un genre d'ornementation plus sobre que celle de la même époque.

Il est donné lecture de la 20e. question du programme :

Quelle fut l'influence artistique exercée par les sires, puis par les ducs de Bourbon dans la province ?

M. de Soultrait parle en quelques mots des services que la maison de Bourbon a rendus aux arts et aux lettres, surtout pendant le XVe. siècle; il annonce qu'il a posé cette question plutôt pour appeler l'attention des archéologues et des artistes sur ces histoires de l'art dans les provinces, qui seraient si intéressantes, que pour la voir traiter au Congrès; lui-même ramasse sur ce sujet des documents qu'il espère pouvoir publier un jour.

M. le Président pose la 21e. question :

Quelles ont été les divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires du Bourbonnais, aux différentes époques ?

M. Clairefond prend la parole pour lire sur ce sujet un travail fort complet qui sera imprimé, à la suite des procès-verbaux des séances du Congrès.

M. l'abbé Millet lit ensuite la réponse suivante à la question:

Ici se dresse encore plus vive et plus précise la question préjudicielle que nous avons déjà soulevée. A quelle époque voit-on poindre un Bourbonnais, et en quoi a consisté, aux différentes époques, le Bourbonnais ? Comme la précédente, nous n'abordons cette question que par le point où elle touche le Nivernais.

Nous ne considérons le Bourbonnais qu'entre les deux lignes qui le séparaient, de l'Est au Sud-Ouest, du territoire des Eduens, et, de l'Est au Nord-Ouest, du Nivernais. Pour circonscrire d'une manière plus précise encore le terrain de nos explorations, nous ne voulons considérer de l'ancien Bourbonnais que le pays d'entre Loire et Allier qui nous est commun avec lui, et, dans ce pays même, que la partie qui s'étend de Sept-Fonts à Moulins, limites de l'ancien dio-

cèse d'Autun, d'une part; et de Lamenay, la Chapelle-aux-Chats, St.-Symphorien, Lucenat-sur-Allier, et en descendant l'Allier jusqu'à Châteaux, limites de l'ancien diocèse de Nevers, d'autre part. Voilà pour le lieu de nos études.

Quant aux époques, pour prendre le Bourbonnais à son germe et le suivre jusqu'à son entier épanouissement, il semble qu'il en faut distinguer cinq : le pays des Eduens avant César; l'établissement des Bolens aux confins de ce pays, sous César; le partage de l'Autunois et l'établissement du diocèse de Nevers, sous Clovis; la baronie de Bourbon au Xe. siècle; le duché de Bourbonnais au XIVe.

I.

Avant d'aborder la question de géographie ancienne, nous allons rappeler le principe qui doit nous servir à la résoudre ; Guy Coquille le formule ainsi :

« Le département des diocèses, pour l'exercice et administration des choses spirituelles, a esté autrefois dressé selon le département qui avait été fait par les Romains sous le gouvernement de leur domination temporelle. » Il cite en preuve « Rome qui estoit la première cité et la clef de l'empire des Romains, et qui a été aussi, comme est encore de présent, le siége du premier et souverain évesque de toute la chrestienté. « Ainsi conclut-il, « ce qui a esté autrefois pour la temporalité, est aujourd'hui pour la spiritualité (1). »

II.

Le pays des Eduens, peuples très-anciens et très-célèbres de la Gaule-Celtique embrassait « tout ce qui est aujourd'hui,

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois.*

disait de son temps G. Coquille, de l'évêché d'Autun, des diocèses de Châlon et Mâcon, et tout ce qui est de primat du diocèse de Nevers deça Loire et Allier (1). » Les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent plus d'étendue : selon eux, il embrassait une partie du duché de Bourgogne, la Bresse, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, les Dombes et le Nivernais (2), mais sur le point qui nous occupe, ils sont d'accord. Quoi qu'il en soit, le territoire de la république Eduenne comprenait le pays d'entre Loire et Allier, centre de celui qui devait plus tard s'appeler le Bourbonnais. Mais alors il n'avait ni nom, ni ville, qui le spécifiât dans l'ensemble du territoire Eduen.

III.

César a battu les Helvétiens auprès de Bibracte (Autun), la plus grande et la plus riche des villes Eduennes ; parmi les puissants ennemis qu'il a vaincus, se trouvent les Boïens, ce peuple renommé pour sa valeur ; à la demande des Eduens, il leur permet de s'établir sur leurs frontières : on leur donne des terres, et bientôt ils partagent tous les priviléges et les droits des anciens habitants (3), et ainsi aux Celtes indigènes viennent alors se mêler, dans cette contrée limitrophe, la tribu courageuse des Boïens, connue cinq siècles plus tard ; s'y mêleront en la partageant, les Burgondes de Gondebaut, et les Francs de Clovis. Jusqu'ici encore, point de Bourbonnais, mais seulement des Boïens mêlés aux Eduens et aux Nivernais.

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois.*

(2) *Gallia Christiana.*

(3) Cæsar, de Bello Gallico, lib. 1.

IV.

Les Romains sont maîtres des Gaules. « Dans la division générale qu'ils firent de leurs conquêtes, le Nivernais ne forma qu'une province avec l'Autunois, laquelle fut comprise sous la première Lyonnaise (1) » dont la métropole était Lyon. « Sous cette mère cité, estoient celles d'Autun et de Langres, Châlon et Mâcon; la quatrième Lyonnaise, dont la mère cité étoit Sens, comprenait les cités de Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux. Nevers n'y est pas nommé, aussi en ce temps, il n'étoit encore évêché (2). » Le pays d'entre Loire et Allier est toujours éduen.

V.

Enfin nous touchons au VIe. siècle, et déjà le Nivernais est détaché du diocèse d'Autun, pour former un siége spécial; phase nouvelle qui trace entre le Nivernais et le territoire qui deviendra le Bourbonnais, une ligne de démarcation religieuse que treize siècles respecteront sans aucune altération. Les auteurs Nivernais vont nous dire l'histoire de ce changement :

« Etant toutes les Gaules ainsi départies par provinces du temps de l'empire des Romains, tant pour la domination temporelle, que pour le réeglement de la police spirituelle : il advint que, déclinant le dit empire, les François, Bourguignons et Goths occidentaux, qu'on appelle Visigoths, conquestèrent les Gaules sur les Romains, les François conquestèrent la Gaule Belgique et partie de la Celtique; les

(1) Rousset, *Précis historique du Nivernais*, Moulins, 1783.
(2) G. Coquille, *Histoire du Nivernois.*

Bourguignons conquirent l'autre partie de la Celtique, dicte Lyonnaise, etc..... En cette conqueste des Gaules, les dicts étrangers furent bien reçus par les Gaulois ennuyez du mauvais, avare et superbe traictement qu'ils avoient reçeu des Romains, aussi nostre seigneur a accoutume, exerçant sa justice, de transférer les dominations et monarchies d'une gent à l'autre, à cause des iniquités et injustices des supérieurs... ès Gaules, les François et Bourguignons se trouvèrent en concurrence et rencontre au territoire des Autunois. La cité d'Autun et grande partie de son diocèse se trouva à la conqueste des Bourguignons; l'autre partie du diocèse d'Autun, qui est aujourd'hui le Nivernois, se trouva être échu à la conqueste des François et pour ce que les Bourguignons et les François estoient chacun en sa conqueste seigneurs souverains, ne reconnoissans rien l'un de l'autre, fut advisé que la part du diocèse d'Autun demeurée à la conqueste des François auroit un évêque et diocèse à part, et fut établi un siége épiscopal à Nevers qui ne fut pas attribuée au siége métropolitain et à la province de Lyon, pour ce que Lyon étoit aux Bourguignons, mais fut attribué à la province et siége métropolitain de Sens, qui étoit aux François. »

Mais par qui fut établi ce siége épiscopal à Nevers, ce ne peut être que par Clovis. « En effet, conclut Parmentier, cette ville se trouvant comprise dans la partie du royaume de Bourgogne qui n'était plus du domaine de Gondebaud, et qui, par conséquent, devait être de celui de Clovis, l'érection de l'évêché ne peut être attribuée qu'à ce dernier, et par la même raison, ce nouvel évêché devait être attaché à la métropole de Sens. Notons encore avec G. Coquille (1), qu'est à propos de croire que dès-lors Nevers était ville grande

(1) G. Coquille, *Histoire du Nivernois.*

et peuplée. Car, selon les anciens décrets, on ne devait constituer de nouvel évêché en simples châteaux et petites villes, à ce que la dignité épiscopale ne soit en vilité et méprisée. »

Concluons, soit que dans le grand dégel de toutes nations contre l'empire romain, comme dit Pasquier, Clovis se soit laissé lui-même sa part dans le territoire éduen, ainsi que le dit G. Coquille; soit que, comme le dit Parmentier, « Clovis, par son mariage avec sainte Clotilde, ait réuni aux provinces déjà conquises par lui avec les Francs, les diocèses ou provinces de Langres, Auxerre, Sens et Orléans, avec la partie de l'Autunois où est aujourd'hui le Nivernais, comme composant la succession de Clotilde, du chef de Chilpéric, son père, frère de Gondebaud, roi de Bourgogne »; il demeure certain, dans les deux hypothèses, que c'est Clovis qui a érigé le siége épiscopal de Nevers. Alors le territoire du Bourbonnais, tel que nous l'avons circonscrit, devient mi-partie Franc et Bourguignon pour l'administration civile et politique; mi-partie Nivernais et Autunois, pour l'administration religieuse, mais n'est encore, sous aucun rapport, Bourbonnais.

VI.

Pendant les cinq siècles qui coulent de Clovis à Charles-le-Simple, le pays d'entre Loire et Allier suit les différentes phases historiques des diocèses et des provinces qui se le partagent. Mais au commencement du Xe. siècle, apparaît la noble et religieuse figure d'Adhémar, premier sire de Bourbon. Quelle était l'étendue de sa baronie? Il nous est impossible de l'indiquer, mais nous pouvons en conclure l'importance territoriale de la fondation de la riche dotation de Souvigny par ce seigneur. — Le pouillé de Souvigny jetterait de grandes

lumières sur ce point, quoiqu'il ne pût dire tout (1). Car nous avons vu qu'aux riches domaines qu'il possédait déjà, Adhémar ajoutait, par la munificence du roi Charles-le-Simple, le territoire de Souvigny et *ses dépendances*. Quoi qu'il en soit, c'est à Adhémar qu'on s'accorde à fixer le commencement de la baronie de Bourbon. Il ne nous appartient pas de la suivre dans ses développements, — d'Adhémar, premier sire de Bourbon, à Archambault IX, qui en fut le dernier. Nous nous bornerons à recueillir, pendant cet espace qui embrasse quatre siècles, les rapports qu'a le Bourbonnais avec le Nivernais.

Nous avons vu l'évêque de Nevers, Guy, inféoder vers 1095 à Archambault IV, sire de Bourbon, la moitié de Châteaux-sur-Allier, le Veurdre, Cosne en Bourbonnais, Buxières, Azy-en-Surgères, Beaulieu, la Chapelle-aux-Chats, Iseure-lès-Moulins, Imphy et l'abbaye de Cusset. Toutes ces terres dépendaient donc alors du comté de Nevers.

G. Coquille cite une charte d'Archambault VIII, sire de Bourbon, du mois de juillet 1220, par laquelle « il se recognoit *vassal* du comte de Nevers, contre tous hommes excepté Philippe roy. »

« Il se voit aussi, dit encore G. Coquille, en la charte des privilèges octroyez par la comtesse Mathilde et Guy, comte de Forez, son mary, aux citoyens de la ville de Nevers, en date du mois de juillet 1231, que, parmi les barons de Nivernais y nommés, sont Archambault de Bourbon : c'est le même que ci-dessus, et le seigneur de Jaligny. Quant à Bourbon, qui est Bourbon-l'Archambault, ancien chef de Bourbonnais, se trouvent en la Chambre des comptes

(1) Il se trouve dans l'ouvrage de Dom Marcaille, religieux du prieuré de Souvigny.

aucuns titres par lesquels il appert que le dit Archambault estoit vassal de Nevers, pour anciens fiefs.

« Quant à Jaligny, Chastel-le-Perron, Chaveroche et Châteaumorand, qui aujourd'hui sont en Bourbonnais, il y en a de beaux titres à la Chambre des comptes pour la part du Nivernois par différentes chartres antérieures au XIVe. siècle, G. Coquille établit qu'outre les fiefs que nous avons nommés jusqu'ici, au comté de Nivernais appartenaient encore dans le Bourbonnais ceux de « Germigny-en-Lexaut, Tréteaux, Voma, Saligny, Dompierre-sur-Besbre, ainsi que les gardes des priorez de Marseigne, de Jaligny et de l'abbaye de St.-Léon, qui est l'ancien nom de Sept-Fonts. »

VII.

Robert, sixième fils du roi saint Louis, épousa Béatrix, héritière de la baronie de Bourbon; il mourut le 11 février 1317, laissant pour héritier, Louis de Bourbon. Ce fut en sa personne que la seigneurie de Bourbon fut érigée en duché et pays, dit de Bourbonnais, l'an 1329. Ce n'est pas à nous de dire à quelle occasion. — « Ledict duché de Bourbonnais, dit l'historien du Nivernais, comprenait premièrement les seigneuries de Bourbon, Yreçon, Murat et Chantelle; il s'est accru et augmenté dans la suite par acquisitions de plusieurs seigneuries ès pays de Berry, Auvergne, Nivernais et Forez qui de présent sont unies au dit duché, aucunes desquelles estoient d'ancienneté du domaine ou du fief du Nivernais et de l'évêché de Nevers. Nous les avons nommées. — Donc se peut recueillir que Bourbonnais est province et pays nouvellement composé comme en marqueterie ou mosaïque de plusieurs pièces rapportées, acquises des seigneurs voisins. « De faict en icelui n'y a aucun évêché ni ville qui ait grande marque d'ancienneté; ains le dit pays est des

évêchés d'Autun, Nevers, Bourges et Clermont, et la ville capitale qui est Molins, n'y a pas deux cents ans. » — G. Coquille écrivait en 1600. — Se disoit Molins en Auvergne, comme j'ai vu par une lettre de nos prédécesseurs.

Plusieurs seigneuries qui sont du domaine fief ou ressort du Bourbonnais se trouvent enclavées et enfermées en dedans du pays; les pays voisins sont sans continuation et suite de territoires et sans limites notables, comme de rivières, montagnes, etc. Il cite : « la ville de St.-Pourçain, qui de toute ancienneté est d'Auvergne, et combien qu'elle soit environnée de toutes parts de Bourbonnais, est demeurée d'Auvergne, comme aussi est Cusset pour ce que sont terres d'église que l'on n'a pu gaignier ni empiéter, et tous les entours des dites deux villes se trouvent avoir été unis au duché de Bourbonnais, » il cite : « Imphy, Sermoise, Fleury-sur-Loire et autres qui sont du fief et ressort du Bourbonnais, et sont enclavés de toutes parts dans le Nivernais. » Il cite : « Fontenay, Neronde, Germigny-en-Lexaut, Blet, et autres enclavés de toutes parts dans Berry, qui sont de présent fief et ressort du Bourbonnais. » Il cite enfin : « tout le pays de Bourbonnais qui est entre Loire et Allier, en dedans lequel est Molins, qui de toute ancienneté est de l'évêché d'Autun, pour ce qu'il était de la domination des Autunois, avant la chrestienté établie. »

VIII.

Nous avons indiqué les divisions géographiques et religieuses du Bourbonnais sur le point où il touchait au Nivernais. Quant à ses divisions administratives et judiciaires, elles furent beaucoup plus étendues et mieux définies depuis que le Bourbonnais fut constitué en province. Piganiol de La Force en donne la description.

Le Bourbonnais avait un bailliage, une sénéchaussée et un siége présidial établis à Moulins, ce dernier, en 1551, tous trois de même ressort. Des bailliage et sénéchaussée de Moulins dépendaient dix-neuf châtellenies royales, parmi lesquelles Belleperche, qui fut érigée par le chancelier Pierre de Belleperche, sur la paroisse de Lucenat, du diocèse de Nevers et de la province du Nivernais. Comme nous ne connaissons pas le ressort de chacune de ces châtellenies royales, nous ne pouvons indiquer celles de nos paroisses nivernaises qui se rattachaient, sous le rapport judiciaire, à la châtellenie de Belleperche.

Pour l'administration des finances, Moulins était le siége d'une généralité établie par édit du 27 septembre 1587. Elle se composait de sept élections, parmi lesquelles on comptait, dans le Nivernais, celles de Nevers et de Château-Chinon.

« Les siéges d'élection, dit Guy Coquille, avaient été établis d'ancienneté selon les évêchés et diocèses, afin de mieux régler les départements par paroisses, et par le moyen des paroisses et assemblée ordinaire du peuple en chacune église parrochiale nul ne pouvait échapper de la contribution, et pource que le pays de Nivernois s'étend en plusieurs diocèses, aussi est-il bigarré de plusieurs élections et généralités. Car ce qui est du Nivernois en l'évêché de Nevers, est de l'élection de Nevers, sauf ce qu'on en a de naguères éclipsé pour composer la nouvelle élection de Clamecy; et d'ancienneté on a joint à l'élection de Nevers, partie du Nivernois qui est de l'évêché d'Autun, tirant de Decize à Luzy, qui s'appelle le petit Autunois et comprend environ vingt paroisses *comprises* sous les châtellenies de Ganay, Savigny, Poyfou, Luzy et Liernart, et ès seigneuries de la Roche-Milay et Ternant. Le reste du Nivernois qui est de l'évêché et diocèse d'Autun, hormis le dit quartier du petit *Autunois*, a été d'ancienneté attribué à l'élection de Vézelay. »

L'élection de Nevers, dans les limites que vient de tracer

Guy Coquille, renfermait sept villes et deux cent trente-trois paroisses, formant environ 15,544 feux et 62,239 âmes. L'élection de Château-Chinon était composée de deux villes et de quarante paroisses; il y avait 2,337 feux et 17,747 âmes. L'une et l'autre étaient du ressort de la Cour des aides de Paris.

Il y avait dans la généralité de Moulins cinq maîtrises royales des eaux et forêts; Nevers était la seconde. Enfin, on y comptait douze greniers à sel, dont sept dans le Nivernais, à savoir : Nevers, St.-Pierre-le-Moûtier, Decize, Moulins-Engilbert, St.-Saulge, Château-Chinon, Luzy.

IX.

Une question qui nous semble se rattacher à celle que nous venons de traiter ici et qui la complète est celle-ci : Quelle était, dans la tenue des états-généraux, le rang respectif des provinces du Nivernais et du Bourbonnais? Laissons répondre Coquille.

« Ès états-généraux d'Orléans, 1560; de Blois première, 1567; de Blois seconde, 1588; ès quelles trois assemblées je Guy Coquille ay assisté comme député du tiers-état de Nivernois. Fut advisé, pour éviter la confusion et pour faciliter l'expédition, que les députés se départiraient en douze classes qui furent dits gouvernements, pour ce que la plupart d'icelles classes étaient composées selon les anciens gouvernements. La neuvième était dite d'Orléans, comprenant Orléans, Blois, Touraine, Anjou, le Maine, Chartres, le Perche, *Nivernois*, Gyen, Montargis, Étampes, Loudun, Angoumois. La dixième, dite de Lyonnais, comprenant Lyon, Auvergne, *Bourbonnois*, Forets, *St.-Pierre-le-Moûtier*, la Marche, Beaujolois. » Mais pourquoi St.-Pierre-le-Moûtier se présente-t-il aux états-généraux, entre le Nivernais et le Bourbonnais, comme ville

indépendante, comme territoire à part? Coquille nous en donne la raison : St.-Pierre-le-Moûtier était alors « ville royale éclipsée du duché de Nivernois », parce que le roi y avait bailliage royal et siége présidial en l'an 1165. L'abbé de St.-Martin d'Autun, « qui avait en sa subjection le prioré de St.-Pierre-le-Moûtier, étant seigneur temporel de la prévosté et justice du lieu, supplia le roi,—c'était Louis VII,—de prendre en sa protection et garde spéciale le dit prioré, offrant associer le roy pour la moitié en la justice et aux profits. Ce que le roy accepta. Quelques temps après la dicte association et partage, quand les rois advisèrent d'établir bailliage en siéges arrêtés en divers lieux de leur royaume, qui souloient être ambulatoires et renouvellez d'an en an, pour rendre justice aux subjects des seigneurs ès cas royaux et de ressort, fut étably un siége de bailliage royal à St.-Pierre-le-Moûtier, — qui, par le moyen de ladite association, était devenu ville royale. — Ce bailliage royal devait exercer juridiction ès cas royaux et de ressort pour les pays d'Auvergne, Berry, Bourbonnois et Nivernois. Car de long-temps la loy étoit que les officiers du roy ne devoient tenir assises ni exercer justice ès terres des seigneurs, ôres qu'elles fussent de leur ressort. » Par cette sage disposition, la loi voulait assurer l'indépendance des magistrats dans leurs fonctions. Pourquoi St.-Pierre était-il classé dans la tenue des états-généraux, non pas avec le Nivernais, dont il était une enclave, mais avec le Bourbonnais? Ne serait-ce pas parce que la seigneurie de St.-Pierre-le-Moûtier fit partie de l'apanage primitif dont se composa le duché de Bourbonnais à sa création, 1329? Nous voyons, en effet, que lorsque Charles-le-Bel voulut ravoir le comté de Clermont en Beauvoisis, de Louis Ier. de Bourbon, « il bailla au dit Loys, pour le dit comté de Clermont, les comté de la Marche, seigneurie d'Issoudun, St.-Pierre-le-Moûtier et Montferrand, et érigea le tout en duché de Bourbonnais. »

Cette place hiérarchique assignée à St.-Pierre-le-Moûtier entre le Nivernais et le Bourbonnais, aux états-généraux, et consacrant son importance, a vraisemblablement donné lieu à cet ancien dicton très-répandu dans le midi du Nivernais : Nevers-le-Riche, St.-Pierre-le-Pauvre, Moulins-le-Glorieux.

X.

LUCENAT-SUR-ALLIER. — PIERRE DE BELLEPERCHE.

Si nous ne nous trompons, il demeure établi que géographiquement l'ancien diocèse de Nevers et l'ancienne province du Nivernais avaient au midi les mêmes limites, le Bourbonnais. Sur ce point, la carte de la province est d'accord avec les anciens pouillés de notre diocèse. Or, Lucenat-sur-Allier, parfaitement distinct de la petite ville de Lucenay-les-Aix, figure avec elle et sur nos pouillés et sur la carte *officielle* de la *province* du Nivernais. La conséquence suit d'elle-même. Mais la question géographique résout la question d'histoire. Donc Coquille n'a point commis de *pieux larcin* en comprenant le célèbre jurisconsulte Pierre de Belleperche dans l'énumération « des grands personnages issus de ce pays de Nivernois ». Dans une notice fort remarquable sur la législation et les jurisconsultes du Bourbonnais, on a voulu excuser et un peu prouver le *pieux larcin* de Coquille par la proximité de Lucenat des limites du Nivernais, et pour rendre au Bourbonnais ce qui lui appartient, on a dit que Coquille avait pu être induit en erreur par la *Gaule chrétienne*, à laquelle il a emprunté sa note biographique sur Pierre de Belleperche. On a insinué qu'il avait confondu Lucenat avec Lucenay-les-Aix ; enfin on a fait remarquer que, sur la carte de la généralité de Moulins, Lucenat-sur-Allier était désigné comme appartenant au Bourbonnais. Voilà les preuves, nous demandons la permission de répondre.

1°. Coquille écrivait son histoire du Nivernais en 1600, « au septenaire onzième qui a été le soixante dix septième an de son âge », comme lui-même nous l'apprend. En effet, il était né le 11 novembre 1523, et Claude Robert publia son *Gallia christiana* en 1625. Il n'a donc pu induire en erreur Coquille. Au contraire, il le cite en ces termes : « cujus scilicet Novioduni oppidi icon, seu descriptio habetur apud Coquillium in historia comitum Nivernensium. »

2°. Guy Coquille n'a nullement confondu Lucenat avec Lucenay-les-Aix. Il dit formellement de ce messire Pierre de Belleperche, docteur ès droicts : « il estoit nay en la paroisse de Lucenay-sur-Allier, au diocèse de Nevers, dont il devint seigneur et bastit le chasteau de Belleperche qu'il nomma de son nom, près le bourg de la Ville-Neuve-sur-Allier. » Et en décrivant la contrée d'entre Loire et Allier, il nomme Lucenay-les-Aix, qu'il qualifie ailleurs du titre de *ville*.

3°. Si la carte dont on parle a voulu comprendre Lucenat dans le ressort de la *généralité* du Bourbonnais, cela est vrai de Lucenat comme des 233 paroisses que cette généralité comptait dans le diocèse de Nevers; mais si elle a voulu comprendre Lucenat dans la *province* du Bourbonnais, il y a erreur, car la carte du duché et gouvernement du Nivernais comprend les deux Lucenay dans les limites de notre province. Concluons donc, comme glorieux souvenir historique, que Pierre de Belleperche appartient au département de l'Allier. Oui ; mais il est né et il a vécu enfant de l'antique province du Nivernais, d'autant plus qu'il est mort en 1308, plus de vingt ans avant la création du duché de *Bourbonnais*.

L'abbé Le Bœuf, dans son histoire des évêques d'Auxerre, nous apprend « qu'il avait fondé dès son vivant, dans le lieu de sa naissance, une chapelle et huit chapelains chargés de prier Dieu pour le repos de l'âme de Guillaume, son père, et

de ses autres parents, et il avait ordonné que la présentation de ces chapelains ou *vicaires* appartiendrait à ceux qui seraient seigneurs après lui de la maison de Villiers. » Le Pouillé de Nevers note sur le territoire de Lucenat une vicarie du titre de St.-Georges, à la présentation du seigneur de Villiers : *confert dominus de Villa.* Il est présumable que les huit chapelains ou vicaires furent bientôt réduits à un, et que la *vicarie* ou chapelle vicariale où devait s'accomplir cette fondation était celle de St.-Georges. Le Pouillé note aussi à Lucenat une Maison-Dieu.

Ville-Neuve. A la date de notre Pouillé, fin du XVe. siècle, l'église de Ville-Neuve était encore simplement *vicariale.* En effet, elle y est ainsi mentionnée : « Duæ vicariæ de Villa Nova, confert dux de Borbonio. » Elle dut être érigée en titre paroissial avant le XVIIe. siècle; nous l'inférons d'une supplique des habitants et *curé* de la Ville-Neuve en Bourbonnais, du 4 septembre 1633. En voici l'objet : « Requête présentée aux RR. pères Jacobins de Nevers, à l'effet par eux qu'ils eussent à ériger au lieu de la Ville-Neuve, diocèse de Nevers, la confrérie du saint Rosaire de la Mère de Dieu, apportant de grands fruits et profits spirituels aux lieux où elle est instituée avec toutes ses grâces, priviléges, faveurs et indulgences, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, de la Vierge, sa mère, et avancement des âmes fidèles : étant les dits religieux autorisés par notre saint père le Pape à faire cette érection où ils jugeront à propos. »

XI.

ENCORE CHATEAUX-SUR-ALLIER.

Castra super Alligerim.

De tous les lieux que nous avons explorés dans la contrée dont nous nous occupons, Châteaux est le seul qui présente

des traces authentiques de l'ère gallo-romaine et peût-être celtique. Avant l'invasion de César, il marque la limite qui sépare le territoire des Eduens de ceux des Arvernes et des Bituriges. Après la défaite des Helvétiens, il forme la frontière du territoire assigné aux Boïens, et vraisemblablement leur boulevard contre leurs voisins du midi et de l'ouest. Lorsque le diocèse de Nevers est taillé par la grande épée de Clovis dans le territoire éduen devenu bourguignon, Châteaux fut pris encore pour limite nivernaise des deux diocèses. Lorsque Brunehaut fonde l'abbaye de St.-Martin, elle comprend dans le territoire qu'elle lui donne à St.-Pierre-le-Moûtier, celui de Châteaux, etc. Lorsque la Sirie de Bourbon se forme, nous la voyons recevoir en fief, comme limite commune, Châteaux-sur-Allier. Châteaux était-il alors, pouvait-il être, comme aujourd'hui, sur la rive gauche de l'Allier, c'est-à-dire en-dehors du territoire auquel il appartenait, dont il était la limite et même le boulevard, comme son nom l'indique?

A cette question, je ne vois point de réponse; car l'étude des lieux repousse celle que les principes observés constamment daus les délimitations des provinces suggèrent, à savoir que, dans l'origine, le Nivernais, ou mieux encore le pays Eduen, avait pour limites au sud-ouest l'Allier et la Loire; mais que, depuis cette délimitation politique, fixée d'ailleurs par la nature, ces deux rivières auraient reporté leur lit de quelques kilomètres, de la gauche sur la droite, et les limites territoriales antérieures à ce déplacement seraient restées depuis ce qu'elles étaient auparavant. Ce n'est pas une solution que je propose : je me borne à poser la difficulté.

M. Bulliot a la parole pour répondre à la portion réservée de la 6e. question, relative au système de défense des Ro-

mains pour la ligne de la Loire ; il présente à ce sujet un mémoire, dont M. de Surigny donne lecture et qui sera imprimé à la suite des procès-verbaux des séances du Congrès.

La séance est levée à 5 heures.

L'un des Secrétaires,

Cte. MAX DE L'ESTOILLE.

3e. Séance du 28 juin.

Présidence de M. l'abbé BOUDANT.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Chasles*, *Bulliot*, *Leroux*, *Alary*, le baron *de la Brousse*, *Ochier*, l'abbé *Crosnier*, et MM. le comte *de Soultrait*, *de Bure*, et le comte *de l'Estoille*, secrétaires-généraux du Congrès.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le P. Desrosiers donne lecture du rapport suivant :

RAPPORT SUR LA VISITE DU CONGRÈS A LA CATHÉDRALE.

Monseigneur a fait aux membres du Congrès l'honneur de les conduire dans sa cathédrale. On sait qu'elle fut construite dans les dernières années du XVe. siècle, grâce à la munificence et à la piété de Jean II et de Jeanne de France, sa femme, qui en posèrent la première pierre.

Il est inutile de s'étendre sur la description de cet édifice, un des types de l'architecture de cette époque, possédant les beautés et les défauts de son genre, et d'ailleurs suffisamment décrit dans le deuxième volume de l'*Ancien Bourbonnais*.

Il offre à l'amateur qui le visite, indépendamment des

beautés de son architecture, une matière d'études intéressantes dans ses vitraux. L'art chrétien, avant de céder la place aux voluptueuses créations de la renaissance, a peuplé les temples de douces et gracieuses images. La cathédrale offre dans ses verrières des bas-côtés et des chapelles une foule de sujets délicatement conçus, finement exécutés. Les personnages ont une pose heureuse et naïve et les motifs d'architecture sont légers et élégants.

Il serait injuste de passer sous silence le beau triptique de l'Adoration de la Vierge, reproduit dans l'*Ancien Bourbonnais*, et attribué à Ghirlandaso. Il réfléchit encore quelques rayons de la poésie chrétienne.

MM. les membres du Congrès ont porté leur attention sur la Vierge noire. Cette Vierge, de 50 centimètres de hauteur environ, est assise: d'une main elle tient l'Enfant-Jésus; de l'autre les débris d'un lis (*Virgo post partum*). Une longue chasuble la revêt, un voile couvre son front. Son visage est noir et a les traits allongés, ses lèvres sont épaisses, son nez est long, ses joues amaigries, ses yeux fortement indiqués. — L'Enfant offre les mêmes traits du visage. Il bénit des deux premiers doigts de la droite; il tient de la gauche un livre sur sa poitrine.

Hormis le visage de la Vierge et de l'Enfant et la droite de celui-ci, toute la statue est recouverte d'un linge préparé pour recevoir la peinture d'après les procédés indiqués par le moine Théophile. Cette couche en recouvre peut-être d'antérieures, car les formes de la statue sont en grande partie dissimulées.

Une peinture à l'huile et à la résine la décore.

Le siége de la Vierge a cinq côtés et deux étages. Chaque étage est couronné d'arceaux affectant la forme mitrée; une inscription les sépare. On n'a pu déchiffrer que ces mots : *Ecce novum signum . . . . . concepit . . . . . Virgo.*

Ce siége a paru d'une structure plus récente; il aura été mis à la place d'un plus ancien déjà vermoulu. On voit les traces de cette adjonction. Néanmoins, il paraît devoir remonter, ainsi que l'inscription qui le recouvre, au XIIIe. siècle. La statue alors était déjà vieille; il faut donc la reculer à une époque antérieure, ce que confirment les traits byzantins de son visage et les détails de ses vêtements et de sa pose. On a été d'accord pour l'attribuer au moins au XIIe. siècle. Je crois qu'on doit attirer l'attention sur ces Vierges antiques. Nous engageons à les traiter avec tout le respect et à les entourer de tous les soins que méritent leur âge et la vénération dont elles ont été l'objet.

Continuation de la communication de M. Bulliot sur la castramétation romaine.

M. Bulliot donne de nouveaux détails sur le plan général du système de défense à l'époque romaine. Pour distinguer l'origine de ces ouvrages dans nos pays, il faut y appliquer l'idée d'unité; ils n'ont pas été faits dans des marches de légion, ils avaient pour but la défense permanente du sol. On n'en peut douter en voyant leur position. Les Gaulois probablement les avaient déjà ébauchés. Quelle fut leur part dans ce travail, quelle fut celle des Romains? certaines dénominations indiquent une origine gauloise; ainsi, les terminaisons en *dunum* et surtout le mot *bara*, qui, en celtique, signifie toujours un obstacle. D'autres dénominations sont romaines; celles où se trouvent les mots *castellum*, *arci*, etc.; enfin d'autres noms, comme ceux de *Sericos*, *Sarmaticas*, se rapportent aux barbares.

Les camps romains sont évidemment défensifs: les médailles qu'on y a trouvées se rapportent aux temps de la décadence. Les médailles de cette époque abondent. Sur la Saône surtout on rencontre souvent des objets réputés gau-

lois. Une des grandes preuves dans laquelle on croit reconnaître une origine romaine, ce sont les tuiles à rebord ; dans le pays éduen, on n'en trouve pas de postérieures à l'époque romaine, malgré ce qui a été dit dans d'autres pays. Elles sont entièrement identiques avec celles que l'on trouve à Autun, à Beuvron, dans tous les endroits où il n'y a pas eu d'occupation après les Romains. Les potiers jouissaient des immunités impériales, mais ils étaient astreints à des obligations très-étroites. La plupart de ces points ont été occupés jusqu'à l'invention des armes à feu. Dans ceux qui ont été abandonnés de bonne heure, on trouve beaucoup de tuiles à rebord. Si l'occupation a été jusqu'à la renaissance, il y en a peu, et la tuile creuse abonde. Donc, les tuiles à rebord datent de l'occupation romaine; les tuiles creuses leur ont succédé avec les tuiles plates. D'ailleurs, si elles n'étaient pas romaines, comment pourrait-on supposer que l'art céramique eût seul subsisté dans sa perfection après l'invasion des barbares?

Une autre particularité se rencontre fréquemment dans les postes militaires, surtout dans les buttes : c'est la constatation des cendres et des charbons mélangés d'ossements d'animaux et de débris de poteries. Ces débris rappellent la consécration de ces lieux, où tous les ans on renouvelait les sacrifices : il y en avait pour les armes, pour les trompettes, *armilustria, tubilustria ;* pour les tombeaux, etc. Dans les grands dangers, les *lustres* étaient indiqués : c'était une procession autour des murs, un sacrifice et un festin. Dans beaucoup de buttes et de camps on retrouve ces traces. Les débris de poterie sont ordinairement de la poterie noire, d'un grain très-serré et très-fin. A la distribution régulière de ces camps, de ces buttes, à la manière dont elles embrassent les crêtes, les bois, les vallées, on reconnaît un plan d'unité : tous occupent et défendent un point d'issue générale. En présence

de ce travail, on ne peut admettre l'idée qu'il soit l'œuvre des barbares du VIe. ou du Xe. siècle; jamais on n'a eu de raisons aussi positives qu'en ce moment de l'irruption des barbares pour établir un système de défense aussi général. Il répondait parfaitement aux besoins et aux exigences. Les Francs n'ont eu qu'à le continuer. Ce système répondait aussi aux besoins contre les invasions des Normands, et on a eu tout intérêt à conserver ces emplacements.

La découverte des objets romains a confirmé ces idées-là : dans des châteaux occupés jusqu'à la Ligue, jusqu'à Louis XIV même, on retrouve encore de ces objets.

Quant à la forme générale, elle n'est point régulière comme celle des camps des troupes en marche. Elle est toujours appliquée aux mouvements fermes du terrain. Les uns sont en terre, d'autres en pierres sèches. Mais s'il y a une butte, elle a été généralement surmontée d'une tour carrée ou rectangulaire qui dominait tout le terrain. Il y avait aussi quelques ouvrages avancés.

L'orateur donne lecture de la suite de son rapport sur le système de défense des Romains pour la ligne de la Loire.

Un fait remarquable dans l'Autunois, c'est que dans tous les anciens camps se trouvaient des pélerinages populaires.

On retrouvait aussi, sur tout le pays autunois, des inscriptions de légionnaires. L'orateur lit alors des détails pleins d'intérêt sur les colonies militaires, véritable organisation féodale.

Reprise des questions du programme.

Il est donné lecture de la 22e. question ainsi conçue :

L'étude du blason d'une province mérite-t-elle d'être encouragée? Quelle peut être son utilité pour les études historiques et archéologiques? Ne serait-il pas à propos de publier un traité de blason archéologique?

Le peu de temps qui reste au Congrès pour terminer ses travaux ne permet pas à M. Georges de Soultrait de traiter cette question comme il aurait voulu pouvoir le faire. L'orateur se contente de faire ressortir en peu de mots toute l'importance du blason pour les études archéologiques et numismatiques : les signes héraldiques se retrouvent sur presque tout ce qui nous reste du moyen-âge. Il faut connaître ces signes en général, et, quand on étudie une province en particulier, il est de toute nécessité de bien connaître les blasons des familles qui ont joué un rôle dans le pays; de là l'utilité évidente des armoriaux particuliers.

On n'a jamais publié de traité de blason archéologique. Un travail de ce genre ne saurait manquer d'être fort curieux ; il faudrait y trouver les origines réelles du blason et les règles et formes héraldiques de chaque siècle, au lieu d'y lire des copies plus ou moins exactes des Ouvrages des Paillot, des Segoing et des Ménestrier, qui se trouvent dans tous les traités de blason. Il faudrait faire ce livre avec les monuments et non avec les ouvrages déjà publiés. M. de Soultrait s'occupe de ce travail, qu'il compte publier quelque jour.

M. le Président pose les 23e. et 24e. questions, les dernières du programme, ainsi conçues :

Quels sont les travaux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire et sur les monuments du Bourbonnais?

Donner un aperçu de l'histoire littéraire du pays. — Est-il à propos d'encourager dans les villes l'établissement de bibliothèques d'intérêt local? Comment ces bibliothèques doivent-elles être composées et classées? Quelle doit être la mission des Sociétés savantes relativement aux collections d'intérêt local?

M. Alary lit la notice suivante en réponse à ces questions.

NOTE DE M. ALARY.

Pour résoudre ces deux questions d'une manière satisfaisante, il faudrait plus que des lectures et des recherches consciencieuses ; il faudrait encore de nombreuses années de patients labeurs. Il est donc très-probable que le Congrès archéologique n'aurait pu être complètement édifié sur ce point, s'il ne s'était trouvé au milieu de nous un bibliophile aussi savant que modeste, dont les manuscrits, préparés de longue-main, nous ont été communiqués avec le plus grand empressement et sont destinés à la bibliothèque bourbonnaise, fondée depuis peu à Moulins.

M. Auguste Ripoud, ancien conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Moulins, membre correspondant de la Société d'émulation, a entrepris concurremment et amené à bonne fin trois ouvrages intéressants et utiles pour l'histoire de notre pays :

1°. Une bibliographie du Bourbonnais ;

2°. Un catalogue de tous les écrivains qui ont pris naissance dans cette province ou qui y ont publié leurs Ouvrages;

3°. Une biographie des hommes célèbres ou recommandables qui y sont nés.

Nous n'avons à entretenir le Congrès que des deux premiers manuscrits.

La *Bibliographie du département de l'Allier*, rédigée par M. A. Ripoud, se divise en sept chapitres :

Le premier indique les plans et cartes topographiques et géologiques de l'ancien Bourbonnais ou du département de l'Allier, avec un Appendice sur les brochures et mémoires qui traitent des moyens de transport et des voies de communication ; il contient 31 articles.

Le deuxième chapitre fait connaître les titres des ouvrages

qui traitent de l'histoire générale et particulière de la province; nous y trouvons 91 articles.

Le troisième chapitre donne la nomenclature des ouvrages qui contiennent la description et l'indication des lieux et des objets remarquables; il embrasse 132 articles.

Le quatrième chapitre est consacré aux anciennes Coutumes du Bourbonnais; il nous offre 17 articles.

Le cinquième chapitre contient la liste des ouvrages sur les eaux thermales et minérales du département; il renferme 58 articles.

Le sixième chapitre comprend la généalogie des familles les plus illustres, et la biographie ancienne et moderne du pays; nous y trouvons 87 articles.

Enfin, le septième et dernier chapitre donne un aperçu des journaux politiques, scientifiques et littéraires publiés dans le Bourbonnais depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; il nous donne 18 articles.

M. Ripoud termine ce travail par un dernier renseignement :

Au commencement de l'année 1854, on comptait dans le département de l'Allier, 14 imprimeries tant typographiques que lithographiques : six à Moulins, trois à Montluçon, deux à Gannat, trois à Cusset et une à La Palisse.

A la même époque, on y publiait 11 journaux :

1°. Au chef-lieu : le *Mémorial de l'Allier*, le *Messager de l'Allier*, la *Saison des Eaux*, les *Annales de la Société d'agriculture*, le *Bulletin de la Société d'émulation*, les *Annales de la Société d'horticulture;*

2°. A Montluçon : l'*Impartial de l'Allier*, le *Courrier de l'Allier;*

3°. A Gannat : le *Glaneur;*

4°. A Cusset : *La Semaine*, *L'Hebdomadaire.*

Sur la deuxième question, les recherches de M. A. Ripoud

ne sont ni moins complètes ni moins scrupuleuses. Auteurs morts ou vivants, tous ceux qui ont pris naissance dans le Bourbonnais ou qui y ont publié leurs écrits, sont passés en revue. Et ici, comme dans l'ouvrage dont je viens de donner un aperçu, les indications bibliographiques les plus exactes y sont présentées avec une méthode rigoureuse et bien entendue.

A l'aide de ce second ouvrage de M. A. Ripoud, il sera facile de composer une histoire littéraire de la province du Bourbonnais. Il suffira, pour répondre au programme du Congrès archéologique, d'en présenter ici le sommaire.

Les productions plus ou moins volumineuses, publiées ou inédites, dont les titres sont inscrits sur les tablettes de M. Ripoud, forment un ensemble de plus de 630 articles, que l'on peut répartir de la manière suivante :

Théologie.	58
Jurisprudence.	34
Siences et arts.	222
Belles-lettres.	172
Géographie, voyages, histoire générale et particulière des peuples. .	146

Ce qui est une preuve, ajoute M. A. Ripoud, que les grandes divisions des connaissances humaines ont toutes été embrassées et cultivées par nos compatriotes. Nous pouvons même ajouter qu'elles l'ont souvent été avec succès et avec supériorité, sinon dans leur universalité, au moins dans les parties les plus essentielles et les plus intéressantes. Il nous suffira de citer quelques noms :

1°. En théologie, Jean Benoit de Verneuil, commentateur de toute la bible; Louis Legrand, docteur en théologie de la Faculté de Paris; les célèbres prédicateurs, Jean de Lingendes et Henri Griffet.

2°. En jurisprudence : Claude Berruyer, Jean Duret,

Chabot, de l'Allier, et Alexandre Duranthon, de Cusset, l'un des professeurs les plus renommés de la Faculté de Paris.

3°. Dans les sciences et les arts : les philosophes Beauregard et de Tracy; le mathématicien et physicien Petit, de Montluçon; les naturalistes Mizaud et François Péron; les médecins Charles Delorme, Faye, Gardin, de Target, et Roux, de Moulins, décédé à Dijon en 1839.

4°. Dans les lettres, la grammaire, etc. : Claude Duret, auteur du *Trésor des langues de l'univers;* le savant helléniste Gaulmin; les poètes de Lingendes, Barjaud et Andraud; les romanciers Coiffier de Verfeu, Griffet de La Beaume et Mme. Angélique Arnaud; parmi les traducteurs en vers et en prose, Vigenère, Griffet de La Beaume, Coiffier de Verfeu et le comte de Champfeu.

5°. Enfin, dans la division des sciences historiques, nous inscrivons de nouveau les trois noms recommandables de Petit, Péron et Henri Griffet : le premier, géographe de Louis XIV et auteur de divers ouvrages de topographie et d'hydrographie; le second, auteur d'*Un voyage aux terres australes*, et le dernier, pour ses immenses travaux sur l'histoire de France et son traité sur les différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire.

Nous ne saurions omettre Achille Allier, Bâtissier et Adolphe Michel, auteurs de l'*Ancien Bourbonnais;* l'archéologue Ribaud de La Chapelle, qui a laissé des dissertations sur les origines de la nation française; Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz, historien latin des règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier., Henri II, François II et Charles IX; Simon Coiffier de Moret, bien connu par son ouvrage sur le Bourbonnais, et le vicomte de Conny, auteur de plusieurs écrits politiques et d'une histoire de la révolution française.

Ainsi, comme nous le disions plus haut, aucune des

branches de l'arbre encyclopédique n'a été négligée par les écrivains du Bourbonnais : religion, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire, tout a été exploré, étudié avec un zèle qu'on ne saurait trop hautement reconnaître.

Remercions le patient, habile et intelligent bibliophile qui nous a mis en possession d'un inventaire aussi complet de toutes les richesses intellectuelles de notre pays, et qui par là facilitera les recherches de toute nature aux écrivains qui voudront se livrer à l'étude sérieuse de l'histoire de notre province. Depuis long-temps déjà, M. A. Ripoud ouvre avec une obligeance extrême son portefeuille à toutes les personnes d'étude qui ne vont jamais le consulter, sans s'applaudir des ressources qu'il met à leur disposition. Les ouvrages dont nous venons de présenter un sommaire au Congrès, assurent pour l'avenir des moyens de recherches toujours précieux, et qui n'avaient jusqu'ici manqué que trop souvent aux écrivains de notre province : la bibliothèque Bourbonnaise, fondée par la Société d'émulation, viendra les compléter et notre pays mieux connu, mieux apprécié, y gagnera sous tous les rapports et se maintiendra au rang honorable qui lui est déjà assigné parmi les provinces les plus dévouées au mouvement artistique et littéraire de notre époque.

M. Georges de Soultrait, qui s'occupe depuis long-temps à réunir une bibliothèque spéciale pour le Nivernais, et à dresser un catalogue raisonné de cette bibliothèque, trouve excellent le classement adopté par M. Ripoud, bibliophile zélé et instruit, qui possède lui-même une bibliothèque fort riche et fort bien choisie.

L'un des Secrétaires,

Comte MAX DE L'ESTOILLE.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

28 juin.

Présidence de M. de Caumont, directeur-général de la Société.

Siègent au bureau : MM. l'abbé *Crosnier; de Buyer; Chasle; Gaugain*, et le comte *de Soultrait; M. de Bure* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont annonce qu'il y a lieu de distribuer pour la circonscription dont le département de l'Allier fait partie, une somme de 1,000 fr., soit pour des fouilles, soit pour des moulages, soit pour des réparations aux monuments historiques.

M. l'abbé Crosnier engage la Société française à exiger que les communes qui désirent obtenir des fonds de la Société, votent de leur côté des sommes pour les réparations qu'elles veulent faire.

M. de Bure fait une demande pour l'église de Bert, qui appartint aux Chevaliers hospitaliers; cette église est dans un triste état, la façade menace ruine, il faudrait une somme de 5,000 fr. pour la réparer. Une souscription ouverte dans la commune a procuré 2,000 fr. Il espère que l'aide que lui donnera la Société facilitera le succès des demandes adressées au ministère; il indique aussi des fouilles à faire à Beaupuy, près Varennes.

M. Georges de Soultrait informe la Société des dangers que courent les ruines du château d'Hérisson dont la possession est disputée en ce moment, et des difficultés que présente la conservation de ces ruines historiques.

M. de Montlaur entretient l'Assemblée des querelles soulevées et des procès existant entre Mlle. Séguin, propriétaire du

château et les habitants de la ville. Il pense que la Société pourrait servir d'intermédiaire entre l'administration municipale et le propriétaire.

M. l'abbé Crosnier parle de l'église de Neuville-lès-Décize en Nivernais, remarquable par son ornementation dans laquelle figurent, comme on l'a dit, des arcs en mître.

M. de Soultrait demande quelques fonds pour cette église: les habitants ont fait de grands sacrifices pour reconstruire leur clocher et méritent qu'on vienne à leur aide.

M. l'abbé Boudant demande une subvention pour l'église des Bénédictines de Chantelle.

Le P. Desrosiers demande une somme quelconque pour appeler l'attention sur l'église de St.-Désiré dont M. de Soultrait a entretenu l'Assemblée dans une précédente séance; elle offre, comme il l'a dit, une disposition très-remarquable.

M. de Soultrait demande quelques fonds pour l'église de Marzy (Nièvre), qui est du XIIe. siècle et dont le remarquable clocher menace ruine.

Il signale aussi et recommande à la Société l'église d'Huriel et le portail de Neuilly-en-Donjon, dont il a parlé et qui n'aurait besoin que d'une faible somme.

Le P. Desrosiers et M. Esmonnot appellent l'attention sur l'église de Buxières-la-Grue.

M. Dadole réclame en faveur de l'église d'Autry-Issard.

M. de Caumont demande ensuite s'il y a lieu d'accorder quelques fonds pour la conservation des châteaux qui ont été signalés à la Société comme remarquables dans les séances du Congrès.

M. de Soultrait répond que le château d'Huriel est en très-bon état et appartient à une personne qui en connaît la valeur. Le château de Montgilbert et les autres monuments de ce genre qui présentent de l'intérêt, appartiennent à des personnes qui peuvent faire les réparations nécessaires. Toute-

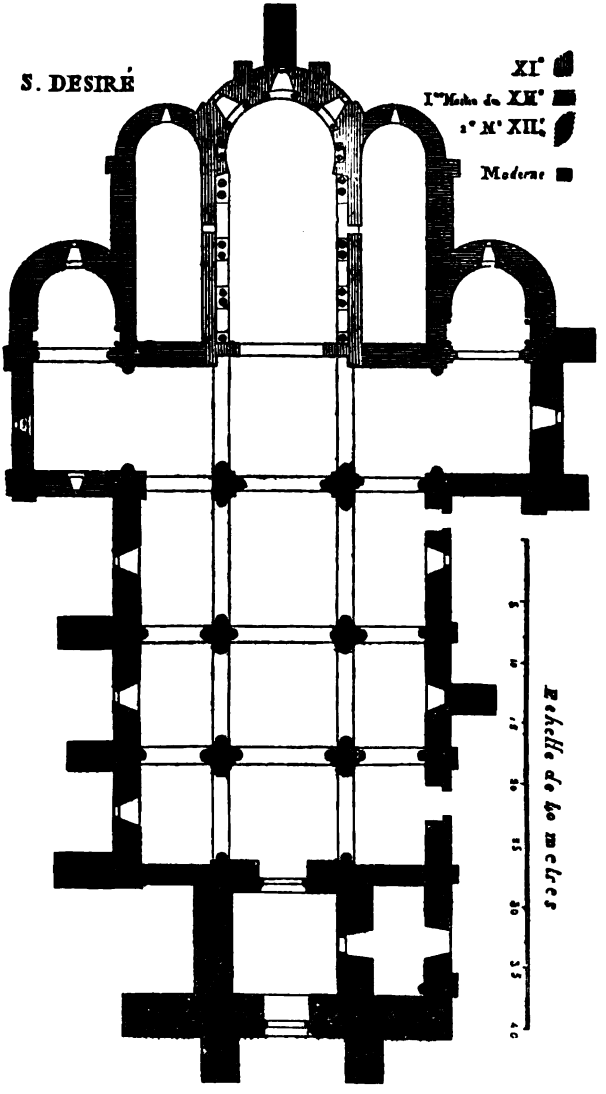

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-DÉSIRÉ.

fois, il faudra vivement recommander la conservation de Montgilbert, qui sert de carrière à tout le pays.

M. de Caumont propose de voter quelques fonds pour des fouilles à faire dans le département.

MM. de Labrousse et de Bure parlent des fouilles de Varennes et d'Averne.

M. Bulliot demande une allocation pour continuer ses travaux sur la castramétation. M. de Caumont désire que l'on s'attache à lever des plans plutôt qu'à chercher des objets pour les musées.

M. Bulliot répond que ses plans sont levés et qu'il va continuer la carte qu'il a commencée.

M. de Caumont propose d'allouer quelques fonds pour des moulages; il demande s'il y a dans le pays un mouleur suffisamment habile pour s'en charger, et il indique plusieurs morceaux qui devront être reproduits.

M. Dadole répond qu'il connaît un mouleur assez habile; qu'on pourrait faire fabriquer des moules à bon creux, qui sont plus chers que les autres, mais, en en tirant plusieurs exemplaires, on couvrirait facilement les frais.

Le P. Desrosiers et M. de Soultrait proposent de mouler les chapiteaux du portail de l'église de Fleuriel, l'une des plus belles du centre de la France.

M. de Caumont demande que l'on moule la colonne romaine de Néris déposée au musée de Moulins, un bas-relief byzantin provenant d'un tombeau, et aujourd'hui plaqué sur le mur à l'intérieur de l'église de Souvigny, ceux de St.-Menoux et quelques autres.

Après ces propositions, la séance est suspendue ; elle est reprise à 9 heures 1/2. On passe en revue les demandes diverses qui ont été exprimées.

M. de Caumont fait observer que la somme de 1,000 fr., dont le Conseil d'administration de la Société française a ré-

solu de disposer pour la diviser à Moulins, sera insuffisante; il propose de porter le chiffre à 1,200 fr.

La demande en faveur de l'église de Bert est appuyée par M. de Bure qui fait observer de nouveau que les habitants de cette paroisse se sont déjà imposé une souscription de 2,000 fr., pour la reconstruction de la façade qui menace de tomber, par suite de l'écrasement de la voûte de la première travée, sur laquelle on avait eu l'imprudence de reconstruire un clocher.

Une somme de 100 fr. est votée.

Sur la demande de M. de Soultrait, une somme de 100 fr. est accordée à l'église de Neuville-lès-Décize.

Un secours de 100 fr. est également accordé à l'église des Bénédictines de Chantelle. M. l'abbé Boudant est chargé de surveiller cette dépense.

Le P. Desrosiers demande un vote d'une somme quelconque pour attirer l'attention sur l'église de St.-Désiré. M. de Soultrait pense que cette église est tellement malade qu'on ne saurait à quelle partie employer une somme aussi faible que celles dont dispose la Société française. M. Esmonnot ira l'examiner avec soin et M. de Soultrait portera à Dijon les renseignements qu'il aura recueillis; il se réserve alors de demander des fonds pour cette église qu'il considère comme l'une des plus intéressantes du pays. Le vote sur l'église de St.-Désiré est, en conséquence, ajourné jusqu'à la réunion administrative qui se tiendra au mois d'août à Dijon.

M. de Soultrait demande une allocation de 100 fr., pour les réparations à faire au clocher de l'église de Marzy (Nièvre), auxquelles les habitants consacrent, chaque année, des fonds assez considérables.

Cette somme est votée.

MM. de Soultrait et de Bure demandent une somme de 80 fr. pour la réparation du portail de l'église de Neuilly-en-

Donjon. Cette faible somme suffira pour empêcher la dégradation complète de ce curieux portail, le plus intéressant du Bourbonnais. Adopté.

M. l'abbé Vander, membre depuis long-temps de la Société française et curé d'Huriel, a prié le P. Desrosiers de demander le vote d'une somme de 100 fr. comme marque de sympathie : son église ne menaçant pas ruine, mais exigeant quelques réparations. Cette demande, vivement appuyée par M. de Soultrait, est accordée.

Le clocher de l'église de Buxières-la-Grue écrase la nef, le sommet de la flèche fort élevée demande d'urgentes réparations. On accordera 100 fr., si la commune se décide à voter quelques fonds.

M. Dadole demande qu'une somme de 100 fr. soit employée à la réparation du clocher de l'église d'Autry-Issard.

M. de Bure est chargé de prendre 100 billets de 1 fr. pour la loterie destinée à accroître les ressources de l'église du Sacré-Cœur de Jésus, à Moulins.

Une somme de 50 fr. sera consacrée aux fouilles à faire au lieu dit Beaupuy, près de Varennes-sur-Allier. M. Alary dirigera ces fouilles.

Une somme de 100 fr. sera remise à M. Bulliot pour la continuation de la levée des plans des fouilles, près d'Autun.

Une autre somme de 100 francs est accordée à M. de Fontenay pour l'exploration d'une *villa* gallo-romaine près d'Autun.

Enfin une somme de 200 fr. est votée pour des moulages en Bourbonnais.

La Commission des moulages est composée de MM. Tudot, Esmonnot et Dadole. Celle des réparations à faire aux églises se composera de MM. Esmonnot, le P. Louis Desrosiers, Dadole et Desrosiers père.

Les secrétaires-généraux du Congrès font de droit partie de ces Commissions.

Récapitulation des sommes votées à Moulins par la Société française pour la conservation des monuments.

Façade de l'église de Bert.	100 fr.
Église de Neuville-lès-Décize.	100 »
Église des Bénédictins de Chantelle.	100 »
Chapelle de l'Hôpital-Général de Moulins. .	60 »
Clocher de l'église de Marzy.	100 »
Portail de Neuilly-en-Donjon.	80 »
Église d'Huriel.	100 »
Flèche d'Autry-Issard.	100 »
Église du Sacré-Cœur de Jésus, à Moulins.	100 »
Fouilles de Beaupuy, près Varennes. . . .	50 »
Fouilles près d'Autun.	200 »
Moulages.	200 »
M. de Caumont a accordé depuis à Néris, pour des fouilles, une somme de 100 fr.	100 »
L'assemblée vote ensuite les allocations suivantes sur les conclusions de MM. de Caumont et Gaugain :	
Pour les fouilles de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres)	150 »
A l'église de Canabez (Aude).	100 »
A l'église de St.-Germer (Oise).	200 »
Pour divers travaux dans la division du Mans.	300 »
Cette somme ne pourra être dépensée qu'après délibération des membres de la division sur l'emploi qu'elle devra recevoir. Une convocation des Membres sera faite dans ce but par les soins de l'Inspecteur de la division.	
TOTAL.	2,140 fr.

La séance est levée à 10 heures et quart.

L'un des Secrétaires,

A. DE BURE.

EXCURSION

A BOURBON, SAINT-MENOUX ET SOUVIGNY,

Le 29 juin 1854.

Le 29 juin, de très-grand matin, un grand nombre de membres du Congrès (environ soixante) se casaient dans les voitures qu'on avait pu se procurer pour l'excursion projetée ; il fut décidé qu'on se rendrait immédiatement à Bourbon et qu'on réserverait pour le retour la visite des églises de St.-Menoux et de Souvigny.

Il y avait une heure environ que nous avions quitté Moulins, quand nous aperçumes sur la hauteur, à gauche de la route, une petite église romane qui nous sembla offrir quelqu'intérêt, et, quoiqu'elle n'eût pas l'honneur de figurer sur notre programme, nous ne balançames pas à descendre de voiture et à gravir la côte que couronnait la modeste église.

Notre attente ne fut pas trompée, nous reconnûmes dans cet édifice un spécimen des églises rurales du Bourbonnais, car on nous fit remarquer qu'une grande partie de ces églises présentaient les mêmes dispositions avec quelques modifications plus ou moins importantes.

Le portail, composé de six colonnes, trois de chaque côté en retrait pour soutenir la voussure, est encadré, comme on en voit dans un grand nombre d'églises du Nivernais, dans un carré en saillie, dont la partie supérieure est garnie de modillons ornés de têtes humaines ou de bêtes, et soutenant un larmier en amortissement.

Une seule nef, formée de quatre travées, séparées par des colonnes engagées, conduit à la région du sanctuaire. On remarque dans les murs latéraux, à chaque travée, une grande arcade en plein-cintre ; il est important de noter cette dispo-

sition assez rare dans le centre de la France, inconnue dans le Nivernais, et qui rappelle certaines églises de l'ouest et surtout du sud-ouest.

Les arcs-doubleaux qui reposent sur les colonnes engagées, prennent la forme ogivale, tandis que la voûte est en berceau circulaire ou à peu près. Les chapiteaux sont garnis d'ornements végétaux peu fouillés; il est facile de reconnaître ici le XIIe. siècle *des campagnes.*

Arrivé au chœur, c'est une tout autre disposition, le style est beaucoup plus sévère, tout est au plein-cintre, rien n'annonce la tendance ogivale. Deux travées, plus resserrées que celles de la nef, précèdent la demi-calotte de l'abside, et deux petites nefs latérales conduisaient à deux absidioles qu'on a fait disparaître. C'est au-dessus de ces deux travées, que s'élève une lourde tour carrée, sans aucun ornement et caractérisée seulement par les claveaux uniformes de sa double baie. Toute cette région accuse le XIe. siècle.

Le Congrès émit le vœu que la fabrique fît disparaître le mauvais rétable qui obstrue l'abside centrale, afin de rendre à l'église et ses dimensions et son caractère.

Nous remontâmes dans nos voitures, sans regretter les quelques instants employés dans la visite de l'église de Coulandon. Bientôt nous saluâmes, en passant, l'antique prieuré de Souvigny, puis St.-Menoux, et, enfin, nous aperçûmes la fameuse *Quiquengrogne* environnée de ses sœurs *décoiffées* et même un peu échevelées.

BOURBON.

Nous descendîmes à l'établissement des eaux, et nous remarquâmes, avec étonnement, des guirlandes de fleurs et de verdure, des arcs de triomphe, modestes, il est vrai, abritant certaines maisons d'une ombre embaumée.... C'était la fête des baigneurs; saint Pierre, par la profession qu'il exer-

çait, était obligé souvent d'être dans l'eau, et les malades de Bourbon l'ont adopté pour leur patron; mais on ne se contente pas de ces fleurs et de cette verdure, l'office du saint se célèbre avec solennité, et, sur le sommet du plateau, la cloche faisait entendre ses joyeux carillons. Aujourd'hui l'établissement repose sur des constructions romaines dont les fondements ont été mis à nu dans plusieurs circonstances et tout récemment encore en construisant la maison habitée par le médecin des eaux. M. de Caumont avait apporté un plan dressé d'après les diverses données acquises précédemment et que lui avaient confié MM. Desrosiers et Tudot.

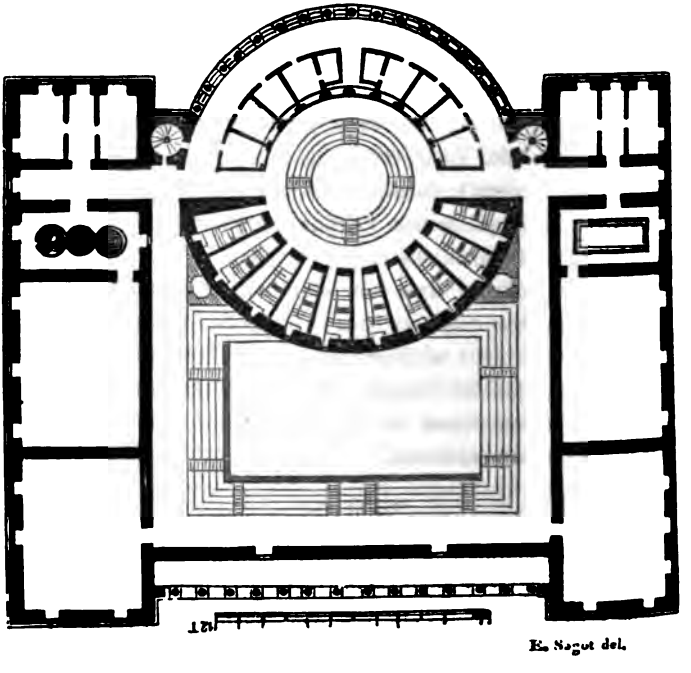

E. Sagot del.

Voici ce plan qui montre la disposition supposée de l'éta-

blissement romain : s'il est un peu conjectural dans quelques parties, il doit sous beaucoup d'autres s'écarter très-peu de ce qui existait.

Après avoir examiné rapidement les bassins des eaux, nous nous rendîmes au puits de Jonas, qui, placé à peu de distance des thermes, donne de l'eau froide; chacun de nous voulut en boire, mais inutile de dire qu'aucun n'y prit goût. Puis nous nous dirigeâmes vers l'église, gravissant la côte avec les boiteux, les manchots et les autres malades courbés par les douleurs, qui se rendaient à l'office divin. Nous n'avions pas l'intention de faire en ce moment la visite de l'église, dans la crainte, ou de retarder l'office, ou de distraire les fidèles; mais le vénérable curé, qui voulut bien nous faire lui-même les honneurs de son église, nous assura que nous rendrions service aux pauvres infirmes, qui avaient peine à monter cette côte rapide, si notre présence pouvait occasionner quelque retard.

Il est facile d'assigner l'âge précis de cette église; on peut, sans crainte de se tromper, la considérer comme une œuvre de la première moitié du XIIe. siècle. Le portail est formé de huit colonnes, quatre en retrait de chaque côté, qui soutiennent les tores multipliés et les autres moulures composant la voussure. Deux grosses colonnes trapues, engagées dans la muraille, semblent faire contrefort tout en soutenant l'archivolte supérieure. On retrouve encore ici, comme à Coulandon, l'encadrement carré au milieu duquel se découpe le portail. Les ornements indiquent presque le même ciseau, et le couronnement en larmier présente les mêmes dispositions.

Un cordon composé de billettes règne à l'extérieur, à la hauteur de la naissance de l'arc des fenêtres auxquelles il sert d'archivolte, en circulant autour. Plusieurs de ces baies sont d'une facture toute particulière, ce sont des tores sans bases qui partent de l'appui de la fenêtre et la circonscrivent;

seulement on remarque une corniche qui la coupe à la naissance de l'arc. Nous avons rencontré une disposition analogue dans l'église de St.-Lazare d'Avallon.

Tous les piliers, jusqu'au transept, sont flanqués de colonnes engagées cantonnées en croix; ceux de l'intertransept sont de plus forte dimension. Les chapiteaux sont, en grande partie, garnis d'ornements tirés du règne végétal; quelques-uns sont historiés ou symboliques. Il est à remarquer que, dans toute cette région, les formes humaines sont grossières, plus grossières qu'ailleurs. Vers l'orgue, se voit le chapiteau des musiciens dont on a parlé. Aux quatre piliers de l'intertransept on voit se dérouler les scènes du Jugement dernier. Ce sont d'abord deux anges qui sonnent de la trompette pour faire sortir les morts de leurs tombeaux; deux autres anges tiennent des phylactères, indiquant les bonnes et les mauvaises actions; deux autres anges soutiennent dans un nimbe l'Agneau qui doit faire le bonheur des saints, tandis que d'un autre côté on aperçoit un individu monté sur un taureau, un autre sur un bouc, et un troisième au milieu avec des cornes sur la tête: ce sont des adorateurs de *la bête* qui se sont identifiés avec elle et qui doivent partager son sort.

Puisque nous en sommes à la partie iconographique, disons quelques mots des peintures dont on vient d'orner la région absidale. Elles sont dues au pinceau de M. Anatole Dauvergne, membre de la Société française; nous les avons vues avec beaucoup d'intérêt. Si nous en indiquions en passant les seules critiques qui aient été faites, nous dirions que ces peintures ont paru généralement un peu trop vives. L'Agneau nimbé, projetant au loin ses rayons, n'est pas de l'époque, on eût dû se contenter de lui donner le nimbe crucifère; c'est aussi à tort qu'on représente saint Joseph avec les pieds nus, puisque ce signe distinctif n'appartient qu'aux personnes divines, aux anges et aux apôtres. Enfin

l'inscription *S. Josephus* est incorrecte; le moyen-âge ne latinisait pas ce nom; on écrivait simplement S. Joseph.

A part ces défauts légers, auxquels il est facile de remédier, on peut dire que l'effet général de ces peintures est très-satisfaisant, et la Société française s'est plue à féliciter M. Dauvergne que ses travaux à l'église Notre-Dame-du-Port de Clermont avaient empêché d'assister au Congrès.

Après avoir admiré la magnifique Vierge du XIVe. siècle, qui orne l'abside centrale, il ne nous restait plus, avant de quitter cette église, qu'à imposer silence à la curiosité de l'archéologue, pour laisser agir seule la foi du chrétien. Nous savions que Bourbon possédait une portion considérable de la Croix du Sauveur; nous priâmes donc le vénérable pasteur du lieu, qui avait écouté avec intérêt les observations que nous avions faites, de nous procurer le bonheur de contempler ce bois précieux. Aussitôt que le reliquaire fut découvert, tous fléchirent le genoux et baisèrent avec amour ce fragment de l'arbre sacré sur lequel avait été immolée la grande Victime du genre humain. Dans tous les temps, la véritable science s'est fait gloire de se laisser guider par la foi, et de professer hautement son respect pour la religion.

Le plan de cette église est une croix latine peu prononcée avec trois nefs et un déambulatoire. Trois chapelles absidales rayonnent autour du sanctuaire. Les arcs-doubleaux de la nef ainsi que la voûte en berceau ont la forme ogivale. A partir de l'intertransept, c'est à plein-ceintre.

Après notre déjeûner, nous allâmes visiter le château, ou les ruines du château. Là s'établit une discussion sur l'âge à assigner à ces constructions. Le rapporteur de l'excursion reconnaissait les caractères du XIIIe. siècle, tandis que M. Georges de Soultrait prétendait découvrir le faire du XIVe. L'un et l'autre étaient dans le vrai, mais ils soutenaient leur sentiment d'une manière trop ab-

solue. Les étages inférieurs des tours, les parties des mu-

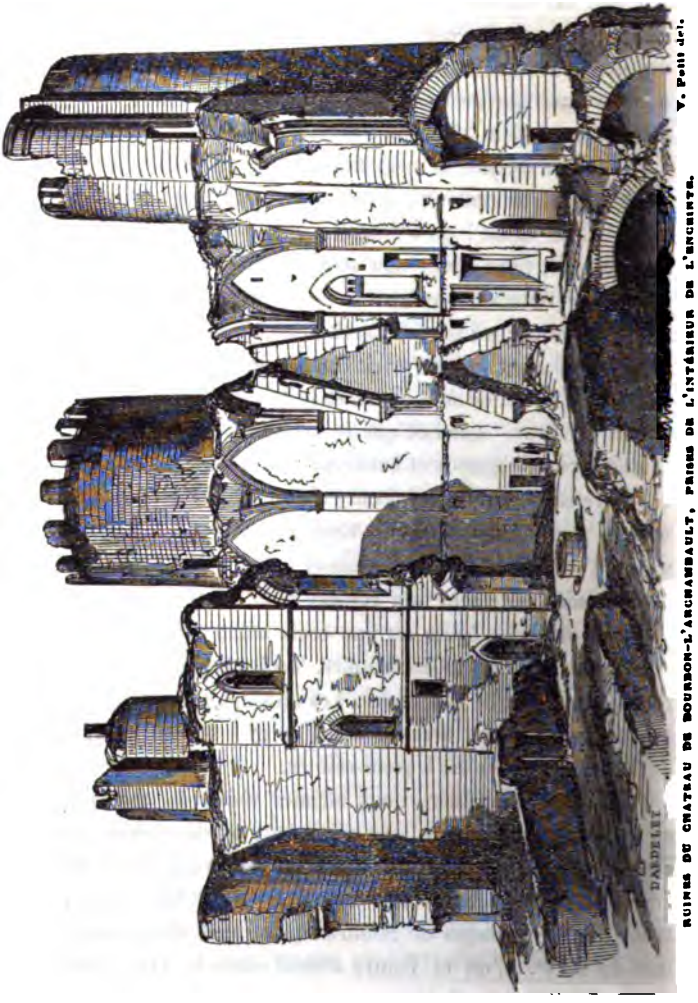

railles qui avoisinent ces étages sont évidemment du XIIIe.

siècle, les chapiteaux à crosses végétales parfaitement fouillés qui soutiennent, dans les tours, la retombée des nervures, ne laissent aucun doute à cet égard. Quant aux étages supérieurs de ces tours, ainsi que la partie haute des murailles, il est impossible de ne pas y reconnaître des substructions de la fin du XIVe. siècle ou du commencement du XVe. On remarque, dans les pans de mur que nous attribuons au XIIIe. siècle, des arrachements faits pour y insérer des pilastres engagés, comme aussi, à une certaine hauteur, nous avons observé un changement d'appareil. M. de Caumont qui nous montrait sur place le dessin du château (dessiné par M. Victor Petit) que nous venons de présenter et qui a été publié dans son *Abécédaire d'archéologie*, nous en a montré

Dorvillet sculpt. E. Sagot d. l.

un autre plus ancien offrant une vue générale extérieure, y

compris la chapelle dont il reste à peine aujourd'hui quelques fondations.

La Quiquengrogne méritait bien une visite toute spéciale. Disons d'abord que cette tour est de beaucoup postérieure aux autres, tout ici accuse le XVe. siècle et même un peu avancé, quoique certains historiens du Bourbonnais lui donnent une antiquité plus reculée. Le duc qui la fit construire excita une grande rumeur dans le pays, et les bourgeois de Bourbon contribuèrent à soulever le peuple en prétendant que le seigneur pourrait à son gré, du haut de cette tour, battre la ville. Le duc, sans trop se préoccuper des *groignements* des bourgeois et du peuple, manifesta du haut des remparts et sa colère et sa détermination bien arrêtée. *Qui qu'en groigne*, s'écria-t-il, *elle se bâtira.* Elle s'est bâtie, en effet, et a pris le nom de Quiquengrogne.

Nous avions d'autres stations à faire avant de rentrer à Moulins; nous nous hâtâmes de descendre les roches escarpées au bas desquelles s'étend le petit lac dont les eaux venaient remplir autrefois les fossés du château, après avoir mis en mouvement le moulin banal. Un autre moulin a remplacé le premier, mais les constructions qui le contiennent peuvent le disputer en ancienneté à la masse imposante qui s'élève sur le plateau. M. de Caumont, qui insistait sur l'importance des constructions civiles et surtout de celles qui appartenaient à des établissements industriels, fit appel aux crayons des dessinateurs, et nous pouvons, grâce à cet appel qui fut entendu de M. Tudot, présenter une vue générale du moulin prise au-dessous de la chaussée du lac. La porte de ce moulin, dont la chaussée pouvait servir d'entrée au château pour les gens de pied, était munie d'une herse. Nous considérâmes avec intérêt ces curieuses constructions; M. de Caumont nous en présenta le plan général, et bientôt après nos voitures reprenaient la route de St.-Menoux.

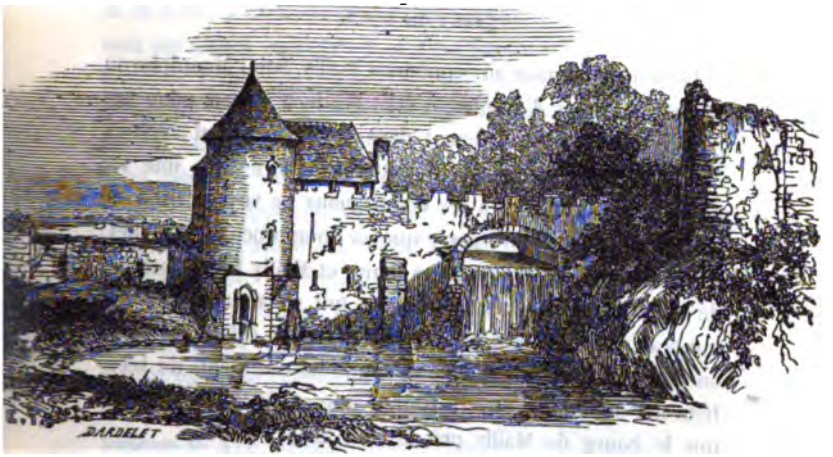

VUE DU MOULIN DU CHATEAU ET DU GRAND DÉVERSOIR DE L'ÉTANG.

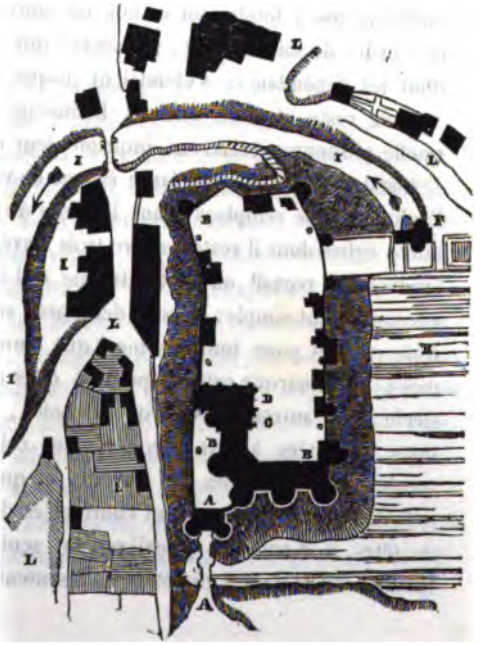

AA l'entrée principale du château.
B les tours figurées p. 228 et 229.
D la chapelle.
H l'étang.
F le moulin.
I le fossé.

PLAN GÉNÉRAL DU CHATEAU.

compris la chapelle
ques fondations.

La Quiquen Sa
Disons d'abo
aux autres
avancé
nent
exc
Mtr
pagnons a
ce que sa fin approc
de quelques jours, et Mailly fut dép
restes précieux. Les miracles qui s'opérèrent sur son tombeau déterminèrent à élever au-dessus une église. Plus tard, en l'an 1000, on releva avec solennité les ossements du bienheureux Menulphe, et on présume que ce fut à cette époque que le bourg de Mailly prit le nom de St.-Menoux.

Les sires de Bourbon et d'autres seigneurs voisins ne tardèrent pas à fonder en ce lieu un couvent de religieuses de l'ordre de saint Benoît, monastère qui devint célèbre et dont les dépendances s'étendaient jusque dans le Nivernais.

Il ne reste plus des anciens bâtiments que l'église à laquelle plusieurs siècles ont imprimé leur cachet particulier.

Construite sur un plan large et avec de vastes proportions, l'église actuelle remplaça, dans le cours du XIIe. siècle, une autre église dont il reste encore trois travées que nous allons étudier. Le portail ou plutôt la baie qui donne entrée, est excessivement simple : ce sont deux arcs superposés sans retrait, n'ayant pour tout ornement que leurs claveaux uniformes ; on remarque cette disposition dans des églises du XIe. siècle, entr'autres à la Charité-sur-Loire, dans les substructions attribuées à cette époque. Les colonnes trapues qui soutiennent les arcades des travées, et qui séparent les trois nefs dans cette région, sont couronnées de chapiteaux ornés de têtes et d'animaux grossièrement sculptés, et de larges feuilles. Trois de ces chapiteaux présentent un ornement que

rencont ette queue ; cest ici l'emblême
Carc Sauveur à ses disciples : la
su le la colombe, et la vigi-
a

et à Souvigny, nous
'on peut expliquer
da mystère, le sym-
puyés sur i doit dominer
ais attribuent cet charistique,
u ne semble contredire cette erre. Sur
Entre cette partie et le transept, on qué par
formant la nef, qui appartient à la fin du autre
que la voûte de l'intertransept. Pourquoi cette co le
qui concorde si peu avec le reste ? Nous avons pensé il
lorsque le XIIe. siècle se mit à l'œuvre, l'église du Xe. ou
XIe. siècle s'étendait jusqu'au transept et que ce fut de là que
commencèrent les travaux : une partie de la vieille construc-
tion se sera sans doute affaissée plus tard, et au XVe. siècle
on aura entrepris de la relever dans le style alors en usage.

Au transept donc commencent les constructions du XIIe. siècle, offrant toute la luxuriante ornementation de l'école de Cluny ; les nefs latérales continuent et forment déambulatoire autour du rond-point du sanctuaire. Rien n'est gracieux comme cette région ; sept arcades retombant sur des colonnes monocylindriques, à riches chapiteaux, environnent l'autel ; cinq de ces arcades à cintres surhaussés d'une manière démesurée, atteignent le sommet des arcs ogivaux que l'on remarque dans les deux arcades qui les précèdent ; et cependant, malgré leur excessive hauteur, il y a de l'harmonie dans leur disposition. De l'autre côté du déambulatoire, rayonnent trois absidioles en hémicycle, sauf l'absidiole centrale coupée à angle droit. A partir du transept, on voit régner un énorme boudin, au-dessus des arcades ; il est sur-

monté d'une grecque, ornée d'un galon perlé; enfin cette riche architrave est couronnée par une suite d'oves, renfermées dans un ruban qui se croise pour les circonscrire.

Avant d'étudier la partie iconographique, achevons ce qui regarde le plan général. A l'intertransept, les piliers cruciformes sont flanqués de colonnes engagées, cantonnées en croix. Il faut remarquer que cette église, au lieu de produire par le transept la croix en plan, la décrit seulement en élévation; la croix est dessinée par la disposition seule de la voûte.

A l'extérieur, on remarque, à l'extrémité des croisillons, des restes d'anciennes constructions qui ont fait croire à quelques personnes que les croisillons devaient se prolonger; d'autres ont pensé que cette église avait peut-être, comme celle de Souvigny, deux autres nefs latérales; mais les trois fenêtres qu'on remarque dans les murs du transept ne permettent pas d'adopter ces sentiments. Il est plus probable qu'il y avait primitivement deux narthex ouverts, comme ceux qu'on rencontre aux portes latérales de St-Étienne de Bourges.

Les chapiteaux du sanctuaire et du chœur n'ont pour tout ornement que de belles feuilles largement découpées; les chapiteaux qui intéressent l'iconographie, se trouvent dans le bas-côté septentrional de la région du chœur.

Souvent, dans les églises de la dépendance de Cluny, on trouve des colombes ou des aigles buvant dans un calice; ce sujet symbolique se voit non-seulement en France, mais encore en Italie, dans la Lombardie. On a souvent rendu compte de ce symbole: la colombe indique l'innocence nécessaire pour approcher des saints mystères; l'aigle rappelle la généreuse ardeur que puisent à cette source sacrée ceux qui s'en approchent avec de saintes dispositions. Quelquefois, c'est une colombe, se terminant en queue de serpent, et un

œil est ouvert à l'extrémité de cette queue ; cest ici l'emblême des vertus recommandées par le Sauveur à ses disciples : la prudence du serpent, la simplicité de la colombe, et la vigilance chrétienne.

Nulle part ailleurs qu'à St.-Menoux et à Souvigny, nous n'avons remarqué le griffon. Il semble qu'on peut expliquer ici sa présence : le griffon est l'emblême du mystère, le symbole de la foi ; il indiquerait donc ici la vertu qui doit dominer toutes les autres dans la réception du pain eucharistique, *la foi*, c'est le *mysterium fidei* traduit sur la pierre. Sur un chapiteau voisin, c'est encore le griffon, mais attaqué par un homme qui veut l'abattre d'un coup de massue : un autre individu l'arrête par le bras, au moment où il va porter le coup. Si le griffon est le symbole du mystère, ne faudrait-il pas reconnaître, dans cet homme qui veut l'attaquer, l'insensé qui voudrait anéantir les mystères, et ravaller la raison divine au niveau de la raison humaine ? un autre, plus sage, l'arrête dans son orgueil insensé.

La région absidale présente à l'extérieur un gracieux aspect ; au-dessus des absidioles, on voit s'élever l'hémicycle du sanctuaire, qui est dominé à son tour par le clocher carré du XIIIe. siècle placé sur l'intertransept.

SOUVIGNY.

L'église de Souvigny fait l'orgueil du Bourbonnais, c'est sans contredit le monument le plus curieux de cette province ; on pourrait dans cet édifice faire un cours complet sur les styles usités au moyen-âge ; car, depuis le XIe. siècle, il y a bien eu des reprises.

L'église de Souvigny est bâtie sur le plan d'une croix latine ; cinq nefs divisées en six travées conduisent au transept ; au-delà de l'intertransept, une travée précède un autre transept

de moindre dimension, qui existait autrefois, et dont il reste le croisillon septentrional. Neuf arcades environnent le sanctuaire, et sont séparées par un déambulatoire, des absidioles qui rayonnent autour. Ces absidioles étaient autrefois au nombre de cinq, mais il n'en reste plus que trois, deux ayant été en partie détruites ou défigurées dans les restaurations du XVe. siècle. A partir du grand transept, au lieu de cinq nefs, il n'y en a plus que trois; et dans la partie orientale des deux croisillons, se développent deux très-grandes chapelles.

Nous avons dit plus haut que cette église dessinait la croix latine en plan; ceci est exact dans l'état actuel de l'édifice, mais primitivement elle représentait la croix grecque ancienne, c'est-à-dire la croix à double traverse, au moyen de ses deux transepts.

Maintenant que nous avons étudié le plan de ce monument, considérons les détails et rendons-nous compte de l'âge de ses différents membres:

Avant d'entrer dans l'église, on s'arrête devant un débris d'un ancien édifice dont il est difficile de découvrir l'origine: une suite d'arcatures au plein-ceintre, retombant sur des colonnes à chapiteaux grossiers.

Le portail, ouvrage du XVe. siècle, est appliqué contre les anciennes constructions; on voit s'élever au-dessus les deux tours qu'on peut attribuer au XIIe. siècle, tout en reconnaissant que celle du nord a été reprise au commencement du XIIIe., dans l'étage supérieur.

En entrant dans l'église, on est frappé par la diversité des styles, qui se marient ensemble, quelquefois d'une manière assez brusque.

La grande nef et les deux nefs collatérales voisines présentent partout le plein-cintre; quant aux deux autres nefs, les dimensions changent, elles sont plus larges, et en outre

on remarque des reprises et des arrachements opérés dans les goutereaux des secondes nefs, des restes de fenêtres, qui indiquent que ces deux dernières sont postérieures. A ce sujet, une discussion s'éleva entre M. le comte Georges de Soultrait et le Rapporteur. Notre honorable collègue prétendait que les trois nefs centrales étaient du XIe. siècle, s'appuyant sur le peu de profondeur des ornements qui ornent les chapiteaux et sur la forme à peine esquissée de ces ornements; ce sentiment est d'ailleurs soutenu par M. Mérimée (1), et il attribuait au XIIe. siècle, déjà avancé, la dernière nef septentrionale et les deux premières travées de la nef méridionale, car les quatre autres travées de cette nef ont été reprises au XVe. siècle. M. Crosnier, tout en admettant que ces deux nefs additionnelles étaient postérieures aux trois autres, refusait cependant de reconnaître un siècle environ de distance entre les deux constructions; selon lui ces dernières nefs auraient suivi de très-près les premières; il attribue donc les premières au commencement du XIIe. et les secondes au milieu du même siècle. Les chapiteaux qui ont déterminé le jugement de M. de Soultrait ne lui paraissent pas présenter un caractère assez précis; il pense que ces chapiteaux ont pu être livrés à des ouvriers moins habiles; il en aperçoit dont les ornements sont plus accentués et ressemblent peu à ceux qui les avoisinent. Enfin, M. Crosnier a cru remarquer que, dans le Bourbonnais, la sculpture était moins avancée que dans la Bourgogne. Cependant, il n'a pas prétendu que ce sentiment dût prévaloir sur celui de M. de Soultrait; mais il tenait à faire connaître au Congrès ses appréciations. Les voûtes des bas-côtés, sauf l'exception indiquée plus haut, remontent à l'époque de la construction des piliers qui les soutiennent; quant à la grande nef, il est

(1) Notes d'un voyage en Auvergne.

facile de reconnaître que le XVe. siècle, déjà avancé, a commencé ses constructions au-dessus des arcades latérales; la voûte est donc de cette dernière époque, qu'on reconnaît facilement à ses lierres festonnés; au reste, toutes les autres voûtes ont été faites dans le même temps à peu près, si on en excepte celle de la chapelle neuve qui est un peu plus récente.

Continuons nos études de la nef. Les chapiteaux sont ornés de feuilles variées de rinceaux, d'animaux réels ou hybrides. Un seul, à l'intertransept, ornant un pilier du midi, est historié, mais grossièrement sculpté et ayant peu de saillie : le Christ, au nimbe crucifère, ayant de chaque côté de la tête A et Ω, bénit ses Apôtres de la main droite, tandis que de la gauche il tient une croix triomphale; les Apôtres placés à droite sont tournés vers lui, et semblent écouter les paroles du divin maître, qui leur donne la mission qu'ils ont à remplir et leur accorde ses pouvoirs; à gauche ils partent pour obéir aux ordres du Sauveur. Sur un autre chapiteau, on remarque des monnoyeurs dans leurs différentes fonctions; on sait que le prieuré de Souvigny avait le droit de battre monnaye, c'est sans doute ce droit que les moines constructeurs ont tenu à constater ici.

Toute la région du chœur appartient aux constructions du XVe. siècle, qui viennent se souder avec les absidioles du XIIe.

La grande chapelle ouverte dans le croisillon septentrional est tout entière du commencement du XVIe. siècle, tandis que la chapelle placée en face, dans le croisillon méridional, présente dans la partie inférieure, tous les caractères de l'époque romane. On y rencontre comme à Notre-Dame-du-Port, à Clermont, à St.-Étienne de Nevers, et à Neuville-lès-Décize des arcatures en mître alternées avec les arcs au plein-cintre, mais on remarque une disposition qu'on ne

retrouve pas dans les églises que nous venons de citer. On trouve dans une travée une suite d'arcatures en mître. Dans la région septentrionale du déambulatoire et des absidioles, se voient encore quelques chapiteaux symboliques, dont plusieurs ne sont pas faciles à expliquer. Nous avons déjà parlé des griffons buvant dans un calice qu'on y remarque : sur un autre chapiteau, un monstre dévore un homme; il le tient dans sa gueule par les pieds, mais deux autres hommes de chaque côté le défendent; l'un donne un coup de lance au monstre, et l'autre le frappe d'un coup de hache. Il faut peut-être voir ici la véritable charité, qui ne se contente pas de donner à son frère des secours purement matériels, mais qui sait encore le défendre au besoin contre le génie du mal. On retrouve encore ici la danse sur un chapiteau voisin; parmi les instruments que tiennent les musiciens, on distingue la harpe et la viole; cependant une femme danse et bat la mesure en frappant dans ses mains. Ce chapiteau rappelle le même sujet représenté dans l'église de Bourbon; on y voit, si notre mémoire est fidèle, une femme à moitié dans un abîme; nous avons cru y reconnaître un sermon contre la danse.

On remarque encore à Souvigny un autre chapiteau représentant un centaure lançant une flèche contre une sirène à longs cheveux; un homme lui tire les cheveux et la queue; elle retient ses cheveux d'une main, et porte des javelots dans l'autre. Nous n'avons pu découvrir ce qu'indique ce chapiteau. Sur un autre, on voit trois personnages et un monstre; un des personnages enfonce un poignard dans la gorge du monstre, un autre le frappe d'un objet qu'il tient à la main, un autre semble tenir une torche. Ne faudrait-il pas reconnaître ici la lutte incessante que nous avons à soutenir contre l'esprit de ténèbres et de malice?

Nous avons dit plus haut qu'en général la sculpture était

moins avancée dans le Bourbonnais que dans la Bourgogne, nous devons faire une exception à l'égard du grand bas-relief placé dans le second collatéral septentrional; il peut certes le disputer à tout ce que Cluny, Vézelay et la Charité-sur-Loire ont eu de plus riche et de plus gracieux. On dirait que l'artiste a épuisé dans ce bas-relief tous les détails variés de l'ornementation byzantine : ces perles continues, puis alternées avec des olives, des rinceaux, des grecques profondément fouillées; des colonnes torses, cannelées, zigzaguées, fleuronnées, garnies de croisettes, de lozanges, de prismes, etc., servent de piédroits à un double étage d'arcatures, et encadrent des baies ornées des feuillages les plus riches et les plus gracieux.

Au-dessus, cinq personnages aux vêtements largement drapés à la manière byzantine garnissent ce que nous appellerons le troisième étage de ce bas-relief; trois sont assis et deux sont debout; les têtes ont été brisées, ainsi que les bras, et les attributs ont disparu. Le nimbe crucifère qu'on remarque à la place de la tête du personnage qui occupe le centre, ne laisse aucun doute, et indique évidemment le Sauveur; ceux qui sont debout de chaque côté, sont peut-être les apôtres saint Pierre et saint Paul; quant aux deux autres personnages assis aux extrémités, nous sommes forcés de les reconnaître pour des apôtres, ils ont les pieds nus, ainsi que les trois autres.

M. de Caumont, qui a désigné ces bas-reliefs comme devant être moulés aux frais de la Société française, pense qu'ils ont fait partie du revêtement d'un tombeau dans le genre de celui de St-Junien, et qu'après la destruction ou le déplacement de ce tombeau, les bas-reliefs qui le décoraient ont été recueillis et ainsi placés.

Auprès de ce bas-relief, on remarque le tronçon d'une magnifique colonne à huit pans, garnis d'ornements variés;

quatre pans présentent des figures d'hommes, d'animaux ou de monstres alternées avec des fleurs, des enroulements, des rinceaux et des grecques, sculptés sur les quatre autres pans. D'un côté, ce sont les signes du zodiaque, du moins cinq de ces signes, puisque la colonne est tronquée comme nous l'avons dit. Le premier signe est celui de la Vierge VIRGO, elle a la pose des vierges *orantes* des Catacombes. On a mis, sur un des pans voisins, les travaux correspondants à ces signes; auprès de la Vierge, c'est un tableau représentant deux batteurs de blé avec le mot AVGVSTVS. — Au-dessus de la Vierge, est la Balance, LIBRA; une jeune fille, placée dans le plateau d'une balance, tient elle-même cet instrument entre ses mains; le mois correspondant, septembre, est indiqué par l'inscription SEPTEMB., et par les travaux de cette époque, la vendange. — Le Scorpion, SCORPIVS, correspond au mois d'octobre, OCTOBER, mois pendant lequel on conduit les porcs au gland; on voit en effet un porcher abattant le gland pour ces animaux qui le ramassent; ordinairement c'est avec une perche que se fait cette opération, c'est ainsi qu'on l'indique sur les zodiaques du moyen-âge; ici, c'est avec une fronde. — Vient ensuite le Sagittaire, SAGITTARI., ayant en regard le laboureur qui fait boire ses bœufs, au retour du labour; et au-dessus, le mot NOVEMB — Enfin paraît le signe du Capricorne, CAPRICORNIVS, auprès de DECEMB., ayant pour tableau un homme devant une table chargée de mets, et tenant une coupe en main.

Jusqu'ici nous avons vu le zodiaque réglant les travaux des hommes civilisés. Sur les autres pans de la colonne, on voit les différentes races d'hommes qui sont encore à l'état sauvage et qui se sont dégradés, au point de n'être plus que des hommes incomplets. On trouve dans la chronique d'Albert Durer, texte de Sabellicus (Nuremberg 1492), ces hommes monstrueux ayant, les uns un seul œil, ou la tête dans l'estomac,

ou une tête de chien, ou les pieds tournés du côté du dos; d'autres avec des oreilles qui leur tombaient jusqu'au bas du corps, ou bien avec des cornes et des pieds de bouc, ou six bras; d'autres avec un col de grue, le corps terminé par l'arrière-train d'un cheval, — avec quatre yeux, — avec une seule jambe tellement longue, et un pied si large, qu'ils s'en servaient comme d'une tente pour se garantir des ardeurs du soleil, pendant qu'ils se couchaient sur le dos, etc., etc. C'était principalement en Éthiopie et dans les pays voisins, qu'on plaçait ces hommes-monstres. Ces idées étaient admises pendant le cours du moyen-âge. Saint Augustin en parle dans son livre de la Cité de Dieu, comme d'une opinion accréditée de son temps; cependant il ajoute *qu'on n'est pas obligé de croire à toutes ces variétés de la race humaine qu'on prétend exister* (1); et on voit, dans la suite du chapitre, que le saint docteur ne partageait pas ces erreurs. Ce n'est pas sans raison que nos artistes ont accolé aux murs de nos vieilles basiliques, sur leurs chapiteaux et sur leurs colonnes, ces figures monstrueuses, ils voulaient rappeler l'état de laideur et de dégradation où l'homme avait été réduit par le péché, et au moyen de ces considérations, faire comprendre aux chrétiens quelle devait être leur reconnaissance pour le divin Rédempteur. Sur la colonne de Souvigny, auprès des signes du zodiaque, on remarque 1°. un homme armé d'un bâton, il a quatre yeux au front avec l'inscription ETHOPES. Au-dessus, un autre homme tient un morceau de bois, il ne porte aucun signe particulier, à moins qu'une de ses jambes qui est maintenant brisée ne fût terminée par un pied garni d'un sabot de cheval, ce que semblerait indiquer l'inscription SONI... sans doute *sonipes* (qui fait du bruit avec le pied).

(1) Omnia genera hominum quæ dicuntur esse, credere non est necessarium. Sanct. August., *De Civitate Dei*, lib. XVI, cap. 8.

Au-dessus, c'est un satyre avec ses cornes et ses pieds de bouc, SATIRI. — Puis un homme ayant trois yeux et une seule jambe, sur laquelle s'élève le tronc avec l'inscription EDIPES ; le dernier personnage a des pieds de bœuf ; on lit au-dessus PODES. Tous sont dans un état de nudité complète. Enfin, au sommet, est un animal quadrumane, son nom n'est pas indiqué.

Sur le dernier pan de la colonne, on voit une tête de femme sur le corps d'un quadrupède et le nom MANICORA. Au-dessus une sirène, SIRENA ; puis un éléphant, ELEFANS ; une licorne, UNICORNIS ; un griffon, GRIFO, et enfin un animal dont le nom n'est pas indiqué, c'est une espèce de dragon ayant une tête de cheval, un corps de serpent et des pates de crocodile.

On se demande ce que pouvait être cette colonne ainsi disposée? Jusque là, nous avons vu souvent des zodiaques ornant les piédroits des portails de nos basiliques; on en rencontre à Sens, à Notre-Dame de Paris, à St.-Denis, etc.; on en trouve formant archivolte, comme à St.-Lazare d'Avallon; d'autres disposés en cercle dans le dallage, et devant sans doute servir de cadran, comme dans l'église de *St.-Miniato*, près de Florence; mais ici c'est une colonne dont le fût seul devait avoir plus de huit mètres de hauteur, sans que le module fût en rapport avec cette élévation; une colonne sculptée sur toutes ses faces, devant par conséquent les présenter toutes à découvert. Quelle pouvait être sa destination? Cette colonne n'était-elle pas un gnomon destiné à indiquer la marche du soleil?

Avant de quitter cette vieille basilique, rajeunie à différentes époques, nous avons voulu visiter les caveaux qui renferment les dépouilles mortelles de ceux qui ont donné leur nom à cette province, et dont les descendants ont long-temps régné sur la France : des cercueils de plomb renfermant un peu de

poussière, tel est le spectacle qui a frappé nos yeux ; et en nous retirant, nous étions forcés de dire : *Dieu seul est grand.*

Le Secrétaire,

L'abbé CROSNIER.

Séance du 30 juin.

Présidence de M. le docteur OCHIER, membre du Conseil.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont ; Esmonnot ;* l'abbé *Crosnier ; Gaugain,* et MM. le comte *de Soultrait ;* le comte *de l'Estoille* et *de Bure,* secrétaires-généraux du Congrès.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. de Caumont parle des belles sculptures romanes qu'il a vues à Souvigny et à Bourbon ; il exprime le désir de les voir mouler. Il pense qu'en faisant des moules à bon creux des principaux moulages, on pourrait en vendre quelques-uns et couvrir ainsi les frais de l'opération.

Une discussion s'élève à ce sujet entre MM. de Caumont et Dadole.

Le P. Desrosiers recommande vivement au Congrès l'église de Bourbon pour sa reconstruction partielle et pour l'ornementation de laquelle M. le Curé et les habitants de cette ville ont fait des sacrifices considérables. MM. les membres du Congrès ont pu se rendre compte hier de la manière dont ces constructions et ces peintures ont été exécutées ; il serait bien à désirer que le Gouvernement pût allouer quelques fonds pour terminer l'ornementation complète de cette église.

M. de Caumont rend justice au bon goût et au zèle dont ont fait preuve les personnes qui ont fait exécuter les travaux

de l'église de Bourbon, mais il croit qu'il sera fort difficile d'avoir des fonds du Gouvernement, attendu qu'on aime mieux employer ces fonds à consolider des églises curieuses qui menacent ruine, qu'à achever l'ornementation de celles qui sont en bon état.

Le procès-verbal de l'excursion à Bourbon et à Souvigny est sommairement présenté par M. l'abbé Crosnier.

Au sujet de l'âge relatif des nefs de Souvigny, M. Georges de Soultrait ne peut partager l'opinion de M. Crosnier, qui pense que ces cinq nefs sont à peu près de la même époque, lui-même croit, et telle a été l'opinion de tous les archéologues qui ont visité l'église, que les trois nefs centrales sont antérieures de cinquante à soixante ans au moins, peut-être même d'un siècle, aux basses nefs extérieures. Des caractères évidents, tels que la présence de baies, actuellement bouchées, au-dessus des arcs qui font communiquer les premières basses nefs avec les secondes, ne permettent pas de douter que ces secondes basses nefs n'aient été ajoutées après coup à l'église, et l'orateur trouve, entre les chapiteaux du centre allongés, sans relief, quoique d'un fort joli travail, et ceux des nefs externes, au contraire fort développés, mais d'un travail peu soigné, une différence telle qu'il croit les premiers de la fin du XIe. siècle, ou, au plus tard, du commencement du XIIe., et les seconds de la fin de l'époque romane.

MM. Dadole et de Surigny partagent complètement la manière de voir de M. de Soultrait.

M. le docteur Ochier lit sur le prieuré de Souvigny une notice qui sera imprimée à la suite des procès-verbaux du Congrès.

De nombreux applaudissements témoignent du plaisir avec lequel le Congrès a entendu ce mémoire sur le beau monument que l'on a admiré la veille. Quelques nouvelles demandes de fonds sont adressées à la Société française :

M. de Caumont déclare close la 21e. session du Congrès archéologique de France, et la séance est levée à dix heures.

Les Secrétaires-généraux du Congrès,

Comte GEORGES DE SOULTRAIT.

A. DE BURE. Comte DE L'ESTOILLE.

Vu et approuvé par le Directeur-général de la Société française,

A. DE CAUMONT.

RÉPONSE

A LA 21e. QUESTION DU PROGRAMME :

Quelles étaient les limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province de Bourbonnais,

LUE PAR M. CLAIREFOND,

Ancien élève de l'École des Chartes, archiviste paléographe, membre de la Société d'Émulation des Arts, Belles-Lettres et Sciences de l'Allier.

I.

La province de Bourbonnais ne peut se vanter, ni de son antiquité, ni de sa célébrité. Placée sur les confins du Berry, de l'Auvergne et de l'Autunois, et formée aux dépens de ces trois grands diocèses, elle a vécu de la vie des peuples qui les habitaient et s'est trouvée mêlée à toutes les vicissitudes de leur existence, jusqu'à l'organisation de la nationalité Bourbonnaise, au Xe. siècle.

Toutefois, eu égard à son éloignement de ses trois métropoles et à l'absence de grandes villes et de grandes agglomérations de population, le rôle qu'elle a joué jusqu'alors a dû être fort modeste, et son influence sur les événements à peu près nulle.

Aussi, à part quelques pierres druidiques, éparses çà et là dans la partie démembrée du pays des Bituriges plus spécialement couverte de grandes forêts, ne trouve-t-on dans notre pays aucun souvenir particulier de la période gauloise.

Les traces même de la domination romaine n'y sont marquées que par l'empreinte des pas de César sur les grèves de l'Allier, par l'établissement d'une colonie de Boïens sur la frontière éduenne (encore l'emplacement de leur capitale Gergovia nous est-il aujourd'hui contesté par nos voisins de la Nièvre); par les débris des thermes de Vichy, de Néris et de Bourbon-l'Archambault, où les maîtres du monde venaient se reposer des fatigues de la guerre, et par l'indication sur la table de Peutinger des stations de Cantilia, Burbo et Sitilia, traversées par de grandes voies ferrées.

Au moment de l'invasion, les hordes du Nord promenèrent partout la hache et l'incendie. La misère et l'ignorance hâtèrent l'œuvre de destruction, et l'herbe et le chaume recouvrirent bientôt ce qui nous restait du peu de monuments élevés par nos vainqueurs.

Le christianisme vint heureusement réparer les maux causés par les dévastations des barbares. Il introduisit l'ordre, renoua la chaîne des traditions et provoqua l'amélioration morale et matérielle des populations, en attirant sur les églises les immunités des grands et des rois. C'est dans une charte de Dagobert Ier. à l'abbaye de St.-Denis (1), au VIIe. siècle, que nous trouvons pour la première fois les noms de vingt villas ou paroisses situées sur les confins du Berry et incorporées depuis à notre province : *Vallis, Argenterias, Mailliacus, Notho, Pascellarius, Casimanco, Lanatico, Givretis, Archiniaco, Mossiaco, Stivaliculis, Giverlaico, Vernido, Duabus Casis, Vico Pleno, Umreziaco, Napsiniaco, Salviaco, Curciaco* (2).

(1) Voyez Doublet, *Histoire de l'abbaye de St.-Denis*, p. 669, 672, 1625. Nous avons cru devoir mentionner cette charte, bien qu'elle soit arguée de fausseté par les plus célèbres paléographes de notre pays.

(2) Vaux, Argentières, Maillay, Noc, Peschelles, Chazemais, Lamage, Givrettes, Archignac, Moussais, Estivareille, Givarlay,

Au siècle suivant, Bourbon-l'Archambault, devenu château fort, tombait sous les coups de Pépin-le-Bref, ainsi que le bourg de Limoise (pagum Limesiacum), situé aussi *in pago Biturico*.

En 817, Hildebrand, qualifié de comte, donna à la vénérable et chérie de Dieu, Amalberge, abbesse, la viguerie d'Izeure (1), et en 886, Charles-le-Chauve confirma la fondation de l'abbaye de Cusset (2) faite par Eumène, évêque de Nevers.

Enfin, au Xe. siècle, nous voyons de nouveau reparaître Bourbon, mais cette fois, comme centre de l'agglomération bourbonnaise. Charles-le-Simple, par un diplôme de 913, ajoute à ce mince patrimoine d'Aimar tout le pays situé entre la Loire et l'Allier, depuis Souvigny jusqu'à Bourbon-Lancy, sur les trois diocèses de Bourges, de Clermont et d'Autun. Avant cette donation, le sire de Bourbon pouvait être considéré comme un des plus pauvres barons de la féodalité; mais à partir de ce moment, Aimar et ses successeurs tendent au continuel agrandissement de leurs domaines et de leur puissance. Comme les ducs de France, auxquels ils sont unis par les liens de la parenté, ils réunissent à leurs domaines tout ce qui se trouve à leur portée, soit à titre successif, soit à titre onéreux; soit par mariage, soit par acquisition; ce qu'ils abandonnent par apanage, ils le recouvrent par déshérence; ce qu'ils donnent d'une main, ils le retirent de l'autre. Si c'est une fille qui hérite de la baronnie, le fief ne tombe pas en quenouille pour cela, le fils de Mahaut de Bourbon, l'aîné des Dampierre, quittera son nom, ses

Vernéix, Deux-Chaises, Viplaix Perenille, Oronzat, Nassignet, St.-Sauvier, Courçais.

(1) In pago Augustodunensi.

(2) In pago Arvernensi.

armes et le fief paternel, pour prendre le nom, les armes et le fief de Bourbon. Le fils de saint Louis lui-même, Robert, comte de Clermont, n'hésitera pas à laisser de côté son titre de comte de Clermont, pour prendre celui de sire de Bourbon. Comme chez les Capétiens, quand il y a un enfant mâle, les femmes n'ont droit qu'à une légitime; comme eux, ils durent, se pérpétuent, et attirent à eux tout ce qui se trouve à leur convenance.

Déjà, sous Aimard Ier., tige de la race, ils possédaient Bourbon et tous les domaines situés entre la Loire et l'Allier, dans les trois diocèses de Bourges, d'Autun et de Clermont. Au XIe. siècle, ils réunissaient à leurs possessions Lafay, Montcenob, La Chapelaude, Montet-aux-Moines, Saligny, Cosne, Le Veurdre, Château.

Au XIIe. siècle, les limites de la Sirerie étaient reculées jusqu'à Germigny, où Louis-le-Gros vint assiéger Aimon II, dit Vairevache. Villefranche, Charenton, Murat, Hérisson, Limoise et Belleperche faisaient partie du domaine d'Archambaud VI.

Gannat y était déjà réuni au XIIIe. siècle, ainsi que Varennes et Bessay. Ce n'est toutefois que sous Archambaud IX qu'elle atteignit à peu près les limites qu'elle a depuis conservées comme province. En effet, les actes que l'on connaît de ce prince, prouvent d'une manière évidente qu'il possédait les châtellenies de Bourbon, Hérisson. Montluçon, Ainay, La Bruyère, L'Aubépin, Chantelle, Charroux, Moulins, Billy, Murat, Gannat, Vichy, Belleperche, Souvigny et Verneuil. Le comte de Sancerre et le prince de Déols étaient levants et couchants dans ses domaines, et le pays de Combraille venait de lui écheoir.

Mais à dater de l'alliance de Béatrix de Bourbon avec Robert, fils de saint Louis, la grandeur de cette maison ne connut plus de bornes : les biens et les titres lui tombèrent

de toutes parts; le Bourbonnais fut érigé en duché pour leur fils, Louis Ier., qui prenait les titres de duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur d'Issoudun, de St.-Pierre-le-Moûtier, de Montferrant, de Creil, de Gournay, et de roi de Thessalonique; ses descendants y ajoutèrent le comté de Forez, les seigneuries de Mercœur, de Château-Chinon et de Beaujolais; et, plus tard, le duché d'Auvergne, les comtés de Montpensier et de Lille-en-Jourdain, les vicomtés de Murat et de Carlat, les seigneuries d'Annonay et de Bourbon-Lancy, et la principauté souveraine de Dombes.

A cette époque (1), la province s'étendait sur les cinq diocèses de Bourges, de Nevers, d'Autun, de Clermont et de Limoges. Au nord, les limites pénétraient dans le Nivernais jusqu'à Sermoise, à une heure de Nevers; dans le Berry, jusqu'à Néronde, Raymond, Luny, Dun-le-Roi, Château-Neuf, à l'est, elles touchaient l'Arnon et occupaient dans le Limousin une langue de terre à l'extrémité de laquelle se trouvait Gouzon; au sud, elles englobaient une bonne partie de la Basse-Auvergne, dépassaient Aigueperse et se rapprochaient de Thiers; à l'ouest, elles dépassaient la Loire et comprenaient Bourbon-Lancy ainsi que quelques autres paroisses du littoral. En revanche, l'Auvergne et le Berry comptaient quelques enclaves dans la province: entr'autres, Cusset, St.-Pourçain, Neuilly-le-Réal, Nave, etc.; mais elles se perdaient dans l'immensité des possessions des Ducs.

A cette haute fortune il ne manquait plus qu'une couronne. Peut-être le connétable de Bourbon, héritier de cette vaste puissance, par son mariage avec Suzanne de Bourbon, crut-il le moment venu de la mettre sur sa tête. Il hésita un instant s'il résisterait à son suzerain. Mais la royauté

(1) Sous Pierre II et Anne de France.

était hors de page. Il comprit qu'une lutte de sujet à souverain n'aurait qu'une issue funeste pour lui. Emporté par a douleur et le désespoir, il commit le crime irréparable de se liguer avec les ennemis de son roi, et de trahir son pays. On sait comment ce drame finit. Toutes les possessions des ducs de Bourbon furent réunies à la couronne. Il ne restait plus entre les mains des cadets de cette illustre maison que quelques fiefs sans importance, disséminés çà et là dans le vaste royaume de François Ier. Leur rôle paraissait fini, et l'orgueilleuse prétention de leur devise (Espérance) à jamais irréalisable. Mais soixante ans à peine s'étaient écoulés depuis la mort du connétable : le 1er. août 1589, la foudre tombait sur les vitraux de la Ste.-Chapelle de Bourbon, et brisait la bande de cadet qui traversait l'écu des Bourbons, sans faire d'autre dégât. Au même moment, Henri III succombait, frappé par le poignard de Jacques Clément. La branche de Bourbon-Vendôme, issue de Robert, fils de saint Louis, devenait la branche aînée ; Henri IV, chef de cette branche, montait sur le trône, et rendait à ce nom de Bourbon un éclat et une illustration inouïs dans les fastes des maisons souveraines.

Après la réunion du domaine à la couronne, la province de Bourbonnais fit partie de la généralité de Moulins. Turgot essaya d'y fonder une administration provinciale en 1780 ; cette idée fut reprise par Necker, en 1788, et la Commission intermédiaire était encore en fonctions, lors de la convocation des États-Généraux en 1789. L'Assemblée nationale ayant décidé l'abolition des provinces, le Bourbonnais devint le département de l'Allier, et fut d'abord divisé en sept districts, puis en quatre arrondissements et vingt-cinq cantons.

Les petits pays indiqués dans les géographies de Bourbonnais, ne se sont formés probablement qu'au temps des sires de Bourbon ; on n'en trouve nulles traces avant le XIVe. ou le XVe.

siècle. Nous croyons qu'ils n'indiquent que des circonscriptions féodales : ainsi, St.-Didier-en-Donjon, St.-Remi-en-Rolla, St.-Germain-en-Crespin, St.-Gérand-en-Listenois (1). On comptait aussi 4 grandes baronnies en Bourbonnais, Bressoles était la première; Listenois en était une autre. Je n'ai pu jusqu'ici trouver le nom des deux autres.

II.

Les savants travaux de M. Guérard ont démontré, d'une manière évidente, que les limites ecclésiastiques correspondaient exactement avec les limites des anciennes provinces romaines.

En partant de cette base, on voit que le pays des Bituriges englobait toute la partie ouest de notre province, Ainay, Montluçon, Bourbon, Huriel, et descendait au midi jusqu'à Chantelle-sur-la-Bouble qui la séparait du pays des Arvernes.

Le pays des Arvernes allait à l'ouest jusqu'à St.-Marcel, St.-Farjol et Marcillat, comprenait Montaigu en Combraille, et s'étendait au nord jusqu'à Souvigny, en longeant la partie est du diocèse de Bourges, puis laissant Moulins à gauche, se dirigeait par Montbeugny, vers les confins du département de la Loire, entre Montaigu et Lenax.

Le pays des Eduens comprenait la partie est du département de l'Allier et quelques localités vers le nord, au-dessus de la ligne que nous venons de tracer, jusqu'à Trévol et Gannay-sur-Loire.

Le *Pagus Nivernensis* occupait toute la partie nord de la province, Aurouer, Villeneuve, St.-Symphorien, St.-Ennemond.

(1) On trouve cependant encore dans les titres anciens le *Pagus Limiesiacus* déjà cité, et le *Pagus Viriacus*. Ce dernier a laissé des traces dans la Nièvre, où l'on trouve St.-Parize-en-Viry, et St.-Germain-en-Viry. Il ne reste plus de traces du pagus lui-même.

Ces divisions subsistèrent long-temps après la chute de la domination romaine, sous le nom de pagi et de comtés, et le gouvernement de ces circonscriptions fut confié à des officiers qui devinrent héréditaires sous la 2me. race de nos rois.

Autun, Bourges, Nevers et Clermont, eurent des comtes qui réunissaient à la fois l'autorité politique, militaire, judiciaire et financière. Mais soit qu'ils ne pussent exercer une surveillance efficace sur les domaines qu'ils avaient usurpés; soit qu'ils se fussent contentés de ce qui était le plus à leur portée, abandonnant à des vassaux plus entreprenants ce qui se trouvait trop loin d'eux, et qu'ils auraient eu trop de difficultés à défendre; toujours est-il que leur juridiction ne paraît pas avoir dû s'étendre sur tout le territoire des anciens pagi. Ce qui le prouverait, c'est que, d'un côté, nous trouvons, au commencement du Xe. siècle, les seigneurs de Bourbon déjà indépendants au milieu des domaines des puissants feudataires de Bourges, et que, d'un autre côté, les rois de France s'étaient fait d'assez belles réserves dans ces contrées, puisque, selon le diplôme de Metz de 913, Charles-le-Simple disposait en faveur du premier seigneur de Bourbon, d'un vaste territoire situé sur les frontières des trois pays.

Cette baronnie de nouvelle création s'étendait sur un pays pauvre, en grande partie couvert de bois et privé de tout grand centre de population. On n'y trouvait çà et là que quelques bourgs de peu d'importance. Le titre de comte ne pouvait y être attaché, puisqu'il était le signe d'un pouvoir étendu, et que la nouvelle circonscription ne renfermait pas même la moindre cité romaine, chef-lieu de *pagus*, siége d'évêché. Aussi pensons-nous, avec A. Allier, que le titre de comte, qu'on trouve à côté des noms des deux premiers seigneurs de Bourbon, ne peut s'appliquer qu'à une autre possession de ces seigneurs, au comté de Matrie, qui leur appartenait.

Leurs descendants auraient conservé ce nom de comtes de Bourbon, s'ils avaient eu le droit de le porter. Au contraire, on les voit, à la troisième génération, laisser de côté ce titre nu de leurs auteurs, pour garder celui plus modeste de seigneurs de Bourbon, qui leur est resté jusqu'à l'érection de leur fief en duché, au XIVe. siècle.

Mais si les seigneurs de Bourbon n'avaient pas le droit de porter le titre de comtes, ils durent tout au moins en exercer les fonctions, en revêtir les attributions et se faire les chefs du gouvernement qu'ils venaient de fonder. Il est à croire qu'ils conservèrent les officiers inférieurs existant déjà dans leurs domaines et qu'ils leur continuèrent leurs pouvoirs. Tout nous prouve que leurs terres étaient, à ces époques reculées, divisées en districts administrés, sous leur autorité par des viguiers (vicarii). En effet :

En 817, le comte Hildebrand, grand-père d'Aimar Ier.., avait donné à la vénérable abbesse Almaberge, la viguerie d'Izeure (in pago Augustodunensi), avec toutes ses dépendances.

En 941, Aimon Ier., fils d'Aimard, donnait aux religieux de Souvigny la terre de Longvé, située dans les vigueries « Donobrensis et Chronomacensis, in pago Arvernensi (1). »

En 1018, Archambaud II gratifiait les mêmes religieux de la chapelle de *Fagia*, Lafaye, située sur les confins des deux

(1) La première indique certainement Châtel-de-Neuvre, à quelques kilomètres de laquelle se trouve Longvé, et que le *Gallia christiana* appelle aussi « Castellum Donobrio ». Quant à l'autre, toutes nos recherches n'ont pu nous amener à découvrir quelque rapport entre le nom en latin des localités environnantes. Comme nous n'avons vu que des copies de ces actes, il serait possible que le nom fût mal écrit. — Nous ferons observer, en passant, que *fundus* est employé comme synonyme de *vicaria* dans la donation de 941.

pagi Augustodinensis et Claromontensis, plus le lieu appelé *ad Campos*, in vicaria Borbonensi.

Sous Philippe Ier., de 1060 à 1070, nous trouvons un Constancius vicarius de *Iricione*, parmi les signataires de la ratification faite à l'abbaye de St.-Denis, par Archambaud IV, du fief de Jean de St.-Caprais.

En 1136, Archambaud V établissait une ville franche près du prieuré de Montcenob, et lui accordait des franchises qu'il promettait d'observer et de faire observer par ses descendants. Une partie des barons d'Archambaud (pars baronum suorum), jurèrent avec lui. Parmi eux, nous trouvons : *Vicarius Murati*, et *Vicarius Irizioni* (1), et *Vicarius de Carivilla* (2). Il est à remarquer que ces mêmes localités étaient un peu plus tard le siége de châtellenies. Car, en 1217, dans l'acte de confirmation, par Archambaud VIII, des libertés de la même ville franche, nous rencontrons, parmi les signataires, la *châtelain d'Hérisson*, le *châtelain de Montluçon* et autres officiers. Il est évident pour nous, après une observation attentive de ces deux actes, qu'ils sont tous deux jurés et garantis par des personnages de mêmes qualité et titre; que le vicaire de l'acte de 1136 est devenu le châtelain de 1217, et que celui-ci remplit exactement les mêmes fonctions que remplissait le viguier son prédécesseur : il n'y a de changement que dans le nom.

D'après ces inductions, nous serions fondés à croire que toutes les anciennes châtellenies ont été autrefois des vigueries administrées par les officiers subalternes sous l'administration des comtes, et qu'elles avaient à peu de chose près la même circonscription que les châtellenies qui leur ont succédé. Les viguiers étaient placés probablement sous les ordres

(1) Hérisson.
(2) Cérilly.

du sénéchal de Bourbon, nommé aussi dans l'acte de 1136, comme un des témoins et gérants; il était probablement le lieutenant du comte et administrait tout le pays en son nom. En 1247, le nom de sénéchal avait été remplacé sans doute par le nom de bailli; car on trouve, dans le Répertoire des archives de la Chambre des comptes de Bourbonnais, une commission en date de 1247, donnée au bailli de Bourbonnais, pour connaître de l'infraction d'une sauvegarde octroyée par le sire de Bourbon.

L'administration de la justice et du domaine était confondue dans les mêmes mains, et s'exerçait par les mêmes personnes et dans les mêmes limites. Les possessions des sires de Bourbon étaient divisées en dix-sept châtellenies. Le châtelain résidait dans un château-fort où il commandait les hommes d'armes et rendait la justice. Il se transportait lui ou son lieutenant dans les siéges porte-assises de quinze jours en quinze jours.

Il avait sous lui des prévôts qui percevaient les cens et rentes; un receveur, entre les mains duquel les prévôts versaient l'argent, et un grenier, dans lequel les censitaires apportaient les denrées.

Ces châtellenies étaient déjà organisées au XIIe. siècle. Au siége principal de la châtellenie ressortissaient les appels des justices seigneuriales, au nombre de plus de trois cents. Les appels des châtelains étaient portés au sénéchal ou bailli. Plus de douze cents vassaux venaient prêter foi et hommage au seigneur de Bourbon, entre les mains des châtelains, et comme tels, ils étaient assujettis au ban et arrière-ban, sous les ordres de ces officiers.

On comptait en Bourbonnais trente villes closes et plus de cinq cents paroisses ou collectes. Le châtelain avait, pour exécuter ses ordres, plusieurs sergents et archers.

Dans quelques endroits, la justice était commune entre le

châtelain et le seigneur du lieu. Les assises étaient tenues tantôt par l'un, tantôt par l'autre.

Indépendamment des justices châtelaines et des justices seigneuriales, se trouvaient des justices royales qui ressortissaient directement au Parlement. C'étaient les prévôtés de Paluel, de Langy, de Vichy, de Cusset, de Puyrogier, appartenant en principe à l'Auvergne. Les cas royaux étaient portés devant le bailli de Bourges ou ses lieutenants, à St.-Pierre-le-Moutier et Cusset.

Nave, enclavée dans la châtellenie de Chantelle, appartenait à l'archevêque de Bourges, qui y avait haute-justice.

III.

Les limites des provinces n'étaient pas déterminées d'une manière bien exacte. Tantôt elles s'enchevêtraient les unes dans les autres, tantôt elles pénétraient très-avant dans les provinces limitrophes, souvent elles y formaient des entraves :

Azy, Beaulon, Chantenay, Dorne, Garnat, Imphy, Langeron et Sermoise étaient partie Bourbonnais, et partie Nivernais ;

Gilly, Lesme, St.-Aubin, Vitry, étaient partie Bourbonnais et partie Bourgogne ;

Chassenard et Digoin, partie Bourbonnais, partie Charollais ;

A Montaiguet, la partie haute de la ville était Bourbonnais et la partie basse Forez ;

Lionne-le-Grand, St.-Yorre, Charnat, Busset, étaient partie Bourbonnais, et partie Auvergne ;

Lanage, Raymond, Luni, St.-Maur-des-Besses, St.-Palais, St.-Sauvier, Bannegon, Chapelle Hugon, etc., étaient partie de Bourbonnais et partie de Berry.

A Celle, le temple était en Berry, le reste en Bourbonnais.

A Ebreuil, la ville était en Auvergne et la paroisse en Bourbonnais.

Même confusion pour les limites des châtellenies :

Aude était partie de la châtellenie d'Hérisson, partie de celle d'Ainay ;

Biseneuille, partie Hérisson et partie Murat ;

Coulandon, partie Souvigny et partie Moulins ;

Creuzier-le-Vieux et Molles étaient partie de la châtellenie de Vichy, et quelques feux seulement de la prévôté de Cusset ;

Durdat était pour partie de la châtellenie de Montluçon et pour partie du bailliage de Montaigu, ainsi que Durmignat.

IV.

En fait de juridiction, de ressort et de droit, nous trouvons les anomalies les plus singulières, les plus choquantes :

A la Roche, près Bransat, le siége était commun entre le prieur de St.-Pourçain et le Duc. En ce siége répondaient les habitants de La Fline, qui étaient de la collecte d'Auvergne. Mais ceux qui étaient de la collecte de Bourbonnais, répondaient au siége de Verneuil.

Souvent, dans les justices communes, la justice du vassal répondait par appel à un siége, et la justice du duc à un autre siége.

A Bayet, justice commune entre le duc et le prieur de St.-Pourçain : les appels du premier étaient portés à Moulins, et ceux du second à Riom.

Il en était de même pour Martilly, Ambon, Montor et Busset.

La prévôté de Reignat était entièrement du ressort de Riom ; mais la justice s'étendait sur la commune de l'Espinasse, où il y avait deux autres seigneurs : celui d'Espinasse

dont le ressort allait à Busset, et celui de Coignat qui relevait de Montpensier.

La Roche-Aimon, quoique située en Auvergne et régie par la Coutume d'Auvergne, ressortissait en la sénéchaussée de Moulins.

Le châtelain de Chantelle n'avait juridiction que sur deux maisons, dans la paroisse de Lorige; il était cependant obligé d'y tenir ses assises de quinze jours en quinze jours. Le reste répondait à la justice commune du prieur et du duc.

Châtel, près St.-Pourçain, avait trois hommes seulement qui répondaient au siége de Verneuil.

A Montoldre, le châtelain de Billy n'avait que treize justiciables.

A Lyonne-le-Grand, on comptait quinze ou dix-huit seigneurs justiciers, qui n'avaient pas chacun plus de quatre à cinq justiciables.

Les seigneurs ne se gênaient pas pour empiéter sur les justices des ducs. Le siége de Peramont et celui du Verger-en-la-Montagne, dans la châtellenie de Billy, avaient été usurpés par les seigneurs justiciers voisins.

Les ducs eux-mêmes confisquaient parfois des justices, comme ils firent pour le siége de Vilfort, qui fut réuni à Verneuil.

Dans certains siéges communs au duc et au seigneur, les officiers du duc exerçaient six mois; ceux du seigneur, les six autres mois ou un an oui, l'autre non.

Janzat-sur-la-Sioule, quoique situé dans la châtellenie de Chantelle, ressortissait à Bourbon, où le seigneur allait rendre foi et hommage.

Nave, situé dans la châtellenie de Chantelle, appartenait, comme nous l'avons vu, à l'archevêque de Bourges qui y avait toute justice. Ses appellations ressortissaient à St.-Pierre-le-Moûtier.

Certaines localités changeaient de ressort, selon qu'elles changeaient de seigneur. Ecole, qui dépendait de Chantelle, et répondait à Moulins, répondit à Montpensier, lors de l'érection de cette seigneurie en duché.

Par contre, Langy, qui était prévôté de la sénéchaussée d'Auvergne, ayant été donnée, en 1372, par Jean, duc d'Auvergne, à Louis de Bourbon, son gendre, devint, par cette donation, partie intégrante du Bourbonnais et passa du ressort de Riom à celui de Moulins.

On peut en dire autant de la prévôté de Puyrogier, qui relevait, en 1319, du bailliage d'Auvergne. Après la donation du même Jean, duc d'Auvergne, elle devint dépendante de la châtellenie de Bessay.

Par suite de certaines considérations, quelques justices particulières, au lieu de ressortir à la châtellenie dans laquelle elles étaient incorporées, répondaient directement à la Cour du sénéchal. Ainsi Riz, de la châtellenie de Souvigny, et Varennes de la châtellenie de Billy, portaient leurs appels directement au présidial de Moulins.

Comme un pays changeait de juridiction et de ressort, il changeait aussi de coutume et de droit.

Langy, Puyrogier, dont il a été parlé ci-dessus, et Vichy, qui fit partie de la même donation, adoptèrent, par suite de cet acte, la coutume de Bourbonnais et rejetèrent la coutume d'Auvergne, qui les avait régies jusqu'alors.

Lafline était régie par la coutume de Bourbonnais, tant pour la partie d'Auvergne que pour celle de Bourbonnais; l'appel allait à Riom.

Neuilly-le-Réal, quoique coutume de Bourbonnais, répondait aussi à Riom, ainsi que Montaigu-en-Combraille.

Les coutumes des localités voisines de l'Auvergne se ressentaient de la proximité. La coutume de Bourbonnais, généralement suivie, était modifiée par des dispositions tirées de la coutume d'Auvergne.

Ainsi Busset, Coignat, Ébreuil, Escurolles, Cusset, Vichy, St.-Pons, Brout, Mayet-d'École, Espinasse, qui suivaient la coutume de Bourbonnais et qui cependant avaient adopté quelques dispositions de la coutume d'Auvergne.

Une partie de la paroisse de Marcillat suivait la coutume de Bourbonnais, l'autre celle de l'Auvergne.

Dans l'ordre politique se manifestaient les mêmes singularités, les mêmes contradictions.

St.-Pourçain et Ebreuil, deux des treize villes de la Basse-Auvergne, votaient avec le pays d'Auvergne aux États-Provinciaux et envoyaient des députés particuliers aux États-Généraux.

Lors de la convocation des États de 1789, Cusset ne votait ni en Auvergne, dont elle avait fait partie, ni en Bourbonnais, où elle était située. Ses délégués durent se rendre à St.-Pierre-le-Moûtier, chef-lieu du bailliage dont le prévôt de Cusset était lieutenant, et ils concoururent à la nomination des députés du bailliage, loin du centre de leurs véritables intérêts.

Il en était de même pour les rapports de suzeraineté et de vassalité.

Les sires de Bourbon, au XIIe. siècle, étaient à la fois hommes liges des rois d'Angleterre, à cause de Montaigu-en-Combraille et autres terres situées dans leur duché d'Aquitaine, et hommes liges des rois de France, pour la baronnie de Bourbon. Ils étaient vassaux des comtes de Nevers, pour Dompierre, Jalligny, Cérou, etc., et les comtes de Nevers à leur tour étaient feudataires des sires de Bourbon, pour les terres de St.-Amand et Épineuil en Berry.

V.

Après sa réunion à la couronne, le Bourbonnais fut divisé

en trois élections : celle de Moulins, celle de Montluçon et celle de Gannat. Pour former cette dernière, 120 collectes furent distraites de l'Auvergne, en 1572, par l'influence du maréchal d'Effiat. Mais le Bourbonnais avait perdu l'élection de St.-Amand, qui fut réunie au Berry. Ici encore les divisions ne furent pas établies dans l'intérêt bien entendu des habitants, car l'élection de Moulins s'étendait depuis Neuvy en Berry, au-delà de Sancoins, jusqu'à la frontière de Forez, au-dessous de La Palisse, et pénétrait dans celle de Gannat jusqu'à Serbanne; ce qui était fort onéreux pour les justiciables du tribunal d'élection, à cause des distances considérables qu'ils avaient à parcourir. Ainsi, Serbanne, qui n'était qu'à 3 ou 4 lieues de Gannat, venait répondre à Moulins qui en était distant de 15 lieues. Neuvy, qui se trouvait proche de St.-Amand et de Nevers, venait répondre à Moulins, également à 14 ou 15 lieues.

Mais le nombre illimité des collectes, le peu d'étendue des unes, l'éloignement des autres, l'anarchie qui avait présidé à leur formation, donnaient naissance à des inconvénients d'une nature bien plus grave:

Laflîne payait la taille en Auvergne et en Bourbonnais. Une partie était, par conséquent, de l'élection de Moulins et l'autre de celle de Riom.

Ignou, qui était de la châtellenie d'Ainay, était de la collecte de Berry.

L'Etelon, en Bourbonnais, allait payer la taille, à Culant, en Berry.

Les habitants de Nave, près Chantelle, allaient payer le cens et la taille, à Bourges, à plus de 30 lieues de là.

En 1789, la Commission établie par l'Assemblée provinciale de Bourbonnais, pour la révision des collectes, constatait les faits suivants :

Dans la paroisse de Busset, élection de Gannat, se trouvait

la collecte de Blattière, qui était de l'élection de Moulins et était sujette au tribunal d'élection de cette ville, à 18 lieues de là.

Conche, Baucheret et Doyer-Coutery, collectes de la paroisse d'Aronne, étaient de l'élection de Moulins, tandis que le reste de la paroisse était de celle de Gannat.

Fauconnet-Rêve, Montmorillon-en-Billy et Montmorillon-en-Vichy, 3 collectes situées dans la paroisse d'Arfeuil, étaient de l'élection de Moulins ; le surplus de la paroisse appartenait aux élections de Roanne et de Gannat. La même paroisse était donc de 3 élections différentes; à Beaulon il y avait deux collectes, l'une dépendait de l'élection de Nevers, l'autre de Moulins.

Bien mieux, les habitants de St.-Bonnet-de-Fours étaient alternativement de la collecte de St.-Bonnet et de celle de Monvicq (et dans le procès-verbal de la généralité de Moulins de 1686, M. d'Argonge constatait que certaines paroisses payaient alternativement dans une élection et dans une autre).

Mais la collecte la plus baroque était celle des habitants du Chier et de St.-Avit, qui était très-petite et prenait sur quatre paroisses : St.-Avit en Marche et Néoux qui était dans deux élections; St.-Pardoux-le-Neuf et Moûtier-Auzeille, qui étaient dans la Marche.

La collecte de Blattière, dont nous avons parlé ci-dessus, n'était composée que de deux domaines.

A Ciernat, personne ne voulait se charger du syndicat; on avait été obligé de réunir cette paroisse à la plus prochaine.

Ferrière était divisée en 5 collectes.

St.-Pourçain, considérée comme Auvergne, payait, avant 1587, à Clermont dont elle était distante de 15 lieues; elle fut réunie à Gannat pour éviter des frais.

Le montant des tailles variait aussi d'une manière extraordinaire et la répartition était faite de la manière la plus arbi-

traire; ainsi, tandis qu'au Breuil-en-Bourbon, la taille était de 400 livres pour 8 feux; au Puy-Luneau, elle n'était que de 250 livres pour 27 feux, et à Cée, dit Givaudan, de 380 livres pour 34 feux.

La même paroisse pouvait être taillée de deux différentes manières, une partie par vote d'États, et l'autre par ordonnance Royale, comme Cée et Gilly-Putay, qui avaient chacune deux collectes, dont l'une dépendait des États de Bourgogne et l'autre de l'élection de Moulins.

VI.

Les délimitations douanières donnaient lieu aussi à des conflits, à des exactions et à des vexations inouïes.

Le Bourbonnais, compris dans les cinq grosses fermes, était entouré, au sud et à l'ouest, de l'Auvergne, de la Combraille et de la Marche, qui étaient pays d'exemption, s'étant rédimées des droits de Gabelle et autres, en 1459.

L'élection de Gannat était, comme nous l'avons dit, composée de paroisses d'Auvergne et de Bourbonnais, et même de paroisses mi-partie des deux généralités. Un particulier avait la moitié de sa propriété exempte des droits de traite et l'autre moitié soumise aux commis, selon qu'elle était Bourbonnais ou Auvergne. Souvent, il était obligé d'aller prendre un passavant dans un bureau fort éloigné, ce qui lui causait de grands frais; il préférait s'exposer à payer l'amende et à la confiscation de ses bestiaux, ce qui était une cause de procès et de ruine pour la plupart de ces pauvres gens. On aurait peine à croire que souvent les droits des traites intérieures étaient plus forts que les droits sur la frontière, et que certaines denrées coûtaient moins importées des pays étrangers, que celles venues de la province même, faisant partie des cinq grosses fermes. C'est ce que constate cependant

Target, dans son traité : *Des Administrations provinciales.*

L'impôt du sel était partout intolérable pour les malheureux qui habitaient les paroisses mi-partie Auvergne et mi-partie Bourbonnais. Ainsi à Lafline, Coutigny et dans d'autres paroisses, quinze à vingt maisons considérées comme Auvergne payaient le sel deux ou trois sous la livre, tandis que le reste de la paroisse réputé Bourbonnais le payait seize à dix-huit sous.

Cet état de choses ne cessa que lors de la révolution de 1789.

VII.

Les limites des diocèses étaient, ainsi que nous l'avons dit, les mêmes que les divisions provinciales.

Les diocèses étaient divisés en archiprêtrés. Le diocèse de Clermont était représenté en Bourbonnais par les archiprêtrés de Souvigny, de Cusset et une partie de celui de Limagne. Marcillat, St.-Marcel et St.-Farjol, ainsi que Montaigu-en-Combraille, dépendaient de l'archiprêtré de Menat.

Le diocèse de Bourges formait, dans la même province, les archiprêtrés de Montluçon, Huriel, Hérisson, Bourbon, Chantelle, Charenton ; une partie de ceux de Dun-le-Roi, de la Châtre et de Montfaucon.

Le diocèse de Limoges n'y comptait que Gouzon et deux petits villages dans l'archiprêtré de Combraille.

Le diocèse d'Autun y était représenté par les archiprêtrés de Moulins, de Pierrefitte et une partie de celui de Bourbon-Lancy. L'évêque d'Autun entretenait un official à Moulins.

Les quelques paroisses dépendantes du diocèse de Nevers, étaient situées dans les archiprêtrés de St.-Pierre-le-Moûtier et de Decize.

Cette division subsista jusqu'en 1788, époque à laquelle Louis XVI décida l'érection d'un évêché pour le Bourbonnais.

On fit une enquête de *commodo et incommodo*, où comparurent les parties intéressées. L'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont donnèrent leur consentement. L'évêque d'Autun, qui perdait un des plus beaux fleurons de son diocèse et qui entretenait un official à Moulins, fut le seul opposant.

On passa outre cependant. Les événements empêchèrent M. l'abbé de Latour, évêque nommé, de se rendre dans son diocèse. L'abbé Laurent, curé d'Heuillaux, député du clergé de Bourbonnais à l'Assemblée nationale, et qui avait prêté serment à la Constitution, fut nommé à sa place, et vint prendre en grande pompe possession de son siége épiscopal.

Mais bientôt le culte catholique fut aboli, l'église de Notre-Dame de Moulins devint, grâce à Fouché, le temple de la Raison. Un évêque eût été de trop. Le diocèse et les paroisses furent privés de leurs pasteurs. Le Concordat, en réorganisant le clergé Français, laissa le département de l'Allier dans l'oubli. Ce ne fut que sous la restauration que les instances des fidèles obtinrent du Gouvernement la création d'un évêché à Moulins. Le premier évêque fut Mg^r. de Pons, mort il y a quelques années. Un mandement, signé de lui, constate les difficultés qu'il éprouva pour arriver à constituer l'unité de son diocèse.

Les limites du diocèse formé en 1789 n'étaient pas, à beaucoup près, celles du département actuel, encore moins celles de l'ancienne province : il prenait dans le Berry, une partie des archiprêtrés de Bourbon et d'Hérisson et tout celui de Chantelle; en Auvergne, il prenait la partie de l'archiprêtré de Souvigny au-dessus de la Bouble, laissait l'archiprêtré de Limagne à droite, et descendait par Varennes et La Palisse jusqu'à la Besbre, dans l'archiprêtré de Cusset. Puis il prenait sur Autun tout ce qui formait les deux archiprêtrés de Moulins et de Pierrefitte.

Aujourd'hui le diocèse de Moulins renferme le département tout entier.

Par ce qui vient d'être dit, il est facile de voir que l'administration ecclésiastique n'était pas non plus à l'abri des singularités qui distinguaient toutes les branches de l'administration séculière.

Le village des Echerolles était une année de la paroisse de St.-Gérand-de-Vaux, et une autre, de celle de St.-Loup.

A Bruyère en Berry, la ville et les faubourgs n'avaient point de paroisse : une partie était de la paroisse de Bruyère-Campagne, et l'autre, de celle d'Alichamps.

Les habitants de la paroisse de St.-Bonnet-de-Fours étaient alternativement de St.-Bonnet et de Monvicq.

Moulins, capitale du Bourbonnais, faisait encore partie des paroisses d'Izeure et de St.-Bonnet, en 1789.

Le curé de St.-Bonnet avait la succursale de St.-Jean, et le curé d'Izeure, curé primitif de Moulins, avait la succursale de St.-Pierre-des-Ménétréaux. En outre, la collégiale dépendait du prieuré de Souvigny. Les annales de notre ville sont remplies des discussions et des scandales occasionnés par les prétentions et les querelles de préséance des parties intéressées.

VIII.

Ainsi donc, dans l'ordre ecclésiastique, incertitude de relations, par suite de cette distribution de la province entre plusieurs diocèses et des paroisses entre plusieurs églises, obstacles considérables au bien spirituel des âmes, par le défaut d'uniformité dans l'instruction, par les différences de régime, de méthode et de pratique :

Dans l'ordre civil et judiciaire, arbitraire de la part des officiers administratifs, incertitude, défaut d'ordre, de ga-

rantie et de stabilité pour les populations, par ces changements fréquents de relations ;

Défaut d'harmonie dans les rapports, haines suscitées et activées par la différence des droits et des conditions des habitants d'une même paroisse, selon qu'ils appartenaient à une province, à un ressort ou à une collecte différente ;

Embarras du magistrat pour l'application de la loi, au milieu de ce dédale de coutumes et de lois particulières ;

Empiètements de ressort, tiraillements, conflits, procès causés par cette multitude de juridictions et d'officiers défendant leurs prétentions réciproques, et par l'incertitude des limites réelles.

Tels sont les défauts caractéristiques de l'ordre de choses que nous venons d'esquisser et qui s'introduisirent naturellement, par suite de la bizarre organisation de notre nationalité au moyen-âge.

IX.

Ainsi qu'on le voit, les questions de limites, de ressort, de juridiction, ne sont pas indifférentes, dans un pays récent et formé de toutes pièces, comme le Bourbonnais. Si, au premier abord, elles paraissent appartenir plus particulièrement au domaine de la statistique, un examen attentif vient démontrer bien vite qu'elles sont aussi d'un puissant intérêt pour le philosophe et l'historien, en les éclairant sur les causes qui ont immobilisé les ressources morales et matérielles, et en révélant les obstacles de tout genre, les entraves de toute espèce, que des éléments si divers ont dû opposer au développement de l'activité des habitants et de l'unité d'action de l'administration.

Nous terminerons par quelques aperçus, qui viennent naturellement à la suite des faits que nous venons de signaler.

Le Bourbonnais sépare le pays de montagne du pays de plaine ; le Droit écrit, du Droit coutumier ; la langue d'Oc, de la langue d'Oïl. Le Forez et l'Auvergne, qui entourent le Bourbonnais au midi, forment les limites du Droit écrit. Un commentateur de la coutume de Bourgogne affirme même que la coutume de Bourbonnais, dans le silence de la loi, indique le recours au Droit écrit. Mais nous n'avons rien trouvé qui fût de nature à étayer cette opinion.

Quant à la langue, il est facile de voir que la langue d'Oc domine sur toutes les frontières limitrophes de l'Auvergne et de la Marche, au contraire du reste de la province, où l'on ne parle que la langue d'Oïl. Les noms mêmes des paroisses portent un cachet significatif, selon qu'on se rapproche ou qu'on s'éloigne de la ligne que nous venons de tracer. En effet, à partir de la rive gauche de l'Allier, en suivant la frontière du département au sud et à l'ouest, on trouve pour la traduction des terminaisons latines en *iacum*, *acum* et *atum*. Brugheat, Cognat, Janzat, Gannat, Sussat, Valignat, Senat, Chirat, Durmignat, Marcilliat, Terjat, Mazirat, Prémillat, Frontenat, Treignat.

A la droite de l'Allier, on ne trouve plus de noms en *at*, et à mesure qu'on se rapproche de la frontière nord, les terminaisons se changent en *et*, *ay*, et *ai* ; Busset, Cusset, Molinet, Bessay, Breuay, Monétai. Au nord, il n'y a plus que des noms en *i* ou *y* ; Cérilly, Lurcy, Lévi, Pouzy, Mézangy, Marigny, Augy, Aubigny, Neuvy, Toury, Fleury, Azy, Germigny, etc.

Les savantes discussions de nos honorables collègues du Congrès viennent de constater aussi, d'une manière positive, l'influence de la Bourgogne, de l'Auvergne et du Berry, sur l'art et le style de nos monuments religieux, suivant qu'ils se rapprochent plus ou moins de ces trois provinces.

Chacune de ces questions mérite donc une étude attentive

et soutenue. Malheureusement nos archives sont privées d'une multitude de titres dispersés un peu partout, par suite de la composition anormale du pays. Les pièces ecclésiastiques, qui sont les plus anciennes, sont restées dans les chefs-lieux des diocèses et des abbayes : à Autun, Bourges, Nevers, Clermont, Lyon, Cluny. Les autres ont été transportées à Paris, lors de la réunion du domaine à la couronne ; beaucoup ont été brûlées en révolution ; une partie vendue en 1808 et une autre pillée après 1815 ; ce qui explique la pauvreté de notre dépôt départemental et la difficulté pour un habitant du pays de faire un travail qui offre tant soit peu d'intérêt, avec des ressources aussi médiocres.

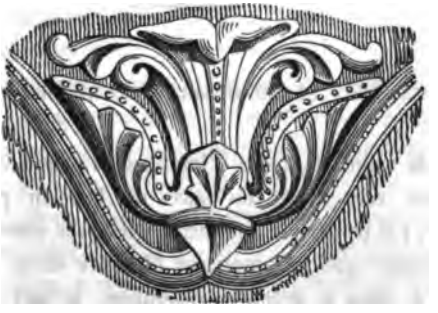

NOTICE

SUR

L'ANCIEN PRIEURÉ DE SOUVIGNY,

EN BOURBONNAIS,

LUE PAR M. LE DOCTEUR OCHIER, DE CLUNY.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Après la visite si pleine d'intérêt et si palpitante de souvenirs que vous venez de faire de l'ancien prieuré de Souvigny, j'ai pensé que vous écouteriez avec votre bienveillance ordinaire quelques mots sur l'histoire de ce monastère qui a subi, dans la première révolution, le sort de tous les établissements religieux. Plus heureuse que Cluny, la ville de Souvigny a pu conserver son église, ses chapelles, sépultures des ducs de Bourbon; et malgré les mutilations qu'elles ont éprouvées, elles offrent encore aux amateurs, des monuments dignes de toute leur attention et de la protection d'un gouvernement conservateur et ami des arts.

Il existe à Cluny, parmi le petit nombre de manuscrits échappés à la dévastation de la précieuse bibliothèque de son abbaye, un ouvrage d'un moine et qui a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigny.* Cet ouvrage

dont l'auteur a gardé l'anonyme, est important par les faits nombreux qu'il renferme sur cette maison dont il retrace les annales jusqu'en 1748. Il a servi aux auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, dans la partie historique qu'ils ont donnée sur l'abbaye de Souvigny; et, en éliminant les détails oiseux, les digressions inutiles dont il est surchargé, on pourrait en extraire l'histoire complète du prieuré qui se lie presque continuellement à celle des sires et des ducs de Bourbon avec lesquels les religieux n'ont pas toujours été en parfait accord.

Quant à la partie littéraire et scientifique, elle offre peu d'intérêt pendant cette longue période. Ce n'est pas de Souvigny surtout que sont sortis les d'Achery, les Mabillon, les Montfaucon et tant d'autres philologues et savants érudits qui ont répandu tant de gloire sur leur ordre, il est cependant juste de nommer deux religieux qui ont illustré Souvigny; dom de Mesgrigny qui s'est distingué dans les lettres; et dom Marcaille, dans les sciences. Les prieurs de Souvigny ont eu aussi l'honneur de fournir quatre abbés de Cluny; Etienne de Berzé, Yves de Vergy, Ode de La Perrière et Geoffroy d'Amboise. Dom Chollet, 28e. prieur qui a gouverné le monastère de 1424 à 1454, a laissé une mémoire honorable dans la maison à qui il a rendu de grands services tant au spirituel qu'au temporel. C'est lui qui a fait reconstruire le chevet de l'église qui menaçait ruine, les basses voûtes des chapelles et le clocher qui surmonte le transept. Il mérite une mention spéciale, parce que, sans lui et la grande influence qu'il exerçait dans la maison-mère de Cluny, on n'aurait pas pu restaurer cette basilique, plus ancienne que celle de Cluny et qui probablement n'existerait plus depuis long-temps. Si depuis elle a souffert des outrages du temps et de la main des hommes, elle n'a pas du moins subi de restaurations maladroites. Le peu de réparations qu'on y a fait, a été guidé

par le zèle éclairé et la sollicitude intelligente d'un vénérable curé de Souvigny, M. Chambon, qui a apprécié toute l'importance de cet œuvre. Sous sa direction, les sommes accordées par le gouvernement, la ville et le conseil général, ont été employées utilement à réparer les parties les plus maltraitées par le temps, sans porter aucune atteinte aux œuvres de l'art; et cette ancienne église du prieuré, ainsi conservée, est devenue l'église paroissiale de la ville.

L'auteur anonyme des *Mémoires* a déployé beaucoup d'érudition, pour remonter à l'origine de la province de Bourbonnais et de la ville de Souvigny, qui en était la capitale avant la fondation de la ville de Moulins, bien plus moderne. Il établit, comme un fait incontestable, que le Bourbonnais a été anciennement habité par les Boïens, *Boïi*, qui y avaient bâti la ville de Souvigny, qu'il regarde comme le *Gergovia Boïorum*, dont il est fait mention dans les *Commentaires* de César. On ne parle plus ensuite de cette ville que sous le nom de Souvigny *Sylviniacum*, à cause des vastes forêts qui l'entouraient, de même que le Bourbonnais a reçu son nom du château de Bourbon, des seigneurs du pays, qui en étaient les maîtres. Quelles que soient les preuves que l'auteur cite à l'appui de son opinion, sur le séjour des Boïens dans cette partie de la Gaule, je ne les discuterai pas dans cette notice.

Je ne vous signalerai aussi qu'en passant une autre étymologie du nom du territoire de Souvigny, désigné par *umbra vallis*. Un auteur, Nicolaï (1), raconte que, vers le commencement du Ve. siècle, une colonie de Vénètes, fuyant l'invasion du terrible Attila, vint se fixer sur les bords de la Quesne, et demanda l'hospitalité aux habitants du pays, auxquels ils aidèrent à fortifier leur ville *umbra vallis*. Après être demeurés avec eux 30 à 40 ans, ils retournèrent dans leur

(1) *Statistique du Bourbonnais*, faite par ordre de Charles IX.

patrie; et trouvant leur ville brûlée, ils la rebâtirent sur des îles voisines du continent, à l'extrémité de la mer Adriatique et lui donnèrent le nom de Venise. Ces peuples conservèrent toujours des relations avec les habitants du pays qui les avaient accueillis; et ceux-ci, en mémoire de leurs anciens hôtes nommèrent leur ville *Sous-Venise*, *Sub-Venetis* ou *Salus Venetorum*, dont on a fait depuis *Souvigny*, qui se gouverna long-temps comme les Vénitiens, « ayant des barons pour gouvernement et un baron sur iceux ».

Quoi qu'il en soit de ces suppositions plus ou moins invraisemblables, il est certain que l'histoire réelle de Souvigny ne date que de 913, époque où Charles-le-Simple donna ce pays à Adhémar, sire de Bourbon, comme une récompense de services rendus et une garantie de fidélité pour l'avenir. Il y avait trois ans que la piété de Guillaume, duc d'Aquitaine, venait de fonder le monastère de Cluny. Ce prince voulant donner à son œuvre toute l'assurance de succès, s'adressa à Bernou, abbé de Gigny, son ami, dont il connaissait les vertus religieuses, pour lui en confier la direction. Bernou se rendit à son désir et amena avec lui 12 religieux pour prendre possession du pays que Guillaume avait donné, et l'abbaye fut créée. Guillaume se rendit ensuite à Rome pour obtenir la sanction du pape, et pour consolider davantage l'avenir du nouveau monastère. Il confirma, par un testament daté de Bourges, et de la 11e. année du règne de Charles-le-Simple, les donations qu'il avait faites précédemment de toutes les possessions qui composaient son domaine, *villa*, autour de Cluny, sous la condition d'y fonder un monastère, sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul, et sous la règle de saint Benoît. Dans ce testament figure, parmi les signatures, celle d'un Adhémar qu'on croit être le sire de Bourbon.

La réputation de sainteté du monastère Clunifori et de son

digne abbé ne tarda pas à s'étendre au loin. De nouvelles donations venaient, tous les ans, en augmenter l'importance; lorsqu'en 916, le sire de Bourbon, lui-même, à l'imitation du duc d'Aquitaine, et mû par les mêmes motifs de dévotion, voulut aussi lui faire une offrande digne de lui. Par une charte du mois de mars, l'an 23 du roi Charles, il donna à la naissante abbaye de Cluny les possessions qu'il avait reçues du roi Charles : Souvigny, son église dédiée à la Vierge et aux apôtres saint Pierre et saint Paul, ainsi que les maisons qui en dépendaient, les prairies des vallées, les vignes des côteaux, les bruyères de ses landes et les forêts de ses montagnes. Il y joignit la moitié des forêts de Bornac et de Messerges, et d'autres propriétés dont les noms ne sont pas connus aujourd'hui et qui sont relatées dans la charte.

Ainsi, la fondation de la maison de Souvigny n'est postérieure que de six ans, à celle de l'abbaye de Cluny dont elle peut être regardée comme la première fille; et l'abbé Bernon qui ne mourut qu'en 926, la gouverna 10 ans. Pendant ce temps, les moines de Cluny, déjà riches, formèrent la première colonie de Souvigny, en bâtissant un prieuré sur les bords de la Quesne. L'histoire de ce dernier se lie intimement à celle de Cluny, dont les abbés le régirent long-temps, par des doyens amovibles, avant de le faire gouverner par des prieurs. Sous les successeurs de Bernon, jusqu'à saint Mayeul, il n'y a rien de remarquable à noter dans l'histoire de Souvigny, si ce n'est quelques différends qui eurent lieu entre les religieux et le comte Adhémar, qui voulut reprendre une partie des dons qu'il avait faits au prieuré; mais il les restitua plus tard, et son fils, Aymond, par trois chartes successives et par son testament, en valida encore la possession aux religieux.

Aymond laissa à deux de ses fils une partie de son héritage. Il donna à Archambault, l'aîné, son château de Bourbon qui

prit de lui le surnom de l'*Archambault;* et à Anseric, le cinquième, son château des bords de la Loire, *castrum de thermis ultra Ligerim*, qui fut nommé depuis Bourbon l'*Anseric* et ensuite par corruption *Bourbon-Lancy*. Aymond voulut être enseveli dans l'église de Souvigny, à côté de son père Adhémar.

Les successeurs de Bernou, Ode et Aymard, ne firent rien d'important pour Souvigny que de poursuivre les constructions du monastère, pour le mettre en état de recevoir un plus grand nombre de religieux. Pendant tout ce temps, ils continuèrent de le gouverner, par des doyens sous leurs ordres. L'histoire n'a conservé que le nom du dernier appelé Raymond qui remplit ces fonctions pendant vingt ans, sous la longue administration de l'abbé Mayeul qui dura elle-même quarante ans.

L'abbé Mayeul ou Mayol, dit de Forcalquier, appartenait à l'illustre maison des comtes de Provence et montra la plus grande piété dès son enfance. Après avoir été archidiacre à Mâcon, il refusa l'archevêché de Besançon, pour venir prendre l'habit de religieux à Cluny. Ses vertus et ses lumières le firent remarquer et désigner par l'abbé Aymard, déjà vieux, pour être son successeur. Ce choix fut ratifié à l'unanimité par les frères, et Mayeul prit en main la crosse abbatiale.

A cette époque, il existait un grand relâchement dans la discipline et les règles de beaucoup de maisons religieuses. Une réforme prompte était indispensable pour les rappeler à la pureté de leur origine. Mayeul fut chargé, par l'empereur Othon-le-Grand, de réformer les monastères d'Allemagne. Un grand nombre de ces maisons furent mises sous sa direction. Il eut aussi des relations fréquentes avec Sylvestre II, après lequel Othon voulut le faire asseoir sur le trône de saint Pierre. A la suite d'un pélerinage fait à Rome, il fut arrêté et fait

prisonnier par des Sarrasins d'Espagne, qui étaient venus faire une incursion dans la Lombardie. Mayeul, mis par eux à une forte rançon, fit connaître sa position à ses frères de Cluny et de Souvigny. Tous s'empressèrent de vendre les reliquaires d'or, les châsses d'argent, les vases et les ornements précieux, pour racheter la liberté de leur père. Depuis lors, il ne quitta plus Cluny que pour faire de fréquentes visites à Souvigny. Invité par Hugues-Capet à aller établir la règle bénédictine à St.-Denis, il se mit en route, malgré son grand âge et ses infirmités. Mais en passant par Souvigny, il fut arrêté par une maladie et y mourut le 11 mai 994, entouré de tous les religieux. Malgré les réclamations de l'abbaye de Cluny pour avoir son corps, les habitants et les moines de Souvigny ne voulurent pas le céder et il fut inhumé dans la basilique de St.-Pierre. La vie de saint Mayeul a été écrite par son successeur, Odile; elle est insérée dans le *Bibliotheca Cluniacensis* : elle a aussi été écrite par le moine Syrus.

Odile ou Odilon de Mercœur débuta, dans les fonctions d'abbé de Cluny, par la réforme de l'abbaye de St.-Denis que la mort avait empêché de faire à son prédécesseur. Pendant cette opération, il visitait souvent le roi Hugues-Capet, alors malade dans son palais de la cité. Il lui conseilla même, pour son rétablissement, de faire un pélerinage à Souvigny au tombeau de Mayeul. L'histoire rapporte qu'il s'y rendit, accompagné de son fils Robert, associé par lui à la royauté; de Burckard, comte de Paris; de Renaud, évêque de Paris, et de plusieurs autres seigneurs. Il fut rejoint à Souvigny par les Archambault père et fils, sires de Bourbon, avec lesquels il resserra les liens d'amitié.

Le roi Hugues, dépouillant les ornements royaux, se présenta à l'entrée de l'église de Souvigny, revêtu de la chape de saint Martin. Il fut reçu, avec tous les honneurs dus à son rang, par le doyen Raymond qui lui présenta l'eau bénite,

le livre des saints Evangiles; après quoi, il traversa la double ligne des moines agenouillés et se rendit à l'autel de St.-Pierre où il déposa son offrande, et fut prier sur le tombeau de Mayeul. Pendant son séjour à Souvigny, il renonça à tout faste, vivant constamment avec les frères bénédictins dont il adopta le froc grossier et la nourriture frugale; habitant une cellule et partageant leurs exercices religieux tant de jour que de nuit. Ayant obtenu la guérison du mal pour lequel il était venu prier sur les restes de saint Mayeul, le roi Hugues en témoigna sa reconnaissance, dans une charte où il mentionne sa cure, et annonce qu'à la demande des moines et du sire de Bourbon, il accorde à l'abbé Odile, ainsi qu'à ses successeurs pour et au nom de l'église de Souvigny, le droit de faire frapper *des mailles de bon alloy*, qui porteront le nom et l'empreinte de saint Mayeul, et que ladite monnaie aura cours dans les États d'Archambault avec celle du royaume. La charte de ce privilége est datée de Souvigny, la huitième année du roi Hugues, qui correspond à 995. Elle est signée de lui et de son fils Robert, qui y prend aussi le titre de roi. Vous connaissez, Messieurs, cette monnaie qui est devenue assez rare. D'un côté est la tête d'un abbé tenant la crosse et autour : *ScS* (Sanctus) *Maiolus;* et de l'autre une croix pattée avec la légende *Silviniaco* ou *de Silviniaco.* On en connaît en billon et en argent. Sur les unes l'effigie est en face, et sur d'autres elle est de profil, avec le revers marqué de fleurs de lis. Ces dernières sont plus communes. D'après une charte d'Archambault VI datée de 1137, trente-cinq sols de cette monnaie valaient un marc d'argent fin. Ce droit de battre monnaie se trouve rappelé sur un curieux chapiteau de l'église, dont le dessin a été confié à l'habileté de M. de Surigny, pour être reproduit par la gravure.

L'année suivante, Archambault II abandonna au prieuré une partie de son pouvoir temporel, en lui concédant le droit

de justice. Ce privilége devait plus tard exciter des conflits entre le cloître et le château.

Je reviens à Odile de Mercœur, successeur de Mayeul de Forcalquier. Il était de l'illustre famille des comtes d'Auvergne. Il avait fréquenté de bonne heure et suivi les exercices du monastère de St.-Julien de Brioude. Il y avait pris l'amour d'une vie religieuse, qu'il pratiquait jusque dans le sein de sa famille. Mayeul étant chez le comte de Mercœur, son père, devina chez le jeune clerc, son fils, toutes les vertus monastiques qui devaient faire l'édification des religieux de Cluny et plus tard le placer à leur tête. Associé au siége abbatial par Mayeul, devenu vieux et infirme, il le remplaça en 994.

Sous son gouvernement éclairé, tous les monastères et toutes les congrégations sous ses ordres acquirent un grand développement en richesses, en prospérité et en lumières. Il enrichit Cluny de manuscrits ornés de fraîches peintures, de tabernacles et de vases sacrés garnis de pierreries, et de colonnes de marbre précieux qui devaient se dresser sous son successeur, Hugues, et soutenir les arceaux de l'abside de la basilique. Il ne se glorifiait que des choses qui avaient rapport à Dieu; et malgré son humilité habituelle, en songeant à ce qu'il voulait faire, il disait quelquefois : *J'ai trouvé un Cluny de bois, je laisserai un Cluny de marbre.*

Il n'oublia pas Souvigny dans la distribution de ses largesses. Il voulut que son église dépositaire des restes de son ami et prédécesseur, Mayeul, eût des cloches dans ses tours carrées, des transepts à côté des nefs et des chapelles autour du chœur. Il donna à la maison un chef plus honorable qu'un doyen amovible, et en 1008, il nomma le premier prieur dans la personne de D. Gaspard de Cognac.

Un des premiers, il prêcha et contribua à établir cette *Trève-Dieu*, qu'il soutenait par la persuasion et au besoin par la force. Il disposa ses moines à résister, même par les

armes, aux luttes fréquentes des seigneurs enhardis par la faiblesse du roi Robert. Il se montra ainsi tour à tour zélé serviteur de Dieu, apôtre des saintes doctrines, réformateur des monastères, propagateur des lumières et des arts, et enfin guerrier dans les circonstances extrêmes.

A la suite d'un voyage qu'il fit au Mont-Cassin, il institua dans son ordre la *Fête des Morts*, qui se répandit plus tard dans toute la chrétienté. Pour qu'il ne manquât rien aux mérites d'une si belle vie, il sauva de la faim et de la mort des milliers de malheureux pendant la disette de 1030. Enfin comblé de jours et de bonnes œuvres, il se rendit pour la dernière fois à Souvigny à l'âge de 82 ans; là, comme son prédécesseur, il rendit son âme à Dieu, couché sur un lit de cendre et sur les froides dalles du monastère, au milieu de tous les frères du couvent, le 1er. janvier 1049. Son corps fut inhumé à côté de celui de saint Mayeul, à l'entrée de la crypte d'où ils furent tirés tous deux en 1345 et placés au milieu de la grande nef à l'entrée du chœur.

Les Œuvres d'Odile se trouvent dans le *Bibliotheca Cluniacensis*. Les principales sont : la vie de saint Mayeul et celle de l'impératrice Adélaïde ; des lettres et des sermons. On y trouve également sa vie, par Pierre Damien. Elle fut aussi écrite par Jotsaldus, moine de Souvigny.

Avant de poursuivre cette notice qui devait être bien succincte, j'observerai que j'ai dû entrer dans quelques détails sur saint Mayeul et saint Odile, dont les noms sont liés d'une manière si intime à l'histoire des premiers temps de Souvigny. Ils ont protégé spécialement cette maison en y faisant des constructions importantes qui en ont assuré l'avenir, en même temps qu'ils en régularisaient la discipline. Leurs successeurs, à commencer par Hugues de Semur ou saint Hugues, le fondateur de la célèbre église de Cluny, n'eurent que de rares rapports avec Souvigny qui partageait leur temps et

leur attention avec les nombreuses maisons dépendantes de l'ordre bénédictin. Leurs richesses et celles de la maison-mère devaient être toutes employées à la vaste entreprise de la belle basilique dont la construction commencée en 1088, devait durer 26 ans. Saint Hugues accorda à Souvigny la faveur de désigner pour deuxième prieur, Guy, comte de Mâcon, qui avait embrassé la profession monastique dans le cloître de Cluny. Je ne dirai plus rien sur ce saint abbé dont l'histoire s'enchaîne avec celle de l'ordre dont il fut la gloire et la lumière, et celle de Cluny dont il fut le patron.

Je n'entreprendrai pas de suivre la série des 49 prieurs qui ont administré le prieuré jusqu'en 1748, époque où se terminent les *Mémoires*. Il y aurait d'ailleurs peu de choses importantes à noter dans cet intervalle. Ce seraient des donations d'églises ou de chapelles, ou de propriétés; des accords ou des dissensions entre les moines et les seigneurs de Bourbon. Tous ces détails, peu intéressants, meneraient trop loin.

Je passe de suite à l'année 1095 où le pape Urbain II, étant venu à Cluny consacrer le maître-autel de la nouvelle église de saint Hugues, se rendit à Souvigny pour relever le corps de saint Mayeul qu'il fit placer au milieu de la nef où on éleva depuis un mausolée. Il donna à Souvigny une bulle confirmative de toutes les donations faites à cette maison. Il défendit de jamais les mettre en interdit. Il fit promettre à Archambault IV de ne pas inquiéter le monastère au sujet des biens que son père lui avait donnés. Ce prince ayant manqué à son serment, fut cité par le pape au concile de Clermont, où il fut obligé de se soumettre et de reconnaître ses torts.

Ce fut en 1213 que Hugues, quatorzième prieur, associa, en son nom, Guy de Dampierre, sire de Bourbon et Mahaud de Bourbon, sa femme, au droit de battre monnaie, concédé

au monastère, pendant leur vie seulement. Mais ce privilége s'est perpétué sous leurs successeurs qui ne voulurent pas y renoncer et qui eurent à ce sujet des différends très-fréquents avec le couvent.

Archambault IX, avant de partir pour la Terre-Sainte avec saint Louis, légua, par son testament, une rente annuelle de quinze livres à son chapelain pour dire *trois messes* par an dans *sa* chapelle du prieuré. Ce qui indique qu'à cette époque, les sires de Bourbon avaient déjà leur chapelle particulière dans laquelle se trouvait aussi probablement leur sépulture. Dans cette même année, l'abbaye de Cluny fit réclamer à Souvigny, par une bulle d'Innocent IV, une somme considérable, sans doute pour solder une partie des dépenses que la maison-mère avait faites en 1245 pour la réception du Souverain-Pontife, du roi de France et de leur nombreuse suite.

Quoique l'église de Souvigny eût été choisie pour la sépulture de plusieurs seigneurs de Bourbon, notamment des fondateurs du prieuré, il manquait encore à l'importance temporelle de cette maison d'être dépositaire en titre des restes des ducs de Bourbon, devenus riches et puissants et si rapprochés du trône par leur parenté avec la famille régnante. Louis II, duc de Bourbon, héritier de la piété de ses ancêtres, voulait placer sa tombe et celles de ses successeurs près des monuments qui renfermaient les ossements de saint Mayeul et de saint Odile, les protecteurs de la maison; et que les voûtes qui les recouvraient servissent aussi d'abri aux dépouilles mortelles des princes de son illustre race. Il fonda donc, au commencement de 1376, la chapelle dite de Notre-Dame, ou *Chapelle-Vieille*, où l'on voit sa statue couchée sur une dalle funéraire, à coté de celle de la duchesse Anne, dauphine d'Auvergne, son épouse. Ces statues n'ont pas été respectées par les vandales de 93. Elles ont été mutilées en plusieurs

endroits, ainsi que les écussons de Bourbon et d'Auvergne. Cette chapelle est fermée par une balustrade tréflée à jour. On y voyait d'autres statues qui ont été enlevées ou brisées. Le duc Louis y attacha des fondations pour le service régulier de la chapelle. Là furent ensevelis successivement : Jean II, mort prisonnier en Angleterre ; Marie de Berry, sa femme, et François de Bourbon, duc de Châtellerault, frère du connétable de Bourbon, tué à la bataille de Marignan.

Après la construction de cette chapelle, il restait encore des restaurations importantes et urgentes à faire dans la vieille église du prieuré construite depuis près de 500 ans. Elle menaçait ruine de toutes parts, et pour la conserver et prévenir sa destruction complète, il fallait de grands travaux et des sommes considérables. Tous les prieurs qui s'étaient succédé jusqu'à D. Geoffroy Chollet, élu en 1424, en avaient reconnu la nécessité, mais aucun n'avait osé les entreprendre. Le manque de fonds, les malheurs du temps, la grandeur de l'ouvrage, avaient paralysé leurs bonnes intentions. Il était temps qu'un homme capable et influent se mît à la tête de l'œuvre. C'est ce qu'entreprit avec courage D. Chollet, vingt-huitième prieur, qu'on doit regarder avec raison comme le conservateur et le second fondateur du prieuré. Successeur et ami d'Ode de La Perrière, nommé abbé de Cluny, il s'adressa d'abord à la maison-mère et en obtint la remise de 25 marcs d'argent que le prieuré lui payait annuellement. Il eut recours au Souverain-Pontife, pour attacher des indulgences étendues à tous les dons que les fidèles feraient à la maison de Souvigny. Par ces moyens, et d'autres suggérés par son zèle, il put, en quelques années, réunir la somme énorme de 100,000 écus d'or, qu'on peut évaluer à 1200 mille francs de la monnaie actuelle. Il commença par le chevet de l'église, les chapelles, les tours des chapelles et les basses-voûtes qui avaient besoin d'être re-

construites en entier. Il termina par la réparation complète de la flèche de pierre à l'entrée de l'église au nord, appelée le clocher de St.-Odile. On a conservé la note des divers marchés conclus pour ces ouvrages avec un nommé Maignon, architecte, et Jean Château, verrier. Tous ces travaux commencés en 1433 furent terminés en 1445, et D. Chollet eut enfin la satisfaction de voir son église sortie de dessous les ruines, restaurée et rétablie à neuf. Il l'enrichit d'ornements précieux, de calices, de reliquaires, dont les principaux étaient les bustes de saint Mayeul et de saint Odile, la statue de saint Pierre et une croix d'or. Il fit encore rebâtir tout l'intérieur du monastère, comme infirmerie, chartrier, bibliothèque, greniers, etc., et autres bâtiments qui existent encore. Il s'occupa constamment depuis à augmenter les rentes du prieuré.

Le duc de Bourbon, Charles Ier., qui avait aidé avec empressement D. Chollet dans les réparations de l'église, voulut aussi contribuer à son embellissement. Vis-à-vis de la chapelle de Louis II, dite *Chapelle-Vieille*, il en fit construire une, destinée comme l'autre aux sépultures de sa famille, et la plaça sur le caveau préparé pour recevoir ses cendres et celles de la duchesse Agnès de Bourgogne, sa femme. Le sarcophage qui les représente couchés l'un à côté de l'autre, donne une haute idée du talent des artistes du XVe. siècle. Ce mausolée est orné dans le bas de statuettes faites avec un goût exquis; elles sont placées dans des niches fouillées avec une grande délicatesse. Cette chapelle a reçu le nom de *Chapelle-Neuve*. La balustrade qui la ferme, était ornée de nervures représentant des fleurs de lis, ce qui a attiré la colère républicaine qui a aussi exercé sur elle ses dévastations.

Cette chapelle funéraire qui est encore aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de l'église, se distingue surtout

par son style riche et élégant. Elle a été construite en 1450. Outre les restes de Charles Ier. et d'Agnès de Bourgogne, elle renferme ceux de Pierre II, d'Anne de France, de Susanne de Bourbon, femme de Charles III; enfin ceux de Louise-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de Mme. de Montespan, qui y furent déposés en 1681, par ordre du roi.

Après D. Chollet, le prieuré de Souvigny tomba en commande, et les richesses de la maison, au lieu d'être employées à sa prospérité, devinrent l'apanage des bénéficiers. Les prieurs qui suivirent, étaient plus empressés de toucher leurs rentes que de propager parmi les religieux les vertus chrétiennes. Aussi le nombre des moines diminua beaucoup, et la division ne tarda pas à se mettre entr'eux et le prieur; lorsqu'en 1634 il voulut établir la réforme dans la maison, ils y opposèrent beaucoup de résistance.

Nicolas de Mesgrigny, chanoine de Paris, qui arriva comme prieur en 1640, trouva le monastère peuplé en partie de religieux de saint Maur que la réforme y avait attirés. Il s'aperçut bien vite du tort qu'ils faisaient à Souvigny. Comme ils ne pensaient pas y séjourner long-temps, ils en enlevaient les reliques les plus vénérées. Pour arrêter ces soustractions, il procéda à l'inventaire du trésor du prieuré dont il fit rédiger un procès-verbal, après avoir reconnu qu'il manquait divers articles. Il le fit refermer avec soin et garnir de serrures. Non content d'avoir rétabli, dans le prieuré, l'ordre momentanément troublé par les Mauristes, D. de Mesgrigny réunit les pièces les plus importantes concernant les annales de Souvigny et les fit copier avec soin sur vélin. C'est ce qu'on nomme *Thesaurus Sylviniacensis*, manuscrit précieux pour l'histoire du Bourbonnais, et qu'il n'a pas pu achever. Malheureusement l'original n'existe plus, il n'en reste qu'une copie sur papier à la Bibliothèque publique de Moulins, où l'on admire aussi la précieuse bible, dite de Souvigny. Après avoir mis

en ordre tout ce qui avait rapport à l'église du couvent, il voulut examiner et constater l'état des tombeaux qui y existaient; et le 22 août 1648, il fit ouvrir les caveaux funéraires placés sous les deux chapelles.

Dans celui de la *Chapelle-Vieille*, on trouva les deux cercueils de plomb renfermant les corps de Louis II et d'Anne d'Auvergne, posés sur des barres de fer fortement oxydées. Celui de droite, où était le duc, était ouvert vers la tête et laissait voir les ossements. Au-dessous de ces cercueils, on aperçut une voûte basse que l'on ne put pas visiter, et où il y avait d'autres corps. On suppose que c'étaient ceux de Jean Ier., duc de Bourbon, fils de Louis II et de Marie de Berry, sa femme; et celui de François, duc de Châtellerault. Cette visite terminée, on mura l'entrée du caveau.

Le lendemain, on pénétra dans le caveau de la *Chapelle-Neuve*. Il était plus grand que l'autre et portait 15 pieds carrés. On y trouva six grands cercueils de plomb, dont cinq reposaient sur des barres de fer tenant toute la largeur du caveau, et le sixième était sur le terrain. Le premier à droite, celui du duc Charles, n'avait point d'inscription. Le deuxième, d'Agnès de Bourgogne, sa femme, portait la date du 1er. décembre 1471, au lieu de 1466 gravé sur le monument supérieur. Sur le troisième étaient gravés, à gauche, les mots suivants : *Jean, duc de Bourbon, lequel trespassa l'an* 1447, *le* 4 *avril*. Sur le quatrième, à gauche, on lisait : *Le duc Pierre de Bourbon, IIe. de ce nom. Il mourut à Moulins, le* 10 *octobre* 1503. Sur le cinquième, on trouva au-dessus de la tête, une lame de plomb où était l'inscription suivante : *Cy gist corps de feue haulte princesse Susanne fille de très-haults et illustres princes, Pierre, II de ce nom, duc de Bourbonnais et d'Auvergne et de Madame Anne de France, fille de Loys XI et seur de Charles VIII, rois de France; et fust femme de très-hault et illustre prince, Charles,*

IIIe. de ce nom, duc des dits duchés et connestable de France, et trespassa à Châtellerault le 28 *avril* 1521. Le sixième, posé à terre, n'avait point d'inscription. On pense que c'est celui d'Anne de France, fille de Louis XI, femme de Pierre II et mère de Suzanne. Elle mourut aussi à Châtellerault, le 14 novembre 1522. Divers ossements, qu'on trouva sous les cercueils ou dans le fond du caveau, firent présumer qu'il y avait eu d'autres ducs ou de leurs enfants inhumés.

Ces deux visites furent faites par les moines et le prieur, assistés du juge, du procureur et du greffier, avec toute la décence et la réserve que l'on doit aux débris de l'humanité, lors même qu'ils n'appartiennent pas à ceux qui ont été entourés de grandeurs. La foule qui les suivait dans cette funèbre investigation, montra un religieux recueillement. Puis après les prières dites et les bénédictions données à ces bières et à ces ossements, les caveaux furent de nouveau fermés pour ne plus se rouvrir, à l'exception de celui de la *Chapelle-Neuve*, où, par ordre de Louis XIV, on déposa, en 1681, le corps d'une jeune enfant, fille de Mme. de Montespan.

Il ne paraît pas que ces restes de la famille des Bourbons aient été troublés depuis, ni que les profanateurs de 93 aient violé les chapelles souterraines. Car dans le pays on n'en a pas gardé le souvenir. Ils se sont bornés à exercer leur stupide rage sur les monuments extérieurs des princes de Bourbon et sur l'intérieur de l'église qu'ils ont plus ou moins mutilé. Après la visite que leur fit D. de Mesgrigny, ces caveaux devaient en recevoir une toute pieuse et à qui les circonstances prêtaient un intérêt bien propre à ranimer et à faire tressaillir ces froides reliques jusque dans le fond de leurs tombeaux.

En 1830, Mme. la duchesse d'Angoulême, revenant de Vichy, s'arrêta à Souvigny, pour prier sur les restes de ses aïeux. Elle se fit ouvrir les caveaux du vieux monastère,

comme si, poussée par une triste prévision intime, elle savait que cette visite aux mânes de ses ancêtres serait la dernière et qu'elle venait leur faire un suprême adieu. La princesse, en parcourant ces demeures sépulcrales fut triste et silencieuse. Elle, qui avait déjà depuis long-temps épuisé toute la coupe du malheur, devait contempler avec un courage héroïque et tout chrétien les tristes débris de ces existences entourées de tant de lustre et de vénération; qui avaient occupé un rang si élevé et qui finissaient par un peu de poussière. Quelques heures après son départ de Souvigny, Marie-Thérèse de France apprenait les événements de Juillet qui devaient l'expulser de nouveau de sa patrie, mais cette fois pour n'y plus rentrer. Elle y laissait les cendres de ses pères auxquelles les siennes ne devaient pas être réunies. Triste destinée des grandeurs de la terre, qui sont souvent brisées par des événements qui n'attendent pas toujours les atteintes inévitables de la mort.

Depuis que ces caveaux ont été de nouveau ouverts, ils ont été explorés par des curieux et des artistes. En 1834, plusieurs pénétrèrent dans les souterrains et purent constater les ravages que le temps avait exercés sur ces cercueils. A l'exception de ceux d'Agnès de Bourgogne et de Suzanne de Bourbon qui étaient bien conservés, les autres étaient presque tous déjoints ou rongés par la rouille; les ossements en étaient sortis et on les foulait aux pieds. Un phénomène curieux fut remarqué sur la tête d'Anne de France. En 1830, elle était encore garnie de cheveux châtains, longs et assez abondants. Quatre ans après, il en restait peu et ils avaient tous blanchi. M. Batissier, auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, trouva le corps de Pierre II bien conservé. Il toucha le froc noir dont il était revêtu à sa mort, vit sa tête couverte encore de longs cheveux, et sa large poitrine qui avait porté une pesante armure dans les combats. Son enveloppe ramollie, cédant sous la pression des doigts, con-

servait la forme des chairs. On lisait encore sur le cercueil, en lettres gothiques : *Le duc Pierre de Bourbon, 22e. du nom*, et auprès était la ceinture de l'ordre de l'Écu d'or avec sa devise : *Espérance* ! En contemplant ce néant des grandeurs à côté de leur annonce fastueuse, on peut sourire de pitié de voir l'*espérance* placée sur une tombe. Mais devant le chrétien, pénétré des vérités de la religion et qui a foi aux consolations promises par elle, ce mot devient sublime, parce qu'il reçoit ici sa plus noble et sa véritable application.

Depuis cette époque, l'état d'abandon et de violation journalière où se trouvaient ces sépultures, fut signalé au roi Louis-Philippe, et en 1840, il donna l'ordre de constater cet état par une visite, afin d'y faire toutes les réparations nécessaires soit pour les restaurer et y renfermer les ossements qui en étaient sortis, soit pour leur assurer à l'avenir le respect dû à ces tombes quasi-royales.

Ainsi dans la *Chapelle-Vieille*, on recueillit les restes du duc Louis II et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme, qui gisaient au-dessous de chaque cercueil, et ils furent placés séparément dans une petite caisse en plomb. On y déposa aussi quelques débris des cercueils anciens, tant plomb que bois, et dans celle de Louis II on mit un éperon de fer très-oxydé trouvé parmi les ossements.

Ces deux cercueils furent replacés sur les supports de fer à la place des anciens que l'on sortit du caveau.

Les autres sépultures des anciens Archambault, prédécesseurs du duc, qu'on suppose exister dans des souterrains communiquant à ce caveau, ne furent pas trouvées non plus que celles de Jean Ier. et de Marie de Berry, sa femme, et de François, duc de Châtellerault, qui furent probablement ensevelis sous terre.

Dans le caveau de la *Chapelle-Neuve*, on trouva, dans un grand état de dégradation, les trois premiers cercueils, en

allant de droite à gauche. Ce sont ceux du fondateur, Charles Ier., d'Agnès de Bourgogne, sa femme et de Jean II. Les dessus étaient affaissés en dedans, les côtés déjoints et dessoudés et les fonds percés. On recueillit les ossements qui étaient dessous et on les plaça dans de nouvelles caisses en plomb plus petites, qu'on renferma dans les anciens cercueils après les avoir réparés convenablement.

Le quatrième, du duc Pierre II, était assez bien conservé, ainsi que le cinquième qui touche au mur, à gauche, et qui renferme les restes de Suzanne de Bourbon, sa fille, femme du connétable. Ils furent tous deux restaurés.

Quant au sixième, renfermant le corps d'Anne de France, fille de Louis XI et femme de Pierre II, il était sur le sol, aplati, plié en deux et brisé en plusieurs endroits. La tête et une partie des os en étaient sortis et jonchaient la terre tout autour. On réunit ces divers ossements qui furent placés dans une caisse de plomb, et comme l'ancien cercueil ne pouvait pas être réparé, on enferma cette caisse dans une bière de bois de chêne qui fut déposée en travers et à l'entrée du caveau, sur une dalle en pierre de Volvic.

Le septième, plus petit, contenant les restes de Louise-Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, dont le fond était aussi percé, fut réparé et on y enferma tout ce qui restait de cette jeune princesse, après l'avoir placé dans une caisse de plomb. Il fut replacé au même endroit en avant et en travers des cinq premiers cercueils.

On pense, d'après des renseignements historiques, que le caveau le plus grand des deux contient encore les dépouilles de Philippe, seigneur de Beaujeu, second fils du duc Charles Ier., et de plusieurs autres membres de la maison de Bourbon; mais on ne creusa pas le sol pour y chercher leurs cercueils.

Dans un des bas-côtés de l'église, et en dehors des cha-

pelles, existait le tombeau de Jean, bâtard de Bourbon, fils naturel de Pierre Ier. et d'Agnès de Chaleu, sa femme, qui a été brisé en 1793; le caveau qui se trouve dessous, n'a pas été fouillé.

Tous les détails ci-dessus sont extraits des procès-verbaux de la visite et des réparations faites en 1840, des sépultures des ducs de Bourbon dans l'église de Souvigny, d'après les ordres de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, et vous avez pu, Messieurs, en constater l'exactitude par l'inspection que vous en avez faite.

Après les digressions dans lesquelles je viens d'entrer sur les sépultures de Souvigny, je me hâte de reprendre les détails historiques sur le prieuré, après lesquels je ferai une description succincte de l'état actuel de l'église.

D. de Mesgrigny, après avoir installé, en 1650, un couvent de bénédictines à Souvigny, mourut deux ans après, âgé seulement de 37 ans, laissant au prieuré les précieux ornements de sa chapelle, ses livres et surtout sa mémoire. Depuis lors, jusqu'à la dispersion des religieux et la suppression du monastère, il ne s'y passa rien qui mérite d'être rappelé, si ce n'est l'envoi qui fut fait en Allemagne et à l'abbaye d'Abdinghoff d'une portion des reliques de saint Mayeul et de saint Odile. En 1742, l'évêque suffragant de Paderborn écrivit au prieur de Souvigny pour lui rappeler que le bienheureux Werke, évêque de Paderborn, ayant fondé, en 1013, l'abbaye d'Abdinghoff, s'était rendu à Cluny avec l'empereur saint Henri, pour la soumettre à la règle de saint Benoît et demander à saint Odile des religieux; que ce dernier lui ayant accordé 12 moines et un abbé, ils avaient toujours conservé des relations avec Cluny jusqu'en 1496; qu'à cette époque, les guerres, l'éloignement et la difficulté des communications ayant fait cesser leurs rapports avec la maison-mère, ils s'étaient réunis à la congrégation de Bursfeld, tout en con-

servant l'union spirituelle avec Cluny, dont ils avaient gardé religieusement le souvenir; que, par ces motifs, ils demandaient à Souvigny, comme une faveur spéciale, de vouloir bien leur accorder une portion des reliques de saint Odile, si vénéré dans leur maison. D'après cette supplique et le consentement de l'abbé de Cluny, on consentit à leur demande et on ouvrit la châsse de saint Odile d'où on retira un ossement. On ouvrit également le trésor où l'on prit un morceau du scapulaire de saint Mayeul. Ces reliques furent expédiées et arrivèrent à Abdinghoff le 1er. octobre 1443, où on les reçut avec la plus grande pompe. On profita de cette circonstance pour réparer les précieuses châsses qui contenaient les restes de saint Mayeul et de saint Odile.

Les monuments sépulcraux des ducs de Bourbon ne sont pas les seuls objets d'art qui décorent l'église de Souvigny. On doit s'arrêter, vers la porte méridionale, pour remarquer l'oratoire de saint Mayeul et de saint Odile, richement décoré. Leurs portraits peints sur panneaux ont malheureusement souffert d'une restauration maladroite. Dans le mur occidental du bas-côté est incrusté un bas-relief byzantin, remarquable par le fini et la perfection du détail. Il a été bien mutilé dans la partie supérieure où sont des figures et cependant il est préférable dans son état actuel à ce qu'il serait, si on eût essayé de refaire la tête et les bras qui manquent. On voyait, dans ce même collatéral, la statue de Marie de Hainault qui décorait le mausolée de cette princesse à Champaigre, et que depuis on a placé ailleurs.

La basilique de l'ancien prieuré de Souvigny, malgré ses dégradations, est sans contredit le monument ancien le plus curieux du Bourbonnais, tant par l'étendue de ses proportions que par le mélange de divers types d'architecture. Elle a 84 mètres de longueur sur 28 de largeur et 17 de hauteur sous la grande voûte. Avant de pénétrer dans l'intérieur, il

faut jeter un coup-d'œil à l'extrémité orientale de la place sur l'ancienne chapelle des Bénédictins, construite au XIIe. siècle et réparée dans le XVIIIe. La façade de St.-Pierre se présente ensuite avec ses deux tours carrées. Elle était prémitivement romano-byzantine, mais les réparations faites par D. Chollet ont modifié ce caractère. On entre dans l'église par un portail faisant saillie sur l'ancienne construction, sculpté avec une grande richesse d'ornements et formant une ogive dentelée, avec des niches latérales et couronné par des galeries à jour. Cette élégance contraste avec la sévérité du style des deux tours qui datent évidemment des XIe. et XIIe. siècles.

L'intérieur de l'église fait voir qu'elle a été bâtie à diverses époques. Ainsi la partie supérieure de la grande nef, les chapelles du transept et du sanctuaire sont du XVe. siècle, pendant que les bas-côtés, dont les fenêtres sont dépourvues de colonnettes, sont romans. L'abside et l'intérieur offrent un modèle de la belle architecture romane.

En s'avançant dans l'église, on est frappé tout d'abord de l'harmonieuse combinaison de ce mélange d'architectures les plus opposées. L'église primitive, qui date des premiers temps du XIe. siècle, ne se composait dans l'origine que d'une nef et de deux collatéraux étroits avec un transept et d'une abside entourée de plusieurs chapelles faisant saillie au dehors. De tout cet édifice, il ne reste que la partie basse de la nef principale, les bas-côtés et le mur méridional du transept. Avant même d'avoir pensé à entreprendre les grands travaux de réparation ou d'agrandissement, on avait douté de sa solidité, et pour la consolider, on avait construit les deux bas-côtés dont les murs étaient armés d'une arcature byzantine, où on avait représenté des figures d'hommes et d'animaux dont le style révèle la fin du XIIe. siècle.

Cette addition importante ayant détruit les proportions de

l'église primitive, le chœur se trouva trop petit. Il fallut le reconstruire et agrandir en même temps le transept, tout en conservant, autant que possible, le style roman. L'abside fut flanquée de cinq chapelles dont deux furent détruites plus tard, pour construire la sacristie et la *Chapelle-Vieille.* L'église de Souvigny, ainsi réparée, subsista jusqu'au XVe. siècle sans reconstructions importantes, si ce n'est des arcs doubleaux ajoutés à la voûte des premiers bas-côtés pour leur donner de la solidité. C'est là qu'on remarque la forme de l'ogive sarrasine et la transition du style roman au premier gothique qui dénote un travail du XIIe. siècle. C'est depuis cette époque que se sont exécutés, dans le XVe. siècle, les vastes travaux entrepris par D. Chollet, et les constructions des chapelles *Vieille* et *Neuve*, par les princes de Bourbon dont j'ai déjà parlé dans cette notice et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Il me reste à vous dire quelques mots sur le régime intérieur de la maison et sur son administration.

La règle des maisons bénédictines était à Souvigny, comme ailleurs, d'une grande austérité dans l'origine. On y voit les premiers abbés, comme saint Mayeul et saint Odile, donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, s'imposant les privations les plus grandes et terminant leur vie, revêtus du cilice et sur la cendre. Après eux et à la suite des temps, les règles devinrent de moins en moins sévères. Le relâchement dans les pratiques religieuses s'introduisit insensiblement, ainsi que l'usage des aisances de la vie mondaine. Vainement les chapitres généraux et les abbés de Cluny s'élevèrent pour arrêter ou réprimer cet affaiblissement de la discipline intérieure. Il n'était plus possible de revenir à la sévérité des premiers temps. Malgré les réformes qu'on essaya d'introduire, les austérités claustrales s'adoucirent peu à peu, et, dans les derniers temps, la vie des religieux était devenue douce et

faut jeter un coup[illegible] [illegible]rité dans les
sur l'ancienne ch[illegible]
siècle et réparé[illegible] [illegible]nt fai[illegible]
présente ens[illegible] [illegible]ter[illegible]
mitivement [illegible]
par D. [illegible] [illegible]d.
l'égli[illegible] [illegible]. Ils ét[illegible]
scul[illegible] [illegible]entait l'eau bénit[illegible]
o[illegible] [illegible] frère venait tour à tour s[illegible]

[illegible]me supérieur de la ville, le prieur avait aussi le titre de curé. Lui seul avait le droit d'officier aux grandes fêtes, à la tête du clergé de la paroisse. Il présidait à toutes les cérémonies religieuses extérieures, telles que processions, enterrements, etc. La maison de Souvigny, réunissant plus de 50 monastères, bénéfices ou chapelles sous sa juridiction, tous les supérieurs de ces établissements devaient rendre leurs comptes chaque année, devant le chapitre général, présidé par le prieur. La justice se rendait en son nom et il partageait avec les ducs de Bourbon le droit de faire battre monnaie. Les diverses prérogatives dont jouissait le prieur au nom de la maison ont donné pendant long-temps une grande importance à la ville de Souvigny, qui pouvait disputer à Moulins le titre de capitale du Bourbonnais.

Messieurs, en terminant cette notice bien incomplète sans doute, je dois vous remercier de la bienveillante attention que vous avez bien voulu me prêter. Si je me suis décidé à prendre la parole devant une réunion de personnes aussi recommandables dans la science, c'est que j'ai compté sur leur indulgence, pour les entretenir de choses qu'elles ont vues et appréciées mieux que moi. Si j'ai fait revivre d'anciens souvenirs, c'est pour les associer dans ma mémoire à ceux que je conserve de la célébrité de la maison-mère de

t notre
ont
les
e

ntal qui charme les cœurs et

l'architecture ogivale.
eille Europe, et porté
ions du catholicisme.
e monde, le paga-
ns le fruit; il y
e éclatante et
cachent un
de toutes
iorgione
Fon-
du
à

en
ouvrage du
ont été élevés par la
de Bourbon, abbé de Cluny, issu
a tant fait pour la maison de Souvigny,
à chaque page en retraçant son histoire. Je
Société mes remercîments pour la somme qu'elle
voulu accorder, à ma demande, pour la chapelle de Bourbon.
Je l'ai employée aux réparations les plus urgentes, en attendant que de nouvelles largesses puissent permettre de faire à cet élégant édifice les restaurations nécessaires pour le rétablir à son état primitif.

tranquille, tout en conservant la régularité dans les prières et les offices.

Depuis que les abbés de Cluny avaient fait gouverner la maison par des prieurs, ces supérieurs exerçaient réellement une autorité souveraine sur les religieux et même sur la ville. Ils étaient installés dans leurs fonctions avec les honneurs qu'on rendait aux ducs de Bourbon. Ils étaient reçus avec la croix, encensés; on leur présentait l'eau bénite et les saints Evangiles, et chaque frère venait tour à tour s'incliner devant eux.

Comme supérieur de la ville, le prieur avait aussi le titre de curé. Lui seul avait le droit d'officier aux grandes fêtes, à la tête du clergé de la paroisse. Il présidait à toutes les cérémonies religieuses extérieures, telles que processions, enterrements, etc. La maison de Souvigny, réunissant plus de 50 monastères, bénéfices ou chapelles sous sa juridiction, tous les supérieurs de ces établissements devaient rendre leurs comptes chaque année, devant le chapitre général, présidé par le prieur. La justice se rendait en son nom et il partageait avec les ducs de Bourbon le droit de faire battre monnaie. Les diverses prérogatives dont jouissait le prieur au nom de la maison ont donné pendant long-temps une grande importance à la ville de Souvigny, qui pouvait disputer à Moulins le titre de capitale du Bourbonnais.

Messieurs, en terminant cette notice bien incomplète sans doute, je dois vous remercier de la bienveillante attention que vous avez bien voulu me prêter. Si je me suis décidé à prendre la parole devant une réunion de personnes aussi recommandables dans la science, c'est que j'ai compté sur leur indulgence, pour les entretenir de choses qu'elles ont vues et appréciées mieux que moi. Si j'ai fait revivre d'anciens souvenirs, c'est pour les associer dans ma mémoire à ceux que je conserve de la célébrité de la maison-mère de

Cluny, dont notre honorable président et quelques membres de la Société ont visité les restes en 1851. Je n'ai pu leur montrer que des ruines et leur exprimer des regrets sur la perte irréparable de notre magnifique basilique, dont il n'existe plus qu'une moitié du transept surmonté d'un clocher et la chapelle de *Bourbon*. J'ai eu l'honneur de les recevoir dans l'ancien palais abbatial qui, ainsi que la chapelle, est un ouvrage du milieu du XVe. siècle. Ces deux édifices ont été élevés par la munificence du cardinal Jean de Bourbon, abbé de Cluny, issu de cette noble famille qui a tant fait pour la maison de Souvigny, et dont on doit parler à chaque page en retraçant son histoire. Je renouvelle à la Société mes remercîments pour la somme qu'elle a bien voulu accorder, à ma demande, pour la chapelle de Bourbon. Je l'ai employée aux réparations les plus urgentes, en attendant que de nouvelles largesses puissent permettre de faire à cet élégant édifice les restaurations nécessaires pour le rétablir à son état primitif.

NOTE

SUR

ACHILLE ALLIER,

NÉ EN 1806 ET MORT EN 1836;

Par M. le comte de MONTLAUR,

Membre de la Société française.

L'art se transforme et se métamorphose avec les siècles. L'art est l'expression la plus franche et la plus vraie de la civilisation d'un peuple; il traduit les idées d'une époque, il les commente, il les rend visibles pour tous. Il les fixe avec un pinceau sur la toile; il les sculpte avec un ciseau sur la pierre. Il permet aux nouveaux venus, de ressusciter, au moyen de quelques débris épars qui surgissent de terre, les mœurs et les croyances des générations depuis long-temps couchées dans le tom beau.

L'art est catholique au XIIIe. siècle; il est païen au XVIe.

Dans l'intervalle, pendant ces trois siècles qui séparent l'époque de saint François-d'Assises, de Gersen de Cavaglia, de Roger Bacon, de Villehardouin, de Marco Polo, de Robert de Luzarches, de l'époque de Léon X, des Médicis et de François Ier., l'art s'est modifié insensiblement. Il s'est fait byzantin; il a rapporté, à la suite des croisés, des rives

du Bosphore, ce caractère oriental qui charme les cœurs et les yeux.

A l'architecture romane a succédé l'architecture ogivale.

Les artistes grecs ont séduit la vieille Europe, et porté une première atteinte aux austères traditions du catholicisme.

Avec l'esprit de réforme qui envahit le monde, le paganisme se glisse dans l'art, comme le ver dans le fruit; il y dépose un germe de mort. C'est une heure éclatante et souveraine; mais cette puissance et cet éclat cachent un principe de destruction. Les ateliers s'ouvrent de toutes parts; il y a le Sanzio et Buonarotti à Rome; le Giorgione et Jean d'Udine à Venise; le Vinci et le Primatice à Fontainebleau; Albert Durer et Lucas Cranach aux bords du Rhin; Jean Cousin, Germain Pilon et Philibert Delorme à Paris. Les écrivains, les penseurs, les artistes, forment comme une cohorte bruyante et qui remue le monde. Erasme meurt en 1533, et Giordano Bruno en 1599. Cardan, Scaliger, Alde Manuce, Machiavel, Thomas Morus, Bodin, Paul Jove, sont les disciples, sont les apôtres ardents de ces doctrines contraires qui s'entrechoquent, et d'où sort la guerre universelle. C'est un formidable cliquetis d'idées. La satire Ménippée, comme les pamphlets de Luther sont dans toutes les mains, excitent les colères et soufflent l'incendie. La lutte est engagée entre la foi, qui courbe le front en adorant Dieu dans l'ombre du sanctuaire, et le doute qui veut savoir, et vient saper l'autel vénéré pour en examiner les fondements.

Le paganisme de la renaissance, complaisamment caressé par les fastueuses vanités de l'époque suivante, de cette époque qui mêle les austérités de Port-Royal et le repentir de Louise de La Vallière aux souvenirs de la Grèce antique, produit au bout de cent cinquante années de luttes religieuses et politiques, le scepticisme du XVIIIe. siècle. L'art est épuisé; la raillerie impitoyable, s'attaquant à tout, a tué l'inspiration;

le scalpel du philosophe a remplacé le crayon du poète; la formule algébrique tient lieu de muse; le pamphlet bat en brèche la religion, la morale, la loi elle-même, qui reste muette et ne sait plus se défendre. Le ver a enfin pénétré le fruit jusqu'au cœur; la sève s'est retirée; le fruit se détache de la branche et tombe. Lorsque l'orage se déclare, lorsque la révolution éclate, l'art roule, avec la société en pleine dissolution, au fond de l'abîme entr'ouvert. Mais l'art ne tarde pas à renaître avec la société nouvelle qu'une volonté puissante vient de replacer sur ses bases indestructibles si déplorablement mutilées pendant dix années d'anarchie intellectuelle; il se relève et se retrempe aux sources éternelles, sacrées et inépuisables. Travail lent, solennel, pour lequel bien des enseignements manquent, qui s'accomplit sans interruption, avec bonheur, et s'achève enfin pendant les longues années de paix et de féconds loisirs qui succèdent aux luttes épiques de l'empire. Aujourd'hui, l'art chrétien est en bonne voie, il prend de la force, il est mieux compris, il est prêché par de fervents apôtres. On ne lui jette plus l'insulte, comme il y a un demi-siècle; on ne se fait plus gloire de méconnaître les richesses artistiques que le passé a léguées au présent; il n'est plus besoin de pousser le cri de *guerre aux démolisseurs;* et les actes de vandalisme, si fréquents autrefois, signalés par un éloquent orateur, qui est en même temps un savant et laborieux archéologue, un de nos maîtres, seraient sévèrement punis par l'opinion publique, s'ils se commettaient encore. Toute une école d'architectes et d'artistes, imbus de saines doctrines, s'est formée; elle déblaie, des ruines qui les recouvrent, d'admirables monuments qui sont de grandes pages d'histoire. Pas un département, où l'on n'élève quelque église, où l'on n'agrandisse une cathédrale; où des peintres-verriers ne soient à l'œuvre; où des artistes, aissant dans l'oubli les leçons du XVIIIe. siècle, ne couvrent

par des fresques au fond d'or le jaune badigeon qui salissait nos profondes et austères basiliques. On sculpte des statues pour en orner les porches déserts, et l'on restaure, avec un soin pieux, les baies à ogives, les meneaux, les gargouilles fantasques, les clochetons, les flèches, tous ces mille détails de notre architecture nationale. Mais si, au début de cette seconde moitié du XIXe. siècle, où nous sommes parvenus, la cause de l'art est enfin gagnée, si on en a fini avec les septembriseurs de monuments; si, dans cette ardente querelle entre le paganisme qui, depuis trois cents ans, régnait en maître jaloux, et la tradition chrétienne qui puisait sa force dans le cœur de la nouvelle génération, la victoire est restée au bon droit, il faut se rappeler que des efforts incessants ont été nécessaires, et il est juste de ne pas oublier ceux qui ont soutenu la lutte avec dévouement et énergie.

Il y a vingt-cinq ans seulement, que la propagande archéologique a commencé; mais ces vingt-cinq années ont été bien remplies. Sur tous les points de la France, les Sociétés se sont formées; elles ont échangé leurs travaux, elles ont écrit, elles ont parlé; en un mot, grâce à ce zèle de toutes les heures, un immense résultat a été obtenu; le mal a été réparé, les idées fausses ont été redressées. Mais pour en arriver là, que d'obstacles à surmonter! les indifférents à réveiller, les contradicteurs à convaincre ou à faire taire. L'éducation laisse une si profonde empreinte dans l'esprit, et celle qu'on recevait avait été si mauvaise au point de vue qui nous occupe! Il fallait d'abord effacer de la mémoire de détestables leçons. Les sceptiques, qui se souvenaient d'avoir appris à lire dans *Candide* et l'Encyclopédie, qui savaient le baron d'Holbach par cœur, et avaient puisé dans la gazette de M. le baron de Grimm, leurs meilleures railleries contre le christianisme pour s'en servir à l'occasion; les sceptiques du XIXe. siècle ne se tinrent pas pour battus,

et firent bonne contenance. Un homme de beaucoup d'esprit, qui, dans son consulat de Civita-Vecchia, jetait aux désœuvrés de Paris les pages les plus ironiques et les plus désespérantes de ce temps-ci,— un observateur d'une profondeur singulière, désabusé de bonne heure de tout, M. de Stendhal écrivait en 1834, à propos de je ne sais quel monument roman qu'il rencontrait sur son chemin : « Mon cœur attristé, par les églises gothiques, s'est épanoui. » Et quelques lignes plus loin : « L'esprit enflammé par ces nobles restes de l'antiquité, c'est avec peine et uniquement pour accomplir le devoir du voyageur, que je suis monté à la cathédrale. (Il s'agit ici cependant de St.-Lazare d'Autun, une église dont la nef est de 1140, édifice de la transition du style roman au style gothique !) Et il ajoute : « combien ces sculptures attristent l'œil, quelle laideur, grand Dieu ! il faut être bronzé pour étudier notre architecture ecclésiastique. »

Voilà ce qu'écrivaient, il y a à peine dix-huit ans, les gens d'esprit; voilà l'opposition qui accueillait à grand renfort de sarcasmes et de négations injurieuses l'archéologie naissante. Mais, en dépit des obstacles, du mauvais vouloir, des vanités blessées, des haines anti-religieuses, l'archéologie grandissait; l'art chrétien comme un jeune aiglon qui sent les ailes lui pousser, prenait déjà son vol. Quels hommes vinrent en aide à ce rapide développement, consacrèrent à ce culte toutes les heures de leur vie, toutes les forces de leur vive et rare intelligence ? Faut-il les citer ici? et leurs noms ne sont-ils pas dans notre mémoire à tous ? Chateaubriand, au lendemain orageux de la révolution française, avait retrouvé et fait comprendre le sentiment religieux; mais en indiquant comme un trésor inattendu et magnifique d'émotions nouvelles, d'inspirations meilleures, l'étude des monuments implantés sur le sol par la foi catholique, il n'avait pas cherché les règles suivant lesquelles cette étude devait être dirigée.

Il importait de mettre l'ordre dans le chaos, d'y faire pénétrer la lumière, d'établir des divisions, de reconnaître les époques par leurs caractères distinctifs; de classer les monuments civils et religieux. Il fallait comparer, tout voir, tout fouiller avec une persévérance inouïe, et poser les formules qui serviraient à résoudre les questions multiples qui allaient se présenter à chaque pas. M. de Caumont, avec une ardeur juvénile et un dévouement qui depuis ne s'est pas démenti un seul instant, réunit autour de lui, dans sa féconde Normandie, de laborieux et infatigables disciples. Un noyau se forma, qui grossit bientôt; les recrues arrivèrent en foule. De leur côté, MM. Didron, Mérimée, Vitet, et bien d'autres, illustres déjà, luttaient avec fermeté, et ouvraient de nouveaux horizons à la pensée. Les départements répondirent avec plus ou moins d'empressement à l'appel qui leur avait été fait. Déjà, les brillantes publications de MM. Nodier et Taylor avaient commencé l'éducation du public, et piqué vivement son attention. Notre province Bourbonnaise, située au centre du pays, et en contact avec le Nord et le Midi, dut être plus facilement gagnée à la science nouvelle; aussi fut-elle une des premières à accepter le mouvement, à s'y jeter avec énergie. Un jeune homme de vingt-cinq ans en fut l'âme et devint le chef de ce réveil intellectuel; ce jeune homme était Achille Allier. Né en 1806, le 2 juillet, à Montluçon, il mourait trente ans après, en 1836, à Bourbon-l'Archambault. Quoiqu'il n'ait eu le temps que de jeter les premières assises du monument qu'il projetait, que de tracer la voie et de déblayer le premier tournant du chemin, il avait, en peu d'années, attiré à lui la sympathie de tous ceux qui savaient sa tentative, et, disons-le aussi, il avait presque conquis la gloire. Son nom restera honoré, il sera souvent cité, non-seulement dans sa province natale, mais au-dehors, dans notre pays tout entier. Il s'attache à

son nom cette sorte de poésie mystérieuse qui environne les existences interrompues dans leur développement. Il n'a pas eu le temps d'achever, et l'esprit du lecteur achève le travail commencé. On a sous les yeux le fragment ciselé avec passion, et on ne se demande pas si les proportions de l'œuvre eussent été harmonieuses, si la fatigue n'eût pas pris l'artiste avant la fin. C'est le privilége de ceux qui meurent jeunes d'éveiller un intérêt tout particulier, de faire taire toute critique, de désarmer l'envie qui s'attache toujours aux vies complètes, et d'être plus vite et de l'assentiment de tous en possession de la renommée. Il en a été ainsi d'Achille Allier; et quand on ferme ses pages dont la dernière ligne est restée inachevée, on est tout ému et tout charmé de cette couleur si brillante, de cette fermeté d'allure, de cette loyale et franche parole; on a aussi sur les lèvres, en songeant à ce qu'il aurait pu être, si la rapide journée avait eu un lendemain, ce mot *Espérance*, qui était la devise de sa province et qui fut la sienne.

Elevé sous l'œil de son père, qui le menait avec lui dans ses excursions, et lui faisait épeler le grand livre de la nature, il fit ses premières études à Montluçon; il les acheva bientôt à Paris, et se prépara à suivre la carrière du barreau. Mais malgré sa vive et rare intelligence, le jeune homme sentit que cette voie n'était pas la sienne, et que ce n'était pas là que le succès l'attendait. Son imagination le poussait en avant, à la recherche de l'inconnu; et les études qu'on lui imposait, ne pouvaient calmer l'ardeur inquiète qui le dévorait. S'il admirait cette réorganisation puissante de l'ordre public, de la législation, de l'administration en France, qu'avait accomplie l'Empereur, et que la restauration, à son tour, s'était empressée d'adopter, il se disait que la science du jurisconsulte ne satisferait pas les besoins de son esprit; que son goût l'entraînait d'un autre côté, et qu'après tout, il

ferait bien de céder à cet entraînement et de ne pas lutter plus long-temps contre sa destinée. Cependant, au milieu de bien des distractions intellectuelles, interrompant souvent ses courses à l'Ecole de Droit pour entrer dans nos divers musées, et s'y oublier devant une toile du Pérugin, du Pontormo ou de Fra Angelico, ses années d'études tiraient à leur fin, et il se faisait recevoir licencié en droit. Mais si l'on feuilletait les cahiers qui encombraient alors sa modeste table d'étudiant, on y retrouverait plus de pages sur l'art, plus de fragments de vers, que de commentaires sur les articles du Code ; plus de croquis où la vivacité française du spirituel chroniqueur Charlet se mêle à la mélancolie des eaux-fortes d'Albert Durer, à la naïveté des miniatures du XIVe. siècle, que de recherches sur la loi des Douze-Tables et les Institutes de l'empereur Justinien. Les années de jeunesse étaient terminées; il quitta Paris, tout brûlant de cette fièvre artistique et littéraire qui ne l'avait pas quitté un seul jour. Il revint à Montluçon, et reprit, au sein de sa famille, ses chères études auxquelles il se livra tout entier. Il y fonda l'*Album de l'Allier*, dont il fut assez long-temps le seul et infatigable rédacteur. En réunissant ces feuilles dispersées à tous les vents, on pourrait marquer de l'ongle, en les parcourant, bien des passages où se reconnaît déjà l'écrivain distingué, où l'humoriste laisse un libre cours à sa fantaisie, où l'enfant du pays s'essaie à en décrire les mœurs; *civis civitatem quærens*, comme disait l'austère comte Schlabrendorf. Il se maria alors, et vint habiter Bourbon-l'Archambault, aux pieds de ces ruines gigantesques qui forment comme le fond du tableau auquel il rêve.

Heureux dans sa calme retraite, il y écrivit les *Esquisses Bourbonnaises*. Ce fut son premier essai, le livre où l'artiste voyageur fouillant sa province, étudiant ses monuments, retraçait, avec le même crayon qui venait de dessiner un

chapiteau roman ou quelque belle fenêtre du gothique flamboyant, dont les vitraux s'allument aux rayons du soleil couchant, toutes les impressions douces et tristes qui, chemin faisant, lui remplissaient le cœur. Dans les *Esquisses* que nous venons de relire, la sève de jeunesse déborde à flots. Si l'on y rencontre, si l'on y note facilement au passage, quelques-unes de ces exagérations de style ordinaires à la plupart des jeunes écrivains d'alors, qui avaient pris la plume au milieu d'une révolution, et dont la pensée se ressentait de l'atmosphère orageuse qui les enveloppait, quelle couleur en revanche, quelle fraîcheur, quelle ironie par moments, quelle profonde tendresse pour les débris de l'art qu'il recueille avec amour ! Comme il comprend tout ce passé qu'il évoque, comme on voit déjà que c'est là sa secrète ambition d'en écrire l'histoire, et que cette histoire, il l'écrira avec son cœur !

La civilisation marche, elle avance sans pitié pour la poésie qu'elle écrase sous son pied indifférent. Il faut se hâter de rassembler tous les souvenirs, toutes les vieilles coutumes si naïves des ancêtres, qui se perdent d'heure en heure, toutes les scènes qui contenaient un salutaire enseignement. Tout se renouvelle avec une rapidité effrayante; les générations qui s'avancent ont les yeux fixés sur l'avenir et regardent avec une froide insouciance le passé qui s'en va. Ces couleurs si vives et si tranchées, qui marquent nos diverses provinces et leur donnent un caractère propre, s'éteignent insensiblement, et se fondent dans une seule. Les grandes routes qui se percent et dont les ornières disparaissent, les canaux qui se creusent, les chemins de fer enfin qui parcourent aujourd'hui le territoire avec la vitesse de l'oiseau, ramènent tout à l'unité, à l'uniformité. Les pentes escarpées et incultes se couvrent de moissons; la charrue nouvelle remplace l'araire que le paysan promenait hier d'une seule

main sur son sol à peine entamé; les maisons aussi se modifient; plus de pignons aigus, de niches à l'angle du logis avec une lanterne suspendue devant la statuette vénérée; et les costumes aussi qui s'en vont, ces costumes si pittoresques cependant! La veste bleue, le grand gilet qu'une courroie serre à la taille; le vaste chapeau rond, sous lequel pendent les longs cheveux des fils de la Gaule; la jarretière rouge au-dessus du genou, la guêtre tombant sur le sabot et le recouvrant en partie. Puis, à ces besoins nouveaux qui se font sentir, à ces usages que le train ordinaire des choses a introduits, que la législation amène forcément, l'amour de la destruction vient en aide pour hâter de profonds changements, toujours douloureux pour l'artiste. Après l'esprit révolutionnaire et niveleur, l'esprit d'entreprise et de négoce. On a jeté bas églises et châteaux, par haine et par vengeance; on les démolit ensuite pour avoir des pierres. Ces pierres, qui la plupart portent l'empreinte de l'habile ciseau du moyen-âge, serviront, ou aux fondations de quelque cottage bâti économiquement, et pour cinquante ans à peine, ou aux réparations de quelque chemin communal. Le propriétaire de la ruine superbe, c'est-à-dire d'une page de nos annales, et le maire ignorant d'un village voisin, l'ont décidé ainsi. Quel temps cependant que ce moyen-âge, qui se dépouille aujourd'hui de son suaire si éclatant, si gigantesque; quel siècle étonnant à côté de l'époque moderne, si on le juge par les monuments qu'il a fait sortir de terre et semés sans compter. Le passé s'en va donc pierre à pierre, les mœurs se perdent, les ruines elles-mêmes tombent en poussière. Si les vestiges s'amoindrissent chaque jour, s'ils disparaissent ainsi du foyer renouvelé ou du sol fouillé par l'industrie, il faut qu'on puisse les retrouver quelque part. Telle est la pensée qui a guidé Achille Allier, lorsqu'il écrivait en septembre 1832, les *Esquisses Bourbonnaises*. Il y a dans

ce livre, tout à la fois l'enthousiasme de l'archéologue, l'émotion de l'artiste, la gravité du penseur. La campagne déserte, la brande comme on dit ici, aussi bien que le monument religieux, ou le château aux traditions féodales, tout cela le touche profondément, arrête son crayon ou sa plume. Il commence son voyage et son livre par le prieuré de Souvigny; il décrit avec une curieuse admiration la belle église de St.-Mayeul et de St.-Odile; il en énumère toutes les beautés secrètes, depuis la riche et célèbre Bible aux miniatures délicates, à la couverture émaillée et ciselée, jusqu'à ces colonnettes de toutes formes, encadrant des niches où se dressent des statues habilement drapées, mais toutes hélas! mutilées. Les révolutionnaires, il y a soixante ans, avaient la manie d'abattre des têtes; quand les hommes venaient à manquer, ils décapitaient les statues; le couperet et le marteau n'étaient jamais oisifs. Il s'arrête et rêve devant les tombeaux des ducs de Bourbon, où Louis II et Anne sa femme, qui s'aimaient de *vrai amour*; où Charles Ier., grand-chambrier de France, *l'un des meilleurs corps à pied et à cheval*, comme dit le chroniqueur Olivier de La Marche, et Agnès de Bourgogne, sont couchés côte à côte, leurs pieds de marbre appuyés sur leurs fidèles lévriers, qui semblent les garder dans la mort.

Il sort du vieux prieuré, reprend sa route et s'en va tout droit au château de Bourbon et à la Quiquengrogne, aussi inébranlable encore sur sa base de granit, que le jour où les routiers du duc Louis Ier. la firent bâtir, en protégeant les maçons de leurs arquebuses chargées. Il arrive ainsi, en véritable étudiant des universités allemandes, jusqu'à la frontière du département, et il entre à Meillant, après avoir battu ces chemins des bois que le chancelier de l'Hospital trouvait, dans un accès de mauvaise humeur de touriste attardé, pires que la route de l'enfer. Meillant est rempli du

souvenir d'un de ces aventureux héros des guerres italiennes du XVIe. siècle, dont Brantôme est l'historien, et dont il raconte avec passion les amours, les dernières paroles sur le champ de bataille et les grands coups d'épée. Le goût italien, se mêlant aux traditions gothiques, se retrouve partout à Meillant. On était parti pour conquérir l'Italie, mais il se trouva que l'Italie nous avait conquis.

Puis, Achille Allier revient sur ses pas, il entre dans sa ville natale de Montluçon, que l'industrie transforme en ce moment, ainsi que le pays d'alentour, en l'une de ces contrées manufacturières de l'Angleterre, où le bruit du travail se fait entendre nuit et jour, où l'activité humaine se déploie dans toute sa merveilleuse grandeur. Il sait sa ville gothique par cœur, ses rues escarpées, sa muraille d'enceinte qui croule et que recouvrent çà et là de verts jardins et des maisons nouvelles. C'est dans cette rapide et vive esquisse, qu'il a laissé percer la première pensée de son œuvre de prédilection, de l'œuvre à laquelle son nom restera attaché, bien que la mort l'ait brusquement interrompue à la première page; je veux parler de la décentralisation intellectuelle de la province, qu'il poursuivait avec une fière ardeur, et de la fondation de cette tribune qui n'a peut-être pas été sans retentissement et sans influence, dans un cercle même assez étendu, l'*Art en province*. A propos de la nationalité française, qui s'est formée lentement et qui a produit enfin cette centralisation politique, grande force pour le pays et incontestable bienfait à beaucoup d'égards; il fait remarquer qu'au point de vue littéraire et artistique, et il fut l'un des premiers à l'observer et à le dire avec beaucoup de verve et de saine raison, le nivellement des intelligences, dans le milieu absorbant de Paris, était un malheur et une mort lente. Les natures les plus réfractaires, les esprits les plus prime-sautiers, comme le Gascon Montaigne ou le Tourangeau Rabelais n'y

résisteraient pas ; elles seraient bientôt frelatées, et le critique le plus délicat, le plus fin jugeur en matière d'art, serait hors d'état de distinguer dans leurs œuvres ainsi soumises au même caprice de la mode, aucun goût de terroir.

C'est là le premier germe de la tentative qui occupera les dernières heures de sa vie, germe qui va grandir dans son esprit, et que nous allons retrouver tout à l'heure plein de force et de vie, et en pleine floraison.

A côté de la poésie de l'homme, la poésie plus grande, plus salutaire de Dieu. Achille Allier, qui tout à l'heure animait les scènes historiques, dont un monument religieux ou civil porte la calme ou terrible empreinte, ne retrace pas avec moins de bonheur les spectacles de la campagne. Le *pays de la châtaigne*, cette contrée étroite et inconnue qui sépare la Marche du Berry, est un paysage d'une vérité de tons singulière ; la réalité et l'idéal s'y confondent dans un juste mélange. Ruysdaël n'a pas sur sa palette de couleurs plus exactes ni plus harmonieuses. Voilà la lande semée de bruyères rougies par octobre qui s'avance, le champ de sarrasin, les sombres châtaigniers qui bordent le chemin creux ; cette fumée, là-bas, dans ce pli de côteau, c'est celle des charbonnières isolées. Quels hommes étranges habitent ces huttes sauvages ? Le voyageur les connaît ; il vous dira leurs mœurs, leur patience, leur indomptable énergie, leurs fêtes, leurs croyances, leur culte des fontaines miraculeuses, comme celle de St.-Rémy, qui, chaque année, attire dans la Brande où ils bivouaquent, les paysans des contrées voisines. Quelquefois le voyageur se fait peintre de mœurs, et il crayonne à la hâte une de ces physionomies singulières qu'il a rencontrées sur sa route ; l'avocat de campagne, par exemple, qu'envieraient les artistes de l'Ecole flamande. L'avocat de campagne, ne l'avez-vous pas reconnu avec son Code sous le bras et ses lunettes sur le nez ? Le voyez-vous,

il arrive au chef-lieu de canton, sur son maigre cheval. Le juge de paix tient, en effet, son audience aujourd'hui, il est suivi des plaideurs inquiets qu'il a engagés dans quelque ruineuse affaire.

Dans toutes ses descriptions archéologiques, dans tous ses paysages, dans toutes ses esquisses spirituelles et mordantes, il y a une franchise d'accent qu'il importe de signaler, et c'est à peine si l'on aurait à reprendre çà et là quelques idées, à éteindre quelques lumières trop vives, à revenir sur quelques touches un peu trop crues.

C'est ainsi que le jeune peintre se faisait la main, s'habituait à jouer avec son pinceau ; que le modeste et consciencieux écrivain assouplissait son style, lui donnait la consistance, la rapidité et l'éclat, et préludait à la glorieuse tâche qu'il venait de s'assigner. Il se préparait à écrire l'histoire de l'*Ancien Bourbonnais;* mais hélas ! les premières livraisons étaient à peine écrites et imprimées, à peine avait-on eu le temps d'applaudir à cette large manière, à cette vigoureuse étude, où tant de traits accusaient déjà un maître consommé, un historien du premier ordre, que tout à coup la vie lui manqua. Il tomba sur son champ de bataille en pleine victoire.

Achille Allier avait compris que l'histoire de l'Ancien Bourbonnais était encore à faire. Sous Charles IX, Nicolas Nicolaï, seigneur d'Arpheuille, écrivit une description du pays et duché du Bourbonnais, mais l'original de cette description a péri dans la grande dilapidation de 1793, et les copies qui en ont été faites sont très-incomplètes. D. Turpin avait achevé, dit-on, une histoire de la même province, mais l'incendie de St.-Germain-des-Prés anéantit son manuscrit. Au commencement de la Restauration, M. de Coiffier de Moret, s'aidant de plusieurs documents, publiés çà et là, à diverses époques, fit imprimer deux volumes qui,

s'ils présentent les faits d'une façon assez exacte, laissent beaucoup à désirer sous le rapport du style et de la nouveauté des aperçus. La vie manque à ce travail. Après les remarquables études de MM. Augustin Thierry, Guizot, de Barante, il ne fallait plus songer à écrire l'histoire, comme on l'avait fait jusqu'alors, se bornant à reproduire, avec quelques variantes, les recherches de ceux qui avaient abordé déjà le même sujet. C'était aux sources mêmes qu'il fallait puiser, c'était aux anciens chroniqueurs qu'il fallait recourir, si l'on voulait pénétrer le sens des événements et reproduire la véritable physionomie des diverses époques. Une circonstance heureuse se présenta, qui vint faciliter à Achille Allier les débuts de sa tâche, en le déchargeant de cette lourde besogne de réunir les documents de toute sorte, indispensables pour le travail qu'il abordait. Un savant modeste, M. Dufour, avait préparé, sous l'Empire, tous les matériaux pour l'édifice qu'il avait, lui aussi, rêvé de construire. Il put croire un instant que les encouragements du pouvoir lui viendraient en aide. M. Lainé et M. le duc de Cazes avaient accueilli le moderne chroniqueur, et une somme avait été inscrite sur le budget pour mener à bonne fin cette entreprise nationale. Mais un obstacle inattendu, un changement de ministère, brisa les longues espérances de M. Dufour. Triste, profondément découragé, voyant les années s'accumuler sur sa tête et l'ardeur de la jeunesse lui manquer, il se retira dans le silence; mais par une heureuse inspiration, il mit aux mains d'Achille Allier ce riche portefeuille d'archéologue, qu'il possédait, et qui, depuis trente années, s'était accru chaque jour.

C'était une bonne fortune inespérée sans doute, mais cela ne suffisait pas; il lui arriva un autre bonheur. Ce que le ministère de M. de Corbières ne s'était pas jugé assez riche pour entreprendre, un éditeur de province, intelligent, persévérant, habile et dévoué à cette pensée que prêchait

avec tant de conviction le jeune auteur des *Esquisses Bourbonnaises*, l'entreprit. M. Desrosiers n'hésita pas; des artistes distingués, les uns déjà bien connus, les autres qui n'allaient pas tarder de l'être, furent appelés; ils prirent leurs sacs de voyage, taillèrent leurs crayons, et se mirent en route pour explorer de nouveau et dans tous ses recoins le département. A mesure que les dessins arrivaient, les lithographes et les graveurs se mettaient à l'œuvre. Rien ne fut épargné, et bientôt la première livraison de l'*Histoire de l'Ancien Bourbonnais* parut avec un luxe inaccoutumé. La typographie comptait un beau livre de plus. Le rêve d'Achille Allier était enfin devenu une réalité. La décentralisation artistique, traitée de chimère par les hommes prétendus graves, était désormais un fait accompli.

Cet ouvrage fut un événement : écrivains, artistes, éditeur, chacun avait fait son devoir et plus que son devoir. Les craintes des uns étaient dissipées, les espérances des autres étaient de beaucoup dépassées.

La préface du livre est poétique, spirituelle et pleine d'une éloquence emportée; l'expédition de Bellovèse, et l'invasion de Jules César sont retracées avec une vigueur peu commune ; l'histoire des Archambault des deux premières races renferme des parties d'un fini achevé.

Cette fois, Achille Allier est bien vraiment maître de sa plume; il a trouvé la route qui doit le mener à un glorieux avenir, et il la parcourt à grands pas. Son activité redouble. Il est désormais reconnu comme un maître, il sait les devoirs que ce titre impose, et il ne reculera pas. Plus de repos pour lui; il prend sa mission au sérieux, il l'accomplira jusqu'au bout, si la vie ne vient pas à manquer sous lui, comme un terrain miné par l'ennemi sous les pas du soldat qui s'élance à l'assaut. Pendant qu'il écrit l'histoire de l'*Ancien Bourbonnais*, qu'il épèle ces annales retrouvées sous la

poussière des bibliothèques et pour lesquelles il se passionne, il jette les bases d'une association féconde. Il groupe à ses côtés tous les jeunes écrivains, tous les artistes perdus dans l'ombre des provinces. Il leur dit qu'il compte sur leur dévouement, sur leur science, sur leur inspiration. Des voix éloquentes avaient stigmatisé les démolisseurs; après avoir arrêté la destruction de l'ancienne France monumentale, une tâche plus lourde et plus ardue restait à accomplir : cette tâche consistait à reconstruire. Le jeune historien pensait qu'il ne suffisait pas que des ruines nouvelles cessassent de s'ajouter aux ruines déjà faites; qu'il fallait aussi élever, restaurer, ajouter quelques pierres aux monuments heureusement préservés; que Paris sans doute regorgeait d'habiles ouvriers, mais que ce n'était pas assez que la vie débordât sur un seul point, pour que la France fût grande et digne de sa mission civilisatrice. Qu'il était de toute nécessité que cette vie intellectuelle se répandît partout; qu'elle descendît du cerveau dans tous les membres, pour que le corps entier fût sain et bien organisé. Il fit entendre, lui aussi, son cri de guerre, il l'écrivit au frontispice de cette école qu'il ouvrait : « *Allons !* tous ensemble ! »

L'*Art en province* était fondé. De toutes les parties de notre France, si oublieuse trop souvent, si pleine d'enthousiasme toujours au début, on accourut; les uns pour l'entendre, les autres pour le seconder.

L'introduction de ce recueil est un des morceaux les plus vrais et les plus brillants qui soient sortis de la plume d'Achille Allier. Il y indique nettement, et avec un véritable bonheur d'expression, le but qu'il se propose d'atteindre; ce qu'il veut tenter, ce qu'il veut qu'on tente avec lui. Il encourage, il montre le succès. Ce qu'il faut détruire en province, remarque-t-il avec raison, si l'on veut que l'art y prenne un sérieux développement, c'est l'isolement. La soli-

tude fait douter et décourage. L'échange des idées entre les hommes que les mêmes recherches préoccupent, est une nécessité première. Cela excite au travail; c'est le coup d'aiguillon qui empêche de s'arrêter en chemin, et fait doubler le pas. Etablir une conversation suivie entre les travailleurs disséminés parmi la foule qui court à ses intérêts matériels, au nord comme au midi, les rallier, leur montrer, par la discussion qui s'ouvrira tout naturellement, de quel côté ils doivent diriger leurs efforts, voilà ce que le recueil qu'il fonde est appelé à faire dans sa pensée. La presse, en effet, aujourd'hui a remplacé la conversation des anciennes académies. Ce n'est plus devant quelques privilégiés que les hautes questions morales sont discutées; les idées sont librement exposées; tout le monde écoute, l'auditeur qui entre s'en empare et en fait son profit.

Après avoir excité et guidé, ce recueil provincial servira encore à faire connaître les œuvres éminentes, sérieusement élaborées et qui n'ont pu se produire au grand jour; à leur donner cette popularité sans laquelle il ne peut y avoir que des renommées douteuses et incomplètes. Quelle mission digne d'éloges et de sérieux enseignements! faire que, par l'aide donnée aux vocations réelles, et au génie qui cherche sa voie, de grands artistes et de grands écrivains ne disparaissent pas inconnus, s'ignorant eux-mêmes, et sans avoir donné la mesure de ce qu'ils pouvaient faire! Enfin, après avoir dit à l'artiste il faut créer, à l'archéologue il faut trouver, après avoir exposé l'œuvre et la découverte, Achille Allier voyait, dans la publication de son recueil, un enseignement permanent, un moyen de faire pénétrer les notions d'art dans toutes les demeures; de supprimer la mauvaise gravure à l'aqua-tinta, au profit du tableau; de faire disparaître petit à petit ces meubles de pacotille qui durent à peine une douzaine d'années, au profit de ces objets qu'on se transmet

dans les familles, et que l'artiste de tous les temps recherche et reproduit avec empressement. Au moyen de cette prédication chaleureuse, la leçou profiterait, et les habitudes se modifieraient insensiblement dans un sens qu'on serait fier d'avouer. L'historien viendrait apporter le fruit de ses longues veilles, le peintre ses observations. Il y a certains traits de l'histoire qui resteront toujours dans l'ombre, certains passages qui demeureront indéchiffrables, si on ne va pas les éclairer ou les lire sur les lieux mêmes où la scène s'est passée, il y a plusieurs siècles; il y a des types que le peintre doit connaitre, sous peine de s'épuiser dans un pastiche éternel et sans vie, et de s'égarer dans d'énormes contre-sens. Il peut et doit en sortir tout un courant d'idées, comme un fleuve du flanc d'une montagne qu'un ingénieur habile a ouverte. Ainsi, pas de centralisation intellectuelle qui énerve au lieu de fortifier, mais un salutaire rapprochement; pas de monopole, mais le libre avènement de tous; de la lumière partout; une association enfin pour la recherche et la propagation du bien et du beau.

Ce programme, éloquemment développé, ne pouvait qu'exciter de vives sympathies. Moulins tint bientôt le premier rang parmi les villes où l'art a son culte, où la chose littéraire est en honneur. L'*Art en province* naissait à peine, et déjà c'était une force. Le cénacle provincial se formait. On était rempli d'un généreux entrain, et le retentissement qu'on obtenait doublait encore le courage.

Achille Allier a publié dans le premier volume qu'il ne vit pas finir, d'excellentes pages adressées à un ami déjà célèbre, à son studieux collaborateur, Aimé Chenavard, sur l'*Art dans l'industrie*. Il ne faut jamais, en lisant les travaux d'Allier, oublier la date de la publication (1835). Les idées qu'ils contiennent étaient neuves alors, elles étaient jetées pour la première fois dans la discussion. Elles surprirent

d'abord, plurent beaucoup, et en fin de compte l'emportèrent.

Dans les quatre articles publiés successivement sous ce titre, Achille Allier déclarait l'alliance nécessaire, pour rendre l'art populaire, pour en faire un besoin de la société, entre l'artiste et le producteur industriel. Il exposait au dernier, les avantages qu'il y aurait pour lui à utiliser l'inspiration des hommes *habiles de main et riches de pensée;* au premier, les ressources qu'il trouverait dans l'industrie pour la multiplication des choses d'art. Il voyait dans cette alliance, salutaire des deux parts, un moyen assuré d'arracher la société française à ces habitudes mesquines qui l'énervent, et dont il serait plus tard difficile de se séparer.

Il concluait de la sorte : « faciliter les moyens de se procurer les jouissances de l'art, c'est en faire naître le désir. »

Il avait l'œil partout, et rien de ce qui se passait en province, ne lui échappait. Le fait qui se produisait dans un département éloigné, il le notait aussitôt, et c'était une occasion pour lui de poser plusieurs questions qu'il invitait ses collaborateurs à résoudre et qu'il se proposait un jour d'étudier lui-même. Ainsi, à Alby, un riche bibliophile, M. de Rochegarde, contre-amiral, meurt et laisse à la ville un vaste hôtel et douze mille volumes. Achille Allier signale ce testament et écrit à ce sujet deux pages à la fois charmantes et substantielles. Il recherche quelles sont les connaissances qu'on doit exiger d'un bibliothécaire en province. Il insiste sur l'étude de la botanique et de la géologie; il veut qu'il aime les livres sans doute, mais aussi les plantes, « ces livres que la nature met au jour chaque année en quatre volumes : le grain, la feuille, la fleur et le fruit. » Dans les provinces du midi, le bibliothécaire doit encore savoir l'anglais et surtout l'espagnol; la connaissance des patois méridionaux lui est indispensable. Mais, si l'on demande beaucoup, et avec raison, à celui qu'une ville institue le gardien de son trésor littéraire, il convient, en retour, que la récompense soit digne

et du service rendu et des services à rendre. Avec quelle chaleur de style il retrace, en quelques lignes, la vie d'un bibliothécaire ! Avec quelle complaisance de bibliophile passionné, il parle de ces beaux parchemins qu'on déchiffre lentement, de ces grandes marges, de ces reliures gauffrées, de ces in-folios dont les titres sont imprimés en rouge et en noir ! et enfin, lorsque le volume est ouvert et étendu sur la table qu'il occupe tout entière, comme on oublie doucement les heures en écoutant ces naïfs chroniqueurs qui vous transportent dans un siècle depuis long-temps évanoui, et comme d'habiles enchanteurs le font se lever devant vous ! La question des *doubles exemplaires*, agitée si souvent depuis, et qu'il importerait de trancher, se présente à son esprit. Il indique, comme un besoin urgent, l'établissement de relations suivies entre les bibliothèques; elles doivent correspondre entr'elles, et provoquer ainsi des échanges dont chacun profitera largement.

Il avait commencé aussi une série d'études sur les historiens des anciennes provinces qui eussent été d'un haut intérêt. Thomas de La Thaumassière, le grave compilateur de chartes, qui a donné au XVIIe. siècle un in-folio de douze cents pages, sur le Berry, prenait sous la plume du jeune écrivain une figure vraiment originale.

Pour se distraire de ces arides recherches qu'il savait rendre attrayantes pour le lecteur, il traçait, en se jouant, quelques contes fantastiques, comme le *Serpent vert*, que l'auteur du *Majorat* n'aurait pas dédaigné de signer.

Les travaux énormes auxquels il se livrait eussent été un poids accablant pour d'autres; il semblait au contraire qu'au lieu de ployer sous la charge, il se jouât avec elle et se plût encore à l'aggraver. Il complétait la pensée qui avait présidé à la création de l'*Art en province*, en organisant la *Société centrale des amis des arts*. C'était décidément rompre avec Paris, secouer le joug et compter ses forces. Les hommes

les plus honorables du département, ayant à leur tête M. le comte de Sainte-Hermine, alors préfet de l'Allier, accueillaient avec empressement cette idée pleine d'avenir.

Nous n'avons pas encore tout dit. Tant de travaux ne suffisaient pas à remplir sa journée, à calmer un zèle qui allait sans cesse en croissant, comme si, ayant le pressentiment d'une mort prochaine, il ne crût jamais assez se hâter. Après avoir remué tout le jour les chartes et les in-folios poudreux, il déposait pour quelques heures la plume, prenait son crayon et traçait ces vignettes si originales, si poétiques ces lettres si curieusement ornées qui figurent en assez grand nombre dans l'*Ancien Bourbonnais* et l'*Art en province*. Citons, par exemple, le frontispice du 1er. volume de ce dernier recueil, ravissant pastiche de l'art gothique. On avait applaudi l'historien, on applaudit l'artiste fécond et original. Cela le mit en goût, et il trouva le temps de composer à la plume deux dessins étonnants de verve, de naïveté et de grâce. L'un de ces dessins était la mise en scène de cette vieille ballade populaire qu'avait chantée si long-temps le paysan du Bourbonnais :

Au château de la Garde il y a trois jolies filles,
Il y en a une plus belle que le jour;
Hâte-toi, capitaine, le duc lui fait la cour !

L'autre racontait la légende de St.-Pourçain.

La première de ces compositions obtint, à l'exposition de 1885, un succès complet : c'était une révélation. La reine Marie-Amélie l'acheta. La seconde figura aussi au Louvre, l'année suivante.

Ainsi tout lui souriait; des amis bien chers l'entouraient; sa voix était écoutée; on saluait sa jeune et pure renommée, et son nom était répété par les organes les mieux accrédités de la presse parisienne.

L'année 1836, à son début, le trouva au milieu de ses

livres, plongé dans les recherches, excitant le zèle de tous ceux qui marchaient sous ce drapeau qu'il portait d'une main si ferme, ajoutant chaque soir une page nouvelle à sa grande histoire. L'hiver s'écoula, au milieu de ces occupations qui donnent la sérénité, qui fortifient le cœur. Déjà le printemps s'annonçait par quelques bouffées d'air tiède, les arbres dépouillés se couvraient de bourgeons verts, lorsqu'Achille Allier tomba malade; peu de jours après, le 4 avril, jour de Pâques, à neuf heures du matin, il était mort. Cette perte inattendue et qui brisait de légitimes espérances, causa un deuil général.

L'*Art en province*, dans quelques pages bien senties, dues à la plume d'un ami et d'un collaborateur, M. Huot, fit connaître la funèbre nouvelle. Chacun aussitôt eut la même pensée, on voulait reconnaître ce que ce généreux jeune homme avait fait pour son pays, le payer de ces fatigues qui l'avaient poussé vers le tombeau avant le temps. Une souscription fut ouverte pour lui élever un monument dans le cimetière de Bourbon-l'Archambault. La liste fut bientôt remplie, et le 15 septembre 1839, on inaugurait ce monument, qui honore tout à la fois, et la province qui tenait ainsi compte des efforts de l'un de ses enfants, et le jeune écrivain dont on perpétuait le souvenir et la douce physionomie. Nous avons sous les yeux le récit de cette touchante cérémonie: MM. Louis Bâtissier, le continuateur de l'œuvre capitale d'Achille Allier, Louis Dubroc, Henry, qui allait bientôt le suivre dans la tombe, firent entendre de nobles et pieuses paroles.

Le monument avait été élevé sous la direction de M. Mallay, et sur les dessins de M. Emile Sagot.

Le beau buste de Préau le terminait. La poésie enfin couronnait, par des strophes chaleureuses, ces hommages auxquels le pays tout entier applaudit.

Dix-huit années se sont écoulées depuis; bien des orages

ont passé sur nous; de nouveaux intérêts ont surgi; bien des idées politiques et sociales ont été profondément modifiées; mais malgré tant et de si sérieuses causes d'oubli, la mémoire d'Achille Allier est restée gravée dans les cœurs. Son œuvre historique a été continuée par deux hommes dont on connaît la science et le talent : MM. Louis Bâtissier et Adolphe Michel. Le recueil qu'il avait fondé en 1835, fermait, au commencement de 1853, son treizième volume. Pendant onze ans, l'*Art en province*, selon le vœu de l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, a tenu à honneur de ne pas s'écarter des doctrines qu'on y professait au début; et en feuilletant cette collection déjà volumineuse, on retrouve, au bas d'un grand nombre de ses pages, les noms de jeunes écrivains, obscurs alors, mais qui depuis ont tenté avec succès les mers houleuses de la célébrité.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de former un souhait. En 1839, on élevait à Achille Allier un tombeau, et chacun apportait avec empressement son obole pour en sculpter la pierre. Il reste encore quelque chose à faire pour lui, il y a un autre monument à lui élever. Il a lutté avec courage et jusqu'au dernier souffle de vie pour faire triompher des idées qui sont les nôtres, c'est à nous qu'il appartient de recueillir pieusement ses travaux épars. Le livre que l'on formerait ainsi, serait bientôt dans toutes les mains, et empêcherait pour Achille Allier, si digne de vivre, cette seconde mort qu'on nomme l'oubli.

N. B. Au moment où ces pages s'impriment, des mains pieuses et bienveillantes confient à l'auteur de la note qu'on vient de lire de précieux manuscrits laissés par M. Achille Allier, et qui montrent son talent dans toute sa plénitude. Il semble donc qu'aujourd'hui le vœu qu'on exprimait, en terminant, pouvait se réaliser. En même temps M. Desrosiers termine le tirage de la magnifique planche inédite de la *légende de St.-Pourçain*, qui doit figurer à l'exposition universelle de cette année.

ENSEIGNES

ET

INSCRIPTIONS MURALES

QUI SUBSISTENT ENCORE SUR DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES,

A MOULINS,

LA PLUPART INÉDITES;

Par M. E. TUDOT,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments, des Académies de Rouen et Clermont-Ferrand, de la Société d'émulation de l'Allier, des Sociétés archéologiques de Moulins, Autun, Sens, Nevers, etc., etc.

Lorsqu'on parcourt les rues de l'ancienne capitale du Bourbonnais, si l'attention se porte sur les sculptures en pierre qui servent à la décoration des maisons, bientôt on verra, dans les ornements, des inscriptions et des sujets divers ayant une signification également intéressante pour l'histoire locale et pour la science archéologique.

Jusqu'ici tous les ouvrages publiés sur notre histoire et ses monuments, ont laissé nos enseignes dans l'oubli; ils n'ont donné qu'une partie des inscriptions qui existent et celle qu'ils ont négligée n'est cependant pas la moins curieuse; l'une de ces omissions est d'autant plus importante à réparer que le plus ancien document connu sur l'origine juridique des enseignes est émané de la municipalité de Moulins; ce

qui rend désormais le nom de notre ville inséparable de l'histoire des enseignes.

Cette histoire offre un sujet d'études moins restreint qu'il ne le paraît dès l'abord ; quelques lignes suffiront à l'expliquer : on sait qu'avant le siècle dernier le nom des rues n'était écrit sur aucun mur, et que l'usage de placer un numéro sur chaque maison pour la désigner est encore plus récent; il suit de là qu'antérieurement à cette époque, il était assez difficile d'indiquer clairement la demeure de chacun, et que le moindre signe extérieur devenait en quelque sorte une enseigne. Aussi cherchait-on dans la forme, la situation ou la décoration d'une demeure, le caractère, l'épithète ou même le sobriquet le plus propre à la désigner. On disait ainsi la maison Blanche, la maison Borgne, etc. Peut-être même certaines inscriptions ont-elles été placées sur la façade des habitations pour servir d'enseignes. Dans tous les cas, depuis les enseignes que les gens de métiers faisaient sculpter au-dessus de leur porte ou de leur boutique, jusqu'aux armoiries qui décoraient l'entrée des grands hôtels, la série est assez étendue; aussi en ferons-nous plusieurs catégories. Il en sera de même pour les inscriptions; celles-ci sont encore plus variées : nos pères se plaisaient à tracer des pensées religieuses, philosophiques ou même facétieuses sur différentes parties de leurs demeures, sans doute à l'imitation de leurs ducs qui inscrivaient des devises et des initiales qu'on peut encore voir sur les monuments qui nous restent.

Nous eussions été heureux de commencer l'exposé de nos recherches par la description de quelques pierres antiques; mais, jusqu'à présent, aucune inscription gallo-romaine, ni même des premiers siècles du moyen-âge, n'a été trouvée parmi nous, bien qu'il soit incontestable que des établissements romains aient existé aux portes de Moulins, à St.-Bonnet, à Plaisance, au Champ-des-Fortunes et, de distances en distances, sur les bords de l'Allier.

A peu d'exceptions près, les documents épigraphiques existants ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle. Ils seront divisés en huit sections, les devises des ducs du Bourbonnais formeront la première.

§ Ier.

Devises et Attributs.

On sait que l'origine des devises date des premiers temps de la chevalerie; l'armure des chevaliers avait pour marque distinctive une devise, et souvent cette pensée, écrite en peu de mots, exprimait la manière d'être ou les idées dominantes de leur auteur. Pendant plusieurs siècles l'usage s'en est constamment soutenu; et la maison de Bourbon, dont l'origine est si ancienne, paraît avoir toujours eu, gravée sur un ceinturon, cette devise : *Espérance.* Plus tard, les ducs placèrent dans les attributs de leurs armes et enseignes le mot *Allen,* le chardon, les pots-à-feu, le cerf-volant, la jeannette ou croix d'or et la colonne. Au XVIe. siècle, une nouvelle et dernière devise vient s'ajouter aux attributs qui précèdent : le connétable grave sur son épée le mot *Penetrabit* « elle pénétrera. »

On ne peut plus voir aujourd'hui qu'une partie des devises et attributs que nous venons de citer; voici ce qui subsiste encore:

Fig. 1re.

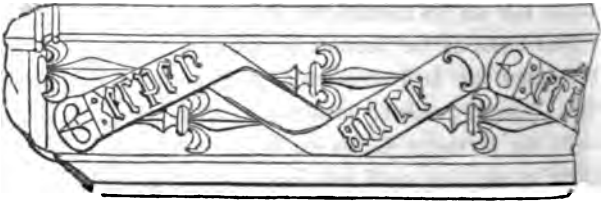

La figure 1re. est prise au musée de la Société d'Emulation:

dans cet exemple, le mot espérance est sculpté en relief et en lettres gothiques sur un fragment de marbre blanc.

La même devise se lit encore sur un ceinturon à la façade du pavillon de la gendarmerie (1); les lettres sont gravées en creux.

Antoine de Laval a essayé d'expliquer la devise de Bourbon (2). Selon lui, la fleur de lis de l'écu des ducs se retrouve sur des médailles d'Adrien et d'Auguste. Dans les anciens hiéroglyphes elle signifiait l'espérance. Il faut ajouter que le ceinturon, chez les Romains, était une pièce importante de l'armure et qu'au moyen-âge c'était celle que l'on considérait comme étant la plus honorable.

Il résulterait de cette interprétation que la fleur de lis sur l'écu des ducs, et le mot espérance sur leur ceinturon étaient deux manières différentes d'exprimer une même pensée.

Bien que des opinions contradictoires sur l'origine de la fleur de lis aient été souvent émises, nous avons cru devoir respecter celle d'un historien de la maison de Bourbon.

Fig. 2.

CHARDON TIRÉ DU PAVILLON DE LA GENDARMERIE.

(1) Cette partie de l'ancien château et notamment le pavillon construit dans le style de la renaissance, ont été bâtis par les ordres d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais.

(2) Dessins de professions nobles et publiques, par Antoine de Laval, géographe du roi, capitaine de son parc et Château-les-Moulins, en Bourbonnais. Paris, 1612.

L'introduction du chardon dans les attributs des ducs eut lieu à l'occasion du mariage de Louis II avec Anne d'Auvergne.

Le chardon était un rébus qui voulait dire *cher don*. Le duc voulut perpétuer ainsi l'expression de sa reconnaissance envers le Dauphin, qui lui avait accordé la main de sa fille.

Le chardon se trouve aussi dans les armes de notre ville de Gannat, avec cette devise : *Nul ne s'y frotte sans gantelet.*

Il a existé en Écosse un ordre du Chardon ayant pour devise : *Nemo me impune lacessit* « Personne ne me froisse impunément. » On voit que ces dernières devises n'ont rien de commun avec celle de notre duc.

Fig. 3.

Sur des miniatures représentant Charles Ier., 5e. duc de Bourbon, on remarque des pots d'or, d'où sortent les flammes d'un feu-grégeois. Ces pots ont des cassures qui laissent voir aussi du feu; le duc avait choisi ces attributs, par allusion à ses amours (1). Le même emblême à Souvigny ne paraît pas devoir être ainsi interprété.

(1) Voyez l'*Ancien Bourbonnais*, p. 264, t. 2.

Voyez un exemple de ces pots sur une maison près l'entrée du cours de Bercy, du côté de l'abattoir.

Fig. 4.

Dans les sculptures du bâtiment attenant à l'hôtel de la gendarmerie, on peut encore voir l'emblême du cerf-volant fig. 4. Il ne nous a pas été possible de découvrir le moindre renseignement sur l'adoption et le sens de cet emblême par un duc de Bourbon. Il en est de même pour la colonne citée par de Laval, et enfin pour la jeannette ou croix d'or surmontée d'un cœur.

On a vu précédemment que Charles III, neuvième et dernier duc de Bourbonnais, avait pris pour devise le mot *penetrabit* tracé sur son épée de connétable ou sur un ceinturon ajusté autour de l'épée, ce qui serait plus vraisemblable, l'épée de connétable étant donnée par le roi. Un ordre de François 1er., de 1527, fit anéantir les armes et devise du

connétable. Cette ordonnance a été bien scrupuleusement exécutée, car il ne reste trace nulle part de l'ajustement du ceinturon avec l'épée.

Nous n'avons pas retrouvé non plus à Moulins la belle devise : « *Allez*, tous ensemble », que le bon duc Louis, au retour de sa captivité, écrivit sur sa bannière.

Fig. 5.

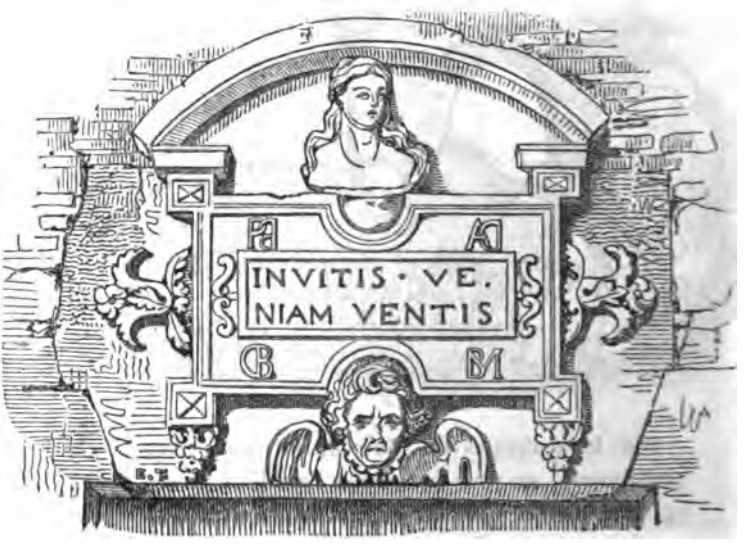

« Je reviendrai malgré les vents contraires. »

Quittons maintenant les ruines du château pour aller à Vermillère, commune d'Izeure. Là, nous trouverons, dans la cour d'un domaine, une devise placée sur un cartouche, ajusté lui-même dans un riche entourage orné d'un buste et de quatre monogrammes. Voyez fig. 5.

Cette grande pierre formant la partie supérieure d'une porte basse, ne paraît être là qu'accidentellement. L'inscription pourrait bien avoir été composée en l'honneur du Béarnais,

même par
celui de placer extérieure-
vers la
tous, une pensée que l'on
le de sa conduite? autres
plus ainsi aujourd'hui,
me en amour, bien
mourir que de

SPERE

« Je suporte et j'espère.

ie des
Ce sch ste ardoisier était enchâssé dans un carto II,
sur une ancienne maison démolie aujourd'hui. de

Fig. 6.

L'une des trois inscriptions prises à Moulins et publiées

dans le *Magasin pittoresque* (1), se trouve sur le cul-de-lampe d'une tourelle de la rue Ste.-Claire. Elle se compose d'une fleur de pensée sculptée sur un écusson, et au-dessus on lit : *Plus penser que dire.*

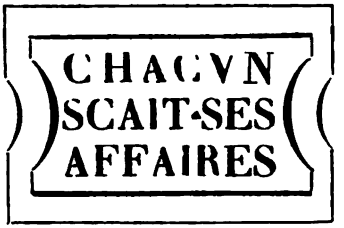

On a trouvé tout récemment la pierre sur laquelle cette pensée a été gravée, en démolissant une maison peu éloignée du chemin qui va de Moulins à l'Étoile et qui était près de l'ancienne route de Lyon. Cette inscription fait partie de la collection du musée.

Au nombre des devises inédites que nous avons recueillies, il faut encore placer celle qu'on voit sur le chemin de Moulins à Lucenay; c'est une pierre d'ailleurs très-fruste, sur laquelle la date de 1743 est encore assez bien marquée. On voit que la devise, née avec la chevalerie, était encore en honneur sous Louis XV. Elle avait brillé à la cour de Louis XIV. Mais à partir de cette époque, son éclat s'est constamment affaibli jusqu'en 1793.

PLVSTOT·MOVRIR·QVE·DE·CHANGER·
1743

Pour diminuer la gravité de notre sujet, qu'on nous permette une courte réflexion sur la devise qui précède; n'était-

(1) Juin 1852.

ce pas un usage judicieux, que celui de placer extérieurement sur sa maison, aux yeux de tous, une pensée que l'on choisissait en quelque sorte pour règle de sa conduite? autres temps, autres mœurs; on ne s'engage plus ainsi aujourd'hui, et c'est prudence, car en politique comme en amour, bien peu resteraient fidèles à cette devise : *Plutôt mourir que de changer.*

§ II.

Initiales et Monogrammes.

Sur la plupart des établissements qui ont fait partie des dépendances du château, on retrouve les initiales de Pierre II, seigneur de Beaujeu, VIIIe. duc de Bourbon et d'Anne de France, fille aînée de Louis XI, duchesse de Bourbonnais (1473-1503). Nous possédons des spécimens variés du chiffre formé des lettres P et A. En voici un exemple.

Fig. 7.

Ces mêmes initiales se retrouvent encore sur la partie in-

férieure des niches qu'on a démolies dernièrement avec la porte orientale du château et dont l'une est maintenant conservée dans notre collection d'antiquités. Au XVe. siècle, ces niches abritaient un saint Pierre et une sainte Anne dont il ne reste que le souvenir.

Nous sommes très-pauvres en monogrammes à proprement parler; jusqu'ici il ne s'en est pas rencontré un seul renfermant toutes les lettres d'un nom. Les monogrammes du Christ et de la Vierge, dans nos églises, ne paraissent pas avoir de caractère exceptionnel; c'est donc seulement au point de vue de l'ornementation et pour enregistrer le petit nombre qui existe à Moulins que nous nous en sommes occupé.

Un des exemples intéressants est celui qui se voit encastré dans un mur de la maison n°. 1, rue d'Enghien, composé des lettres C P.

D'autres monogrammes se trouvant avec des inscriptions, il eût été superflu de les reproduire ici.

§ III.

Inscriptions historiques.

Lorsqu'on cherche sur nos anciens murs les pierres où se trouvent çà et là quelques mots gravés, l'activité redouble en pensant que les témoignages irrécusables de l'histoire des temps les plus reculés, sont des inscriptions; et qu'il ne serait pas impossible que nous retrouvions chez nous des dates ou des faits intéressants pour l'histoire du pays. Malheureusement, nous l'avons dit, il ne nous reste à Moulins aucune inscription antérieure à la renaissance. Il faut aller dans le canton de Jalligny ou à Néris pour en trouver. Nous citerons ici celle qu'on a découverte dans la commune de Treteau, parce qu'elle vient d'être donnée au musée :

IMP · CIISARI · L · DV
MIITIO · AVRIILIAN
O · M · GIIRMANICO
TRIBVNIC III · P · V · CO
SS · III · P · P · CI·AR · L · XXXVI

A l'empereur Cesar Lucius Domitius Aurelien, très-grand, germanique, revêtu pour la cinquième fois de la puissance tribunitienne, trois fois consul, père de la patrie. — De la cité des Arvernes, XXXVI lieues.

Nous transcrirons maintenant celles qu'on trouve dans notre ville, bien qu'elles n'aient qu'un intérêt local assez restreint.

MIL-CINQ-CENS-QUATRE-VINGTZ ET HVICT
LÉONARD VENVAT ME FEIST FAIRE
EN CE LIEV D'OV MON ADVERSAIRE
LE HVGVENOT M'AVAIST DESTRVIT.

Rue de Bourgogne, maison de la Croix-Blanche.

On ne peut que hasarder des hypothèses sur cette inscription qui certainement n'appartient pas à la maison où elle est. Il faut remarquer qu'un chemin venant d'Izeure aboutit sur la grande route devant cette habitation et forme un petit espace de terrain libre, désigné anciennement sous le nom de place de la Croix-Blanche. Les guerres de religion étaient apaisées à Moulins, en 1588; ne serait-il pas possible qu'un sieur Venuat eût rétabli en ce lieu une croix ornée de figures telle qu'en ont détruit les huguenots? Alors la pierre ci-dessus aurait décoré la base de cette nouvelle croix dont il ne reste d'ailleurs aucune trace aujourd'hui.

Au-delà d'Izeure, à Mibonnet, se trouve une inscription restée inédite jusqu'ici; elle fixe la date de la fondation d'une chapelle démolie depuis peu d'années, il n'en reste que

des pans de murs formant le fonds d'une grange. Sur la façade de ce vaste bâtiment, on a placé la pierre sur laquelle l'inscription suivante est gravée :

DV · PONTIFICAT · DE · CLEMENT · VIIIe.
REGNANT · EN · FRANCE · HENRI · 4e. ESTAN
CVRE · DIZEVRE · ME SYMON · CROYSSANT
DOCTEVR · EN · THEOLOGIE ·
LAN · 1601
LA · PNE · CHAPELLE · A · ESTE · BASTIE · EN
LHONNEVR · DE · DIEV · DE · MR · ST
CLAVDE · DES · BIENS · FAICTS · ET
AVMOSNES · DES · GENS · DE · BIEN · A
LA · DILIGENCE · DE · HONNESTES
PERSONNES · IEHAN · OGIER · ME
DE · LA · CHOPINE · IACQVES · DERISAVX
ME · FORBISSEVR · FRANCOIS · CHAR
BOVNIER · ME · BOVLONGIER · XPOELE
CHAPPVS · ME · CORDONNIER · CLAVDE
PROST · DIT · LE · IVSTE · PIERRE · CHA
RBOVNIER · DIT · PIAT · ME · CELLIER ·
ET · SIRE · PIERRE · GIRAVD · MARCHANT
TOVS · MES · DE · LA · CONFRESRIE · DE
NRE · DAME · DE · MIBOVNET · ET · DE
MONR · St · CLAVDE · TOVS · BOVRGOIS
ET · HABITANS · DE · LA · VILLE DE
MOLINS · EN · LANNEE · 1601

A la partie supérieure du banc de l'Œuvre, dans l'église d'Izeure, on lit l'inscription suivante (1) :

(1) C'est par exception que nous transcrivons cette inscription, car elle n'est point gravée dans le bois, mais seulement peinte en noir.

NOSTRE PERE LE PAPE ALEXANDRE ..... CONCEDE MISERICORDIEVSEMENT PARDON ET REMISSION
DE TOVS PECHEZ A TOVS CHRESTIENS DE L'VN ET DE L'AVTRE SEXE QVI ESTANS CONFESSÉ AV IOVR
DE SAINT FIACRE VRAIS REPENTANS DE LEVRS FAVTE ET REPVS DV TRES SAINCT SACREMENT
DE L'AVTEL, DIRONT CINQ PATER ET CINQ AVE POVR LA CONCORDE DES PRINCES ET
L'EXTIRPATION DES HERESIES. Ste FIACRE, ORA PRO NOBIS.

On peut encore voir à la maison de la Croix-Blanche, rue du Faubourg-de-Bourgogne, une pierre fruste avec la date de 1622. Elle est consacrée au Tout-Puissant et à la Vierge, mère de Dieu. Les lettres F. G. sont sans doute les initiales de la personne dont les armoiries, actuellement indéchiffrables, étaient sculptées sur l'écu.

Rue Percée, n°. 2, dans un encadrement se trouve un avertissement d'exemption de logement des gens de guerre.

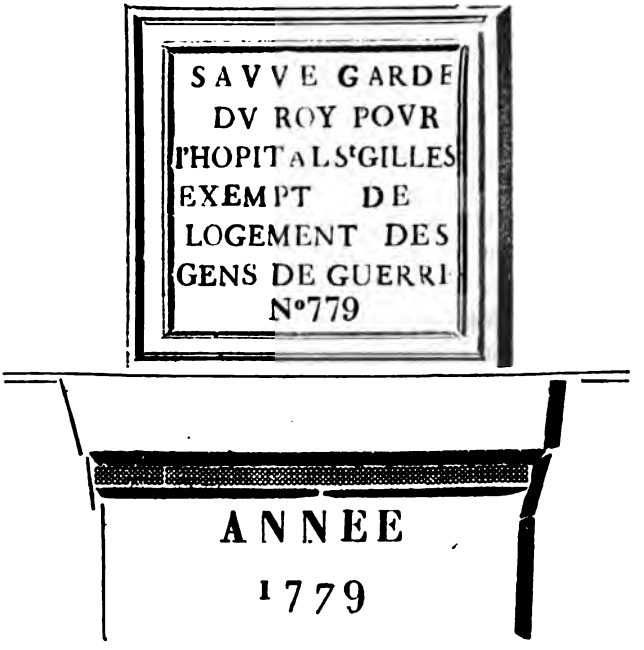

Nous rappellerons ici qu'il reste, rue Notre-Dame, deux figures en bas-relief placées sur un côté de la façade de la maison n°. 24. La tradition du quartier fait de ces hommes les entrepreneurs des travaux de la collégiale en construction. On dit que l'un ayant repris un marché qui était onéreux à l'autre, celui-ci se fit représenter sur ce bas-relief faisant le geste et semblant dire : « Tu me tires une épine du pied ». Si cette inscription a existé, il n'en reste plus aucune trace.

La même légende est rapportée dans l'*Ancien Bourbonnais.*

D'un sujet qui rappelle les petites passions humaines, passons maintenant aux pensées de l'ordre le plus grave, aux idées qui se rattachent à la possession de ces tombes qu'on croit acquises à perpétuité et que le vent des révolutions renverse bientôt; suivons ce rêve d'immortalité sur une terre où la transformation rapide de toutes choses devrait ramener bien vite à de courtes illusions.

§ IV.

Inscriptions tumulaires.

Les pierres tumulaires ont surtout un intérêt local; quelques-unes rappellent des noms et des alliances qui se rattachent à notre histoire; il n'est donc pas sans utilité de transcrire ici celles que nous possédons.

Il existe dans le département plusieurs pierres sépulcrales, dont la date est antérieure à celles qui vont nous occuper; mais notre but était de ne recueillir que ce qui se trouve à Moulins et dans ses environs. La plus ancienne pierre que nous possédions est conservée au musée; elle date de 1532.

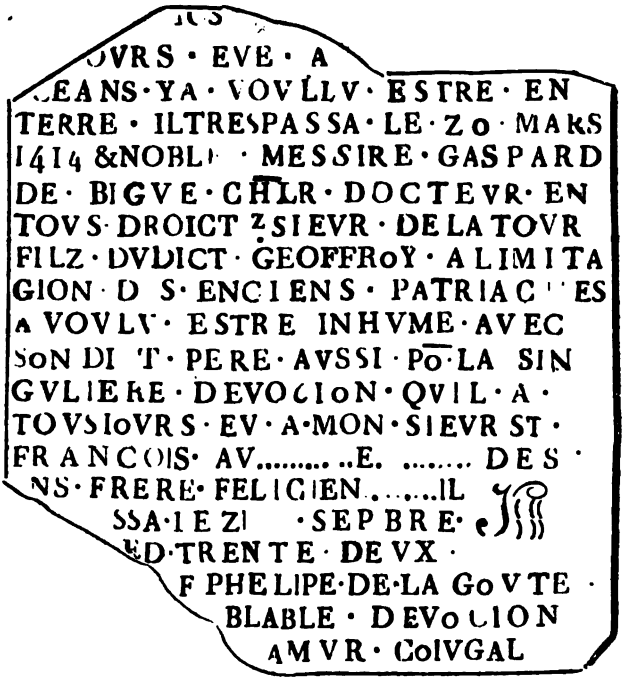

Il est probable que cette pierre fermait l'entrée d'un caveau consacré à toute une famille, dont la tombe la plus ancienne serait alors celle de Geoffroy de La Tour.

Ce fragment provient de l'ancien couvent des Cordeliers de Champaigne, près Souvigny.

Voici l'épitaphe si curieuse de l'orfévre Mazurier (1551); elle est encastrée dans le mur de la façade de l'église d'Izeure (1).

(1) Rappelons, au sujet de cette pierre, qu'il existait dans l'établissement des Monnaies, à Paris, pendant ces derniers siècles, une table où chaque corporation d'orfévres du royaume imprimait son poinçon,

A CY·DEVANT GIST·LE·CORPS·CONSOME M
DE FEV·GILLES MAZVRIER SVRNOMÉ
EN · SON·VIVANT · ESTOIT ·ORFÉVRE
METTANT·PIERRES FINES·EN·OEVVRE
IL·TRESPASSA · BIEN·ME REMENBRE
LE·XVI: IOVR·DE·NOVEMBRE.
·M·D·L·I·
O VOVS· HVMAINS · QVI · CY·PASSEZ
PRIEZ · DIEV·POVR · LES·TRESPASSEZ
F AMEN M

On trouve encore sur la façade de l'église d'Izeure, deux inscriptions commémoratives, qui font connaître les alliances de la maison de Laval avec celles des Buckingham et des de Lingendes. L'une est consacrée à la mémoire de très-noble dame Jeanne de Steuffinck et de Henri-Antoine de Laval, son petit-fils, par Antoine de Laval et Isabelle de Buckingham, son épouse, tous deux unissant leurs regrets sur un fils unique qui leur fut enlevé prématurément (1).

qui était différent de la marque particulière à chaque maître. La communauté des orfévres de Moulins avait pour marque les quatre ailes d'un moulin à vent. Un marchand m'a assuré avoir vu cette marque avec la lettre M, que, jusqu'à un certain point, on peut croire être l'initiale de l'orfèvre Mazurier.

(1) De Laval avait une fille qui épousa Nicolas de Nicolaï, lorsque cet auteur des pérégrinations orientales avait plus de soixante ans.

La seconde est ainsi conçue :

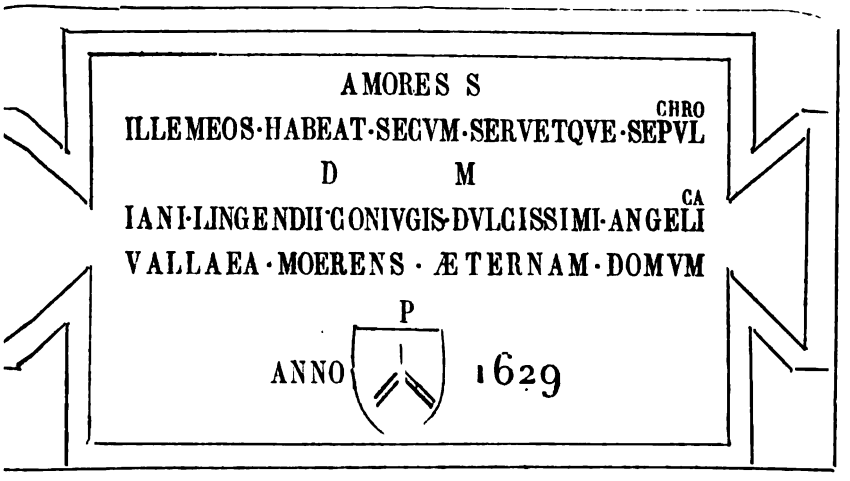

« Qu'il emporte avec lui mon amour, et le garde dans la « tombe. »

(Enéïde, liv. IV).

« A la mémoire de Jean de Lingendes, son époux chéri ; « Angélique de Laval dans sa douleur lui a consacré cette « éternelle demeure. »

Ces inscriptions proviennent de l'ancienne chapelle extérieure de la Résurrection, contiguë à l'église et ouverte du côté du cimetière. La famille de Laval avait sa sépulture en ce lieu, et Antoine de Laval y fut enterré l'année 1631.

Voici une pierre commémorative, trouvée dans les déblais pour le chemin de fer ; elle est placée aujourd'hui dans un jardin, rue des Garceaux. Son origine est inconnue.

BIENHEVRX DESIRE'
CONVERS · DE · CLERVAVX

En démolissant une chapelle de Notre-Dame de Moulins,

on vient de découvrir une pierre tumulaire avec l'inscription suivante :

JEHAN · BAPTISTE · BRINON · ESCVYER · S^R. DE · BEAVNAY
LES · PROTS · CON^ER DV · ROY · ET TRESORIER · GENERAL
DE FRANCE · EN LA · GENERALITÉ · DE · MOVLINS · ET · FRAN
COIS · BRINON · ESCVIYER · S^R. DE · MONCHENIN · ET · CHAMARDON
ONT · FAICT · REPARER · ET · AGRANDIR · CESTE · CHAPELLE
L'AN. 1636 · EN · L'HONNEVR · DV · S^T. ESPRIT. ET. A. LA. P.P.
MEMOIRE · D'YVES · BRINON ESCVYER · S^R. DE · CYRES · VEMMART
GIANCOVRT · AV · VAL · DE · GALLIE · BEAVNAY · MONCHENIN
ET · LE · GVET · CON^ER DV · ROY · ET · TRESORIER · GENERAL
DE · FRANCE · AVDIT · MOVLINS · ET · DAM^LE LVCRESSE DE
ROCHEFORT · LEVRS · PERE · ET · MERE · QVI · ONT · ETE
INHVMES · EN · CE · LIEV · LEDICT · S^R. BRINON · LE 20 · MARS
ET · LADICTE · DAM^LE DE · ROCHEFORT · LE. 2^E. NOVEMBRE. 1654
PRIEZ · DIEV · POVR · LEVRS
AMES.

Lors de la création d'un trésorier de France à Moulins, Yves de Brinon fut le premier qui vint y remplir cette charge, de 1589 à 1599. Il avait épousé Lucresse de Rochefort, native de Gannat. Ce fut lui qui fonda, dans la chapelle aujourd'hui en démolition, un caveau pour sa famille. Sept générations lui succédèrent jusqu'en 93, époque où la chapelle fut fermée.

Terminons cette série, en rappelant que, de toutes les épitaphes qu'on trouve à Moulins, la plus importante est celle du duc de Montmorency ; bien qu'elle soit très-connue, notre liste resterait incomplète, si nous omettions de la placer ici. La traduction qui l'accompagne, est celle de M. Batissier, insérée dans l'*Ancien Bourbonnais*.

HENRICO II, MONTMORENCIACI DUCUM ULTIMO ET MAXIMO.
FRANCIÆ PARI, THALASSIARCHO, POLEMARCHO, TERRORI HOSTIUM, AMORI SUORUM,
MARIA FELIX URSINA, EX ROMANA STIRPE, CONJUX UNICA,
CUI EX IMMENSIS VIRI DIVITIIS, UNÆ AMOR VIVENTIS ET FUNCTI CINERES,
POST EXACTOS IN CONJUGIO FELICISSIMO ANNOS XVIII,
MARITO INCOMPARABILI DE QUO DOLERE NIHIL UNQUAM POTUIT NISI MORTEM,
BENE MERENTI F. AN. S. CICDCLII SUI LUCTUS XX.

« *A Henri II, le dernier et le plus grand des ducs de Montmorenci, pair, amiral, maréchal de France, la terreur des ennemis, l'amour des siens; Marie-Félicie des Ursins, de race romaine, son épouse unique, qui, des immenses biens du duc n'estima, vivant, que son amour, et, mort, que ses cendres, après dix-huit années de l'union la plus heureuse, à son mari incomparable, dont elle n'a jamais pu déplorer que la mort, comme gage de reconnaissance, a érigé ce* Monument, *l'an du salut* 1652 *et de son deuil le vingtième.* »

§ V.

Inscriptions religieuses

DES MAISONS DE MOULINS ET DE QUELQUES COUVENTS.

Nous arrivons maintenant aux inscriptions murales, à ces pensées religieuses et pratiques, qui annonçaient aux visiteurs des relations bienveillantes et dignes, de la part de nos pères; généralement le choix en est fait dans l'Ancien ou le Nouveau Testament et presque toujours avec bonheur.

« Le Seigneur me l'a donnée. »

Ces deux mots sont placés au-dessus d'une porte, rue de l'Aumône, n°, 4, et séparés l'un de l'autre par un petit œil-de-bœuf.

Place de l'Horloge, n°. 6, au-dessous d'une fenêtre du second étage, on lit :

DEVS PROVIDEBIT

« Dieu y pourvoira. »

Au château de Pouzeux, commune d'Izeure :

INITIVM·SAPIENTIÆ·TIMOR·DOMINI·PSL·111.

« Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu. »

De toutes les inscriptions composant ce paragraphe, la suivante est la seule qui ait été publiée :

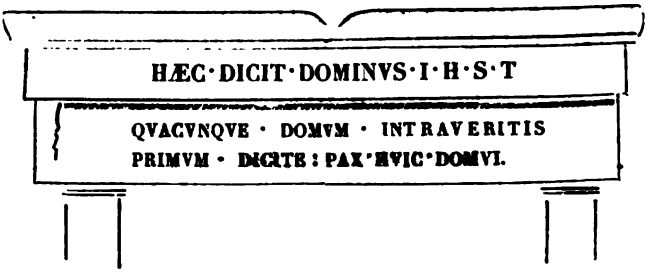

« Notre Seigneur J.-C. a dit : dans quelque maison que « vous entriez, dites d'abord : paix à cette maison. »

Cette inscription est sur un marbre noir, formant le linteau d'une porte de la maison en bois, faisant angle sur la place de l'Horloge et la rue de l'Ancien-Palais.

Même rue, n°. 8, on lit :

NE·INNITARIS·PRVDENTIÆ·TVÆ·PROVERB·III

« Ne te fie pas à ta sagesse. »

Dans la maison, n°. 46 du faubourg des Garceaux, au-dessus d'une porte donnant sur le jardin, on lit sur un fonds de marbre noir, en lettres d'or :

MISERICORDIA ET VERITAS
OBVIAVERVNT SIBI : IVSTITIA
ET PAX OSCVLATÆ SVNT . PSAL 84

« La miséricorde et la vérité se sont rencontrées :
« La justice et la paix se sont embrassées.

SOLI · DEO
HONOR
ET GLORIA

(Cette pierre est au musée.)

» A Dieu seul l'honneur et la gloire. »

Le fragment qui précède vient d'une maison démolie, qui se trouvait à côté de l'ancienne chapelle St^e.-Claire.

Place des Carmes, n°. 6, ancienne auberge de la Poste, il reste une inscription au-dessus d'une porte qui était une entrée de couvent.

SIC BENEDICTA
DEO VIDVA .

1620

« Ainsi la veuve est bénie de Dieu. »

Au-dessus d'une ancienne porte du couvent des Bernardines, faubourg de Paris, on voit encore l'image d'un saint, gravée en creux, et la date de 1650.

A l'hôpital St.-Gilles, le mot Charité est sculpté en relief sur la clef de l'arcade d'une porte cochère.

Au-dessus d'une petite porte donnant issue dans l'église

des Carmes, on a placé un bas-relief représentant l'Enfant-Jésus entre la Vierge et saint Joseph. Cette pierre porte la date de 1665. On lit au-dessous :

PROPTER · NOS · HOMINES ·
ET PROPTER · NOSTRAM · SALVTEM

« Pour nous, humains, et pour notre salut. »

Rue du Rivage, dans l'intérieur d'une cour, on remarque une clef de voûte avec ornements et ces mots :

LAVS DEO.

« Gloire à Dieu. »

Des pensées essentiellement religieuses, passons aux idées philosophiques ; ici, croire et aimer ; là, se connaître et se réformer.

§ VI.

Sentences et Maximes.

Nos ancêtres qui étaient doués d'une aimable gaîté, auraient dû nous laisser quelques traits caractéristiques de l'esprit et du bon sens de leur siècle. Il ne nous reste que peu de choses dans ce genre d'inscriptions.

En fait de sentences, la seule que nous possédions est placée dans l'église Notre-Dame ; la date est de 1557.

OLIM · FORMOSO · FVERAM · QVI · CORPORE · PVTRI ·
NVNC · SVM · TV · SIMILI · CORPORE · LECTOR · ERIS ·

« Autrefois j'ai brillé par ma beauté et maintenant la pourriture ronge mon cadavre ; lecteur, tu me ressembleras bientôt. »

L'inscription que nous allons transcrire pouvait également

appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux classes : maximes ou devises; cependant elle nous a paru mieux placée ici :

SIT·DIADEMA·PVDOR·THALAMI·QVI·PECTORA·VINCIT·

VT·NOS·IVNXIT·AMOR·NOSTRO·SIC·PARTA·LABORE
VNANIMOS·ANIMOS·OPERET·VNA·DOMVS.

1592

« Que le respect de la couche nuptiale qui naît de la pureté des sentiments nous soit un diadême. »

« De même qu'un seul amour nous a unis, qu'une même maison, acquise par notre travail, abrite notre parfaite union. »

Depuis deux siècles et demi ces nobles pensées étaient religieusement conservées dans la cour d'une maison de la rue des Grenouilles; publiées plusieurs fois, il semblait que leur mérite pût les sauvegarder; mais un propriétaire de cette habitation les a fait effacer, afin de mettre à leur place des sonnettes. Assurément, pour détruire des pensées aussi pures, respirant toutes les vertus qui donnent le bonheur dans un ménage, il fallait être vandale ou ne savoir pas les lire.

Il est à remarquer que le *Magasin pittoresque* n'a donné que la seconde moitié de cette inscription (année 1842).

Il y a une demi-douzaine d'années nous avons fait placer au-dessus d'une porte de la cour des récréations, au lycée, l'inscription suivante : elle provenait de la collection d'un antiquaire, à Moulins; mais sa place primitive ne nous est pas connue.

GRATA · QVIES · DVM
PARTA · LABORE ·

« Le repos n'a de prix qu'autant qu'il est acheté par le travail. »

Rue de l'Ancien-Palais, sur une maison qui forme un des angles de la place, on trouve les deux versets suivants :

AD · AGNITIONEM
HOMINVM
VIRTVS
ILLORVM.
ECCLE. XXXVIII

—

BONORVM
LABORVM
GLORIOSVS
FRVCTVS
SAPIEN. IIII0

« Leur mérite est à la connaissance des hommes. »

« Le fruit d'un bon travail est glorieux. »

On dit que ces deux inscriptions ont été placées par un médecin sur sa propre maison. Le contexte de la Bible vient effectivement à l'appui de cette opinion.

Dans la collection du musée de sculpture nous avons une espèce d'œil-de-bœuf ou fenêtre elliptique, ornée de sculptures et ayant sur son bord l'inscription ci-dessous :

FAY · BIEN · LAISSE · DIRE

1590.

La même pensée exprimée à peu près de la même manière, se trouve encore sur la clef de cintre d'une porte au moulin Godet, commune d'Izeure.

On nous a signalé une inscription rue de la Corroirie, dans l'ancien hôtel de Vitry. Comme elle n'est pas gravée dans la pierre et que d'ailleurs elle est incomplète, nous avons cru

devoir la négliger. Il en est de même pour celles qui subsistent encore aux Girodeaux, à Montaret et dans divers lieux. Nous en avons vu une très-importante sur la tour de l'Horloge, ce vieux monument qui date de 1408; mais depuis quelques années, un badigeon a détruit ce texte intéressant, que malheureusement personne n'a pris soin de relever.

A présent, ce n'est plus sur la beauté des pensées de nos inscriptions que nous comptons pour retenir encore l'attention, mais bien sur l'intérêt qui s'attache à nos titres historiques relatifs aux enseignes.

§ VII.

Enseignes.

Avant de donner un aperçu du sujet pittoresque qui va nous occuper, nous devons revenir sur le titre si important pour la cité bourbonnaise, qui rattache l'origine juridique des enseignes à une ordonnance émanée de son sein. Effectivement, l'arrêté de Moulins, pris en 1567, est ainsi conçu : « Ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, doivent faire connaître au greffe de la justice des lieux, leurs noms, prénoms, demeurances, affectes et *enseignes*. » On voit, par ce document, que déjà l'esprit d'ordre était une des qualités des consuls de notre ville.

Dix années après, l'enseigne était exigée par l'article 6 de l'édit de Henri III.

Nous ne devons pas négliger à la suite de ce réglement un décret inséré dans les *procès-verbaux* des séances publiques de Fouché de Nantes, à Moulins. Lorsque ce farouche républicain, chargé par la Convention nationale d'être chez nous l'apôtre de la Liberté, vint présider ici une société po-

pulaire, le 26 septembre 1793 (1). A la fin de la première séance tenue dans l'église de Notre-Dame, alors temple de la Raison, entr'autres arrêtés, il prit celui-ci :

« Toutes les enseignes qui portent des signes de royalisme, féodalité et de superstition, seront renouvelées et remplacées par des signes républicains ; les enseignes ne seront plus saillantes, mais simplement peintes sur les murs des maisons. »

Après avoir enregistré ces notes historiques, nous allons examiner les différentes classes d'enseignes.

Ces classes se réduisent à deux principales; l'une, composée des sculptures symboliques, c'est-à-dire représentant des objets ou instruments particuliers à chaque profession; l'autre, allégorique, du moins en ce sens que c'est ordinairement une allusion qui motive le choix du sujet de ce genre d'enseignes. Nous avons peu d'exemples dans la seconde de ces deux catégories, mais il y a une compensation dans la première. Les enseignes des mariniers surtout sont nombreuses : viennent ensuite celles des bouchers, des charpentiers, etc.

Il est des enseignes allégoriques qui ont eu le privilège de donner leur nom aux rues où elles se trouvaient, telles son ici les rues de la Flèche et du Cerf-volant. D'autres avaient pour but de rappeler des établissements en renom dans de plus grandes villes; telle était, sur la place du Palais, l'auberge à l'enseigne des Quatre fils Aymon; on voyait ces guerriers armés de toutes pièces et enfourchant tous les quatre un même cheval caparaçonné ; telle était encore l'auberge de la Belle-Image, remplacée par l'hôtel de Paris ; il nous reste encore plusieurs de ces enseignes d'origine ancienne.

(1) Procès-verbaux des séances publiques de Fouché de Nantes, à Moulins. Pavy, imprimeur du département, Moulins 1793. Nous devons la communication de ce rare imprimé à l'obligeance de notre ami et collègue, M. Marius Clairefond.

Nous avons eu également des enseignes-rébus, semblables à celles de l'*épi-scié*, du *puissant vin*, du nègre qui se frotte de savon, emblême *du temps perdu*, etc. On sait que la *truie qui file*, le *coq-héron* et autres raretés du même genre consistaient, comme le dit M. de La Querrière, à entretenir ces animaux en cage et à les prendre pour enseignes, afin de fixer l'attention des passants. La plupart de nos motifs analogues sont détruits.

Nous citerons encore les enseignes des corporations ou associations entre gens de même métier.

On a vu précédemment, au sujet de l'épitaphe de Mazurier, que la marque de la corporation de nos orfèvres se composait des ailes d'un moulin à vent; c'étaient des armes parlantes ou espèces de rébus très-anciennement en vogue chez les gens de métier.

L'enseigne particulière à la corporation des barbiers, était d'un autre genre : on sait qu'ils avaient saint Louis pour patron et que, par allusion à son royal manteau, ils décoraient leurs boutiques d'un fond bleu parsemé de fleurs de lis d'or.

Parmi les enseignes de corporations dont nous retrouvons encore des exemples dans notre ville, il faut citer des plaques en fer découpé, peintes et dorées avec soin, qui appartenaient à la corporation de nos serruriers. Saint Pierre étant leur patron, ces plaques représentent les clefs et la tiare du chef de l'église; celles qui sont conservées au musée de Moulins portent la date de 1684.

Arrivons maintenant aux enseignes exécutées sur pierre; nous les décrivons particulièrement dans le but d'intéresser à leur conservation.

Rue du Rivage, n°. 24, un sieur Jehan Moran, marinier; a fait graver son nom sur la banderolle d'un cartouche daté de 1588.

La figure 8 est un autre exemple d'enseigne de marinier, elle se trouve rue St.-Nicolas, n°. 4; dans la même rue, n°. 14, et rue de l'Éperon, n°. 16, il y en a encore d'à peu près semblables à celle-ci.

Fig. 8.

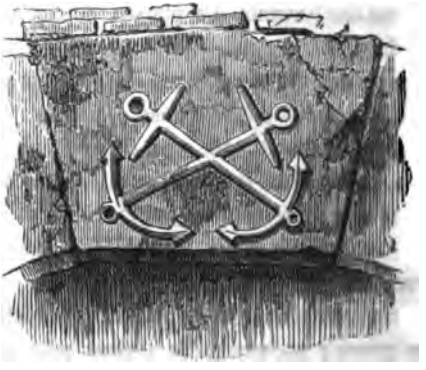

Ci-dessous, une enseigne de boucher, composée d'un couperet, d'un couteau et d'un fusil. Elle est dans la rue des Bouchers, au-dessus de la porte d'entrée du n°. 14.

Fig. 9.

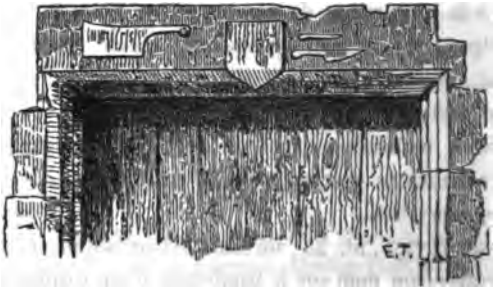

On voit à Montluçon une pierre de grès sculptée, qui

sert encore aujourd'hui de texte à de nombreuses hypothèses, soit au sujet des chevaux-fugs, soit comme pierre commémorative. Elle est placée à la partie supérieure de l'un des montants d'une grande porte donnant entrée dans l'enclos de l'hospice des Cordeliers. Un simple rapprochement de cette pierre avec celle qui précède, nous ayant laissé croire à une enseigne de boucher, nous la reproduisons ici pour aider à en juger. On verra encore qu'il faut lire la date de 1502 et non 1392 que lui donnait Barailon.

Fig. 10.

Rue des Anglais, n° 2, se trouve l'enseigne d'un charpentier, représentant des instruments de sa profession, un compas, une bisaiguë et une cognée.

Fig. 11.

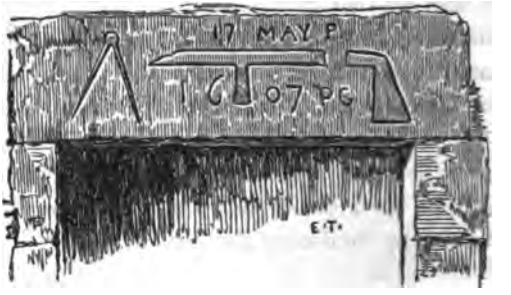

La figure 12 donne l'image d'une gerbe, rue de l'Éperon, n°. 4. C'était l'enseigne d'un boulanger; telle est, du moins, l'opinion des vieillards du quartier. Ils assurent même, que cette boulangerie, située très-près de la rivière, fabriquait le *pain-chaland*, dont l'origine est très-ancienne; ce pain, cuit en deux fois, *biscuit*, se vendait spécialement aux bateliers.

Fig. 12.

Rue du Pont-Ginguet, n°. 8, dans une cour, on trouve les trois mots ci-après, sur une pierre incrustée dans un mur, mais qui n'est plus à sa place primitive. *Lagland*

est probablement un nom propre et *tous fruicts* un jeu de mots difficile à expliquer aujourd'hui.

LAGLAND, TOVS FRVIGS ·
1608

L'enseigne du Cerf-volant est rue de Bourgogne, n°. 46; elle a, dit-on, donné son nom à la petite rue qui se trouve à côté. C'était l'enseigne d'une grande auberge, dont l'entrée à porte cochère et les écuries occupaient effectivement une partie de la rue du Cerf-volant.

On a la même opinion sur la rue de la Flèche, ce qui est très-probable, d'après le récit de Tallemand des Réaux : il dit qu'un établissement de coutellerie en renom avait pour enseigne « A la Flèche » et qu'avec le temps, la maison et la rue furent désignées de même.

De ces origines un peu hypothétiques, passons à celles de quelques rues qui ne nous laisseront aucune incertitude.

§ VIII.

Ecriteaux des rues.

Notre but ici n'est pas de rechercher quelles sont les causes diverses, les établissements nouveaux ou les légendes qui ont fait donner tel ou tel nom à chacune de nos rues, mais seulement d'appeler l'attention sur celles qui offrent le plus d'intérêt.

Nous avons dit que les écriteaux qui servent aujourd'hui à indiquer le nom des rues n'existaient pas avant 1728, époque où l'on commençait seulement à Paris à placer les premières. On voit que, pendant bien des siècles, la tradition seule nous a transmis les noms des anciennes rues. Souvent,

il est vrai, la mémoire était aidée par le souvenir de quelque légende, et sur ce point Moulins était favorisé; mais je ne citerai qu'un exemple de ces contes naïfs du bon vieux temps.

La cigogne a toujours été réputée, de tous les oiseaux, le plus secourable envers les auteurs de ses jours; non-seulement la cigogne soutient courageusement la vieillesse de ses père et mère, mais encore elle cherche par des soins attentifs l'adoucissement de leurs maux. Aussi, dès la plus haute antiquité, regardait-on comme un présage de bonheur, l'apparition d'une cigogne, et surtout l'heureux privilége d'avoir une demeure qu'elle ait choisie pour se reposer. Soit d'après un récit fidèle, soit peut-être, ruse du propriétaire, il fut constaté qu'une cigogne s'était arrêtée sur des maisons de notre ville, et le nom d'une rue en conserve le souvenir.

Quoi qu'il en soit, la rue de la Cigogne a vu naître Henri-Félix, abbé de Villars et frère du maréchal de ce nom.

Ces quelques lignes prouvent au moins que les dénominations des anciennes rues avaient des droits à être respectées. Cependant ces rues devaient, en 93, recevoir un nouveau baptême; le trop célèbre Fouché décréta un changement du nom des places, rues et promenades. Le marché d'Allier fut appelé place *Brutus;* les cours Doujat et d'Aquin prirent le nom de *Voltaire* et de *Lepelletier;* la promenade de Bercy devint le cours des *Sans-Culottes.* Les rues des Augustins, de St.-Pierre, de Bourgogne, furent nommées rue *Rousseau,* rue de *la Loi,* rue de *l'Égalité,* etc.

Ces dénominations durèrent peu; on ne déracine pas d'un trait de plume de vieilles habitudes; bientôt toutes nos rues reprirent leur ancien nom; toutefois une seule fit exception. Aussi est-elle devenue l'objet des recherches par lesquelles nous terminerons.

Il se trouvait dans la rue de Bourgogne, une petite ruelle qui donnait de l'autre bout sur le cimetière de la ville; ce

passage était appelé rue de la Croix, nom qui devait être bientôt perdu sans retour. Fouché, le dernier jour de son apostolat, après avoir ordonné que les enseignes religieuses fussent anéanties, réglementa la cérémonie des convois funèbres, et nous lisons dans ce document curieux, à l'art. V, ce qui suit :

« Le lieu commun de la sépulture sera planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le sommeil : tous les autres signes seront abattus.

« Art. VI. On lira sur la porte de ce champ des morts, cette inscription : La mort est un sommeil éternel. »

Les ordres de Fouché furent rigoureusement exécutés; plusieurs personnes encore existantes ont vu cette statue du sommeil. Elle était de terre cuite, peinte en blanc et placée sous une espèce de dais, formé de quatre piliers en bois portant la toiture. Cette figure, couchée et enveloppée d'une draperie parsemée d'étoiles, laissait voir des formes assez bien dessinées. La tête couronnée de pavots avait de petites ailes à chaque côté, sans doute pour conduire l'esprit dans la région des rêves. Aux pieds de la statue, se trouvait un sablier renversé. Lors de l'inauguration de cette figure, la rue de la Croix prit le nom de rue du Sommeil, et quand les croix furent enfin rétablies, ce dernier nom parut sans doute inoffensif et il fut maintenu. On ne se doutait guère alors du tort que pourrait causer un jour à notre ville cette faiblesse.

Le spirituel écrivain Amédée Achard a publié dernièrement la description de son voyage de Paris à Vichy et des quelques instants passés dans notre ville. Le portrait qu'il trace de Moulins et de ses habitants est assez original. Parmi les impressions qu'il a reçues, il faut noter celle de nous croire généralement endormis. Aussi, en passant vers les quatre heures de l'après-midi, sur la place de la Bibliothèque, et ne

voyant pas un être, il marchait sur la pointe du pied afin de ne réveiller personne. Arrivé au boulevard, il trouve les garçons des cafés couchés sur leurs banquettes; à peine est-il dans la rue de Bourgogne, qu'il aperçoit l'écriteau de la rue du Sommeil; il ne put alors s'empêcher de dire tout haut : « Il faut être à Moulins pour trouver la rue du Sommeil; c'est peut-être la seule ville au monde qui en ait une. »

Cette remarque rendit notre rue célèbre; au reste, le prestige de faire naître des illusions chez les littérateurs qui nous visitent, est à constater. Si Achard, par un jour sombre, a pensé être ici dans la cité du sommeil et de la nuit, il se croirait aujourd'hui dans la ville des lumières. Entre ces extrêmes, notre part est favorable, et dans l'intérêt de la vérité, les témoins de l'honneur que nous font, en ce moment, des esprits d'élite, justement célèbres, auront à affirmer qu'ils assistaient à une brillante réalité.

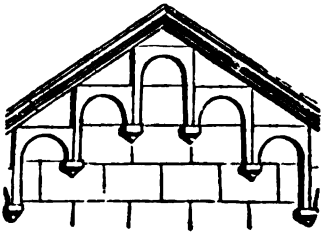

NOTE

SUR NÉRIS,

Par M. ESMONNOT,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Les restes nombreux que l'on trouve journellement à Néris annoncent l'importance de l'ancienne cité romaine. Presque partout où l'on remue la terre, on rencontre des débris de tuiles romaines, de briques striées, de briques creuses, de poteries variées, des fragments d'objets de verre, de bronze, etc.

L'ancienne ville semble avoir dû s'étendre dans la direction du Sud au Nord, depuis le lieu dit la *Palle* jusqu'au-delà de celui dit *des Péchins*. En effet, on a trouvé dans cette étendue, en suivant la vallée au-dessous de la source thermale, et sur l'emplacement des fouilles faites lors de la construction du nouvel établissement, à 5 mètres environ de profondeur, un ancien édifice renfermant de grandes *piscines* rondes et carrées, et des bains à vapeur, accompagnés de galeries. Les nombreux fragments de marbre qui formaient le revêtement des murs et gradins des piscines, les chapiteaux sculptés, les blocs de pierre faisant architraves ornées, de 3 à 4 mètres de longueur, que l'on voit encore, annoncent l'ancienne splendeur de cet édifice.

En descendant la vallée, on a découvert, il y a quelques années, dans un pré à proximité de la route allant de

UN DES CHAPITEAUX DE L'ÉTABLISSEMENT ANTIQUE DE NÉBIS.

Montluçon à Clermont, des restes de piscines. On a trouvé aussi, à 1^m. 50^c. du sol environ, une grande piscine circulaire avec gradins, accompagnée de deux autres piscines rectangulaires ornées, ainsi que les précédentes, de niches carrées. Ces piscines communiquaient à la première

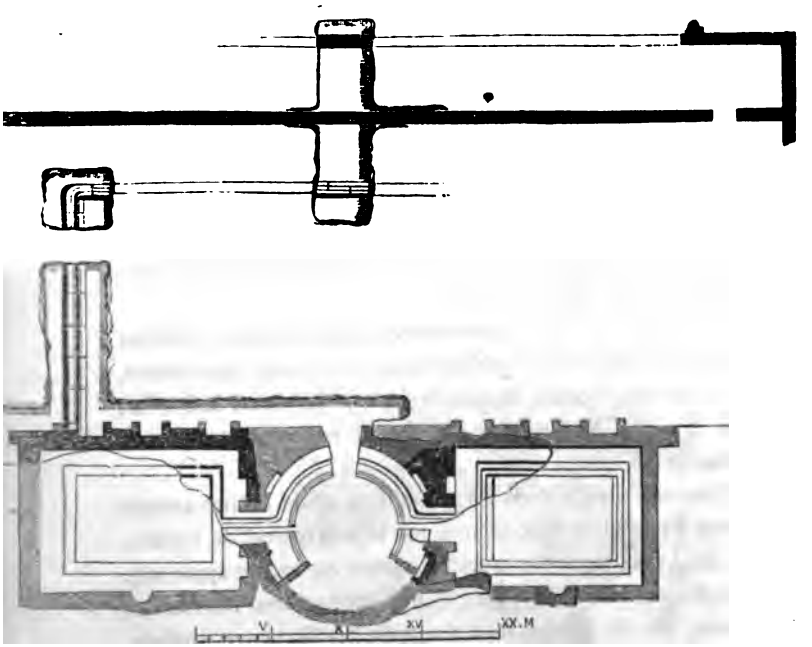

PISCINES ANTIQUES, A NÉRIS.

par de grandes baies, dont une partie des jambages en pierre existe encore. Le sol, formé par une couche de béton de très-forte épaisseur, était recouvert, ainsi que les gradins, de plaques en marbre, dont il reste de nombreux fragments et dont une partie sont encore adhérents.

Les parties de maçonnerie de grandes briques, encore reliées par le mortier et renversées sur le sol, indiquent que ces

salles étaient voûtées. Les briques, qui n'ont pas moins de 0m. 50c. de longueur sur 0m. 33c. de largeur, offrent cette particularité qu'elles ont plus d'épaisseur à une extrémité qu'à l'autre, afin de former claveaux.

Ces piscines étaient précédées d'un vaste espace rectangulaire, dont l'enceinte était limitée par un conduit ou aquéduc en pierre de taille. A l'angle sud-ouest de cette enceinte, on a trouvé les fondations d'un portique dont la base d'une des colonnes est encore debout.

Un grand aquéduc, construit en pierre de taille et voûté, partant des grands puits desquels jaillissent les sources thermales, traversait le premier établissement ainsi que ces dernières constructions (l'établissement actuel). Cet aquéduc recevait les eaux de renvoi, de trop-plein de toutes les piscines et celles de la source.

Un autre aquéduc, également construit en pierre, et dont on voyait encore il y a quelque temps des parties importantes, amenait aux thermes les eaux froides de Villebret, de Durdat, de Ronuet, de Marcoing, et servait en même temps aux besoins des habitants.

On voit aussi à Néris les restes d'un grand théâtre antique dont les gradins sont accusés par le mouvement du terrain, et dont une partie des murs extérieurs est encore apparente. Le diamètre de l'arène était d'environ 60 mètres. Des fouilles, faites lors de la plantation du jardin établi sur cet emplacement, mirent à découvert un grand nombre d'ossements d'animaux, des fragments d'armes, des débris de vases en terre et en verre, des fibules en bronze et une grande quantité de tronçons de colonnes, chapiteaux, etc. Les plus importants sont réunis à l'établissement pour être placés dans une des salles dont ils feront la décoration.

Le magnifique chapiteau dorique qui suit est déposé au cabinet d'antiquités de Moulins, récemment formé par la Société d'émulation. Il a été trouvé près du théâtre.

COLONNE DORIQUE TROUVÉE A NÉRIS ET DÉPOSÉE AU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE MOULINS.

En face de l'amphithéâtre et de l'autre côté de la vallée, à l'ouest, on trouve encore les vestiges d'un camp; la levée qui le protégeait, se voit encore près de là : en avant du camp, on a rencontré presqu'au niveau du sol une construction dont toutes les pièces parallèles et de forme rectangulaire étaient séparées par des murs sans ouvertures, bien qu'elles s'élevassent au-dessus du sol formé par un béton. On n'a encore rien découvert à proximité qui puisse faire connaître leur destination.

A l'extrémité nord de Néris, au lieu dit des Péchins, les travaux de l'agriculture mettent chaque jour à découvert de nombreux débris de poterie de toute espèce, des fragments d'objets en bronze, des murs indiquant des habitations particulières, et dont les parements au-dessus d'un sol en béton sont ornés de peintures à fresques. Ces décorations, dont il ne reste que la partie inférieure, consistent généralement en panneaux de teintes variées avec filets de différentes largeurs.

Plusieurs inscriptions importantes ont été découvertes. Quelques-unes ont été décrites par M. le docteur Boirot-Descerviers, médecin-inspecteur des eaux de Néris, en 1822. J'en ai relevé d'autres. Ces inscriptions ont été achetées par l'État, et réunies aux autres antiquités.

M. Boirot rapporte, dans ses *Recherches historiques et médicales*, qu'en 1822, époque des premières fouilles pour la construction du nouvel établissement, des colonnes milliaires, trouvées à Bruères, Drévant, Argenton, Chantelle, etc., indiquaient les distances de ces diverses villes à Néris, et prouvaient que des voies romaines devaient y aboutir.

J'ai recueilli un assez grand nombre de documents que je me propose de classer, lorsqu'ils seront complétés par de nouvelles découvertes.

Les fragments reposaient sur un sol battu, parfaitement dressé, et qui devait recevoir un dallage en marbre dont on voit de nombreux restes mêlés à ceux des inscriptions; la

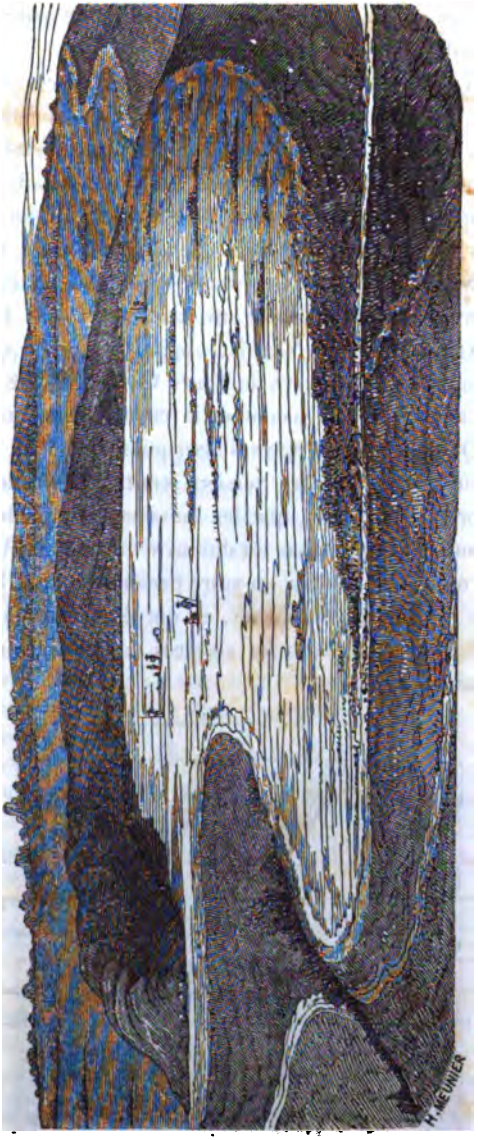

LE CAMP DE NÉRIS, A VOL D'OISEAU.

terre qui les recouvrait, contenait des débris de maçonnerie et de grandes tuiles romaines.

La plus importante et la mieux conservée de ces inscriptions est d'un haut intérêt ; il est à regretter qu'elle présente des lacunes. Cependant, toute mutilée qu'elle est, elle a encore une importance considérable, tant par les détails qu'elle donne, que par les indications qu'elle laisse deviner, sur l'érection du monument auquel elle a rapport, on y lit le nom de NERI en grandes majuscules. Ce nom est contesté par D'Anville, dans sa notice sur l'ancienne Gaule. Il propose la version AQUÆ NERÆ, s'appuyant sur ce que ce lieu est appelé par Grégoire de Tours VICUS NEREENSIS, contradictoirement à la version de la table Théodosienne qui porte AQUÆ NERI. D'après l'inscription qui vient d'être découverte, cette dernière version serait la véritable : elle nous apprend, en outre, que les fontaines et aquéducs de NÉRIS ont été embellis par un duumvir du nom de LUCIUS JULIUS ou son fils, et par un autre personnage dont le nom n'est pas suffisamment indiqué, et qui était sans doute le second des duumvirs sous les auspices desquels ces monuments avaient été érigés.

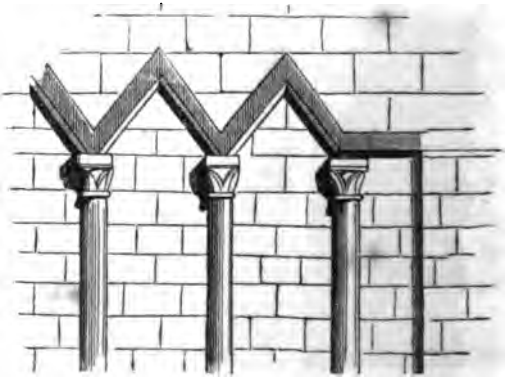

ARCADES EN MITRE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (citées p. 66).

TABLE.

Préface. V
Liste générale des Membres. IX
Compte de M. le Trésorier. XLIX

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. XXIe. SESSION. A MOULINS.

Première séance du 24 juin. 5
Allocution de M. de Caumont. 12
Réponse de M de Bure, et coup-d'œil sur le mouvement archéologique dans la province. 13
Programme des questions. 19
Discussion de la 1re. question du programme, sur les monuments celtiques. 23
Discussion de la 2e. question, sur les traces de voies romaines dans le département de l'Allier. 28
Lecture d'une note de M. le marquis de Bellenaves sur une voie romaine. 30
Notes de M. Esmonnot et de M. de Soultrait sur Néris. . 31
Plan du théâtre de Néris. 33
Détails de M. de Bure sur les fouilles de Chantenay. . . 34
Communication de M. Michelon sur des antiquités romaines trouvées à Varennes-sur-Allier. 36
Remarques de plusieurs membres sur les fouilles de Chantenay. 38

Première séance du 25 juin. 41
Discussion des 3e., 4e. et 5e. questions, sur les colonnes milliaires et les chaussées romaines. 42
Antiquités romaines trouvées à Bourbon-l'Archambault, Izeure, Bessay et Dion. 43

Notice de M. Protat sur des objets orientaux trouvés dans le Nivernais et dans le Bourbonnais. 46

Seconde séance du 25 juin. 51
Discussion de la 7e. question du programme, concernant les monuments mérovingiens. 53
Examen de la 8e. question, quelles sont les églises les plus anciennes du Bourbonnais, par M. de Soultrait. . 54
Réflexions de plusieurs membres sur la même question. 59

Première séance du 26 juin. 64
Examen de la 9e. question, concernant les caractères de l'architecture romane en Bourbonnais, par M. de Soultrait. . . . . *Id.*
Observations du P. Desrosiers sur la même question. . . 70
Note sur l'église St.-Désiré, par le même. . . . . *Id.*
Observations de plusieurs membres sur l'importance des églises romanes du Bourbonnais. 74

Seconde séance du 26 juin. 79
Dépôt d'ouvrages différents sur le bureau. . . . . *Id.*
Lecture d'une lettre de M. Hubert-Ménage, annonçant l'envoi d'ornements d'église dans le style du XIIIe. siècle. 80
Nouvel examen de la 9e. question, sur l'emploi de l'ogive dans le Bourbonnais. 81
Discussion de la 10e. question, sur les principaux types symboliques remarqués dans les églises romanes du Bourbonnais. 84
Chapiteau symbolique de Souvigny. 87
Chapiteau symbolique de Bourbon. 88
Examen de la 11e. question, relative aux édifices en style ogival. 93
Parallèle des caractères généraux de l'architecture ogivale des monuments du Bourbonnais avec ceux des autres contrées de la France (12e. question). 96

Première séance du 27 juin. 98
Dépôt sur le bureau d'un cachet d'oculiste romain. . . *Id.*
Mélanges et changements apportés dans l'architecture du Bourbonnais (13e. et 14e. questions). 102

Seconde séance du 27 juin. 104
Compte-rendu de la visite à l'église d'Izeure, par M. de Soultrait. 105
Des principaux édifices d'architecture militaire et civile du Bourbonnais (15e. question). 107
Examen de la 16e. question, concernant les ordres militaires hospitaliers du Temple et de St.-Jean-de-Jérusalem. 116
De l'ameublement des églises du Bourbonnais, au point de vue archéologique (17e question). 119

Première séance du 28 juin. 142
Lecture d'une lettre de M. Anatole Dauvergne, signalant quelques réparations d'églises. 143
Des principaux ordres religieux établis en Bourbonnais (19e. question). 146
Mémoire de M. l'abbé Millet sur cette question. 148
Influence des ordres religieux sur les arts. 160
Visite des monuments de la ville. 161

Rapport sur la seconde séance du 28 juin. 163
Rapport du R. P. Desrosiers sur les peintures murales du département de l'Allier. . . . . *Id.*
Spécimens de peintures murales. 167
Divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires du Bourbonnais (21e. question). 188
Lecture d'un Mémoire sur la castramétation romaine, par M. Bulliot. 203

Troisième séance du 28 juin. 204
Rapport du R. P. Desrosiers sur la visite du Congrès à la cathédrale. . . . . *Id.*
Continuation de la communication de M. Bulliot sur la castramétation romaine. 206
De l'étude du blason (22e. question). 208
Travaux publiés sur l'histoire et les monuments du Bourbonnais (23e. et 24e. questions). 209
Note de M. Alary en réponse à ces mêmes questions. . . 210

Séance générale administrative du 28 juin. 215

Plan de l'église de St.-Désiré. 217
Récapitulation des sommes votées pour réparations. . . 221

Journée du 29 *juin* 222
Excursion à Bourbon, St.-Menoux et Souvigny. . . *Id.*
Ruines du château de Bourbon-l'Archambault. 228
Vue générale extérieure de Bourbon l'Archambault, y compris la chapelle. 229

Séance du 30 *juin*. — Clôture du Congrès. 244

MÉMOIRES.

Limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province du Bourbonnais, en réponse à la 21e. question du programme; par M. Clairefond. 247
Notice sur l'ancien prieuré de Souvigny, en Bourbonnais; par M. le docteur Ochier. 272
Notice sur Achille Allier; par M. le comte de Montlaur. . 298
Enseignes et inscriptions murales sur des constructions anciennes à Moulins; par M. Tudot. 322
Note sur Néris; par M. Esmonnot. 357

Caen, imp. de A. Hardel. — Avril 1855.